

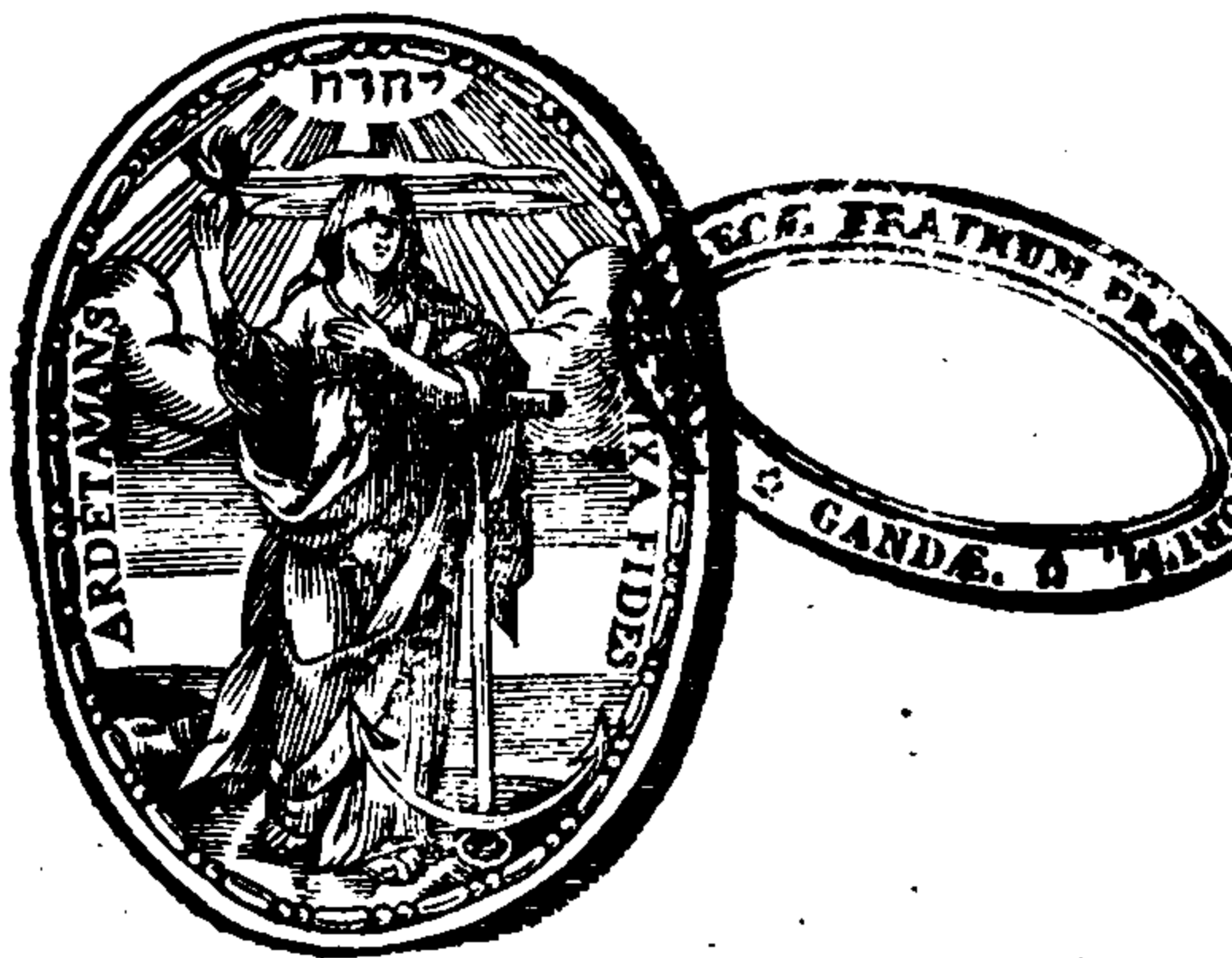
EPISTRES
DE
SAINT PAUL
AUX CORINTHIENS.

TRADUITES EN FRANÇOIS:

AVEC L'EXPLICATION
du sens litteral & du sens spirituel.

*Tirée des saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.*

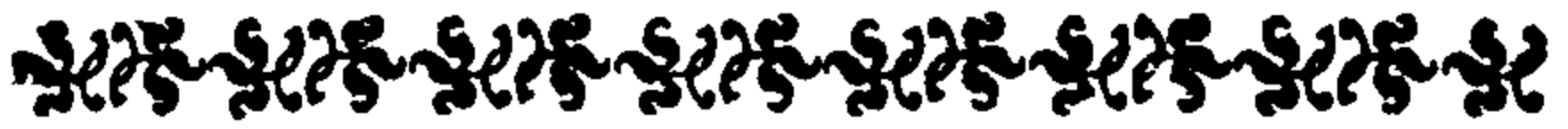
TOME SECOND.



A P A R I S,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur &
Libraire ord. du Roi, rue saint Jacques, à S. Prosper
& aux trois Vertus, vis-à-vis les Mathurins.

M. DCCVIII.

Avec Approbations, & Privilege de sa Majesté.



A V I S

SUR LA PREMIERE EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

Saint Paul qui avoit demeuré un an & demi à Corinthe, ville Metropole de l'Achaïe, l'une des principales de la Grece, & qui s'étoit appliqué avec zele à la conversion des peuples de cette ville; ayant appris à Ephese, où il demeuroit alors dans la maison d'Aquilas & de Priscille, par les avis que lui avoit donné la famille de Chloé, & par le recit que lui firent Stephanas, Fortunat & Achaïque qui l'étoient venu trouver de Corinthe à Ephese, ou par Sosthenes, au nom duquel il écrit cette Lettre; qu'il s'y étoit élevé des divisions & des dissensions parmi les fidelles; & que par un attachement déreglé à leurs maîtres, ils se partageoient en differens partis, & se declaroient les uns pour Apollon, les autres pour Paul, & les autres pour Cephass: qu'entre ceux qu'ils regardoient comme leurs maîtres, ils préféreroient les plus éloquens,

& attribuoient la conversion des peuples à leur savoir & à leurs talens naturels. Qu'ils gardoient parmi eux un incestueux qui avoit épousé la femme de son pere; qu'ils avoient entr'eux des procès, & qu'ils plaidoient devant des infidèles. Qu'enfin les riches affectoient de se distinguer, & de se séparer des pauvres au repas de charité qu'ils faisoient avant que de participer à la Cène du Seigneur.

Saint Paul informé de toutes ces choses leur écrit pour les reprendre de ces desordres; mais comme il savoit aussi qu'il y en avoit plusieurs parmi eux remplis de piété & de religion, qui édifioient l'Eglise par leurs vertus; il regle tellement ses reprimandes, qu'en reprenant les uns, il console & loue les autres.

A l'égard des premiers, il leur apprend que JESUS-CHRIST ne se divise point, & que lui seul est mort & crucifié pour nous, & que tous les Apôtres & les Docteurs ne sont que ses disciples & de vils instrumens dont il se sert. Que l'éloquence, la sagesse & la Philosophie payenne n'a pas converti le monde, mais que Dieu s'est servi de la simplicité de l'Evangile pour confondre la sagesse humaine & la soumettre à la folie de la croix. Il leur ordonne de séparer de

leurs assemblées & de leur société cet incestueux, qui par un crime énorme avoit scandalisé toute l'Eglise, & dont il craignoit que le mauvais exemple ne corrompît les autres. Il les avertit de terminer entr'eux leurs procès, & leur défend de porter leurs différens devant le tribunal des infidèles. Enfin, il veut que dans les repas de charité, qui précèdent la Cene du Seigneur, les riches ne se séparent pas des pauvres; mais qu'ils les attendent pour manger avec eux.

2. Il répond aux différentes questions que les Corinthiens lui avoient proposées touchant le Mariage, la virginité, & les viandes immolées; & il leur enseigne comment on peut se sanctifier dans le Mariage, & sur cela il leur donne des règles admirables. Il loue la virginité, la préfère au Mariage, & en fait sentir tous les avantages: à l'égard des viandes immolées aux idoles, il convient que d'elles - mêmes elles ne font rien, mais il veut qu'on s'en abstienne si les simples s'en scandalisent.

3. Il console les fidèles de Corinthe des persecutions où ils sont exposés, par l'esperance que Dieu ne les laissera pas tenter au-dessus de leur force, & les exhorte à persévérer dans l'union; il leur en prouve les

avantages par la prééminence qu'il donne à la charité sur toutes les autres vertus & sur tous les autres dons. Il leur prescrit des regles pour se conduire dans les assemblées avec prudence & subordination ; il veut que les femmes y paroissent voilées , & qu'elles y gardent le silence : & que ceux qui y parlent ou qui y prient le fassent en une langue intelligible ; il les invite à faire l'aumône , & sur-tout à contribuer à la subsistance de ceux qui les instruisent : Enfin , il leur prouve la verité de la Resurrection de JESUS-CHRIST & celle des morts , par des exemples & des témoignages évidens. En passant il les avertit qu'il les ira voir , & qu'il reglera toutes choses quand il aura passé par la Macedoine ; mais qu'auparavant il demeurera à Ephese jusqu'à la Pentecôte.

Cette Epître est écrite d'Ephese , & non pas de Philippes comme le porte la note ajoutée au texte Grec , la 24. année de la mort de JESUS-CHRIST , & la 57. de l'Ere vulgaire.



I. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

2. **P**AULUS vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Sosthenes frater,

2. Ecclesie Dei, que est Corinthe, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri

1. **P**AUL. Apôtre de JESUS-CHRIST par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthenes son frere;

2. à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux *fidelles* que JESUS-CHRIST a sanctifiés, & que la vocation a rendus saints // & à tous

2. 2. *appellés à être saints,*

ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre - Seigneur JESUS-CHRIST, qui est leur Seigneur comme le nôtre.

3. Que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

4. † Je rends pour vous à mon Dieu des actions - de - graces continuelles, à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST;

5. & de toutes les richesses dont vous avez été comblés // en lui dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science. ;

6. le témoignage qu'on vous a rendu de JESUS-CHRIST, ayant été ainsi confirmé parmi vous :

7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST.

8. Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvés sans crime au jour de l'avenement de JESUS-CHRIST notre Seigneur ¶.

Jesu Christi, in omni loco ipsorum, & nostro.

3. Gratia vobis & pax à Deo patre nostro, & Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu :

5. quòd in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, & in omni scientia :

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis .

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

† 8. Dim. après la Pent.

9. Fidelis Deus : per quem vocati estis in societatem filii eius Jesu Christi Domini nostri.

10. Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi; ut idipsum dicatis omnes, & non sint in vobis schismata: sitis autem perfecti in eodem sensu, & in eadem sententia.

11. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.

12. Hoc autem dicto, quod unusquisque vestrum dicit: Ego quidem sum Pauli: ego autem Apollonis: ego vero Cephae: ego autem Christi.

13. Divisus est Christus? Nunquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

14. Gratias ago Deo,

9. Dieu, par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils JESUS - CHRIST notre Seigneur, est fidelle & véritable.

10. Or je vous conjure, mes freres, par le nom de JESUS - CHRIST notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.

11. Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en disant: Pour moi je suis à Paul, & moi je suis à Apollon; & moi je suis à Cephas; & moi je suis à JESUS - CHRIST.

13. JESUS - CHRIST est-il donc divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul?

14. Je rends graces à Dieu,

11. expl. C'étoit une Dame de grande piété.

11. expl. Il laisse à inferer qu'il n'estoit donc pas leur Christ.

7 I. EPISTRE DE S. PAUL

de ce que je n'ai batisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius :

1^{re} Ep. 18.

15. afin que personne ne dise que vous avez été batisés en mon nom.

16. J'ai encore batisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne sçache point en avoir batisé d'autres :

17. parceque JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour batiser, mais pour prêcher l'Evangile, & le prêcher sans y employer // la sagesse de la parole, pour ne pas aneantir la croix de JESUS-CHRIST.

2. Petr. 1. 16. Infr. 2. 1. 4.

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu.

Rom. 1. 16.

19. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages //, & je rejetterai la science des savans.

Isai. 29. 24.

20. Que sont devenus // les sages ? Que sont devenus les

Isai. 33. 28.

quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum, & Caium :

15. ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem & Stephanæ domum : ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi con-

ψ. 16. à Corinthe
ψ. 17. autr. les discours, d'une sagesse, ou la sagesse & l'éloquence humaine.
ψ. 19. expl. selon le monde.
ψ. 20. letr. Où sont ?

quisitor hujus saeculi?
Nonne stultam fecit
Deus sapientiam hu-
jus mundi.

21. Nam quia in
Dei sapientia non co-
gnovit mundus per sa-
pientiam Deum: pla-
cuit Deo per stultitiam
praedicationis salvos
facere credentes.

22. Quoniam & Ju-
dæi signa petunt, &
Græci sapientiam quaerunt:

23. nos autem præ-
dicamus Christum cru-
cifixum: Judæis qui-
dem scandalum, gen-
tibus autem stulti-
tiam:

24. Ipsi autem vo-
catis Judæis, atque
Græcis, Christum Dei
virtutem, & Dei sa-
pientiam:

25. quia quod stul-
tum est Dei, sapien-
tius est hominibus:
& quod infirmum est
Dei, fortius est homi-
nibus.

docteurs de la loi? Que sont
devenus ces esprits curieux
des sciences de ce siècle? Dieu
n'a-t-il pas // convaincu de fo-
lie la sagesse de ce monde?

21. Car Dieu voyant que
le monde avec la sagesse *hu-
maine*, ne l'avoit point connu
dans *les ouvrages* de la sagesse
divine, il lui a plu de sauver
par la folie de la prédica-
tion // ceux qui croiroient en
lui.

22. Les Juifs demandent Matth.
12. 39.
des miracles, & les Gentils
cherchent la sagesse.

23. Et pour nous, nous
prêchons JESUS-CHRIST
crucifié, qui est un scandale
aux Juifs, & une folie aux
Gentils;

24. mais qui est la force
de Dieu & la sagesse de Dieu //
à ceux qui sont appelés, soit
Juifs ou Gentils;

25. parceque ce qui pa-
roît en Dieu une folie, est
plus sage que *la sagesse de tous*
les hommes; & que ce qui
paroît en Dieu une foiblesse,
est plus fort que *la force de
tous* les hommes

†. 20. *autr.* rendue folle.
†. 21. *i. e.* par la prédication
d'un Dieu crucifié, qui paroît

folie aux hommes charnels.
†. 24. *i. e.* la croix de JESUS.

† Sainte
Agathe.

26. † Considérez, mes freres //, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair //, peu de puissans, & peu de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.

28. Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.

29. afin que nul homme // ne se glorifie devant lui.

30. C'est par cette voie que vous êtes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, & notre redemption;

31. afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, ne se glorifie que dans le Seigneur //.

26. Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles:

27. sed quae stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes: & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia:

28. & ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quae non sunt, ut ea quae sunt destrueret:

29. ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia à Deo, & justitia, & sanctificatio, & redemptio:

31. ut quemadmodum scriptum est: Qui gloriatur, in Domino gloriatur.

Jer. 23.
5.

Jer. 9.
23. 24.
2. Cor.
10. 17.

ψ. 26. *lett.* Voyez votre vocation, Ibid. *expl.* d'une sagesse humaine.

ψ. 29. *lett.* que nulle chair.



SENS LITTE R A L.

1. 1. *P* *Paul*, Apôtre de JESUS-CHRIST par la vocation & la volonté de Dieu, & *Sosthene* son frere.

Paul. Voyez ce qui est dit sur le nom de Paul, Rom. 1. 1.

Apôtre; c'est-à-dire, appelé à la charge & au ministère d'Apôtre de JESUS-CHRIST, avec la même autorité & la même conduite dans les fonctions de ce ministère, que tous les autres Apôtres. Voyez ce que signifie proprement le nom d'Apôtre. Rom. 1. 1.

De JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, un de ceux que JESUS-CHRIST a envoyés pour annoncer son Evangile, & pour être les ministres de la grace qu'il y présente également aux Juifs & aux Gentils. *Autr.* Pour se distinguer des faux-apôtres, qui entreprenoient d'exercer les fonctions de l'apostolat par leur propre mouvement; & pour établir sur ce fondement solide la vérité des choses qu'il doit enseigner dans la suite de cette Epître.

Par la vocation & la volonté de Dieu; c'est-à-dire, non par le mouvement, ni par l'autorité, ni même par le ministère des hommes; mais par la seule volonté de Dieu. *Autr.* *Par la pure grace de Dieu*, fondée non sur mes propres merites, mais sur le bon plaisir de Dieu.

Et Sosthene. Il y a apparence que c'est le même dont il est parlé, Act. 18. 17. qui avant sa conversion étoit chef d'une des Synagogues des Juifs de

8. I. EPISTRE DE S. PAUL
Corinthe; & que saint Paul met ici son nom par honneur, afin d'obliger les Corinthiens, qui avoient une estime singuliere pour son merite, à témoigner encore plus de déference pour les avertissemens qu'il leur va donner.

Son *frere*; c'est ainsi que l'Apôtre nommoit ses disciples, considerant plutôt en eux la qualité de Chrétiens & de cooperateurs de l'Evangile, qui les rendoit ses freres, que celle de disciples, qui les rendoit ses inferieurs.

v. 2. A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux fidelles que JESUS-CHRIST a sanctifiés, & que sa vocation a rendus saints; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, qui est leur Seigneur comme le nôtre.

A l'Eglise; c'est-à-dire, à l'assemblée des Chrétiens.

De Dieu. Il appelle l'Eglise chrétienne, l'Eglise de Dieu; parceque c'est la seule que Dieu reconnoît pour la sienne, comme celle dans laquelle il est véritablement adoré, toutes les autres n'étant proprement que des synagogues de satan. Apoc. 2. 9.

Qui est à Corinthe, & aux environs; car l'Eglise principale comprend toutes les Eglises particulieres qui en dépendent.

A Corinthe. On a déjà remarqué que c'étoit la ville capitale du Peloponese, que saint Paul avoit déjà convertie à la foi chrétienne lorsqu'il écrivoit cette Epître.

Aux fidelles que JESUS-CHRIST a sanctifiés; c'est-à-dire, à tous les fidelles de cette Eglise, qui ont ce bonheur que d'avoir reçu le don de sainteté par notre ministère, & par les merites de JESUS-

CHRIST, en se convertissant à la foi, & qui par cette sanctification sont devenus un peuple particulièrement consacré à son service : *Gens sancta.*

Et que sa vocation a rendus saints ; c'est-à-dire, appelés & obligés par leur vocation au Christianisme, & par le don de sanctification qu'ils ont reçu, à mener une vie toute sainte, & conforme à la sainteté de leur profession & de leur état. Voyez Rom. 1. 7. Cet éloge magnifique que l'Apôtre donne aux Corinthiens, sert à les préparer d'abord à recevoir avec affection, toutes les choses qu'il leur écrit dans cette Lettre, n'y en ayant pas une qui ne se rapporte à les conserver, ou à les rétablir dans la sainteté de leur état.

Et à tous ceux, &c. Il semble que saint Paul adresse cette Epître à tous les fidèles répandus par-tout le monde, aussi-bien qu'aux Corinthiens, pour marquer qu'il n'y a qu'une Eglise ; & qu'en qualité d'Apôtre des nations, il a droit de prêcher par-tout l'Evangile de JESUS-CHRIST : ce qui lui étoit contesté par les faux-apôtres. Autrement. *Avec tous ceux, &c.* L'Apôtre veut dire simplement que les Corinthiens ont été sanctifiés, & appelés à la sainteté *avec tous ceux ;* c'est-à-dire, aussi-bien que tout le reste des fidèles qui sont par-tout le monde ; & pour ne faire qu'un même corps & une même Eglise avec eux : ce qu'il semble avoir ajouté pour leur insinuer l'amour de l'unité, & les disposer à bien recevoir les avertissemens qu'il leur va donner touchant les divisions qui s'étoient déjà répandues dans le corps de leur Eglise.

Qui en quelque lieu que ce soit, quelque'éloignés qu'ils puissent être les uns des autres ; ou, qui est

vous lieu ; c'est-à-dire , qui dans tous les lieux du monde , où est répandu le corps de l'Eglise , sans que la diversité des nations & des mœurs , ni l'éloignement des lieux , puissent empêcher l'unité de tous ces peuples en un même corps mystique.

Invoquent le nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire , invoquent la Majesté divine de JESUS-CHRIST , en lui rendant le même honneur & le même culte qu'à son Pere.

Qui est leur Seigneur comme le nôtre ; c'est-à-dire , qui est notre commun Seigneur à tous , tant que nous sommes de Chrétiens , quelque diversité de pays qu'il y ait parmi nous : ce que l'Apôtre ajoute encore , pour insinuer aux Corinthiens l'obligation étroite que les fidèles ont de vivre dans l'union , puisqu'ils servent tous un même Seigneur , & qu'ils ne doivent tous aspirer qu'à une même fin , qui est celle de le servir. Ephes. 4. 3. 4. 5. 6.

ψ. 3. Que Dieu notre Pere , & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

Que Dieu notre Pere , &c. Voyez Rom. 1. 7.

ψ. 4. Je rends pour vous à mon Dieu des actions-de-graces continuelles , à cause de la grace de Dieu , qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST.

Je rends pour vous . . . en JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire , par ses merites , & par l'union que vous avez avec lui par la foi. L'Apôtre expose en quoi consiste cette grace de Dieu dont il vient de parler au verset précédent.

ψ. 5. Et de toutes les richesses dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science.

Et de toutes les richesses , &c. c'est-à-dire ; Et de ce qu'en lui vous avez été comblés de toutes les

richesses spirituelles & évangéliques.

• *Le don de la parole, pour apprendre de vive voix aux fidèles en toute sorte de langues, les vérités & les mystères de la Religion chrétienne.*

• *Et de la science, pour en avoir une parfaite connoissance. L'Apôtre parle principalement ici du don de prophétie, qui étoit commun dans l'Eglise des Corinthiens, & qui consistoit à pénétrer & à développer les mystères les plus profonds, & les vérités les plus obscures de l'Écriture-sainte.*

• *§. 6. Le témoignage qu'on vous a rendu de JESUS-CHRIST ayant été ainsi confirmé parmi vous.*

• *Le témoignage. Autr. L'Évangile de JESUS-CHRIST; car c'est par l'Évangile que JESUS-CHRIST nous témoigne & nous fait connoître ce que nous devons croire de lui. 1. Cor. 2. 1.*

Ayant été ainsi confirmé, &c. Rien n'est plus propre à confirmer la vérité de l'Évangile aux infidèles, que les miracles, sur-tout quand ils sont joints à l'interprétation des Écritures; & qu'on leur fait voir par le don de prophétie, l'excellence & la convenance merveilleuse des mystères de la Religion chrétienne, c'est-à-dire, de JESUS-CHRIST, & de la vérité de son Évangile.

• *§. 7. De sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST.*

• *De sorte qu'il ne vous manque aucun don, de ceux qui sont nécessaires pour votre salut; car l'Apôtre ne veut pas dire qu'ils fussent absolument remplis de toute sorte de grâces & de perfections.*

• *Dans l'attente où vous êtes. Cet ardent desir de la venue de JESUS-CHRIST, est bien représenté. Rom. 8. 19.*

EX . I. EPISTRE DE S. PAUL

De la manifestation, &c. c'est-à-dire ; le second avènement de JESUS-CHRIST, auquel il paroîtra glorieux, & rendra ses élus participans de sa gloire. Coloss. 3. 4. 1. Pet. 4. 13. 1. Joan. 2. 28.

¶ 8. *Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvé sans crime au jour de l'avènement de JESUS-CHRIST notre Seigneur.*

Et Dieu vous affermira ; c'est-à-dire : Comme il vous a comblés de ses dons, il vous fera encore la grace de vous affermir dans la justice & dans l'innocence, en pratiquant les bonnes œuvres de votre part.

Jusqu'à la fin ; c'est-à-dire, jusqu'à la mort ; non que les élus, de qui il parle, soient exemts de péché mortel, depuis qu'ils ont été justifiés ; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y perseverent jusqu'à la mort.

Pour être trouvé sans crime au jour, &c. Voyez l'explication, 2. Cor. 1. 14. Philip. 1. 6. 10.

¶ 9. *Dieu par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils JESUS-CHRIST notre Seigneur, est fidelle & veritable.*

Dieu par lequel vous avez été appelés, par une vocation efficace, & qui est fondée sur son bon plaisir. C'est la preuve du verset précédent.

A la société de son Fils JESUS-CHRIST notre Seigneur, pour être en ce monde les membres vivans de son corps mystique, & pour être en l'autre les compagnons de sa gloire.

Est fidelle & veritable dans ses promesses, de sorte qu'il ne peut manquer à vous affermir dans sa grace jusqu'à la fin, ni à vous rendre irreprehensible au jour de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, puisqu'il s'y est engagé par cette vocation.

• v. 10. Or je vous conjure, mes frères, par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.

Or je vous conjure, mes frères, par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur; c'est-à-dire, par ce Nom adorable pour lequel vous avez tant de veneration & d'amour, & que vous faites gloire de porter;

D'avoir tous un même langage, en ce qui regarde la regle de la foi que vous avez reçue, ne permettant pas qu'on dise rien de contraire, sous quelque prétexte que ce soit: ou plutôt l'Apôtre les exhorte à vivre ensemble en bonne intelligence, qui consiste principalement à ne point se contredire & à ne point se contrarier l'un l'autre.

Et de ne point souffrir parmi vous de divisions; c'est-à-dire, de partialités, pour quelque occasion que ce puisse être: ni de schismes; c'est-à-dire, de factions particulières, qui vont jusqu'à vous separer les uns d'avec les autres dans des differens partis.

Mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, croyant tous la même chose en ce qui concerne la foi; mais bien plus dans une parfaite union, comme doivent être les membres du même corps animés du même esprit.

Et dans un même sentiment, d'affection; ce qui est opposé à la division & au schisme; c'est-à-dire: Soyez tellement unis d'affection, que non seulement vous viviez dans un amour reciproque, mais que votre amour tende au même objet, qui est:

JESUS-CHRIST, n'aimant aucun homme que pour lui, & les aimant tous également en lui.

v. 11. *Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.*

Car : C'est la raison de la priere qu'il leur fait au verset précédent ; c'est-à-dire : Ce qui me porte à vous faire cette priere avec tant d'instance, c'est que j'ai été averti,

Par ceux de la maison de Chloé, &c. c'est-à-dire, par les domestiques de cette Dame. Il y a apparence qu'elle étoit fort connue dans l'Eglise. D'autres estiment que c'étoient ses enfans, & qu'elle étoit déjà morte lorsque l'Apôtre écrivoit cette Lettre.

Or l'Apôtre nomme la famille de Chloé, pour faire voir aux Corinthiens qu'il n'avoit pas entrepris legerement de leur écrire touchant leurs divisions, ne l'ayant fait que sur le témoignage de personnes dignes de foi, & dont la probité étoit très-connue. Il s'abstient néanmoins de nommer ces témoins par leur propre nom, pour ne les rendre pas odieux, ou pour n'attirer pas sur eux la haine & la disgrâce de ce peuple.

v. 12. *Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en disant : Pour moi je suis à Paul ; & moi je suis à Apollon ; & moi je suis à Cephas : & moi je suis à JESUS-CHRIST.*

Ce que je veux dire est, que chacun de vous, &c. c'est-à-dire, plusieurs d'entre vous : car il n'a pas ce sentiment de toute l'Eglise. Voyez ci-après ch. 4. v. 6.

Pour moi je suis à Paul, &c. c'est-à-dire, sectateur ou disciple de Paul. Car sous ces différens

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 13
 partis étoient fondés sur ce que dans l'Eglise de Corinthe, les uns avoient été instruits par S. Paul; & les autres par Apollon, après le départ de l'Apôtre; d'autres qui étoient venus de Judée à Corinthe par S. Pierre: & les autres se glorifioient de l'avoir été par la propre bouche de JESUS-CHRIST. Ou bien l'Apôtre parle au nom de quelques fidèles, qui étant mieux instruits que les autres, & ne prenant aucun parti, faisoient profession d'être disciples de JESUS-CHRIST: ce qui donnoit occasion à plusieurs de debiter leurs erreurs, les uns enseignant un dogme, & les autres un autre tout contraire; chacun attribuant le sien à celui dont il se disoit le disciple, & partageant ainsi toute l'Eglise par des sentimens essentiellement différens.

Et moi je suis à Cephass; c'est-à-dire, à Pierre. C'étoient les faux-docteurs, qui prétendoient établir dans l'Eglise de Corinthe les ceremonies légales, sous prétexte que saint Pierre en permettoit l'usage dans les Eglises de Judée. Voyez Galat. 2. 4.

V. 13. JESUS-CHRIST est-il donc divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptesés au nom de Paul?

JESUS-CHRIST, &c. c'est-à-dire: L'Evangile de JESUS-CHRIST est-il divisé? Peut-il être autre dans la bouche d'un ministre, que dans la bouche d'un autre? Est-il composé de dogmes contraires? Cela est impossible. Comment souffrez-vous donc qu'on l'enseigne si diversement parmi vous, & qu'il y ait une contrariété si grande parmi vos docteurs, & *Galat. 1. 7. Hebr. 13. 8.*
 &c. *Christus heri & hodie, &c.*

Est-ce Paul: Ce que l'Apôtre dit de lui-même, il l'entend aussi à plus forte raison de tous les chefs de parti, qui divisoient les Corinthiens ; mais la coutume est de s'appliquer à lui seul les choses qui peuvent paroître odieuses : *Hac autem transfiguravi in me, &c.* Le sens est : Pourquoi vous attacher à des hommes, & les suivre aveuglément ; comme vous faites, puisqu'il n'y a que J E S U S-CHRIST seul que vous deviez suivre ; & auquel vous deviez vous attacher, puisque lui seul est l'auteur de votre salut, & celui duquel vous devez attendre les moyens pour y parvenir ? Regardez donc tous vos ministres, & moi tout le premier, comme de simples instrumens, dont J E S U S-CHRIST se sert pour operer votre salut ; & ne les considerez qu'en-tant qu'ils vous inspirent la vérité de son Evangile, sans vous attacher à leurs opinions particulieres, ni à leurs propres interêts, puisqu'ils n'en doivent point avoir d'autres que celui de J E S U S-CHRIST & de la vérité.

Qui a été crucifié pour vous ? &c. c'est-à-dire : Est-ce lui qui vous a mérité le salut par sa mort ? Est-ce par sa vertu que vous avez été sanctifiés au Batême ? Son nom a-t-il été invoqué sur vous, lorsqu'on vous a conféré ce Sacrement ? N'est-ce pas pour porter le nom de *Chrétiens*, & non celui de *Paulistes*, ou de *Cephistes*, ou d'*Apollistes*, &c. que vous avez été baptemisés ?

ψ. 14. *Je rends grâces à Dieu, de ce que je n'ai baptemisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius.*

Je rends grâces à Dieu, de ce que je n'ai baptemisé, &c. c'est-à-dire, de mes propres mains ; car il paroît, Act. 18. 8. qu'il convertit avec Crispe & Caius

Caius, un grand nombre de Corinthiens, qui furent batisés ensuite. Il y a apparence qu'il se servit du ministère de Silas & de Timothée, qui étoient pour lors avec lui, Act. 18. 5. pour batiser les autres.

• *v. 15. Afin que personne ne dise que vous avez été batisé en mon nom.*

Afin que, &c. c'est-à-dire, Je vous dis ceci, afin d'ôter jusqu'au moindre prétexte à qui que ce soit, d'avoir cette pensée si peu raisonnable, que vous ayez été batisés en mon nom.

• *v. 16. J'ai encore batisé ceux de la famille de Stephanas; & je ne sçache point en avoir batisé d'autres.*

J'ai encore batisé ceux..... & je ne sçache point en avoir batisé d'autres dans la ville de Corinthe.

• *v. 17. Parceque JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour batiser, mais pour prêcher l'Evangile, & le prêcher sans y employer la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de JESUS-CHRIST.*

Parceque JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour batiser, &c. c'est-à-dire, pour m'appliquer principalement à cette fonction; & parcequ'elle se peut exercer par beaucoup d'autres ministres, qui sont moins propres pour la prédication de l'Evangile.

• *Et le prêcher sans y employer la sagesse de la parole.* L'Apôtre touche adroitement les chefs des autres partis, qui faisoient gloire d'exceller dans l'éloquence & dans la sagesse profane; & il entreprend de montrer, qu'il n'y a rien de plus opposé à toute la Religion chrétienne.

• *Pour ne pas anéantir, &c.* c'est-à-dire, pour ne point diminuer l'estime qu'on en doit avoir, & pour

ne pas attribuer plutôt la conversion des hommes à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine, qu'à la vertu de la grace que JÉSUS-CHRIST nous a méritée par sa Passion; ou, pour ne pas affoiblir par le mélange de l'éloquence & de la sagesse humaine, la force de la prédication de la croix, qui étant un mystère d'humilité, doit être prêché sans pompe & sans affectation, afin qu'elle opère la conversion des cœurs, sans qu'elle ait besoin du secours de l'éloquence & de la sagesse séculière.

v. 18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous elle est la vertu & la puissance de Dieu.

Car, &c. c'est-à-dire: Je sais bien qu'on me peut objecter; qu'on voit par expérience que la prédication d'un Dieu crucifié en rebute plusieurs; qu'ainsi il est juste de se servir de l'éloquence & de la sagesse, pour insinuer plus aisément la créance de ce mystère: mais je réponds, qu'encore qu'elle fasse cet effet par la mauvaise disposition de quelques infidèles & incrédules, qui regardent le mystère d'un Dieu crucifié, comme une folie; elle ne le fait pas à l'égard de ceux qui recevant la foi, regardent ce mystère comme l'instrument & le moyen efficace dont Dieu se sert pour les convertir, & pour les sauver; cette considération doit suffire à un véritable Prédicateur qui ne doit point avoir d'autre vûe que le salut de ceux à qui il annonce l'Évangile, & qui doit s'arrêter uniquement aux moyens propres pour les y faire parvenir. C'est la réponse à l'objection qu'on lui pouvoit faire contre ce qu'il vient d'établir au verset précédent; Qu'il ne faut pas em-

ployer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Évangile.

v. 19. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages , & je rejetterai la science des savans.

C'est pourquoi. Il rend raison de ce que les sages du monde regardent le mystère d'un Dieu crucifié, comme une folie; & il dit qu'il n'y en a point d'autre, sinon qu'il a plu à Dieu de leur cacher la conduite qu'il a tenue dans l'économie de ce mystère, & de les laisser dans leurs tenebres naturelles sans leur en découvrir les raisons véritables : *Confiteor tibi Pater, &c.* Ce qui est conforme à ce que le Saint-Esprit en avoit déjà prédit par Isaïe. Ainsi il ne faut point s'étonner, que les sages du monde regardent le mystère de la croix comme une folie, puisque le Prophète a prédit depuis long-temps, que Dieu leur cacheroit la conduite qu'il tiendrait dans ce mystère, sans qu'ils en pussent avoir la moindre connoissance par leurs sciences, ni par les lumières de leur sagesse, qui ne pouvoit rien appercevoir dans cette économie qui n'en renversât tous les principes & toutes les lumières. De sorte que c'est en vain qu'on emploie les discours de la sagesse humaine pour les persuader, puisque ce mystère est si élevé au-dessus de tous ces principes.

Matth. 11:25

Il est écrit. Cette prédiction du Prophète s'entend à la lettre des sages d'entre les Juifs de son temps; mais selon le sens mystique revelé à l'Apôtre, elle s'entend de tous les sages du siècle, qui après la venue du Messie devoient s'opposer au Christianisme; comme contraires aux lumières de leur raison naturelle.

Je détruirai la sagesse des sages; c'est-à-dire; Je

10 I. EPISTRE DE S. PAUL

renverserai tous leurs raisonnemens , & en ferai paroître la folie & la fausseté par une conduite toute contraire à leurs principes & à leurs maximes.

Et je rejetterai , &c. Il repete ce qu'il vient de dire. Cette sorte de repetition , qui est fort commune dans l'Ecriture , sert à rendre l'expression plus forte , & à lui donner plus de poids.

ψ. 20. Que sont devenus les sages ? Que sont devenus les docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siecle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde ?

Que sont devenus les sages : c'est-à-dire , ceux qui font profession de donner des maximes & des préceptes pour bien vivre ? N'est-il pas visible que tous leurs raisonnemens sont à bout , & qu'ils sont confus , lorsqu'il est question de raisonner sur ce mystere , & qu'ils n'y peuvent rien comprendre , quelque effort qu'ils fassent pour y penetrer ?

Que sont devenus les docteurs de la loi ; ou les savans dans la connoissance des loix ? La prédication de la croix ne les a-t-elle pas fait disparoître , & n'a-t-elle pas entierement obscurci l'éclat & la gloire de leur sagesse ?

Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siecle ; c'est-à-dire , les Philosophes naturels , qui recherchent les secrets de la nature ? Ce qui comprend toutes les parties de la Physique. De sorte que l'Apôtre comprend en trois mots toutes les sciences du siecle , qui sont la Morale , la Jurisprudence , & la Philosophie naturelle.

Dieu n'a-t-il pas convaincu ? &c. C'est-à-dire , fait voir par la conduite qu'il lui a plu de tenir dans le mystere de la Redemption , combien les

hommes de ce siècle les plus éclairés sont incapables, par leurs propres lumières, d'atteindre à la connoissance des secrets de Dieu, & qu'ils tombent dans des absurdités effroyables, lorsqu'ils sont assez teméraires pour entreprendre de les pénétrer? Le mot *ἐμαρτύριον* ne signifie pas seulement en cet endroit, convaincu de folie, mais quelque chose qu'on peut exprimer par le mot de, rempli de folie. N'a-t-il pas permis par son juste jugement, que l'Évangile servît à les aveugler davantage, en punition de leur présomption & de la négligence qu'ils ont fait paroître à glorifier Dieu dans ses creatures, & dans l'ordre du monde qu'ils ont connu par les lumières de la raison.

v. 21. Car Dieu voyant que le monde avec sa sagesse humaine ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la sagesse divine; il lui a plu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui.

L'Apôtre fait voir par la conduite de Dieu à l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a voulu sauver les hommes par la folie de la prédication, & par un moyen tout contraire aux principes & aux maximes de la sagesse humaine.

Car Dieu voyant. Il rend raison de la conduite que Dieu a tenue envers les sages du siècle; & fait voir qu'il en a usé justement avec eux, en se servant d'un moyen si contraire à leur raison pour sauver les fidèles.

Que le monde; c'est - à - dire, les sages de ce monde.

Avec la sagesse, c'est-à-dire, par les lumières & par les connoissances naturelles qu'ils avoient de Dieu par la considération de ses ouvrages; &

même de sa loi ; car il y comprend aussi les Juifs incrédules.

Ne l'avoit point connu ; c'est-à-dire , adoré , & glorifié par leurs actions. Dans les ouvrages de la sagesse divine ; c'est-à-dire , qui en sont l'effet & comme le tableau , dans lequel ces sages en ont apperçû l'éclat & la gloire.

Il lui a plu de sauver , en punition de leur ingratitude , & pour confondre leur orgueil ;

Par la folie de la Prédication ; c'est-à-dire , par un moyen directement opposé à tous les principes & à toutes les maximes de la sagesse humaine , qui est la prédication d'un Dieu crucifié , qui ne sert qu'à les rebuter , & à leur donner du mépris pour l'Evangile :

Ceux qui croiroient en lui ; c'est-à-dire , ceux qui ne présumant pas de leurs propres lumières , comme ces sages , se soumettoient en toute chose à lui par la foi.

v. 22. Les Juifs demandent des miracles , & les Gentils cherchent la sagesse.

Les Juifs demandent des miracles. Quoique les Juifs pour croire demandent des miracles , qui portent avec eux la terreur & l'effroi , tels que furent ceux de Moïse , de Josué , & d'Elie ; & que les Gentils ne veuillent rien croire qu'à force de raisons : Dieu cependant leur propose dans l'Evangile un moyen de salut , & qui n'est fondé ni sur ces sortes de miracles , ni sur la raison naturelle , qui est la prédication d'un Dieu crucifié ; ce qui est une occasion aux uns & aux autres de rebuter cette grace ; les uns , parcequ'ils sont choqués de la bassesse de ce mystere ; les autres , parcequ'ils le regardent comme une fable , & une folle imagination.

C'est par cette admirable conduite que Dieu a voulu abaisser l'orgueil, & confondre la fausse sagesse des sages-du-monde.

Les Juifs demandent donc des miracles conformes à leurs fantaisies, ne se contentant point de ceux qu'il plaît à Dieu de leur faire paroître. Ce qui fait bien voir leur malice & leur aveuglement; puisque les signes que Dieu opere pour la confirmation de l'Evangile, & de la prédication de la croix, tels que sont la guerison subite de toutes sortes de maladies, & la resurrection des morts, soient beaucoup admirables en eux-mêmes, & bien plus capables de les convaincre, que tous ces signes éclatans, qui se pouvoient prendre pour des effets purement naturels.

Et les Gentils cherchent la sagesse; c'est-à-dire, des preuves établies sur l'évidence de la raison naturelle, & tirées des propres causes des choses qu'on leur veut persuader.

¶. 23. *Et pour nous, nous prêchons JESUS-CHRIST crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.*

Et pour nous, &c. Sans avoir égard à ce que demandent les Juifs ni les Gentils; & au lieu d'entreprendre de les convaincre de la vérité de l'Evangile par les miracles & par les raisons qu'ils demandent nous nous contentons de leur prêcher JESUS-CHRIST crucifié; quoique par un juste jugement de Dieu sur eux en punition de leur orgueil, & par la mauvaise disposition de leur cœur, cette prédication d'un Dieu crucifié serve plutôt à les éloigner, qu'à les convaincre de la vérité de la foi.

¶. 24. *Mais qui est la force de Dieu, & la sagesse de Dieu, à ceux qui sont appelés, soit Juifs ou Gentils.*

14 I. EPISTRE DE S. PAUL

Mais, &c. c'est-à-dire : Si la prédication d'un Dieu crucifié n'a point d'autre effet à l'égard des Juifs & des Gentils incredules, qui font profession de la sagesse de ce siecle ; elle en fait un tout contraire à l'égard des Juifs & des Gentils qu'il a plu à Dieu d'appeler par sa grace à la foi de l'Evangile ; puisqu'au-lieu de se scandaliser de la bassesse de ce mystere, & au-lieu de le regarder comme une folie, ceux-ci le considerent au-contraire comme la vertu puissante dont Dieu se sert pour les sauver, & comme un ouvrage admirable de sa sagesse, par laquelle il a voulu confondre & l'orgueil & la fausseté de la sagesse humaine ; rien n'étant plus admirable que d'avoir vaincu la mort par la mort même, & que d'avoir triomphé du peché par le peché de ceux mêmes qui ont crucifié son Fils.

A ceux qui sont appelés, par une vocation efficace, & fondée sur le bon-propos & sur la pure grace de Dieu.

Soit Juifs ou Gentils. C'est pour montrer que cette vocation, est maintenant commune aux deux peuples ; au-lieu qu'elle l'étoit particulièrement au peuple Juif dans l'ancien Testament, hors de quelque petite portion que Dieu se reservoit toujours de temps en temps parmi les autres peuples, comme de la famille de Job & de ses amis dans l'Idumée, de Melchisedech & de quelques autres dans le pays de Chanaan, &c.

v. 25. Parceque ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes ; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que la force de tous les hommes.

Parceque ; c'est-à-dire : Car quoiqu'il semble aux incredules que cette prédication de JESUS-CHRIST

crucifié soit une folie & une foiblesse ; voyez verset 13. Cette folie néanmoins & cette foiblesse prétendue dont Dieu même est l'auteur, surpasse en sagesse & en force, la sagesse & la force de tous les hommes ; ainsi ce n'est pas sans sujet que les fidèles ont tant d'estime pour cette prédication ; & que bien loin de l'estimer une folie, comme les incrédules, ils la considèrent comme un chef-d'œuvre de la sagesse & de la force toute-puissante de Dieu.

Ce qui paroît en Dieu une folie, &c. c'est-à-dire : Cette prédication d'un Dieu crucifié que les Gentils incrédules tiennent pour une folie, & qui les rebute de l'Évangile, doit être attribuée à Dieu, puisque c'est lui-même qui nous a envoyés pour le prêcher aux hommes, & que c'est lui-même qui a livré son Fils à la croix pour nos péchés. Ce qui fait bien voir qu'elle n'est rien moins qu'une véritable folie.

Est plus forte que la force de tous les hommes ; puisque les plus sages & les plus habiles du siècle, n'ont jamais pu découvrir à leurs disciples la véritable règle de bien vivre, ni les moyens de parvenir à la possession du souverain bien ; mais que la prédication de JÉSUS-CHRIST crucifié a découvert tous ces trésors aux fidèles, & non seulement en quelque ville, ou en quelque province, & pendant quelque petit nombre de siècles, mais dans tous les lieux du monde, & à toutes sortes de personnes & d'âge. Tous les Philosophes ensemble firent-ils jamais rien de semblable ; puisqu'enfin malgré toute la résistance du diable & des hommes, & malgré toutes leurs persécutions, elle a assujéti pour jamais tout le monde à JÉSUS-

26 I. EPISTRE DE S. PAUL

CHRIST; au-lieu que les plus puissans Monarques de la terre, & les plus grands Conquerans ne purent jamais s'en assujettir que quelque partie, & pour un fort petit espace de temps.

v. 26. Considérez, mes freres, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appellés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, & peu de nobles.

Considérez, &c. c'est-à-dire; Pour mieux comprendre quelle est la vertu & la force de cette prédication d'un Dieu crucifié, faites reflexion sur la qualité des fidelles, soit d'entre vous, soit des autres qui ont été appellés; & sur-tout des Prédicateurs, dont Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi; & considérez qu'encore que la plupart d'entr'eux fussent des hommes ignorans, foibles, & méprisables selon le monde, ou des hommes sans lettres, sans force, & sans naissance; ils n'ont pas laissé par la force de cette prédication, de confondre les plus savans & les plus puissans, & d'abattre l'orgueil & le faste des personnes les plus élevées dans le siecle.

Il y en a peu de sages. L'Apôtre ne dit pas qu'il n'y en eût point du-tout, parcequ'il y en avoit quelques-uns, comme Sergius Paulus, qui étoit Proconsul; Apollon, qui étoit un homme éloquent; Denis l'Areopagite; Gamaliel, docteur; & saint Paul même, qui avoit été son disciple; saint Luc, saint Barnabé, & quelques autres encore.

Selon la chair; c'est-à-dire, selon le monde, ou selon l'estime des hommes; ou sages, d'une sagesse humaine.

Peu de puissans, en richesses & en dignité.

Et peu de nobles, ou par leur naissance, ou par leurs actions heroïques,

†. 27. *Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages. Il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.*

Mais Dieu a choisi les moins sages, &c. c'est-à-dire, qui bien loin d'être sages selon le monde, n'avoient pas même les premiers principes des sciences.

Pour confondre les sages. En leur faisant voir la vanité de leurs maximes & de leurs sciences, & leur découvrant des vérités sublimes auxquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raison naturelle.

Il a choisi les foibles, destitués de pouvoir & d'autorité, pour confondre les puissans; c'est-à-dire, en convertissant tout le monde à la foi de JESUS-CHRIST, malgré toute leur résistance; & leur faisant voir par les effets, que c'est en vain qu'ils emploient leur puissance pour s'opposer à l'Evangile.

†. 28. *Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.*

Il a choisi ce qui n'étoit rien, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient en nulle considération parmi les hommes, & qu'on ne regardoit non plus que s'ils n'eussent point été au monde.

Pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand, c'est-à-dire, pour abattre l'orgueil des grands du monde, en leur faisant voir qu'ils ne sont rien devant Dieu, & que toute leur gloire n'est qu'un peu de fumée, qui disparoît incontinent devant lui; & les contraignant même par la prédication de l'Evangile, de reconnoître JESUS-CHRIST pour leur Souverain, & d'abaisser toute leur grandeur à

ses pieds. Ce qui ne s'est pleinement accompli que quelques siècles après les Apôtres.

v. 29. Afin que nul homme ne se glorifie devant lui.

Afin que nul homme, &c. Ceci se rapporte au verset précédent, en ce sens : Dieu a voulu abattre l'orgueil des grands du monde par la prédication des Apôtres, afin de confondre par cet exemple celui de tous les autres hommes ; & pour leur faire reconnoître qu'ils n'ont rien en eux-mêmes dont ils se puissent glorifier devant Dieu. Ou plutôt ceci se rapporte au troisième verset précédent, en ce sens : Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi, & pour operer toutes ces merveilles, de personnes ignorantes, foibles, & méprisables selon le monde ; afin de faire voir que la gloire de votre vocation, & de toutes les merveilles qui ont été operées par la prédication de l'Evangile, n'est dûe qu'à lui seul qui en est l'auteur, & que les hommes n'y peuvent prendre aucune part ; au-lieu que s'il n'avoit employé que des Prédicateurs habiles, puissans, & qualifiés selon le monde, cela leur auroit donné lieu de se glorifier en eux-mêmes, & d'attribuer la conversion des hommes à leur science, à leur puissance, & à leur noblesse, plutôt qu'à la force & à la vertu toute divine dont Dieu a rempli la prédication de l'Evangile.

Autrement : Le dessein que Dieu a eu en se servant de personnes foibles, ignorantes, & méprisables, pour confondre les sages & les puissans, & pour abattre le faste des grands du monde, a été d'humilier tous les hommes, & leur faire voir que toute leur science, toute leur puissance, & toute leur grandeur n'est rien devant lui.

¶ 30. *C'est par cette voie que vous êtes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, & notre redemption.*

C'est par cette voie, &c. C'est la conclusion des trois précédens versets. Comme s'il disoit : Puisque ce n'est point par la science, par la puissance, ni par la noblesse des hommes que vous avez été appelés ; c'est donc par lui, &c.

En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans la foi.

Qui nous a été donné de Dieu, comme l'unique auteur de notre salut.

Pour être notre sagesse, c'est-à-dire, pour être l'unique cause meritoire & efficace de notre sagesse ; en nous inspirant par la foi la connoissance de toutes les verités nécessaires pour notre salut. L'Apôtre dit ceci pour desabuser les Corinthiens de la trop grande estime qu'ils avoient de leurs docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils eussent été les auteurs des graces que Dieu leur avoit conferées par leur ministere.

Notre justice ; en nous purifiant par le merite de sa mort, de tous nos pechés, & nous déchargeant de la peine qui leur étoit dûe.

Notre sanctification ; en sanctifiant nos ames par l'infusion de son Esprit, & nous inspirant par ce même Esprit une vie toute sainte, & toute nouvelle.

Et notre redemption ; en nous meritant par sa mort la grace de ressusciter un jour, & de jouir ensuite d'une parfaite exemption de la mort.

¶ 31. *Afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, ne se glorifie que dans le Seigneur.*

Afin que, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous en dis, est afin de vous faire connoître l'obligation que vous avez de rapporter à Dieu toute la gloire de votre salut.

Celui ; tout fidelle, quel qu'il soit, docteur ou disciple, *qui se glorifie* ; c'est-à-dire, qui a quelque sujet de se réjouir & de se glorifier du bon succès de son ministère, s'il est ministre de l'Eglise ; ou s'il est inferieur, qui a sujet de se réjouir des grâces qu'il a reçues par le ministère de ses Supérieurs.

Ne se glorifie, &c. c'est-à-dire, en rapporte toute la gloire au Seigneur, & non pas à soi-même, ni aux hommes, puisque c'est Dieu seul qui en est l'auteur. Il dit ceci pour reprimer la vaine gloire des docteurs de Corinthe, & pour redresser le faux zele de ceux qui se glorifioient de les avoir pour maîtres, & qui mettoient toute leur confiance dans la conduite des hommes, au-lieu de la mettre en Dieu.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 4. **P** *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene son frere, &c.*

Le saint Apôtre, qui connoissoit le besoin qu'avoient les Corinthiens d'entrer dans des sentimens d'humilité, tâche dès le commencement de cette Epître, de leur inspirer cette vertu par son exemple, & de leur apprendre que l'homme n'ayant rien que de la pure liberalité de Dieu, on n'a aucun

objet de s'élever ou de se glorifier de ses dons.

Il declare donc que sa vocation à l'Apostolat est toute gratuite, & que c'est la volonté souveraine de Dieu qui l'a attiré à lui, lors même qu'il ne s'appliquoit qu'à persecuter l'Eglise. **JESUS-CHRIST** qui n'a appelé pour Apôtres, que ceux qu'il a voulu lui-même: *Vocavit ad se quos voluit ipse*, n'appelle encore dans son Eglise que ceux qu'il lui plaît d'appeler. Nul ne doit s'ingérer de soi-même, ni entrer dans aucun ministere, s'il n'y est conduit par l'Esprit de Dieu, pour le remplir selon les regles saintes qu'il a prescrites. Ne permettez donc pas, mon Dieu, que nous courions sans être envoyés; que nous parlions sans vous avoir écouté; & que nous travaillions à d'autres choses qu'à celles qui regardent précisément notre saint ministere.

Marc. 3.
13.

Saint Paul donne encore un grand exemple d'humilité, en joignant à lui à la tête de cette Epître une personne qui lui étoit beaucoup inferieure. Ce grand Apôtre, qui avoit été choisi & instruit d'une maniere toute extraordinaire, quoique rempli de l'Esprit de Dieu, prend néanmoins un témoin des verités qu'il écrit, & il appelle ce témoin son frere. Il avoit appris ce qu'il nous a enseigné, **QUE JESUS-CHRIST** même ne rougit point d'appeler ses freres ceux qu'il a sanctifiés; & que pour être le Libérateur des hommes, il s'est rendu en tout semblable à ses freres. Plût à Dieu que tous les Superieurs fussent animés de ce même esprit d'humilité, & qu'ils traitassent ceux qu'ils conduisent comme leurs freres, & qu'ils se fissent honneur d'être non seulement, comme dit le Sage, parmi eux comme l'un d'entr'eux; mais encore, selon l'Evangile & l'exemple de **JESUS-CHRIST**, de se regarder comme leurs serviteurs.

Hebr. 1. rē

16. 17.
Matth.

25. 40.

45.

Matth.

20. 26.

27.

Luc. 22.

26.

L'Apôtre voulant exciter de plus en plus les fideles de Corinthe à l'amour de l'humilité, les fait res-souvenir des graces dont Dieu les a prévenus ; & leur représente, qu'ayant été dans le desordre & la cor-ruption, ils ont été lavés, ils ont été sanctifiés, ils ont été justifiés au nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST ; qu'ainsi ils doivent beaucoup s'humilier dans la vûe de leurs déreglemens passés, puisque ce n'est que par un pur effet de la misericorde de Dieu qu'ils en ont été délivrés. Il leur représente encore, que c'est Dieu qui les a appellés, & qu'étant plon-gés dans toutes sortes de pechés, ils étoient inca-pables de faire aucune démarche vers lui. C'est-pourquoi il dit aux Ephesiens : *Vous avez été sau-vés par la grace, à cause de votre foi, mais cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu.*

Comme donc nous ne sommes rien de nous-mê-mes, & que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de Dieu, reconnoissons notre neant en sa pré-sence, & soyons humbles, si nous voulons être élevés, selon la parole de l'Evangile : *Celui qui s'a-baisse sera élevé.* Aspirons à cette veritable gran-deur, que l'on n'acquert que par une humilité sin-cere. Soyons dans les mêmes sentimens où a été notre Sauveur, qui n'a point cherché à se satis-faire lui-même ; mais qui étant riche, s'est rendu pauvre pour l'amour de nous, & s'est rabais-sé, se rendant obeissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix.

vs. 4. jusqu'au 10. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions-de-graces continuelles, à cause de la grace de Dieu qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST, &c.*

L'action-de-graces doit être non seulement la fin, mais

2. Cor. 5. 11.

Ephes. 2. 8.

Luc. 14. 14.

mais aussi le commencement de tous nos discours & de toutes nos œuvres. C'est ce que l'Apôtre nous apprend par son exemple & par ses avis : il n'y a presque pas une de ses Épîtres qu'il ne commence, aussi-tôt après la salutation ordinaire, par des actions-de-graces qu'il rend à Dieu pour lui & pour les autres : aussi exhorte-t-il les fidèles à témoigner à Dieu leur reconnoissance dans toutes les actions de la vie. *Quoique vous fassiez, leur dit-il, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur JESUS-CHRIST, rendant graces par lui à Dieu le Pere.*

En effet, la reconnoissance & l'action-de-graces est un devoir si important, que d'y manquer, c'est ne point reconnoître Dieu pour son Createur, ni JESUS-CHRIST pour son Redempteur ; & c'est rendre inutile pour soi-même tout ce que Dieu a fait pour le salut des hommes, & se fermer l'entrée à toutes les graces dont nous avons besoin pour être sauvés ; parceque Dieu regardant comme perdu ce qu'il donne à un ingrat, resserre ses liberalités de-peur de les perdre.

Que faut-il donc faire pour rendre à Dieu des actions-de-graces qui lui soient agreables ? Il faut premierement, que la reconnoissance que nous lui témoignons soit vive, & qu'elle parte d'un cœur qui brûle du desir de faire éclater sa gratitude par les louanges qui lui sont dûes.

Nous voyons dans l'ancien Testament, que dès que Dieu avoit fait quelque faveur extraordinaire à son peuple, il lui en chantoit aussi-tôt un Cantique de louange. L'Écriture-sainte est pleine de ces sortes de Cantiques. Le prophete David, qui avoit si souvent éprouvé les effets de la bonté de

34 I. EPISTRE DE S. PAUL

Dieu à son égard, ne cesse point aussi de lui donner des marques de sa gratitude. Ainsi il s'écrie dans cet esprit de reconnoissance : *O mon ame, benissez le Seigneur, & n'oubliez jamais toutes les graces qu'il vous a faites. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur, & je publierai toujours les faveurs dont il m'a comblé. C'est-là le langage de tous les Saints, & de ceux qui sont déjà dans le ciel, & de ceux qui sont encore sur la terre, qui se voyant dans l'impuissance de reconnoître les bienfaits de Dieu, disent avec saint Augustin : *Nec quid illi rependam habeo, nisi tantum ut diligam*, après tant de graces qu'il nous a faites, & après qu'il nous a tant aimés, nous ne pouvons mieux reconnoître ses dons, qu'en lui rendant amour pour amour.*

En effet, qui pourroit assez reconnoître le prix & l'excellence des graces que nous avons reçues par les merites de JESUS-CHRIST ; la remission de nos pechés ; la liberté qui nous affranchit de la servitude du démon ; la qualité d'enfant de Dieu, qui nous donne droit à l'heritage celeste, & tous les moyens qu'il nous procure pour y parvenir.

Le second moyen de rendre à Dieu des actions-de-graces qui lui soient agreables, c'est non seulement de le remercier des biens temporels ou spirituels que nous recevons continuellement de lui, mais aussi des afflictions qu'il nous envoie. C'est par ce sentiment de reconnoissance pour les afflictions, que les vrais Chrétiens se distinguent des Payens & des Juifs, qui ne reconnoissent point d'autres avantages dont ils soient redevables, que

la prospérité & l'abondance des commodités de la vie. JESUS-CHRIST ayant voulu abattre l'orgueil de l'homme par son humiliation & ses souffrances, nous a appris par son exemple, qu'il n'y avoit point de moyen plus assuré d'entrer dans la gloire, que la voie de l'humiliation & des souffrances. Aussi les vrais fidelles en font-ils le principal sujet de leur consolation & de leur gloire, à l'imitation de l'Apôtre, qui se glorifioit *non seulement dans l'esperance de la gloire, mais encore dans l'affliction*. Et pour faire voir qu'on ne doit pas être surpris d'entendre dire qu'on met sa gloire à souffrir la faim & la soif, les affronts, les prisons & les tortures; le même Apôtre nous enseigne, que ces maux sont des biens dont Dieu honore ceux qu'il aime, & qui leur produisent un bonheur inconcevable. Disons donc avec le Prophete roi : *Je bénirai le Seigneur en tout temps, non seulement dans le temps de la prospérité, mais aussi dans celui de l'adversité.*

Rom. 5.
Hebr. 12.
2. Cor.
4.
Ps. 137.

Enfin, le moyen le plus excellent de rendre agréables à Dieu les actions-de-graces que nous lui faisons, c'est de le remercier, non seulement pour les dons spirituels & pour les graces qu'il nous fait, mais aussi de celles qu'il fait à nos freres. C'est ce que notre saint Apôtre nous enseigne dans ses autres Epîtres, comme dans celle-ci, où il assure, Qu'il rend à Dieu de continuelles actions-de-graces pour les Corinthiens, de toutes les richesses dont ils avoient été comblés, non pas des richesses temporelles, mais des spirituelles, dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science. Tous les fidelles ne faisant qu'un corps dont JESUS-CHRIST est le chef, chaque fidelle doit prendre part au bien de ses freres.

res, & croire avoir reçu ce que Dieu leur a donné. Dieu distribue dans son Eglise ses dons à qui il lui plaît, afin que ceux qui les ont reçus les communiquent aux autres. Ainsi on reçoit dans les autres, ce qu'on ne reçoit pas en soi-même; & il est souvent plus sûr de les recevoir dans eux, qu'en soi-même, pourvu qu'on sçache profiter de ce qu'ils ont reçu.

Remercions donc notre souverain Maître, des dons qu'il fait à son Eglise pour l'édification des fidèles, du don de la parole & de la science dont il remplit les Pasteurs, & ceux qui ont la conduite des âmes. Réjouissons-nous avec les Anges de la conversion des pecheurs; & faisons festin avec le pere-de-famille, de ce que notre frere, qui étoit perdu, s'est retrouvé.

¶. 10. jusqu'au 18. Or je vous conjure, mes freres, par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, &c.

Lorsque saint Paul, par la prédication de l'Evangile, eut établi la foi de JESUS-CHRIST à Corinthe, & que par des soins infatigables il y eut fait un grand nombre de fidèles; l'homme ennemi toujours appliqué à semer l'yvraie parmi le bon grain trouva moyen de troubler cette Eglise naissante, en jettant la discorde parmi ces nouveaux Chrétiens, qui se partagerent en plusieurs sectes. L'occasion en vint de l'attachement qu'ils avoient pour leurs Docteurs, & de la préférence qu'ils faisoient des uns aux autres. Car, comme dit saint Chrysostome, ce n'étoit point la diversité de leurs opinions qui avoit fait naître la diversité de leurs sectes. C'étoit la diversité de leurs affections & les différentes at-

taches qu'ils avoient pour leurs maîtres, & ils n'étoient point partagés sur le sujet de la foi. Cependant cette rupture alloit à la destruction de cette Eglise, si le saint Apôtre n'avoit prévenu ce malheur.

Pour y remédier il les conjure par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur, d'observer trois choses qui sont nécessaires pour retrancher toutes sortes de divisions & de schismes; la première, c'est *d'avoir tous un même langage*; la seconde, c'est d'être unis ensemble dans un même esprit; la troisième, c'est de l'être dans un même esprit de charité. Ce sont-là les dispositions qu'il demande pour entretenir cette union parfaite dont il parle.

Il faut donc en premier lieu user des mêmes façons de parler pour exprimer les matières de la Religion, sur-tout dans les choses qui regardent la foi. Parceque la diversité des expressions cause souvent la diversité des sentimens, ou au-moins de vaines disputes qui ne tendent à rien qu'à desunir les esprits: Et ç'a été pour maintenir cette uniformité qu'il a fallu établir des symboles & des professions publiques, qui servent de regles aux fidelles dans l'Eglise pour entretenir l'unité.

Que si la différence des termes & des paroles peut produire de la division dans l'Eglise, à plus forte raison la diversité des pensées & des sentimens peut-elle causer ce mauvais effet. Ne voit-on pas tous les jours les troubles que causent parmi les fidelles cette diversité dans les choses mêmes où la foi n'est point interessée? Si cet attachement à leurs préjugés les fait séparer de la société de l'Eglise, ils deviennent schismatiques, & par leur desunion perdent tout le fruit de leurs bonnes œuvres: *Il est clair*; dit saint Augustin, *qu'il ne leur sert de rien de*

*August.
tract. 13.
in Joan.*

garder la virginité, d'avoir la continence, de donner des aumônes; toutes ces choses qui ont leur mérite dans l'Eglise, leur font inutiles, parcequ'ils rompent l'unité & déchirent la robe de la charité. Mais il n'est que trop ordinaire que le schisme degenerate en heresie; car dès qu'on s'est séparé du corps de l'Eglise, on ne garde plus de mesure. Il n'y a point de schisme, dit saint Jérôme, qui ne se forge quelque heresie, pour faire croire que c'est avec raison qu'on s'est séparé de l'Eglise. C'est pour cela même que saint Augustin reproche aux Donatistes, Qu'en perseverant mal-à-propos dans le crime du schisme, ils en avoient fait une heresie.

Hieron.
in c. 3.
Tit.

August.
ep. 164.

Il est donc très-dangereux dans l'Eglise d'avoir des sentimens differens les uns des autres, de peur de tomber du schisme dans un aussi grand mal-heur qu'est l'heresie. Il faut néanmoins bien distinguer le schisme où la foi est engagée, d'avec les schismes qui ne la regardent en rien, comme quand on a vû quelquefois dans une même Eglise deux Evêques choisis, sans qu'on pût discerner lequel des deux étoit bien ordonné. Car alors l'esprit de dissention ne s'y trouvant pas, ce n'est pas un vrai schisme qui desunisse les cœurs, quoique cela soit toujours bien dangereux.

Ephes.
4. 3.

Ainsi l'on voit avec combien de raison l'Apôtre demande des fidelles qu'ils ayent les mêmes sentimens de cœurs & d'affections pour conserver l'union si nécessaire entr'eux. Cet accord heureux est le lien de la paix qui maintient l'unité que le Saint-Esprit forme dans le corps mystique de l'Eglise, & il faut travailler avec grand soin pour empêcher qu'elle ne se rompe. Car comme Dieu a mis dans tout le corps naturel un tel ordre que tous les

membres conspirent à s'entr'aider mutuellement les uns les autres, afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division qui les desunissent. Il en est de même du corps de l'Eglise, & de la société des fidelles; lorsque quelques membres s'en séparent par une rupture qui rompt l'unité & viole la charité, ils périssent infailliblement. Pendant qu'un tout demeure bien uni & bien entier, il se conserve; mais dès qu'il se divise en plusieurs parties, ces parties divisées ne peuvent pas se conserver. C'est-là ce que produit dans l'Eglise le schisme qui sépare les fidelles les uns des autres par des dissensions qui desunissent leurs esprits & leurs cœurs.

C'étoit l'état où se trouvoient les Corinthiens, qui au-lieu de considérer leurs maîtres comme les Ambassadeurs de JESUS-CHRIST envoyés de sa part pour leur porter sa parole, ils s'attachoient à leurs personnes par un scandale qui alloit perdre leur Eglise. Heureux le ministre de JESUS-CHRIST qui travaille avec desintéressement, & une grande pureté de conscience pour attacher à JESUS-CHRIST ceux qu'il conduit, en sorte qu'ils rapportent à Dieu tout le bien qu'ils reçoivent de lui par le ministère de leurs conducteurs; malheureux au-contraire ceux qui souffrent que les fidelles s'attachent à eux à cause des bonnes qualités qu'ils ont reçues de Dieu, sans les porter à Dieu même dont ils usurpent la gloire qu'il ne cede à personne. Plût à Dieu que cette conduite malheureuse en fût demeurée au siècle de saint Paul, & qu'elle ne fût point venue jusqu'au nôtre, où elle est peut-être devenue si commune qu'elle ne cause plus de scandale.

¶. 18. jusqu'à la fin. Car la parole de la croix est

une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent , c'est-à-dire pour nous , elle est la vertu & la puissance de Dieu , &c.

Le peché de notre premier pere a fait dans le cœur de l'homme de si profondes plaies , qu'il a fallu pour les guerir des remedes tout-à-fait extraordinaires. *Il est venu , dit S. Augustin , dans le monde un grand Medecin , parcequ'il y avoit un grand malade à guerir.* En effet les moyens que Dieu a employés pour cela, sont si surprénans & si opposés au raisonnement humain , que selon les maximes de la sagesse des hommes, ils doivent passer pour extravagans: Lorsque JESUS-CHRIST rendit la vûe à l'aveuglé, il couvrit ses yeux de boue pour guerir son aveuglement , & fit ce qui ne sembloit propre qu'à l'augmenter davantage, & ce qui même auroit pu le rendre aveugle s'il avoit vû clair auparavant : Ainsi il a guerir le monde par la croix , comme il employa alors la boue pour guerir cet aveugle : c'est-à-dire , qu'il a guerir le monde par une voie , qui non seulement ne pouvoit ôter le scandale, mais qui n'étoit capable que de l'augmenter.

L'homme par sa desobeissance avoit affecté de se rendre indépendant de Dieu même , & de se conduire par sa propre volonté ; le meilleur moyen de guerir son orgueil est de s'aneantir lui-même & de renoncer à ses propres lumieres , en se soumettant aveuglément aux ordres de son Createur. JESUS-CHRIST par une bonté inconcevable , pour faire entrer l'homme dans l'aneantissement de lui-même , s'est lui-même aneanti & a pris la forme d'un esclave , en se rendant obeissant jusqu'à la mort de la croix pour nous donner l'exemple que nous devons suivre en retournant à Dieu.

Y a-t-il rien qui semble plus contraire aux sentimens de la prudence humaine & à la nature corrompue que cette conduite ? C'est néanmoins l'usage de la plus haute sagesse.

Considérons maintenant quelles sont les instructions & les ordres qu'il a donnés à ses Disciples : Il veut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent leur croix comme lui , & qu'ils le suivent ; qu'ils se croient heureux d'être pauvres , méprisés , affligés , hais , & persecutés : D'un autre côté il donne sa malediction aux riches , & à ceux qui jouissent des commodités de la vie , & qui sont loués & estimés dans le monde. La raison de l'homme ne se revolte-t-elle pas contre une telle doctrine ? C'est-là cependant la doctrine que JESUS-CHRIST a voulu être prêchée par tout le monde , & il ne reconnoît pour ses disciples que ceux qui la recevront , la goûteront & l'aimeront.

Mais enfin quels sont les hommes qu'il a choisis pour faire agréer à tout le monde des sentimens contre lesquels les hommes sont naturellement si prévenus ? Sont-ce des Philosophes, des Orateurs, des gens puissans & considérables par leur naissance , ou par leurs autres qualités excellentes ? Non sans doute ; mais il a choisi pour une si haute entreprise des gens sans lettres, grossiers & ignorans , & ces personnes ignorantes ont fait taire les Philosophes & les Orateurs : ces gens pauvres & méprisés se sont soumis les Rois & les Grands de la terre. Si donc la conduite de Dieu dans la réparation du genre humain a paru , & paroît encore une folie aux incrédules , reconnoissons avec saint Paul la puissance souveraine & absolue de JESUS-CHRIST , qui peut tout par lui seul , sans que les hommes y contribuent rien.

d'eux-mêmes. Que si les moins sages selon le monde, ont confondu les sages; & si les plus foibles selon le monde ont confondu les puissans, n'est-il pas clair que c'étoit la force de la croix qui faisoit tout en eux, & non la force de l'homme?

On vid tout-d'un-coup, dit saint Jean Chrysostome, *des pescheurs, des faiseurs de tentes, des publicains, des gens sans étude & sans lettres, sortir d'un coin du monde; paroître à la face des Philosophes & des Orateurs les plus fameux; & malgré mille perils & mille contradictions, malgré tout le pouvoir des Rois & des Princes, malgré la revolte & la persecution des peuples, fermer la bouche à ces faux-sages, rendre leur science ridicule, la faire mépriser des hommes, & la faire bannir de toute la terre, nonobstant tous les efforts de la coutume qui la soutenoit, de l'antiquité qui l'autorisoit, de la nature qui la favorisoit, du démon qui n'omettoit rien de sa force & de ses violences pour la faire subsister, & lui donner l'avantage sur la verité de l'Evangile. C'est la vertu & la puissance de Dieu qui faisoit ces prodiges & ces merveilles, qui étoient entierement contre la nature; c'étoit pour convaincre de folie la sagesse de ce monde, que Dieu a choisi des moyens tout opposés à la prudence de ces faux-sages pour sauver les hommes. Car qui est celui des Philosophes & de ceux qui s'abandonnent aux raisonnemens; qui est le savant d'entre les Juifs qui ait aidé les hommes pour leur salut, ou qui leur ait fait connoître la verité? Tout cet ouvrage s'est fait sans eux; ils n'y ont eu aucune part, des pescheurs ont tout fait.*

Il semble que Dieu avoit voulu attirer les hommes à lui par la vûe des creatures, dont la beauté

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 43
devoit faire admirer celui qui les avoit faites ; mais comme le monde n'a pas voulu reconnoître Dieu dans les ouvrages de sa sagesse , il lui a plu de le sauver par la folie de la croix. Ainsi les sages du monde , dit saint Jean Chrysostome , ne tirent aucun avantage de leur sagesse pour recevoir la prédication de l'Évangile , comme les simples ne trouvent aucun obstacle dans leur ignorance qui les empêche de s'y soumettre. Bien-loin de cela, ce que je vas dire, continue ce saint Docteur , peut paroître un paradoxe , il semble que les personnes qui sont moins éclairées ont plus de disposition pour embrasser la foi que les savans. Un berger & un païsan la recevra bien plutôt , parcequ'il bannit tous les raisonnemens , & qu'il soumet humblement son esprit à Dieu. La sagesse du siècle & la science n'est plus maintenant la voie que Dieu veut qu'on prenne pour aller à lui ; nous avons une autre maniere de la connoître bien plus haute & plus relevée, qui est le don de la foi dont la simplicité est devenue si nécessaire.

Que les Juifs ne demandent donc plus de miracles pour croire ; on ne leur peut présenter pour les inviter à croire , qu'un objet d'horreur & de scandale , qui est JESUS-CHRIST crucifié : Que les sages du monde pour être persuadés ne demandent plus des discours étudiés & de savans raisonnemens ; on ne peut non plus leur parler que de la croix qui leur paroît une folie , comme elle paroïssoit aux Juifs une foiblesse. Cependant lorsque ceux qui ne cherchent que les miracles & la sagesse , trouvent le contraire de ce qu'ils vouloient, & qu'ils ne laissent pas néanmoins d'être persuadés par des choses si opposées à ce qu'ils avoient attendu ;

44 I. EPISTRE DE S. PAUL
 ne doivent - ils pas reconnoître qu'il y a une
 vertu infinie, & une force toute-puissante cachée
 dans ce qu'on leur annonce ; & que *ce qui paroît en*
Dieu une foiblesse est plus forte que la force de tous les
hommes ?

Que si la prédication des Apôtres, parmi de si
 grands obstacles, a pu vaincre les oppositions in-
 surmontables que les infidèles & les Juifs avoient
 contre eux ; que dirons-nous de l'insensibilité de la
 plupart des Chrétiens, qui dans l'abondance des
 lumières dont ils sont éclairés, écoutent cette divine
 parole sans se laisser persuader pour se porter à la
 pratique des commandemens de Dieu ? N'est-il pas
 vrai qu'ils seront traités incomparablement plus ri-
 goureusement que les habitans de Sodome & Go-
 morrhe ? & qu'ils n'auront point d'excuse ni de
 prétexte qui puissent les défendre d'être condamnés
 aux supplices éternels au jugement dernier ?



C H A P I T R E II.

1. **P**our moi, mes freres,
 lorsque je suis venu vers
 vous pour vous annoncer l'E-
 vangile *ψ* de JESUS-CHRIST,
 je n'y suis point venu avec
 les discours élevés d'une élo-
 quence & d'une sagesse hu-
 maine.

2. Car je n'ai point fait pro-
ψ. 1. Lettr. le témoignage.

1. **E**T ego, cum ve-
 nissem ad vos,
 fratres, veni non in
 sublimitate sermonis,
 aut sapientiæ, annun-
 tians vobis testimo-
 nium Christi.

2. Non enim judi-

cavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, & timore, & tremore multo fui apud vos:

4. & sermo meus, & prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs & virtutis:

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos: sapientiam verò non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruantur:

7. sed loquimur Dei sapientiam in my-

fession de savoir // autre chose parmi vous, que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié //.

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de foiblesse //, de crainte & de tremblement.

4. Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit // & de la puissance de Dieu;

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits //, non la sagesse de ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent //:

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère //, cette sagesse ca-

ψ. 2. expl. de prêcher. Ibid C'est là le fondement de notre Religion.

ψ. 3. autr. d'abaissement. ψ. 4. autr & de la puissance de Dieu ont été mes preuves démonstratives.

ψ. 6. expl. ou à tous les Chrétiens, qui sont dits parfaits par rapport aux Payens & aux Juifs: ainsi que l'expliquent les Peres

Grecs, ou aux spirituels d'entre les Chrétiens.

Ibid. expl. des démons & de tous ceux qui leur servent d'instrument.

ψ. 7. expl. ou simplement le mystère de l'Incarnation prêché à tous, ou ce qu'il y a de plus secret & de plus relevé dans ce mystère, ce qui n'est connu que des parfaits.

18. 18.

1.

2. Petr. 1. 16.

16.

chée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire // :

8. que nul des Princes de ce monde n'a connue ; (puis- que s'ils l'eussent connue , ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire // ,)

Isai. 64.
4.

9. & de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vû , l'oreille n'a point entendu , & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment :

10. mais pour nous , Dieu nous l'a revelé par son Esprit : parceque l'Esprit penetre tout , & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu // .

11. Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme , sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu , que l'Esprit de Dieu // .

12. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde , mais l'Esprit de Dieu , afin que

sterio , quæ abscondita est , quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram ,

8. quam nemo principum hujus sæculi cognovit : si enim cognovissent , nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit , nec auris audivit , nec in cor hominis ascendit , quæ præparavit Deus iis , qui diligunt illum :

10. nobis autem revelavit Deus per spiritum suum : Spiritus enim omnia scrutatur , etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis , nisi spiritus hominis , qui in ipso est ? ita & quæ Dei sunt , nemo cognovit , nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus , sed spiritum qui ex Deo est ,

ψ. 7. *antr.* secret : *antr.* nous prêchons . . . en secret , c'est-à-dire , aux seuls spirituels.

ψ. 8. *expl.* celui par qui la gloire nous étoit préparée ,

ψ. 10. *letr.* les profondeurs de Dieu.

ψ. 11. *i. e.* que celui à qui l'esprit de Dieu l'a revelé.

ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis :

13. quæ & loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritûs, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritûs Dei : stultitia enim est illi, & non potest intelligere : quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem judicat omnia : & ipse à nemine iudicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum ? Nos autem sensum Christi habemus.

nous connoissons les dons que Dieu nous a faits :

13. & nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles. Supr. 12
17.2.10
4.
2.Pet.11
16.

14. Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre; parceque c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.

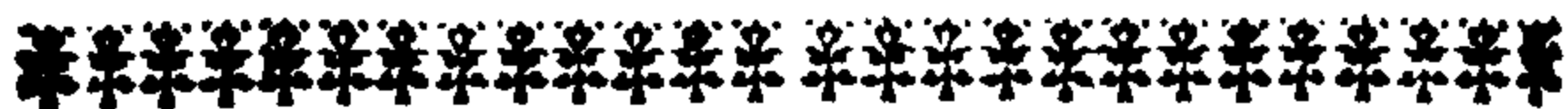
15. Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne.

16. Car qui connoît l'Esprit du Seigneur, & qui peut l'instruire & le conseiller ? Mais pour nous, nous avons l'Esprit de JESUS-CHRIST. Supr. 27
13.
Isa.40.
13.
Rom.11.
34.

¶. 13. i. e. composé selon les regles de l'éloquence. le conseiller.

¶. 16. *autr.* pour l'instruire & Ibid. *expl.* nous connoissons ses sentimens & ses pensées.





SENS LITTERAL.

vs. 1. *P*our moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST, je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine.

Pour moi, &c. c'est-à-dire : La maniere dont j'en ai usé envers vous, soit dans mes paroles, soit dans mes actions, lorsque je vous suis venu prêcher l'Evangile, a été fort conforme à ce que je vous viens de dire, touchant la conduite que Dieu a voulu tenir pour appeller ses fidelles à la foi : car comme il ne s'est pas servi pour ce ministere, de la puissance ni de la noblesse des hommes; mais qu'il y a employé au-contraire des personnes destituées, pour la plûpart, de science, de pouvoir, & de noblesse; je me suis ainsi comporté envers vous, de même que si je n'avois eu aucun de ces avantages. Voyez ch. 1. v. 26. 27. 28.

L'Evangile, &c. Let. *Le témoignage.* Le manuscrit Alexandrin porte, Le mystere de JESUS-CHRIST, aussi-bien que la version Syriaque, & saint Ambroise. Voyez ch. 1. v. 6.

vs. 2. *Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous, que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié.*

Car je n'ai point fait profession, &c. c'est-à-dire, dans mes discours, soit publics, soit particuliers, de savoir la lettre de la loi, les traditions Ju-
daiques des Pharisiens, la langue Hebraïque, les
Poètes,

Poëtes, &c. quoique je n'ignorasse point ces choses; mais j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures, au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST. Voyez Philip. 3. 8.

Que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié, c'est-à-dire, non dans l'état de la gloire, mais dans l'état de son abaissement & de ses douleurs, pour me servir d'exemple & de modèle dans les maux que j'avois à souffrir en vous prêchant l'Evangile; ou, JESUS-CHRIST crucifié, qui est une folie aux sages du monde: car il ne fait cette addition, que pour faire voir combien la maniere de prêcher étoit opposée au faste de l'éloquence & de la sagesse humaine; & non pas pour dire qu'il s'est tellement retranché dans la prédication de JESUS-CHRIST crucifié, qu'il n'a parlé aux Corinthiens que de ses croix & de ses souffrances, ce qui seroit manifestement faux, puisqu'il les avoit instruits sur beaucoup d'autres mysteres.

v. 3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de faiblesse, de crainte, & de tremblement.

Et tant que j'ai été . . . dans un état de faiblesse, non seulement je ne me suis point relevé par des discours éloquens, & n'ai point usé du pouvoir que me donnoit ma qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST; mais j'ai paru parmi vous dans un état bas & méprisable, en travaillant de mes mains, & apprehendant toujours de mettre par ma conduite quelque obstacle au progrès de l'Evangile. Voyez 2. Cor. 10. 1.

De crainte & de tremblement, c'est-à-dire, à cause des perils où je me suis vû. Voyez Act. 18. 12.

v. 4. Je n'ai point employé en vous parlant, &

en vous prêchant , les discours persuasifs de la sagesse humaine , mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu.

Je n'ai point employé . . . mais les effets ; &c. c'est-à-dire , les miracles , qui étoient des démonstrations évidentes que l'Esprit & la puissance de Dieu agissoit en moi , & qu'il étoit l'auteur de mes paroles & de ma doctrine : *Epistola nostra vos estis, scripta non atramento , sed Spiritu Dei vivi* ; Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite, non avec de l'encre , mais avec l'Esprit de Dieu vivant.

¶ 5. *Afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes , mais sur la puissance de Dieu.*

Afin que , &c. c'est-à-dire : J'en ai usé ainsi , afin qu'on voie clairement que votre foi n'est pas un effet de la sagesse humaine , mais de la puissance de Dieu , qui vous a convertis par la grace , & qui vous a lui-même intérieurement persuadés des vérités de son Evangile ; au-lieu que si je m'étois servi de l'éloquence en vous prêchant , on auroit pu attribuer votre foi à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine.

¶ 6. *Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits , non la sagesse de ce monde , ni des Princes de ce monde qui se détruisent.*

Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits , c'est-à-dire , aux véritables Chrétiens , (comme Matth. 5. 48. & ailleurs,) qui sont les seuls qui peuvent juger sainement de la vraie sagesse.

Non la sagesse de ce monde , qui consiste dans la science des choses naturelles ; ce qui comprend toutes les parties de la Physique : Ubi conquistor hujus sæculi ?

Ni des Princes de ce monde ; cette sagesse consiste dans la politique , qui comprend la connoissance de la jurisprudence , & de l'histoire , & generale-ment de tout ce qui concerne la vie civile & œco- nomique.

Qui se détruisent , c'est-à-dire , qui perissent avec le temps , aussi-bien que tous leurs royaumes , quel-ques précautions qu'ils puissent apporter pour leur conservation ; ce qu'il ajoûte pour faire voir la foi- blesse & la fausseté de cette sagesse & de cette po- litique des Princes : *Dominus reprobat consilia Prin-* *Psal. 32*
cipum : Consilium autem Domini in aeternum manet : *10. 11.*
au prix de la sagesse de l'Evangile , qui nous appelle à la vie éternelle.

¶ 7. *Mais nous prêchons la sagesse de Dieu ren-*
fermée dans son mystere ; cette sagesse cachée , qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire.

Mais nous prêchons ; c'est-à-dire , encore que la doctrine que je vous propose ne soit pas fondée sur les principes de la sagesse humaine , les vrais Chré- tiens ne laissent pas néanmoins de reconnoître qu'elle est pleine d'une sagesse toute divine & celeste ; comme s'il disoit : Ce que nous prêchons est plein de sagesse , selon le jugement des parfaits.

La sagesse de Dieu , c'est - à - dire , une doctrine toute celeste dont Dieu même est l'auteur , & qui est un abrégé de sa sagesse ; c'est la doctrine de l'E- vangile , & sur - tout celle du mystere de la Re- demption & de JESUS CHRIST crucifié.

Renfermée dans son mystere. Let. *En mystere ,* c'est-à-dire : Nous prêchons aux veritables Chré- tiens ; ou-bien : Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans le mystere de l'Incarnation de

32 I. EPISTRE DE S. PAUL

JESUS-CHRIST, qui est incompréhensible à l'esprit humain.

Cette sagesse *cachée qu'il avoit prédestinée*, &c. c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de toute éternité de révéler à ses fidèles au temps du Messie.

Pour notre gloire, c'est-à-dire, pour nous conduire à la gloire à laquelle on ne peut parvenir que par la foi de l'Évangile. *Autr.* Ce qui est à notre gloire, c'est-à-dire, ce qui relève infiniment la gloire de notre ministère; puisque Dieu lui-même nous a préféré aux Patriarches & aux Prophètes, à qui JESUS-CHRIST n'avoit révélé ces mystères qu'obscurément.

v. 8. *Que nul des Princes de ce monde n'a connue, puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire.*

Que nul, c'est-à-dire, laquelle sagesse est si sublime & si élevée, que nul des Princes de ce monde c'est-à-dire, de ceux qui sont véritablement du monde, & qui vivent de son esprit; car il ne prétend pas exclure de la connoissance de cette sagesse tous les Princes, ni tous les Rois. Ces Princes dont il parle sont Pilate, Herode, les Césars, & les souverains Pontifes des Juifs, & tous les autres qui se sont opposés ensuite à l'établissement de la Religion Chrétienne.

N'a connue, puisque s'ils l'eussent connue, c'est-à-dire, s'ils eussent bien connu la sublimité & l'excellence de la doctrine de l'Évangile;

Ils n'eussent, c'est-à-dire: Il n'y a point d'apparence qu'ils l'eussent *jamais crucifié*; soit en procurant sa mort, comme les princes des Prêtres, Anne & Caïphe; soit en l'y condamnant, comme a fait Pilate; soit en y consentant, comme Herode;

soit en persecutant ses disciples, & tâchant d'abolir sa memoire & sa Religion, comme ont fait tous les Rois & les Princes qui ont persecuté l'Eglise après sa mort, & qui ont été les successeurs & les imitateurs de ceux qui ont crucifié le *Seigneur*, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST, qui est l'auteur de cette doctrine. L'Apôtre veut dire, qu'il n'est pas possible que s'ils eussent bien connu l'excellence de cette doctrine, ils eussent jugé que celui qui en étoit l'auteur fût digne de mort, & d'une mort si honteuse & si cruelle.

De la gloire; c'est-à-dire, qui étant vrai Dieu, est plein de majesté & de gloire. Il ajoute ce mot, pour faire voir plus clairement l'indignité avec laquelle les Princes de ce monde ont traité JESUS-CHRIST en le crucifiant, comme s'il disoit: Ils n'auroient pas fait souffrir le plus honteux de tous les supplices à celui qui étoit le souverain Roi de gloire, quoiqu'il faille avouer que cette ignorance de la doctrine de l'Evangile n'étoit pas excusable dans les Princes qui ont crucifié JESUS-CHRIST; parcequ'elle provenoit de malice & d'envie à l'égard des Juifs; & à l'égard des autres, elle procedoit de l'attache qu'ils avoient aux choses de la terre, qui leur empêchoit d'ouvrir les yeux à la lumiere qui leur étoit offerte.

v. 9. Et de laquelle il est écrit: Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.

Et de laquelle il est écrit: Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, &c. Cette maniere de s'exprimer ne signifie autre chose, au sens de l'Apôtre, sinon que l'homme, considéré selon ses forces

54 I. EPISTRE DE S. PAUL
& ses facultés naturelles, ne peut nullement com-
prendre ce que c'est que la doctrine de l'Évangile.

Ce que Dieu a préparé, &c. c'est-à-dire, cette sagesse contenue dans la doctrine de l'Évangile, que Dieu a prédestinée & préparée avant tous les siècles pour la gloire de ses fidèles, verset 7.

ψ. 10. *Mais pour nous, Dieu nous l'a révélé par son Esprit; parceque l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu.*

Mais pour nous, qui sommes ses Apôtres, Dieu nous l'a révélé; c'est-à-dire, a fait connoître ce qu'il avoit préparé à ses fidèles, à-sçavoir cette sagesse de l'Évangile qu'il a cachée à tous les Princes & à tous les sages du monde.

Par son Esprit, sans lequel l'homme ne peut rien connoître de cette sagesse, à cause de ses tenebres & de son ignorance naturelle.

Parceque l'Esprit; c'est-à-dire; le Saint-Esprit vrai Dieu comme le Pere & le Fils penetre tout par sa connoissance qui est infinie.

Et même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu; c'est-à-dire, les secrets de Dieu les plus impenetrables, & les plus élevés au-dessus de la raison; ce qui prouve manifestement la divinité du Saint-Esprit.

ψ. 11. *Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu.*

Car. Il rend raison de ce qu'il vient de dire que Dieu a révélé la sagesse de l'Évangile aux Apôtres par son Esprit; & il prouve qu'ils ne la pouvoient connoître que par cet Esprit.

Qui des hommes connoît. Autrement, qui connoît,

comme porte le Manuscrit Alexandrin , *ce qui est en l'homme* ; c'est-à-dire , qui connoît sa pensée , & ses desseins ? Autrement. *Car , &c.* Il rend raison de ce que les Princes & les savans du monde n'ont pu atteindre à la connoissance de la sagesse de l'Evangile , verset 8. 9.

Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu , &c. Il ne faut donc pas s'étonner que les sages du monde qui en étoient destitués n'ayent point pénétré dans le secret & dans le conseil de Dieu.

¶. 12. *Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde , mais l'Esprit de Dieu , afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits.*

Or. Comme on ne peut point connoître les choses de Dieu que par l'Esprit de Dieu , il a été nécessaire que nous autres Apôtres reçussions cet Esprit , & non pas celui du monde , pour parvenir à la connoissance des choses divines que nous connoissons : sans cet Esprit nous fussions demeurés comme les autres dans une profonde ignorance.

Nous n'avons point reçu l'esprit du monde : c'est-à-dire , l'esprit par lequel on connoît les choses du monde , qui n'est autre chose que cette fausse sagesse des Princes & des savans du siècle dont il a parlé auparavant , qui est incapable de pénétrer les choses de Dieu ; car il ne parle pas ici de l'esprit du monde dans toute l'étendue de sa signification.

Mais l'Esprit de Dieu , afin que nous connaissions , &c. c'est-à-dire , pour avoir cette sagesse céleste qui nous fait connoître les biens ineffables que Dieu avoit préparés avant tous les siècles ; & qu'il a commencé de nous donner dès-à-présent , jusqu'à ce qu'il nous en comble pleinement dans le ciel.

¶. 13. *Et nous les annonçons non avec les discours*

qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles.

Et nous les annonçons, &c. Le sens : Comme nous n'avons pu parvenir à la connoissance de cette sublime sagesse de l'Evangile, que par la lumiere du Saint-Esprit que nous avons reçu, & non par celle de l'esprit du monde, ni par les discours de la sagesse humaine, nous ne l'enseignons pas aussi avec l'esprit du monde, ni par des discours remplis de sagesse humaine, mais par l'Esprit de Dieu, & avec des discours inspirés par ce même Esprit. *Traitant spirituellement*; c'est-à-dire, d'une maniere qui ne se ressent point du faste de l'esprit humain, mais qui est toute simple & conforme à l'Esprit de Dieu.

v. 14. Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre ; parceque c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.

Or. C'est la confirmation du verset 12. Le sens : Il a été nécessaire que nous reçussions l'Esprit de Dieu, pour obtenir la connoissance de ces biens ineffables que Dieu nous a donnés ; parceque l'homme qui n'a que l'esprit du monde, n'est point capable de connoître ces choses qui sont toutes divines & spirituelles, & qu'il n'y a que l'homme rempli de l'Esprit de Dieu qui les puisse comprendre, comme il dit au verset suivant.

L'homme animal, &c. qui n'a point d'autre lumiere que celle de la raison naturelle, & qui n'est point éclairé de l'Esprit de Dieu. Voyez Rom. 8. 5. 6.

Parceque c'est une lumiere spirituelle ; c'est-à-dire , une lumiere qui vient de la foi & de la revelation , & non de la raison naturelle.

✓. 15. *Mais l'homme spirituel juge de tout , & n'est jugé de personne.*

Mais l'homme spirituel , qui est éclairé des lumieres de l'Esprit de Dieu. Juge de tout ; connoît toutes les verités sublimes qu'il a plu à Dieu de reveler dans son Evangile , quelques difficiles qu'elles soient à concevoir à la raison humaine.

Et n'est jugé de personne ; c'est-à-dire , il voit ces verités avec tant de clarté & de certitude , que personne ne sçauroit le convaincre du contraire par toutes les raisons de la sagesse humaine.

✓. 16. *Car qui connoît l'Esprit du Seigneur , & qui peut l'instruire & le conseiller ? Mais pour nous , nous avons l'Esprit de JESUS-CHRIST.*

Car qui connoît , &c. c'est-à-dire , puisque l'homme animal & qui n'a que l'esprit du monde , n'a aucune connoissance des secrets de Dieu , comment pourroit-il censurer ce que l'Esprit de Dieu a revelé à l'homme spirituel pour le corriger & le redresser ? Et quelle apparence y a-t-il de l'en croire lorsqu'il est assez temeraire de l'entreprendre ?

Mais pour nous. Nous autres Apôtres qui sommes spirituels , nous sommes capables de parler des choses divines , & l'on en doit croire à notre témoignage , sans s'arrêter à toutes les raisons de la sagesse humaine que nos adversaires opposent contre nous , ou contre la doctrine que nous enseignons : étant bien juste d'en croire plutôt, en matiere des choses de Dieu , ceux qui sont pleins de son Esprit comme nous , qu'à ceux qui n'ont que l'esprit du monde comme nos adversaires. Il mar-

que tacitement les faux-docteurs de Corinthe les adverfaires, qu'il met au nombre des hommes animaux & destitués de l'Esprit de Dieu.

Nous avons l'Esprit de JESUS-CHRIST, le Seigneur & vrai Dieu comme son Pere. Ce passage prouve manifestement la divinité de JESUS-CHRIST, puisque l'Apôtre applique à JESUS-CHRIST ce que le Prophete dit de Dieu même, & ce qu'il en dit de plus sublime & de plus élevé.



SENS SPIRITUEL.

✠. 1. jusqu'au 7. *P*our moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST, je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine, &c.

Comme la prédication de l'Evangile est l'ouvrage de Dieu seul, elle ne demande ni la sagesse des Philosophes, ni l'éloquence des Orateurs pour se faire agréer & recevoir par les peuples; aussi a-t-il choisi pour l'annoncer dans le monde des gens ignorans & grossiers, qui ne pouvoient naturellement que rebuter les hommes, bien-loin de les persuader; & a voulu qu'ils annonçassent par-tout un Dieu pauvre & crucifié, par un langage pauvre & simple; mais Dieu par l'effet d'une sagesse que le monde ne peut comprendre, a voulu se servir de moyens si contraires en apparence à ses desseins, pour abattre l'orgueil des sages & des puissans du siècle, & les assujettir à l'humilité de la croix; &

si c'est anéantir la croix de JESUS-CHRIST que d'user de discours qui se ressentent de l'éloquence & de la sagesse humaine ; que dirons-nous de ceux qui emploient les raisonnemens les plus subtils , & les tours d'éloquence les plus recherchés pour persuader aux peuples les vérités de la Religion ? Faut-il renoncer à ces avantages en prêchant l'Évangile ? Ce n'est pas tout-à-fait ce que saint Paul demande ; mais pour entendre ceci , il faut remarquer deux choses avec saint Chrysostome.

La première est , que l'Apôtre semble avoir affecté de parler plus humblement aux Corinthiens qu'il n'avoit fait aux autres peuples , & de témoigner plus de moderation dans ses paroles , afin d'abaisser par la simplicité de son stile la vaine éloquence de leurs autres maîtres qui les séduisoient par des discours étudiés , remplis de longs raisonnemens , entassés les uns sur les autres.

La seconde , c'est que si les Apôtres n'ont point employé l'éloquence humaine dans la prédication de l'Évangile ; s'ils n'ont point voulu user de ces discours persuasifs & étudiés , & n'ont pas laissé néanmoins de persuader les hommes , & de leur faire embrasser ce qu'ils disoient ; c'est qu'ils ont employé les miracles , & qu'ils ont fait ceder toute la résistance des infidèles aux effets sensibles de l'Esprit , & de la vertu de Dieu qu'ils leur faisoient voir. En effet , comme dit saint Jean Chrysostome , comment des hommes pauvres & ignorans , haïs , persecutés de tout le monde , qui n'avoient rien de grand , pour se faire aimer , ni pour se faire estimer , auroient-ils pu sans miracles persuader de si étranges choses à des hommes accoutumés aux delices & plongés dans des abysses de desordres ? Ne peut-on pas dire que si on les avoit

cru sans miracles, ç'auroit été le plus grand de tous les miracles? Il étoit utile alors, ajoûte ce Pere, que Dieu fist des miracles; il est utile maintenant qu'il n'en fasse plus: comme ç'eût été un mal alors que les Prédicateurs eussent été éloquens, & que ce n'en est plus un maintenant qu'ils le soient.

Voyons maintenant quelles sont les bornes qu'il faut prescrire aux sciences seculieres & à l'art de bien parler dans la prédication de la parole de Dieu. On peut supposer d'abord qu'il n'est point nécessaire de les employer, quoiqu'il soit très-utile d'en être instruit. La science nécessaire pour exercer ce saint ministère, c'est une connoissance exacte des Ecritures, & sur-tout des Evangiles & des Epîtres de S. Paul; l'étude des saints Peres sur les Ecritures, la science des Canons & des regles de l'Eglise sur les matieres qui regardent la doctrine & les mœurs. Que si l'on emploie les raisonnemens pris de dehors, & l'érudition des profanes, elle ne doit être qu'accessoire, & ne servir que pour éclaircir davantage la doctrine Evangelique: Pour ce qui est des discours étudiés & composés selon les regles de l'art, si l'on y affecte la politesse du langage plutôt que la solidité des pensées, ils sont toujours suspects, & souvent pernicious.

Les Prédicateurs éloquens doivent craindre de prêcher plutôt pour établir leur réputation, que pour édifier l'Eglise. Il y a toutes les apparences du monde que les Apôtres, les Evêques, & les Prêtres aussi, qui prêcherent durant les premiers siècles, ne firent que des discours familiers, sans étude, & sans préparation, répandant de la plénitude de leur cœur, ce que le Saint-Esprit leur fournissoit sur le champ.

• Saint Gregoire de Nazianze est un des premiers

AUX CORINTHIENS. CHAP. II. 64
qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir
ses sermons.

Saint Jean Chrysostome s'est rendu celebre dans
l'Orient par son éloquence ; & saint Augustin dans
l'Occident ; mais l'un & l'autre ont bien fait voir
par le soin qu'ils prenoient de rendre leurs discours
utiles à leurs auditeurs , qu'il y a bien de la differen-
ce entre un Prédicateur zélé, & un Orateur , entre
l'éloquence d'un Pasteur, & celle d'un declamateur.

Saint Jean Chrysostome propose quelque-
fois d'interrompre son discours pour interroger ses
auditeurs , & reconnoître par leurs réponses s'ils
ont profité de ce qu'ils viennent d'entendre ; il
se resout quelquefois de prêcher toujours la même
chose , c'est-à-dire , d'invectiver toujours contre le
même vice , jusqu'à ce que ses auditeurs s'en fus-
sent corrigés.

Saint Augustin faisoit paroître ce même esprit ,
lorsqu'il prenoit en main la sainte Ecriture pour la
lire & l'expliquer , estimant que ce qui étoit le plus
utile aux auditeurs , devoit être jugé le plus glo-
rieux pour le Prédicateur. Ainsi leurs discours
étoient doctes , mais ils étoient pleins de foi & de
ferveur , ils étoient éloquens , mais relevés par la
saineté de leur vie ; & ce n'étoit point la delica-
tesse du langage & des pensées qu'ils recherchoient,
mais une doctrine sainte & fervente proportionnée
aux plus foibles. Ce n'étoit donc point tant par la
profondeur de leur science ou la force de leurs pa-
roles , que par l'exemple de leurs vertus & l'inte-
grité de leurs mœurs que ces grands hommes fai-
soient tant de fruit. Et leur éloquence n'étoit point
opposée à la simplicité de l'Evangile , & à l'humilité
de la croix ; parcequ'elle leur étoit soumise , &
& qu'ils ne l'employoient que pour relever la force

62 I. EPISTRE DE S. PAUL
& la vertu de l'Evangile & de la croix de JESUS-
CHRIST.

On ne condamne donc point le bon usage qu'on peut faire de ces dons naturels, mais l'abus qu'en font ceux qui emploient tout ce qu'ils ont d'esprit, d'étude, & de beau langage pour se faire une vaine reputation dans le monde, & qui abusent même de la sainteté des Ecritures, en les alterant pour les faire servir à leur intérêt ou à leur vanité.

*August.
l. 4 de
Doctr.
christ.*

Mais comme cette matiere a été traitée par saint Augustin dans ses livres de la Doctrine chrétienne, nous recueillerons ici quelques-unes des regles qu'il en a données pour éclaircir ce sujet. Il suppose d'abord qu'on peut se servir dans la prédication de l'Evangile, de l'art de la Rhétorique : Car cet art, dit ce grand Docteur, pouvant être employé à persuader la vérité & la fausseté, seroit-il juste que le mensonge s'en servant pour combattre la vérité, la vérité ne s'en servît pas pour se défendre contre le mensonge ? Et dit ensuite que ceux qui ont le talent de parler éloquemment, profitent davantage à leurs auditeurs que ceux qui auroient seulement la science nécessaire sans éloquence. Il ajoûte que l'éloquence n'a pas manqué aux Auteurs canoniques, mais qu'ils en ont eu une qui leur a été propre, & qui ne seroit pas propre à d'autres. Il avoue néanmoins que la bonne vie du prédicateur donne plus de poids à ses discours que la plus grande éloquence ; mais que ceux qui vivent mal ne laissent pas d'être utiles à leurs auditeurs quand ils prêchent sagement & éloquemment, quoiqu'ils se nuisent à eux-mêmes.

Quand donc saint Paul dit qu'il avoit fait profession de ne savoir que JESUS-CHRIST crucifié, il ne veut marquer que ce que l'on doit prêcher, & non la maniere dont on doit prêcher. H

en est de même de ce qu'il appelle *la folie de la prédication*, c'est-à-dire, la prédication d'un Dieu crucifié, qui a l'air & l'apparence d'une pure folie, est le sujet qu'on doit prêcher pour sauver ceux qui croiront ; ainsi cela ne regarde point l'éloquence ni la manière dont on doit prêcher la parole de Dieu.

Aimons - là cette sainte parole de quelque manière qu'elle nous soit proposée ; puisqu'elle n'est pas moins la nourriture de notre ame, lorsqu'elle est présentée d'une manière simple & sans les ornemens de l'éloquence, que quand elle en est revêtue ; mais aimons-là dans un esprit d'humilité & avec des sentimens qui nous fassent embrasser avec amour la croix du Sauveur.

¶.7. jusqu'à la fin. *Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystere, cette sagesse cachée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles, &c.*

Le mystere de l'Incarnation, & les moyens que Dieu a pris pour sauver les hommes, sont si surprénans & si élevés au-dessus de la portée de l'esprit humain, que l'Apôtre a grand sujet de s'écrier avec étonnement, en admirant la sagesse de la conduite de Dieu : *O profondeur des tresors de la sagesse*) & *de la science de Dieu ! que ses jugemens sont impéné-*

Rom. 11,

33.

trables & ses voies incomprehensibles !
Il est vrai que Dieu dès le commencement du monde a donné assez de marques de sa grandeur & de sa puissance pour se faire reconnoître. Toutes les creatures, qui sont des ouvrages de sa providence, sont des crayons de sa beauté, des témoignages de sa bonté, & des bouches qui publient sa magnificence ; ce sont autant de prédicateurs qui donnent à l'homme moyen de connoître Dieu. *Toutes les choses qui sont sur la terre ou dans le ciel, dit saint Augustin, ne cessent de m'exhorter, Sei-*

gneur, à vous aimer. C'est ce qui a rendu les payens
inexcusables, puisque Dieu les ayant instruits par la
beauté des creatures qu'il avoit rendues comme un
livre ouvert que tout le monde peut lire ; au-lieu
de se servir de ce grand objet pour monter à lui,
ils ont été si ingrats, que de rendre à de viles crea-
tures l'honneur qui est dû au Createur. Mais quel-
que connoissance que Dieu ait donné au monde de
ses divines perfections par des témoignages sensi-
bles ; il est toujours vrai de dire avec le Prophete :
Tu es Deus verè absconditus ; Vous êtes vraiment le
Dieu caché. Les plus sages & les plus savans d'en-
tre les philosophes du paganisme se sont aveuglés
eux-mêmes par leurs propres connoissances, parce-
qu'en se flattant de ce qu'ils pensoient savoir, ils ne
savoient encore rien en la maniere qu'on le doit
savoir ; & sont devenus fous en s'attribuant le nom
de sages.

Dieu s'est fait connoître aux Juifs plus particu-
 lierement qu'à toutes les autres nations, & par une
 bonté toute particuliere pour eux, il leur a donné
 une loi & des préceptes qui leur ont découvert la
 volonté de Dieu, & ce qu'ils devoient faire pour
 l'accomplir. On peut dire néanmoins que Dieu à
 leur égard étoit un Dieu caché, & que sa sagesse
 étoit pour eux un mystere qu'ils n'ont point pene-
 tré ; parcequ'étant tout charnels ils n'ont pas pu
 reconnoître que J E S U S-C H R I S T qui venoit dans
 le monde pour les sauver étoit un Dieu, en le voyant
 dans un état d'abaissement & d'humiliation. Ils
 avoient eu l'honneur d'être appelés enfans de Dieu,
 d'avoir appris à le servir par un culte particulier,
 d'avoir reçu de sa part par une insigne faveur des
 promesses solennelles & une alliance étroite, &
 d'être

d'être enfin le peuple choisi & la race benie dont le Fils de Dieu vouloit naître selon la chair ; & cependant ils n'ont point reçu l'effet de ces promesses, & ne sont point entrés dans cette sainte alliance qui promettoit le salut ; parceque demeurant toujours incredules, le voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, a demeuré toujours sur leur cœur, ^{2. Cor.} & les a empêché de connoître les mysteres renfermés dans l'ancien Testament, quoique ce voile ait été levé par l'accomplissement de toutes les figures de l'ancienne loi dans l'avenement du Sauveur. ^{3. 143}

Ce qui a donné occasion aux Juifs de demeurer dans leur aveuglement, c'est que quand le Verbe Incarné a paru dans le monde, il a tellement mêlé les grandeurs aux abaissemens dans tous ses mysteres & dans toute la suite de sa vie, que ni les demons, ni les hommes incredules n'ont pu découvrir s'il étoit veritablement Fils de Dieu. La force de ses discours & de ses miracles le faisoient paroître plus qu'humain ; mais la bassesse apparente de sa naissance, la pauvreté de ses parens, l'état bas & humble dans lequel il vivoit avec ses disciples, la maniere d'agir commune & populaire le faisoient méconnoître, & faisoient oublier tout ce qui pouvoit d'ailleurs le relever au-dessus du commun des hommes.

Les Juifs qui étoient informés de la venue du Messie, & qui l'attendoient avec empressement, ne croyoient point qu'il dût être tout ensemble mortel & immortel, riche & pauvre ; homme méprisé du monde, & Dieu tout-puissant ; parceque la loi ne promettoit de lui que des choses grandes & magnifiques ; & il ne se trouve presque aucune prophetie où la bassesse de ce Dieu qui se devoit

aneantir ne soit couverte & voilée par des discours magnifiques de sa grandeur : c'est ce qui les a trompés, leur orgueil les rendant incapables de recevoir un Messie qui n'avoit rien en apparence que de bas & de méprisable.

Mais ne peut-on pas dire que la Sagesse Incarnée est encore cachée aux Chrétiens, quoiqu'ils aient le bonheur de posséder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres ? Je ne parle pas seulement des hommes sensuels qui vivent d'une vie animale & charnelle, & qui prennent pour folie les desseins de la plus haute sagesse ; je ne parle pas non plus de ceux qui vivant selon les règles d'une philosophie toute payenne jugent humainement & selon la raison des vérités & des règles de la Religion chrétienne : ces sortes de gens sont bien éloignés de comprendre le mystère de la croix de JESUS-CHRIST, & d'adorer le Sauveur dans ses abaissemens. Je parle même des fidèles qui reçoivent avec soumission les vérités qui leur sont annoncées ; car quoique l'Evangile soit publié de toutes-parts, il ne laisse pas d'être encore un mystère & un secret aux fidèles mêmes, qui n'en reçoivent pas dans cette vie une intelligence pleine & entière. *Nous ne connoissons qu'en partie*, dit saint Paul, *nous ne voyons les choses maintenant que comme dans un miroir, & comme en énigme*, & nous avons grand sujet de nous adresser à Dieu avec le Prophete roi pour le prier d'ôter le voile qui est sur nos yeux, pour considerer les merveilles qui sont enfermées dans la loi, afin de la bien comprendre pour la pratiquer.

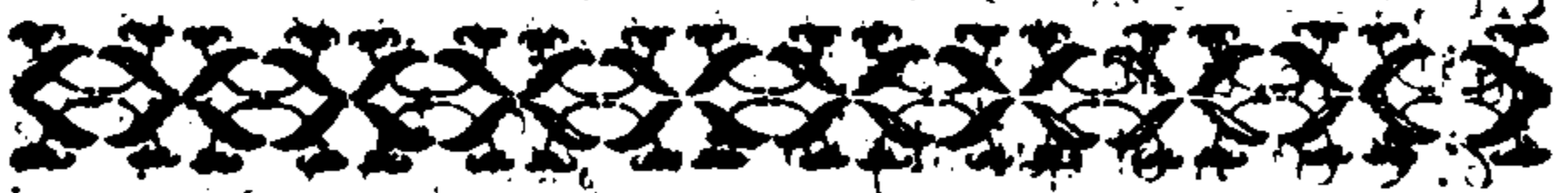
2. Cor.
13.

Pf. 118.
18.

Qu'est-ce aussi que la vie d'un bon Chrétien sinon un mystère caché aux yeux du monde, qui s'ac-

complir dans l'homme invisible caché dans le cœur par les secrettes opérations de la grace ? JESUS-CHRIST qui se cache dans toutes les bonnes œuvres de ses membres, forme interieurement ces bonnes œuvres, & les formera toujours par des influences secrettes jusques à la fin du monde.

Graces à vos misericordes, ô Pere Eternel, de ce que vous nous avez séparés par votre Fils JESUS-CHRIST de la religion arbitraire & des superstitions des payens qui ne vous connoissent point. Graces à vous, mon Sauveur JESUS-CHRIST, qui nous avez découvert par la lumière interieure de votre Esprit les secrets de la Sagesse éternelle cachés & voilés aux Juifs qui n'avoient que l'exterieur de la religion; Graces à vous, Esprit saint, qui nous éclairez & nous enseignez toutes les verités necessaires au salut, & nous maintenez dans la veritable & divine Religion, où l'on adore Dieu en esprit & en verité; faites-nous, mon Dieu, du nombre de ces simples & de ces petits à qui vous avez revelé vos mystes, que vous avez cachés aux sages & aux prudens.



CHAPITRE III.

1. **E**T ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo,

1. **A**ussi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles;

comme à des enfans en JESUS-CHRIST.

2. Je ne vous ai nourris que de lait //, & non de viandes solides ; parceque vous n'en étiez pas alors capables ; & à présent même vous ne l'êtes pas encore , parceque vous êtes encore charnels.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des disputes //, n'est-il pas visible que vous êtes charnels , & que votre conduite est bien humaine // ?

4. Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul , & qu'est Apollon ?

5. Ce sont des ministres de celui en qui // vous avez cru , & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. C'est moi qui ai planté , c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien , ni celui qui arrose : mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.

2. lac vobis potum dedi, non escam : nondum enim poteratis : sed nec nunc quidem potestis : adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus , & contentio : nonne carnales estis , & secundum hominem ambulatis ?

4. Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollos : nonne homines estis ? Quid igitur est Apollos ? quid verò Paulus ?

5. Ministri ejus , cui credidistis , & unicuique sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi ; Apollos rigavit : sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid , neque qui rigat : sed qui incrementum dat , Deus.

†. 2. i. e. des premiers élémens de la foi.

†. 3. Grec. & des divisions.

Ibid. *lett.* que vous marchez selon l'homme.

†. 5. Grec. par qui.

8. Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adjuutores : Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo super ædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit : Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur : & unius-

8. Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose // mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu ; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

10. Pour moi, selon la grâce que Dieu m'a donnée //, j'ai jetté le fondement comme fait un sage architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

11. Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est JESUS-CHRIST.

12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille ;

13. l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur // fera voir quel il est ; parcequ'il sera découvert par le feu, & que le feu met-

Psal. 61.

12. Matth.

16.27.

Rom. 2.6.

Gal. 6.5.

Y. 8. i. e. ministres & instrumens de Dieu.

Y. 10. L'Apôtre attribue à la

grâce tout le bien qu'il fait.

Y. 13. i. e. le jour du jugement.

70 I. EPISTRE DE
tra à l'épreuve l'ouvrage de
chacun.

14. Que si l'ouvrage // de
quelqu'un demeure sans être
brûlé, il en recevra la récom-
pense.

15. Si au-contre l'ou-
vrage de quelqu'un est brûlé,
il en souffrira la perte : il ne
laissera pas néanmoins d'être
sauvé, mais comme en
passant par le feu.

16. Ne savez-vous pas que
vous êtes le temple de Dieu,
& que l'Esprit de Dieu habite
en vous ?

17. Si quelqu'un profane //
le temple de Dieu, Dieu le
perdra. Car le temple de Dieu
est saint, & c'est vous qui êtes
ce temple.

18. Que nul ne se trom-
pe soi-même. Si quelqu'un
d'entre vous pense être sage
selon le monde //, qu'il de-
viennne fou pour devenir sage.

19. Car la sagesse de ce
monde est une folie devant
Dieu, selon qu'il est écrit : Je
surprendrai les sages par leur
fausse prudence //.

ψ. 14. Grec. & l'édifice.

ψ. 17. *letr.* corrompt, viole.

expl. par une mauvaise do-
ctrine.

S. PAUL

cujusque opus quale sit,
ignis probabit.

14. Si cujus opus
manserit quod super-
ædificavit, mercedem
accipiet.

15. Si cujus opus are-
serit, detrimentum pa-
tietur : ipse autem sal-
vus erit : sic tamen
quasi per ignem.

16. Nescitis quia
templum Dei estis, &
Spiritus Dei habitans
in vobis ?

17. Si quis autem
templum Dei viola-
verit, disperdet illum
Deus. Templum enim
Dei sanctum est, quod
estis vos.

18. Nemo se sedu-
cat : si quis videtur
inter vos sapiens esse
in hoc sæculo, stultus
fiat ut sit sapiens.

19. Sapientia enim
hujus mundi : stultitia
est apud Deum. Scri-
ptum est enim : Com-
prehendam sapientiam
in astutia eorum.

ψ. 18. *letr.* en ce siècle.

ψ. 19. *expl.* Dieu se sert de
l'adresse même des sages pour
leur faire tomber dans le piège.

Infr. 6.

19.

2. Cor. 6.

16.

Job. 5. 13.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanae sunt.

21. Nemo itaque glorietur in hominibus.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive praesentia, sive futura : omnia enim vestra sunt :

23. vos autem Christi : Christus autem Dei.

20. Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes //

22. Car tout est à vous //, soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures, tout est à vous.

23. Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST est à Dieu.

Ps. 93. 71

ψ. 21. i. e. d'avoir un tel maître.

ψ. 21. i. e. tout doit servir à votre salut.



SENS LITTERAL.

ψ. 1. *Aussi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en JESUS-CHRIST.*

Aussi, mes freres; c'est-à-dire : Comme l'homme animal & charnel n'est point capable de comprendre les verités plus relevées & plus solides, & que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger; je n'ai pu vous parler; non que l'impuissance de parler se trouvât dans l'Apôtre, mais parceque l'impuissance de le comprendre se rencontroit dans la plupart des Corinthiens : ce qui faisoit que l'Apôtre

ne pouvoit leur parler, c'est-à-dire, ne le jugeoit pas à propos.

Comme à des hommes spirituels, à qui on declare les mysteres les plus profonds, & les verités les plus sublimes de la Religion, parcequ'ils sont capables de les comprendre.

Mais comme à des personnes encore charnelles, à qui on ne doit declarer que les verités & les mysteres précisément nécessaires pour leur salut, parceque leur cœur n'est pas encore assez purifié des affections terrestres pour appercevoir la sublimité & l'excellence des mysteres & des verités chrétiennes: *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.*

Matth.
5. 8.

Comme à des enfans en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, des novices dans la foi & dans la connoissance de la Religion chrétienne, & qui n'étiez pas encore parvenus à l'état de la perfection qu'il faut avoir pour comprendre les hautes verités du Christianisme, étant encore à l'égard de ces verités, ce que sont les enfans à l'égard de la nourriture solide, qu'ils ne peuvent digerer ni convertir en leur propre substance. Voyez Ephes. 4. 13. Hebr. 5. 13. 14.

¶ 2. Je ne vous ai nourri que de lait, & non pas de viandes solides; parceque vous n'en étiez pas alors capables: & à présent même vous ne l'êtes pas encore; parceque vous êtes encore charnels.

Je ne vous ai nourri que de lait, c'est-à-dire, instruits que des verités les plus aisées à comprendre, comme sont les premiers rudimens du Christianisme, contenus dans les articles du Symbole.

Et non pas de viandes solides, c'est-à-dire, de la connoissance des mysteres les plus relevés, comme

de l'explication des figures de l'ancien Testament, dans lesquelles ces mysteres étoient cachés.

Parceque vous n'en étiez pas alors capables, comme s'il disoit : Ce qui m'a empêché de le faire, n'est pas que je ne l'eusse pu, & que je ne l'eusse bien voulu ; mais c'est parceque vous n'en étiez point capables. Ce n'est donc pas par aucun défaut de science, ni de considération, & d'amour pour votre Eglise que j'en ai usé de la sorte, comme vous le pourriez penser ; mais au-contraire c'est un effet de la connoissance que j'ai de votre état, & un témoignage de l'amour que j'ai pour vous, qui fait que je me proportionne, & me conforme à votre capacité, dans les verités que j'ai à vous dire, prenant garde de ne vous découvrir que celles qui vous peuvent édifier, & de vous taire celles qui pourroient, à cause de votre incapacité, vous être préjudiciables. L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, comme s'ils lui eussent dit ; Puisque d'une part vous êtes si éclairé, & puisque d'ailleurs les personnes spirituelles sont capables de comprendre les verités élevées de la Religion, pourquoi nous avez-vous prêché l'Evangile d'une maniere si simple ? Et pourquoi ne nous avez-vous point découvert tous ces mysteres que vous savez ?

Et à présent même vous ne l'êtes pas encore ; c'est-à-dire, vous devriez être capables d'instruire les autres, après tant d'instructions que vous avez reçues : *Cum deberetis magistri esse.* Comment donc vous aurois-je prêché les verités sublimes de la Religion dès le commencement de votre conversion ; puisqu'après tant de temps que vous êtes convertis, vous n'êtes pas encore capables de les comprendre ?

Parceque vous êtes encore charnels, c'est-à-dire ; Vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalousie, &c.

v. 3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine ?

Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies, &c. qui sont au nombre des œuvres de la chair. Voyez Galat. 5. 20. parcequ'elles procedent de la nature corrompue, & non de l'Esprit de Dieu.

Et que votre conduite est bien humaine ; c'est-à-dire, que vous agissez selon le mouvement de la nature corrompue, & non pas selon Dieu, qui condamne ces actions. Let. Vous marchez selon l'homme.

v. 4. Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon ?

Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon. Le sens est : Puisque vous faites des partis differens dans l'Eglise, & que vous vous emportez de jalousie les uns contre les autres, pour soutenir chacun le chef de son parti ; n'êtes-vous pas encore charnels, &c. pour vous attacher ainsi à leurs personnes ? Et si vous ne devez pas vous attacher à eux, combien moins le devez-vous faire à l'égard des autres qui ne sont pas comparables à eux ? Car c'est ce que l'Apôtre leur veut faire comprendre par ces paroles :

v. 5. Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru ; c'est-à-dire ; Ne leur rendez donc pas, en vous at-

sachant à eux, comme vous faites, la déference qui est dûe à Dieu; comme s'il disoit: S'ils sont les ministres de Dieu, souvenez-vous aussi que vous êtes du nombre des fidèles; & qu'ainsi il n'y a pas une si grande différence de vous à eux, pour leur rendre des déferences si grandes. *Ant. Grec. Sinon des ministres par qui vous avez cru; c'est-à-dire, dont Dieu s'est servi pour vous convertir à la foi: de sorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs personnes, c'est à eux à se considérer comme vos serviteurs, & à rapporter à votre salut tout leur ministère: Omnia enim vestra sunt, v. 224*
Éc.

Et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur, ou que le Seigneur lui a donné; soit à l'égard de la vocation au ministère, qui est toute de Dieu; soit à l'égard des dons, & des grâces nécessaires pour en faire les différentes fonctions; on en doit donc rendre toute la gloire à Dieu, & non pas aux hommes.

v. 6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

C'est moi qui ai planté, en vous prêchant le premier la foi de JESUS-CHRIST; & plantant ainsi, par manière de dire, la semence de la parole dans vos cœurs.

C'est Apollon qui a arrosé, en continuant de vous prêcher les mêmes choses que je vous avois déjà prêchées, vous les expliquant d'une manière proportionnée à votre capacité; & ajoutant encore des instructions & des pratiques propres à vous confirmer, & à vous faire avancer dans la foi que je vous avois prêchée.

Mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement: c'est,

à-dire, qui a rendu notre travail efficace, & qui a fait par la grace que vous ayez profité de ma prédication, en vous convertissant; & de celle d'Apollon, en vous avançant dans la foi: de sorte que toute la gloire en est dûe à Dieu; puisque sans la grace tous nos soins demeureroient inutiles, & toutes nos paroles sans fruit, comme il le dit dans la suite.

ψ. 7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose: mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.

Ainsi celui qui plante n'est rien, &c. c'est-à-dire, de lui-même, & ne doit être regardé que comme un simple instrument dont Dieu se sert pour operer ce qu'il lui plaît dans ses fidelles: tant s'en faut que les fidelles le doivent regarder comme l'auteur de leur conversion, de leur avancement, ou de leur salut, & qu'ils doivent s'attacher à sa personne, de même que si leur salut en dépendoit.

Mais tout vient de Dieu, &c. qui opere tout en tous, tant dans les ministres, en rendant leur prédication efficace, que dans les fidelles, en leur inspirant l'obéissance & la docilité: de sorte que toute la gloire lui est dûe, & non aux hommes. Voyez 1. Cor. 12. 5. 6. Coloss. 3. 11.

ψ. 8. Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.

Et celui qui plante, & celui qui arrose; c'est-à-dire; tous les ministres, soit supérieurs, comme les Apôtres, soit inférieurs, comme les disciples, & les autres qui leur sont soumis; ne sont qu'une même chose, n'ont tous qu'un même but & qu'un même inté-

Être, qui est celui de votre salut, & de la gloire de Dieu : & ainsi ils ne doivent pas se diviser les uns d'avec les autres, & vous ne devez pas fomenter cette division, en vous attachant aux uns plutôt qu'aux autres. *Autr.* N'ont tous que la même qualité de ministres, & de serviteurs de Dieu dans l'ouvrage de votre salut. Vous ne devez donc pas mépriser les uns & estimer les autres ; mais vous devez reverer également en tous la qualité de ministres, & ne vous attacher qu'à Dieu seul.

Mais chacun ; c'est-à-dire, Dieu traitera tous les ministres dans son jugement, sans distinction de personne, & sans avoir égard à la dignité, ni aux avantages extérieurs des uns ni des autres ; mais seulement à la fidélité qu'ils auront eue dans leur ministère. Ils ne doivent donc pas se glorifier d'aucun avantage extérieur de dignité, d'éloquence, de sagesse, &c. puisque toutes ces choses en elles-mêmes ne sont rien devant Dieu. Ainsi ils ne vous doivent donner aucun sujet de faire des partis dans l'Eglise pour soutenir leur honneur & leurs intérêts particuliers.

Recevra sa récompense particulière selon son travail, & non selon les qualités extérieures, ou selon le degré de son ministère : car quoiqu'il y ait de la différence dans les degrés & dans les fonctions de ces ministères, Dieu n'aura nul égard à cette différence, lorsqu'il voudra récompenser ses ministres ; il ne considérera que la fidélité de leur travail. Tel est à présent dans le degré le plus bas, qui égalera, ou surpassera dans la récompense les ministres les plus élevés en dignité. Ayez donc de l'estime pour tous les vrais ministres ; & que les qualités, ou les degrés plus éminens des

uns, ne vous fasse pas mépriser les autres qui leur sont inférieurs, puisqu'ils les surpasseront peut-être en récompense par la fidélité de leur travail au jugement de Dieu.

v. 9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu ; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

Car nous sommes ; c'est comme s'il disoit : Nous ne sommes que de simples ouvriers qui travaillons tous à un même ouvrage, qui est celui de votre salut ; & sous un même maître, qui est Dieu.

Les coopérateurs ; c'est-à-dire, travaillans ensemble, ou les uns avec les autres à l'ouvrage de Dieu, ou compagnons de travail dans l'ouvrage de Dieu : c'est pour montrer qu'ils doivent être tous considérés également chacun dans le degré de son ministère, & qu'on ne les doit regarder que comme des ministres, & non comme des maîtres souverains, pour s'attacher à eux ; & s'en rendre dépendans par un esprit servile.

Et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive par notre ministère, pour y semer sa parole, & y faire croître ensuite les vertus chrétiennes, pour être enfin le lieu de ses délices. Voyez Isaïe 60. 21. & 61. 3.

Et l'édifice que Dieu bâtit par notre ministère, en vous faisant avancer de vertu en vertu par notre prédication & par notre exemple, jusqu'à ce que vous soyez parvenus à la perfection, & que vous soyez en état qu'il puisse faire sa demeure éternelle-

ment en vous : Quæ domus sumus nos. Le dessein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice, est de montrer tacitement, que les Pasteurs ne se doivent pas élever avec orgueil au-dessus des

fidelles, ni les fidelles s'abaisser, comme des esclaves an-dessus des Pasteurs, pour s'attacher aveuglément à leurs personnes, & aux intérêts de leur parti, parceque comme le champ n'est point pour les Laboureurs qui le cultivent, mais pour le maître du champ qui les emploie à le cultiver; ni la maison pour les Maçons qui la bâtissent, mais seulement pour celui qui la fait bâtir: ainsi l'Eglise n'est point pour les Pasteurs qui la conduisent, mais pour Dieu seul, qui emploie les Pasteurs à la conduire, ne les considérant que par rapport à l'utilité de son Eglise: de même que le maître d'un champ ou d'une maison ne considère ses ouvriers, qu'à cause de son champ & de sa maison.

v. 10. Pour moi, selon la grace que Dieu m'a donnée, j'ai jeté le fondement comme fait un sage Architecte; un autre bâtit dessus: mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

Pour moi: après avoir comparé les fidelles à un édifice, il y compare aussi la doctrine qu'on leur enseigne.

Selon la grace, &c. selon la mesure de la grace que Dieu m'a donnée, & non par ma propre vertu: ou, selon la charge d'Apôtre, à laquelle Dieu m'a appelé par sa grace.

J'ai jeté le fondement: j'ai prêché & établi parmi vous la foi de l'Evangile, qui est le fondement inébranlable, sur lequel doit être appuyée la doctrine de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi.

Comme fait un sage Architecte. Ainsi nous ne sommes à l'égard de la doctrine, que de simples ouvriers, & les coopérateurs de Dieu, non plus qu'à l'égard de vos personnes, quoique nos degrés soient différens.

Un autre, c'est-à-dire, les autres Docteurs qui sont venus après moi, & qui sont à mon égard ce que sont les Maçons à l'égard de l'Architecte : *bâtit dessus* ce fondement, en vous confirmant de plus en plus dans la foi que je vous ai prêchée, en vous expliquant plus au long les vérités que je vous ai enseignées, en y faisant des reflexions, pour vous porter à la pratique des vertus chrétiennes, & à la reformation de vos mœurs.

Mais que chacun, chaque Docteur, ou chaque Prédicateur en son particulier, *prenne garde*; car cette fonction est très-perilleuse, & c'est une chose terrible que de s'en mal acquitter.

Comment il bâtit sur ce fondement; c'est-à-dire, si la doctrine qu'il prêche est tellement appuyée sur la foi de l'Evangile, que non seulement elle n'y soit point contraire directement; mais qu'elle y soit tellement conforme, qu'elle n'y soit point mêlée de pensées humaines, de questions curieuses, de manières & de discours prophanes, & éloignés de la simplicité chrétienne.

ψ. 11. *Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est JESUS-CHRIST.*

Car, &c. Je dis que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement; parceque le fondement de cet édifice spirituel étant déjà posé; il doit demeurer invariable; & il n'est pas permis d'en mettre un autre que celui qui est déjà mis; c'est-à-dire: On ne peut point vous enseigner une autre foi, que celle que je vous ai déjà enseignée, quoiqu'on puisse vous en instruire plus amplement, & vous l'expliquer plus clairement.

Qui est JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, l'Evangile de JESUS-CHRIST; qui renferme
l'histoire

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 86
l'histoire de sa vie, les vérités, & les mystères qu'il nous a révélés, ses préceptes, & ses promesses.

¶ 12. *Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille.*

Que si l'on élève sur ce fondement un édifice; c'est-à-dire, si l'on prêche une doctrine pure, solide, divine & précieuse, conforme à ce fondement de l'Evangile que je vous ai prêché; pour être la règle de toute la doctrine qu'on vous doit enseigner.

D'or; c'est-à-dire; la doctrine des mystères les plus sublimes.

D'argent, c'est-à-dire, des mystères dont la connoissance est commune à tous les Chrétiens, comme les articles du Symbole.

De pierres précieuses; c'est-à-dire; des vertus & des préceptes de la morale Chrétienne.

De bois, de foin & de paille; c'est-à-dire, un discours très-catholique, mais trop étudié, & trop plein des fleurs de l'éloquence; ou une doctrine mêlée de pensées humaines, curieuses & profanes; &c. quoique d'ailleurs elles ne contiennent rien qui soit directement contraire à l'Evangile, ne laissent pas néanmoins de tendre au relâchement.

L'or, s'emploie dans la prédication; l'argent, dans le catechisme; les pierres précieuses, dans l'exhortation; qui sont les trois degrés de la bonne doctrine: le bois, le foin & la paille, marquent les trois degrés de la mauvaise.

¶ 13. *L'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il est; parcequ'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.*

L'ouvrage de chacun ; c'est-à-dire , la doctrine que chacun aura enseignée , & la maniere avec laquelle il l'aura enseignée , *paroitra* devant tout le monde ; au-lieu qu'à présent il ne paroît que devant peu de personnes , qui bien souvent sont incapables d'en porter un jugement sain & droit.

Et le jour du Seigneur fera voir quel il est ; c'est-à-dire : Il viendra un jour & un temps auquel vous verrez clairement ce que vous ne sçauriez appercevoir à présent.

Parcequ'il sera découvert aux hommes par le feu , c'est-à-dire , par l'embrasement universel , qui sera le signe & la marque publique & solennelle de ce grand jour. *Autr.* Par le jugement de l'Eglise universelle inspirée du Saint-Esprit, qui par sa lumiere lui fait discerner la bonne & la mauvaise doctrine , & par son ardeur lui fait condamner & foudroyer d'anathême celle qui est contraire à la verité. Voyez Isa. 4. 4 & 66. 16. C'est pour figurer cela, que le Saint-Esprit a été donné à l'Eglise en forme de feu.

Et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun , en brûlant les uns , & en épargnant les autres.

ψ. 14. *Que si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé , il en recevra la récompense.*

Que si l'ouvrage de quelqu'un , c'est-à-dire , l'auteur de l'ouvrage. Le sens est : Si le Docteur qui vous aura enseigné après moi , & qui ne se sera point écarté de la verité de la foi de l'Evangile , *demeure sans être brûlé* ; car il prend ici l'ouvrage par métonymie pour l'auteur de l'ouvrage : de même qu'on dit ; Punir le peché , pour : Punir le pecheur.

Il en recevra la récompense éternelle. Il en sera honoré de toute l'Eglise, qui rendra témoignage à la vérité de sa doctrine, & à la fidélité de son ministère; ce qui sera pour lui un préjugé de l'honneur qu'il recevra de Dieu, selon la promesse de JESUS-CHRIST. Voyez Matth. 16. 19.

v. 15. Si au-contre l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte: il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé; mais comme en passant par le feu.

Si au-contre l'ouvrage de quelqu'un est brûlé: c'est-à-dire: Celui qui sera brûlé à cause de son ouvrage, de sa doctrine, & de sa prédication qu'il aura mêlée de discours & de pensées inutiles, affectées, incertaines, &c. encore qu'il n'ait rien enseigné de contraire à la foi, il en souffrira la perte; parcequ'il sera privé de la récompense qu'il en auroit dû attendre, s'il avoit prêché une doctrine solide, & exempte de tout ce mélange.

Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, parcequ'il ne s'est point écarté de la vraie foi; mais comme en passant par le feu, pour être purifié des péchés & des imperfections qu'il a commises en prêchant l'Evangile avec ce mélange. Il y a apparence que cette épreuve se doit faire, au-moins quelque moment avant la résurrection: car autrement il s'en suivroit que tous les corps mêmes des élus ne seroient pas impassibles après la résurrection.

v. 16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous?

Ne savez-vous pas. Il reprend la suite de ces paroles du verset 9. *Vous êtes l'édifice de Dieu*, qu'il avoit comme interrompu, par une digression assez approchante de son sujet. Le sens: *Quand je dis*

que vous êtes l'édifice de Dieu, je ne dis rien que vous ne sachiez vous-mêmes. Et ne savez-vous pas que vous n'êtes pas seulement l'édifice où il demeure, mais que vous en êtes même le temple, où il veut être adoré ? Ne souffrez donc pas que d'autres que lui s'emparent de ce temple, & vous attachent à eux ; en demandant de vous l'honneur que vous ne devez qu'à Dieu seul.

Que vous êtes le temple de Dieu ; c'est-à-dire, que vous êtes son temple d'une manière bien plus auguste & plus glorieuse, que ne sont les temples matériels ; puisqu'il n'est pas seulement en vous par sa présence adorable, comme dans les temples matériels ; mais que son Esprit y est par sa grace, par son amour, & par une union très-étroite, avec vous.

Et que l'Esprit de Dieu habite en vous, c'est-à-dire, le Saint-Esprit, qui procède du Père & du Fils. Ne donnez donc pas aux hommes dans votre cœur la place qui n'est dûe qu'à Dieu seul : ne vous attachez point à eux, quelque qualité & quelque dignité qu'ils possèdent dans l'Eglise.

Ÿ. 17. Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.

Si quelqu'un profane le temple de Dieu, non-seulement par une doctrine corrompue, mais en se procurant dans le temple l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu ; comme font vos faux-docteurs, lorsqu'ils se rendent chefs de parti, & qu'ils tâchent de vous attacher à eux préférablement à tous vos Pasteurs, & à Dieu même.

Dieu le perdra, s'il ne vient à résipiscence, & s'il ne fait une sérieuse pénitence d'un si horrible sacrilège.

Car le temple de Dieu est saint ; à cause que la sainteté même y habite ; & ainsi il doit être traité saintement , & non pas être profané , comme le profanent vos docteurs en vos personnes.

Et c'est vous qui êtes ce temple : ainsi tous ceux qui tâchent de vous corrompre , ou par leur fausse doctrine , ou par les divisions & les partis qu'ils serment parmi vous , sont profanateurs du temple de Dieu ; & Dieu les punira comme tels.

ψ. 18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde , qu'il devienne fou pour devenir sage.

Que nul. Il a principalement égard aux faux-docteurs de Corinthe , qui étoient les chefs de partis , & qui faisoient profession d'être grands Philosophes ; tâchant de se rendre par là recommandables aux Corinthiens , & de les détacher de leurs légitimes Pasteurs , & de Dieu par conséquent , pour se les attacher à eux-mêmes.

Ne se trompe soi-même , par trop d'estime de la sagesse humaine.

Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde , c'est-à-dire , savant & habile dans les sciences du monde. C'est pour marquer la fausseté & l'inutilité de cette sagesse ; & pour montrer que les sages du monde sont ordinairement pleins de l'estime d'eux-mêmes.

Qu'il devienne fou , en se conformant aux sentimens de l'Évangile , qui sont directement opposés aux sentimens de la sagesse humaine ; & que la sagesse humaine regarde comme une folie. Voyez 1. Cor. 1. 18. 21. & Matth. 16. 23.

Pour devenir sage , de la vraie sagesse , qui enseigne à bien vivre , & qui prescrit les moyens cer-

tains de parvenir à la vie éternelle : car c'est en quoi consiste la vraie sagesse.

¶. 19. *Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages par leur fausse prudence.*

Car la sagesse de ce monde, étant, comme elle est, déstituée de l'Esprit de Dieu, & opposée aux maximes de l'Evangile, qui est la vraie sagesse, n'est qu'une folie devant Dieu,

Autr. La sagesse de ce monde, d'elle-même, sans être rapportée à Dieu, est une folie, est une chose très-méprisable devant Dieu, comme étant inutile pour le salut, & ne servant qu'à enfler l'homme d'orgueil.

Je surprendrai les sages, &c. Dieu leur fait voir dans une infinité de rencontres, combien leur prudence est courte, & combien elle est inutile pour parvenir à l'exécution de leurs desseins : ce qui montre bien que leur sagesse n'est qu'une folie devant lui, Dieu se sert de leur adresse même, pour les faire tomber dans le piège,

¶. 20. *Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.*

Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages : &c. Le verset 9. du Pseaume 93. porte, *des hommes* ; mais saint Paul se sert du mot de *sage*, comme faisant davantage à son sujet, & parcequ'en effet le Psalmiste en cet endroit parle des hommes qui faisoient gloire d'être fort sages.

¶. 21. *Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes.*

Que personne donc. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit depuis le verset 3. Le sens : Puisque tous les ministres les plus saints & les plus fidèles

ne font rien d'eux-mêmes, & qu'ils n'ont tous qu'une même fin, qui est de travailler à votre salut; & que les autres qui font profession de la sagesse humaine, ne sont de nulle estime devant Dieu.

Ne mette sa gloire dans les hommes; c'est-à-dire, ne mette sa gloire à les avoir pour maîtres, & pour chefs de parti, s'attachant à eux, & les regardant préférentiellement aux autres, comme s'ils étoient quelque chose d'eux-mêmes, & comme s'ils étoient les maîtres absolus des consciences, & les auteurs du salut.

ψ. 22. Car tout est à vous, soit Paul, soit Apollon, soit Cephass, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures; tout est à vous.

Car tout est à vous; c'est-à-dire: Tout ce qu'il y a au monde est pour vous, & pour votre salut; tant s'en faut que vous deviez vous rendre esclaves de qui que ce soit, en la manière que vous le faites. Il parle des élus qui sont dans l'Eglise.

Soit Paul, soit Apollon, soit Cephass; puisqu'ils ne travaillent que pour votre salut, & que Dieu ne les a établis dans leur ministère que pour ce sujet: que si nous qui sommes les Apôtres & les vrais ministres de l'Eglise, ne sommes établis que pour vous, comment les autres peuvent-ils prétendre de vous assujettir, & de vous attacher à eux? L'Apôtre, sous les noms de Paul, d'Apollon, & de Cephass, comprend à plus forte raison tous les autres ministres inférieurs.

Soit le monde, dont toutes les parties sont pour le service de l'homme, & particulièrement des élus, pour qui Dieu a créé toutes choses, & à qui il a

assujetti toutes choses, pour en faire un legitime usage. Voyez Ps. 5. & Habac. 2. *Antr.* Le monde, que vous avez vaincu, & dont vous devez être les juges, & que Dieu ne laisse vivre que pour servir à votre sanctification.

Soit la vie, de vos Pasteurs, puisqu'il l'a consacrée toute entiere à procurer votre salut. Voyez Philip. 1. 24. 2. Petr. 1. 13. *Quamdiu sum in hoc tabernaculo.*

Soit la mort, de ces mêmes Pasteurs, puisqu'ils la souffrent pour vous confirmer dans la foi; & parcequ'ils vous ont prêché l'Evangile.

Soit les choses présentes; c'est-à-dire, tout cet ordre exterieur de degrés hierarchiques, de discipline, de sacremens, & de doctrine qui est à présent dans l'Eglise, jusqu'à la fin des siècles; puisqu'il n'est établi de Dieu que pour le salut des élus.

Soit les futures; la gloire éternelle, qui est l'accomplissement & la fin de toutes les choses présentes, & qui n'est que pour les élus.

Tout est à vous; toutes ces choses sont à vous: ou, c'est seulement une repetition de ce qu'il a dit au commencement du précédent verset, pour confirmer avec plus de force ce qu'il vient de dire.

ψ. 23. *Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST est à Dieu.*

Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, comme à votre Seigneur & à votre Redempteur, à qui vous devez toute obeissance; & non pas aux hommes, pour vous attacher à eux, & pour vous rendre les esclaves de leurs sentimens, ni de leurs interêts particuliers.

Et JESUS-CHRIST est à Dieu; c'est-à-dire,

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 89
dépend de Dieu son Pere, selon la nature humaine, & en qualité de mediateur : de sorte qu'en cette qualité il ne prétend pas même vous arrêter à lui seul ; tout son dessein n'étant que de vous voir à Dieu son Pere, qui est le souverain Chef, & de lui & des fideles : bien loin que les ministres de l'Eglise doivent prétendre de vous arrêter, & de vous attacher à eux. Voyez Joan. 14. 28, 1. Cor, 11. 3. & 15. 28.



SENS SPIRITUEL.

v. 1. jusqu'au 10. *Aussi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en JESUS-CHRIST, &c.*

Quoique les Corinthiens convertis à la foi de JESUS-CHRIST fussent pour la plûpart exemts de ces pechés grossiers auxquels les idolâtres s'abandonnent, saint Paul ne laisse pas de les appeller charnels, & leur dit qu'il ne peut pas leur parler comme à des personnes spirituelles ; l'Apôtre lui-même nous en découvre la raison en écrivant aux Galates, ch. 5. où il met parmi les œuvres de la chair non seulement les pechés deshonnêtes & les autres vices sensibles qui se commettent par les actions exterieures & corporelles ; mais encore ceux qui sont propres à l'esprit, comme sont les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, & les autres pechés de cette sorte ; parce qu'en effet l'homme devient charnel, lorsque

s'attachant à la creature il suit les mouvemens de sa convoitise par quelque passion que ce soit ; c'est ce que nous avons herité de la desobeissance de notre premier pere : car , comme dit saint Gregoire après saint Augustin , *s'il eût voulu garder le commandement du Seigneur , il fût devenu tout spirituel , même dans sa chair ; mais en pechant , il est devenu tout charnel , même dans son esprit.* Ainsi les Corinthiens étoient charnels ; parceque l'attachement qu'ils avoient à leurs maîtres & à leurs docteurs causoit parmi eux des jalousies & des partialités dangereuses.

Cet attachement aux maîtres, qui conduisent les ames , est un piege dont se doivent extrêmement donner de garde toutes les personnes qui font profession de pieté. Car comme il se trouve rarement des directeurs si desinteressés qui ne soient bien-aises de s'attacher à eux - mêmes préferablement à d'autres la plûpart des personnes qu'ils conduisent , il se trouve aussi peu de gens qui ne se lient d'une affection quelquefois forte & tendre à ceux à qui ils se soumettent volontairement dans toute la conduite de leur vie. Ces sortes de liaisons sont d'autant plus trompeuses qu'elles ne semblent fondées que sur la pieté même , & qu'elles ne paroissent point avoir d'autre motif que l'avancement dans la vie spirituelle : & cependant elles causent souvent de grands maux dans les assemblées des fidelles , & y jettent le trouble & la division, comme il arriva dans l'Eglise des Corinthiens.

Pour ce qui regarde les directeurs qui entretiennent ces attaches , peuvent-ils faire à J E S U S - C H R I S T un plus grand outrage que de s'approprier les ames qu'il a achetées d'un si grand prix , eux qui par un adultere spirituel tâchent de s'en

faire aimer, & de tenir à leur égard la place de ce divin Epoux, qui ne peut souffrir que ses épouses en aiment d'autres avec lui, ni qu'elles en écoutent d'autres que lui ? Ils sont bien éloignés de la disposition où étoit le grand Apôtre à l'égard de ces mêmes fidelles à qui il écrit ici, quand il dit qu'il avoit pour eux un amour qui alloit jusqu'à la jalousie, mais une jalousie toute sainte & toute divine, qui n'avoit pour objet que leur salut & la gloire de Dieu, & qu'il les avoit fiancés à cet 2. Cor. unique Epoux, qui est JESUS - CHRIST, pour 11. 29 les lui présenter comme une vierge toute pure.

N'étoit-ce pas là encore la fidélité sincère & respectueuse que le saint Précurseur de JESUS - CHRIST gardoit dans la conduite de ses disciples, qui se considérant seulement comme *ami de l'Epoux*, prenoit Joan 3. un soin merveilleux de les détacher de la personne 27. 30. pour les attacher à la suite & au service de son divin Maître, il étoit ravi de joie de le relever en se rabaisant : *Il faut*, disoit-il, *qu'il croisse & que je diminue*. Ce sont-là les sentimens où doivent être tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres, sur-tout des personnes de l'autre sexe, qui ont ordinairement des affections plus tendres & une soumission plus respectueuse pour leurs Directeurs.

Ainsi, au - lieu de témoigner de la douceur & de la complaisance à l'égard de ces personnes qui leur sont attachées, & qui tâchent de leur plaire, ils doivent, à l'exemple de saint Jean-Baptiste, les détacher peu-à-peu d'eux-mêmes, & les faire entrer sous la direction de quelques autres, où elles pourront avoir une devotion plus pure & moins sensuelle,

Pour ce qui regarde ces mêmes personnes qui s'attachent par des liaisons trop étroites à leurs conducteurs, elles commettent en cela une grande infidélité contre Dieu même, & marquent le peu de respect qu'elles ont pour lui, en préférant à sa souveraine majesté ses ministres, qui ne sont que de foibles instrumens dont il se sert pour les conduire à lui.

Saint Augustin compare ceux qui travaillent au salut des ames & qui les instruisent, à la corbeille où se met le grain qu'on sème; la terre qui reçoit ce grain n'est-elle pas plus obligée du fruit qu'elle rapporte, à celui qui sème, qu'au panier où est le grain? Les fidèles, dit saint Paul, sont le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit; il en est l'architecte; ceux qu'il emploie dans son Eglise pour élever cet édifice, n'en sont tout-au-plus que les maçons qui y travaillent.

Comme donc ceux qui travaillent à l'œuvre de Dieu, pour la sanctification des ames, ne sont entre ses mains que de simples instrumens dont il se sert selon ses desseins éternels, & qui ne peuvent se rien attribuer de ce qui se fait par leur ministère que le mal qu'ils commettent en cette œuvre sainte: Quelle ingratitude seroit-ce de rendre à un chetif instrument l'honneur & la gloire qui est dûe au souverain Ouvrier qui fait tout en toutes choses? Quelle extravagance seroit-ce de donner à la boue dont se servit JESUS-CHRIST pour éclairer l'aveuglé, les sentimens de reconnoissance qui sont dûs à ce divin Sauveur pour un bienfait si considerable?

L'Apotre se considere encore moins que de la boue, lui & les autres ministres de la parole, puisqu'il dit, que *celui qui plante n'est rien, & celui qui*

arrose n'est rien ; & dit ailleurs , qu'encore qu'il ne fût pas moins que les plus éminens entre les Apôtres , il n'étoit néanmoins rien par lui-même : car, dit-il , si quelqu'un s'estime être quelque chose , il se trompe lui-même , parcequ'il n'est rien. En effet , les Docteurs évangéliques ne contribuent en rien par tous leurs soins à la conversion du cœur , & à la sanctification des ames , si Dieu ne donne de l'accroissement ; c'est-à-dire , s'il ne produit par les traits de sa grace les mouvemens intérieurs sans lesquels tout le travail est inutile : *Dites donc* (ce Luc. 17^e sont les paroles de JESUS-CHRIST) *lorsque* 10. *vous aurez accompli tout ce qui vous est ordonné , nous sommes des serviteurs inutiles.*

Tant que les hommes travaillent sans lui , ils travaillent en vain. C'est donc un grand mal que de prendre parti pour de foibles instrumens , & de *diviser* par ce moyen JESUS-CHRIST , à qui tout est dû ? Nous voyons que les disciples de saint Jean se divisoient avec les disciples de JESUS-CHRIST & avec le Seigneur lui-même par l'attachement qu'ils avoient pour leur maître. Ils ne comprenoient pas le grand préjudice qu'ils se faisoient à eux-mêmes en se fermant par-là l'entrée à la bienheureuse société avec le Sauveur. On comprend bien que saint Jean ne pouvant donner le salut par lui-même , ses disciples avoient tort de s'attacher à lui préférentiellement à JESUS-CHRIST : Mais que dirons-nous des Apôtres que leur divin Maître blâme de s'attacher à sa personne , lui qui étoit le Messie , le Fils de Dieu , le Sauveur du monde ? Il leur déclare qu'il leur est utile qu'il se sépare d'eux , & qu'ils ne recevraient point le Saint-Esprit tant qu'il seroit avec eux. Il est assez surprenant que la sépa-

ration de JESUS-CHRIST ait été nécessaire aux Apôtres pour recevoir le Saint-Esprit : Ouy , sans doute , cette force divine dont ils devoient être revêtus pour avoir le cœur attaché aux biens éternels , demandoit nécessairement l'exclusion de sa présence visible. Ainsi il se sépare d'eux , & les sépare de la vûe de sa chair pour les rendre plus capables de l'aimer ; car afin qu'ils aimassent JESUS-CHRIST invisible & dans son état divin , il falloit qu'ils fussent privés de sa vûe dans son état mortel.

S'il a donc fallu que les Apôtres aient perdu cet amour sensible & cette attache qu'ils avoient à la personne visible de JESUS-CHRIST, pour recevoir le Saint-Esprit comme il faut ; les personnes qui s'attachent par des affections tendres & toutes humaines à leurs directeurs , & qui recherchent des consolations sensibles dans leurs entretiens plutôt que leur avancement dans la piété ; peuvent-elles avoir quelques excuses pour justifier leur conduite , & se flatter d'attirer par une devotion si mal entendue les graces de l'Esprit de Dieu ? Quelles comprennent donc que cette disposition est un très-grand obstacle à leur salut , & que pour avancer dans la piété , il faut se dégager de l'amour des creatures , & se tourner entièrement vers JESUS-CHRIST. Prions Dieu qu'il rompe toutes nos attaches aux choses de la terre , & même aux choses saintes qui ne nous conduiroient pas à lui ; afin que nous le regardions par la foi , & que nous le servions en esprit & en vérité.

✧. 10. jusqu'au 16. Pour moi , selon la grace que Dieu m'a donnée , j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte , un autre bâtit dessus ; mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

Le saint Apôtre ayant dessein de corriger l'abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens, qui étoit de s'attacher à de certains Prédicateurs qui les charmoient par leurs belles paroles, & leurs recherches curieuses, fait voir ici par la comparaison de l'or, de l'argent, du foin, & de la paille, la différence qui se trouve entre les bons & les mauvais Prédicateurs : l'épreuve qui se fera de leur manière de prêcher, & ce qu'ils doivent attendre après l'examen qu'on en aura fait au jugement dernier.

Si l'on considère la pureté & la sainteté de la parole de Dieu, on ne peut pas douter que ce ne soit une temerité fort injurieuse à la majesté divine que de la traiter d'une manière peu respectueuse ; puisque la parole de JESUS-CHRIST n'est pas moins précieuse ni moins respectable que son propre corps. Car comme c'est un détestable sacrilège de traiter indignement le corps & le sang de JESUS-CHRIST dans le très-auguste Sacrement de l'autel, ce n'en est pas un moins dangereux de profaner la parole de Dieu par les inventions de l'esprit humain, & de l'empoisonner par de mauvaises maximes qui portent souvent la mort dans les ames, au-lieu d'y porter la vie.

Il est donc très-important de ne l'annoncer qu'avec une intention fort pure, & dégagée de toute sorte d'intérêt & de vue particulière ; & de ne l'employer que comme un or fort épuré sans aucun mélange qui le puisse altérer. *Les paroles du Seigneur sont*, dit David, *un argent éprouvé au feu, purifié de tout ce qu'il y a de terrestre, & raffiné jusqu'à sept fois.*

Ne seroit-ce pas dans un Etat un crime de leze-majesté, d'altérer & de falsifier la monnoie telle que

le Prince la donne? Qui peut donc douter que ce ne soit un crime de leze-majesté divine d'alterer la pureré de la parole de Dieu par les vains ornemens de l'éloquence, & par les productions d'une imagination trompeuse, en ôtant au peuple la nourriture de leurs ames, & leur donnant au lieu de la parole de Dieu des pensées toutes humaines & toutes profanes.

Apprenons donc de l'Apôtre même comment il faut bâtir sur le fondement solide qui est JESUS-CHRIST, avec de l'or, de l'argent, & des pierres précieuses : *Nous ne sommes pas, dit-il, comme plusieurs qui altèrent & qui falsifient la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu; en la présence de Dieu, & dans l'esprit de JESUS-CHRIST.* Ce sont-là les regles que se doivent prescrire les Prédicateurs évangéliques qui ne veulent point abuser de leur ministère.

Gregor.
Moral.
lib. 16.
cap. 21.

Saint Gregoire expliquant ces paroles, dit que comme les adulteres ne recherchent nullement dans leurs crimes la fécondité, mais seulement leur satisfaction sensuelle; de même ceux qui prêchent par la vanité, & dans la vûe de la gloire temporelle, commettent, pour le dire ainsi, un adutere spirituel, en ne se servant pas de la grace de Dieu qu'ils annoncent, pour lui engendrer des enfans; mais ne pensant qu'à faire une vaine ostentation de leur savoir. Or celui qui n'est porté à prêcher que par un desir de gloire & d'ambition, travaille assurément plus pour son plaisir & son intérêt, que pour la multiplication des fidelies dans l'Eglise.

Mais selon le texte Grec, l'Apôtre compare les
faux

faux prédicateurs à ceux qui pour faire un gain honteux mêlent de l'eau dans le vin qu'ils vendent, ou quelque liqueur étrangere dans des parfums précieux ; c'est ce qui arrive aux heretiques & aux prédicateurs lâches & interessés, qui font servir à leur propre utilité la parole de Dieu, en la corrompant par le mélange impur de leurs inventions & de leurs pensées profanes.

Tout homme dans l'Eglise qui change l'austerité de l'Ecriture & la fermeté avec laquelle elle reprend les vices, en des paroles de flatterie, & qui pense plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger ; corrompt, dit saint Jérôme, la parole de Dieu, & il change le vin en eau ; au-lieu que le Fils de Dieu a changé l'eau en vin. Il la faut donc annoncer comme a fait saint Paul, *avec une entière sincerité*, sans y mêler ni les ornemens d'une éloquence affectée, ni les recherches curieuses de l'érudition, ni l'impureté d'une intention perverse & dépravée ; mais avec une pureté qui ne craigne point d'être examinée & regardée comme un cristal luisant aux rayons du soleil, selon la force du terme Grec, *ἐξ ἀλικειρίας*, *ex sinceritate*, *comme de la part de Dieu* ; c'est-à-dire, comme de simples ambassadeurs qui n'ajoutent & ne diminuent rien aux intentions dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres ; en reconnoissant que c'est de lui & non pas d'eux que viennent les vérités qu'ils annoncent ; ils les annoncent *en la présence de Dieu*, lorsqu'en toutes leurs paroles ils ne recherchent point les vains applaudissemens des hommes ; mais considerant Dieu comme présent devant eux, ils n'ont en vûe que sa propre gloire & jamais la leur.

*Hier. in
Isa. 1.21.*

Or ceux qui n'ignorent pas que tout ce qu'ils disent vient de Dieu, & ne laissent pas de rechercher leur propre gloire, parlent bien en effet *de la part de Dieu*, mais non pas en sa présence; puisque ne se le représentant pas devant les yeux de leur cœur pendant qu'ils parlent, il est vrai de dire qu'ils le considèrent comme s'il étoit absent. Enfin, c'est *dans l'Esprit de JESUS-CHRIST* qu'ils publient son Evangile, lorsqu'ils ne s'éloignent jamais de la pureté de sa doctrine, & que sans s'appuyer sur leur propre sagesse, ils considèrent que ce n'est point eux qui parlent, mais l'Esprit de Dieu qui parle en eux, selon la promesse de JESUS-CHRIST.

Matth.
10. 20.

C'est ainsi, selon saint Paul, que pour travailler utilement à l'édification des âmes on doit employer *l'or, l'argent & les pierres précieuses* de l'Écriture sainte, sans y mêler rien d'étranger qui en gâte & en deshonne la pureté. Que diroit-on d'un Architecte à qui on auroit donné les pierres les plus exquisés & le marbre le plus poli pour bâtir un palais magnifique, qui entremêleroit dans sa structure du foin, de la paille & du bois? Quelle punition ne méritoit-il pas pour une telle infidélité? Que ceux donc qui sont si téméraires que d'alterer la parole de Dieu par de vains ornemens, par des ménagemens honteux, & par de bas intérêts, s'attendent d'être frappés des plaies dont Dieu menace ceux qui ajouteront ou retrancheront quelque chose dans ses paroles. Voyez Apoc. 22. 18. 19.

ψ. 16. jusqu'au 18. *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous, &c.*

Entre les qualités excellentes que nous recevons dans le Batême, nous devenons les temples où

Dieu veut bien faire sa demeure ; car dès-lors que le Saint-Esprit par l'infusion de la grace & de la charité a pris possession de nos ames, nous entrons en société avec les trois Personnes divines, enforte que non seulement le Pere nous regarde comme ses enfans, le Fils comme ses freres, & le Saint-Esprit comme ses intimes amis; mais, comme dit saint Pierre, par notre adoption filiale nous sommes faits participans de la nature divine, & nous sommes associés aux trois Personnes divines ; & pour rendre cette alliance qu'elles font avec nous plus ferme, plus inviolable & plus intime, elles veulent habiter en nous, & y établir leur demeure comme dans leur temple & dans leur sanctuaire.

Qui pourroit dignement exprimer cette grace & cet effet de la bonté de Dieu envers nous, tant elle est inestimable, & surpasse toutes les pensées de nos esprits ? Qui pourroit le croire, si JESUS-CHRIST ne nous en assûroit lui-même, lorsque parlant du Saint-Esprit à ses disciples, il leur dit : *Vous le connaîtrez, parcequ'il demeurera avec vous, & qu'il sera dans vous ;* & plus précisément encore en ces termes : *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure ;* c'est ce que Dieu avoit promis par ses Prophetes : *J'établirai ma demeure au milieu de vous, dit-il ; & mon tabernacle sera dans eux ; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Notre saint Apôtre expliquant ces mêmes paroles dans la seconde Epître aux Corinthiens, il leur dit : *Vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même dans l'Ecritures j'habiterai en eux, & je m'y promenerai ; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Puis donc que Dieu a un si grand desir

Joan.

14. 17.

v. 23. 24.

Levit.

25. 11.

Ezech.

37. 27.

2. Cor.

6. 16.

d'habiter & de se promener en nous, que ne devons-nous point faire pour conserver nos cœurs toujours ornés de bonnes pensées, & nos corps exempts de toute impureté, afin que Dieu se plaise d'y habiter.

Nous voyons que par l'ordonnance de l'Eglise on consacre à Dieu des temples & des autels, dont l'on ne doit approcher qu'avec une sainte frayeur, pour lui rendre par des prières & des sacrifices le culte qui lui est dû; nous devons bien prendre garde que ce qui se fait visiblement dans ces temples ou sur ces autels, s'accomplisse invisiblement en nous: car encore que les temples que nous voyons composés de pierre & de bois, soient saints, nos corps néanmoins & nos cœurs sont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu puisqu'il se les a lui-même consacrés & sanctifiés par l'onction de son Esprit saint.

Considérons donc à quel degré d'éminence & de perfection nous sommes élevés par la grace du christianisme: car dès lors que nous nous sommes voués & consacrés à Dieu, il nous regarde comme siens, & nous appartenons en propre aux trois Personnes divines. Cela étant ainsi, quel deshonneur ne faisons-nous pas à JESUS-CHRIST, lorsqu'après lui avoir été consacrés dans le Batême, & avoir fait profession de le servir & d'être à lui, nous le renonçons par le péché pour nous livrer à son ennemi?

Quel affront ne faisons-nous pas au Saint-Esprit de le chasser honteusement de nos cœurs, qu'il remplissoit de ses graces, & enrichissoit de ses dons? Enfin quel outrage ne fait-on point à la sainte Trinité en méprisant son alliance, pour s'associer à ses plus grands ennemis, & en profanant le temple

qu'elle s'étoit consacrée pour y faire sa demeure ? Si le roi Baltazar , pour s'être servi sans respect dans un festin des vases du temple , en fut puni à la même heure , en perdant & son royaume & sa vie ; que sera-ce de ceux qui profanent les temples vivans consacrés à Dieu ? Si Heliodore , pour avoir osé entrer dans le temple de Jerusalem pour en enlever les richesses par l'ordre de son maître , fut frappé par une vertu toute divine qui le reduisit à de si grands abbois , qu'il ne s'en fallut peu qu'il ne perdît la vie : saint Paul n'a-t'il pas grande raison de dire , que *celui qui profanera le temple que Dieu habite , Dieu le perdra* ? Or ce temple ce sont les fidelles mêmes , dans lesquels l'Esprit de Dieu habite par la charité qu'il a répandue dans leurs cœurs.

Le violement de ce temple se peut faire par toutes sortes de crimes opposés à la loi de Dieu , & à la charité qui en est l'ame ; on peut dire néanmoins que ce qui est capable de détruire cet édifice spirituel , ce sont les pechés qui en rompent l'union ; comme sont les divisions & les schismes qui ruinent la charité entre les fidelles , & qui desunissent les membres de l'Eglise les uns d'avec les autres. Car comme un édifice materiel ne peut subsister si les parties ne sont bien liées & bien unies ensemble ; de même aussi, si les esprits & les cœurs ne sont unis par le lien de la charité , & s'ils sont divisés par les dissensions & les inimitiés, ils ne peuvent être la demeure de l'Esprit de Dieu , qui est un Esprit de paix & de concorde. C'est contre ceux qui rompoient cette paix & cette union sainte parmi les Corinthiens que notre saint Apôtre s'élève avec force , & qu'il les menace de la justice de Dieu , comme

Eph. 4.
2. 3. 4.

profanateurs des temples qu'il s'étoit consacrés. Comme donc il n'y a parmi nous qu'un corps & qu'un esprit, pratiquons en toutes choses la douceur & la patience, nous supportant les uns les autres avec charité, & travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, pour ne point tomber dans le malheur de ceux qui irritent la colere de Dieu par la profanation des temples vivans où il veut habiter.

ψ. 18. jusqu'au 3. verset du chapitre 4. *Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour devenir sage, &c.*

Le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que les pensées de Dieu le sont de celles des hommes; & le feu n'est pas plus opposé à l'eau, & la lumière aux tenebres, que les maximes de l'Evangile le sont à celles du siècle. Les sages & les savans du monde mettent tous leurs soins dans la recherche de tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, de plus sensé dans la morale, & de plus curieux dans toute l'antiquité, pour acquérir de l'estime & de la réputation parmi les hommes, en leur donnant des regles de prudence pour leur conduite & pour celle des autres. Mais l'Evangile nous apprend à renoncer à cette sagesse humaine, & à cette science malheureuse, pour rentrer dans une sainte ignorance, & devenir les disciples des pêcheurs grossiers & sans lettres, qui ont infiniment surpassé en lumières & en connoissances ces faux sages tant vantés dans le monde.

Les hommes ne se croient ordinairement heureux que quand ils ont des biens en abondance, & des qualités qui leur attirent l'estime & le respect. La Sagesse divine nous enseigne au-contraire que la

pauvreté chrétienne est la cause des richesses, que l'humilité est la source de la vraie grandeur, & que le mépris de la gloire est le vrai moyen d'acquérir la vraie gloire; & que cette conduite qui paroît une folie au jugement des hommes, nous rend plus sages que ce qu'il y a de sages dans le monde. Ainsi la croix qui paroît aux yeux des hommes charnels une chose si ignominieuse, est devenue la source d'un nombre infini de biens, & le fondement d'une gloire ineffable. Quand donc saint Paul veut que nous devenions foux aux yeux des hommes, il ne veut par là que nous porter à la véritable sagesse. Car de même que la sagesse de Dieu enseignée par JESUS-CHRIST, est une folie au jugement des hommes du monde, *la sagesse du monde est une folie devant Dieu.*

La sagesse mondaine n'apprend-elle pas, dit saint Greg. *Moral. l. 10. c. 16.* à cacher avec artifice les pensées qu'on a dans le cœur; à déguiser ses sentimens par la dissimulation de ses paroles; à persuader que les choses fausses sont vraies, & que les vraies sont fausses? au-lieu que la sagesse chrétienne, qui n'est point *Jac. 3. 17.* double ni dissimulée, enseigne à découvrir ses sentimens par ses paroles; à aimer la vérité; à fuir le mensonge; & à se conduire toujours d'une manière simple & sincère.

Mais on se moque, dit ce Père, de cette simplicité des justes; parceque les sages du siècle appellent folie cette vertu de candeur & d'innocence; & tout ce que la vérité approuve & demande, passe auprès d'eux pour ridicule & extravagant.

Que l'on considere quelle est la conduite des hommes qui passent pour prudens, & qui savent vivre au jugement du monde; ne sont-ce pas ceux

Jac. 1.
15. 17.

qui recherchent les honneurs, qui jouissent avec joie du credit & de la gloire temporelle qu'ils se sont acquis ; qui ne cedent point , quand ils le peuvent , à quiconque leur resiste ; & qui dissimulent par une douceur apparente tout ce que leur malice est impuissante d'exécuter ? *Ce n'est pas là* , dit S. Jacques , *la sagesse qui vient d'en-haut , mais c'est une sagesse terrestre , animale , diabolique ; mais la sagesse qui vient d'en-haut est amie de la paix , & modérée , équitable , susceptible de tout bien , docile , pleine de miséricorde , & des fruits des bonnes œuvres ; elle instruit à faire du bien gratuitement , & à souffrir le mal plutôt que d'en faire ; & au-lieu de rechercher la vengeance des injures que l'on reçoit , elle prie en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécations , & considère comme un grand avantage les opprobres & les confusions que l'on souffre pour l'amour de la vérité.*

Rom. 9.
6. 7.

Ne loue-t-on pas quelquefois même comme des gens sages & prudens ces fameux conquerans qui ont été coupables d'une infinité de vols & de meurtres ? N'applaudit-on pas comme à des gens d'une conduite sage & spirituelle , ceux qui par des voies subtiles & artificieuses se font de grandes fortunes , & se procurent des établissemens considérables ? Cependant l'Apôtre dit que *cette prudence est charnelle , qu'elle est ennemie de Dieu , & la mort de l'ame* : n'est-ce donc pas une grande folie de la suivre , & un grand malheur de l'avoir suivie pour acquérir les biens de ce monde ?

Enfin l'on estime dans le monde, que le plus haut point de la sagesse aussi-bien que de la félicité , c'est d'être parvenu aux honneurs , & aux premières charges. La prudence du siècle regarde les Grands

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 105
du monde comme les maîtres & les Seigneurs des
peuples ; & quoiqu'ils traitent avec empire ceux qui
leur sont soumis, *ils en sont appellés les bienfaiteurs*,
dit JESUS-CHRIST ; mais JESUS-CHRIST
ne veut pas *qu'il en soit de même parmi ses disciples*,
mais que celui qui est le plus grand devienne comme
le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui
sert.

C'est ainsi que la Sagesse divine abaisse & con-
vainc de folie ces faux sages qui se glorifient des
honneurs qu'on leur rend, & qui croient avoir
droit de commander en maîtres ; Comme ils n'ont
rien qu'ils n'aient reçu de Dieu, & qu'ils sont obli-
gés d'employer les dons qu'ils en ont reçus pour
l'utilité de ceux qu'ils gouvernent, ils n'en sont que
les serviteurs, & non les maîtres absolus pour les
gouverner à leur discretion. C'est pour cela que
saint Paul dit ici aux fidèles, que tout est à eux, com-
me ils sont à JESUS-CHRIST. Aussi les souve-
rains Pontifes, conformément à cette vérité, s'ap-
pellent-ils *les serviteurs des serviteurs de Dieu* ; &
tous les autres ministres de JESUS-CHRIST &
de son Eglise se doivent considerer comme tels,
& tenir à grand honneur de cooperer en cette
qualité au salut des ames qu'il a rachetées au prix
de son sang.





CHAPITRE IV.

† 4. Dim.
de l'A-
vent.
2. Cor.
6. 4.

I. **Q**UE les hommes nous considerent comme les ministres de JESUS-CHRIST, & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.

2. Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvés fidelles.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelque homme que ce soit // : je n'ose pas même me juger moi-même.

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres //, & découvrira les

I. **S**IC nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei.

2. Hic jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3. Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer, aut ab humano die: sed neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conscius sum: sed non in hoc justificatus sum: qui autem judicat me, Dominus est.

7. Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus: qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia, cor-

ψ. 3. *letr.* par le jour humain, | miere dans les tenebres les plus
i. e. par un jugement humain. | profondes.
ψ. 5. *antr.* qui portera la lu-

dium : & tunc laus erit unicuique à Deo.

plus secrettes pensées des cœurs ; & alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera dûe ¶.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo, propter vos : ut in nobis discatis, ne suprâ quàm scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

6. Au reste, mes freres : j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous ; afin que vous appreniez // par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer // ; & que nul //, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.

7. Quis enim te discernit ? Quid autem habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non accepisti ?

7. Car qui est-ce qui met de la difference entre vous ? Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu // ?

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis : sine nobis regnatis, & utinam regnetis, ut & nos vobiscum regnemus.

8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches ; vous regnez sans nous, & plût à Dieu que vous regnassiez, afin que nous regnassions avec vous !

9. Puto enim quod

9. † Car il semble que

† Saint
Jacque
Apôtre.

¶. 6. expl. Ceci regarde les Pasteurs.

Ibid expl. en disant que nous ne sommes que les ministres de

JESUS CHRIST. Voyez, v. 1.

Ibid. expl. des disciples.

¶. 7. C'est une piquante ironie.

Dieu nous traite , nous autres Apôtres , comme les derniers des hommes ; comme ceux qui sont condamnés à la mort // , † nous faisant servir de spectacle au monde , aux Anges , & aux hommes.

† Veille
des saints
Apôtres
Simon &
Jude.

10. Nous sommes fous pour l'amour de JESUS-CHRIST : mais vous autres , vous êtes sages en JESUS-CHRIST : nous sommes foibles , & vous êtes forts : vous êtes honorés , & nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure // nous souffrons la faim & la soif , la nudité , & les mauvais traitemens // ; nous n'avons point de demeure stable :

Act. 10.
34.
1. Theff.
2. 9.
2. Theff.
3. 8.

12. nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains : on nous maudit , & nous benissons ; on nous persecute , & nous le souffrons ;

13. on nous dit des injures , & nous répondons par des prieres ; nous sommes devenus comme les ordures du monde , comme des ba-

Deus nos Apostolos novissimos ostendit , tanquam morti destinatos : quia spectaculum facti sumus mundo , & angelis , & hominibus.

10. Nos stulti propter Christum , vos autem prudentes in Christo : nos infirmi , vos autem fortes : vos nobiles , nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam & esurimus , & sitimus , & nudi sumus , & colaphis caedimur , & instabiles sumus ,

12. & laboramus operantes manibus nostris : maledicimur , & benedicimus : persecutionem patimur , & sustinemus :

13. blasphemamur , & obsecramus : tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus , omnium peripsa usque adhuc.

†. 9. *letr.* destinés à mourir dans l'amphithéâtre. | cément de notre ministère.

†. 11. *expl.* Depuis le commen-

Ibid. letr. des soufflets.

layeures qui sont rejetées de tous.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo, sed ut filios meos charissimos moneo.

15. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut & ego Christi.

17. Ideò misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus, & fidelis in Domino, qui vos commone faciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni Ecclesia doceo.

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte : mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfans ¶.

15. Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST par l'Evangile ¶.

26. Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, [comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST.]

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidelle en notre Seigneur, afin qu'il vous fasse ressouvenir de la maniere dont je vis moi-même en JESUS-CHRIST, selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir //.

19. Je vous irai voir nean-

moins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur : & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets //.

21. Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

19. Veniam autem ad vos citò, si Dominus voluerit : & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis ? in virga veniam ad vos, an in caritate, & spiritu mansuetudinis ?

ψ. 20. lettr. *in virtute* : c'est-à-dire, dans l'efficace de l'esprit | de Dieu, qui convertit ceux à qui l'on prêche.



SENS LITTERAL.

ψ. 1. *Que les hommes nous considerent comme les ministres de JESUS-CHRIST, & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.*

Que les hommes. Après avoir fait voir aux Corinthiens l'excès de l'attache & de la déference qu'ils avoient pour leurs Docteurs, en les prenant pour chefs de parti ; il leur enseigne en quoi consiste proprement l'honneur qu'ils leur doivent rendre, & l'estime qu'ils en doivent faire. Let. *L'homme* ; c'est un hebraïsme, qui signifie, chacun de vous.

Nous considerent comme les ministres de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, ceux qu'il a établis pour travailler sous lui, & par son autorité à votre sa-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 111
lut ; ce qui merite bien que vous nous honoriez ,
mais non pas comme JESUS-CHRIST même,
puisque nous ne sommes que les ministres.

Et comme les dispensateurs , &c. c'est-à-dire,
comme ceux qui sont établis pour vous communi-
quer de la part de Dieu la connoissance des myste-
res qu'il a revelés dans l'Evangile ; & pour vous
administrer les Sacremens qu'il a institués : ce qui
vous doit aussi porter à honorer notre ministere ;
mais non pas à nous regarder comme les auteurs
ni les maîtres des biens que nous vous dispen-
sons.

*v. 2. Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs ,
est qu'ils soient trouvés fidelles.*

Or , &c. comme s'il disoit : Cette charge de dis-
pensateur est digne d'être honorée : mais pour s'en
bien acquitter , il ne faut pas que celui qui est élevé
à cette dignité , & qui en fait la fonction , cher-
che ses propres interêts , ni sa propre gloire , il
ne doit chercher que l'interêt & la gloire de celui
dont il est le dispensateur. Ainsi quoique vous fas-
siez bien de nous honorer en cette qualité , cette
qualité même nous oblige à ne point chercher cet
honneur , & à le rapporter tout à Dieu , lorsque
vous nous le rendez.

*Dans les dispensateurs ; c'est-à-dire , de toute
sorte de dispensateurs ; car il parle du devoir des
dispensateurs en general , laissant à en faire l'appli-
cation aux dispensateurs de l'Evangile , dont il parle
au verset précédent. Voyez Luc. 16. Hebr. 3. 5.*

*Est qu'ils soient trouvés fidelles dans leur œcono-
mie ; de sorte qu'ils ne cherchent pas leur interêt
préferablement à celui de leur maître , & qu'ils ne
s'approprient pas le bien qui appartient à leur maî-*

tre. Il veut dire, que les dispensateurs des mystères de Dieu, ne doivent pas chercher leur gloire, ni leurs intérêts propres; mais la gloire & l'intérêt de Dieu, qui les a élevés à cette charge; & qu'encore que les fidèles soient obligés de les honorer en cette qualité, cette qualité même les oblige à ne point rechercher cet honneur, mais à le rapporter tout à Dieu, lorsqu'il leur est rendu. Il parle toujours principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe, qui ne cherchoient dans tout leur ministère que leur propre gloire, & leurs intérêts particuliers, il les accuse indirectement d'être des dispensateurs infidèles.

v. 3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelqu'homme que ce soit: je n'ose pas même me juger moi-même.

Pour moi: Il parle en cet endroit à tous les ministres en general; *je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous*, c'est-à-dire, quelque jugement que vous portiez de moi, soit avantageux, soit désavantageux; (car le mot de juger se prend ici indéfiniment, & non pas précisément en bonne ni en mauvaise part;) puisque vous n'êtes que des hommes, & qui par conséquent n'avez ni l'autorité, ni la connoissance nécessaire pour juger sainement de la fidélité de mon ministère, non plus que de celle des autres ministres. Ce n'est point par mépris que l'Apôtre leur parle ainsi, mais pour reprimer la hardiesse avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les ministres, & d'assigner à chacun d'eux le degré d'honneur que bon leur sembloit, louant & estimant les uns, & blâmant & méprisant les autres, selon qu'ils étoient portés d'affection pour les uns, & d'animosité & d'aversion contre les autres.

On par quelqu'homme que ce soit. Let. Par le jour humain, c'est-à-dire, par le jugement des hommes; de même que le jugement de JESUS-CHRIST s'appelle dans l'Écriture, le jour de JESUS-CHRIST: & nous appellons encore en France les Grands-Jours, les Jugemens solennels qui se rendent extraordinairement dans les provinces à certains jours assignés par le Prince.

Je n'ose pas me juger moi-même, qui me doit mieux connoître que les autres ne peuvent faire; puisqu'ils ne peuvent voir, comme moi, dans ma conscience. *Autr. Me juger moi-même*, c'est-à-dire, porter un jugement assuré de ma fidélité entière dans mon ministère; parceque le fond de notre conscience n'étant connu qu'à Dieu seul, il y voit souvent des défauts que nous n'y appercevons pas.

v. 4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

Car encore que ma conscience ne me reproche rien, aucune infidélité volontaire dans les fonctions de mon ministère; *je ne suis pas justifié pour cela*, c'est-à-dire, exempt de toute faute; il ne s'ensuit point pour cela que je n'y aie commis aucune faute; & la connoissance que j'ai de la fragilité humaine, me doit au contraire faire apprehender d'en avoir commis beaucoup que je ne connois pas: *In multis enim offendimus omnes.*

Fac: 3. 22
1. Joan:
3. 20

Mais c'est le Seigneur qui est mon juge. Ce n'est ni les hommes, ni moi-même, mais le Seigneur, qui seul connoît le fond de nos consciences, & qui fait le prix & la valeur de nos actions, parceque

c'est lui-même qui les rend bonnes, & dignes de récompense.

✧. 5. *C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, & découvrirra les plus secrètes pensées des cœurs : & alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera dûe.*

C'est pourquoi ne jugez point, n'entreprenez point de juger de la fidélité de vos ministres, d'en absoudre les uns, & de condamner les autres, comme vous faites, sans connoître le fond des choses que vous entreprenez de juger : il ne défend pas de juger des actions qui sont visiblement mauvaises, ou visiblement bonnes ; mais de pénétrer jusqu'à l'intérieur.

Avant le temps du jugement ; ce qu'il explique ensuite : jusqu'à ce que le Seigneur vienne, pour juger tous les hommes ; autrement, vous usurpez son autorité.

Qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, &c. c'est - à - dire ; puisqu'on ne peut juger sûrement des actions des hommes, qu'en connoissant leur intérieur, & que les intentions ne seront connues qu'au jour du jugement ; il ne faut point prévenir ce temps, ni entreprendre d'en juger à présent, pour ne s'exposer pas à en juger contre la vérité ; puisque telle action peut paroître à présent très-digne de louange, qui vous paroitra alors très-digne de blâme, par la connoissance que vous aurez de l'intention vicieuse de celui qui l'aura faite : comme au-contraire telle action nous peut paroître à présent très blâmable, & même mauvaise, faute de connoître l'intention de celui qui l'a faite,

qui nous paroîtra pour lors très-glorieuse, & très-digne de récompense, lorsque nous connoîtrons l'intention dont elle procede. Ainsi le parti le plus sûr est de laisser à Dieu le jugement de toutes les choses qui sont au-dessus de notre connoissance, & qui ne nous paroissent pas avec la dernière clarté.

Et alors seulement : car à présent on ne peut pas savoir qui est digne de louange, ou de blâme ; c'est pourquoi on ne peut entreprendre, sans temerité, de blâmer ni de louer avec assurance la conduite des hommes.

Chacun recevra de Dieu la louange, &c. c'est-à-dire, Dieu qui seul connoît le prix & la valeur des actions des hommes, declarera quel est celui qui est digne d'honneur & de louange pour ses bonnes actions, & lui en donnera la récompense proportionnée au mérite de son action ; comme au contraire il declarera quel est celui qui est digne de blâme, & le punira selon la qualité de son péché.

v. 6. *Au reste, mes freres, j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer : & que nul, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.*

Au reste, mes freres, j'ai proposé ces choses ; c'est-à-dire, ce que je viens de dire aux versets 4. 5. 6. du chapitre précédent contre la présomption des ministres, & contre les partialités qu'ils excitent dans l'Eglise.

Sous mon nom, & sous celui d'Apollon ; c'est-à-dire, comme si moi-même & Apollon étions tachés de ce vice, & comme si nous avions été chefs de parti, comme les autres.

A cause de vous ; c'est-à-dire , pour vous épargner la confusion que vous auriez reçue , vous qui êtes les Pasteurs de Corinthe , si je vous avois nommés par vos noms propres , & pour vous mettre en état de profiter de mes avertissemens , voyant que j'en use avec tant de charité , de prudence & de modestie.

Afin que vous appreniez par notre exemple , c'est-à-dire , par l'exemple d'humilité que nous vous donnons , prenant en quelque maniere sur nous la faute des autres : ou bien , par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes , & contre la trop grande déference que nous rendent ceux qui prennent notre parti.

A n'avoir pas d'autres sentimens , c'est-à-dire , à ne présumer pas de vous-mêmes , & à ne vous point attribuer d'autre qualité que celle de simples ouvriers , & de simples ministres , qui ne sont rien d'eux-mêmes , & qui ne sont considérés qu'à cause du service qu'ils rendent aux fidelles ; comme je l'ai marqué dans tout ce que je vous viens d'écrire.

Que ceux que je viens de marquer , en disant que nous ne sommes que les ministres de J E S U S - C H R I S T. Autr. Qui sont marqués dans l'ancien Testament, qui ne prescrit par-tout que des sentimens d'humilité , particulièrement à l'égard de ceux qui conduisent les autres : Non gloriatur sapiens in sapientia sua.

Et que nul des fidelles qui sont sous votre conduite , pour s'attacher à quelqu'un , c'est-à-dire , pour soutenir l'intérêt & le parti de quelqu'un , ne s'enfle de vanité , à cause de l'excellence de son Pasteur , l'estimant plus habile ou plus éloquent qu'un autre.

Dent.
17. 20.
Jerem.
9. 23.

Contre un autre, dont le Pasteur lui paroît moins habile, ou moins éloquent que celui dont il soutient le parti. Il veut dire, que tous les Pasteurs doivent être estimés chacun selon son degré, & qu'on ne doit non plus mépriser celui qui a moins de talens extérieurs, que celui qui en a davantage, puisqu'ils ne sont estimables les uns ni les autres, que par la fidélité de leur ministère, qui n'est connue qu'à Dieu; & que l'estime des uns ne doit point aller au mépris des autres.

ψ. 7. Car qui est-ce qui met de la différence entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu?

Car qui est-ce qui met de la différence, c'est-à-dire, qui élève en dignité, ou en talens au-dessus du commun des hommes, & même au-dessus des autres ministres vos confreres; car c'est toujours aux Pasteurs qu'il parle, pour abatre leur présomption.

Qu'avez-vous? C'est-à-dire: Quel degré de dignité, de graces, de talens avez-vous, &c. que vous n'avez reçu de Dieu, comme de l'auteur de tous les biens?

Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, en vous élevant au-dessus des autres, comme si vous ne l'aviez point reçu? Comme si tous ces avantages vous étoient propres, & que vous ne les tinssiez point de Dieu, à qui vous en devez toute la gloire; puisque c'est lui seul qui en est l'auteur, & qui vous les a communiqués par sa pure grace,

ψ. 8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches; vous regnez sans nous, & plutôt à Dieu que vous regnassiez; afin que nous regnassions avec vous.

Vous êtes : c'est une ironie , dont l'Apôtre se sert pour reprimer le faste des docteurs de Corinthe ; il la pousse avec force & avec gravité jusqu'au verset 14.

Déjà rassasiés ; c'est-à-dire : Vous êtes déjà remplis , si l'on vous en croit , de toutes sortes de dons spirituels ; ou , vous êtes déjà parvenus à tel degré de perfection , & d'abondance de dons spirituels , qu'ils ne vous en manque plus aucun ; & qu'il ne vous reste plus rien à souhaiter , non plus qu'à ceux qui ont été rassasiés de viandes.

Vous êtes déjà riches ; , c'est-à-dire : Votre abondance est si grande , qu'elle surpasse même celles de tous les autres , & qu'elle vous met au rang des plus riches & des plus illustres , en grace & en dons spirituels.

Vous regnez sans nous ; c'est-à-dire : Vous êtes comme des Rois (si on en juge par votre procédé) dans une parfaite sûreté , & l'état de votre Eglise est si assuré , qu'il n'y a plus rien à craindre pour elle , ni pour aucun des fidèles , de la part de ses ennemis.

Et plutôt à Dieu que vous regnassiez : plutôt à Dieu que vous fussiez véritablement dans cet état de sûreté , & que votre bonheur ne fût point imaginaire ; puisque votre Eglise me pourroit servir d'asile , & d'un refuge assuré contre les persecutions qui m'accablent , & que je pourrois jouir de la même sûreté que vous. C'est ce qu'il veut dire par ces paroles : *Afin que nous regnassions avec vous*. Vous vous êtes acquis ce grand bonheur sans ma coopération , & par votre seule industrie ; ce qui fait bien voir que vous n'avez nul besoin de nous , & que vous êtes au-dessus de tout.

ψ. 9. *Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui sont condamnés à la mort, nous faisant servir de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes.*

Car il semble, &c. c'est-à-dire, nous aurions bien sujet de souhaiter quelque part à votre bonheur, s'il étoit effectivement tel que vous le croyez; puisque nous sommes dans un état si différent du vôtre, & si misérables selon le monde.

Nous autres Apôtres: Il use de cette expression pour rendre l'ironie plus forte & plus touchante, par l'opposition tacite de la qualité d'Apôtre, à la qualité des ministres inférieurs; comme s'il disoit: Pour vous, vous êtes des Rois, quoique vous ne soyez que de simples ministres: mais nous, tout Apôtres que nous sommes, nous ne sommes que des misérables; & Dieu ne nous regarde que comme tels, en comparaison de vous.

Comme les derniers des hommes, &c. comme les hommes les plus méprisables, tels que sont ceux qui sont destinés à mourir dans l'amphithéâtre, en combattant avec les bêtes. Le Grec porte simplement: *Destinés à mourir*; mais la suite de la comparaison fait voir qu'il faut prendre le genre pour l'espece. C'est pourquoi Tertullien traduit, *tanquam bestiarios*, comme des personnes condamnées à combattre avec les bêtes: ce qui revient au même sens.

Nous faisant servir de spectacle, comme ceux qui sont destinés à combattre dans l'amphithéâtre, nous avons à soutenir de toutes-parts, & en toutes sortes d'occasions.

Au monde, c'est-à-dire, comme il l'explique

Hebr.
 12. 1.
 lui-même, aux Anges & aux hommes, qui sont les principales parties du monde, & qui sont les spectateurs des combats des fidèles. *Tantum habentes impositam nubem testium.*

✠. 10. *Nous sommes fous pour l'amour de JESUS-CHRIST; mais vous autres, vous êtes sages en JESUS-CHRIST: nous sommes foibles, & vous êtes forts; vous êtes honorés, & nous sommes méprisés.*

L'Apôtre explique en détail ce qu'il vient de dire, que les Apôtres servent de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes; & fait voir en même-temps par même moyen, combien il y a de différence entre l'état présent des ministres de Corinthe, & celui des Apôtres.

Nous sommes fous, &c. on nous traite comme des fous, parceque nous prêchons l'Évangile de JESUS-CHRIST. Voyez Act. 17. 18. & 26. 24.

Vous êtes sages, c'est-à-dire, vous passez pour sages & pour habiles, en prêchant l'Évangile de JESUS-CHRIST; comme s'il disoit: Tant s'en faut que la prédication de l'Évangile vous attire, comme à nous, le mépris, & la raillerie des hommes; qu'au-contraire, elle sert à vous mettre en estime auprès d'eux, & à vous faire passer pour des personnes habiles & pleines d'érudition; il les taxe indirectement de lâcheté, & de complaisance pour les hommes dans le ministère de la prédication.

Nous sommes foibles, c'est-à-dire, nous passons pour foibles, parceque nous sommes chargés de misères & d'afflictions.

Et vous êtes forts; vous passez pour forts, parceque vous êtes puissans en biens, & en amis selon le siècle.

Vous êtes honorés, c'est-à-dire, vous passez pour illustres, & pour gens-d'honneur parmi le monde,

parceque vous en suivez les maximes.

Et nous sommes méprisés, c'est-à-dire, nous passons pour des gens dignes du dernier mépris parmi le monde, parceque nous en condamnons les maximes par notre doctrine & par notre exemple.

¶. 11. *Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, & la soif, la nudité, & les mauvais traitemens; nous n'avons point de demeure stable.*

Jusqu'à cette heure; afin que vous ne pensiez pas que je parle seulement de ce qui est passé, nous souffrons la faim, & la soif, pendant que vous vivez à votre aise. Car saint Paul continue ici, & dans les versets suivans, d'opposer, quoique tacitement, son état misérable à l'état heureux, selon le monde, des ministres de Corinthe. Tout ceci sert à prouver ce qu'il a dit par ironie dans les versets précédens.

La nudité, manquant des vêtemens nécessaires pour nous préserver de la rigueur du froid. Voyez Marc. 14. 52. Joan. 21. 7. L'Apôtre se contente ici de rapporter les principales incommodités qu'il souffroit; car il paroît par divers endroits des Actes & de ses Epîtres, qu'il en souffroit encore bien d'autres. Voyez Act. 20. 19. Philip. 4. 12. 2. Cor. 4. 8, & 11. 22. 24. & suiv.

Et les mauvais traitemens. Let. *Les soufflets*; ou, *les coups de poing*: mais ce mot se prend ici pour toute sorte de mauvais traitemens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Ibid. 12. 7. 1. Petr. 2. 20.

Nous n'avons point de demeure stable, n'ayant point de lieu assuré pour nous retirer; mais étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour éviter la persécution.

¶. 12. *Nous travaillons avec beaucoup de peines de*

nos propres mains ; on nous maudit , & nous benissons ; on nous persecute , & nous le souffrons.

Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains , pendant que vous vivez dans l'oïveté.

On nous maudit , &c. pendant que vous recevez les applaudissemens de tout le monde.

On nous persecute , &c. pendant que vous jouissez d'un profond repos .

¶ 13. *On nous dit des injures , & nous répondons par des prieres : nous sommes devenus comme les ordures du monde , comme des balayures qui sont rejetées de tous.*

On nous dit des injures , pendant qu'on vous donne des louanges & des titres d'honneur magnifiques.

Et nous répondons par des prieres , que nous faisons à Dieu pour ceux qui nous les disent ; c'est-à-dire , par des paroles pleines de douceur que nous leur opposons , les suppliant de discontinuer , & de ne pas exciter contr'eux la colere de Dieu.

Nous sommes devenus comme les ordures , &c. c'est-à-dire , dans le dernier mépris , & dans l'averfion & l'abomination de tout le monde ; au-lieu que vous êtes dans l'éclat & dans la gloire , vivans comme des Rois au milieu des fidelles , qui vous rendent tous les honneurs & tous les respects imaginables.

¶ 14. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte : mais je vous avertis de votre devoir , comme mes très-chers enfans.*

Je ne vous écris pas ; après avoir parlé aux Pasteurs , il adresse le reste de cette Epître aux fidelles de Corinthe.

Ceci, c'est-à-dire, tout ce que je viens de dire de l'état misérable où je suis, & du bonheur dont jouissent vos Pasteurs.

Pour vous causer de la honte; par la comparaison de mon état misérable à l'état fleurissant & paisible de vos docteurs que vous préférez à moi, qui suis votre Apôtre, & que vous faites vivre dans l'abondance & dans la gloire; pendant que vous me voyez dans le mépris & dans la misère.

Mais je vous avertis de votre devoir; c'est-à-dire: Je n'ai point d'autre vûe en tout ce que je vous écris, que de vous faire connoître de quelle manière vous en devez user à l'avenir à l'égard de tous les ministres, pour conserver à chacun d'eux le degré d'honneur, de reconnoissance, d'estime & d'affection qui lui appartient; de sorte que vous ne préféreriez point, comme vous faites, ceux qui sont pleins d'ambition, d'avarice, &c. à ceux dont la vie vous est un exemple d'humilité, de pauvreté, de mortification, &c. En un mot, que vous ne préféreriez point de simples ministres à vos Apôtres.

Comme mes très-chers enfans; (car c'est au pere à avertir les enfans de leur devoir,) que j'ai comme engendrés à JESUS-CHRIST, lorsqu'ils se sont convertis à la foi par mon ministère.

¶. 15. *Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres; puisque c'est moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST par l'Evangile.*

Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, pour vous instruire dans la foi & dans la doctrine de JESUS-CHRIST. Il semble qu'il les veuille taxer d'inconstance, & d'une

trop grande facilité à admettre toute sorte de gens dans leur Eglise, pour y faire la fonction de ministre.

Vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres ; c'est-à-dire, vous n'en avez qu'un seul, qui est moi. Car quoique cette qualité de pere n'appartienne proprement qu'à Dieu, & à JESUS-CHRIST, comme à la cause primitive de la conversion, elle ne laisse pas d'appartenir aussi en certaine maniere aux Apôtres, en tant qu'ils sont les premiers instrumens dont Dieu se sert pour convertir les fidelles, & pour les incorporer au corps mystique de JESUS-CHRIST.

Puisque c'est moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire : J'ai été le premier instrument de votre conversion à la foi, de votre incorporation à son corps mystique ; je vous ai faits Chrétiens, par l'Evangile, par la prédication de l'Evangile.

¶. 16. Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, (comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST.)

Soyez donc mes imitateurs, &c. puisque vous êtes mes enfans, & qu'il n'y a rien de plus juste & de plus convenable aux enfans, que d'imiter les vertus de leur pere ; c'est-à-dire, dans toutes celles que vous m'avez vû pratiquer ; mais sur-tout dans le soin de conserver l'unité & la sainteté dans votre Eglise, ne souffrant pas que vos docteurs la divisent en vous attirant à eux, pour vous faire entrer en differens partis.

Comme je le suis, &c. Ces mots ne sont pas dans le Grec, & il y a grande apparence qu'ils ont été transférés du chap. 11. en cet endroit. Le sens : Puisque moi-même qui ne suis qu'un homme, comme vous,

je suis imitateur de JESUS-CHRIST, je ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces, lorsque je vous conjure d'être mes imitateurs; puisqu'il y a une distance infinie entre la perfection de JESUS-CHRIST, que je tâche d'imiter, & la mienne, dont je vous propose l'exemple. Ou simplement: Pourquoi ne seriez-vous pas mes imitateurs, puisque moi qui ne suis qu'un homme, comme vous, je le suis de JESUS-CHRIST même, quoiqu'il y ait une distance infinie entre lui & moi.

¶. 17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidèle en notre Seigneur; afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même en JESUS-CHRIST, selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.

C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui vous expliquera plus au long ce que je vous dis en peu de mots dans cette Epître.

Qui est mon fils très-cher, non que l'Apôtre l'eût converti à la foi; mais parcequ'il l'aimoit d'un amour de pere, l'ayant toujours eu auprès de lui depuis son enfance. Voyez 1. Tim. 4. 6. 2. Tim. 1. 5. & très-fidèle en notre Seigneur; c'est-à-dire, à le servir.

Afin qu'il vous fasse ressouvenir, puisqu'il semble que vous ne vous en souvenez plus, de la manière dont je vis moi-même, afin que vous la puissiez imiter, & que vous n'ayez point de prétexte pour vous en dispenser.

En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans le ministère de l'Evangile de JESUS-CHRIST; ou, dans la profession que je fais de suivre la foi & la Religion de JESUS-CHRIST; ou, dans la com-

munion que j'ai avec JESUS-CHRIST par le moyen de la foi.

Selon ce que j'enseigne par-tout. Il dit ceci pour faire voir qu'il n'exige rien d'eux, qu'il n'exige de toutes les Eglises; & que les préceptes qu'il leur prescrit sont d'une obligation indispensable à l'égard de tous les Chrétiens, sans exception.

Dans toutes les Eglises; c'est-à-dire, non seulement dans toutes les Eglises de votre province, mais dans toutes les Eglises de toutes les provinces où j'anonce l'Evangile, & dans toutes les Eglises, sans exception.

ψ. 18. *Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir.*

Il y en a parmi vous; il parle des faux-docteurs, qui s'enflent de présomption, se considerant comme les maîtres souverains de vôtre Eglise en mon absence, traitant avec mépris tous les autres ministres, & tous les fidelles avec empire.

Comme si je ne devois plus vous aller voir; c'est-à-dire, comme si je les avois laissés les maîtres, & que j'eusse entièrement abandonné votre Eglise à leur discretion; & comme si je ne devois plus jamais les éclairer par ma présence, ni les reprimer par mon autorité. Voyez Philip. 2. 12.

ψ. 19. *Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur; & alors je reconnaitrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.*

Je vous irai voir dans peu de temps, &c. Il marque cette circonstance du temps, afin que les coupables n'attendent pas davantage à corriger leurs desordres: mais quoique l'Apôtre esperât d'aller

bien-tôt voir les Corinthiens, il fut contraint de différer son voyage, pour des raisons qu'il exprime dans la Seconde aux Corinthiens.

Je reconnoîtrai; c'est-à-dire, je verrai par expérience, non s'ils sont éloquens, puisque ce n'est pas une chose fort considérable devant Dieu, mais s'ils ont les marques de la vertu de son Esprit; soit dans leurs prédications, s'ils touchent vivement les cœurs; soit dans leur vie, si leurs actions sont saintes & exemplaires; soit dans les autres parties de leur ministère, s'ils operent des miracles, s'ils guérissent les malades, s'ils interpretent les Ecritures, s'ils prophetisent les choses à venir, &c. S'ils ont toutes ces marques, pour lors je leur pardonne s'ils se glorifient; mais s'ils n'ont que des paroles, il faudra, malgré eux, qu'ils avouent que leur gloire est très-mal fondée, & qu'ils n'ont pas sujet de s'élever, au point qu'ils le font, par-dessus tous les autres.

Non quelles sont les paroles, &c. c'est-à-dire, non pas comment ils parlent, mais comment ils agissent; non l'élégance ou la politesse de leurs discours, mais la vertu, la piété, & la solidité de leurs actions, qui sera l'unique fondement sur lequel j'appuierai le jugement que je porterai d'eux, l'unique règle dont je me servirai pour les condamner, ou pour les absoudre.

ψ. 20. *Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles; mais dans les effets.*

Car le royaume de Dieu, c'est-à-dire, la Religion chrétienne, par laquelle Dieu regne dans les cœurs de ses fidèles, *ne consiste pas*, c'est-à-dire, ne s'établit pas par les paroles, mais par la vertu du Saint-Esprit, qui paroît par la conversion des cœurs, par la sainteté de vie, & par l'opération

dès miracles. Toutes les paroles, sans cette vérité divine, étant plus capables de détruire ce regne, que de l'établir & de l'avancer. *Autr.* Car la majesté & la puissance de Dieu ne paroissent pas dans les paroles, & ne sont point suffisamment honorées par les paroles, mais par les œuvres.

ψ. 21. Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

Que voulez-vous que je fasse ? C'est-à-dire ; Puisque c'est une chose toute résolue, que je vous dois aller voir, & que je vous en avertis par avance, c'est à vous maintenant à prendre vos mesures là-dessus, & à regarder comment vous voulez que je me comporte avec vous, quand j'y serai arrivé. Pensez-y sérieusement, pendant que vous en avez encore le temps & le pouvoir ; parcequ'alors je n'aurai plus égard qu'au devoir de ma charge, soit à consoler & à protéger les uns, soit à condamner & à punir les autres.

Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main ? C'est-à-dire, pour vous châtier avec sévérité & pour corriger vos desordres, & vous faire sentir les effets de la puissance que Dieu m'a mise en main. Ce pouvoir des Apôtres alloit jusqu'à faire mourir, à envoyer des maladies, & ôter en un instant la vue aux personnes qu'ils vouloient punir, &c. Voyez Act. 5. c. 13. 11.

On avec charité, &c. c'est-à-dire, avec des témoignages d'affection & de tendresse, supposé que je vous voie corrigés. Ce n'est pas que l'Apôtre n'eût de l'affection pour tous les fidèles ; mais il s'abstenoit quelquefois de la faire paroître envers les rebelles, craignant de les rendre pires.



SENS SPIRITUEL.

v. 3. jusqu'au 7. *P*our moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ; ou par quelqu'homme que ce soit , &c.

Il n'y a point de vice plus commun parmi les hommes , & en même-temps plus daigereux que la liberté que l'on se donne de juger des actions de son prochain ; & de penetrer dans son cœur pour y chercher de quoi le condamner : c'est pour retrancher cet usage pernicious que J E S U S-C H R I S T nous défend de juger , afin que nous ne soyons point jugés. Matth. 7. 1.

Pour comprendre combien cette temerité est ordinaire & familiere , il n'y a qu'à considerer quelle est l'ignorance , la legereté & la malignité de l'esprit humain: L'ignorance qui naît avec nous , & que nous heritons du peché de notre premier pere , a jetté de si grandes tenebres dans notre ame , que nous ne pouvons souvent bien juger de la bonté ou de la malice d'une action ; parceque non seulement nous n'en savons pas le motif & l'intention , mais que nous n'en connoissons pas même toutes les circonstances pour en pouvoir juger: Outre cela notre amour-propre nous aveugle de telle sorte , que nous ne jugeons des actions d'autrui que selon la disposition dans laquelle nous sommes à leur égard ; ainsi elles nous paroissent bonnes ou mauvaises , selon que les personnes qui les commettent nous plaisent ou nous déplaisent.

Quoique nous ayons si peu de discernement pour

former un jugement certain sur les actions du prochain , nous ne laissons pas d'avoir une forte inclination pour les connoître , & une pente prodigieuse pour en juger. La curiosité naturelle , & une secrète envie d'être préféré aux autres , & de nous prévaloir de leurs fautes , nous portent à vouloir approfondir ce qu'il y a de plus caché dans leur conduite , sans considérer combien sont incertains les jugemens que nous en portons.

Mais la source la plus féconde de ce déreglement , c'est la malignité & l'aversion particulière qu'on a pour ceux qu'on censure ; c'est cette source corrompue qui empoisonne toutes leurs actions ; & qui fait paroître criminelles les fautes les plus légères. C'est elle qui fait pénétrer dans le fond de leurs cœurs pour y découvrir des motifs & des intentions qui ne s'y trouvent pas ; c'est elle qui applique l'esprit à observer toutes les démarches de ceux que nous n'aimons pas , pour y remarquer quelque chose à reprendre , & qui nous fait voir dans leur conduite des défauts que d'autres n'y apperçoivent pas.

Que si c'est une temerité visible & condamnable de former des jugemens si incertains , & si injustes contre des personnes pour lesquelles nous ne serions pas obligés d'avoir de si grands égards ; n'est-ce pas une hardiesse insupportable de juger temerairement des Pasteurs & des ministres de JESUS-CHRIST ? C'étoit un abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens , & qui causoit de grands maux dans leur Eglise. Comme ce n'étoit que par des vûes toutes humaines , & par les rapports qu'ils trouvoient dans eux avec leurs inclinations naturelles qu'ils en jugeoient , ils estimoient davantage

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 131
entre leurs docteurs ceux qui avoient ou plus
de talens extérieurs ou plus de complaisance pour
eux.

En effet, quelle insolence n'est-ce pas à des fi-
delles de soumettre à leur censure ceux *qui font la* 2. Cor.
5. 20.
charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST,
& par la bouche desquels Dieu les exhorte? Et au-
lieu de les honorer sincèrement, & d'écouter avec
respect leurs instructions, marquer du mépris pour
eux par les jugemens défavantageux qu'ils en font?
N'est-ce pas faire à JESUS-CHRIST un insigne
outrage, de s'ériger en juge de ceux qu'il a revê-
tus de son autorité, & qu'il a associés à son sacer-
doce?

Lorsque JESUS-CHRIST envoya ses Apô-
tres & ses Disciples pour annoncer son Evangile
par tout le monde, il leur dit: *Celui qui vous* Matth.
10. 16.
Luc. 10.
40.
*écoute, m'écoute; & celui qui vous méprise, me mé-
prise; & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a
envoyé.* Ainsi chaque fidelle qui écoute & reçoit les
ministres de JESUS-CHRIST, doit être per-
suadé qu'il écoute & reçoit JESUS-CHRIST
même, & celui qui reçoit JESUS-CHRIST
reçoit Dieu le Pere.

Est-ce donc écouter JESUS-CHRIST, &
lui marquer le respect qu'on a pour lui, que de
critiquer les actions des Supérieurs Ecclesiastiques,
qui tiennent sa place, & les préférer les uns aux
autres selon son goût, & par des préventions inju-
stes & temeraires?

N'est-ce pas une présomption étrange, que de se
croire assez éclairé pour juger du mérite des Pa-
stors, & des graces que Dieu leur donne pour
s'acquitter de leurs fonctions? Ne voyons-nous pas

que ceux qui s'en acquittent avec plus d'éclat & d'applaudissement, font quelquefois moins de fruit; au-lieu qu'il s'en trouve souvent qui ont moins de talent, & qui attirent plus de benediction de Dieu sur les peuples, parceque Dieu donne plus d'efficace à leurs paroles? Et cependant il n'y a rien de plus commun, que de préférer ceux qui paroissent le plus dans le public à ceux qui ont moins de qualités éclatantes, quoique ceux-ci travaillent avec plus de fidelité, & souvent avec plus de fruit que les autres.

Saint Paul donne ici une excellente regle pour remedier à ce desordre; c'est de n'avoir aucun égard aux qualités exterieures de ceux que Dieu nous envoie pour nous conduire, mais de les considerer *comme ministres de JESUS-CHRIST, & comme dispensateurs des mysteres de Dieu.*

Pour ce qui regarde les Pasteurs, il leur importe peu d'être jugés en bonne ou mauvaise part; mais il importe beaucoup aux peuples comment ils en jugent. Car s'ils jugent mal de ceux qui les conduisent, & qu'ils n'ayent point de creance en eux, ils se ferment par-là l'entrée aux graces que Dieu leur feroit par leur ministere, & encourent sa disgrace en usurpant un droit qui n'appartient qu'à la souveraine majesté. Il en faut donc revenir au commandement que JESUS-CHRIST nous fait, *de ne point juger pour n'être point jugés nous-mêmes*, & à l'avis que nous donne ici l'Apôtre, *de ne point juger avant le temps*, mais de reserver le jugement des choses obscures & incertaines au temps que le Seigneur éclairera ce qu'il y a de caché dans les tenebres, & qu'il manifestera les secrets des cœurs.

Matth.
7. 1.

Qui voudra maintenant examiner jusqu'où s'é-

tendent ces choses obscures & incertaines, il trouvera que l'on fait sur les actions des hommes très-peu de jugemens qui ne soient présomptueux & teméraires. Quand bien même ces jugemens se trouveroient véritables, ils seroient toujours teméraires; parcequ'il n'y a que Dieu qui ait la connoissance du secret des cœurs, & qui puisse juger en quel degré une action est bonne ou mauvaise. Dieu seul connoît à fond les dispositions différentes de l'ame, & toutes les circonstances dont dépend chaque action. Les connoissances des hommes sont très-bornées & fort peu exactes: ainsi plus ils sont obligés de reconnoître leur ignorance & leurs tenebres en ce point, plus ils devroient être retenus dans la comparaison qu'ils font des personnes, & dans les jugemens qu'ils en portent sur leurs actions particulieres.

Pour remedier à cette maladie si dangereuse de former des jugemens teméraires contre notre prochain, il faut s'examiner soi-même si on n'a point les mêmes défauts, ou même de plus grands à corriger; car il arrive souvent que nous voyons une paille dans l'œil de notre frere, & que nous ne nous appercevons pas d'une poutre qui est dans notre œuil. Travajllons donc à nous guerir de nos maladies, & à reformer notre conduite dont nous devons répondre à Dieu, & ne nous mêlons point de censurer celle des autres, dont il se reserve à lui seul le jugement.

vs. 7. jusqu'au 9. *Car qui est-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'avez point reçu? &c.*

Il n'y a gueres de passion plus vive dans l'homme que le desir de se distinguer par quelque qua-

lité ou quelque action qui attire l'attention & l'estime du monde ; cette source corrompue est la cause principale & plus ordinaire de tout le bien qui se fait. Qu'on parcoure tous les états & toutes les conditions des hommes, on trouvera que cet esprit de distinction que l'orgueil suggere, y fait faire de grands efforts pour exceller & l'emporter sur les autres ; ce qu'on appelle du nom honnête d'une noble & genereuse émulation,

Mais, dira-t-on, n'est-il pas permis d'employer les talens que l'on a reçûs pour en faire le mieux qu'on peut ? Ouy sans doute ; & ce seroit une negligence criminelle de ne pas les mettre en usage & de les rendre inutiles ; mais il faut se souvenir pour quelle fin Dieu nous les a donnés. Est-ce pour nous faire considerer dans le monde & pour nous y faire une reputation qui nous distingue du commun des hommes ? N'est-ce pas plutôt pour les rapporter à sa gloire, puisque tout venant de lui tout lui est dû ? *Qu'avez-vous, dit l'Apôtre, que vous n'avez point reçû ? Que si vous l'avez reçû, pourquoi vous en gloriez-vous comme si vous ne l'avez point reçû ?* C'est un vol que l'on fait à Dieu, & une usurpation pleine d'ingratitude & d'impieté, que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir de tout le bien qu'il nous fait ; car nous avons tout reçû de lui, tout lui appartient. Vous avez reçû de Dieu, dit saint Jean Chrysostome, non quelque don en particulier, mais en general tout ce que vous avez de bon. Toutes vos bonnes œuvres ne viennent point de vous ; ce sont autant de graces de Dieu. Si vous avez la foi, c'est Dieu qui vous y appelle : si vous avez obtenu la remission de vos péchés, si vous avez d'autres dons, si vous avez celui,

de la parole & d'instruire les autres, c'est de Dieu que vous avez tout reçu.

Direz-vous, continue ce saint Docteur, que c'est vous-même qui vous êtes appliqué au bien ? Vous n'oseriez l'affûrer ; c'est une grace que Dieu vous a donnée, cependant vous vous en élevez ; c'étoit au-contraire ce qui devoit vous rendre plus humble ; puisque ce que vous avez n'est point à vous, mais à celui qui vous l'a donné. Si vous l'avez reçu, il ne vous appartenoit pas en propre : que si vous avez reçu ce qui ne vous appartenoit pas, pourquoi vous en élever, comme s'il vous appartenoit ?

ψ. 9. jusqu'au 14. Car il semble que Dieu nous traite vous autres Apôtres comme les derniers des hommes, &c.

Tous ceux qui sont instruits des maximes de la Religion, ne doutent point que la vie chrétienne ne doive se passer dans les souffrances & les humiliations. C'est une loi générale prononcée par JESUS-CHRIST même, que pour être son disciple il faut porter sa croix, & renoncer à soi-même ; c'est-à-dire, aux inclinations de la nature corrompue qui porte à la recherche des plaisirs & des commodités de la vie. Mais les Pasteurs & ceux que Dieu a chargés de la conduite & de l'instruction des peuples, sont obligés à suivre cette loi par des devoirs particuliers ; parcequ'étant choisis pour être les ministres de JESUS-CHRIST, pour travailler au salut des ames qu'il a rachetées au prix de son Sang, ils doivent imiter & suivre de plus près les abaissemens & les humiliations de ce divin Sauveur, & entrer dans une parfaite conformité avec lui.

C'est ce que saint Paul nous fait voir dans la comparaison qu'il fait de la vie des Apôtres avec celle des Docteurs des Corinthiens. Il leur fait sentir par une ironie ingénieuse, que cette vie n'est point le lieu où Dieu veut nous élever dans l'honneur ; & que c'est au-contraire le temps des persecutions & des humiliations. En effet, à considérer l'esprit de l'Evangile, & l'exemple que JESUS-CHRIST a proposé aux fidèles, & sur-tout aux Pasteurs & aux Superieurs Ecclesiastiques, non seulement par ses paroles, mais aussi par toute la suite de sa vie : ne voit-on pas d'un côté un caractère de reprobation dans la conduite des prédicateurs des Corinthiens ; & de l'autre le véritable état où se doivent trouver ceux que JESUS-CHRIST appelle au ministère Ecclesiastique représenté dans la personne des Apôtres ? Ceux-là jouissoient de toutes les commodités de la vie, avoient des talens qui leur attiroient l'estime des hommes ; étoient applaudis, honorés, respectés ; & se croyant heureux en cet état ils s'élevoient au-dessus des Apôtres, qui n'étoient point considérés au prix d'eux : N'est-ce pas là la disposition où se trouvent ceux à qui JESUS-CHRIST donne la malediction ? *Malheur à vous*, dit-il, *lorsque tous les hommes diront du bien de vous ; car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux-prophetes.* Ceux-ci au-contraire étoient dans le mépris, l'ignominie & la misere ; ils passaient pour insensés, pour foibles, & pour des gens sans honneur ; ils souffroient la faim, la soif & la nudité, & étoient traités comme les derniers des hommes, & comme des personnes destinées & condamnées à la mort.

Luc. 6.
26.

Ce portrait-ci est bien different de l'autre ; & si

l'on consulte le goût du monde , il y a bien peu de gens qui ne préférassent l'état des premiers à celui des seconds : les exemples n'en sont que trop communs ; & cependant ce sont ces derniers que Dieu benit & approuve , & que JESUS-CHRIST declare heureux : *Vous serez bien-heureux* , dit-il , Luc. 6. 21. 23. *lorsque les hommes vous haïront ; lorsqu'ils vous separe-
ront ; lorsqu'ils vous traiteront injurieusement ; & qu'ils
rejeteront votre nom comme mauvais à cause du Fils
de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là , & soyez
ravis de joie , parcequ'une grande récompense vous est
réservée dans le ciel : car c'est ainsi que leurs peres
traisoient les Prophetes.*

Considerons un peu quels traitemens ont reçu tous les Prophetes que Dieu a envoyés à son peuple ? N'ont-ils pas servi de spectacle au monde , aux Anges & aux hommes ? Isaïe ne dit-il pas que lui & les disciples que Dieu lui avoit donnés ont été un prodige & un signe dans Israël ? *Ecce ego & pueri mei quos dedit mihi Dominus in signum & in portentum Israël.* De même que JESUS-CHRIST dit de lui-même par la bouche de David : *Je suis devenu comme un prodige dans l'esprit de plusieurs ; parceque la doctrine qu'il a prêchée , & qui a été depuis celle des Apôtres & de l'Eglise , a paru aux hommes une doctrine étrange & un prodige nouveau , comme étant prévenus par des sentimens tout contraires , & accoutumés aux illusions & aux erreurs dans lesquelles ils avoient été nourris. Jeremie n'a-t-il pas été un prodige de contradictions , d'afflictions & d'épreuves ? Que dire de tous les autres Prophetes ; n'ont-ils pas été dans les perils de mort où ils étoient exposés tous les jours , comme des brebis destinées à la boucherie ? C'est d'eux dont* Isai. 8. 18. Ps. 70. 7.

Hebr. 11.
36. 37.
38.

saint Paul parle quand il dit, qu'ils ont souffert les moqueries & les fouets, les chaînes & les prisons; qu'ils ont été lapidés & sciés; qu'ils sont morts par le tranchant de l'épée; qu'ils étoient vagabonds, couverts de peaux de brebis, & de peaux de chevres, étant abandonnés, affligés, persecutés; & que le monde n'étoit pas digne d'eux. Le saint Précurseur de JESUS-CHRIST a-t-il vécu autrement que dans la mortification & la persecution, & sa tête n'a-t-elle pas servi de récompense à une danseuse? Comment est-ce que le divin Sauveur a laissé traiter son meilleur ami avec tant de mépris & d'indignité? C'est le sort de tous ceux qu'il appelle à sa gloire, & principalement de ceux dont il se sert pour la prédication de sa parole & le ministère apostolique; il veut qu'ils deviennent comme les Apôtres *les ordures du monde, & comme les balayeurs qui sont rejetées de tous*. Comme JESUS-CHRIST avoit choisi ceux-ci pour être les images vivantes de sa vie & de sa mort, ils ont tous vécu comme lui, ils ont tous souffert comme lui, Saint Paul qui avoit été ravi au troisième ciel, est néanmoins méprisé jusqu'à être mis au rang des choses les plus viles & les plus abjectes; mais ce saint Apôtre savoit fort bien que cette bassesse même étoit une grandeur devant Dieu, & que ce mépris le combloit de gloire, puisqu'il le rendoit si conforme au Fils de Dieu, qui ne l'avoit choisi que pour être méprisé dans sa personne.

Ce qui fait donc le caractère d'un fidelle ministre de JESUS-CHRIST n'est pas de souffrir des maux; cela lui est commun avec tout le monde; c'est de les souffrir non seulement sans peine & sans chagrin, mais même avec joie; c'est de s'en glorifier & de s'y plaire, comme a fait saint Paul & les autres

Apôtres, étant persuadé que c'est le moyen le plus efficace dont Dieu veut que les hommes vraiment apostoliques, se servent pour la conversion des ames.

Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure seul; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit: c'est la comparaison dont JESUS-CHRIST se sert pour faire voir que c'est par la mortification & par les abaissemens que l'on peut faire du fruit dans l'Eglise en suivant son exemple. Joan. 12.
24.

Sur ces principes il est aisé de juger ce qu'on doit penser du sentiment de ceux qui croient que la dignité Episcopale a besoin d'être soutenue par l'éclat extérieur pour attirer le respect & la veneration des peuples. Ils disent que nous ne sommes plus au temps de ces grands Saints, dont la pauvreté a été soutenue par les miracles; que les Chrétiens aujourd'hui sont devenus foibles; qu'ils ont besoin de quelque chose qui frappe leurs sens, pour rendre aux Evêques toute la veneration qui leur est due. Mais d'où tire-t-on ces regles? Ce n'est point de JESUS-CHRIST, qui dans toute sa vie & dans son Evangile en a donné de toutes contraires; ce n'est point des Apôtres, dont chacun pouvoit dire avec saint Paul: *Ai-je dessein de plaire aux hommes? Si je pensois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JESUS-CHRIST: ce n'est point non plus de la tradition de l'Eglise, qui definit le contraire dans ses Conciles. Que l'Evêque ait des meubles vils, une table pauvre, & qu'il vive pauvrement; & qu'il s'acquere l'autorité que demande son ministère par la pureté de sa foi, & par le mérite de sa bonne vie. Ce sentiment ne peut donc être suggeré que par l'esprit du monde, qui est tout opposé à celui de JESUS-CHRIST*

*Galat.
1. 10.*

*Concil. 4.
de Carth.
can. 16.
Concil. de
Trid. sess.
25. c. 1.
de ref.*

Vie de
D. Barth.
des Mart.
l. 1. c. 20.
& l. 2.
c. 13.

On peut voir ce sujet traité dans saint Bernard sur ces paroles de l'Évangile, *Ecce nos reliquimus omnia;* & sur-tout dans la vie de D. Barthelemi des Martyrs, où ce saint homme répond à Grenade & à un autre Evêque, qui l'exhortoient à être un peu plus magnifique dans sa maison; il leur répond, dis-je, d'une manière précise & convaincante, ce qu'il faut croire sur cette matière.

ψ. 14. jusqu'à la fin. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte; mais je vous avertis de votre devoir comme mes très-chers enfans, &c.

Gregor.
Past.
part. 2.
c. 6.

C'est sans doute une grande vertu à un Pasteur que d'avoir du zèle contre les péchés; mais si cette vertu n'est accompagnée de la compassion & de la douceur, elle dégénère en une sévérité excessive & immodérée. *Le cœur de l'Evêque, dit saint Grégoire, est comme l'arche de la nouvelle alliance; & comme il y avoit autrefois dans l'arche, les tables de la loi, la verge de Moïse, & la manne: ainsi l'Evêque doit porter dans son cœur l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la justice, avec la manne & la douceur de la charité. Car ceux qui gouvernent ne doivent pas tant considérer la supériorité de leur charge qui les distingue des autres, que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux; & ils doivent se réjouir non de ce qu'ils commandent, mais de ce que leur commandement est utile aux autres. Or il leur sera utile s'ils gardent un tel temperament entre la rigueur & la douceur, qu'ils n'abattent point le courage de ceux qu'ils conduisent par la sévérité d'une discipline trop rigoureuse, de peur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux; & qu'ils ne fassent point paroître trop de douceur à leur égard, de peur de leur donner occasion par*

cette negligence d'avoir du mépris pour leurs Supérieurs. *Il est nécessaire que ceux qui commandent* Gregori
soient craints de ceux qui leur obéissent, dit saint ibid.
 Gregoire, *mais c'est seulement lorsqu'ils ne craignent point Dieu, afin que ceux qui ne sont pas détournés de pecher par la crainte des jugemens de Dieu, le soient au-moins par celle des hommes.* Mais hors cela ils doivent à leur égard témoigner une douceur tendre & affectueuse, à l'exemple de S. Paul, qui sembloit ignorer qu'il fût élevé au-dessus de ses freres, lorsqu'il dit: *Nous sommes devenus comme de petits enfans* 1. Theff.
au milieu de vous; & ailleurs: Nous sommes vos servi- 2. 7.
teurs en JESUS-CHRIST. Mais lorsqu'il trouve 2. Cor.
 un desordre qui merite d'être corrigé, il se souvient 4. 5.
 qu'il a le gouvernement & l'autorité, & il le témoigne en disant: *Que voulez-vous que je fasse, voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un esprit de douceur & de charité?* Ainsi un homme se conduit sagement dans une dignité, lorsqu'il se gouverne d'une telle sorte, qu'il domine plutôt sur les vices que sur ses freres. Lors même qu'il use de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toujours conserver les marques de sa charité, & sa conduite doit être si sage & si temperée, qu'il allie avec la severité d'un pere une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'il se rende si bon & si accessible à ceux qui lui sont soumis, qu'ils ne rougissent point de lui découvrir leurs fautes les plus secretes, afin que lorsqu'ils sont tentés, & qu'ils se trouvent dans le trouble, ils puissent recourir à leur Pasteur, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mere.



CHAPITRE V.

1er. 18.
7. 8. 20.
21.

1. **C**'Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous //, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens; jusques-là qu'un *d'entre vous* abuse de la femme de son pere.

2. Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil; & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action *si honteuse*.

3. Pour moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà porté ce jugement comme présent,

4. qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de notre Seigneur JESUS,

1. **O**Mnino auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

2. Et vos inflati estis: & non magis luctum habuistis ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens, cum, qui sic operatus est,

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis & meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

¶ 1. *autr.* l'impureté qui regne parmi vous est toute publique.

5. tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit ?

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus.

8. Itaque epulemur; non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ & nequitiae : sed in azymis sinceritatis & veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis :

10. Non utique fornicariis hujus mundi,

5. livré à satan, pour mortifier // sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

6. Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez - vous pas qu'un *Gal. 5. 9* peu de levain aigrit toute la pâte // ?

7. † Purifiez-vous du vieux + Pâque levain, afin que vous foyez uné pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car JESUS-CHRIST a été immolé //, lui qui est notre Agneau pascal //.

8. C'est pourquoi célébrons cette fête //, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption; mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité ¶.

9. Je vous ai écrit dans une lettre //, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs :

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce mon-

ψ. 5. *autr.* faire mourir.
ψ. 6. *expl.* Ainsi un homme corrompu peut corrompre plusieurs fidèles.

ψ. 7. *Grec.* pour nous.
Ibid. *lett.* notre Pâque.
ψ. 8. *lett.* mangeons.
ψ. 9. Cette lettre s'est perdue.

de //, non plus que des avarés, des ravisseurs *du bien d'autrui*, ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai *entendu* que si celui qui est du nombre de vos frères, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médifant, ou ivrogne, ou ravisseur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui. //

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant // du milieu de vous.

aut avaris, aut rapacibus ; aut idolis servientibus : alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non commisceri ; si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare ? Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis ?

13. Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit. Auferte malum ex vobisipfis.

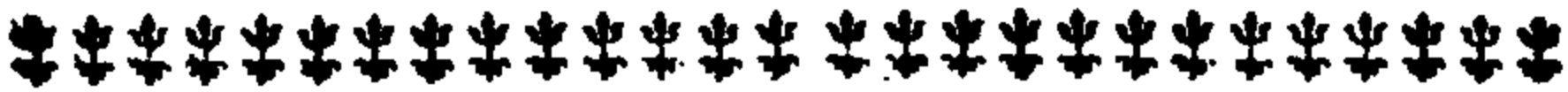
¶. 10. expl. de ceux qui ne sont pas Chrétiens.

¶. 11. expl. de peur que son

exemple ne vous corrompe.

¶. 13. i. e. cet incestueux.





SENS LITTERAL.

ŷ. 1. *C'* Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens; jusques-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son pere.

C'est un bruit constant, &c. Voyez Gen. 35. 22. Amos 2. 7. 2. Rois 16. 22.

Jusques-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son pere, qui étoit encore vivant; ce qui rendoit le crime plus énorme. *Igitur non propter eum qui fecit injuriam, &c.* c'est-à-dire, la tenant chez lui comme sa propre femme; ce qui aggrave encore le peché. 2. Cor. 7. 129

ŷ. 2. *Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil; & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action si honteuse.*

Et après cela; c'est-à-dire, après un si grand sujet d'humiliation & de confusion pour toute votre Eglise, vous êtes encore enflés d'orgueil, c'est-à-dire, de l'estime de votre propre sagesse, osant bien mettre ce crime au nombre des choses indifferentes, contre le sentiment general de tout le monde, & contre la défense expresse de Dieu, comme font les Cyniques & les Stoiciens. Cela s'adresse aux docteurs, qui faisoient profession d'être grands Philosophes. Autr. Vous ne laissez pas de continuer dans votre même vanité, sans qu'un crime si honteux & si humiliant la puisse rabattre. Il parle Levit. 18. 8.

aux docteurs, qui n'avoient point d'autre soin ni d'autre application qu'à se faire admirer, & à se faire suivre par les fidelles; & aux disciples mêmes, qui passoient leur temps à se glorifier les uns contre les autres de la science de leurs maîtres; pendant que cet incestueux demeuroid impunément dans son crime.

Et vous n'avez pas été dans les pleurs, &c. c'est-à-dire, dans une humiliation publique, vous revêtant d'habits lugubres, & pratiquant toutes les œuvres de pénitence, que l'Eglise a accoutumé de pratiquer pour procéder à l'excommunication.

v. 3. Pour moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà porté ce jugement comme présent.

Pour moi. Gr. *Car pour moi*; c'est-à-dire: Puisque vous en usez ainsi, & que vous avez si peu de soin de l'honneur de votre Eglise, & du salut de tous les fidelles qui la composent, je me suis résolu de suppléer à votre négligence par mon autorité.

Étant absent de corps, mais voyant en esprit tout ce qui se passe chez vous, je n'ai pas besoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet incestueux, pour être persuadé de son crime. L'Apôtre dit ceci pour faire voir qu'il pouvoit procéder à la punition de cet infame, encore qu'il fût absent, & sans avoir observé toutes les formalités ordinaires. Voyez 4. Rois 5. 26. l'exemple d'Elifée, qui voyoit en esprit l'action de Giezi, lorsqu'il recevoit des présens de Naaman.

Mais présent en esprit, c'est-à-dire, par la vertu de l'Esprit de Dieu, qui n'est point attachée aux lieux, & qui est également présente par-tout où il plaît à Dieu d'operer par mon ministère, soit que

je sois présent, soit que je sois absent; ce qui fait que vous ne devez pas me craindre moins, que si j'étois en personne dans votre Eglise.

Fai déjà porté ce jugement. Autr. prononcé, ou, rendu; puisqu'il s'agit d'un jugement extérieur & juridique.

Comme présent; c'est-à-dire, qui doit avoir la même force & la même autorité que si j'étois présent.

v. 4. Qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de Notre-Seigneur JESUS

Qui est que vous; il parle principalement aux Pasteurs, & mon esprit; c'est-à-dire, moi-même par la présence de mon esprit, qui est avec vous en certaine manière, en ce qu'il approuve vos sentimens, & en ce qu'il a une connoissance parfaite de toute ce qui se passe parmi vous, sur-tout en ce qui regarde l'affaire de l'incestueux. *Autr.* Avec cette vertu de l'Esprit de Dieu dont je suis rempli, & par laquelle j'agirai de loin, comme si j'étois parmi vous, & dont je vous rendrai participans avec moi, pour l'exécution de ce jugement.

Etant assemblés, &c. Quoique l'Apôtre pût tout seul excommunier ce misérable, il veut néanmoins qu'il ne le soit que par le commun consentement de l'Eglise, pour ne point déroger à la puissance ordinaire des Pasteurs.

Par la puissance de Notre-Seigneur JESUS, duquel nous tenons tout notre pouvoir & notre autorité, comme de notre souverain Maître.

v. 5. Livré à satan pour mortifier sa chair, afin, que son ame soit sauvée au jour de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST.

Livré à satan, c'est-à-dire, excommunié, & en même-temps livré au démon (ce qui ne se pratiquoit que fort rarement) afin de l'affliger de maladie, ou de quelqu'autre douleur corporelle. Voyez 2. Cor. 12. 7. *Datus est mihi stimulus, &c.* 1. Tim. 1. 20. Job. 2. 4. 5. 6. 7.

Pour mortifier sa chair, &c. c'est-à-dire, la convoitise de sa chair, & sur-tout cette passion infame qui procede souvent d'une trop grande santé, & d'un trop grand repos du corps. *Autr.* afin qu'en se sentant ainsi affligé de Dieu, il se porte de lui-même à mortifier cette passion infame, ou les affections charnelles, par une sincere pénitence.

Au jour, &c. du jugement general; non que le salut soit différé jusqu'au jugement dernier, mais parcequ'il ne sera parfaitement accompli ni déclaré qu'en ce temps-là. Voyez 1. Pet. 1. 5. 2. Cor. 1. 14.

ψ. 6. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?*

Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier, de l'état de votre Eglise; puisque vous avez souffert jusqu'à présent un crime si honteux sans le corriger, & que vous avez laissé si long-temps un homme si infame, qui est capable d'infecter tous les autres par son exemple. Autr. Vous tant glorifier de la science de vos docteurs; puisqu'il s'en trouve parmi eux, qui osent bien mettre ce crime si infame au nombre des choses indifferentes.

Ne savez-vous pas qu'un peu de levain, &c. Les Hebreux entendent par le levain, tout ce qui a la force de corrompre; soit que ce soit un faux dogme, soit un mauvais exemple, soit l'homme

même qui enseigne l'erreur, ou qui donne le mauvais exemple. L'Apôtre veut parler ici de l'homme même, c'est-à-dire, de l'incestueux, qui par son exemple étoit capable d'infecter & de corrompre les fidèles de l'Eglise de Corinthe; comme s'il disoit: Ne savez-vous pas que comme le levain a la force d'aigrir toute la pâte, cet incestueux aussi par son exemple est capable de corrompre tout le corps de votre Eglise, si vous ne l'en séparez?

ψ. 7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car JESUS-CHRIST a été immolé, lui qui est notre Agneau pascal.

Purifiez-vous, c'est-à-dire, votre Eglise, du vieux levain, c'est-à-dire, du mauvais exemple de cet incestueux, en le séparant de votre communion, craignant qu'il ne vous corrompe par le commerce qu'il peut avoir avec vous. Vieux; c'est pour mieux exprimer la corruption de cet infame, & pour montrer qu'il est habitué dans son péché.

Afin que vous soyez une pâte toute nouvelle; c'est-à-dire, afin que toute votre Eglise soit pure, & se puisse conserver dans la pureté, ayant retranché de sa communion cet-homme, & tout autre qui seroit capable de la corrompre.

Comme vous êtes vraiment les pains purs, &c. par la profession que vous faites du Christianisme.

Car JESUS-CHRIST a été immolé. Il rend raison pourquoi les Chrétiens doivent être purs, & exemts du levain de l'iniquité. Le sens: Puisque les Juifs, dont les observations n'étoient que les figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi de s'abstenir du levain matériel, Exod. 12.

& d'en purifier toutes leurs maisons, lorsqu'ils célébroient l'immolation de l'agneau pascal; nous autres Chrétiens qui sommes les observateurs spirituels de la loi, nous n'avons pas moins d'obligation de nous abstenir du levain mystique de l'iniquité, & d'en purifier toute l'Eglise; puisque le véritable Agneau pascal qui est JESUS-CHRIST, a été immolé pour nous, & que les Chrétiens doivent toujours célébrer la mémoire de cette immolation jusqu'à la fin des siècles, tant que l'Eglise subsistera.

Lui qui est notre Agneau pascal, c'est-à-dire, le véritable, dont celui des Juifs n'étoit que la figure; JESUS-CHRIST, a été figuré par l'agneau pascal, & en a retenu le nom: Parceque comme cet agneau devoit être sans aucun défaut, JESUS-CHRIST a été pur, & exempt de tout péché; & comme les Israelites furent préservés du massacre des premiers-nés par l'effusion de ce sang sur le seuil & sur les poteaux des portes de leurs maisons, ainsi les Chrétiens sont préservés de la mort éternelle par la foi au sang de JESUS-CHRIST qui a été répandu pour eux, & qui leur a été appliqué par le Batême.

v. 8. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité.

*C'est pourquoi célébrons cette fête, non seulement par la mémoire continuelle de l'immolation de JESUS-CHRIST, mais par le sacrifice, & par la participation réelle & sacramentelle de son corps & de son sang. C'est pourquoi l'auteur de la Vulgate a traduit le mot grec *ἑορταῖον*, par *epulari*, qui signifie faire festin, pour mieux marquer la nature*

de la célébration de cette fête. Il fait toujours allusion à la célébration de la Pâque Judaïque, qui se célébroit, en mémoire de la sortie d'Égypte, pendant huit jours; au-lieu que nous célébrons la nôtre, qui est la mémoire de notre délivrance de la captivité du diable, pendant toute notre vie.

Non avec le vieux levain de notre corruption naturelle, & de nos inclinations & affections vicieuses, qui sont la source de toutes les mauvaises actions que nous faisons, & que nous devons mortifier, pour célébrer dignement cette fête.

Ni avec le levain de la malice, &c. c'est-à-dire, & encore moins avec des actions pleines de malice & de dissimulation.

Mais avec les pains sans levain. Les pains en sens mystique, signifient les actions, qui sont comme le pain & la nourriture de l'ame.

De la sincérité, qui est opposée à la malice; & *de la vérité*, qui est opposée à la dissimulation.

v. 9. *Je vous ai écrit dans une lettre, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs.*

Je vous ai écrit. Comme l'Apôtre vient de faire connoître aux Corinthiens le soin qu'ils doivent avoir de purifier leur Eglise de toutes sortes de personnes scandaleuses; & qu'il leur avoit même recommandé déjà par une autre lettre, d'éviter la conversation des personnes impures, il leur explique plus précisément qu'elle a été son intention quand il leur a défendu d'avoir ce commerce, afin de prévenir les difficultés qu'ils pourroient avoir dans l'exécution de l'avertissement qu'il leur a donné.

Dans une lettre, qui ne se trouve plus, non plus que plusieurs autres qui ont été perdues, peut-être

par la negligence des Eglises, & des personnes à qui elles ont été écrites. Voyez Philip. 3. 1. Col. 4. 16.

Que vous n'eussiez point de commerce volontaire, d'amitié ou de familiarité; car il ne leur avoit pas défendu le commerce nécessaire, tel qu'étoit celui des esclaves à l'égard de leurs maîtres; des enfans à l'égard de leurs peres.

Avec les fornicateurs. Il comprend sous ce mot, toutes sortes de personnes impures.

✧. 10. *Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avarés, des ravisseurs du bien d'autrui, ou des idolâtres: autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.*

Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, c'est-à-dire, des fornicateurs payens, qu'il appelle de ce monde, parceque les Payens composoient alors la plus grande partie du monde, & remplissoient, pour ainsi dire, tout le monde, en comparaison des Chrétiens, qui n'en faisoient qu'une fort petite partie: ou bien, il a égard à la vie des Payens, qui vivent d'une vie purement naturelle & humaine, suivant toutes leurs inclinations corrompues, n'ayant rien en eux qui les éleve au-dessus de la condition generale & ordinaire des hommes. C'est pour cela que, selon le langage de l'Ecriture, les Chrétiens qui vivent d'une vie surnaturelle & divine, & dont les mœurs sont toutes différentes de celles du commun des hommes, sont hors du monde; parcequ'encore qu'ils n'en soient point séparés de corps, ils en sont fort éloignés d'esprit, de maximes & d'inclinations: on appelle en un autre sens les Payens, & generalement tous les pecheurs, le monde, parcequ'ils y demeurent avec plaisir, & qu'ils en aiment les creatures avec attache.

Non plus que des avares, &c. Il parle de ceux qui usent de surprise dans les contrats & dans les promesses, & qui acquerent du bien par fraude. Gr. *μαροῦτας*.

Autrement il faudroit que vous sortissiez du monde, il faudroit entierement renoncer à la vie civile, & rompre toute sorte de commerce, parceque le monde est plein de ces sortes de personnes. Autr. Il faudroit entierement renoncer à la vie. C'est une hyperbole.

Ψ. 11. *Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos freres est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, vous ne mangiez pas même avec lui.*

Mais..... que si celui qui est du nombre de vos freres. Autr. qui porte le nom de frere, c'est-à-dire, de Chrétien, est fornicateur, ou avare, reconnu pour tel, & pour être habitué dans quelqu'un de ces vices ou de ces crimes.

Ou idolâtre, c'est-à-dire, qui se trouve, ou assiste quelquefois aux sacrifices des Payens; & qui par foiblesse ou condescendance, donne des marques exterieures de respect & d'estime pour leurs ceremonies, & pour le culte qu'ils rendent aux idoles, soit qu'il les approuve de paroles ou d'action, en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées: car l'Apôtre ne parle pas ici de ceux qui sacrifioient effectivement & ouvertement aux idoles, puisqu'ils étoient exclus de l'Eglise dès la premiere fois.

Ou médisant, &c. Le mot Grec signifie proprement un diseur d'injures, ou querelleur, *λοιδόεις*.

Vous ne mangiez pas même avec lui ; non seulement que vous n'avez nul commerce d'amitié , & de conversation familiere avec lui , mais que vous ne mangiez pas même en sa compagnie ; afin que se voyant ainsi traité , il revienne à resipiscence ; ou du-moins s'il ne profite pas de cette correction, qu'il soit hors d'état de vous pouvoir nuire par sa conversation ou par son exemple. Voyez 2. Petr. 3. 17. Jud. 21.

v. 12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?

*Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? c. Puisque ce n'est pas une chose absolument nécessaire pour conserver la pureté de l'Eglise , & qu'il seroit même impossible d'observer ce jugement rigoureux contr'eux, de leur interdire tout commerce avec les Chrétiens , en défendant aux Chrétiens de les frequenter : car l'Apôtre ne parle pas d'un jugement qui soit directement contre les Payens , n'ayant point de juridiction sur eux , ils s'en feroient sans doute mocqués ; & il n'auroit pû qu'indirectement leur interdire ce commerce , si c'eût été une chose possible & nécessaire. *Autr.* Comment entreprendrois-je de les juger , puisque je n'ai point de juridiction sur eux ? C'est la raison du pénultième verset.*

N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise , &c. c'est-à-dire ; Mais quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire d'empêcher le commerce des fidelles avec les Payens ; n'est-il pas visible qu'il n'en est pas de même à l'égard des mauvais Chrétiens ? Vous êtes indispensablement obligés à proceder contre les incorrigibles par toutes sortes de voies , même

jusqu'à les excommunier, & à leur interdire toute sorte de commerce avec les autres, s'ils ne donnent des marques de pénitence.

✠. 13. *Dieu jugera ceux qui en sont dehors, Mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.*

Dieu jugera ceux, &c. c'est-à-dire, les punira : ils ne demeurent pas impunis, quoique vous ne les punissiez pas ; & leur condition n'en est pas meilleure pour être exemts de la correction de l'Eglise, puisqu'ils auront Dieu même pour Juge, qui les punira un jour avec bien plus de severité, que vous ne les puniriez,

Mais pour vous, retranchez ce méchant, &c. cet incestueux, & toute autre personne scandaleuse, & incorrigible.



SENS SPIRITUEL.

✠. 1. jusqu'au 6, *C'Est un bruit public & constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, &c.*

L'Apôtre nous avertit ici d'un devoir des plus importants à un Chrétien, & s'éleve avec force contre les Corinthiens qui avoient manqué à une obligation si essentielle à leur état ; ce devoir indispensable c'est de pleurer la perte éternelle de nos freres qui se fait par le scandale & le peché. En effet, si nous avions assez de foi pour être penetrés de la grandeur de ce mal, ne demanderions-nous pas comme Jeremie une source de larmes pour pleurer les maux de l'Eglise, & ce carnage spirituel

d'ames que les démons font continuellement dans le monde en les privant de la grace par les crimes où ils les engagent ? Il y a sujet de pleurer incessamment , quand on songe au nombre de ceux qui meurent tous les jours , non pas de la mort temporelle du corps , mais de la mort éternelle de l'ame ; & à quoi peut-on mieux employer ses larmes qu'à pleurer une si grande perte avec l'Apôtre ? *Qui est foible , sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé , sans que je brûle ?* David se sentant percé de douleur à cause de l'aveuglement des pecheurs, ne dit-il pas qu'il est tombé en défaillance à cause des pecheurs qui abandonnoient la loi de Dieu ? Et ailleurs : *Mon zele , dit-il , m'a fait sécher de douleur , parceque mes ennemis ont oublié vos paroles.* Il s'attriste & sèche d'ennui , non du mal que lui font ses ennemis , mais de celui qu'ils se font à eux-mêmes , en oubliant & en violant les paroles de Dieu : parceque ces paroles renfermant la vie des ames , ils se privoient du plus grand de tous les biens , & préféroient volontairement la mort à la vie.

Voilà ce que fait le véritable zele du salut des ames , d'empêcher , autant qu'on le peut , tous les maux qu'on voit commettre , de porter impatiemment la perte de nos freres , & de gemir du malheur où ils se précipitent par leur faute. La raison de cette obligation est l'union intime que tous les fidèles ont entr'eux par le lien de la charité qui n'en fait qu'un corps. Car comme dans le corps humain tous les membres conspirent à s'entraider les uns les autres , & si l'un des membres souffre , les autres souffrent avec lui ; il en est de même , dit saint Paul , du corps dont J E S U S - C H R I S T est le chef , & dont chacun en particulier est un des membres.

2. Cor.
11. 29.

Pf. 118.
53.

Comme donc le peché est le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme, il n'y en a point par conséquent qui doive plus exciter notre compassion.

Mais cette tendresse de mere, & ces entrailles pleines de charité & de compassion pour les ames qui sont sous la tyrannie du démon, est le caractère des vrais Pasteurs qui se rendent par-là conformes à Dieu, qui est tout bon & tout misericordieux, & à ce souverain Pontife, dont l'Apôtre dit que le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse *Hebr. 4. 15. L. 2. de pœnit.* compâtir à nos infirmités. Saint Ambroise ne demande autre chose à Dieu que cette compassion tendre & charitable pour les pechés d'autrui, & il l'eut en effet à un tel point, que saint Paulin dit de lui dans sa vie, qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui, & qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience.

Saint Bernard fait encore bien voir par son exemple quelle doit être la disposition des Pasteurs touchant ce point. Ce saint Docteur ayant repris quelqu'un de son peché, & voyant qu'il ne se corrigeoit point; demouroit ensuite, comme il dit lui-même, *In Cant. serm. 4. n. 5.* comblé d'affliction & de douleur. Et ne me dites pas, ajoûte-t-il, que je dois me consoler, puisque j'ai rendu à cette ame tout ce que je lui devois. C'est cela même qui m'afflige, de ce que je vois mon fils mort devant mes yeux, sans qu'il m'ait été possible de le secourir: car je n'ai pas eu dessein de délivrer mon ame en m'acquittant dans cette rencontre de mon devoir, mais de sauver la sienne, en la faisant revenir à Dieu. Et certes qui est la mere qui voyant mourir son fils, après avoir fait tous ses efforts pour lui conserver la vie, croie devoir arrêter ses larmes, parcequ'elle n'a pu faire da-

avantage pour le sauver ? Si donc une mere est inconsolable dans la perte de celui qui n'est mort que d'une mort temporelle ; comment me puis-je consoler , en voyant que celui que j'aime comme mon fils , s'engage volontairement dans une mort éternelle , lorsque je m'efforce de lui procurer des biens éternels ?

C'est donc dans cet esprit de charité pour l'Eglise des Corinthiens que saint Paul , craignant que le mauvais exemple de cet incestueux , par la negligence qu'on avoit de le reprimer , n'en corrompît d'autres , se porte avec son zele ordinaire à le retrancher au-plutôt par l'excommunication , pour arrêter par ce prompt remede le progrès de ce mal dangereux. Car comme lorsque la gangrène se saisit de quelque partie du corps , il faut incontinent couper cette partie , de peur qu'elle ne corrompe les autres : l'Apôtre en use de même en cette rencontre , & pour sauver l'ame il afflige le corps , & le livre à satan pour le tourmenter. Ainsi , l'avantage qu'il procure à ce coupable est plus grand que le châtement ; puisque le châtement n'est que passager , & que l'avantage qu'il produit doit être éternel.

v. 6. jusqu'à la fin. Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte ? &c.

On ne peut pas s'imaginer combien de force à le mauvais exemple pour pervertir , & combien peu en a le bon exemple pour ramener ceux qui se sont égarés. Une seule personne déreglée dans une compagnie est capable de la corrompre toute , si on negligé d'en arrêter le desordre : de même qu'un troupeau tout entier est gâté par la maladie d'une seule brebis , si l'on n'a pas soin de la séparer. Le péché est dans l'ame une plaie contagieuse , dont le venin

se répand au-dehors, & corrompt par des attrait insensibles ceux qui n'ont pas soin des'en garder & de s'en éloigner.

Qui donc se pourra croire assuré au milieu du monde parmi cette grande multitude de pecheurs qui l'entourent ? Car si l'Apôtre craignoit avec raison que l'exemple d'un seul homme n'infectât tous les autres ; que deviendra une seule personne qui est bonne au milieu d'une infinité d'autres qui ne le sont pas ?

Le parti qu'il y a à prendre, c'est d'éviter, autant qu'il se peut, la compagnie des méchans, sinon de corps, au-moins d'affection, en ne prenant point de part aux vices & aux déreglemens de ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre. Il est vrai que l'Écriture ordonne en plusieurs endroits de sortir du milieu de Babylone, c'est-à-dire, du monde & de la corruption du siècle, comme l'entendent les Peres, qui ont toujours exhorté d'en sortir & de s'en séparer ; non pas pour faire une société schismatique, comme firent autrefois les Donatistes, que les heretiques de ces derniers temps ont imité ; mais pour s'en retirer de cœur & d'affection, afin de n'avoir point de part à ses maximes relâchées & à ses déreglemens. Voici comment saint Augustin parle de cette séparation contre les Donatistes : Le Prophete

dit en termes clairs : *Retirez-vous, & sortez de-là.* « Serms. 18. de verb. Dom. Isa. 52. »
 Quant à moi, pour entendre ce qu'il a dit, je prends garde à ce qu'il a fait ; sa conduite & son action est l'explication de ses paroles. Il a dit : *Retirez-vous ;* A qui l'a-t-il dit ? Sans doute, aux justes. De quelle compagnie leur dit-il qu'ils se doivent retirer ? Sans doute, de celle des pecheurs & des injustes. Je demande si ce Prophete lui-même s'en est séparé, &

„ j'apprends que non : Il l'a donc entendu autrement ;
 „ car s'il avoit entendu qu'il se fallût séparer corpo-
 „ rellement , lui-même auroit fait le premier ce qu'il
 „ auroit ordonné de faire. Qu'a-t-il donc fait ? Il s'est
 „ retiré de cœur & d'affection : il a repris hautement
 „ les pecheurs ; il leur a reproché leurs crimes &
 „ leurs impietés. Ainsi , l'on voit avec quelle justice
 les Novateurs de ce temps se sont séparés de l'E-
 glise catholique sous le vain prétexte des abus & du
 déreglement des mœurs.

Voyez
 Levit.
 26. 12.
 2. Cor.
 6. 17.

Que si l'Apôtre ordonne aux Corinthiens de se
 séparer des pecheurs , & de n'avoir aucun com-
 merce avec ceux qui vivoient dans un déregle-
 ment manifeste ; ce n'étoit pas pour rompre l'unité
 avec eux , & se séparer de leur communion ; mais
 c'étoit pour leur procurer par un motif de charité
 une confusion salutaire, afin de les faire rentrer en
 eux-mêmes ; mais quoique l'Eglise ne fasse plus une
 ordonnance expresse de se séparer du commerce &
 de la conversation des méchans , & que cette prati-
 que ne soit plus en usage ; il est néanmoins de droit
 naturel d'éviter le danger de se corrompre par la
 familiarité que l'on auroit avec eux , & d'impro-
 ver par notre silence leurs mauvaises actions , si
 nous n'avons pas assez de lumière & de force pour
 les reprendre. Car , comme dit saint Augustin, pour
 n'être point souillé par les méchans avec lesquels on
 est obligé de vivre , il faut deux choses : première-
 ment , ne prendre aucune part à leurs desordres ;
 secondement , les reprendre avec un esprit de dou-
 ceur & de charité ; c'est la regle que nous prescrit
 l'Apôtre : *Ne prenez point de part aux œuvres in-
 fructueuses des tenebres , mais condamnez-les plutôt ,
 sinon par vos paroles , au-moins par la pureté de*

Ibid.

Epbes.
 5. 11.

vos mœurs, & par le bon exemple de votre conduite. C'est le moyen de retrancher de notre cœur les souillures qu'il contracte par le commerce des personnes vicieuses, & contribuer même souvent à les purifier de leurs vices & de leurs défauts.



CHAPITRE VI.

1. **A**udet aliquis
 vestrū habens
 negotium adversus al-
 terum, judicari apud
 iniquos, & non apud
 sanctos ?

2. An nescitis quo-
 niam sancti de hoc
 mundo judicabunt ?
 Et si in vobis judica-
 bitur mundus, indigni
 estis qui de minimis
 judicetis ?

3. Nescitis quoniam
 angelos judicabimus ?
 quanto magis secularia ?

4. Sæcularia igitur

v. 1. expl. avec un fidelle.
 Ibid. expl. devant les fidelles.

1. **C**omment se trou-
 ve-t-il quelqu'un
 parmi vous qui ayant un dif-
 ferent avec son frere //, ose
 l'appeller en jugement de-
 vant les méchants & les infi-
 delles, & non pas devant les
 Saints //.

2. Ne savez-vous pas que
 les Saints doivent un jour ju-
 ger le monde ? Que si vous
 devez juger le monde, êtes-
 vous indignes de juger des
 moindres choses ?

3. Ne savez-vous pas que
 nous ferons les juges des an-
 ges mêmes // ? Combien plus
 le devons-nous être de ce qui
 ne regarde que la vie pré-
 sente ?

Voyez 2^e
 Pet. 2. 4.
 Jude 6.

4. Si donc vous avez des

v. 3. expl. des démons.

differends entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise //.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses freres ?

6. Mais on voit un frere plaider contre son frere ; & encore devant des infidelles.

7. C'est déjà un peché // parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe // ?

8. Mais c'est vous-même qui faites tort aux autres, qui les trompés, & qui traités ainsi vos propres freres.

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point heritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs, ni les idolâ-

judicia si habueritis ; contemptibiles qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad judicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum ?

6. Sed frater cum fratre judicio contendit : & hoc apud infideles ?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis, quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis ? quare non magis fraudem patimini ?

8. Sed vos injuriam facitis, & fraudatis : & hoc fratribus.

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt ? Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adul-

Matth.

5. 39.

Luc. 6.

29.

Rom. 12.

17.

1. Theff.

4. 6.

†. 4. *expl.* les moindres personnes d'entre les fidelles, plutôt que des Gentils.

†. 7. *Grec.* un défaut. *Ibid. expl.* prenez votre bien.

teri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces; regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis: sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis, in nomine Domini nostri Jesu Christi, & in Spiritu Dei nostri.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt: Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

23. Esca ventri, & venter escis: Deus autem & hunc, & has destruet: corpus autem non fornicationi, sed Domino: & Dominus corpori.

14. Deus verò & Dominum suscitavit:

tres, ni les adulteres;

10. ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médifans //, ni les ravisseurs *du bien d'autrui*, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois: mais vous avez été lavés //, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T, & par l'Esprit de notre Dieu.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux //. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.

13. Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur est pour le corps. //

14. Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous

ψ. 10. *autr.* outrageux.

ψ. 11. Par le Bapême & par la Pénitence.

ψ. 12. *lestr.* expedient.

ψ. 13. *expl* dont il est la tête, & qu'il doit un jour glorifier comme le sien.

ressuscitera de même par sa puissance.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de JESUS-CHRIST ? Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST les propres membres //, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise.

16. Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair, dit l'Écriture.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.

18. Fuyez la fornication. Quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication, péche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui reside en vous //, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes. ?

& nos suscitabit per virtutem suam.

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi ? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis ? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur ? Erunt enim, inquit, duo in carne una :

17. qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est : qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra, templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri ?

ψ. 15. *lett.* Oterai-je les membres de JESUS-CHRIST.

ψ. 19. *expl.* que vous avez reçu par le Baptême.

Gen. 2.

24.
Matth.

19. 5.

Marc. 10.

8.

Ephes. 5.

31.

Supr. 3.

17.

2. Cor. 6.

16.

20. Empti enim estis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro.

20. Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez // Dieu dans votre corps //.

ψ. 20. Portez n'est point dans le Grec. Ibid. Grec. & dans votre esprit, | puisque l'un & l'autre est à Dieu.



SENS LITTE R A L.

ψ. 1. *C*omment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un différent avec son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchants & les infidelles, & non pas devant les Saints?

Comment, &c. L'Apôtre ayant parlé du pouvoir & de l'obligation que l'Eglise a de juger & de punir les Chrétiens scandaleux & incorrigibles, il en prend occasion de traiter des jugemens civils, qui regardent l'interêt temporel de chaque fidelle, & de montrer qu'ils ne doivent point chercher d'autres juges de leurs differens, que ceux-là mêmes qui sont dans l'Eglise, quelque attache que l'on ait à ses interêts.

Un différent, ou procès en matiere civile, avec son frere; car si le différent est avec un Payen, on ne peut pas éviter d'être jugé par des infidelles. *Gr.* avec un autre; c'est-à-dire - un autre Chrétien; ce qui est fort bien exprimé par le mot de frere.

Ose, c'est-à-dire, qui veuille bien. *Antr.* qui ait bien le courage & le front; car c'est pour marquer l'indignité de cette action, qui alloit au scandale des infidelles; & à leur faire connoître les imperfections & les injustices mêmes qui étoient parmi les Chrétiens.

L'appeller en jugement; car il n'en est pas de même quand on défend son droit devant l'infidelle, lorsqu'on y est appelé. Le mot Grec *κρινειν*, dont se sert l'Apôtre, ne signifie pas seulement être jugé, mais appeller en jugement, comme plusieurs l'ont déjà observé.

Devant les méchans, &c. Gr. les injustes, c'est-à-dire, les infidelles, qui ne rendent point à Dieu l'honneur qui lui est dû; ou qui ignorent les règles de la véritable justice, & qui n'ont pas les qualités nécessaires pour la rendre.

Devant les Saints, c'est-à-dire, devant les Chrétiens, qui font profession de vivre saintement, les choisissant pour être les arbitres de vos différens.

✧. 2. *Ne savez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses?*

Ne savez-vous pas que les Saints? &c. c'est-à-dire: Après avoir été eux-mêmes jugés par JESUS-CHRIST, ils assisteront, en qualité d'assesseurs, au jugement qu'il fera des reprobés, prenant connoissance, comme lui, de toutes leurs actions, les condamnant comme mauvaises, & approuvant, louant, & confirmant la sentence de damnation éternelle qu'il aura, comme souverain Juge, prononcée contr'eux. Voyez Ps. 49. 15. Dan. 7. 22. Apoc. 2. 26. & 3. 21. & 20. 4. Ce privilege de juger le monde, est spécialement attribué aux Apôtres. Voyez Matth. 19. 28. Luc. 22. 30.

Êtes-vous indignes de juger des moindres choses, telles que sont toutes celles qui font la matière de vos différens, qui ne sont que temporelles & çadu-

ques, & qui ne sont rien en comparaison des éternelles, dont vous serez les juges?

ψ. 3. *Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente?*

Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes apostats, c'est-à-dire, des diables, qui seront jugés, comme les autres reprobés, au jour du Jugement general. Voyez Matth. 8. 29. 2. Petr. 2. 4. Jud. 6.

Combien plus le devons-nous être? &c. c'est-à-dire: Combien avons-nous plus de droit de l'être? &c. Ou: A combien plus forte raison serons-nous dignes de l'être?

ψ. 4. *Si donc vous avez des differends entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise.*

Si donc vous avez des differends..... plutôt que de vous pourvoir devant les juges Payens, prenez pour juges, &c. c'est à-dire, pour arbitres, les moindres personnes, si vos docteurs ne veulent point s'en donner la peine, & qu'ils tiennent cette fonction au-dessous d'eux; de l'Eglise, du corps des fidelles; c'est-à-dire, quelques laïques qui soient gens-de-bien, quoiqu'ils ne soient pas élevés en dignité dans l'Eglise.

ψ. 5. *Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage, qui puisse être juge entre ses freres?*

Je vous le dis pour vous faire confusion, &c. c'est-à-dire; ce n'est pas pour vous en faire une regle, mais pour vous faire de la confusion, du peu de zele que vous avez pour accorder les differends

de vos freres, vous qui faites tant valoir la science & l'érudition de vos docteurs, & qui faites profession d'être si habiles dans la connoissance des choses du monde.

Parmi vous, qui avez tant de maîtres & de docteurs éclairés, un seul homme sage qui puisse, &c. c'est-à-dire, qui se veuille donner le temps & la peine d'être juge pour accommoder leurs differends à l'amiable.

¶. 6. Mais on voit un frere plaider contre son frere & encore devant des infidelles.

Mais on voit un frere, c'est-à-dire, un Chrétien, qui fait une profession particuliere de vivre dans l'union avec tous les autres Chrétiens, & de n'avoir avec ses freres qu'un même cœur & une même volonté.

Plaider contre son frere, en demandant : car l'Apôtre ne blâme point ceux qui se défendoient devant les Juges infidelles, lorsqu'ils y étoient cités.

Et encore devant des infidelles ; qui prennent sujet des differends de quelques particuliers d'entre nous, d'insulter toute l'Eglise, & de faire passer les fidelles pour des chicaneurs, & pour des gens attachés à leur intérêt, &c.

¶. 7. C'est déjà un peché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'en vous trompe ?

C'est déjà un peché ; c'est-à-dire, quelque droit que vous eussiez dans le fond contre celui que vous appelez en Justice ; & quand on ne considereroit même que le mal qu'il y a de plaider devant les infidelles, cette seule action de plaider contre votre

frère, est déjà un péché, puisqu'elle est contraire à la perfection chrétienne; & est ordinairement accompagnée de circonstances vicieuses, comme de la perte du temps, de l'amour desordonné des biens, de l'aversion du prochain, de murmures, d'inquiétudes, &c. Il ne veut pas dire que l'action soit mauvaise d'elle-même, mais à cause de ses circonstances; ce péché, selon le sentiment des Pères, & selon la force du mot Grec, n'est que veniel.

Parmi vous, &c. soit en celui qui cause du dommage à son prochain, & lui donne occasion de plaider; soit en celui qui reçoit le dommage, mais qui n'a point la vertu de le souffrir patiemment sans plaider, & sans en demander la restitution en Justice devant les infidèles.

Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices, &c. plutôt que de plaider, mais surtout de plaider avec un si grand scandale, devant les infidèles? Car c'est l'intention principale de l'Apôtre, & non pas d'empêcher absolument aux fidèles de plaider; puisqu'il leur permet de prendre des Juges fidèles pour être les arbitres de leurs différends.

Ÿ. 8. *Mais c'est vous-mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres frères.*

Mais c'est vous, &c. bien loin de souffrir qu'on vous fasse tort, & qu'on prenne votre bien. Il ne parle qu'à ceux qui soutenoient une cause injuste.

Et qui traitez ainsi vos propres frères, pour qui vous devriez donner votre vie.

Ÿ. 9. *Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères.*

L'Apôtre après avoir employé plusieurs raisons pour reprendre l'avarice, qui porte à plaider, il en vient aux menaces; & quoiqu'il ne s'adresse qu'aux avares, il les fait entrer de pair avec une foule infinie de scelerats. C'est, dit saint Chrysostome, une maniere bien sage de reprendre les pecheurs, lorsqu'ils voient qu'on les ménage, & qu'on ne s'attaque pas directement à eux.

Ne savez-vous pas, sans que je vous le dise, ou sans que j'aie besoin de vous en avertir, *que les injustes*, c'est-à-dire, ceux qui font tort aux autres, & qui leur ravissent leur bien. Car ceci se rapporte au verset précédent.

Ne seront point heritiers du royaume de Dieu, c'est-à-dire, de la gloire éternelle, par laquelle Dieu regnera parfaitement dans ses fidelles, après avoir détruit en eux tout ce qui s'oppose à présent à la perfection de son regne.

Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, c'est-à-dire, ceux qui se corrompent avec les prostituées.

Ni les idolâtres, c'est-à-dire, qui adorent les faux-dieux.

Ni les adulteres; c'est-à-dire, qui violent la foi du mariage, ou qui pechent avec des personnes mariées.

ψ. 10. *Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médifans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront point heritiers du royaume de Dieu.*

Ni les impudiques, ni les abominables; c'est-à-dire, ceux qui se laissent corrompre par d'autres de même sexe, & qui tombent dans le crime de Sodomie.

Ni les voleurs, qui dérobent par adresse & sans violence, comme les voleurs de nuit, & autres semblables : car pour les autres voleurs, il en parle sous le nom de ravisseurs du bien d'autrui.

Ni les avares, c'est-à-dire, ceux qui acquèrent, ou qui amassent des biens par toutes sortes de voies injustes & trompeuses.

Ni les ivrognes, c'est-à-dire, qui de propos délibéré boivent jusqu'à se priver de l'usage de la raison : car il ne parle point de ceux qui tombent dans l'ivresse par surprise, & faute de connoître la force du vin.

Ni les médisans, &c. qui parlent mal de leur prochain. *Gr.* qui se laissent emporter à dire des injures, ou des paroles outrageuses.

v. 11. *C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, & par l'Esprit de notre Dieu.*

Les Corinthiens pouvoient objecter à l'Apôtre : Si les injustes, ni les fornicateurs, &c. ne doivent point avoir de part au royaume de Dieu, comment pouvons-nous esperer d'y parvenir, puisque nous avons vécu si long-temps dans tous ces desordres ? Il est vrai, dit cet Apôtre, que vous y avez vécu ; mais il est vrai aussi qu'ils vous ont été pardonnés, & qu'ensuite vous avez été sanctifiés & justifiés, & qu'ainsi ils ne peuvent plus vous exclure de l'entrée du royaume de Dieu.

C'est ce que quelques-uns de vous ; non pas tous ; car il y en avoit plusieurs de ceux à qui l'Apôtre écrivoit, qui pouvoient être nés de parens fidèles ; plusieurs qui avoient été convertis dans leur bas

âge, & avant que d'avoir commis aucun de ces crimes ; plusieurs qui pouvoient être venus des autres Eglises s'habituer à Corinthe ; & d'autres enfin, qui pouvoient s'être exemptés de la plûpart de ces vices grossiers avant leur conversion, au-moins quant à l'action extérieure, & par un principe d'honneur.

Ont été autrefois, les uns dans plusieurs de ces vices, les autres dans tous.

Mais vous avez été lavés par le Batême, où vous avez reçu la remission parfaite de tous vos pechés, & de toute la peine qui leur étoit dûe.

Vous avez été sanctifiés, par l'infusion de la grâce sanctifiante, par laquelle vous avez été rendus participans de la nature de Dieu, & dignes d'être aimés de lui. Voyez 2. Petr. 1. 4.

Vous avez été justifiés, c'est-à-dire, rendus capables par cette même grâce de produire des bonnes œuvres, & d'avancer toujours dans la vertu & dans la justice, avec le secours de la grâce actuelle.

Au nom de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, par l'invocation de son nom, ou par ses merites.

Et par l'Esprit, c'est-à-dire, par la vertu du Saint-Esprit, dont la propre operation est de sanctifier nos ames. *Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum* : L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit.

De notre Dieu, c'est-à-dire, de Dieu le Pere, qui est l'origine & le principe du Fils ; ou du Pere & du Fils, qui font le même Dieu, dont procede le Saint-Esprit, qui est Dieu comme le Pere & le Fils : de sorte qu'il fait ici mention des trois Personnes de la sainte Trinité.

✧. 12. *Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.*

Les Corinthiens pouvoient dire qu'il leur étoit permis de redemander leur bien par les voies de la Justice ; mais l'Apôtre leur répond, qu'il n'est pas toujours à propos de faire ce qui est permis ; & que la charité du prochain ne permet pas ce que les loix permettent. Quelques-uns croient que l'Apôtre, après avoir condamné les vices les plus grossiers, s'arrête ici à reprendre le vice de la bonne-chere, que les docteurs de Corinthe mettoient au nombre des choses indifferentes, & permises par l'Evangile.

Tout m'est permis, disent quelques-uns ; ce sont les paroles que ces docteurs charnels & relâchés avoient toujours dans la bouche, se flattant eux-mêmes, & les autres, dans leurs excès, sous prétexte que l'Evangile permet d'user indifferemment de toutes sortes de viandes. Il est permis en effet, dit l'Apôtre, d'user de toutes sortes de viandes, mais cet usage doit être modéré ; & il n'est pas avantageux, ni pour la santé du corps, ni pour celle de l'ame, s'il n'est réglé par la raison. Ainsi c'est à tort que vous vous flattez dans vos excès sous un prétexte si faux.

Mais tout n'est pas avantageux, &c. C'est la réponse de l'Apôtre.

Esclave de quoi que ce soit : Autr. de qui que ce soit. Ceux qui plaident sont assujettis & à leur partie, qui leur cause de grandes inquietudes, & à tous ceux qui doivent connoître de leurs affaires ; & s'engagent dans une infinité de nécessités inévitables, qui les tiennent dans la gêne. Ils sont aussi

esclaves de leur ventre & des viandes ; puisque ce n'est ordinairement que pour se procurer les commodités de la vie , que l'on plaide.

ψ. 13. Les viandes sont pour le ventre , & le ventre est pour les viandes ; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication , mais pour le Seigneur ; & le Seigneur est pour le corps.

Les viandes sont pour le ventre , & le ventre est pour les viandes. Tout ce qui sert à la nourriture & à l'entretien du corps , ne merite pas qu'on s'en mette tant en peine. Selon d'autres, c'est encore un discours ordinaire à ces docteurs profanes : Dieu n'a-t-il pas fait , disoient-ils , les viandes pour les manger , ou pour s'en rassasier ? Ne les a-t-il pas destinées pour la nourriture de l'homme , & formé le ventre & l'estomach pour les recevoir , pour les digerer , & pour en faire la distribution dans toutes les parties du corps ? Quel mal peut-il y avoir dans l'usage de ces choses , puisqu'il est si conforme à l'institution de la nature , dont Dieu est l'auteur ?

Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Il est vrai , dit l'Apôtre , que l'usage des viandes est permis de soi-même ; mais comme cet usage ne doit durer qu'un peu de temps , après lequel Dieu détruira les viandes , & fera cesser les fonctions des organes de la nutrition , & le ventre même ; il n'est pas juste qu'un Chrétien s'y attache , & y mette sa dernière fin , comme s'il les devoit toujours posséder. N'en usons donc que pour la nécessité , & pour la conservation de cette vie ; puisque Dieu ne les a instituées que pour ce sujet. Aspirons à d'autres plaisirs plus purs & plus honnêtes ,

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 175
& dont la durée ne doit jamais avoir de fin.

Le corps n'est point pour la fornication. Il est permis d'user des viandes pour nourrir son corps ; mais il n'est pas permis d'user de son corps pour commettre la fornication. L'Apôtre refute par ces paroles la fausse idée des Payens , qui croyoient que la fornication étoit une chose permise. Ainsi les docteurs des Corinthiens , qui étoient plus Philosophes que Chrétiens , pouvoient dire : Si l'usage indifférent des viandes est permis à l'homme , pourquoi celui des femmes , & sur-tout de celles qui sont libres , ne lui sera-t-il point permis ? L'Apôtre prévient encore cette pernicieuse conséquence , lorsqu'il dit que Dieu , qui a permis à l'homme de manger de toutes sortes de viandes , lui a interdit l'usage indifférent des femmes ; & qu'il ne lui a pas donné un corps pour l'abandonner à la fornication , mais pour l'employer au service de JESUS-CHRIST , ou par la continence , ou par l'usage légitime du mariage ; après quoi JESUS-CHRIST doit rendre ce même corps participant de sa gloire , & membre de son corps mystique , par la résurrection glorieuse , en récompense de son obéissance & de sa fidélité..

Mais pour le Seigneur , & le Seigneur est pour le corps ; c'est à-dire , doit être la récompense éternelle du corps , en le rendant participant de sa gloire & de son immortalité. Ce qui est opposé à la destruction des viandes , & à l'usage des organes de la nutrition.

ψ. 14. *Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur , il nous ressuscitera de même par sa puissance.*

Car comme Dieu ; c'est la confirmation & l'explication de ces paroles : *Et le Seigneur pour le corps ;*

a ressuscité, & a en même-temps glorifié : car la resurrection de JESUS-CHRIST renferme la glorification.

Il nous ressuscitera de même, avec la même gloire ; puisque nous sommes, comme lui, les membres du corps dont il est le chef ; & qu'il n'est pas juste que le chef ressuscite sans les membres, ni qu'il soit d'une condition toute differente des membres.

Par sa puissance, qui n'est pas moindre pour nous ressusciter un jour, qu'elle l'a été pour ressusciter JESUS-CHRIST. Voyez Rom. 1. 4. 19. 20.

¶. 15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de JESUS-CHRIST ? Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise.

Ne savez-vous pas que vos corps, aussi-bien que vos âmes, sont les membres de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, du corps mystique dont il est le chef ? Car l'Eglise qui est ce corps mystique, est composée d'hommes qui ont un corps & une âme, & ils sont tous membres de ce corps selon l'une & l'autre partie, comme ils emploient l'une & l'autre partie au service de JESUS-CHRIST. Voyez ci-dessous ch. 11. 3. Ephes. 1. 22. 4. 15. & 5. 23. 30. Coloss. 1. 18. & ailleurs.

Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire : Aurois-je donc bien le courage de me séparer de l'union étroite que j'ai avec JESUS-CHRIST, & de me soustraire de l'obéissance que je lui dois, en qualité de membre vivant de son corps mystique ? car il ne parle point ici de l'entière séparation qui se fait par l'apostasie, ou par la perte de la foi, ou par l'excommunication, ou enfin par la damnation éternelle.

Ses propres membres pour les faire devenir ; c'est-à-dire, pour me lier d'affection, de corps & de dépendance, à une prostituée, au préjudice de l'union toute sainte & toute sacrée que j'ai avec lui ; & du droit souverain qu'il a sur moi, en vertu de cette union, qui est incompatible avec cette liaison si profane.

Les membres d'une prostituée, vile & abominable, & qu'on ne sçauroit préférer à JESUS-CHRIST, sans lui faire la dernière des injures.

A Dieu ne plaise, que je commette une action si indécente, si injuste, & si détestable.

✧. 16. *Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair, dit l'Écriture.*

Ne savez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Celui qui s'abandonne à la fornication, ne rend pas seulement son corps membre d'une prostituée ; mais il devient en certaine manière un même corps avec elle, par l'union étroite des corps de l'un & de l'autre ; qu'ainsi son corps participe à toutes les mauvaises qualités, & qu'il est sujet à tous les maux infâmes qui l'accompagnent.

Ne seront plus qu'une chair, &c. L'Écriture dit ceci de l'union qui est entre les corps des personnes mariées ; mais saint Paul en fait l'application à celle qui se trouve entre les personnes libres non mariées, parcequ'elle est de même nature, n'y ayant nulle différence qu'à cause de la défense.

✧. 17. *Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.*

Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, en qualité de membre vivant de son corps mystique,

participe tellement aux qualités, & aux vertus divines de JESUS-CHRIST, qu'il semble que c'est un même esprit : & que ce n'est plus lui qui vit, mais que c'est JESUS-CHRIST qui vit en lui. *Vivo ego, jam non ego.*

*Galat.
2. 20.*

Est un même esprit avec lui ; c'est-à-dire, n'est pas seulement uni de corps avec JESUS-CHRIST, mais même d'esprit & de volonté ; de sorte qu'il ne peut rompre cette union si étroite & si sainte, que par un extrême sacrilege.

✧. 18. *Fuyez la fornication. Quelqu'autre péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication, péche contre son corps.*

Fuyez la fornication, &c. c'est-à-dire, toutes les occasions qui pourroient vous y porter, pour ne point encourir un mal tel que d'être membre d'une prostituée, & d'être un même corps avec elle, & de-peur d'être privé d'un bien tel qu'est celui d'être membre de JESUS-CHRIST, & un même esprit avec lui.

Mais celui qui commet une fornication, péche contre son propre corps, le deshonne, & le prive de sa liberté, en le plongeant dans un cloaque d'impureté, & le faisant dépendre d'une prostituée, comme membre de son corps, & comme étant un même corps avec le sien.

✧. 19. *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui reside en vous, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes ?*

Ne savez-vous pas que votre corps, c'est-à-dire, tout l'homme, est le temple du Saint-Esprit ? Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 2. Cor. 6. 10. On peut dire que le sanctuaire de ce temple est l'esprit & la vo-

lonté ; le corps du temple ou la nef, sont les autres facultés de l'ame ; & l'entrée ou portique & vestibule du temple, le corps avec tous ses sens externes. Vous ne devez donc pas le profaner par l'impureté ; & si vous le faites, c'est un sacrilege digne d'une extrême punition. *Disperdet illum Deus* : Si ^{1. Cor.} quelque'un profane le temple de Dieu, Dieu le per- ^{3. 17.} dra.

Qui reside en vous, en propre personne, & non seulement par la grace ; ce qui vous doit encore exciter davantage à vous exempter de ce vice.

Ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus : *Joan. 14.* Nous viendrons à lui ; & nous ferons en lui notre ^{2.} demeure. Voyez Rom. 5. 5. c. 8. 9. 11. & ailleurs, où l'Écriture fait voir la résidence du Saint-Esprit dans les fidèles.

Et qui vous a été donné de Dieu, par la pure grace, & non par vos mérites ; ce qui vous oblige encore plus étroitement à vous conserver dans la pureté, pour ne pas tomber dans la méconnoissance d'un si grand bienfait.

Et que vous n'êtes plus à vous-mêmes, comme vous étiez autrefois, lorsque Dieu vous abandonnoit à votre propre volonté, & avant que vous fussiez à J E S U S - C H R I S T, pour faire de votre corps ce qu'il vous plaît, & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

v. 20. Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez Dieu dans votre corps.

Car vous avez été achetés ; c'est-à-dire ; J E S U S - C H R I S T vous ayant délivré de la servitude du péché & de la puissance du diable par le prix de son sang, il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames ; non que par la seule création il

n'eût déjà un droit souverain sur les corps & sur les âmes, mais en punition du péché, Dieu avoit comme abandonné l'usage de ce droit, en laissant l'homme à lui-même, & à la conduite du diable, dont il s'étoit rendu l'esclave par le péché. Mais JESUS-CHRIST est rentré dans l'usage de ce premier droit, par la redemption & par le salut qu'il nous a acquis par sa mort.

D'un grand prix. Gr. *A prix* : c'est-à-dire : Vous avez beaucoup coûté à JESUS-CHRIST, puisqu'il vous a achetés au prix de son sang.

Glorifiez donc, par l'exemple d'une vie toute pure & toute sainte ; & *portez Dieu* ; c'est-à-dire, vivez de telle sorte, qu'il fasse sa demeure en vous ; ne l'en chassez point par vos mauvaises actions.

Dans votre corps. Le Grec ajoute : *Et dans votre esprit*, puisque l'un & l'autre est à Dieu ; c'est-à-dire, l'un & l'autre est le vrai lieu de sa demeure, & le temple où il veut être honoré, par le droit qu'il s'en est acquis par la redemption : car il ne parle point ici du droit qu'il a par la création.



SENS SPIRITUEL.

*. 1. jusqu'au 15. **C**omment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant un différent avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants & les infidèles, & non pas devant les Saints ? &c.

Saint Paul reprend ici dans les Corinthiens un mal qui est plus ordinaire parmi les Chrétiens mê-

mes qu'il ne l'est parmi les nations infidelles, c'est de poursuivre par les voies de la justice ceux qui nous ont fait tort en quelque chose, ou qui refusent de nous donner ou nous rendre ce qui nous appartient. Sur quoi il faut examiner. 1. Si c'est absolument un péché que de plaider, & s'il n'y a point quelques occasions où on le puisse faire. 2. Quels sont les maux qui résultent des procès; & quels sont les avantages qu'on retire de souffrir plutôt qu'on nous fasse tort, & qu'on nous prenne notre bien, comme l'Apôtre le conseille.

Il paroît d'abord surprenant qu'on mette en question, si l'on peut conserver son bien, & se défendre par la voie de la justice contre ceux qui le veulent ravir injustement. Car, pourquoi les loix civiles ont-elles été établies, si ce n'est pour maintenir la société & la paix entre les hommes, en arrêtant la violence des méchants qui outrageroient les bons; en reprimant l'insolence des personnes puissantes & des riches, qui opprimeroient impunément les foibles, & les dépouilleroient de leurs biens? Ces loix qui font regner la justice parmi les hommes, sont fondées sur la droite raison, & sont appuyées par les ordonnances de la loi de Dieu, qui a établi dans les Etats des Juges pour y rendre la justice: Ainsi l'on ne peut douter qu'on ne puisse avoir recours à l'autorité des Magistrats, pour recouvrer la paix & le repos si l'on est inquiet.

Mais il ne s'agit pas ici de ce que les loix civiles nous permettent, elles ne doivent pas seules servir de règle à un Chrétien, c'est l'Évangile, & la loi de la charité, qui doit être le principe & le motif de ses actions, c'est sur cette règle souveraine que nous

serons tous jugés, & non point sur les décisions de la jurisprudence civile.

Saint Paul instruit par JESUS-CHRIST même des maximes du salut, dit d'un côté à Timothée son disciple, qu'un *serviteur de Dieu ne doit point plaider*; & de l'autre, il dit ici aux Corinthiens, qu'il y a du *peché à avoir des procès les uns contre les autres*. On pourroit croire, dit saint Augustin sur ce passage, qu'il n'y auroit point de péché à plaider contre quelqu'un, mais seulement à vouloir être jugé hors de l'Eglise, s'il n'ajouôit ensuite: *Vous êtes déjà coupables en cela que vous avez des procès entre vous*. Et afin que personne ne se pût excuser sur la justice de la cause, il prévient ces pensées & ces excuses, & dit: *Que ne souffrez-vous plutôt qu'on vous fasse tort? Que ne souffrez-vous plutôt qu'on vous ôte ce qui vous appartient?* Ce qui s'accorde avec ce que le Fils de Dieu a dit: *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, laissez-lui encore emporter votre manteau; Et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte*. Saint Augustin expliquant ces paroles, dit: Que ce commandement ne nous oblige point de remettre à tous ceux qui nous doivent de l'argent, mais seulement à ceux qui refusent de nous payer ce qu'ils nous doivent, & qui nous veulent engager dans un procès. Et parceque, selon l'Apôtre, un *serviteur de Dieu ne doit point plaider*, il conclut, que quand celui qui nous doit ne veut pas nous le rendre, ni de son plein-gré, ni en étant sollicité, il lui faut quitter la dette. Car, dit ce saint Docteur, deux choses peuvent être cause qu'il ne veut pas payer ce qu'il doit, ou parcequ'il n'a pas de quoi satisfaire; ou parcequ'il est avare, & avide du bien.

2. Tim.

2. 14.

Enchir.

1. 78.

Matth.

5. 40.

Luc. 6.

39.

d'autrui. L'un & l'autre est une marque d'indigence & de pauvreté. S'il n'a pas le moyen de payer, il est véritablement pauvre, & par conséquent c'est une aumône qu'on lui fait de lui remettre sa dette. Que s'il a de quoi, & qu'il ne veuille pas rendre, c'est une indigence spirituelle encore plus grande & plus digne de compassion. Ainsi, celui qui remet à celui qui est en cet état, remet véritablement à un pauvre, & fait une œuvre de miséricorde & de charité chrétienne, fondée sur cette règle, qu'il doit être, selon sa disposition intérieure, toujours prêt de perdre ce qui lui est dû. Que si néanmoins il sollicite son débiteur de le satisfaire, en lui représentant le tort qu'il fait à son âme par l'injustice qu'il commet, ayant de quoi s'acquitter & ne le voulant pas, il rendra à cet homme un bon office, en ce qu'il empêchera qu'il ne perde la foi, en voulant profiter du bien d'autrui, qui est une perte si grande, qu'il n'y en a point au monde qui l'égale.

Il est donc clair, selon l'Évangile, qu'un Chrétien, quelque juste que soit la cause qu'il soutient, ne doit point plaider, mais qu'il est obligé de souffrir plutôt la perte de son bien que de s'y engager; non pas que ce soit absolument un mal de redemander son bien en justice, mais parceque c'est ordinairement ou l'effet de la passion qui porte à la vengeance, ou un attachement au bien, dont la poursuite engage par une suite nécessaire dans plusieurs grands péchés qui blessent notablement la charité, & bien souvent la ruinent entièrement.

Mais enfin, n'est-il donc jamais permis de plaider? On peut dire qu'il n'est jamais permis de le vouloir de propos délibéré, & de s'y porter de son

propre mouvement, puisque l'Evangile le défend; mais il faut dire de cette défense ce que saint Augustin a dit des autres préceptes de l'Evangile, qu'elle n'oblige pas toujours dans la pratique, mais dans la préparation du cœur; & que nous devons être disposés à perdre tout plutôt que de perdre la charité que nous devons à notre prochain: il n'y a que la seule nécessité qui en dispense, lorsqu'on ne peut faire autrement pour conserver son bien, son honneur, ou sa vie; pourvû que ce soit en conservant inviolablement l'amour du prochain.

Ainsi on peut quelquefois plaider sans perdre la charité, ou de commun accord pour terminer une affaire, ou après avoir recherché toutes les voies d'accommodement pour éviter un procès, ou même pour réduire à la raison un esprit opiniâtre & déraisonnable, qui tireroit quelque avantage considérable de notre retenue.

Non seulement on peut plaider, mais même on le doit quelquefois quand la charité nous oblige de le faire; comme lorsqu'on est chargé du soin des pauvres, qu'il faut tirer des pupilles & des orphelins de l'oppression, qu'il s'agit de conserver les biens des Hopitaux & des Maisons Religieuses contre ceux qui les veulent envahir; quand enfin il y va du bien public & de l'Eglise. Mais quand il ne s'agit que de quelque intérêt particulier, sans que la nécessité, ni la charité nous y oblige, ce ne peut gueres être que par un esprit d'avarice, & par un amour déreglé des choses temporelles que l'on s'embarasse dans un procès: or c'est ce que l'Evangile condamne, n'y ayant rien de plus opposé au christianisme que les procès & les contestations, dont le peché est une suite presque inévitable.

Si l'on veut maintenant considérer les suites funestes des procès, & les maux innombrables qui les accompagnent, qui pourroit les raconter ? Saint Thomas dit qu'il y a sur-tout quatre sortes de pechés qui en sont inséparables ; le premier, c'est l'attachement aux biens temporels, qui est la source principale des pechés ; car, comme dit saint Augustin, *Celui qui s'embarasse dans les procès, recherche les choses de la terre au-delà de ce que doit faire celui à qui est promis le royaume des cieux ; ceux qui espèrent le ciel & les biens éternels méprisent aisément ceux de la terre ; ceux au contraire qui témoignent avoir tant d'amour pour les biens de la terre, ne croient pas fermement que ceux du ciel leur sont promis. Et celui qui tient pour un gain avantageux le salut de son ame, estime peu la perte d'un bien temporel : mais celui au contraire qui est sensible à la perte d'un bien temporel, estime peu de chose la perte de son ame. Celui donc à qui il paroît plus difficile de quitter son bien que d'entreprendre un procès, qu'il sçache qu'il est encore plus difficile de terminer un procès, & d'en sortir sans offenser Dieu. Avant que d'y entrer, la seule cupidité le fait entreprendre ; mais depuis qu'on y est engagé, la honte se joint à la cupidité pour le poursuivre ; à quels excès ne se portent point ces deux passions unies ensemble ?* in Ps. 80.

Le second peché c'est la discorde, & l'aigreur qui se forme entre ceux qui plaident l'un contre l'autre ; de là naissent mille passions furieuses, les envies, les animosités, les coleres, les emportemens, les inimitiés, les faux soupçons, les paroles outrageuses, les haines irreconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de se déchirer les uns les autres

par de noires médisances, par des calomnies & des injures atroces, tout-à-fait indignes non seulement d'un Chrétien, mais même d'un homme raisonnable.

Le troisième péché, ce sont les ruses & les fourberies que l'on emploie pour gagner sa cause, & les mensonges dont on use pour affoiblir celle de son adversaire. Qui pourroit s'imaginer combien on a inventé de chicaneries, & de méchantes subtilités pour obscurcir la vérité, allonger les affaires, rendre les procès éternels ? Ne fait-on pas que c'est une science maudite qui enrichit les gens de justice, & ruine les familles engagées dans les procès ?

Le quatrième dérèglement que causent les procès, c'est le scandale: En effet, qui est-ce qui peut voir sans en être choqué, des Chrétiens animés les uns contre les autres, se parler avec un cœur plein d'amertume, & se traiter les uns les autres avec le dernier mépris ? N'est-ce pas ce qui allume les querelles entre les plus proches parens, & ce qui entretient la division & forme des haines irreconciliables entre des familles qui étoient bien unies ?

Ajoutez à cela les peines, & les inquiétudes dont sont agités ceux qui plaident, tout occupés à solliciter leurs amis pour favoriser leur parti : mais quand il n'y auroit que la perte du temps, & la dissipation de l'esprit, ce seroit sans doute un grand malheur qu'un procès.

Il est aisé de conclure quels sont les avantages que remportent ceux qui aiment mieux souffrir le tort qu'on leur fait que de vouloir le réparer par les voies de la justice. Car, outre le repos de la conscience & la tranquillité d'esprit dont ils jouissent,

ils remportent une celebre victoire contre leur adversaire ; Car , comme dit S. Jean Chrysostome , la victoire est plus à celui qui souffre paisiblement une injure qu'à celui qui ne peut souffrir qu'on lui fasse tort. Mais Dieu récompense abondamment la patience de ceux qui non seulement souffrent qu'on leur fasse tort , mais qui prient même pour ceux qui les outragent. Ne souffrez point , dit ce saint Docteur , l'injustice qu'on vous fait en homme lâche & sans cœur , priez pour celui qui vous l'a faite ; c'est pour vous que vous travaillez en agissant de la sorte. Cet homme vous a pris votre argent ; il a pris sur lui en même-temps tous vos pechés ; usez de cette occasion. Si vous souffrez patiemment cette violence sans concevoir d'averfion contre celui qui vous l'a faite , vous acquererez une couronne très-éclatante. Ce n'est pas de moi-même que j'annonce ce que je dis , c'est J E S U S - C H R I S T qui a dit : *Priez pour ceux qui vous outragent.* Matth. 5. 44
 Voyez la récompense qu'il y ajoute ensuite : *afin que vous soyez semblables à votre Pere qui est dans le ciel.* 45.

Ainsi , dans le fond vous n'avez rien perdu , vous avez même beaucoup gagné. On vous a comblé de gloire , puisqu'on vous a rendu un si parfait Chrétien , si semblable à Dieu , si dégagé de la passion de l'argent & des embarras qu'il cause , & si en droit de posséder le royaume même du ciel. Pensons à ces verités , ajoute ce Pere , afin de témoigner à l'avenir notre vertu dans les injures , & d'être ainsi dans une heureuse liberté d'esprit , qui nous dégage des troubles de cette vie , qui bannisse de nous toutes les vaines inquietudes , & qui nous fasse acquerir une joie sans fin par la

„ grace & la misericorde de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

ψ. 15. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de JESUS-CHRIST? Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? &c.*

Depuis que JESUS-CHRIST s'est fait homme, & que par l'union hypostatique du Verbe avec notre nature il a pris sur lui toutes nos dettes pour les payer, & toutes nos infirmités pour les guerir, il s'est uni si étroitement à nous, que nous ne sommes avec lui qu'un même corps & un même esprit; il est notre chef, & nous sommes les membres; & c'est par le prix de son Sang qu'il s'est rendu notre Seigneur & notre souverain Maître. Ainsi, comme dit saint Paul, nous ne sommes plus à nous-mêmes. Si votre corps n'est plus à vous, il ne vous est pas permis de deshonoré ce qui appartient à un autre, & encore plus particulièrement, lorsque c'est à Dieu qu'il appartient.

Mais, pour montrer quelle injure on fait à Dieu de corrompre la sainteté qu'on a reçue au Batême en se souillant par l'impureté, nous pouvons nous considérer en trois manières; 1. comme les images de la divinité; 2. comme les membres de JESUS-CHRIST; 3. comme les temples du Saint-Esprit.

Genes.
1. 26.
27.

L'Ecriture dit que *Dieu crea l'homme à son image & à sa ressemblance.* Il n'appartient qu'au Verbe éternel d'être l'image parfaite du Pere, le caractère & l'expression de sa substance, comme lui étant consubstantiel & égal en tout; mais l'homme a été fait à l'image de Dieu, & ressemble à cet original

suprême avec inégalité, comme dit saint Augustin, au-lieu que les autres creatures ne sont que des traces de Dieu: *Vestigia Dei*. Cette image de Dieu à laquelle l'homme a été créé, n'est point dans le corps, mais dans l'ame, & dans ce qu'il y a de plus spirituel en l'ame. Car, comme Dieu est une substance incomprehensible dans sa grandeur & dans sa sainteté, qui se connoît & qui s'aime, l'homme est à l'image de Dieu, parcequ'il peut connoître & aimer cette même bonté & cette même beauté de Dieu, comme ayant été créé capable de s'attacher au bien souverain & immuable, qui est Dieu. Cette image a été défigurée par le peché de notre premier pere, & nous naissons tout difformes & abominables aux yeux de Dieu: mais elle a été retracée par la grace de JESUS-CHRIST dans le Batême; & le Chrétien qui s'avance de jour en jour dans une justice & une sainteté véritable, est renouvelé dans le fond de l'ame en se rendant conforme de plus en plus à l'homme nouveau qui est JESUS-CHRIST.

Celui donc qui se souille par le vice infame de l'impureté, ne fait-il pas une injure atroce à son Createur qui l'a formé à son image, qui est honteusement salie & défigurée par ce crime? Savez-vous bien, dit saint Chrysostome, que c'est l'image de la divinité que vous gêtez? Et vous ne prenez pas garde quelle est l'image que vous profanez avec impiété: *Non attendis cujus imaginem violasti: cui contumeliam fecisti.*

Si les Princes vangent avec tant de severité les outrages que l'on fait à leurs statues, que doivent attendre ceux qui font au souverain Seigneur une injure si énorme que de souiller par des crimes infames l'image vivante de la divinité, la rendre ex-

Serm. 14.
in Cant.

trêmement difforme , & en la dépouillant de tous les ornemens de la grace , la défigurer entièrement , & la couvrir toute d'ordure ? *Rougissez donc , ô ame , dit saint Bernard , d'avoir changé l'image de Dieu en celle d'une bête ; rougissez & soyez couverte de confusion de vous veautrer dans la boue , vous qui venez du ciel.*

Mais comme nous ne sommes pas seulement les images de Dieu retracées par la grace de notre Bâême ; mais encore les membres de J E S U S - C H R I S T , ne faisant tous qu'un même corps , dont il est le chef ; n'est-ce pas une impiété horrible de *prendre les membres de J E S U S - C H R I S T pour en faire les membres d'une prostituée ?* Rien n'est plus effrayant que cette expression de saint Paul : mais l'Apôtre s'en sert pour donner de l'horreur d'un crime si honteux & si injurieux à J E S U S - C H R I S T . Car quel plus grand outrage lui peut-on faire que de lui arracher un corps qui lui avoit été consacré , qu'il avoit sanctifié par la grace , auquel il s'étoit uni intimement , pour le livrer d'une manière infame à son plus grand ennemi ? N'est-ce pas un horrible sacrilège à un Chrétien , qui est devenu dans le Bâême le corps véritable de J E S U S - C H R I S T , de le deshonorer par les passions infames qu'il y excite , qui abrutissent l'esprit , & le rendent tout charnel ? N'est-ce pas lui faire une persécution plus cruelle que celle que lui faisoit Saul , quand le Seigneur lui cria du haut des cieux ; *Pourquoi me persécutez-vous ? Je suis J E S U S que vous persécutez.*

Act. 9.
4. 5.

Ce n'est pas assez à un fornicateur de souiller par cet infame peché , & d'effacer en lui-même l'image du Pere ; de prostituer les membres de J E S U S -

CHRIST ; il profane encore le temple du Saint-Esprit , & le rend la chose la plus honteuse & la plus méprisable qui soit au monde. Dieu qui remplit le ciel & la terre , se rend tellement présent à chacun de nous qu'il penetre tout notre interieur par sa vertu toute-puissante ; mais il est dans les méchans , comme la lumiere du soleil est aux yeux d'un aveugle qui ne la voit point , & ne la ressent point , & qui est , comme dit saint Augustin , *absens presens* , absent de la lumiere du soleil qui l'environne ; pour ce qui est des justes , il ne penetre pas seulement le fond de leur être par sa présence & par sa puissance ; mais il les anime & les vivifie par son Esprit saint , & par une union intime il se plaît d'habiter dans les ames saintes & dans les cœurs des justes comme dans son sanctuaire. Ainsi , dit ce saint Docteur , *il n'est pas necessaire que nous sortions de nous-mêmes pour prier le Seigneur dedans son temple , nous n'avons qu'à prier dans nous-mêmes , puisque nous sommes le temple même où il se plaît d'habiter par son amour.* Et ailleurs : *Notre ame est la vie de notre corps , comme Dieu est la vie de notre ame ; l'Esprit de Dieu habite dans l'ame , & par le moyen de l'ame dans le corps ; de sorte que nos corps sont le temple de l'Esprit saint que nous avons reçu de Dieu.*

August.
traict. 154
in Joan.

Serm. 12.
de verb.
Apost.

Quelle injure est-ce donc de l'en chasser par un peché qui fouille & l'ame & le corps pour donner la place au démon de l'impureté , qui en avoit été chassé par l'invocation du nom de Dieu dans le Batême. Et comme le ministre de JESUS-CHRIST avoit commandé de la part de Dieu à ce démon de sortir du nouveau batisé : *Sors de lui , esprit impur , & donne la place à l'Esprit saint ; EXI ab eo , immunde spiritus , & da locum Spiritui sancto ;* celui

Ephes.
4. 30.
qui profane son corps par ses actions deshonnêtés ,
dit au-contre : *Sors de moi , Esprit saint , & don-*
ne la place à l'esprit impur. Peut-on contrister le
Saint-Esprit d'une maniere plus outrageante que de
le chasser honteusement de la demeure qu'il s'étoit
choisie & qu'il avoit sanctifiée par les dons spiri-
tuels ? Prétendez-vous souiller impunément le tem-
ple du Saint-Esprit ? On seroit puni, dit saint Chry-
sostome , si on faisoit quelque insulte dans une mai-
son particuliere ; on seroit traité avec les dernieres
rigueurs, si l'on avoit deshonoré le palais du Prince ,
& si on l'avoit rendu une caverne de voleurs. Que
ces considerations vous impriment du respect pour
celui qui habite en nous. Tremblez , continue ce
saint Docteur , dans la vûe de cet Esprit consola-
teur qui nous est si intimement uni , & de J E S U S-
C H R I S T de qui vous avez l'honneur d'être un
membre : depuis que J E S U S-C H R I S T vous a
rendus ses propres membres , vous n'en êtes plus le
maître.

Si ayant une fille vous étiez assez malheureux
pour la vendre à un homme qui l'exposât comme
une victime de l'impudicité publique , & que le
fils du Prince l'eût délivré de cette infame servitude
pour la prendre en mariage , seroit-il en votre pou-
voir de la remettre de nouveau dans ces lieux abo-
minables où vous l'aviez menée autrefois ? Il en est
ainsi de nous ; nous avons comme vendu notre chair
au démon qui ne pense qu'à la prostituer , J E S U S-
C H R I S T l'a arrachée de cette effroyable servitude :
si vous la replongez dans vos premiers déregle-
mens , vous serez grièvement puni de ce manque
de respect ; & cet outrage retombera sur J E S U S-
C H R I S T même qui est votre chef. Après donc
qu'il

qu'il nous a tirés de cet état malheureux; qu'il nous promet un royaume, si nous demeurons purs & chastes; après des mysteres redoutables auxquels il nous fait l'honneur de participer, si nous nous souillons encore de ces infamies, quels supplices ne mériterons-nous pas? Nous avons reçu de Dieu une grace inestimable, lorsqu'il nous a rendus dignes de le connoître, & d'être les membres de JESUS-CHRIST, pour nous empêcher de devenir les membres d'une prostituée, par un malheur où tombent tant de personnes. Soyons donc pénétrés jusqu'au fond du cœur d'une grande crainte de Dieu; cette crainte nous rendra plus purs que l'or, dit S. Chrysostome: ainsi étant délivrés de toutes nos impuretés, nous pourrons voir JESUS-CHRIST & nous unir à ce divin Chef dans la gloire.



CHAPITRE VII.

1. **D**E quibus autem scripsistis mihi: bonum est homini mulierem non tangere:

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, & unaquaque suum virum habeat.

3. Uxori vir debet

1. **P**our ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme //.

2. Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme //, & chaque femme avec son mari.

3. Que le mari rende à sa 1. Petr. 3. 7.

ψ. 1. expl. L'Apôtre préfère la continence au mariage.

ψ. 2. letter. ait une femme, & que chaque femme ait son mari.

femme // ce qu'il lui doit ; & la femme ce qu'elle doit à son mari.

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer // à l'oraison ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de-peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

6. Ce que je vous dis // comme une chose qu'on vous pardonne, & non pas qu'on vous commande.

7. Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même // : mais chacun à son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, & l'autre d'une autre.

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui

tum reddat : similiter autem & uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

5. Nolite fraudare invicem, nisi fortè ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi : & iterùm revertimini in idipsum, ne tenter vos satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum : sed unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius verò sic.

8. Dico autem non nuptis, & viduis : bo-

ψ. 3. Grec. l'affection.

ψ. 5. Grec. au jeûne & à &c.

ψ. 6. autr. par concubitan-

ce & non par commandement.

ψ. 7. i. e. en état de se passer de femme.

num est illis si sic permanant, sicut & ego.

sont veuves, je leur declare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

9. Quòd si non se continent, nubant: melius est enim nubere, quàm uti.

9. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence //, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler //.

10. Iis autem, qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere:

10. Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement, qui est que la femme ne se sépare point d'avec son mari:

11. quòd si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari: & vir uxorem non dimittat.

11. que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari; & que le mari de même ne quitte point la femme.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus: Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.

12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis //: Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle:

13. Et si qua mulier fidelis habet virum in-

13. que si une femme fidelle a un mari qui soit infi-

ψ. 9. *lett.* que s'ils ne se continient pas.

Ibid. i. e. que de tomber dans la fornication.

ψ. 12. *expl.* quelques-uns rapportent ceci aux perionnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le separent d'avec la suite.

delle, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui :

14. car le mari infidelle est sanctifié // par la femme fidelle ; & la femme infidelle est sanctifiée par le mari fidelle ; autrement vos enfans seroient impurs //, au-lieu que maintenant ils sont saints //.

15. Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme qui est fidelle, qu'elle le laisse aller ; parcequ'un frere // ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre : mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix.

16. Car que savez-vous, ô femme, si vous // ne sauverez point votre mari ? Et que savez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ?

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé : & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

fidelem, & hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum :

14. sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quòd si infidelis discedit, discedat : non enim servituti subiectus est frater aut soror in hujusmodi : in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies ? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies ?

17. nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.

¶ 14. expl est aidé & disposé à recevoir la foi de JESUS-CHRIST. *Candidatus fidei.* Tertul.

Ibid. i. e. souillés par le peché originel.

Ibid. i. e. sanctifiés par le Ba-

tême, d'autres réputés legitimes.

¶ 15. expl. un Chrétien ou une femme Chrétienne.

¶ 16. autr. si vous sauverez votre mari.

18. Circumcisus aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, & præputium nihil est: sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ: sed & si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini: similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

18. Un homme est-il appelé à la foi étant circoncis? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y est-il appelé n'étant point circoncis? Qu'il ne se fasse point circoncire.

19. Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis //; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appelé.

21. Avez-vous été appelé à la foi étant esclave? Ne portez point cet état avec peine, mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre //.

22. Car celui qui étant esclave est appelé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur: & de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de JESUS-CHRIST.

23. Vous avez été achetés d'un grand prix, ne vous rendez pas esclaves des hommes.

Voyez
1. Mach.
1. 16.

Ephes. 4.
1.

Supr. 6.
10.
1. Petr. 1.
18.

ψ. 19. *lett.* la circoncision n'est rien, & l'incirconcision n'est rien.

ψ. 21. *autr.* Si vous pouvez demeurer libre servez-vous plutôt de cet avantage.

24. Que chacun, mes freres, demeure *donc* dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appelé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.

† Une
sainte
vierge.

25. † Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur †; mais voici le conseil que je donne comme étant fidelle *ministre* du Seigneur, par la miséricorde qu'il m'en a faite.

26. Je croi donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente; qu'il est, *dis-je*, avantageux à l'homme de ne se point marier.

27. Estes - vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes - vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.

28. Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas: & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous les épargner †.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo: consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino, ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori? noli querere solutionem. Solutus es ab uxore? noli querere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem, non peccasti. Et si nupseris virgo, non peccavit: tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vobis parco.

† 25. expl. qui oblige à la virginité.

† 28. expl. en vous portant à la continence.

29. Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est : reliquum est, ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint :

30. & qui flent, tanquam non flentes : & qui gaudent, tanquam non gaudentes : & qui emunt, tanquam non possidentes :

31. & qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est.

34. Et mulier in-nupta, & virgo, cogi-

29. Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire : Le temps est court ; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point :

30. & ceux qui pleurent, comme ne pleurant point : ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point : ceux qui achètent, comme ne possédant point. :

31. enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe //.

32. Pour moi, je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquietudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme ; & ainsi il se trouve partagé //.

34. // De même une femme qui n'est point mariée, &

✓. 31. expl. la beauté de ce monde s'efface, & il déperit de jour en jour. *ansr.* la face de ce monde change continuellement.

✓. 33. & 34. *Grec.* Il y a bien de la différence entre une femme & une vierge : une vierge s'occupe, &c.

une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari,

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piège //; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint //, & qui vous donne un moyen plus facile // de prier Dieu sans empêchement.

36. Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge *sans être mariée*, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit con-

tat quæ Domini sunt; ut sit sancta corpore, & spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, & quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico: non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, & quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta, & ita oportet fieri: quod vult faciat: non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, & hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, bene facit.

v. 35. *expl.* en vous imposant comme une loi d'obligation de vivre dans la continence.

Ibid. expl. à vous attacher au

Seigneur sans partage & sans distraction.

Ibid. On a suivi le Grec & saint Jérôme,

server sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, benè facit : & qui non jungit, melius facit.

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien ; & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

39. Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit : quòd si dormierit vir ejus, liberata est : cui vult nubat : tantùm in Domino.

39. La femme est liée à la loi *du mariage*, tant que son mari est vivant : mais si son mari meurt, elle est libre ; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvû que ce soit // selon le Seigneur. Rom. 7. 21

40. Beatior autem erit si sic permanferit, secundum meum consilium : puto autem quòd & ego Spiritum Dei habeam.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille ; & je croi que j'ai aussi l'Esprit de Dieu //.

¶ 39. *expl.* à un fidelle.

¶ 40. *expl.* que c'est selon

| l'Esprit de Dieu que je donne ce

| conseil.

S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. *P*our ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit ; je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

Pour ce qui regarde les choses, &c. Les fidelles desirant savoir s'ils devoient préférer l'état de continence à l'usage du mariage, & lequel de ces deux états étoit le plus conforme à leur profession, & le plus expedient pour leur salut ; l'Apôtre leur dit, qu'il est avantageux à l'homme, ce qui s'entend

aussi par la même raison de la femme à l'égard de l'homme ; c'est-à-dire , c'est une chose louable , honnête , & utile pour le salut , *de ne toucher aucune femme* ; c'est-à-dire , de s'abstenir non seulement de la fornication , mais même du mariage , quoique legitime , & permis par la loi de Dieu ; parceque cet état est plus libre pour vacquer à son service , & à celui du prochain.

ψ. 2. Neanmoins pour éviter la fornication , que chaque homme vive avec sa femme , & chaque femme avec son mari.

Neanmoins pour éviter la fornication. Gr. *les fornications* ; c'est pour marquer les diverses sortes d'impuretés où les hommes peuvent tomber. L'Apôtre par cette restriction , montre évidemment que ceux qui se peuvent conserver dans la pureté , feroient quelque chose de plus parfait , s'ils pouvoient s'abstenir du mariage.

Que chaque homme ; c'est-à-dire , que celui qui croit n'avoir pas assez de force pour se conserver dans la pureté , *vive avec sa femme* , c'est-à-dire , qu'il se marie , supposé toutefois qu'il soit libre d'ailleurs pour contracter validement le mariage ; car s'il est ou impuissant , ou lié par le vœu de chasteté , ou qu'il ait quelqu'autre empêchement canonique , il se doit servir d'autres remèdes pour surmonter la tentation , & implorer le secours de la grace , que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la lui demandent comme il faut. Voyez Matth. 19. 12.

Autr. Vive avec sa femme propre , & non celle d'autrui ; ce qui feroit contre la loi , & contre la fin du mariage.

Et chaque femme avec son mari. Gr. *son propre mari* , c'est-à-dire , un mari unique. Tout ce passage est

manifestement contre la polygamie, tant à l'égard des hommes, qu'à l'égard des femmes.

¶. 3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit; & la femme ce qu'elle doit à son mari.

Que le mari rende à sa femme. L'Apôtre répond à la difficulté qu'ils lui avoient faite touchant l'état des personnes mariées; sçavoir s'il leur étoit plus avantageux de vivre toujours dans la continence, que de continuer dans l'usage du mariage: car quoiqu'ils pussent, par esprit de piété, s'abstenir de demander le devoir, la justice & la loi du mariage ne leur permettent pas de le refuser, hors le cas de nécessité. Ainsi cette réponse de l'Apôtre n'est pas un conseil, comme celle des versets 1. & 2. mais une déclaration précise de l'obligation des mariés.

Ce qu'il lui doit; &c. selon la loi du mariage. Gr. la bienveillance, ou le témoignage d'affection qu'il lui doit; c'est-à-dire, le devoir conjugal.

¶. 4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari: de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.

Le corps de la femme. C'est la raison du verset précédent.

N'est point en sa puissance, pleine & absolue, pour se pouvoir dispenser de ce devoir à sa volonté; & moins encore pour l'abandonner à d'autres qu'à son propre mari,

Mais en celle du mari, &c. qui partage avec elle la puissance qu'elle a sur son propre corps; comme la femme de son côté partage avec son mari la puissance qu'il a sur le sien, en vertu de la société conjugale qui est entr'eux, qui les rend réciproquement

maîtres du corps l'un de l'autre en ce qui regarde l'usage du mariage ; quoique le mari ait la préférence sur la femme dans tout le reste.

v. 5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraison ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

Ne vous refusez point, &c. C'est la suite du verset précédent.

Si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre ; puisqu'il est libre à l'un & à l'autre de ne pas user de son droit, *pour un temps ;* c'est-à-dire, pour un peu de temps, & non pour toujours ; non qu'il ne soit permis, & qu'il ne fût plus parfait en certaines circonstances de s'en abstenir pour toujours, supposé le consentement des parties ; mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût sûr de porter généralement les Corinthiens à cette perfection dans la foiblesse où il les voyoit.

Afin de vous exercer ; sur-tout dans les temps prescrits par l'Eglise pour cet exercice, comme le Carême, les veilles des Dimanches & des Fêtes solennelles, & de la communion au corps de JESUS-CHRIST. Cette pratique s'est observée fort exactement dans les premiers siècles de l'Eglise, & se devoit encore observer à présent pour entrer dans l'esprit de l'Apôtre. *Gr. Au jeûne,* puisqu'il ne consiste pas seulement dans l'abstinence des viandes, mais dans celle de tous les plaisirs du corps.

A l'oraison ; puisqu'elle ne se peut faire avec toute l'attention requise, sans être dégagé des plaisirs de la chair, qui tiennent l'esprit comme absorbé

dans le corps, & l'empêchent de s'élever avec liberté à Dieu, qui est un pur esprit, & qui ne peut être prié ni adoré qu'en esprit. Ce n'est pas que l'usage du mariage empêche absolument l'exercice de la priere; mais il est certain qu'il en diminue la ferveur & l'attention, sur-tout en ceux qui n'y cherchent que leur propre satisfaction. Voyez Exod. 19. 15. 1. Reg. 21. 4. 5. Joel. 2. 16. Zach. 7. 3.

Et ensuite vivez ensemble. Let. Retournez ensemble, &c. vous demandant même ce devoir, hors le cas de nécessité; ce qui marque que les mariés se sépareroient de lit dans le temps de cette abstinence, afin de se tenir plus purs, & moins exposés à la tentation.

De peur que le démon ne prenne sujet, &c. Cette raison qui porte l'Apôtre à permettre aux Corinthiens de vivre ensemble comme auparavant, fait voir qu'il n'a égard dans cette permission qu'à leur fragilité; qu'ainsi ce qu'il leur permet n'est pas seulement de vivre ensemble selon la regle étroite du mariage, mais de donner quelque chose à leur foiblesse; c'est à-dire, d'user du mariage, lors même qu'ils y sont portés plutôt pour satisfaire leur passion, que par la pure intention d'avoir des enfans; ce qui paroît encore plus évident par le verset suivant, où il qualifie cette permission, d'indulgence & de pardon; puisque tout pardon suppose une imperfection dans celui à qui on l'accorde.

Pour vous tenter, ou d'adultere, ou de quelque autre peché plus notable.

v. 6. Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne, & non pas qu'on vous commande.

Ce que je vous dis, c'est-à-dire, de vivre ensemble comme auparavant, en vous demandant, &c

rendant le devoir hors le temps, sans une inclination sincere d'avoir des enfans pour le service de Dieu.

Epist. 3.
lib. 12.
indict.
VII.

Comme une chose qu'on vous pardonne; S. Gregoire sur cet endroit, dit que l'Apôtre ne se serviroit pas de ces termes: *Comme une chose qu'on vous pardonne.* (A l'égard de ce qu'il vient de dire) s'il n'y avoit quelque imperfection; Car, dit ce grand Pape, on ne pardonne point ce qui est permis & ce qui est juste: ainsi l'Apôtre en declarant qu'il le pardonne fait assez connoître qu'il y a quelque imperfection, & qu'ainsi on ne peut user saintement du mariage que dans la vûe principale d'avoir des enfans, & non uniquement pour satisfaire la passion, que sans cette vûe principale il y a dans cet usage quelque faute, qui, néanmoins par rapport à l'infirmité humaine & à la pressante tentation, est pardonnable en consideration des liens sacrés du mariage.

¶. 7. *Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même: mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre.*

Car je voudrois, &c. Tant s'en faut que je vous ordonne de vivre dans le mariage avec une entiere liberté, je voudrois au-contraire, s'il étoit possible, que tous les hommes fussent en état de s'en abstenir tout-à-fait, & de vivre, comme moi-même, dans une parfaite continence, afin qu'ils fussent dans une entiere liberté de servir Dieu, & de ne penser qu'à leur salut.

Fussent en l'état où je suis moi-même. Il propose son exemple, pour rendre son exhortation plus efficace.

Mais. C'est une vertu dont tous ne sont pas capables; mais ceux-là seuls à qui il est donné d'en haut. Voyez Matth. 19. 11.

Chacun a son don particulier; c'est-à-dire, Chaque fidelle a sa grace particuliere, telle qu'il plaît à Dieu de la lui donner, soit pour vivre dans le mariage, ou hors le mariage. Car les dons de Dieu dont parle l'Apôtre, étant surnaturels & de pure grace, ils supposent la foi dans celui qui les reçoit. Or l'Apôtre ne veut pas dire que tous les fidelles, sans exception, ait quelqu'un des dons dont il parle; puisqu'il est visible qu'il y en a plusieurs qui n'ont ni le don de la continence, ni le don de la chasteté conjugale; mais il veut dire, que tous les fidelles que Dieu a voulu rendre participans de ses dons, ne les ont pas reçû tous ensemble.

Selon qu'il le reçoit de Dieu, qui est l'auteur de tout le bien qui est en l'homme.

L'un d'une maniere & l'autre d'une autre, c'est-à-dire, l'un a le don de la chasteté conjugale, & l'autre celui de la continence & du celibat; car il ne parle en cet endroit des autres dons purement gratuits, que Dieu a départis differemment aux fidelles selon qu'il lui a plu: *Unicuique sicut divisit Dominus.* Or comme il ne s'ensuit pas de ce passage, ^{Rom. 12.} que les mariés, qui n'ont pas le don de la chasteté ^{1. Cor.} conjugale, se puissent excuser sur le defaut de ce ^{7. 17.} don, lorsqu'ils s'abandonnent à la fornication ou à l'adultere, parcequ'ils doivent demander ce don à Dieu, & se servir de tous les moyens possibles pour l'obtenir: de même les personnes obligées à la continence, ou par vœu, ou par quelque loi Ecclesiastique, à laquelle ils se sont volontairement soumis, ne sont pas excusables s'ils violent leur vœu, & s'ils

transgressent la loi qui les oblige à la continence, sous prétexte qu'ils n'ont pas le don de continence, & sous prétexte de chercher ce remède à leur incontinence dans le mariage, puisqu'ils peuvent obtenir ce don de Dieu, en le lui demandant comme il faut, & en se servant des autres remèdes plus saints & plus propres que le mariage, pour se préserver des péchés d'incontinence, tels que sont le jeûne, la prière, le travail, la fuite de l'occasion, &c.

¶ 8. *Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur declare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.*

Quant aux personnes, &c. Quelques-uns ont voulu conclure de ce passage, que saint Paul avoit été marié, & qu'il étoit veuf lorsqu'il écrivoit cette Epître; mais le commun des saints Peres est d'un sentiment contraire, & expliquent ces paroles: *Comme j'y demeure moi-même*, non de la viduité de saint Paul, mais de sa continence, qu'il propose ici pour servir d'exemple à toutes les personnes qui sont ou dans le celibat, ou qui sont veuves, tant hommes que femmes.

¶ 9. *Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.*

Que s'ils sont trop faibles, &c. soit qu'ils ne puissent, soit qu'ils ne veuillent perseverer dans cet état de continence;

Qu'ils se marient, pour trouver un remède à leur incontinence dans l'usage du mariage, qui a cette vertu de rendre les actions licites, ou pour le moins venielles, qui seroient mortelles hors du mariage.

Car il vaut mieux se marier. L'Apotre ne donne ce conseil qu'aux personnes libres; car pour ceux qui sont dans les vœux, ou dans un état qui demande la continence, ils sont obligés de chercher d'autres remèdes, plutôt que de violer la foi, & la promesse qu'ils ont faite à Dieu. Voyez 1. Tim. 5. 12.

Que de brûler, que de ressentir en soi des mouvemens trop violens de convoitise, & s'y laisser emporter.

v. 10. *Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement; qui est que la femme ne se sépare point d'avec son mari.*

Quant à ceux, &c. aux fidelles (car il parle ensuite des mariages contractés avec les infidelles) il ne leur conseille pas seulement; comme il vient de faire à l'égard des personnes libres, mais il dit qu'il leur est commandé.

Ce n'est pas moi, &c. Il ajoute ceci en partie par modestie, pour ne point paroître imperieux envers les Corinthiens; & en partie pour donner plus de poids au commandement qu'il leur fait de la part de JESUS-CHRIST, qui l'a publié lui-même. Voyez Matth. 5. 32. c. 19. 6. 9. & ailleurs.

Qui est que la femme, &c. JESUS-CHRIST fait cette défense à la femme., Marc. 10. 12. & la raison sur laquelle JESUS-CHRIST fonde cette loi commune au mari & à la femme, c'est que l'homme n'a pas droit de séparer ce que Dieu a joint, excepté le cas d'adultère, que JESUS-CHRIST explique, Matth. 5. 32. non pour exclure les autres cas de séparation exprimés en Justice, mais parceque c'est la cause la plus conside-

rable, la plus juste & la plus connue, & celle où il y a moins de remede.

v. 11. Que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconilie avec son mari; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

Que si elle s'en sépare, &c. pour cause de fornication, ou pour quelqu'autre sujet legitime.

Où, si elle ne peut vivre dans la continence, qu'elle se reconilie avec son mari, vivant avec lui comme auparavant.

Et que le mari ne quitte point sa femme, comme devant être le plus constant.

v. 12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis: Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle.

Pour ce qui est des autres, c'est-à-dire, de ceux qui sont mariés avec les infidelles.

Ce n'est pas le Seigneur, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST n'en a rien prescrit à leur égard dans son Evangile.

Mais c'est moi, inspiré par le Saint-Esprit. Voyez v. 40. qui leur dis, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, & comme ayant pouvoir de declarer sa volonté, & de la proposer avec certitude aux fideles.

Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, c'est-à-dire, se trouve marié avec une infidelle, & non chrétienne; car pour les heretiques, il n'en est pas de même, leurs mariages avec les Catholiques ayant toujours été tenus pour valides & indissolubles dans l'Eglise à cause du Batême, qui ôte l'in-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 211
égalité & la disproportion qui pourroit donner lieu à la dissolution de leur mariage. Si, dis je, un fidelle converti à la foi, se trouve marié avec une infidelle dans le temps de sa conversion: car après la conversion, il n'étoit plus permis à un fidelle de se marier à une infidelle. Voyez 2. Cor. 6. 14. *Tertull. ad uxorem lib. 2.*

Et qu'elle consente de demeurer avec lui, en laissant son mari dans une pleine liberté de sa Religion, sans entreprendre de le pervertir ni de corrompre ses mœurs; ce qui seroit une cause legitime de séparation, qu'il ne se sépare point d'avec elle, afin d'éviter les murmures des infidelles; & pour ne leur pas donner d'aversion de la Religion, & sur-tout, afin d'attirer à la foi la femme infidelle par son exemple. On peut objecter, que Nehemie ordonne aux Juifs de chasser toutes les femmes infidelles qu'ils avoient épousées pendant la captivité. Mais, 1. comme l'ordonnance de Nehemie n'étoit que pour les Juifs, on n'en peut tirer nulle conséquence à l'égard des Chrétiens, qui ne sont plus sous la loi. 2. C'est que ces mariages avoient été contractés. contre l'ordonnance expresse de Dieu, & par conséquent qu'ils étoient nuls. 3. Parceque ces femmes infidelles corrompoient les mœurs des Juifs, & les mettoient en danger de se pervertir.

*Exod.
23. 32.*

v. 13. Que si une femme fidelle a un mari qui soit infidelle, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point de lui.

Que si, &c. De même comme au verset précédent.

v. 14. Car le mari infidelle est sanctifié par la femme fidelle; & la femme infidelle est sanctifiée par

le mari fidelle : autrement vos enfans seroient impurs ; au-lieu que maintenant ils sont saints.

Car le mari infidelle , qui consent de demeurer avec sa femme fidelle , & qui la laisse dans la pleine liberté de professer sa Religion ; ce qui est déjà une espece de disposition pour la conversion , est souvent , comme on le voit par experience , sanctifié ; c'est-à-dire , fait Chrétien : car l'Apôtre nomme ordinairement les Chrétiens , saints.

Par la femme fidelle , &c. par son exemple , par ses prieres , & par ses entretiens & ses exhortations. Voyez 1. Petr. 3. 1.

Autrement ; c'est un autre motif pour les obliger à demeurer ensemble ; c'est-à-dire , que si vous veniez à vous séparer , vos enfans seroient impurs ; & il arrivetoit souvent qu'ils seroient infidelles , parceque le mari ou la femme infidelle qui se verroient maltraités par cette séparation , attireroient à eux , comme étant les plus forts , les enfans nés de leur mariage , pour les élever dans le paganisme en haine de cette séparation , & de la Religion chrétienne.

Au-lieu que demeurant ensemble , comme vous faites , ils sont saints , c'est-à-dire , Chrétiens ; & l'on voit par experience , qu'ils sont élevés au Christianisme , parceque l'infidelle , soit la femme , soit le mari , n'étant pas ennemi de la Religion , ne s'oppose point à leur éducation chrétienne.

v. 15, Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme , qui est fidelle , qu'elle le laisse aller ; parcequ'un frere ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre : mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix.

Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme, &c. en haine de la Religion chrétienne : car si c'étoit pour quelqu'autre cause, comme la mauvaise humeur de la femme, ou le peu de soin de conduire sa maison, elle seroit tenue de se corriger, & de rechercher son mari, pourvû qu'il lui laissât la liberté de la Religion ; selon la doctrine du verset précédent & de celui-ci.

Qu'elle le laisse aller, sans le reclamer, si ce n'est que par un excès de zele pour sa conversion, elle tâche de le gagner, & de se remettre avec lui ; car ce n'est pas ici un précepte, ni un conseil, mais une permission.

Parcequ'un frere ou une sœur, c'est-à-dire, un Chrétien, ou une femme Chrétienne, ne sont plus assujettis, &c. au lien du mariage, parceque Dieu même les en dispense, selon la revelation qu'il m'en a faite : car autrement, cette rupture seroit un sacrilege contraire à l'ordonnance de JESUS - CHRIST, Voyez Matth. 19. 6.

Mais Dieu, &c. Comme la partie fidelle doit prendre garde d'être cause de leur séparation d'avec un infidelle ; les Chrétiens ne sont point obligés de demeurer avec les infidelles, si ceux-ci les troublent notablement dans l'exercice de leur Religion : car il n'y a rien de bon dans ces sortes de mariages, si l'amour reciproque & la paix ne s'y trouvent, dans l'esperance de gagner à JESUS - CHRIST celui ou celle des deux qui est infidelle, & d'élever les enfans dans la vraie Religion.

†. 16. *Car que savez-vous, ô femme, si vous ne sauverez point votre mari ? Et que savez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ?*

Car que savez-vous, ô femme ? &c. C'est la suite

& la confirmation du verset 14. puisque le verset 15. est une parenthese. Le sens : Encore qu'à présent vous ne voyez pas de disposition fort considerable pour la conversion de votre mari , & qu'il n'entre pas encore dans vos sentimens sur le sujet de la Religion , que savez-vous si dans la suite du temps vous ne le gagnerez pas à JESUS-CHRIST , & si Dieu ne se veut pas servir de vous pour le tirer du miserable état où il est , & le mettre en état de salut ? L'exemple de tant d'autres maris infidèles qui ont été convertis par les soins & par le ministère de leurs femmes , ne vous doit-il pas faire esperer la même grace de Dieu pour la conversion de vôtre ?

v. 17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur , & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé : & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

Mais que chacun , &c. c'est-à-dire , soit que l'infidèle se convertisse , soit qu'il demeure dans son infidelité , cela ne doit pas empêcher que le fidelle ne demeure dans le mariage , où il se trouve engagé par la providence & par l'ordre de Dieu , puisque l'infidèle lui laisse la liberté de sa Religion , & que cet état par consequent n'est pas un obstacle à son salut : & c'est ce qu'on doit observer , non seulement à l'égard du mariage , mais à l'égard de toutes les conditions de la vie qui ne sont pas contraires au salut ; en sorte que chacun demeure dans la même condition & dans le même genre de vie où il s'est trouvé lorsqu'il a été appelé au Christianisme. La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement des conditions , mais dans le changement des mœurs ; elle ne renverse point dans le monde

l'ordre de la vie civile, mais seulement le peché, & les occasions du peché.

Dans toutes les Eglises, afin que vous ne pensiez pas que je vous traite avec plus de rigueur que les autres; ou que cette regle que je vous préscris soit de peu d'importance, & ne soit qu'un simple conseil que je donne à votre Eglise.

ψ. 18. *Un homme est-il appelé à la foi étant circoncis? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Est-il appelé n'étant point circoncis? Qu'il ne se fasse point circoncire.*

Un homme est-il appelé, &c. de quelque nation qu'il soit, Juif, Iduméen, Madianite, Israelite, &c. car la Circoncision étoit connue à tous ces peuples, comme descendans d'Abraham. L'Apôtre dit ceci, parceque les faux-docteurs de Corinthe, & plusieurs autres prétendoient que les Gentils étoient obligés à la Circoncision, & à toutes les observations de la loi. Voyez Act. 15. 1. 5. Galat. 2. 3. &c.

Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis, &c. par l'extension de la pellicule, sur la marque de la Circoncision; ce qui se faisoit par l'art de Chirurgie, & se pratiquoit par ceux qui vouloient effacer en eux toutes les marques du Judaïsme. Fecerunt sibi preputia.

1. Mach.
1. 16.

ψ. 19. *Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.*

Ce n'est rien d'être circoncis, &c. Cette distinction extérieure de circoncis & d'incirconcis, n'est plus rien dans la loi de grace; mais ce qui distingue les hommes les uns d'avec les autres, c'est la probité, & l'observation des commandemens de

Dieu : de sorte que celui-là est vraiment circoncis, qui observe les commandemens : comme au-contraire celui-là est incirconcis, qui ne les observe pas. Voyez Rom. 2. 25. Galat. 5. 6.

vs. 20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appelé.

Que chacun demeure, &c. c'est-à-dire, peut demeurer en conscience, & le doit même, s'il n'a des raisons très-considérables pour en sortir, ou pour en changer ; & encore pourvû que ce soit sans scandale, & par des moyens legitimes.

vs. 21. Avez-vous été appelés à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine ; mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre.

Avez-vous. . . . Ne portez point, &c. n'ayez pas de chagrin de vous voir en cet état, comme s'il étoit indigne de vous, & contraire à votre salut.

Mais plutôt faites-en un bon usage, puisque vous y pouvez servir Dieu, & que l'humilité de cette condition vous rend plus semblable à JESUS-CHRIST, qui a préféré la servitude & l'obéissance à sa propre liberté, & au droit qui lui appartenoit de commander à tous les hommes.

Quand même vous pourriez devenir libre, par des moyens legitimes, comme en vous rachetant de la servitude pour être plus libre à servir Dieu, & de vous employer dans toutes les fonctions dont vous pourriez être capable ; ce que vous ne pouvez pas étant esclave, parceque l'Eglise n'admet que les personnes libres dans ses fonctions. *Antr.* Mais aussi si vous pouvez devenir libre, servez-vous plutôt de cet avantage, Dieu vous en donnant le pouvoir, & vous faisant naître l'occasion, sans l'avoir recher-

chée avec empressement ni inquietude ; car autrement ce seroit vous déplaire dans votre condition : ce que vous ne devez pas.

¶. 22. *Car celui qui étant esclave est appelé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur ; & de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de JESUS-CHRIST.*

Car celui qui étant esclave ; c'est la confirmation de l'exhortation du verset précédent, est appelé, &c. c'est-à-dire, qui obéit à sa vocation, car il parle d'une vocation efficace : devient affranchi du Seigneur, &c. reçoit de Notre-Seigneur la véritable liberté, étant délivré par sa grace, de la servitude du péché, du diable, & de la convoitise ; de sorte qu'il n'a point sujet de s'attrister de sa servitude, puisque la liberté dont il jouit, est infiniment préférable à celle dont il est privé : & puisqu'à cet égard il jouit de la même prérogative, & qu'il est dans la même condition que tous les autres Chrétiens les plus libres.

Devient esclave de JESUS-CHRIST ; puisqu'il se dépouille de sa propre volonté, & qu'il y renonce pour suivre JESUS-CHRIST ; ce qui est encore un sujet de consolation pour celui qui est esclave, puisque tous les vrais Chrétiens le sont aussi-bien que lui, & que leur servitude ne les oblige pas à une moindre obéissance que la sienne ; & est un sujet d'humiliation pour celui qui est libre, puisqu'encore qu'il jouisse de la liberté du corps, il ne laisse pas d'être esclave en sa manière aussi-bien que celui qui en est privé. Ainsi il se trouve que toutes les conditions sont égales, quand elles sont considérées en JESUS-CHRIST.

¶. 23. *Vous avez été achetés d'un grand prix,*

ne vous rendez pas esclaves des hommes.

Vous avez été achetés, &c. voyez ci-dessus chap. 6. 20. Vous appartenez uniquement à JESUS-CHRIST qui est votre souverain Seigneur, puisqu'il vous a acquis par le prix de son Sang; ainsi *ne vous rendez pas esclaves des hommes*, en les servant pour eux-mêmes, ou par la crainte des peines, mais ne les servez que dans la vûe de JESUS-CHRIST & pour l'amour de lui, & dans ce qui n'est pas contraire à son service: les servant ainsi vous serez véritablement libres dans votre servitude. Voyez Ephes. 6. 5. Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Pet. 2. 18. &c. *Autr.* Ne devenez pas esclaves de leurs passions & de leurs sentimens particuliers, ce qu'il dit par occasion, à cause des faux-docteurs qui faisoient des sectes dans l'Eglise de Corinthe, & qui tyrannisoient les consciences des fidelles, les voulant assujettir à tous leurs sentimens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Galat. 2. 4. Col. 2. 18. Ou, selon l'autre exposition: Si vous êtes libres, n'engagez point votre liberté, conservez-la toute entière pour le service de JESUS-CHRIST, en sorte que vous n'ayez rien qui vous en puisse détourner.

¶ 24. *Que chacun, mes freres, demeure donc dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appelé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.*

Que chacun, &c. C'est pour la troisième fois qu'il fait cette même exhortation, pour en faire voir l'importance, & l'obligation qu'il y a de l'observer.

Et qu'il s'y tienne, quoiqu'il y sente de la repugnance, *devant Dieu*, c'est-à-dire, dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu, qui regarde & considère toutes nos actions.

¶ 25. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de*

commandement du Seigneur, mais voici le conseil que je donne comme étant fidelle ministre du Seigneur par la misericorde qu'il m'en a faite.

Quant aux vierges, c'est-à-dire, aux filles qui ne sont point mariées, ce qui se doit entendre aussi des garçons, je n'ai point reçu, ni par revelation, ni par l'Écriture, de commandement du Seigneur, pour savoir si elles se doivent marier, ou non.

Mais voici le conseil que je donne, non de moi-même, afin que vous ne pensiez pas que je sois l'auteur de ce conseil, qu'il vous est libre de suivre, ou de ne point suivre; mais comme étant fidelle ministre du Seigneur, &c. ne vous conseillant rien qui ne soit selon l'esprit de celui qui m'a appelé au ministère de l'apostolat. Voyez 1. Cor. 7. 40. 1. Thess. 4. 8.

¶. 26. Je croi donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente; qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne se point marier.

Je croi donc qu'il est avantageux, pour le salut, ou pour servir Dieu, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, &c. c'est-à-dire, des tentations, des perils, des soins & des inquietudes de cette vie, qui sont inséparables de l'état du mariage, & dont les personnes qui vivent dans la continence sont dégagées.

A l'homme de ne se point marier, non seulement à l'homme, mais aux filles, & generalement à toutes sortes de personnes libres.

¶. 27. Estes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.

Estes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier, &c. puisque le lien du mariage est in-

dissoluble, & qu'il ne se peut rompre que par la mort, & que cet état n'est pas incompatible ni contraire au salut.

¶. 28. *Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas; & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi: mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous les épargner.*

Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas, &c. supposé qu'il n'y ait rien d'ailleurs en vous qui vous rende inhabile à contracter le mariage, comme le vœu de continence, l'Ordre sacré, &c.

Mais ces personnes souffriront dans leur chair; c'est-à-dire, en eux-mêmes, selon la façon de parler de l'Écriture, qui appelle l'homme chair, à cause de son corps, & parceque toutes les operations sont dépendantes du corps. Autr. En l'état de cette vie mortelle, *des afflictions & des peines*, qui troubleront beaucoup la tranquillité nécessaire pour le service de Dieu, & qu'il vous seroit beaucoup plus avantageux d'éviter par la continence; il parle des inquiétudes & des embarras ordinaires du mariage.

Or je voudrois, &c. c'est-à-dire, Ce qui me porte à vous exhorter à la continence, est le desir que j'aurois de vous épargner tant de maux, & tant de sujets de distraction dans le service de Dieu.

Autr. Je veux vous épargner; c'est-à-dire, je m'abstiens de vous en dire davantage sur les incommodités du mariage, pour ne vous en point détourner tout-à-fait, parceque j'ai pitié de votre foiblesse qui ne vous permet pas à tous de vous en abstenir.

¶. 29. *Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire: Le temps est court; & ainsi, que ceux mêmes*

qui ont des femmes soient comme n'en ayant point.

Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire, non pas comme un simple conseil, mais comme une chose d'obligation étroite.

Le temps de cette vie, ou le temps qui reste d'ici au jugement general ou particulier, est court, & ne merite pas par consequent que nous nous y attachions, ni que nous y cherchions notre bonheur. Il est donc bien juste de l'employer soigneusement, & de n'en point abuser, puisque la perte en sera irreparable: Venit nox quando nemo potest operari. Joan. 94

-Et ainsi, que ceux mêmes qui ont des femmes, qui sembleroient en quelque maniere être en droit de goûter les plaisirs du monde, parcequ'ils n'en sont pas tout-à-fait séparés, soient comme n'en ayant point; n'y ayant non plus d'attache, que s'ils n'en avoient point, étant toujours prêts d'en souffrir la séparation, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, soit par la mort, soit par la violence de la persecution: qu'ils se comportent avec elles dans l'usage du mariage avec tant de moderation & de retenue, qu'ils ne donnent rien à leur propre volupté; mais que leur unique fin dans cette action soit, ou, de rendre le devoir conjugal, ou d'avoir des enfans pour les élever dans la crainte de Dieu.

v. 30. Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point; ceux qui achettent, comme ne possédant point.

Et ceux qui pleurent, &c. qui sont dans l'adversité, ne s'abandonnent point à la tristesse, mais qu'ils se conforment à la volonté de Dieu, & qu'ils se consolent par l'esperance de leur délivrance prochaine, & d'un bonheur qui n'aura point de fin.

Voyez Joan. 16. 20.

Ceux qui se réjouissent, &c. que ceux qui sont dans la prospérité ne s'en élevent point, & qu'ils n'y mettent pas leur cœur, mais qu'ils se tiennent toujours dans l'humilité, & dans la disposition de recevoir les afflictions qu'il plaira à Dieu de leur envoyer, ou ; qu'ils ne mettent point leur bonheur dans une chose si trompeuse & si inconstante, mais en Dieu seul, & dans la gloire éternelle qu'il nous promet.

Ceux qui achètent, &c. c'est-à-dire, que ceux qui acquèrent des biens de ce monde, les possèdent sans attache, & comme les devant bien-tôt quitter, donnant dès-à-présent aux pauvres tout ce qui n'est point nécessaire pour leur honnête subsistance, ou, que ceux qui sont engagés dans le commerce par leur condition, s'y conduisent sans attache & sans avarice.

ψ. 31. Enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point ; car la figure de ce monde passe.

Enfin ceux qui usent de ce monde, &c. c'est-à-dire, des choses de ce monde n'y mettent point leur affection, mais n'en usent que pour la seule nécessité, rapportant tout cet usage à la pure gloire de Dieu.

Car la figure du monde passe. Ce qui nous doit porter à dégager ainsi notre affection des choses de ce monde, est, qu'elles n'ont rien de solide, & qu'elles ne sont qu'une fausse & passagere image du bien.

ψ. 32. Pour moi je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

Pour moi je desire de vous voir dégagés, &c. non seulement d'affection & d'attache, selon la regle

que je vous viens de prescrire ; mais effectivement.

S'occupe du soin des choses du Seigneur, &c. c'est-à-dire, des choses spirituelles & divines, & qui regardent le service de JESUS-CHRIST.

• v. 33. *Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & ainsi il se trouve partagé.*

Mais celui qui est marié s'occupe ; c'est-à-dire, est contraint de s'occuper par la nécessité de sa condition, *des choses du monde ;* c'est-à-dire, des choses extérieures & temporelles, sans lesquelles sa famille ne peut subsister.

Et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, soit par l'ornement du corps, pour ne lui pas être désagréable ; soit par l'ornement de sa maison, pour satisfaire à sa foiblesse ; soit en condescendant à sa mauvaise humeur, pour avoir la paix dans sa famille.

Et ainsi il se trouve partagé entre JESUS-CHRIST & sa femme ; de sorte qu'il se voit obligé de servir à deux maîtres, & de négliger souvent ce qu'il doit à JESUS-CHRIST, pour rendre ce qu'il croit devoir à sa femme.

• v. 34. *De même une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit ; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.*

De même afin d'être sainte, par excellence ; c'est-à-dire, entièrement consacrée à Dieu, *de corps,* en le conservant dans l'intégrité pour son amour, & *d'esprit,* en ne l'occupant qu'à penser à lui ; ce n'est pas que les personnes qui vivent chrétiennement dans le mariage, ne soient aussi

saintes de corps & d'esprit , mais c'est dans un degré inferieur.

Mais celle qui est mariée s'occupe , &c. aussi-bien que son mari avec qui elle partage le soin de la famille , sur-tout en ce qui regarde l'éducation des enfans & l'ordre interieur de la maison.

Pour plaire à son mari , en sorte qu'elle ne lui soit point desagreable ni de corps , ni d'esprit : ce qui la porte souvent à la vanité , & à de grandes distractions.

ψ. 35. Or je vous dis ceci pour votre avantage ; non pour vous tendre un piege ; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint , & qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.

Or je vous dis ceci pour votre avantage , si vous pouvez & voulez le pratiquer , non pour vous tendre un piege ; c'est-à-dire , en faire une loi qui vous lie & vous contraigne à l'observation de la continence ; ce qui seroit à plusieurs une occasion de tomber dans la fornication à cause de leur incontinence.

Mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint , &c. Car encore que l'état du mariage soit saint & honnête , celui du celibat l'est encore davantage.

De prier Dieu sans empêchement ; c'est-à-dire , sans être distrait , & détourné de son service par les soins des choses temporelles , dont les personnes mariées ne peuvent se dispenser.

ψ. 36. Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge sans être mariée ; & qu'il juge la devoir marier , qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne pechera point si elle se marie.

Que ce lui soit un deshonneur ; parcequ'il semble que personne ne l'a voulu rechercher en mariage. Que sa fille passe la fleur de son âge , &c. qui est le temps où les inclinations se font mieux connoître , & où le desir du mariage paroît davantage.

Et qu'il juge la devoir marier , parceque la fille ne paroît point appelée à la continence , ou , ne veut pas la garder. Qu'il fasse ce qu'il voudra , &c. qu'il exécute le dessein qu'il a de la marier , & qu'il satisfasse au desir qu'elle a de se marier , sans craindre de commettre en cela aucun peché.

v. 37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité , & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra , prend une ferme résolution dans son cœur , & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge , fait une bonne œuvre.

Mais celui , &c. dont la fille ne se soucie point de se marier , & qui veut bien demeurer dans le celibat.

Prend une ferme résolution dans son cœur , de sacrifier son intérêt temporel & celui de sa famille , en laissant sa fille dans l'état de virginité qu'elle a choisi pour la gloire de Dieu. Ceci fait voir que les peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans ne consacrent à Dieu leur virginité , lorsqu'ils jugent en conscience , que cet état leur est plus convenable que celui du mariage.

Et juge en lui-même , après avoir serieusement examiné devant Dieu une affaire de cette importance ; qu'il doit conserver sa fille vierge ; parceque cet état lui est plus convenable , & qu'elle y aura plus de facilité pour faire son salut.

Fait une bonne œuvre, tant à l'égard de Dieu, à qui il consacre sa fille, qu'à l'égard de sa fille, à qui il procure un état si avantageux.

✧. 38. *Ainsi celui qui marie sa fille fait bien, & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.*

Ainsi. C'est la conséquence qu'il tire des deux versets précédens, pour servir de conclusion & de règle générale sur la matière qu'il traite.

Celui qui marie sa fille, sur-tout lorsqu'il y a nécessité de la marier, *fait bien*; c'est-à-dire, fait une chose qui est commandée, & conforme à l'institution & à l'ordre de Dieu, & même nécessaire pour le salut de sa fille; supposé qu'elle ne puisse, ou ne veuille point vivre dans le célibat, ou dans la continence.

Et celui qui ne la marie point, lorsqu'il n'y a point de nécessité de la marier; *fait encore mieux*: Le sens n'est pas qu'il fasse mieux que celui qui marie sa fille, lors même qu'il croit la devoir marier; puisqu'en ce cas tous les deux font également bien, parcequ'ils le font en suivant ce qu'ils croient de plus conforme à la gloire de Dieu, & au salut de leur fille.

✧. 39. *La femme est liée à la loi du mariage, tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.*

L'Apôtre avoit déclaré aux Corinthiens, que la femme qui est séparée de son mari, est obligée de demeurer dans la continence, ou de se reconcilier avec lui: il pouvoit rester là-dessus une difficulté; sçavoir, si elle étoit toujours obligée de demeurer en cet état, même après la mort de son mari:

il en donne ici la résolution.

La femme : ce qui se doit aussi entendre du mari, puisque la loi est commune à l'un & à l'autre ; *est liée*, à son mari de telle sorte, qu'il n'est point en son pouvoir de s'en séparer, & moins encore de rompre le lien du mariage.

A la loi du mariage, &c. qui est une confirmation de la loi que Dieu en a faite dans la première institution du mariage : cette loi néanmoins peut souffrir quelques exceptions, selon le sentiment même des Peres, & la pratique ancienne de l'Eglise.

Pourvu que ce soit selon le Seigneur ; c'est-à-dire, selon les regles qu'il prescrit par sa loi touchant l'usage, & la fin du mariage ; & non par un esprit de convoitise, & d'incontinence. *Autr.* à un mari chrétien qui fasse profession du christianisme, & non pas à un infidèle séparé du corps mystique de JESUS-CHRIST. Voyez 2. Cor. 6. 14.

v. 40. Mais elle sera plus heureuse, si elle demeure veuve, comme je le lui conseille ; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.

Mais elle sera plus heureuse, si elle demeure veuve ; parcequ'elle sera plus libre pour servir Dieu.

Comme je le lui conseille ; c'est-à-dire, selon le conseil que je lui donne. Voyez le verset 25.

Et je crois. L'Apôtre use de ce terme par modestie, non qu'il doute de ce qu'il dit, mais pour reprimer par cet exemple l'insolence de ses adversaires, qui vouloient faire passer toutes leurs décisions pour des oracles & pour des revelations.

Que j'ai aussi ; c'est-à-dire, aussi-bien que les autres Apôtres, quoiqu'en disent mes adversaires, pour me rabaisser, & pour avilir mon ministère.

L'Esprit de Dieu, pour ne vous rien conseiller qui ne soit conforme à sa loi & à sa gloire, & qui ne soit avantageux pour votre salut. Voyez verset 25.

SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 17. *P*our ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme; néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, & chaque femme avec son mari, &c.

Notre saint Apôtre, qui donne aux Corinthiens dans cette Epître divers avis suivant les besoins de leur Eglise, leur donne ici des regles sur le sujet du mariage; matiere qui a toujours paru des plus difficiles qui soit dans toute la Theologie morale. Nous ferons ici quelques reflexions sur deux verités importantes, qui renferment ce qu'en a dit saint Paul; & nous ferons voir, 1. l'excellence du mariage chrétien au-dessus de celui des Gentils & des Juifs; 2. Que le mariage chrétien, dès-lors qu'il est contracté selon les regles, devient indissoluble; & s'il arrive quelque cause de séparation entre le mari & la femme, qu'ils doivent, ou se reconcilier, ou demeurer sans se marier.

Il y a bien des choses qui sont communes au mariage des payens & des Juifs avec celui des Chrétiens. Les hommes ne peuvent gueres subsister sans former entr'eux une société civile, dont le lien le plus étroit est l'alliance de l'homme & de la femme, qui ne consiste pas tant dans l'union

des corps que des esprits, & dans l'affection reciproque, qui leur fait prendre les interêts l'un de l'autre ; qui les engage à prendre soin de leurs enfans, & à se garder l'un à l'autre la fidelité qu'ils se doivent ; c'est de-là que se forment les alliances qui font les villes & les republicues.

Tous les peuples éclairés de la seule lumiere de la raison ont reconnu l'engagement dans le mariage pour une chose honnête, & ont fait des loix très-severes pour punir ceux qui en violeroient la sainteté. Mais parcequ'ils ne reconnoissoient pas le vrai Dieu ni la pureté de sa loi, ils commettoient dans le mariage plusieurs desordres dont ils n'appercevoient pas la laideur & la difformité. Ne lisons pas dans l'histoire, qu'un des plus sages Romains a donné sa femme à un autre pour en avoir des enfans ? Car comme ceux qui ne connoissent pas Dieu, *ont, comme dit saint Paul, l'esprit plein de tenebres, & sont entierement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur, & n'ayant point l'esperance des biens à venir, ils s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.* C'est pourquoi le même Apôtre avertit les fidelles, *de ne point suivre les mouvemens de la concupiscence, comme les payens qui ne con-* Ephes. 4. 17. 18. 19.

Ainsi quoique ces mariages produisissent de grands avantages pour le bien de la société civile, ils étoient néanmoins fort imparfaits par le mauvais usage qu'ils en faisoient.

Parmi les Juifs le mariage étoit plus saint, & ils avoient des motifs bien plus purs & plus honnêtes dans l'usage qu'ils en devoient faire. Ils connoissoient Dieu, & en avoient reçu une loi sainte, dont

les préceptes leur servoient pour regler leurs actions ; la crainte de Dieu les retenoit dans de certaines bornes pour ne point suivre demesurément les mouvemens de leurs convoitises. De plus Dieu avoit promis à leurs ancêtres, que le Messie qui seroit envoyé pour sauver le monde, naîtroit de leur race ; ainsi c'étoit parmi eux une chose honorable & sainte de se marier, dans l'esperance qu'ils avoient que le CHRIST naîtroit de leurs familles ; & ils s'y portoient même *par un motif de pieté*, dit saint Augustin, pour multiplier le peuple de Dieu de qui devoit naître le Sauveur de tous les peuples : c'est aussi dans ce dessein que quelques-uns ont épousé plusieurs femmes pour avoir plusieurs enfans ; & quoique cet usage soit contraire à l'institution du mariage, Dieu néanmoins l'a permis ou inspiré à ceux qui usoient de plusieurs femmes dans le dessein d'avoir des enfans par rapport à JESUS-CHRIST, *qui de suis nuptiis filios propter Christum quarebant*. Ainsi le mariage des Juifs étoit bien élevé au-dessus de celui des payens, quoique beaucoup au-dessous du mariage chrétien.

*August.
de bono
& n. jug.
cap. 19.*

Pour comprendre cette verité, il faut remarquer que Dieu dès le commencement du monde a établi le mariage pour trois raisons : Premièrement, pour unir d'amitié & de société les hommes entre eux, & les entretenir dans une affection mutuelle ; secondement, pour conserver & multiplier le genre humain par la naissance des enfans ; en troisième lieu, ç'a été après le peché pour donner un frein à la concupiscence, & la retenir dans de justes bornes : ces avantages sont communs à toutes sortes de mariages ; mais le mariage chrétien en a de bien

plus excellens , sur-tout en ce que c'est un Sacrement qui représente par l'union du mari & de la femme celle de JESUS - CHRIST avec son Eglise. C'est en effet ce que Dieu avoit en vûe , lorsque dans le paradis terrestre il unit l'homme avec la femme , avec des circonstances tout-à-fait extraordinaires & mystérieuses : car , selon l'Apôtre , le premier Adam est la figure du second , comme Eve l'est de l'Eglise : ainsi Dieu ayant envoyé un sommeil dans Adam , & pendant qu'il dormoit ayant tiré de son côté une de ses côtes , dont il forma la femme qu'il lui présenta , il a voulu nous représenter ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST sur la croix , où cet Epoux celeste étant endormi du sommeil de la mort , il fit naître de son côté ouvert par la lance d'un soldat , l'Eglise qu'il forma du sang & de l'eau qui en coulerent , & la lui présenta pour son épouse. C'est pour cela que saint Paul faisant allusion aux paroles qu'Adam prononça par un esprit prophétique , pour marquer dans son mariage celui de JESUS-CHRIST avec son Eglise , dit , *que nous sommes les membres de son corps , formés de sa chair & de ses os : c'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme , & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair : ce sacrement est grand , continue le saint Apôtre , je dis en JESUS-CHRIST & en l'Eglise.*

Ephes.
5. 30.
31. 32.
Genes.
2. 23.
24.

C'est la doctrine de l'Eglise que le grand S. Augustin a parfaitement bien exprimée par ces paroles dans l'instruction qu'il fait aux Cathécumenes ; *Que notre Epoux , dit-il , monte sur son lit , qu'il y dorme en mourant , que l'on ouvre son côté , & que l'Eglise vierge en sorte comme Eve sortit du côté d'Adam durant son sommeil. Car l'Evangile rapporte que le côté*

L. 2. de
Symb. ad
Cath. c.
6.

lui fut ouvert d'une lance après qu'il fut mort, & qu'il en coula de l'eau & du sang, qui sont deux sacrements de l'Eglise; l'eau qui a servi à purifier l'Épouse; le sang, dont elle est dotée. O combien grand & mystérieux est ce mariage de ce divin Époux avec cette épouse sainte! Il est donc clair que le mariage chrétien est un véritable Sacrement en ce qu'il représente l'intime union de JESUS-CHRIST & de l'Eglise, & que c'est le mystère qui fut révélé dès le commencement au premier homme; parceque l'amour chaste dont Dieu remplit les cœurs des deux personnes mariées durant toute leur vie, les lie d'une amitié sainte & d'une affection cordiale & réciproque, semblable à celle qui est entre JESUS-CHRIST & son Eglise. Ainsi pour juger de la grandeur & de la sainteté de ce Sacrement, il suffit de considérer l'éminence & la sainteté de ce qu'il représente.

Mais le mariage chrétien a encore un avantage qui lui donne une sainteté que tous les mariages des autres nations n'ont point: c'est l'union indissoluble qu'il a reçue de JESUS-CHRIST par l'établissement qu'il a fait de ce Sacrement. En effet, le Sauveur s'est déclaré nettement sur cette matière: car lorsque les Pharisiens lui demandèrent; *s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût*, il leur répondit premièrement, qu'au commencement du monde dans la première institution du mariage, l'homme ne devoit s'unir qu'à une seule femme, qu'il doit abandonner son père & sa mère pour s'y attacher; en sorte qu'ils ne deviennent tous deux qu'une seule chair; qu'ainsi l'homme doit prendre garde de séparer ce que Dieu a joint. JESUS-CHRIST ne pouvoit pas établir avec des termes plus précis l'indissolubilité du

mariage : Car comme c'est un crime, dit saint Chrysostome, de diviser un même corps en le séparant d'avec ses membres ; c'en est un de même de séparer une femme d'avec son mari. Que si il permet à un mari de quitter sa femme en cas d'adultere, il ajoûte que s'il en épouse alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais *il commet un adultere lui-même*, parceque le lien qu'il a contracté avec sa premiere femme ne se peut rompre que par la mort : cette doctrine est confirmée par le témoignage des Peres & les decisions des Conciles.

Que si, selon l'Écriture expliquée par la tradition, le lien du mariage est indissoluble, & si le mari & la femme doivent demeurer sans se marier, lorsqu'il arrive quelque sujet de se séparer l'un de l'autre, quelle précaution ne doivent pas prendre ceux qui se marient pour choisir des personnes avec qui ils doivent vivre si inséparablement jusqu'à la mort ? Avec quel soin doivent-ils conserver cet amour conjugal & cette union intime que le Sacrement a mise entr'eux ? Car dès lors que l'on n'a pas en cet état l'un pour l'autre toutes les déferences & les complaisances que l'on doit avoir, & que la crainte de Dieu ne retient point dans le devoir pour supporter les foiblesses les uns des autres ; le mariage qui devrait être un soulagement mutuel & une consolation reciproque parmi les maux qui sont inséparables de cette vie, devient un martyre & un dur esclavage, qui se termine quelquefois par une rupture funeste, très-préjudiciable à eux-mêmes & à leurs enfans. *Mais enfin*, dit S. Jérôme, *c'est une nécessité que vous vous êtes imposée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager*; le seul moyen d'amollir la dureté de ce lien si terrible qui ne se rompt point,

c'est de se reconcilier bien avec Dieu, & d'avoir recours à l'onction de sa grace, qui rend les cœurs souples & dociles, & les dispose à supporter en patience & par esprit de pénitence les fâcheuses nécessités de cet état; & par ce moyen cette servitude, qui est à plusieurs un sujet de damnation par le mauvais usage qu'ils en font, devient un sujet de mérite & de bonheur pour l'éternité. On peut voir dans les Confessions de saint Augustin, l. 9. c. 9. quelle a été en ce point la conduite de sainte Monique envers son mari.

✠. 17. jusqu'au 25. *Que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé, &c.*

Comme le corps ne peut demeurer toujours dans la même situation; il en est de même du cœur de l'homme, qui ne pouvant être satisfait de la possession d'aucun bien créé, est continuellement dans le mouvement & l'agitation jusqu'à ce qu'il se soit épuisé dans la poursuite de ces biens perissables dont la jouissance ne fait qu'en irriter le desir; c'est sans doute que Dieu, qui a créé l'homme pour jouir de sa divine présence dans le ciel, ne veut pas qu'il trouve son repos dans aucune creature: car, comme dit S. Bernard, tout ce qui est moins que Dieu peut bien occuper une ame capable de la jouissance de Dieu, mais ne peut point la contenter: *Animam Deo capacem quicquid Deo minus est occupare potest, satiare non potest.*

Puisqu'il n'y a que l'attachement au souverain bien qui puisse fixer l'instabilité du cœur humain, toute la vie d'un vrai Chrétien consiste à rechercher la voie par laquelle Dieu nous appelle à lui, & à suivre sa vocation; car comme il a diverses voies

pour sauver les ames, il est de la dernière conséquence de connoître celle dans laquelle il veut que nous entrions. Que si nous sommes assez heureux pour prendre le point de notre vocation, & d'entrer dans l'état de vie que la divine providence nous a destiné, tout nous réussira pour le temps & pour l'éternité.

Mais ce n'est pas assez d'avoir trouvé cette voie sûre, il y faut marcher, & y demeurer ferme jusqu'à ce que Dieu en retire, en résistant aux tentations & aux traverses qui peuvent arriver; c'est de quoi nous avertit dans l'Écriture le Prince le plus sage qui ait jamais été : *Un homme qui abandonne son propre lieu, est comme un oiseau qui quitte son nid*; ce que saint Augustin explique de la sorte : Chaque Chrétien, dit-il, a sa voie, son don, & son lieu, où le Saint-Esprit même l'a placé; ce lieu est pour lui *un nid* où il demeure comme un petit oiseau qui n'a pas encore ses plumes, & où il a besoin de la chaleur du Saint-Esprit, qui le couvre, comme la mere couvre les petits, jusqu'à ce que les ailes & les forces lui soient venues. Il doit bien connoître quel est ce lieu où Dieu l'a mis; & quand il l'a connu, s'il le quitte sous prétexte, ou de fuir quelque mal, ou de faire plus de bien ailleurs, il s'expose, dit saint Bernard, à suivre le démon qui se transfigure en un ange de lumière, & il se met en grand danger de se perdre.

Salomon confirme encore la même chose en ces termes : *Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne quittez point votre place*. Le lieu de chaque élu, dit saint Gregoire, c'est l'état où Dieu l'a mis, & la vie sainte dans laquelle il est entré : si donc l'esprit de malice a reçu de

Prov.
17. 8.

Confess.
l. 12.
c. 27.

Ecd. 10.

4.

In 1. Reg.

l. 5. c.

11.

Dieu le pouvoir de s'élever contre nous , & de nous tenter, ou par les mauvaises pensées qu'il nous inspire en secret , ou par les desirs deregles par lesquels il tâche de corrompre la pureté de notre cœur ; nous ne devons pas abandonner le lieu ni l'état où Dieu nous a mis : Car si nous demeurons fermes dans notre sainte resolution , la main du Tout-puissant nous soutiendra , & sa lumiere dissipera bien-tôt les tenebres par lesquelles le démon s'efforce d'obscurcir notre ame.

C'est ainsi que les Peres parlent après l'Ecriture, pour exhorter les fidelles à considerer avec beaucoup d'attention ce que Dieu demande d'eux dans l'état où ils se trouvent placés par son ordre : car il n'est pas croyable quels funestes effets peuvent faire par rapport au salut, les moindres changemens & les plus legeres entreprises, si elles se font inconsiderément & sans consulter la volonté de Dieu. Un changement de logis ; un voyage fait sans nécessité ; une partie de plaisir peut causer de grands inconveniens & de grandes ruines dans la vie spirituelle. Que dire donc de ceux qui (suivant le torrent de la mauvaise coutume & du mauvais exemple) recherchent ou des charges Ecclesiastiques sans vocation , ou , des emplois seculiers sans considerer si Dieu les y appelle ? Croyent-ils être plus sages que Dieu même , & pouvoir regler par leur propre esprit la conduite que Dieu veut tenir sur eux par sa providence ? Suivons plutôt l'avis que nous donne le Saint-Esprit dans ses Ecritures : *Ne vous arrêtez point à ce que font les pecheurs , mettez votre confiance en Dieu , & demeurez ferme dans votre place ;* *MANE in loco tuo.* N'imitons donc point ceux qui sans être touchés d'aucune crainte de Dieu ,

ni d'aucun respect pour les commandemens, se conduisent au hazard, & prennent les sentimens du monde & leur propre volonté pour la regle de leur vie : mettons notre confiance en Dieu; que lui seul soit la fin de toutes nos actions. *Efforçons-nous*, comme dit saint Pierre, *d'affermir notre vocation & notre élection par les bonnes œuvres : car agissant de cette sorte nous ne pecherons jamais; & par ce moyen Dieu nous fera entrer au royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur JESUS - CHRIST avec une riche abondance de ses graces.* 2. Pet. 1. 10.

ψ. 25. jusqu'à la fin. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur qui oblige à la virginité, &c.*

Notre saint Apôtre a grande raison de ne point faire un commandement de la virginité, puisque c'est une vertu d'un ordre supérieur qui surpasse les forces naturelles. Les autres vertus sont proposées à tous afin qu'ils les pratiquent; mais la virginité n'est pas de ce nombre, & tous ne peuvent pas atteindre jusqu'à la grandeur d'un don aussi excellent qu'est celui de vivre dans un corps mortel comme si on n'en avoit point. *Tous ne sont pas capables de cette entreprise*, dit JESUS-CHRIST; Matth. 19. 11. c'est pourquoi toute la force de la raison dans ceux mêmes qui étoient les plus éclairés parmi les payens, n'a pu atteindre jusqu'à la connoissance de cette vertu extraordinaire : Aussi saint Augustin, avant d'être entièrement converti, avoue qu'il ne croyoit pas que l'homme fût capable d'une si haute perfection. L. 6. Conf. c. 11.

Nous considérerons donc ici deux choses, pour suivre les instructions que nous donne saint Paul : la première, quelle est l'excellence & la dignité de

cette vertu ; secondement , en quoi elle consiste & quels sont les avantages.

Il n'y a point d'état dans la Religion chrétienne qui soit plus relevé, & qui approche davantage de la sainteté de Dieu même que l'état des vierges , qui dans un corps terrestre & sujet à la mort , imitent la vie des Anges dans le ciel. Ainsi comme l'or est le plus précieux & le plus excellent de tous les métaux , tous les autres fidèles doivent céder aux vierges le premier rang dans l'Eglise de JESUS-CHRIST , & reconnoître qu'ils ne peuvent leur être comparés , ni approcher de leur mérite , dit saint Gregoire Pape. Les veuves & les gens mariés , quoique chastes & vertueux , ne peuvent tenir que la seconde place ; & l'on met dans la dernière les pecheurs convertis , qui travaillent à se purifier de leurs pechés par les travaux de la pénitence.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici ce que Sulpice Severe raconte de saint Martin sur ce sujet dans ses dialogues. Ce grand Saint qui prenoit occasion de tout ce qui se rencontroit pour instruire ses disciples & les porter à Dieu , voyant un jour une prairie dont une partie avoit servi de pâture aux bestiaux ; une autre avoit été labourée & foulée aux pieds par les porcs ; l'autre enfin étoit couverte d'une belle verdure & parsemée de fleurs : Cette partie , disoit-il , qui a servi de pâture , & qui n'ayant plus de fleurs retient encore quelque agrément par sa verdure , nous représente le mariage ; l'autre , que les cochons ces sales animaux ont gâtée & labourée avec leur grouin , marque le vice de la fornication ; mais celle qui est comme un parterre émaillé de fleurs qui brillent comme des pierres précieuses , & y font une pein-

ture la plus agreable qui se puisse voir , *ultra omnem speciem distincta floribus quasi gemmis micantibus ornata radiat* ; Celle-là , disoit-il , nous fait voir la gloire de la virginité : Heureuse beauté , ajoûtoit-il , & bien digne de Dieu , car il n'y a rien de comparable à la virginité. Il faut conclure avec les Sages , que le mariage est pardonnable , la virginité est glorieuse , & la fornication punissable si elle n'est expiée par la pénitence ; *hac à sapientibus tenenda distinctio est , ut conjugium pertineat ad veniam , virginitas spectet ad gloriam ; fornicatio deputetur ad peccatum , nisi satisfactione purgetur*. C'étoit-là le sentiment de ce grand prodige de sainteté ; sentiment qu'il avoit appris de l'Esprit de Dieu dont il étoit animé , & des Saints qui l'avoient précédé. Saint Cyprien avoit dit avant lui , que les

*Cypr. de
discipl.
& habit.
virg.*

vierges sont des fleurs qui ornent le parterre de l'Eglise ; qu'elles rassemblent en leurs personnes toutes les graces & toutes les vertus des autres fidelles , & qu'elles sont la portion la plus illustre du troupeau de JESUS-CHRIST.

C'est ainsi que parlent tous les autres Peres , qui donnent à cette vertu des éloges qui en relevent merveilleusement la gloire & le merite. Tous ces Saints conviennent qu'elle élève les hommes à la dignité des Anges , & ne permet pas que ceux qui vivent encore sur la terre soient inferieurs & cedent en rien à ces intelligences spirituelles. Saint Augustin dit que l'integrité des vierges , & le desir qu'elles ont conçu de renoncer à tout commerce charnel par une pieuse & sainte continence , n'est rien moins que le partage des Anges , & un noble dessein d'imiter dans une chair sujette à la corruption la pureté éternelle & incorruptible de ces

*Chrysost.
lib. de
Virgin.
cap. 110.*

*August.
lib. de
Virgin.
cap. 130.*

Matth.
22. 24.

Esprits bienheureux : de sorte que dès ce monde & avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, les vierges possèdent déjà un don qui ne sera accordé aux autres hommes, qu'après qu'ils seront ressuscités : *Car, comme dit JESUS-CHRIST, après la resurrection les hommes & les femmes ne se marieront point ; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.*

Mais ce n'est pas assez de dire que cette excellente vertu égale les hommes aux Anges ; elle est même plus glorieuse & plus admirable en eux que dans ces Esprits bienheureux : car ils ont des combats à soutenir & des victoires à remporter ; au-lieu que les Anges sont vierges sans combattre & sans rien souffrir ; c'est ce qui fait dire à saint Bernard, que si la virginité des Anges est plus heureuse que la virginité des hommes, celle de ceux-ci a au-moins plus besoin de force & de constance : Ainsi on peut dire véritablement, ce que les Stoïciens disoient faussement de leur Sage en le comparant à Jupiter, que les vierges ici-bas ont par vertu ce que les Anges ont par leur nature.

Peut-on donc concevoir assez d'estime pour un état si saint & si parfait qu'il rend semblable à Dieu même qui est incorruptible ; si recommandable & si relevé, que le Fils de Dieu voulant se faire homme ne devoit naître que d'une vierge ? Mais cette profession n'est pas telle que plusieurs se l'imaginent. Il ne suffit pas de vivre dans l'éloignement du mariage pour mériter le nom honorable de vierge ; Car ce n'est point par elle-même, dit saint Augustin, que la virginité est digne d'un si grand honneur, mais seulement parcequ'elle est consacrée à Dieu ; & quoiqu'il soit vrai qu'on la garde dans le

corps ;

August.
de S.
Virgin.
c. 8.

corps, il le faut faire par un mouvement de religion & de piété qui vienne de l'esprit, en vouant & consacrant à Dieu l'intégrité du corps par une parfaite continence qui porte à garder inviolablement cette pureté de corps & d'esprit pour l'amour de lui : ainsi la virginité doit être mise au nombre des choses spirituelles, puisque c'est l'amour de la continence que la piété inspire, qui fait qu'on la voue & qu'on la garde fidèlement.

Il est donc clair que ceux qui vivent dans le célibat, & qui renoncent au mariage, ne doivent pas tous être mis au rang des vierges pour en recevoir de Dieu la récompense ; mais ceux & celles-là seulement qui renonçant de cœur & d'affection au monde sanctifient leur virginité par la pratique des bonnes œuvres, & par une vie chrétienne & conforme aux plus pures maximes de l'Évangile, *en s'occupant des choses du Seigneur, & de ce qu'ils doivent faire pour plaire à Dieu.* v. 323

Si nous considérons maintenant les avantages & les prérogatives des vierges, nous trouverons qu'ils sont très-grands, & que c'est être heureux que d'avoir assez de courage & de force pour atteindre à cet état excellent. Saint Paul, qui *avoit l'Esprit de Dieu*, conseille de ne point user du mariage pour éviter une infinité de peines qui sont inévitables dans cet état. *Je croi, dit-il, qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de cette vie, de ne se point marier.* v. 261 Ceux donc qui peuvent vivre dans la continence, étant exemts de tous ces maux, jouissent d'une grande tranquillité d'esprit qui leur donne la liberté de ne s'occuper que de ce qui regarde leur salut, & des moyens de se rendre agréables à Dieu par la pureté du corps & de l'esprit.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette profession ne soit utile que pour la vie présente , en ce que l'état du mariage obligeant ceux qui y sont engagés à beaucoup plus de soins & d'inquietudes pour les choses de la terre ; les vierges & ceux qui vivent en continence sont exemts de toutes ces miseres : ce ne peut être la pensée du grand Apôtre , qui ne rendoit par toutes les fonctions de son ministere qu'à nous inspirer l'amour & le desir de la vie éternelle. Il est donc utile , dit saint Augustin , de se dégager des fâcheuses necessités de cette vie ; mais ce doit être parcequ'elles nous empêchent de penser uniquement aux biens éternels où nous aspirons : car comme on jouira d'une plus grande gloire dans le royaume de Dieu , ajoûte ce grand Docteur , si on s'occupe davantage maintenant de ce que l'on doit faire pour lui être agreable ; il est visible que l'on en aura moins , lorsque ces necessités qui accompagnent le mariage auront été cause qu'on se soit moins occupé de ce soin unique de ne plaire qu'à Dieu seul, qui fait acquerir ce degré de gloire , qui ne sera pas pour tous ceux mêmes qui auront part au salut & à la felicité éternelle.

*L. de S.
Virgin.
c. 14.*

*Isai. 56.
S.
Matth.
19. 10.
c.*

Ib. c. 25.

Cette verité qui est constante , nous est attestée par les Ecritures à l'égard des vierges. Dieu dit par son Prophete à ceux qui se rendent eunuques pour le ciel, qu'il leur donnera sa maison & dans l'enceinte de ses murailles une place avantageuse & un nom qui leur sera meilleur que des fils & des filles, & un nom éternel qui ne perira jamais. Ce nom éternel , quel qu'il soit, qui est promis à ces eunuques volontaires , & qui certainement , dit saint Augustin, signifie une gloire particuliere & plus excellente , ne sera pas commun à plusieurs au-

autres qui ne laisseront pas d'avoir place dans ce royaume & dans la même maison. Le même Pere confirme encore cette verité par l'endroit de l'Apocalypse, où, ceux qui avoient toujours conservé la virginité de leur corps dans une entiere pureté, *chantoient un cantique tout nouveau qu'il n'y avoit Apoc. qu'eux qui pussent chanter, en suivant par-tout l'Agneau où il va.* Où est-ce donc que va cet Agneau, demande ce saint Docteur; puisque c'est où tout autre que vous n'ose ou ne peut le suivre? Je croi pour moi, dit-il, que c'est au lieu où l'on goûte des delices ineffables. Les delices & la joie des vierges de JESUS-CHRIST, sera de se réjouir de JESUS-CHRIST. La joie qui sera propre aux vierges de JESUS-CHRIST sera differente de celle des autres Saints, qui ne seront pas vierges, quoiqu'ils soient aussi à JESUS-CHRIST. Il est certain néanmoins que les autres fidelles qui ont perdu la virginité du corps, suivent l'Agneau, non pas par-tout où il va, mais jusques où ils peuvent le suivre. Or ils peuvent le suivre par-tout, excepté lorsqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité: c'est aux vierges à marcher après lui par le sentier de la virginité, & à le suivre dans ce chemin où il va; parceque c'est uniquement à cause de cet avantage, qu'il est écrit, qu'ils le suivent *par-tout où il va*; mais ils ne peuvent le faire, ni conserver avec fidelité la pureté du corps & de l'esprit que par l'humilité, qui est, comme dit un Pere, la virginité du cœur, & la virginité de la virginité même. Saint Augustin emploie une bonne partie de son livre de la sainte Virginité à prouver la necessité de cette vertu si necessaire, & à exhorter les vierges à l'embrasser.



CHAPITRE VIII.

1. **Q**uant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enfle, & la charité édifie.

2. Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne fait pas même encore de quelle maniere on doit savoir //.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il // est connu & aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde //, & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plu-

1. **D**E iis autem ; quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, charitas verò ædificat.

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De escis autem ; quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quòd nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo, sive in terra (si quidem sunt dii multi, & domini multi :)

ψ. 2. expl. quel usage il doit faire de sa science.

ψ. 3. ant. a reçu sa connois-

sance de Dieu.

ψ. 4. expl. que c'est la foiblesse & la fausseté même.

sieurs dieux & plusieurs seigneurs ;

6. nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum : & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, & nos per ipsum.

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui : & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est JESUS-CHRIST, par qui // toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes *tout ce que nous sommes.*

7. Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant : & conscientia ipsorum cum sit infirma, pollutur.

7. Mais tous n'ont pas la science. Car // il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur conscience qui est foible, en est souillée.

8. Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus.

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agreables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage *devant lui* ; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.

9. Videte autem ne fortè hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez // ne soit aux foibles une occasion de chute.

10. Si enim quis

10. Car si l'un d'eux en

¶ 6. *let.* par qui sont toutes choses, & nous par lui, ou, pour lui.

mangent des viandes comme offertes aux idoles.

¶ 7. *lestr.* quelques-uns ayant encore la conscience de l'idole,

¶ 9. *expl.* de manger de tout.

voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, // ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est *encore* foible, à manger aussi de ces viandes consacrées aux idoles ?

viderit eum, qui habet scientiam in idolo recumbentem: nonne conscientia ejus, cum sit infirma, ædificabitur ad manducandum idolothyta?

Rom. 14.
15.

11. Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui JESUS-CHRIST est mort.

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Or pechant de la forte contre vos freres, & blessant leur conscience qui est foible, vous pechez contre JESUS-CHRIST.

12. Sic autem peccantes in fratres, & percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

Rom. 14.
16.

13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere, je ne mangerai *plutôt* jamais de chair *toute ma vie*, pour ne pas scandaliser mon frere,

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

†. 16. *lett.* la conscience étant portée à manger de ces viandes encore foible, ne sera-t-elle pas des sacrifices aux idoles.



SENS LITTERAL.

*. 1. *Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enfle, & la charité édifie.*

Quant aux viandes, &c. L'Apôtre répond à la difficulté que les Corinthiens lui avoient proposée;

ſçavoir ſ'il étoit permis de manger des viandes immolées aux idoles, & ſ'il étoit sûr en conſcience de ſuivre l'exemple de leurs docteurs, qui ne faiſoient pas de difficulté d'en manger, ſous prétexte que la viande ne pouvoit point être ſouillée par l'idole, & qu'ainſi elle ne pouvoit point ſouiller la conſcience de ceux qui en mangeoient. Le ſens: Nous ne doutons point que vos docteurs, auſſi-bien que nous, ne ſoient fort inſtruits ſur la liberté que l'Evangile donne aux fidelles de manger de toute ſorte de viandes; & qu'ils ne ſçachent fort bien qu'elles ne peuvent contracter en elles-mêmes, ni communiquer à l'ame aucune impureté pour avoir été ſacrifiées aux idoles.

Nous n'ignorons pas, &c. Le ſens: Que vos docteurs ne ſ'empreſſent point tant pour faire connoître qu'ils ſont inſtruits, comme nous, ſur cette matiere, c'eſt ce qu'on ne leur conteſte pas; mais au-moins n'ont-ils pas grand ſujet de ſe glorifier de leur ſcience, puisqu'elle eſt ſi vuide de la charité, & qu'ils ne ſ'en ſervent que pour ſ'élever, & pour ſcandalifer leurs freres. *Autr.* Nous ſavons que nous en ſommes tous inſtruits; c'eſt-à-dire: Que vos docteurs ne croient pas être les ſeuls qui ſoient éclairés ſur cette matiere, puisque nous ſommes pour le moins auſſi inſtruits qu'eux.

Mais la ſcience enfle, &c. c'eſt-à-dire: Cette ſcience, ou quelqu'autre que ce puiſſe être, eſt peu de choſe, ſi elle n'eſt rapportée à l'utilité du prochain; puisqu'elle ne ſert ordinairement qu'à enfler le cœur d'orgueil; & ainſi il y a plus de ſujet de ſ'en humilier, que de ſ'en glorifier. Mais il ne ſuffit pas d'avoir la ſcience, il faut encore avoir la charité, qui inſpire le bon uſage de la ſcience, & qui nous

porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au salut de nos freres, que nous nous abstenions même des choses que nous savons être les plus permises, afin de ne leur pas être une occasion de scandale & de ruine.

¶ 2. *Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne sait pas même encore de quelle maniere on doit savoir.*

Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, &c. sans se mettre en peine de rapporter toute sa science à la gloire de Dieu & au salut du prochain; quoi qu'il sçache, il ignore cependant ce qui est de plus important à savoir; c'est-à-dire, l'usage qu'il doit faire de sa science; ce qui est pour lui la même chose que s'il ne savoit rien du-tout.

¶ 3. *Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu & aimé de Dieu.*

Mais si quelqu'un aime Dieu, c'est-à-dire, rapporte toutes les connoissances & les lumieres à la gloire de Dieu, & au salut de ses freres pour l'amour de Dieu.

Il est connu & aimé de Dieu; c'est-à-dire, Dieu approuve & agrée sa conduite, & l'usage qu'il fait de sa science; & le reconnoît pour être vraiment savant dans la science du salut, qui est l'unique & la veritable.

¶ 4. *Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons que les idoles ne font rien dans le monde, & qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu.*

Quant à ce qui est; &c. comme s'il disoit: Pour venir donc à la resolution de la difficulté que vous me proposez par votre lettre. Voyez verset 1.

Nous savons, aussi-bien que ces docteurs, que les

idoles ne sont rien dans le monde , &c. c'est-à-dire , ne sont que des figures , & des représentations de fausses divinités ; ou , ne sont que de fausses divinités , qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui les adorent , & qui n'ont d'elles-mêmes aucune vertu ni aucune force , ni de sanctifier , ni de souiller les viandes qui leur sont offertes.

¶ 5. Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux , soit dans le ciel , ou dans la terre , & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs.

Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux , & estimés tels par le commun des hommes , c'est-à-dire , par les Payens.

Soit dans le ciel , comme le soleil , la lune , les astres , &c. ou dans la terre , comme Neptune , Pluton , Diane , &c.

Et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux , &c. En ce sens , & à juger selon la fausse opinion des hommes , il y avoit plusieurs dieux & plusieurs seigneurs , qui partageoient entr'eux l'empire du monde , les uns au ciel , & les autres sur la terre. Mais ce n'est qu'une conséquence tirée par maniere d'objection , pour appuyer la pluralité des dieux.

¶ 6. Il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu , qui est le Pere , de qui toutes choses tirent leur être , & qui nous a faits pour lui : & il n'y a qu'un seul Seigneur , qui est JESUS - CHRIST , par qui toutes choses ont été faites , comme c'est aussi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.

Il n'y a néanmoins pour nous , qui faisons profession du Christianisme , qu'un seul Dieu , qui est le Pere , non que le Fils & le Saint-Esprit ne soient Dieu comme le Pere , & un même Dieu avec le Pere , mais le nom de Dieu est attribué principalement au

Pere , parcequ'il est le principe & l'origine de la divinité : de sorte que sous ce nom de Pere , on doit entendre tacitement le Fils & le Saint-Esprit.

De qui toutes choses tirent leur être , & ne peuvent par consequent être impures ni souillées en elles-mêmes , comme se l'imaginent les foibles & les ignorans ; puisqu'elles sont très bonnes & très-pures de leur nature. Et erant valdè bona. Omnis creatura Dei bona est.

Genes.

2. 3.
2. Tim.

4. 4.

Et qui nous a faits pour lui , nous ayant accordé cet avantage par-dessus toutes les creatures, de nous avoir faits pour le servir , & pour le posseder un jour par la gloire ; ce qui nous oblige à nous consacrer entierement à lui , & sur-tout à nous éloigner de l'idolatrie , pour ne point attribuer à la creature la gloire qui n'est dûe qu'à lui seul.

Et il n'y a qu'un seul Seigneur de toutes les creatures visibles & invisibles , qui est JESUS-CHRIST : non que le Pere ne soit aussi le Seigneur ; mais l'Ecriture dans le nouveau Testament , attribue cette qualité au Fils à cause de la redemption , par laquelle il s'est acquis , même selon la nature humaine , un nouveau droit de Seigneur sur tous les hommes & sur toutes les creatures. Unus Dominus. Empti enim estis pretio magno , Pretio empti estis.

Ephes.

4. 5.
2. Cor.

6. 20.

7. 23.

Par qui , &c. comme par une cause conjointe , & égale à son Pere. Voyez Col. 1. 16. Hebr. 1. 2.

Que nous sommes , &c. tant selon la nature qu'il nous a donnée par la creation , que selon la grace qu'il nous a meritée par la redemption , & qu'il nous a communiquée par la vertu des Sacremens qu'il a institués : ce qui nous oblige encore plus étroitement à nous consacrer uniquement à son ser-

vice, & à éviter l'idolâtrie; puisque c'est de lui seul, & non pas des idoles qui ne sont rien, de qui nous tenons toutes choses.

¶. 7. *Mais tous n'ont pas la science. Car il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose; & ainsi leur conscience, qui est foible, en est souillée.*

Mais tous n'ont pas la science; c'est-à-dire, la connoissance que les idoles ne sont rien, & qu'il n'y a qu'un seul Dieu createur de toutes choses.

Car il y en a, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que tous ne savent pas que les idoles ne sont rien; & ne peuvent rien, puisque c'étoit la première instruction que recevoient les Chrétiens en se convertissant; mais seulement qu'il y en avoit qui n'étant pas assez éclairés, croyoient faussement qu'elles rendoient impures les viandes qui leur étoient offertes: de sorte que cette erreur étoit fort pardonnable, & digne de compassion, puisqu'elle ne procedoit que de l'horreur qu'ils avoient des idoles; & c'étoit un grand péché de n'avoir pas égard à cette infirmité, puisqu'en pensant les amener à Dieu, c'étoit les mettre en danger de se pervertir tout-à-fait, ou d'agir contre leur conscience.

Et ainsi leur conscience qui est foible, c'est-à-dire, scrupuleuse, & dans l'erreur, en est souillée, non par aucune impureté de la viande, puisqu'il n'y en a point; mais par l'opinion de celui qui en mange, & qui est la règle de sa conscience. Voyez Rom. 14. 23.

¶. 8. *Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu: si nous mangeons, nous n'en aurons rien d'avantage devant lui; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.*

Le manger n'est pas, &c. C'est une chose indifférente de la nature, de manger des viandes, ou de n'en pas manger, dans la croyance de faire quelque chose fort agréable à Dieu; & c'est même une chose fort injuste de ne vouloir pas, pour le salut de nos frères, nous priver de la liberté que nous avons d'en manger, puisque *nous n'en aurons rien davantage*; c'est-à-dire, nous n'en aurons pas plus de grace ni de mérite.

¶. 9. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez, ne soit aux foibles une occasion de chute.*

Mais prenez garde, &c. C'est une autre raison plus pressante.

Une occasion de chute, c'est-à-dire, ne soit pas seulement aux foibles une occasion de pecher contre leur conscience; (voyez verset 7.) mais qu'elle ne leur soit une occasion de chute entière & d'apostasie.

¶. 10. *Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles; ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est encore foible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles?*

Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, qui sait que les viandes immolées aux idoles ne peuvent par elles-mêmes faire aucune impression, ni souiller la conscience de ceux qui en mangent.

Assis à table, &c. où l'on sert des viandes qui leur ont été immolées.

Ne sera-t-il pas porté, lui qui est encore foible. Gr. Etant foible comme il est, c'est-à-dire, n'étant pas capable de discerner la manière dont vous man-

gez de ces viandes, & n'étant pas encore bien confirmé dans la foi; à *manger aussi*, sans scrupule, *de ces viandes* en l'honneur des idoles, se persuadant que c'est pour les honorer que vous en mangez; qu'il imite en cela les personnes les plus éclairées: & ainsi, que l'idolatrie n'est pas un mal. Gr. *Des viandes immolées aux idoles*, c'est-à-dire, entant qu'immolées, & parcequ'elles sont immolées.

Ÿ. 11. *Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui JESUS-CHRIST est mort.*

Et ainsi par votre science, c'est-à-dire, par l'usage indiscret & peu charitable que vous en faites, & pour avoir la gloire de passer pour plus éclairé que les autres:

Vous perdrez votre frere encore foible, c'est-à-dire, vous serez cause qu'il tombera peut-être dans l'apostasie, ou, renoncera au Christianisme; parcequ'étant foible, comme il est, il ne résistera point à la persecution, s'il est une fois persuadé que l'idolatrie est une chose indifferente.

Pour qui JESUS-CHRIST est mort, aussi-bien que pour vous qui êtes plus forts. Voyez Rom. 14. 15. &c.

Ÿ. 12. *Or pechant de la sorte contre vos freres, & blessant leur conscience qui est foible, vous pechez contre JESUS-CHRIST.*

Or pechant. . . . & blessant si cruellement leur conscience, en aneantissant ainsi par votre exemple les justes sentimens où ils étoient contre l'idolatrie, & pour la foi de JESUS-CHRIST.

Qui est foible, c'est-à-dire, qui n'est point encore assez forte pour se soutenir dans la foi.

Vous pechez contre JESUS-CHRIST même,

puisque vous lui ôtez un disciple , que vous lui arrachez un membre de son corps , & que vous anéantissez , autant qu'il est en vous , le fruit de la mort ; ce qui lui est très-injurieux.

v. 13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere , je ne mangerai plutôt jamais de chair toute ma vie , pour ne pas scandaliser mon frere.

Si donc ce que je mange scandalise mon frere , c'est-à-dire , lui donne occasion , à cause de sa foiblesse & de son peu d'instruction, de se perdre , & de tomber dans l'idolatrie , s'imaginant que ceux qui en mangent le font en l'honneur de l'idole , & qu'il peut en conscience les imiter.

Je ne mangerai , &c. c'est une exageration ; c'est-à-dire : Je m'abstiendrai plutôt toute ma vie de manger non seulement des viandes immolées , mais même de toute autre sorte de viande , soit chair , soit poisson , me contentant de manger des herbes , comme le font quelques-uns par scrupule de conscience ; *Qui autem infirmus est , olus manducet*, que de causer un tel scandale à mon frere. L'intention de l'Apôtre n'est pas de dire qu'il y ait quelque rencontre où l'on soit obligé de s'abstenir de toute sorte de viandes pour ne pas scandaliser son frere ; mais il veut seulement montrer par cette exageration , qu'il n'y a rien qu'on ne doive souffrir pour son salut , plutôt que de le scandaliser.

L'Apôtre ne blâme ici , & dans tout ce chapitre , ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles , qu'à cause du scandale qu'ils donnent à leurs freres ; mais il les blâme encore pour d'autres raisons dans le chapitre 10. qui sont celles du scandale des infidèles , & de la participation qu'ils ont avec les démons , en mangeant de ces sortes de viandes.



SENS SPIRITUEL.

✱. 1. jusqu'au 9. *Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enfle, & la charité édifie.*

L'Apôtre abaisse ici la suffisance de quelques-uns parmi les Corinthiens, qui se piquoient de leur science, & d'être plus éclairés que les autres. Il leur montre donc deux choses; la première, que leur science, telle qu'ils l'avoient, destituée de charité, ne pouvoit leur produire que de l'enflure & de la vanité; la seconde, que bien qu'ils se crussent habiles, ils ne savoient encore rien en la manière qu'on le doit savoir.

L'orgueil de l'homme qui cherche à se distinguer par quelque avantage, trouve de quoi se satisfaire dans l'acquisition des connoissances qui le font considerer dans le monde; mais si la science n'est réglée par la charité, comme elle a un mauvais principe & une mauvaise fin, elle est non seulement inutile, mais encore très-pernicieuse. Car comme la connoissance de la loi sans la grace qui la fait accomplir, rend les prévaricateurs pires qu'ils n'étoient, en ne faisant pas le bien qu'ils savent être commandé, & en commettant le mal qu'ils savent être défendu: de même aussi les sciences dont on ne fait point bon usage, selon les regles de la charité, ne font qu'enfler le cœur de vanité; & rendent les hommes superbes & causeurs, fiers & suffisans; & plus ils avancent en connoissances, plus ils devien-

L. 9. de
Civ. Dei.
c. 20.

nent semblables aux démons, qui sont appelés de la forte; comme le remarque saint Augustin, à cause de leur science: car dans les démons la science se trouve sans la charité. C'est pourquoi, dit ce Pere, ils sont si enflés de vanité & si orgueilleux, qu'ils ont toujours affecté de se faire rendre les honneurs divins & le culte religieux qu'ils savent n'être dû qu'à Dieu, & se font encore rendre ces honneurs par tous ceux qu'ils peuvent, & sur-tout par les savans qui se remplissent l'esprit de sciences profanes, sans se mettre en peine de servir Dieu comme il faut; car c'est à leur occasion que le même saint Augustin dans ses Confessions, dit, qu'il y a plusieurs manieres de sacrifier aux anges prévaricateurs, *non uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

L. 1. Conf.
c. 17.

Epist. 95.
al. 119.
Fatiua-
rio.

Quoi donc, faut-il éviter la science & demeurer dans l'ignorance? Non certes; mais il faut s'en servir comme d'une machine pour élever l'édifice de la charité, selon ce grand Docteur: *Adhibeatur scientia tanquam machina quadam, per quam structura caritatis assurgat.* Que si on ne la rapporte pas à cette fin, non seulement elle ne sert de rien, mais elle devient même très-pernicieuse; *Ad finem caritatis adhibita multum est utilis, per se autem ipsam sine tali fine, non modò superflua est, sed etiam perniciofa.*

Si donc la science est si préjudiciable, lorsqu'elle n'est point rapportée à l'amour de Dieu & du prochain, il faut apprendre avec grand soin, selon l'avis de notre saint Apôtre, la maniere dont on doit savoir pour rendre nos connoissances utiles.

Bern.
serm. 36.
in Cant.

Saint Bernard dans son 36. sermon sur les Cantiques nous donne des regles excellentes pour marcher sûrement dans une route aussi difficile à tenir qu'est

qu'est celle-là. Ce saint Docteur demande trois choses de ceux qui font profession de science : la première , qu'ils gardent de l'ordre dans leurs études ; la seconde , qu'ils s'y portent avec la retenue & la moderation que demande cet exercice si sérieux & si important ; la troisième , qu'ils se proposent une fin convenable à un Chrétien. Pour ce qui est de l'ordre qu'il faut garder dans la recherche de la vérité , il ne s'agit pas seulement de commencer par les choses les plus aisées & qui servent de principes à ce qu'on veut apprendre ; mais il s'agit d'apprendre ce qui a le plus de rapport à l'état d'un chacun pour remplir ses devoirs , en préférant à toute autre connoissance celles qui sont nécessaires pour notre salut : *Ut id prius quod maturius ad salutem.* Car quoique toutes les sciences qui ont la vérité pour leur objet, soient bonnes en elles-mêmes ; néanmoins parceque le temps de la vie est court , & qu'il faut se hâter d'*operer notre salut avec crainte & tremblement* parmi les dangers dont nous sommes menacés de tous côtés , il faut sur-tout apprendre avec plus de soin ce qui a le plus de rapport au salut : *Et scire prius ampliusque curato quæ senseris viciniora saluti.* Or il y a deux choses par lesquelles il faut commencer , selon ce saint Docteur ; la connoissance de Dieu , & celle de nous-mêmes ; mais il veut que la connoissance de nous-mêmes précède celle de Dieu. En effet , dès lors que l'homme se considère bien, & qu'il connoît ses foiblesses & sa misere, il se porte aisément à recourir à Dieu pour en recevoir l'assistance dont il a besoin : ainsi la connoissance de soi-même est un degré pour connoître Dieu , & un moyen pour acquérir l'humilité , qui est le fondement sur lequel on doit bâtir l'édifice spirituel

du salut. De là il conclut, que nul ne peut être sauvé sans la connoissance de soi-même, d'où procède l'humilité qui est la mere du salut.

Mais il ne suffit pas de se connoître soi-même, il faut aussi connoître Dieu, sans quoi la connoissance de notre misere ne pourroit que nous porter au desespoir. Connoissez-vous donc vous-même, dit ce Pere, afin de craindre Dieu; connoissez Dieu, afin de l'aimer: toutes les autres connoissances sont indifferentes, ajoûte ce Pere, & l'on ne sera point sauvé pour les avoir, ni damné pour les ignorer.

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Augustin s'écrioit si souvent: *Noverim te, noverim me*; Faites-moi la grace, mon Dieu, de vous connoître, & de me connoître; que j'aye de très-bas sentimens de moi-même, & une haute estime de la majesté souveraine de Dieu. Cela n'empêche pas que chacun en particulier ne soit obligé de s'instruire de ce qui regarde son état pour s'en bien acquitter; mais il faut que ces deux choses dont le salut dépend, *in quibus summa salutis constituitur*, tiennent le premier lieu dans cet ordre.

La seconde chose que saint Bernard demande pour rendre la science utile à soi-même & aux autres; c'est le ménagement que l'on doit garder dans la recherche de la verité. Il n'y a personne qui ne sente un ardent desir de savoir & de connoître, & l'on ne trouve rien de plus beau & de plus desirable que d'exceller en quelque science; mais il faut moderer ce desir & le retenir dans de certaines bornes. La curiosité naturelle qui est toujours inquiète, porte aisément à goûter de toutes sortes de sciences sans s'arrêter à aucune, & à se remplir la memoire d'une infinité de connoissances inutiles qui

jettent dans l'égarement. Quand même on s'appliqueroit aux sciences qui sont utiles, & qui disposent à remplir les devoirs dans la profession, il faut néanmoins en user avec la même retenue qu'on use des viandes pour se nourrir : car comme la trop grande quantité de viandes que l'on prend, ne sert qu'à charger l'estomach, & à produire de mauvaises humeurs ; de même aussi cet amas de connoissances dont on se remplit, quelques bonnes qu'elles soient, sont inutiles, & laissent le cœur vuide & sec, si on n'a soin de les faire passer de l'esprit dans le cœur par le moyen d'une sérieuse reflexion : Et comme ce n'est pas la multitude des viandes, mais le bon usage du peu que l'on prend qui nourrit le corps ; ce ne sont aussi que les vérités sur lesquelles on fait une attention sérieuse, & qu'on goûte interieurement, qui soient capables de nous nourrir & de nous fortifier ; les autres connoissances qui ne demeurent que dans l'esprit & la memoire, ne peuvent qu'enfler & causer de la vanité.

La troisième condition, qui est nécessaire pour tirer du fruit de la science qu'on acquiert, c'est la fin que l'on doit se proposer dans ses études. Il y en peut avoir de cinq sortes, selon ce saint Docteur : car les uns, dit-il, veulent savoir pour savoir seulement, & c'est une curiosité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent savoir pour se faire connoître & pour acquérir de la reputation dans le monde, & c'est une vanité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent acquérir de la science pour faire fortune & pour s'enrichir, & c'est un trafic honteux : mais il y en a aussi qui veulent devenir savans pour l'édification du prochain ; & c'est un effet de la cha-

rité : enfin , il y en a qui veulent se servir de leur science pour leur propre édification ; & pour lors c'est une prudence louable : *Sunt qui scire volunt, ut sciant ; & turpis curiositas est. Et sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, & turpis vanitas est. Et sunt item qui scire volunt, ut scientiam suam vendant, & turpis questus est. Sed sunt quoque qui scire volunt ut edificent, & caritas est. Et item qui scire volunt ut edificentur, & prudentia est.*

Il n'y a donc que les deux derniers qui n'abusent point de leur science , parcequ'ils n'en veulent avoir que pour faire du bien , & pour exercer leur charité à l'égard des autres ou d'eux-mêmes ; cette sainte disposition est, selon saint Paul, l'accomplissement de toute la loi ; & celui qui fait aimer Dieu & le prochain surpasse en science tout ce qu'il y a eu de savans dans l'antiquité ; puisqu'il fait, selon saint Augustin , ce qui est clair & ce qui est obscur dans les Ecritures : *Ille tenet & quod patet & quod latet in divinis sermonibus, qui caritatem tenet in moribus.* Cette science toute divine est particulière aux vrais Chrétiens ; & ceux qui se proposent d'autre fin que la charité dans leurs études, quelque amas de science qu'ils fassent , sont dans l'erreur & dans une ignorance grossière , ne sachant point quel est le but qu'ils se doivent proposer dans leur occupation : *Non intratur in veritatem nisi per caritatem.*

De ces principes on peut conclure quel jugement on peut faire d'un grand nombre de gens qui passent leur vie à étudier mille choses vaines & inutiles, & qui ne s'instruisent pas de ce qui regarde leur état pour s'en acquitter comme il faut ; qui se remplissent la mémoire de tout ce qu'il y a

Rom. 13
10.

August.
in Ps. 77.

de plus curieux dans l'histoire & dans les sciences ; & souvent ne connoissent pas J E S U S - C H R I S T , ni les maximes de son Evangile ; ce sont néanmoins ceux qu'on appelle les beaux esprits & les savans du siècle : mais si ce n'est pas avoir un bel esprit , c'est en avoir un bon que de tendre droit à sa fin par les moyens que Dieu a prescrits , & de se renfermer dans la connoissance de ses devoirs pour les accomplir ; c'est ce que font souvent les gens simples qui passent pour stupides au goût du monde ; mais ils sont bien éclairés , parcequ'ils ont ce *bon esprit* que Dieu donne à ceux qui le lui demandent ; *dabit* LUC. 11.
spiritum bonum petentibus se. 13.

¶ 9. jusqu'à la fin. *Mais prenez-garde que cette liberté que vous vous donnez ne soit aux foibles une occasion de chute , &c.*

Dieu qui veut être aimé d'un amour inséparable de celui du prochain , nous a ordonné à chacun de nous d'en avoir un pareil à celui que nous avons de nous-mêmes ; & cette obligation n'est pas seulement un précepte de J E S U S - C H R I S T dans la loi nouvelle , elle est aussi marquée dans l'ancienne , car Dieu y ordonne à chacun d'avoir soin de son prochain ; *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Eccli. 17
11.

Or ce soin ne consiste pas seulement à prendre ses intérêts & lui procurer des avantages temporels ; mais autant que l'ame l'emporte sur le corps , & les biens éternels sur les biens perissables , autant doit être grand le soin qu'on doit avoir du salut du prochain préférablement à toutes les commodités de la vie. On réduit ordinairement tout le bien qu'on peut faire au prochain par rapport au salut , à sept articles , qui sont : de lui donner conseil ; de

l'instruire ; de le reprendre & le corriger de ses fautes ; de le consoler dans son affliction ; de lui remettre les offenses qu'il commet contre nous ; de supporter ses défauts ; & de prier pour lui ; ce que l'on renferme en ce vers-ci :

Consule , castiga , solare , remitte , fer , ora.

Mais si l'on est obligé de lui faire du bien , on est encore bien plus obligé de ne lui point faire de mal. Le plus grand mal qu'on lui peut faire , ce n'est pas de lui ôter les biens ou la vie : *Ne craignez point*, dit JESUS-CHRIST, *ceux qui tuent le corps , & qui ne peuvent tuer l'ame*, c'est de lui causer la perte de son ame & de son salut éternel ; ainsi ceux qui scandalisent leurs freres , & qui les portent au mal , sont pires que les voleurs & les meurtriers , & , comme dit saint Gregoire le Grand, ils meritent autant de differens supplices, qu'ils ont donné aux autres d'occasion de tomber dans le péché : *Tot mortibus digni , quot perditionis exempla in alios transmittunt.*

Saint Paul, qui nous fait voir ici la grandeur de ce mal , en rapporte deux causes principales ; la premiere , c'est que le scandale fait perir notre frere pour qui JESUS-CHRIST est mort ; la seconde , c'est que ceux qui scandalisent leur frere , pechent contre JESUS-CHRIST même.

Il est clair par ce que nous venons de dire , qu'on ne peut faire un plus grand tort au prochain que de blesser sa conscience par le scandale qu'on lui cause : car , comme dit saint Chrysostome , il n'y a point de plaie dans le corps qui puisse égaler celle que l'on fait à l'ame foible , lorsqu'on lui cause la mort. En effet, quel plus grand mal un Chrétien peut-il faire à son frere , & à son frere pour qui

JESUS-CHRIST est mort, que de le priver de la grace qui est la vie de son ame, & de lui enlever les merites de ce Sang precieux par lequel il a été racheté, de l'assujettir à l'esclavage du démon, & de le précipiter dans les mêmes peines que ces anges apostats ont méritées? Le diable avec toute sa malice & la rage qu'il a contre l'homme, ne peut lui faire un plus grand tort, ni lui causer un plus grand dommage, qu'est celui que font les personnes scandaleuses par le mauvais exemple qu'elles donnent.

Mais comment ces personnes pechent-elles contre JESUS-CHRIST, selon que saint Paul le soutient? C'est qu'elles se revoltent ouvertement contre lui, en retirant de son service ceux qu'il avoit achetés par un grand prix, & les engageant par leur exemple dans le parti de son ennemi: car enfin, celui qui par ses paroles ou ses actions scandaleuses donne occasion à son frere de tomber dans le peché, ne ruine t-il pas, autant qu'il est en lui, les desseins du Fils de Dieu, qui est venu pour chercher & pour sauver ce qui étoit perdu? & ne lui ravit-il pas, autant qu'il lui est possible, la qualité de Sauveur qui lui a tant coûté?

Matth.
18. 11.
Luc. 19.
10.

Saint Bernard, dans son premier sermon de la conversion de saint Paul, dit nettement, que c'est persecuter le Sauveur que de mettre obstacle au salut de ceux qu'il veut sauver: *Manifesta docet ratio, impedire salutem, esse persequi Salvatorem.* Mais ce qui fait voir quel outrage on fait à JESUS-CHRIST, par le scandale qu'on cause aux ames foibles, c'est que ce saint Docteur assure que cette persecution lui est plus sensible & plus fâcheuse que celle qu'il a reçue de la part des Juifs: *Nonne graviolem tibi vi-*

detur ab ea sustinere persecutionem, qui suggestionem malignam, exemplo pernicioso, scandali occasione, avertit ab eo animas quas redemit quam à Judæo, qui Sanguinem illum fudit? C'est que le Sauveur du monde a donné sa vie avec joie & avec un saint empressement pour le salut des ames, comme il le dit lui-même: Je dois être baptesé d'un Baptesme; c'est-à-dire, je dois répandre sur la croix mon sang, qui sera le bain où les pechés du monde seront lavés; & combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse? Mais pour ce qui regarde la persecution qui lui est suscitée par les personnes scandaleuses, il ne la souffre qu'à regret, comme étant opposée à sa volonté & à tous ses dessein. Et ce qui rend encore cette persecution plus injurieuse au divin Sauveur, c'est qu'elle lui vient de la part de ses amis & de ses proches, qui sont devenus par le Baptesme ses freres & ses coheritiers: Et nunc quod gravius est, ipsi Christum persequuntur, qui ab eo utique Christiani dicuntur; amici tui, Deus, adversum te appropinquaverunt & steterunt. Concluons donc avec le même Pere, que le peché par lequel on scandalise son frere, est plus énorme que le crime de ceux qui ont porté leurs mains sacrileges sur le Seigneur de la gloire; Horrendum penitus sacrilegium, quod & ipsorum videtur excedere facinus, qui Domino majestatis manus sacrilegas injecerunt.

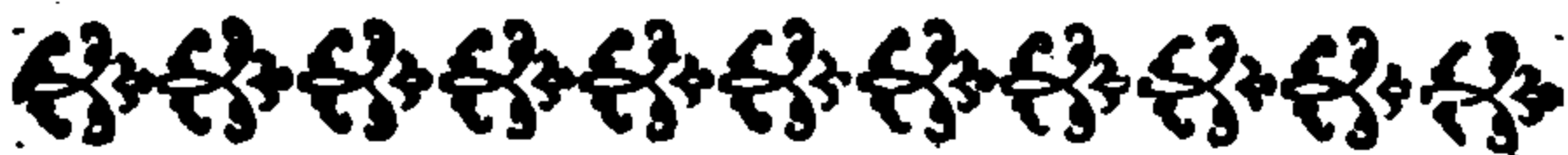
Il ne faut donc pas s'étonner si JESUS-CHRIST a prononcé sa malediction contre l'homme par qui le scandale arrive; *Va homini illi per quem scandalum venit; & qu'il vaudroit mieux pour lui que l'on lui pendît au cou une meule de moulin, & qu'on le jettât au fond de la mer; sans doute qu'il vau-*

Luc. 12.
50.

Matth.
18. 7.

droit bien mieux être précipité au fond de la mer qu'au fond des enfers. Mais quoique ce péché soit si horrible, au sentiment de JESUS-CHRIST & des Saints, il n'y a toutefois rien de si commun; le scandale dont parle saint Paul, & contre lequel il s'éleve avec tant de force, n'étoit causé que par la foiblesse de ceux qui se scandalisoient; mais il en est autrement en nos jours. Il semble, dit saint Bernard, que les Chrétiens aient conjuré, comme de concert, de persécuter le Sauveur du monde par une infinité de scandales dont ils se rendent coupables. Qui voit-on qui ne méprise les pauvres & les foibles, & qui prenne garde de ne les point scandaliser par la conduite qu'ils gardent à leur égard? On voit les méchans, la tête levée, donner mauvais exemple par leurs actions & leurs paroles scandaleuses, sans en être repris. Craignons d'être nous-mêmes de ce nombre, & déplorons le misérable état où se trouve l'Eglise remplie de tant de scandales, qui par une nécessité malheureuse doivent durer jusqu'à la fin des siècles; alors le Fils de l'homme enverra ses Anges, qui ramasseront & Matth. enleveront hors de son royaume tout ce qu'il y a de ^{13. 41.} scandaleux, & tous ceux qui commettent l'iniquité, & ils les précipiteront dans la fournaise de feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.





CHAPITRE IX.

1. **N**E suis-je pas libre ?
 Ne suis-je pas Apôtre ?
 N'ai-je pas vû **J E S U S-CHRIST** notre Seigneur ?
 N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ?

2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au-moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.

3. Voici ma defense // contre ceux qui me reprennent.

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens // ?

5. N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en **JESUS-CHRIST**, comme font les autres Apôtres, & les freres // de notre Seigneur, & Cephass ?

6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'au-

1. **N**On sum liber ?
 Non sum Apostolus ?
 Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi ?
 Nonne opus meum vos estis in Domino ?

2. Et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum : nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino :

3. mea defensio apud eos qui me interrogant, hæc est :

4. Nunquid non habemus potestatem manducandi, & bibendi ?

5. Nunquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephass ?

6. Aut ego solus, & Barnabas, non ha-

†. 3. i. e. Vous êtes ma défense. | à qui nous prêchons.

†. 4. i. e. aux dépens de ceux

†. 5. expl. les parens.

betimus potestatem hoc operandi ?

7. Quis militat suis stipendiis unquam ? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducat ?

8. Nunquid secundum hominem hæc dico ? An & lex hæc non dicit ?

9. Scriptum est enim in lege Moyse : Non alligabis os bovi trituranti. Nunquid de bobus cura est Deo ?

10. An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : & qui triturat, in spe fructus percipiendi.

rions pas le pouvoir d'en user de la sorte ?

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit ? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?

8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Ouy sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.

†. 6. Grec. de ne point travailler, c'est-à-dire, de vivre de l'Évangile, sans travailler de nos mains.

†. 8. autr. par un mouvement humain, c'est-à-dire, n'est-il appuyé que de la coutume des hommes.

Dent.
25. 4.
1. Tim. 2.
18.

Rom. 19.
27.

11. Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels ?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Évangile de JESUS-CHRIST.

Deut. 18.
14.

13. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple ; & que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ?

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile, de vivre de l'Évangile.

15. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi ; puisque j'aimerois mieux mourir, que

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est, si nos carnalia vestra metamus ?

12. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos ? sed non uti sumus hac potestate : sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt : & qui altari deserviunt, cum altari participant ?

14. Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me : bonum est enim mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet.

de souffrir que quelqu'un me fît perdre cette gloire.

16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria: necessitas enim mihi incumbit: vix enim mihi est, si non evangelizavero.

16. Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère; & malheur à moi, si je ne prêche pas l'Evangile

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo: si autem invitus, dispensatio mihi credita est.

17. Que si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense: mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié //.

18. Que est ergo merces mea? Ut Evangelium prædicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutar potestate mea in Evangelio.

18. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense? En prêchant de telle sorte l'Evangile //, que je le prêche gratuitement, sans abuser // du pouvoir que j'ai dans la prédication de l'Evangile.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrifacerem.

19. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer:

20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs;

†. 17. expl. comme un mauvais ministre qui ne fait son devoir que par crainte ou par in-

terest. Aug.

† 18. Grec. de JESUS-CHRISTUS. Ibid. i. e. sans me servir.

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse plus assujetti, pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui n'avoient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même, (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de JESUS-CHRIST) pour gagner ceux qui étoient sans loi.

22. Je me suis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin, je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous. //

23. Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet //

† Dim.
de la
Septuag.

24. † Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.

25. Or tous les athletes gardent en toutes choses une exacte tempérance; & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible; au lieu

21. iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cùm ipse non essem sub lege) ut eos, qui sub lege erant, lucrificerem: iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cùm sine lege Dei non essem: sed in lege essem Christi) ut lucrificerem eos, qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificerem. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

23. Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quòd ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem, qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet: & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant; nos

†. 22. Grec. pour en sauver quelques-uns à quelque prix que ce fût.
†. 23. i. e. aux biens éternels.

autem incorruptam.

que nous en attendons une incorruptible.

26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum: sic pugno, non quasi aerem verberans:

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard. Je combats, & je ne donne pas de coups en l'air;

27. sed castigo corpus meum, & in servitutum redigo: ne forte cum aliis predicaverim, ipse reprobus efficiat.

27. mais je traite rudement mon corps, & je le reduits en servitude: de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.



S E N S L I T T E R A L.

I. I. *Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu JESUS-CHRIST notre Seigneur? N'êtes-vous pas vous-mêmes notre ouvrage en notre Seigneur?*

L'Apôtre confirme par son exemple en d'autres matieres plus importantes, la doctrine qu'il vient d'établir dans le chapitre précédent, touchant l'obligation qu'il y a de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, quoique l'usage en soit même indifférent, afin d'éviter le scandale des fidelles.

Ne suis-je pas libre, aussi-bien que vos docteurs, qui font tant valoir la liberté que leur donne l'Evangile? N'aurois-je pas aussi-bien qu'eux, le pouvoir de manger, comme eux, indifféremment de toute sorte de viandes; & cependant je m'en prive volontiers, pour ne point donner de scandale à mes freres?

Ne suis-je pas Apôtre? C'est-à-dire: N'ai-je pas
Tome II.

par-dessus eux la dignité d'Apôtre ; & en cette qualité, n'ai-je pas un pouvoir bien plus ample que leur, pour agir en toutes choses avec une pleine liberté ? Je ne m'en fers pas néanmoins.

N'ai-je pas vu JESUS-CHRIST notre Seigneur dans sa gloire, qui m'a lui-même instruit de toutes les vérités de l'Évangile ? Ce qui m'élève non seulement au-dessus de vos docteurs, mais même au-dessus du commun des Apôtres. Autr. Ce qui non seulement m'élève au-dessus de vos docteurs, mais même m'égale aux autres Apôtres, d'avoir vu JESUS-CHRIST dans sa gloire, & d'avoir été instruit immédiatement par lui-même d'une manière extraordinaire.

N'êtes vous pas vous-même mon ouvrage en notre Seigneur ? N'ai-je pas cet avantage par-dessus tous vos docteurs, que vous êtes mon ouvrage, puisque je suis le seul qui vous ai converti à la Religion Chrétienne ? Qui pourroit donc me contester le droit d'en user parmi vous avec toute sorte de liberté, si je voulois l'entreprendre ?

ŷ. 2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au-moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.

Quand je ne serois pas, &c. c'est-à-dire : Quand les faux-docteurs pourroient me contester la qualité d'Apôtre ; à votre égard vous ne sauriez en douter : Ainsi je pourrois user, au-moins en votre Eglise, du pouvoir & de toute la liberté que cette charge & cette dignité me donne.

Vous êtes le sceau, &c. c'est-à-dire, une preuve authentique que mon apostolat est legitime, & approuvé de JESUS-CHRIST, qui en a fait l'impression par son Esprit en vous convertissant à la foi. Voyez 2. Cor. 5. 2.

¶ 3. *Voici ma défense contre ceux qui me reprennent.*

Voici ma défense, &c. c'est-à-dire : J'apporte ordinairement pour preuve de mon pouvoir & de ma vocation, à ceux qui en doutent, l'état de votre Eglise, que j'ai convertie & formée à JESUS-CHRIST.

¶ 4. *N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens ?*

L'Apôtre continue de montrer par son propre exemple, l'obligation qu'il y a de s'abstenir de manger des viandes immolées, pour ne point scandaliser ses frères ; & pour prouver plus fortement cette vérité, il fait voir qu'il s'est privé, & se privait tous les jours de plusieurs choses bien plus importantes que celles-là, pour procurer le salut de ses frères.

N'avons-nous pas droit, c'est-à-dire, le pouvoir moi & Barnabé, qui avons travaillé le jour & la nuit de nos propres mains pour subvenir à nos nécessités, & n'être à charge à personne, d'être nourris ? Lett. de manger & de boire ; c'est-à-dire, que pour suivre exactement l'exemple des Apôtres, les ministres n'ont droit de prendre des fidèles que le pur nécessaire.

¶ 5. *N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en JESUS-CHRIST, comme font les autres Apôtres, & les frères de notre Seigneur, & Céphas ?*

N'avons-nous donc pas ? &c. Le but de l'Apôtre est de montrer qu'il ne s'est privé du secours des femmes, qu'afin de n'être point à charge à l'Eglise, & pour ne point scandaliser les Gentils ; puisque ce seroit accuser les autres Apôtres de n'avoir pas évité le

scandale, en menant, comme ils faisoient, des femmes avec eux.

Une femme qui soit notre sœur en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, une femme fidelle & chrétienne, pour nous accompagner, non en qualité de femme, mais en qualité de sœur, afin de nous servir dans nos besoins.

Comme font les autres Apôtres; puisqu'étant Apôtres, aussi-bien qu'eux, nous pouvions user du même droit & de la même liberté.

Et les freres de notre Seigneur, & Céphas, c'est-à-dire, ceux mêmes d'entre les Apôtres qui passent pour les plus illustres & les plus parfaits, tels que sont saint Jacque le Mineur & Jude freres, enfans d'Alphée & de Marie cousine de la sainte Vierge; mais sur-tout saint Pierre, qui est le chef & le prince du College Apostolique, dont l'exemple seul étoit capable de nous mettre à couvert de tout reproche, si nous avions voulu l'imiter. Voyez verset 18.

ψ. 6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?

Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, &c. L'Apôtre fait voir qu'il n'ignoroit nullement le droit qu'il avoit de vivre aux dépens des Eglises; & que s'il en avoit usé autrement que les autres, ce n'avoit été ni par ignorance de son droit, ni par impuissance; mais parcequ'il l'avoit bien voulu, & qu'il avoit cru que cela étoit plus utile & plus expedient pour le salut de ses freres. Barnabé étoit le compagnon de l'Apôtre dans la prédication de l'Evangile.

D'en user de la sorte, c'est-à-dire, de vivre sans travailler de nos propres mains.

✓. 7. *Qui est ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit ? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?*

Qui est-ce, &c. L'Apôtre fait voir par diverses raisons tirées tant de la coutume & de l'équité naturelle, que de la loi même de Moïse, qu'il pouvoit vivre aux dépens des Eglises.

A la guerre, &c. Il se sert de cette comparaison, parceque le ministere de la prédication est une guerre spirituelle qui se fait contre le diable, & contre toutes les puissances du siècle. Voyez 2. Cor. 10. 4.

Qui plante une vigne, &c. Comme l'équité naturelle ne permet pas qu'on refuse un peu de raisin d'une vigne à celui qui l'a plantée ; de même il n'est pas juste que les fidelles privent du nécessaire les Apôtres qui les ont convertis, & plantés, pour ainsi dire, comme une vigne, dans le champ de l'Eglise.

✓. 8. *Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?*

Ce que je dis, &c. touchant le droit que les Prédicateurs de l'Evangile ont de vivre aux dépens des fidelles ; *la loi ne le dit-elle pas aussi*, qui est une regle de justice bien plus infailible que la coutume, & qui ne peut être soupçonnée d'injustice, puisqu'elle est de Dieu même ?

✓. 9. *Car il est écrit dans la loi de Moïse ; Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ?*

Car. . . . Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf, pour l'empêcher de manger des grains qu'il

foule ; parceque c'est une espece d'injustice & d'in-humanité, n'y ayant rien de plus juste que de le laisser vivre de son travail.

Qui foule les grains ; car c'est la coutume des pays chauds, de faire fouler les gerbes dans l'aire, ou par des bœufs, ou par des chevaux ou des mulets.

Dieu se met-il en peine, c'est-à-dire, s'est-il mis en peine en faisant cette loi ; car il ne s'agit pas ici de la providence de Dieu, laquelle s'étend absolument sur chacune des creatures en particulier, quoique plus spécialement sur les hommes. Voyez Ps. 35. 7.

De ce qui regarde les bœufs ? C'est-à-dire, de la maniere de nourrir & de gouverner le bétail ; parceque c'est une chose purement temporelle, & dont les hommes sont assez instruits d'ailleurs, sans que Dieu prenne le soin de les instruire par sa loi, qu'il ne leur donne que pour les rendre meilleurs & plus justes, & non pour les rendre plus instruits dans le ménage.

v. 10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Ouy sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.

Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes, &c. c'est-à-dire, pour notre instruction spirituelle, & pour nous enseigner par cette loi mystérieuse, combien nous devons être équitables envers ceux qui travaillent pour nous, & sur-tout à l'égard des ministres de l'Évangile qui travaillent à notre salut, comme il l'explique ensuite.

En effet, celui qui laboure ; c'est-à-dire, le Prédicateur de l'Évangile qui cultive le champ du Sei-

gneur, qui est l'Eglise, & qui a soin d'y semer, d'arroser, & de faire croître le bon grain, c'est-à-dire, les fidèles, dans ce champ mystique. *Dei agricultura estis, &c.* 1. Cor.
3. 9.

Doit labourer avec esperance, &c. c'est-à-dire, a droit d'esperer de recueillir quelque fruit, même temporel, de son travail, pour subvenir à ses nécessités.

Et aussi celui qui bat le grain, &c. c'est-à-dire, le Prédicateur qui explique les figures de la loi, qui développe les mysteres de la Religion, qui interprete les propheties, qui rend raison de la foi, qui aplanit les difficultés de l'Ecriture, qui sépare le vrai d'avec le faux, le vice d'avec la vertu; merite d'être récompensé.

✠. 11. *Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels?*

Si donc nous avons semé, par la prédication de la parole de Dieu, l'administration des Sacrements, & l'imposition de nos mains; parmi vous des biens spirituels, c'est-à-dire, les vertus, la grace, & les dons gratuits, qui sont des biens d'un prix inestimable; est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels, qui ne sont rien du-tout en comparaison des spirituels?

✠. 12. *Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au-contre toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de JESUS-CHRIST.*

Si d'autres; c'est-à-dire: Si vos docteurs, qui sont les derniers venus, & dont plusieurs ne ser-

vent qu'à troubler votre Eglise ; *usent de ce pouvoir , &c.* c'est-à-dire , du droit de recevoir de vous des choses temporelles , pour le peu de soin qu'ils prennent de vous administrer les spirituelles.

Plutôt qu'eux , &c. puisque c'est nous qui avons fondé votre Eglise , & qui l'avons fondée avec tant de peines & tant de travaux. On ne voit point néanmoins ni dans les Actes , ni dans les Epîtres , que saint Barnabé ait travaillé avec saint Paul à la fondation de l'Eglise de Corinthe ; de sorte qu'il ne faut entendre ceci que de saint Paul , qui parle ici , comme en beaucoup d'autres endroits , en nombre plurier ; si ce n'est qu'il voulût parler de Silas & de Timothée , qui étoient ses coopérateurs lorsqu'il fondeoit l'Eglise de Corinthe. Voyez Act. 18. 5.

Et nous souffrons au-contraire , plutôt que de vous être à charge , toutes sortes d'incommodités , &c. Car si nous vous obligions à contribuer à notre subsistance , cela pourroit vous rebuter de la foi , à cause de l'attache que vous avez encore au bien ; & nos adversaires pourroient en prendre occasion de nous accuser d'intérêt , & se glorifier de ce que nous ne prêchons pas l'Evangile plus gratuitement qu'eux.

✠. 13. *Ne savez-vous pas que les ministres du temple , mangent de ce qui est offert dans le temple ; & que ceux qui servent à l'autel , ont part aux oblations de l'autel ?*

Ne savez-vous pas que les ministres du temple , c'est-à-dire , les Levites , dont la principale fonction étoit de tuer les victimes , mangent de ce qui est offert dans le temple , c'est-à-dire , des dixmes , des prémices , & des autres oblations , selon l'ordre établi par la loi de Dieu.

Et que ceux qui servent à l'autel, c'est-à-dire, les Prêtres, dont la propre fonction est d'offrir les sacrifices sur l'autel, ou d'offrir les victimes, & les autres oblations. ; ont part, &c. c'est-à-dire, partagent aux sacrifices avec l'autel même. Gr. Brûlant une partie du sacrifice sur l'autel, & se réservant l'autre pour eux-mêmes.

ψ. 14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

Ainsi le Seigneur a aussi ordonné, &c. c'est-à-dire, leur a donné le droit de tirer leur subsistance des fidèles à qui ils annonceroient l'Evangile, & obligé en même-temps ces mêmes fidèles à la leur fournir ; puisqu'il est de l'équité naturelle, que celui qui travaille puisse au-moins vivre de son travail.

ψ. 15. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits : & encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi ; puisque j'aimerois mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.

Mais pour moi, &c. c'est-à-dire : Quelque droit que j'eusse d'exiger ma subsistance de vous, je n'en ai néanmoins reçu aucun aliment, ni aucun présent.

Et encore maintenant, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous écris de mon desintéressement, n'est pas afin de vous exciter d'une manière plus touchante & plus pressante à me secourir dans mes besoins, selon le stile & la coutume des faux-apôtres, qui ne parlent de leur desintéressement que pour s'attirer avec plus d'adresse les libéralités des fidèles.

Puisque j'aimerois mieux mourir, &c. que d'être privé de la joie que j'ai en moi-même de prêcher gratuitement l'Evangile.

ψ. 16. Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est

point un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère : & malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile.

Car si je prêche l'Evangile, &c. L'Apôtre fait voir, que comme le serviteur n'a point sujet de se glorifier d'avoir fait la volonté de son maître, lorsqu'il en a reçu un commandement exprès, & qu'il ne peut, à proprement parler, tirer cet avantage que des services qu'il lui rend volontairement & de son propre mouvement : qu'ainsi il n'avoit pas lieu de se glorifier envers Dieu, de prêcher simplement l'Evangile, Dieu lui ayant imposé l'obligation de ce ministère par un commandement exprès ; mais que pour le pouvoir faire avec quelque sujet, persuadé comme il étoit que ç'auroit été un obstacle à la prédication de l'Evangile d'exiger la subsistance des Corinthiens, il s'étoit résolu de son propre mouvement, & sans y être obligé, de leur prêcher gratuitement, afin de rendre son ministère & plus utile & plus agreable à Dieu. De même qu'un serviteur est d'autant plus digne de gloire, lorsque sans attendre le commandement de son maître, il fait de lui-même ce qu'il croit être convenable à son service ; car encore qu'il soit obligé, en qualité de serviteur, de faire tout ce qu'il peut pour son service, cependant la maniere dont il s'acquitte de cette obligation étant purement volontaire, & non servile, il merite que son maître ait une particuliere reconnoissance pour lui.

Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile, parceque j'encourerai la disgrâce de Dieu & la damnation éternelle, ayant manqué à l'ordre & au commandement précis que j'en ai reçu

ψ. 17. Que si je le prêchē de bon cœur, j'en aur.

rai la récompense ; mais si je ne le fais qu'à regret , je dispense seulement ce qui m'a été confié.

Que si je le prêche de bon cœur , avec affection , & comme un serviteur fidelle qui aime son maître , & qui emploie avec zele pour son service les talens qu'il a reçûs de lui.

J'en aurai la récompense , c'est-à-dire , la gloire éternelle , telle que Dieu l'a promise aux docteurs , qui brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Voyez Dan. 12. 3. Matth. 5. 19.

*Mais si je ne le fais qu'à regret , c'est-à-dire , non pour la gloire de Dieu , mais pour éviter les peines dont Dieu menace les serviteurs infidelles , ou pour mon intérêt particulier ; je dispense seulement ce qui m'a été confié ; c'est-à-dire , je ne fais en cela que m'acquitter de mon devoir ; ainsi je n'ai nul droit d'en attendre aucune récompense particulière. *Autr.* Que si je le prêchois de mon propre mouvement , j'en aurois la récompense : mais puisque c'est par obligation que j'ai reçû le ministère qui m'a été confié , je n'en dois pas attendre de récompense.*

ψ. 18. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense ? En prêchant de telle sorte l'Evangile , que je le prêche gratuitement , sans abuser du pouvoir que j'ai dans la prédication de l'Evangile.

En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense , &c. L'Apôtre ne prétend pas avoir plus de récompense que les autres Apôtres ; car encore qu'ils ne prêchassent pas si gratuitement que lui , ils pouvoient faire , & faisoient en effet beaucoup d'autres œuvres de surerogation qui leur meritoient une récompense particulière ; ainsi saint Paul meritoit cette récompense d'une manière , & ses collegues

d'une autre ; & il ne faut pas même douter qu'ils ne prêchassent quelquefois l'Évangile aussi gratuitement que saint Paul, quand ils le jugeoient nécessaire ; mais cela ne leur étoit pas si ordinaire qu'à lui.

ψ. 19. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

Car ; c'est-à-dire : Bien loin d'avoir usé de mon pouvoir & de mon autorité, au-contraire je me suis dépouillé de ma liberté, pour procurer le salut des fidèles.

Étant libre à l'égard de tous, c'est-à-dire, n'étant sujet à aucune personne particulière ; car il ne parle point ici des Puissances, auxquelles il s'est toujours soumis ; je me suis rendu le serviteur de tous, me comportant envers tous les hommes avec toute sorte d'humilité & de déférence, préférant leurs volontés à la mienne, souffrant pour leur service toute sorte d'incommodités & de fatigues, & rapportant toutes les actions de ma vie à leur salut. Voyez Rom. 1. 14. Galat. 5. 13.

Pour gagner à Dieu plus de personnes que je n'aurois fait, si j'avois voulu vivre dans toute la liberté dont je pouvois jouir, selon les règles même de l'Évangile.

ψ. 20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs.

J'ai vécu avec les Juifs, de nation & de Religion, comme Juif, pratiquant sans aucune dissimulation, plusieurs de leurs cérémonies & observations, sans croire néanmoins, comme eux, qu'elles fussent nécessaires ni utiles pour le salut. Voyez Act. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

Pour gagner les Juifs à JÉSUS-CHRIST, pré-

voyant bien que je les aurois rebuté si j'en avois usé d'une autre maniere, parcequ'ils auroient cru que j'étois contraire à la loi de Moïse, & que j'en blâmois les observations.

¶. 21. *Avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi (quoique je n'y fusse plus assujetti) pour gagner ceux qui sont sous la loi: avec ceux qui n'avoient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même, (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de JESUS-CHRIST) pour gagner ceux qui étoient sans loi.*

Avec ceux qui sont sous la loi; c'est-à-dire, les Profelytes, qui étoient Juifs de Religion, & qui faisoient, aussi-bien qu'eux, profession d'observer la loi de Moïse. Voyez Act. 16. 3. Autr. Avec les Juifs nouvellement convertis au Christianisme, qui par tendresse de conscience, & à cause du respect qu'ils avoient pour Moïse, se croyoient encore obligés à l'observation de ses ceremonies, quelque instruction qu'on leur pût donner du contraire.

Comme si j'eusse encore été sous la loi, c'est à-dire, aussi exactement que si j'eusse encore fait profession de la loi; car il ne veut pas dire qu'il usât de dissimulation dans les ceremonies qu'il en pratiquoit.

Quoique je n'y fusse plus assujetti, en ayant été délivré par la loi de JESUS-CHRIST.

Pour gagner ceux qui sont sous la loi; par condescendance en une chose indifferente, & permise dans les commencemens de la loi nouvelle: car à présent que la Religion chrétienne est établie, l'usage de ces ceremonies est devenu mortel; & il ne seroit pas même permis de les observer, quand ce seroit pour convertir les Juifs.

Avec ceux qui n'avoient point de loi ; c'est-à-dire, les Payens, à qui la loi de Moïse n'avoit point été donnée.

Comme si je n'en eusse point eu moi-même, usant de la même liberté en toutes choses, que ceux qui ne sont point obligés à la loi de Moïse, soit à l'égard de l'usage des viandes, soit à l'égard de toutes les autres observations & ceremonies legales. Il ajoûte ceci, pour ne point donner lieu de croire qu'il vecût comme un impie, & comme un homme sans loi.

Quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, c'est-à-dire, une loi interieure, spirituelle & divine, quoique differente de celle des Juifs, qui est toute exterieure.

Ayant celle de JESUS-CHRIST, qui est la loi de Dieu même, pour gagner, &c. plus aisément les Payens par cette liberté conforme à l'esprit de l'Evangile, & proportionnée à la maniere dont ils avoient toujours vécu.

ψ. 22. Je me suis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous.

Je me suis rendu foible avec les foibles ; en condescendant & compatissant à leurs foiblesses, m'accommodant à leur portée dans mes instructions, n'usant point avec eux de rigueur, ni de toute mon autorité, ne les portant point tout-d'un-coup à la perfection, évitant avec soin tout ce qui auroit pu les scandaliser. Voyez 2. Cor. 11. 24.

Pour gagner les foibles, pour ménager leurs esprits par cette adresse, & pour faciliter leur conversion.

Enfin je me suis fait tout à tous, c'est-à-dire : Je me suis mis à la portée de tous ; ou : Je me suis

rendu complaisant, & je me suis conduit selon le besoin & l'utilité de tous ceux avec qui je me suis rencontré, n'ayant rien omis de ce que j'ai cru nécessaire pour leur salut, & n'ayant point même affecté de regle uniforme de vivre, pour ce qui est de l'exterieur; mais vivant & agissant, selon les rencontres, tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, pour les gagner plus facilement à JESUS-CHRIST. Voyez Philip. 4. 12. *Autr.* Je me suis conformé, autant que je l'ai pu, aux inclinations & à la maniere de vivre de tous ceux avec qui j'ai conversé, *pour les sauver tous*, c'est-à-dire, tous ceux à qui j'ai prêché; car il ne s'agit pas ici de tous les hommes en general, ni du desir que saint Paul avoit pour le salut de chacun des hommes en particulier. Le Grec porte: *Afin d'en sauver au-moins quelques-uns*: ce qui fait encore mieux voir la grande charité de l'Apôtre, de s'être exposé à tant de peines & de travaux, quoiqu'il fût bien qu'il ne sauveroit qu'un petit nombre de ceux pour qui il travailloit.

✠. 23. *Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet.*

Or je fais toutes ces choses, ne me contentant pas d'en faire moins, comme il semble que je pourrois le faire, puisque je n'ai point reçu de commandement exprès de faire tout ce que je fais.

Pour l'Evangile, pour l'établissement de l'Evangile, *afin d'avoir part à ce qu'il promet*; c'est-à-dire, d'avoir part à la gloire qui est promise dans l'Evangile à ceux qui l'observeront.

✠. 24. *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.*

Ne savez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Quoique je pûsse avoir part à la gloire de celui qui remporte le prix , en faisant moins que je ne fais ; cependant comme la chose dont il s'agit est d'une si grande importance , je ne me contente pas de m'acquitter simplement des devoirs d'obligation précise , mais je fais absolument tout ce que je croi pouvoir y contribuer , sçachant bien que quoiqu'on fasse pour obtenir cette gloire , il est toujours à craindre de n'y pas reüssir , & de n'être pas du nombre de ceux qui y parviendront ; & que comme dans le grand nombre de ceux qui courent dans la carrière , il n'y en a qu'un seul qui obtienne le prix ; ainsi dans le grand nombre de ceux même qui travaillent à leur salut , il n'y en aura qu'un très-petit nombre qui aura le bonheur d'être sauvé.

Courez donc , c'est-à-dire : Avancez donc , à mon imitation , dans la pratique des vertus chrétiennes , puisque vous y avez le même intérêt , & que vous aspirez à la même gloire que moi ; *de telle sorte, &c.* que vous ne vous contentiez pas de vivre d'une manière commune , en vous acquittant simplement de vos obligations précises ; ce qui pourroit peut-être vous mettre en danger de votre salut ; mais vous efforçant de pratiquer tout le bien qui vous sera possible , quoiqu'il ne vous soit pas commandé , afin de vous assurer par ce moyen le prix de la vie éternelle , & de ne vous pas mettre en danger de le perdre , en vivant d'une manière plus relâchée. Voyez 2. Petr. 1. 10.

ψ. 25. *Or tous les athletes gardent en toutes choses une exacte temperance , & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible : au-lieu que nous en attendons une incorruptible.*

Or 1014. L'Apôtre continue de montrer par une autre comparaison, pourquoi il ne se contente pas de faire les choses d'obligation précise, & pourquoi il se conduit dans toutes les parties de son ministère avec tant de circonspection & de retenue, lors même qu'il avoit la liberté de pouvoir agir autrement.

Les athlètes, c'est-à-dire, ceux qui s'occupent aux exercices des jeux & des combats publics, gardent d'eux-mêmes, & sans qu'on les y oblige, en toutes choses, même en celles qui sont permises, comme dans l'usage des viandes, & de leurs femmes, une exacte tempérance, pour n'avoir rien qui les empêche de combattre, & de remporter la victoire.

Et ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, de laurier, ou d'olivier, ou de l'arbre d'où degoute la poix-raisine.

Au-lieu que, &c. c'est-à-dire : Combien plus volontiers devons-nous nous abstenir des choses mêmes que nous pourrions croire être permises, comme de l'usage indifférent des viandes immolées, & généralement de tout ce qui nous peut causer quelque empêchement dans le combat spirituel que nous avons à rendre pour remporter la couronne à laquelle nous aspirons, qui est incorruptible & éternelle.

v. 26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard; je combats, & je ne donne pas des coups en l'air.

Pour moi je cours, &c. c'est-à-dire, je prends si bien mes mesures dans la course spirituelle de la vie chrétienne, que je puisse arriver sûrement au but de la vie éternelle que je me suis proposé, sans me

mettre au hazard d'y manquer ; & pour cela je me fers de tous les moyens les plus certains & les plus sûrs pour y arriver, sans considerer s'ils sont ou s'ils ne sont pas d'obligation.

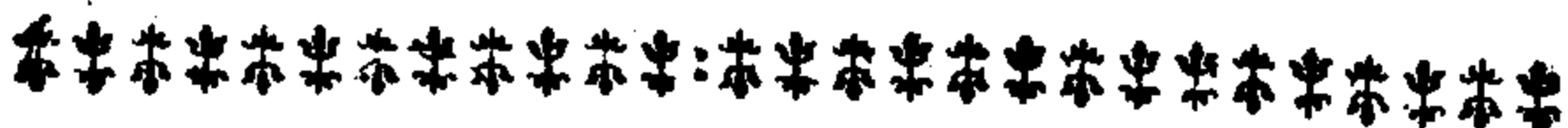
Je combats, comme un athlete spirituel, par l'exercice de la mortification ; & *je ne donne pas des coups en l'air*, par maniere de simple exercice, & sans dessein de combattre, comme faisoient les athletes avant que de venir au combat, & comme font, à leur imitation, les Chrétiens, qui ne pratiquent que par coutume, ou par maniere d'acquit, les exercices de la pénitence, sans un veritable dessein de se mortifier.

ψ. 27. *Mais je traite rudement mon corps, & je le reduits en servitude ; de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reproché moi-même.*

Mais je traite rudement mon corps, lui faisant souffrir toutes sortes d'incommodités. Voyez ci-dessus ch. 4. v. 11. L'Apôtre fait toujours allusion au combat des athletes, qui traitoient le plus rudement qu'ils pouvoient leurs adversaires, jusqu'à les meurtrir de coups. Aussi le mot Grec porte : *Lividum facio*.

Et je le reduits en servitude, c'est-à-dire, je le soumets à l'obeissance qu'il doit à l'esprit, reprimant en lui tous les mouvemens qui s'elevent contre la raison. Il a égard à la coutume qu'avoient les athletes, de traîner leurs adversaires comme des esclaves après les avoir vaincus.

De-peur qu'ayant prêché aux autres, &c. c'est-à-dire, qu'ayant enseigné le chemin du salut aux autres, je n'en sois moi-même exclus, pour avoir negligé l'exercice de la mortification, & pour n'avoir point marché par la voie que j'ai montrée.



SENS SPIRITUEL.

v. 1. jusqu'au 15. *NE suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu notre Seigneur JESUS-CHRIST? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en Notre-Seigneur, &c.*

S. Paul, qui tâchoit de se soutenir contre les faux Apôtres, pour gagner à Dieu le peuple de Corinthe, l'emportoit au-dessus d'eux par son desintéressement, en travaillant de ses mains pour vivre, sans user du droit qu'il avoit de subsister aux dépens de ceux qu'il instruisoit. Ainsi il prouve aux Corinthiens qu'il peut user de ce droit, & fait voir par la loi naturelle, par la loi de Moïse, & par le commandement exprès de JESUS-CHRIST, que les peuples sont indispensablement obligés d'entretenir la vie temporelle de tous ceux qui par la prédication de l'Evangile, ou par les autres fonctions Ecclesiastiques, travaillent à leur procurer la vie éternelle.

Il est certain que dans l'Eglise on a toujours eu soin de procurer aux Pasteurs & aux autres ministres des autels leur subsistance, par les dixmes, les prémices; ou les offrandes; quoique la diversité des temps & des pays ait causé quelque différence dans la maniere de s'acquitter de cette obligation. En effet, saint Thomas a remarqué, que quoique ce devoir soit de droit naturel & de l'institution même de JESUS-CHRIST, néanmoins la détermination de la quantité, de la qualité & des per-

2. 2. q. 102.
85. art. 41

Quodl.
2. 44.

sonnes a été laissée à la sagesse de l'Eglise. Et quoique le précepte des dixmes, dit-il ailleurs, ait passé du vieux Testament au nouveau, avec les autres préceptes moraux, ce qu'il y avoit de ceremonial, sçavoir la taxation de la dixième partie, n'y a pas passé de même ; mais cette taxation a été déterminée par l'Eglise, qui peut s'en relâcher, ou en partie, ou entierement.

Apolog.

Si nous considerons ce qui s'est passé depuis le commencement de l'Eglise établie par JESUS-CHRIST jusqu'à présent, nous verrons que cette sainte Mere a toujours eu soin que ses enfans pourvussent de leurs biens temporels aux besoins de leurs Pasteurs, qui leur communiquoient les biens spirituels. Nous voyons que JESUS-CHRIST même, accompagné de ses Apôtres, avoit avec lui plusieurs saintes femmes, qui fournissoient de leurs biens pour sa subsistance & celle de ses Apôtres, sans parler des aumônes qui étoient mises en reserve, & dont Judas étoit le dépositaire. Après l'Ascension du Fils de Dieu, les fidelles étoient si zelés pour procurer l'entretien de ceux qui leur prêchoient l'Évangile, & la nourriture des pauvres, qu'ils vendoient leurs biens & en mettoient le prix aux pieds des Apôtres : ce saint usage a continué de se pratiquer dans les siècles suivans, puisque Tertullien dit, que de son temps tout étoit encore commun entre les fidelles, quoique tous ne vendissent pas leurs fonds & leurs maisons pour en donner le prix aux pauvres : de sorte que plusieurs ministres de JESUS-CHRIST, animés de cet esprit de pauvreté, exerçoient quelque métier, pour gagner leur vie, à l'imitation de saint Paul, non seulement pour laisser aux pauvres la portion

des distributions qui leur étoit dûe , mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains.

Ces premiers fidèles , instruits par des hommes apostoliques , se croyoient obligés de donner abondamment de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres ; c'est ce qui fait dire à saint Irenée , que tout ce que les fidèles offroient au temple & aux Prêtres de l'ancienne loi , n'étoit qu'une ombre & une image des liberalités sans comparaison plus grandes que les fidèles font à l'Eglise & aux pauvres : ainsi , autant que le nouveau Testament est plus parfait que l'ancien , autant les offrandes qui s'y font à l'autel doivent être plus abondantes , parcequ'elles viennent d'une plus parfaite charité.

*Lib. 4
c. 34*

Mais depuis que la paix a été donnée à l'Eglise , & qu'elle s'est accrue en puissance & en richesses , la charité des fidèles à l'égard des Pasteurs s'est diminuée , peut-être parceque celle des Pasteurs n'a pas ordinairement été si ardente que dans le temps de la persecution : les laïques payoient les dixmes au Clergé ; mais ce n'étoit souvent qu'à regret. Quelque desintéressé que fût saint Augustin , il n'a pas laissé de remontrer aux fidèles l'obligation qu'ils avoient de donner , & le droit que le Clergé avoit d'exiger d'eux son entretien , soit par les dixmes , soit par quelque maniere encore plus liberale.

*In Ps
146*

Saint Gregoire de Nazianze met au rang des plus grands crimes l'injustice & l'ingratitude de ceux qui refusent à Dieu & à ses ministres les prémices de ce qui leur est si justement dû ; & saint Césaire Archevêque d'Arles declare aussi aux laïques , que les dixmes de leurs biens ne sont point à

eux , mais à l'Eglise , & qu'ils ne peuvent les retenir sans se rendre coupables de larcin & de sacrilege tout-ensemble.

L'Eglise dans ses Conciles a ordonné aux fidelles de s'acquitter de ce devoir de religion ; & pour y engager plus expressement , elle a employé les châtimens spirituels , comme les Rois & les Magistrats ont employé les peines temporelles pour contraindre les esprits mal-faits à s'acquitter d'une dette si legitime & si indispensable. On a défini dans ces saintes assemblées ces verités importantes, 1. Que les dixmes sont de droit divin; 2. Qu'elles ont toujours été payées dans les siècles passés de l'Eglise; 3. Qu'elles doivent être payées au Clergé pour son entretien ; afin qu'il ait la liberté de s'employer tout entier au ministere sacré; 4. Que tout ce qui reste après l'entretien frugal & modeste des Ecclesiastiques, est dû aux pauvres. Ces preuves ne laissent aucun lieu de douter, que les peuples ne soient obligés à fournir les choses nécessaires à ceux qui leur prêchent l'Evangile, comme prétend notre saint Apôtre; & l'on peut croire avec grande raison, que la famine & les autres malheurs publics proviennent souvent de l'irreligion , de l'ingratitude , & de l'avarice de ceux qui refusent de rendre à Dieu dans la personne des pauvres & de ses ministres une partie des biens qu'ils reçoivent de sa liberalité. N'est-ce pas ce que Dieu nous montre par le reproche qu'il fait aux Juifs dans Aggée : *Vous avez esperé de grands biens , & vous en avez trouvé beaucoup moins , si vous les avez portés à votre maison ; & mon souffle a tout dissipé : Et pourquoi , dit le Seigneur des armées ? C'est parceque ma maison est deserte , pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la*

Conc. 2.
de Mâ-
con.

Agg. 1.
9. 10. 11.

sienne : c'est pour cela que j'ai commandé aux cieux de ne point verser leur rosée , & que j'ai défendu à la terre de former le grain : c'est pour cela que j'ai fait venir la sécheresse & la sterilité sur la terre , sur le blé , sur le vin , sur l'huile , sur tout ce que la terre produit de son sein , sur les hommes , sur les bêtes , & sur tous les travaux de vos mains.

L'entretien des ministres de JESUS-CHRIST, & celui des pauvres qui sont les membres, n'est-il pas sans comparaison préférable au culte extérieur que Dieu demandoit des Juifs, qu'il punissoit pour l'avoir négligé? Et peut-on excuser ceux qui se dispensent de contribuer à la subsistance des ministres de JESUS-CHRIST, qui travaillent pour leur salut; ou ceux qui par des dévotions mal entendues abandonnent leurs Paroisses, & ne prennent point de part à l'entretien du service qui s'y fait, & des pauvres qui s'y trouvent souvent en grand nombre?

ψ. 15. jusqu'au 19. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi, &c.

Que si les Ecclesiastiques ont droit de subsister des biens de l'Eglise, ils doivent bien prendre-garde de ne point abuser de ce pouvoir: car comme ces biens sont destinés à l'usage & à l'entretien des pauvres, ils n'en doivent user que comme pauvres eux-mêmes; & se contentant du nécessaire, selon la loi de l'Evangile, donner aux pauvres tout le superflu.

On sera bien persuadé de cette vérité, si l'on considère quelle a été la conduite de JESUS-CHRIST & celles des Apôtres; l'usage de l'Eglise, & les sain-

tés regles qu'elle a établies pour confirmer ce point important de la discipline. Le Fils de Dieu, qui s'est fait pauvre des biens de ce monde pour nous enrichir des biens du ciel, n'a voulu rien posséder en propre; mais il a été entretenu, en prêchant l'Evangile, par les soins de quelques saintes femmes, qui fournissoient à sa dépense & à celle des disciples qui l'accompagnoient; c'est pour cela qu'il répondit à un Docteur de la loi qui le vouloit suivre, qu'il n'avoit pas où reposer sa tête. Lorsqu'il envoya ses Apôtres annoncer son Evangile, il leur ordonna de ne se mettre point en peine de prendre quoi que ce soit pour leur subsistance, & de se reposer entièrement sur la providence divine, eux d'ailleurs qui avoient tout quitté pour se mettre à la suite de JESUS-CHRIST, comme le témoigne l'Evangile en plusieurs endroits.

Luc. 9.
57. 58.

N. 15.

C'est dans cet esprit de pauvreté que l'Eglise, par sa pratique & par ses reglemens, veut que ses enfans qui se consacrent à son service, renoncent de cœur & d'affection aux biens de ce monde, & à toutes les satisfactions de la vie, en leur faisant déclarer solennellement que *le Seigneur est leur partage & l'heritage qu'ils choisissent*. Que si le Chrétien doit non seulement renoncer à l'argent & aux autres biens; mais se renoncer soi-même s'il veut être disciple de JESUS-CHRIST, comme parle l'Evangile; si ayant de quoi se nourrir & de quoi se vêtir il doit être content, selon l'Apôtre; à plus forte raison les Ecclesiastiques doivent-ils être dans ces saintes dispositions, eux qui font profession d'un détachement particulier, & d'un entier dévouement au service de Dieu. Cette maxime est d'une tradition incontestable dans toute l'antiquité Eccle-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 295
astique , confirmée par les Conciles & les senti-
timens des Peres.

Saint Augustin établit la desappropriation comme une loi inviolable parmi les Ecclesiastiques de son Eglise ; & en les ordonnant il les engageoit à cette profession particuliere de renoncer à toute propriété de biens. Saint Jerôme écrivant à Heliodore , lui declare qu'il ne peut rien posseder en propre , s'il veut être le disciple de **JESUS-CHRIST** ; & il lui met devant les yeux l'exemple du Fils de Dieu , & des Apôtres qui abandonnerent tout , & conclut de même , qu'il faut renoncer ou à l'heritage de **JESUS-CHRIST** , ou à celui du siecle : il dit à-peu-près la même chose dans sa lettre à Nepotien. C'est selon ce principe que les Paulins , les Hilaires & tant d'autres se sont dépouillés des biens de la terre pour se consacrer tout entiers au service de **JESUS-CHRIST** & de son Eglise.

Que si dans les siecles suivans cette sainte pratique n'a pas toujours été observée , la diversité des usages ne peut jamais préjudicier à la loi immuable qui oblige tous les Ecclesiastiques à se contenter d'un entretien frugal , & à distribuer le reste aux pauvres. Les pratiques exterieures ne sont pas toujours les mêmes dans l'Eglise ; mais les regles de la morale , de la pieté , du desinteressement , de la modestie dans les habits , & de la distribution du superflu aux pauvres , sont toujours les mêmes ; parceque la loi éternelle de l'Evangile est invariable.

De plus , l'état Ecclesiastique est un état consacré à la croix & à la pauvreté de **JESUS-CHRIST** , dont le Fils de Dieu même , & les Apôtres après lui , ont fait le premier établissement , dans un dépouillement entier de toutes les choses de la terre.

Les Evêques & les Ecclesiastiques les plus saints en ont usé de la sorte. Les uns renonçoient à leur patrimoine pour vivre d'aumônes avec l'Eglise ; les autres se privoient des revenus de l'Eglise qu'ils servoient, & s'entretenoient de leur patrimoine ; d'autres après avoir quitté leur patrimoine renonçoient aussi à leur part des revenus de l'Eglise, qu'ils continuoient néanmoins de servir avec la même ferveur & avec plus de succès ; plusieurs d'entr'eux même exerçoient quelque métier pour gagner leur vie, non seulement afin de laisser aux autres pauvres la portion des distributions qui leur étoit dûe ; mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains ; en quoi ils imitoient la haute perfection de notre saint Apôtre, qui leur avoit laissé ce grand exemple.

v. 19. jusqu'au 24. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes, &c.

Comme notre saint Apôtre avoit un amour ardent pour JESUS-CHRIST, il étoit aussi enflammé d'un zele incroyable pour le salut de tous les hommes, & dans l'affection qu'il ressentoit pour eux il auroit souhaité, dit-il, de leur donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi sa propre vie, tant étoit grand l'amour qu'il leur portoit ; cet excès d'amour le faisoit entrer avec une condescendance merveilleuse dans tous les besoins de ceux qu'il instruisoit, comme une mere qui nourrit & qui aime tendrement ses propres enfans, & sans considérer ni l'âge, ni le sexe, ni la condition, ni la naissance ; il n'y avoit rien de si pénible ni de si bas à quoi il ne se portât pour les gagner à Dieu.

Lorsque le Fils de Dieu l'appella à son service, & qu'il le changea tout-d'un-coup de loup ravissant en agneau, il le dépouilla de sa fierté naturelle, & le revêtit de son esprit, qui est un esprit de douceur & d'humilité : *Apprenez de moi*, dit-il, *Matth.* *que je suis doux & humble de cœur.* Cet esprit est le *11. 29.* principal caractère du ministère apostolique, & tous les Pasteurs en doivent être remplis, s'ils veulent se rendre conformes au bon Pasteur par excellence qui a donné sa vie pour ses brebis, & qui *Joan. 10.* pour les sauver s'est si prodigieusement aneanti & *11.* rabaisé lui-même en se rendant obeissant jusqu'à la mort. Ce profond aneantissement où JESUS-CHRIST s'est rabaisé dans son Incarnation, en unissant à sa Personne divine la nature humaine pour lui rendre la vie qu'elle avoit perdue par le peché de notre premier pere, nous est bien représenté, selon le sentiment des Peres, par ce rabaisement mystereux d'Elie lorsqu'il ressuscita l'enfant d'une veuve, *en se racourcissant & se mesurant à son* *3. Reg.* *petit corps.* Elisée, qui étoit animé du même esprit *17.* qu'Elie, a aussi représenté le grand mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu & de la redemption des hommes, en redonnant la vie de la même maniere à un enfant qu'il avoit obtenu par ses prieres à une femme de Sunam : ce saint Prophete étant en- *4. Reg. 4.* tré dans la chambre où étoit cet enfant mort, monta sur le lit, & se coucha sur l'enfant, *mettant ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains,* pour le pouvoir ressusciter. Voyez, mes freres, dit saint *Ser. 207.* Augustin, combien cet homme arrivé à l'âge *de temp.* d'un homme parfait se retressit pour ajuster tous *Serm. 11.* ses membres à ceux d'un enfant qui étoit mort *de verb.* & couché ; & considerez ce que fit Elisée à l'é- *Apostoli.*

gard de cet enfant , la figure de ce que JESUS-CHRIST même a accompli à l'égard de toute la nature humaine ; parceque nous étions petits , le Sauveur s'est fait lui-même petit ; parceque nous étions morts & couchés par terre , ce Medecin charitable s'est rabaislé jusqu'à nous ; nul ne pouvant effectivement relever un homme qui est abattu, s'il ne veut auparavant se pencher & s'abaisser jusqu'à lui.

Que si ce profond abaissement du Fils de Dieu étoit nécessaire , comme dit l'Ecriture , pour sauver les hommes ; & si JESUS-CHRIST en attachant le vieil homme sur la croix , s'y est lui-même comme racourci & mesuré d'une maniere étonnante à la bassesse de notre nature , pour y faire renaître l'homme nouveau ; combien est-il plus nécessaire que ceux qu'il a appelés à la participation de ce grand œuvre du salut des hommes , y travaillent avec un dévouement entier, en se faisant tout à tous, comme S. Paul , qui s'est fait un parfait imitateur de la charité de JESUS-CHRIST ? Ne doit-on pas admirer, dit S. Chrysostome, que le Prédicateur de toute la terre , cet Ange visible, qui étoit toujours d'esprit dans le ciel , qui avoit reçu de Dieu de si grands dons de graces , descendît néanmoins dans un rabaissement si prodigieux , que de se rendre le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes ? On a vû, dit-il , son extrême condescendance, en ce qu'étant dans la loi de JESUS-CHRIST, dans la loi de l'esprit & de la grace , il a vécu avec ceux qui étoient sans loi , comme s'il n'eût point eu de loi , & avec les Juifs , comme s'il eût été Juif. Il s'est rendu foible avec les foibles pour gagner les foibles ; enfin il s'est fait tout à tous pour les sauver tous. Si les

Pasteurs croient que l'exemple de JESUS-CHRIST soit trop relevé pour le pouvoir suivre, peuvent-ils se dispenser d'imiter ce grand Apôtre? Ne peut-il pas leur dire, comme il disoit autrefois aux Corinthiens avec quelque sorte de reproche : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST*, & rabaissez-vous en vous accommodant & vous proportionnant à la foiblesse & à la portée de tous ceux du salut desquels Dieu nous demandera un compte exact à son jugement redoutable?

▼. 24. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? &c.*

Ce qu'on doit considérer en cet exemple, que l'Apôtre nous donne pour notre instruction, c'est qu'il ne suffit pas de marcher dans la voie de Dieu pour arriver au bonheur éternel; mais qu'il y faut courir, & courir de telle sorte, qu'on remporte le prix entre plusieurs qui courent. En effet, un Chrétien qui connoît ses obligations, ne peut jamais s'acquitter assez dignement de ce qu'il doit à Dieu, qu'en desirant de faire continuellement de nouveaux progrès dans la vertu, & de se rendre de jour en jour plus parfait, sans dire jamais : C'est assez. Et c'est en cela, dit saint Bernard, que consiste la perfection de cette vie, à faire de perpétuels efforts pour y atteindre, & s'y avancer incessamment sans se lasser jamais : Jamais le vrai & parfait Chrétien, continue ce Pere, ne croit avoir atteint le but, il a toujours faim & soif de la justice, en sorte que s'il vivoit toujours, il s'efforceroit toujours de devenir plus juste qu'il n'est, & emploieroit toutes ses forces à s'avancer de bien en mieux : car ce n'est pas

„ seulement pour un an , ni pour un certain temps ;
 „ qu'il s'est voué & consacré au service de Dieu , mais
 „ pour toute sa vie , & jusques à l'éternité. Ainsi il
 „ conclut , que vouloir s'arrêter dans le chemin de
 „ la vertu chrétienne , c'est reculer, S. Prosper avoit
 dit avant lui la même chose , dans cette belle sen-
 tence : *Qu'aucun des fidelles , quelque avancement
 qu'il ait fait dans la piété , ne dise : C'est assez ; car
 s'il le dit , il s'arrête , & demeure en chemin au mi-
 lieu de sa course , & ainsi il ne persévérera pas jus-
 qu'à la fin.*

„ August.
 „ lib. de
 „ perf.
 „ just. c.
 „ 8.

Ces deux Saints avoient appris cette vérité im-
 portante du grand saint Augustin , qui dans le livre
 qu'il a fait de la perfection de la justice , declare :
 „ Que , selon les paroles de JESUS-CHRIST , nul
 „ ne doit prétendre d'être rassasié dans le ciel
 „ de la plénitude de la justice , si en ce monde il n'a
 „ voit une faim & une soif continuelle pour elle , qui le
 „ portât à s'avancer vers la perfection. Dieu , dit-il ,
 „ donnera aux fidelles après cette vie la souveraine
 „ perfection pour récompense ; mais il ne la donnera
 „ qu'à ceux qui auront travaillé pour mériter cette
 „ récompense durant cette vie : car nul en sortant de
 „ la terre n'arrivera dans le ciel pour y être rassasié
 „ d'une éternelle justice , s'il n'a une faim & une soif
 „ divine qui le fasse courir vers elle tant qu'il est dans
 „ ce monde. La justice que nous possédons dans le pe-
 „ lerinage de cette vie , consiste proprement à tendre
 „ toujours par la rectitude & la perfection de notre
 „ course vers cette perfection souveraine & cette pléni-
 „ tude de la justice en laquelle la charité sera parfaite
 „ & accomplie par la claire vûe de la beauté de Dieu ;
 „ & nous y tendons de la sorte en châtiant notre corps ,
 „ & le tenant dans la soumission & la servitude , &

faisant toutes choses selon les regles de la doctrine de la verité, sur laquelle la foi veritable, l'esperance ferme, & la charité pure & sincere sont établies : C'est-là maintenant notre justice, par laquelle nous courons avec une faim & une soif divine vers la perfection & la plenitude de la justice du ciel, pour être un jour entierement rassasiés.

Les preuves de cette verité sont répandues de tous côtés dans l'Écriture : *Le sentier des justes*, dit le Sage, *est comme une lumiere brillante qui s'avance & qui croît jusqu'au jour parfait* : cette lumiere brillante est la foi éclairée & animée par la charité ; si elle ne croît pas en nous, l'on peut dire qu'il y a quelque secret obstacle dans notre cœur qui en arrête le cours, & qui l'empêche de croître & de subsister. Ne voyons-nous pas que dans la nature tous les corps animés qui ne croissent point ne peuvent pas durer long-temps ? *Pratiquons donc, selon l'avis de notre saint Apôtre, la verité par la charité ; & croissons en toutes choses dans JESUS-CHRIST, qui est notre chef & notre tête.*

Ezechiel ne dit-il pas que les quatre animaux mysterieux, qui représentent les quatre Evangelistes, qui nous ont annoncé les saintes maximes de la loi nouvelle, ne retournoient point lorsqu'ils marchaient, & que chacun d'eux alloit devant soi ? pour marquer ce que David avoit dit auparavant, que quand Dieu par sa grace nous élargit le cœur pour accomplir sa loi, nous courons dans la voie de ses commandemens sans nous arrêter : *Viam mandatorum tuorum cucurri cum non dilatasti cor meum.* Je pourrois rapporter plusieurs autres passages des livres saints, pour montrer la necessité d'avancer toujours pour arriver à la perfection que demande l'é-

tat du Chrétien ; je me contenterai de rapporter deux exemples qu'on ne peut pas se dispenser de suivre.

Le premier est celui de JESUS-CHRIST même , qui , étant très-parfait dès le moment de sa conception , n'a pas laissé de donner à tous les âges des exemples du progrès qu'ils doivent faire en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes : JESUS proficiebat sapientiâ & etate & gratiâ apud Deum & homines ; & comme le prédit *Ps. 18. 6.* David : *Il est sorti plein d'ardeur pour courir comme un geant dans sa carrière ; EXULTAVIT ut gigas ad currendam viam.* Il a paru comme un geant qui surpasse infiniment tous les autres hommes en force , mais qui leur montre néanmoins l'exemple qu'ils doivent suivre , en fournissant leur carrière pour remporter le prix. *Le Createur de l'homme & le Sauveur du monde s'est-il arrêté , dit S. Bernard , tandis qu'il a conversé avec les hommes ? Allant de lieu en lieu il faisoit du bien par-tout , comme rapporte S. Pierre dans les Actes , & l'a fait plein d'ardeur , comme un geant qui fournit sa carrière. Or celui qui ne court point ne peut pas atteindre JESUS-CHRIST qui court ; & que sert-il de le suivre , si l'on ne peut l'atteindre ? C'est pourquoi S. Paul disoit : Courez de telle sorte que vous remportiez le prix ; il est devenu obeissant jusqu'à la mort : Ainsi , continue ce Pere , vous avez beau courir , si vous ne courez jusqu'à la mort , vous ne remporterez point le prix ; or le prix & la récompense c'est JESUS-CHRIST même.*

Le second exemple est celui du saint Apôtre , qui exhorte à cette course spirituelle non seulement par ses paroles mais aussi par son exemple. S'il y eut jamais homme qui ait pu se dispenser d'ajouter à ses

fonctions ordinaires de nouvelles mortifications pour se rendre agreable à Dieu, & affûrer son salut, ç'a eté fans doute ce grand Apôtre, qui étoit fans cesse engagé à des voyages pénibles & à des fatigues continuelles : neanmoins il traite rudement son ^{v. 20} corps & le reduit en servitude, de-peur qu'après avoir prêché aux autres il ne soit reproché lui-même, s'il n'en ufoit de la forte ; & quoiqu'il eût été ravi dans le paradis pour y être instruit des mysteres les plus relevés qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter, il se croyoit toutefois imparfait, & poursuivoit sa course pour tâcher d'atteindre où le Seigneur JESUS-CHRIST l'avoit destiné en le prenant. ^{Philip. 3^e}
Tout ce que je fais maintenant, dit-il, c'est qu'ou- ^{12. 139}
bliant ce qui est derriere moi & m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la felicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par
JESUS-CHRIST.

Si un homme qui travailloit jour & nuit pour procurer le salut des peuples, n'a pas cru être dispensé de faire de nouveaux efforts pour s'assûrer de la vie éternelle, que peuvent esperer ceux qui vivent dans une oisiveté molle ; dans l'aversion des mortifications & dans la negligence de leur salut.





CHAPITRE X.

1. **O**R vous ne devez pas ignorer, mes freres, que nos peres ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge;

Exod. 13.

21.

Num. 9.

21.

Exod. 14.

22.

2. qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse //, dans la nuée & dans la mer;

Exod. 16.

15.

3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle;

Exod. 17.

6.

Num. 20.

10.

4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit; & JESUS-CHRIST étoit cette pierre //.

5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agreables à Dieu, étant presque tous peris // dans le desert.

Num. 26.

64. 65.

9. Dim.

après la Pentec.

6. † Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous

1. **N**Olo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt; & omnes mare transierunt;

2. & omnes in Moyse baptizati sunt, in nube, & in mari:

3. & omnes eandem escam spiritalem manducaverunt,

4. & omnes eundem potum spiritalem biberunt: (bibebant autem de spiritali confectione eos petra: petra autem erat Christus)

5. sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo: nam prostrati sunt in deserto.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus con-

†. 2. letr. en Moïse.

†. 4. autr. la pierre étoit le Christ.

†. 5. letr. car ils furent étendus morts dans le desert.

dûpifcentes malorum , ne nous abandonnions pas
 ficut & illi concupie- aux mauvais defirs , comme
 runt : ils s'y abandonnerent.

7. neque idololatræ
 efficiamini , ficut qui-
 dam ex ipsis : quemad-
 modum fcriptum eft :
 Sedit populus mandu-
 care & bibere , & fūr-
 tēxerunt ludere.

7. Ne devenez point auffi
 idolâtres , comme quelques-
 uns d'eux , dont il eft écrit :
 Le peuple s'affit pour manger
 & pour boire , & ils fe leve-
 rent pour fe divertir //.

Exod.
 32. 6.
Num. 115
 1. 9.
Num. 258
 1. 9.

8. Neque fornice-
 mur , ficut quidam ex
 ipsis fornicati funt , &
 ceciderunt unâ die vi-
 ginti tria millia.

8. Ne commettons point
 de fornication , comme quel-
 ques-uns d'eux commirent ce
 crime , pour lequel il y en eut
 vingt-trois mille qui furent
 frappés de mort en un feul
 jour.

9. Neque tentemus
 Christum , ficut qui-
 dam eorum tentave-
 runt , & à ferpentibus
 perierunt.

9. Ne tentons point JESUS-
 CHRIST , comme le tenterent
 quelques-uns d'eux , qui fu-
 rent tués par les ferpens.

Num. 215
 5. 6.

10. Neque murmu-
 raveritis , ficut qui-
 dam eorum murmura-
 verunt , & perierunt
 ab exterminatore.

10. Ne murmurez point ,
 comme murmurerent quel-
 ques-uns d'eux , qui furent
 frappés de mort par l'Ange
 exterminateur.

Num. 160
 4.

11. Hæc autem om-
 nia in figura continge-
 bant illis : fcripta funt
 autem ad correptio-
 nem noftram , in quos
 fines sæculorum deve-
 nerunt.

11. Or toutes ces chofes
 qui leur arrivoient , étoient
 des figures ; & elles ont été
 écrites pour nous fervir d'in-
 ftruction à nous autres , qui
 nous trouvons à la fin des
 temps.

12. Itaque qui fe exi-

12. Que celui donc qui

croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

13. Vous n'avez eu *encore* que // des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidelle, & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces; mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez perséverer ¶.

14. C'est pourquoi, mes très-chers frères, fuyez l'idolatrie.

15. Je vous parle comme à des personnes sages; jugez vous-même de ce que je dis.

16. N'est-il pas vrai que le calice de benediction que nous benissons, est la communion du sang de JESUS-CHRIST; & que le pain que nous rompons, est la communion du corps du Seigneur?

17. Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps; parceque nous participons tous à un même pain.

18. Considérez les Israélites selon la chair: ceux d'entre eux qui mangent de la victi-

stimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana: fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.

14. Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor, vos ipsi iudicate quod dico.

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? & panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

18. Videte Israel secundum carnem: nonne qui edunt hostias,

participes sunt altaris? me immolée, ne prennent-ils pas *ainsi* part à l'autel?

19. Quid ergo? dico quòd idolis immolatum sit aliquid? aut quòd idolum sit aliquid?

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose //?

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum; non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum:

20. Non: mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des démons.

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur //, & à la table des démons //.

22. An æmulamur Dominum? Nunquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie? Sommes-nous plus forts que lui? Tout *Supr. 6.* m'est permis, mais tout n'est ^{12.} pas avantageux.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

†. 19. *lett.* quoi donc, dis-je, que ce qui est immolé à l'idole soit quelque chose, ou que l'idole même soit quelque chose.

†. 21. *expl.* par l'Eucharistie. *Ibid.* en mangeant de ce qui leur est offert.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquerir d'où il vient // par un scrupule de conscience ;

Pf. 23. 1.
Eccli. 17.
31.

26. car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

27. Si un infidelle vous prie à manger chez lui ; & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience //.

28. Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, & aussi de peur de blesser non votre conscience, mais celle d'un autre //.

29. Car pourquoi m'exposerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout // ?

30. Si je prends avec action-

ψ. 25. i. e. s'il a été offert aux idoles.

ψ. 27. & 28. *lett.* à cause de la conscience. *Grec.* car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

ψ. 28. & 29. *autr.* mais quand

25. Omne, quod in macello venit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra & plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire : omne quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis : nolite manducare, propter illum qui indicavit, & propter conscientiam :

29. conscientiam autem dico, non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gra-

je dis la conscience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre : car pour vous vous pourriez dire : Pourquoi ma liberté est-elle condamnée par la conscience d'un autre.

tia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago?

de-graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi, pour une chose dont je rends graces à Dieu?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite.

31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, *Coloss. 3.* & quelque chose que vous ^{17.} fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Sine offensione estote Judæis, & Gentibus, & Ecclesiæ Dei:

32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu:

33. sicut & ego per omnia omnibus placeo, non querens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

33. comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux *en particulier*, mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés //.

¶. 33. *autr.* afin qu'ils soient sauvés.



SENS LITTERAL.

¶. 1. **O** R vous ne devez pas ignorer, mes freres, que nos peres ont été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge.

Or. Saint Paul, après avoir fait voir par son propre exemple, la nécessité qu'il y a de s'exercer sérieusement à la mortification pour parvenir au salut, prévient la pensée dont pouvoient se flatter les

Corinthiens, & dont se flattent ordinairement les Chrétiens lâches & peu éclairés ; que Dieu les ayant fait Chrétiens, rendu participans de ses Sacremens & de ses graces, c'est une espece d'assurance pour eux, qui semble les exempter de l'obligation de se faire tant de violence pour être sauvés. Ne vous flattez pas, dit-il, de cette pensée, qui n'est propre qu'à vous précipiter dans la damnation ; & pour vous en defabuser, faites une sérieuse reflexion sur l'exemple des anciens Israelites, dont la plûpart, après les faveurs qu'ils avoient reçues de Dieu, ne laisserent pas de perir miserablement. Cet exemple doit faire voir aux Corinthiens, dont ce peuple étoit la figure, que toutes les graces qu'ils ont reçues de Dieu ne les sçauroient mettre à couvert de la damnation, s'ils n'ont soin d'y correspondre par une vie toute sainte.

Vous ne devez pas ignorer, mes freres. L'Apôtre parle aux Corinthiens qui avoient lu les livres de Moïse, qui ne se souvenoient pas de tout, & n'en penetraient pas le sens.

Que nos peres, c'est-à-dire ; les premiers Israelites, dont saint Paul & tous les Juifs étoient descendus, & dont l'Eglise chrétienne même tire l'origine de sa foi, & à laquelle elle a succédé dans l'alliance de Dieu.

Ont tous, tant bons que mauvais, été sous la nuée, que Dieu avoit étendue au-dessus d'eux, pour les garder pendant le jour des ardeurs du soleil ; ce qui figuroit la protection de JESUS-CHRIST, qui met son peuple à couvert de la colere de Dieu, mais avec obligation de suivre les préceptes de son Evangile.

Qu'ils ont tous passé la mer rouge ; ce qui figu-

roit, que les Chrétiens qui ont commencé à quitter le monde en y renonçant, doivent encore passer le desert, c'est-à-dire, les souffrances & les tentations de cette vie, sans quoi ils ne sçauroient arriver à la terre - promise, qui est la vie éternelle.

v. 2. Qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée & dans la mer.

Qu'ils ont tous, &c. La pensée de l'Apôtre n'est pas qu'ils aient tous été effectivement batisés; mais que la foi qu'ils eurent aux paroles de Moïse, fut cause qu'ils entreprirent le chemin du desert.

Dans la nuée & dans la mer. C'étoient des figures de notre Batême: La nuée qui étoit au-dessus de leur tête, marquoit la grace du Saint-Esprit, qui est communiquée aux batisés: La mer qui les entourait à droit & à gauche, figuroit que c'est par les eaux sacrées du Batême que les fidelles commencent à croire en JESUS-CHRIST, & que leurs pechés sont lavés & détruits.

v. 3. Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.

Qu'ils ont tous; tant ceux qui perirent, que ceux qui furent conservés, comme Josué & Caleb, *mangé d'une même viande spirituelle;* c'est-à-dire, d'une manne divine & celeste, que Dieu, qui est Esprit par excellence, a produite, & dans laquelle il operoit par un continuel miracle des goûts differens, selon le desir de chacun de ceux qui en mangèrent: ou, une viande mystique & figurative de l'Eucharistie, qui est la viande des fidelles.

v. 4. Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel: Car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit, & JESUS-CHRIST étoit cette pierre.

Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage, &c. c'est-à-dire, d'une eau spirituelle, produite miraculeusement par la toute-puissance de Dieu; de la pierre spirituelle qui les suivoit; c'est-à-dire, qui leur fournissoit de l'eau par-tout où ils se trouvoient; ce n'est pas que la pierre les suivît effectivement, mais que l'eau qu'ils buvoient dans le desert découloit de cette pierre comme de sa source, en quelque lieu qu'ils se trouvassent.

Et JESUS-CHRIST étoit cette pierre; c'est-à-dire, que cette pierre représentoit JESUS-CHRIST, laquelle étant frappée par Moïse produisoit de l'eau pour étancher la soif des Israelites: Ainsi, JESUS-CHRIST, étant battu & crucifié par les Juifs, figuré par Moïse, a répandu son propre sang pour servir de breuvage spirituel aux fidelles, afin de les faire passer du desert de cette vie mortelle à la terre de promesse, qui est le ciel.

v. 5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre, qui fussent agréables à Dieu, étant presque tous peris dans le desert.

Mais il y en avoit peu, &c. C'est une maniere de parler hebraïque, qui signifie que Dieu les avoit en aversion, à cause de leurs murmures, & des autres pechés, dont l'Apôtre fait mention dans les versets suivans.

Étant presque tous peris dans le desert; c'est-à-dire, que du nombre de six cent mille combattans, qui sortirent d'Égypte sous la conduite de Moïse, il n'y eut que Josué & Caleb que Dieu ne fit point mourir dans le desert, & qui entrèrent dans la terre-promise.

v. 6. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions

pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnerent.

Or toutes ces choses ; c'est-à-dire, toutes les graces que les anciens Israelites ont reçues, & les punitions qu'ils ont souffertes pour en avoir abusé ; ont été des figures, &c. c'est-à-dire, des exemples qui doivent servir d'instruction aux Chrétiens, de ne point mépriser les dons & les graces qu'ils reçoivent de Dieu, s'ils veulent éviter sa justice.

Aux mauvais desirs, &c. c'est-à-dire, d'éviter les desirs déreglés du boire & du manger, &c. & de nous contenter de ce qui peut satisfaire notre nécessité.

v. 7. Ne devenez point aussi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir.

Ne devenez point aussi idolâtres, &c. en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles, ce qui est une espece d'idolatrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

Et ils se leverent pour se divertir. L'Apôtre rapporte cette circonstance, pour faire voir que ces sortes de festins sont toujours accompagnés & suivis de dissolutions & de desordres, & qu'ainsi on les doit encore éviter avec plus de soin, puisqu'ils sont si dangereux, & si contraires à la modestie chrétienne.

v. 8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.

Ne commettons point de fornication, &c. L'Apôtre dit ceci par rapport au crime de l'incestueux. Voyez ch. 5. v. 1.

Pour lequel il y en eut vingt-trois mille ; l'Hebreu, & le Grec portent vingt-quatre mille ; mais il semble qu'il ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu, & que les autres mille furent mis à mort par Phinées, & par les Juges. D'autres veulent qu'il se soit glissé quelque erreur dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages.

Qui furent frappés de mort, par quelque maladie mortelle que Dieu leur envoya, outre l'exécution faite par la main des hommes : en un seul jour. Cette circonstance n'est point marquée par Moïse dans le livre des Nombres, ce qui pourroit donner lieu à croire que les mille de surplus auroient été mis à mort le jour de devant.

ψ. 9. Ne tentons point JESUS-CHRIST, comme le tenterent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpens.

Ne tentons point JESUS-CHRIST, en continuant dans nos desordres & dans nos déreglemens, sans nous mettre en peine si nous irritons sa patience, & voulant éprouver jusqu'où elle peut aller.

Comme le tenterent quelques-uns deux : Les Israelites ont souvent commis ce crime, mais sur-tout lorsqu'ils s'éleverent contre Moïse. Voyez Nomb. 21. 5. Le manuscrit Alexandrin porte : Ne tentons point Dieu ; peut-être pour mieux marquer la divinité de JESUS-CHRIST, qui conduisoit lui-même en personne les Israelites dans le desert, & leur paroissoit de temps en temps pour leur figurer par là son Incarnation future. Voyez Exod. 23. 21. & 33. 14.

Qui furent tués par les serpens ; l'Ecriture dit, que c'étoit des serpens brûlans ; c'est-à-dire, des serpens dont la morsure causoit des inflammations mortel-

les & douloureuses par tout le corps. Nous devons craindre que le diable figuré par le serpent , ne fasse spirituellement la même chose dans nos ames , si nous tentons J E S U S - C H R I S T , & qu'il ne nous blesse mortellement.

ψ. 10. Ne murmurez point , comme murmurerent quelques-uns d'eux , qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur.

Ne murmurez point de la conduite de vos supérieurs , comme murmurerent , &c. Voyez Nomb. 14. 1. 2. &c. & 16. 2. &c.

Frappés de mort , &c. Voyez Nomb. 14. 36. 37. & 16. 49. par l'Ange exterminateur. Cette circonstance n'est pas remarquée dans le livre des Nombres : mais l'Apôtre l'a sçûe, ou par tradition, ou par revelation. On n'est pas certain quel étoit cet Ange ; car Dieu se sert pour executer ses jugemens , tantôt des bons Anges. Voyez Exod. 12. 29. 2. Reg. 24. 16. 4. Reg. 19. 35. Heb. 11. 28. tantôt des mauvais , comme il se voit dans Tobie & dans Job.

ψ. 11. Or toutes ces choses qui leur arrivoient , étoient des figures , & elles ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres , qui nous trouvons à la fin des temps.

Or , &c. C'est-à-dire : Puisque les anciens Israélites ont été si rigoureusement punis pour s'être abandonnés aux pechés , ces punitions exemplaires étoient des figures , & des images grossieres des afflictions qui devoient arriver aux Chrétiens qui tomberoient dans ces crimes.

A la fin des temps ; c'est-à-dire , dans le temps du nouveau Testament , auquel sont accomplis les figures de l'ancien. Voyez Gal. 4. 4. Eph. 1. 10.

¶. 12. *Que celui donc qui croit être ferme , prenne bien garde à ne pas tomber.*

Que celui donc , &c. c'est-à-dire : Quiconque croit avoir assez de force pour se soutenir contre la tentation , & se préserver de tomber dans le péché.

Prenne bien garde , quelque estime qu'il ait de ses forces ; *à ne pas tomber* ; de-peur que s'il se néglige , & qu'il présume de lui-même , Dieu ne l'abandonne à la tentation. L'Apôtre dit ceci contre le relâchement & la présomption des faux-docteurs de Corinthe , & de leurs sectateurs , qui sous prétexte d'être plus forts que les autres , & mieux instruits , en ce qui regardoit l'usage des viandes , en mangeoient indifferemment , même de celles qui avoient été immolées aux idoles , sans aucune crainte , & sans aucun égard à la foiblesse des autres fidèles ; traitant ceux qui ne vivoient pas comme eux de foibles & de scrupuleux.

¶. 13. *Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidelle , & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces , mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même , afin que vous puissiez perseverer.*

Vous n'avez , &c. Ne présumez pas de vos propres forces , sous prétexte que vous avez déjà souffert quelques incommodités pour la foi ; car ces sortes de tentations ont été très-legeres , en comparaison de celles où vous pourrez tomber par la persécution des tyrans : *Nondum usque ad sanguinem resististis* ; mais que cette crainte ne vous jette pas dans le desespoir.

Hebr. 12.

†

Dieu est fidelle , dans les promesses qu'il a faites de n'abandonner jamais ses élus ; *& il ne permettra pas , &c.* Ceci ne s'entend proprement que des

élus ; car il n'en est pas de même des réprouvés , Dieu ne leur accorde pas la grace qui fait surmonter la tentation de l'impénitence finale , c'est-à-dire, la grace de la persévérance , dont ils sont toujours privés par leur propre faute , selon le sentiment de la plupart des Peres , & particulièrement de saint Augustin.

Mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même ; c'est-à-dire , vous en rendra victorieux, plus forts , & plus saints que vous n'étiez auparavant.

Afin que vous puissiez persévérer ; c'est-à-dire , qu'il ne permettra pas que la tentation dure longtemps , & qu'il vous empêchera de succomber à sa violence.

†. 14. *C'est pourquoi , mes très-chers freres , fuyez l'idolatrie.*

C'est pourquoi , &c. c'est-à-dire , puisque les plus fermes sont obligés de se défier de leurs propres forces , & de prendre garde à ne point tomber ; & puisque vous êtes à la veille de vous voir exposés à la persécution ; *fuyez l'idolatrie ;* c'est-à-dire , éloignez-vous-en si loin , que vous en évitiez même toutes les apparences & toutes les occasions , ne vous contentant pas de vous préserver de l'idolatrie formelle , comme d'adorer les idoles , & leur offrir des sacrifices ; mais vous abstenant même de manger des viandes qui leur sont immolées , & de vous trouver aux festins qui se font dans leurs temples : ce qui est une espece d'idolatrie qui pourroit peu-à-peu vous disposer à tomber tout-à-fait dans ce crime , sur-tout dans le temps de la persécution , où vous auriez moins de force pour y résister.

v. 15. Je vous parle comme à des personnes sages ; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

Je vous parle comme à des personnes sages ; c'est-à-dire , fort instruits , & fort éclairés sur la matiere dont je vais vous parler.

Jugez &c. Ainsi, je ne fais point de difficulté de m'en rapporter à votre jugement même ; de ce que je dis ; c'est-à-dire, ce que je veux conclure des exemples que je vais vous rapporter.

v. 16. N'est-il pas vrai que le calice de benediction que nous benissons , est la communion du Sang de JESUS-CHRIST ; & que le pain que nous rompons , est la communion du Corps du Seigneur ?

N'est-il pas vrai que ; c'est-à-dire , l'usage du calice que nous appellons par excellence le calice de benediction , pour le distinguer du breuvage commun que nous benissons aussi ; mais non pas avec la même solennité , ni avec les mêmes prieres ; que nous benissons ; c'est-à-dire , sur lequel nous qui sommes les ministres de Dieu, faisons des prieres solennelles , afin qu'il lui plaise de le changer au Sang de JESUS-CHRIST.

Est la communion , réelle , veritable , non figurative, ou imaginaire du Sang de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire , rend tous ceux qui communient, réellement participans du Sang de JESUS-CHRIST ? D'où il s'ensuit , que ceux qui boivent le sang des idoles , se rendent par cette communion profane , participans de l'idolatrie ; puisqu'ils font par cet acte une profession tacite de les honorer.

Et que le pain de l'Eucharistie que nous rompons ; c'est-à-dire , les signes & les accidens ; qui porte toujours le nom de pain à cause qu'il en a toutes les apparences. (Cette rupture figure les meurtris-

seures , & les blessures que JESUS-CHRIST a reçues sur son Corps.)

Est en verité la communion, &c. c'est-à-dire, rend tous ceux qui communient vraiment & non seulement par la foi participans au Corps de J. C.

†. 17. *Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain , & un seul corps : parceque nous participons tous à un même pain.*

Car nous ne sommes , &c. c'est-à-dire : Comme un pain est composé de plusieurs grains de blé unis ensemble , & un corps de plusieurs membres ; de même tous les fidelles unis par la charité , font un seul corps & comme *un seul pain ; un seul corps mystique* dont JESUS - CHRIST est le Chef , & nous les membres , & la cause de cette unité , consiste en *ce que nous participons tous à un même pain* , qui nous transforme réellement en lui , & les uns aux autres par la charité ; c'est-à-dire , que comme les fidelles ne font tous ensemble qu'un même corps avec JESUS - CHRIST par la participation au pain de l'Eucharistie ; de même tous ceux qui mangent avec les infidelles de la viande immolée aux idoles , font avec eux & avec l'idole un certain corps & une certaine société qui les divise de la société du corps mystique de JESUS-CHRIST. Voyez 2. Cor. 11. 24.

†. 18. *Considérez les Israélites selon la chair : ceux d'entr'eux qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas ainsi part à l'autel ?*

Considérez les Israélites selon la chair , &c. c'est-à-dire , les Israélites naturels qui observent encore à la lettre les ceremonies de la loi de Moÿse. L'Apôtre les oppose aux Israélites selon l'esprit , dont il parle Rom. 4. 12. Gal. 3. 9. & 6. 16.

Ne prennent-ils pas , &c. c'est-à-dire , ne témoignent-ils pas par cette action , qu'ils approuvent les sacrifices , & qu'ils font profession de la religion Juive ? Il en est de même de ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles ; ils approuvent par là leurs sacrifices , & font en certaine maniere profession de l'idolatrie. On ne voit dans aucun endroit de l'Écriture , que les Apôtres ni aucun des Juifs convertis ait pratiqué d'autres ceremonies de la loi que la circoncision ; s'étant toujours abstenus de l'immolation , comme de la marque la plus essentielle du Judaïsme.

ψ. 19. *Est-ce donc que je veuille dire , que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu , ou que l'idole soit quelque chose ?*

Est-ce donc . . . Ou que l'idole soit quelque chose ? c'est-à-dire , qu'il y ait quelque vertu capable de souiller la viande qui lui est immolée , ou de souiller l'ame de celui qui en mange ? C'est une objection que pouvoient lui faire les adversaires les docteurs de Corinthe. Le sens : Puisque vous détournez les hommes avec tant de soin de manger des viandes immolées , vous voudriez donc dire , contre votre propre doctrine , que ce qui est immolé à l'idole est quelque chose.

ψ. 20. *Non ; mais je dis , que ce que les payens immolent , ils l'immolent aux démons , & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le calice des démons.*

Non : &c. Mon dessein n'est pas de dire , ni d'avouer , que l'idole ou les viandes immolées aient d'elles-mêmes aucune vertu ; mais ce qui me porte à détourner les fidèles de manger de ces viandes , c'est

c'est qu'elles sont offertes au démon, & qu'on n'en fçauroit manger sans avoir quelque sorte de commerce, & de société avec lui.

Ils l'immolent aux démons, &c. Voyez Deut. 32. 17. 18. Tant parceque les démons résident ordinairement dans les idoles, d'où ils rendent leurs réponses & leurs prétendus oracles à ceux qui les consultent, que parceque c'est eux-mêmes qui sont les auteurs de l'idolatrie, & qui l'ont inspirée aux hommes pour les détourner du service de Dieu : de sorte que le culte qu'on rend aux idoles se rapporte toujours ou directement ou indirectement à leur honneur.

Or je desire que vous n'ayez, &c. c'est-à-dire, aucun commerce en matière de religion avec les démons ; parceque ce sont des esprits abominables, ennemis de Dieu & du salut des hommes.

Vous ne pouvez pas boire ; c'est une chose indigne que vous buviez le calice du Seigneur & le calice des démons ; c'est-à-dire, d'assister aux festins des idolâtres, de boire en l'honneur des idoles, ou du diable qui y reside, & à qui se rapporte tout l'honneur qui est rendu à l'idole.

ψ. 21. *Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des démons.*

Vous ne pouvez pas participer, &c. c'est-à-dire, à la chair sacrée qui est offerte & mangée par les fidèles à l'autel du Seigneur.

Et à la table des démons ; c'est-à-dire, à la chair qui a été offerte au diable sur l'autel des idoles ; & qui se mange à la table des festins qui se font en l'honneur des idoles.

ψ. 22. *Est-ce que nous voulons irriter Dieu, en le picquant de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ?*

Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

Est-ce que nous voulons irriter Dieu, &c. En craignant si peu de l'offenser, & en le traitant avec tant de mépris, que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui ?

Sommes-nous plus forts que lui, &c. pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colere, lorsqu'il nous voudra punir ? Voyez Job. 9. 19. Ezech. 22. 14.

§. 23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

Tout m'est permis ; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais de soi-même, dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Evangile, & qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes, & non profanes, de pures, & d'impures ; mais il ne s'ensuit pas de là, qu'il soit toujours expedient d'user indifferemment de ce pouvoir, & qu'il n'y ait quelquefois des raisons de prudence, ou de charité, qui nous doivent porter à nous en abstenir.

Mais tout n'édifie pas ; c'est-à-dire : Il y a telle occasion où l'usage de ce pouvoir est préjudiciable au bien du prochain, & contraire à la charité que nous lui devons ; & pour lors il est expedient, & juste de s'en priver, &c. Voyez ci-dessus versets 6. & 12.

§. 24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

Que personne ne cherche sa propre satisfaction, préférablement au bien & au salut de son prochain. Mais le bien des autres plutôt que son intérêt particulier, qui doit toujours céder, selon l'ordre de la charité, au salut de son prochain. C'est pour marquer aux Corinthiens, qu'ils doivent renoncer au pouvoir qu'ils croyent avoir, de manger des viandes

des immolées, quand il n'y auroit point d'autre raison que celle de contribuer par là au salut de leurs freres, & de leur ôter l'occasion de se scandaliser.

¶ 25. *Mangez de tout ce qui se vend à la bouche-ree, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Mangez sans vous enquerir d'où il vient ; c'est-à-dire, s'il a été offert aux idoles, ou non ; par un scrupule de conscience ; c'est-à-dire, croyant par une conscience erronée, que vous êtes obligés à cette recherche de-peur d'encourir quelque peché, si par hazard vous veniez à manger de la viande immolée, puisqu'il n'y a nul peché d'en manger, & ne peut y en avoir que lorsqu'il y a lieu de scandaliser les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolatrie.

¶ 26. *Car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.*

Car la terre, &c. c'est-à-dire, Puisque Dieu est le Createur & le Seigneur de toutes choses, elles sont toutes bonnes, & pures ; & le diable, ni les idoles, n'ont aucun pouvoir de les rendre impures ; de sorte que l'usage qu'on en peut faire ne sçauroit jamais être mauvais à ceux qui en usent selon les regles de la prudence & de la charité.

¶ 27. *Si un infidelle vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Si un infidelle chez lui, & non pas au temple des idoles ; (car ces sortes de festins sont profanes & défendus.) & que vous y vouliez aller, vous le pouvez, quoiqu'il seroit mieux de vous en dispenser, s'il n'y a point de nécessité.

Mangez de tout, &c. c'est-à-dire, sans scrupule, & sans vous inquieter.

¶. 28. *Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, & aussi de-peur de blesser, non votre conscience, mais celle d'un autre.*

Que si quelqu'un vous dit ; ou celui qui vous invite, ou qui que ce soit : Ceci, &c. c'est-à-dire : Voici le reste du sacrifice que j'ai offert à Cerès, à Bacchus, &c. je vous prie d'en venir manger votre part avec nous.

N'en mangez pas à cause de celui, &c. parceque vous lui feriez croire, ou que les Chrétiens n'ont point tant d'horreur de l'idolatrie, qu'ils font semblant d'en avoir ; ou bien qu'ils préfèrent le plaisir de la bonne-chère aux devoirs les plus essentiels de leur Religion.

Non votre conscience, puisque vous êtes persuadé que l'idole n'est rien ; mais celle d'un autre ; c'est-à-dire, de celui qui vous voyant manger de ces viandes, comme lui, feroit confirmé dans le sentiment où il est que l'idole est quelque chose.

¶. 29. *Car pourquoi m'exposerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout ?*

Car pourquoi, &c. C'est la raison du verset 27. c'est-à-dire : Car encore que quelqu'un des assistans fache que ce que je mange est immolé aux idoles, il ne peut pas justement condamner mon action, ni m'accuser de communiquer à l'idolatrie, supposé que personne ne m'en ait averti.

Cette liberté, &c. que me donne l'Evangile d'user indifferemment de toute sorte de viandes.

¶. 30. *Si je prends avec action-de-graces ce que je*

mange , pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi pour une chose dont je rends graces à Dieu ?

Si je prends , &c. n'étant pas averti que ce que je mange est immolé aux idoles ; car autrement je serois blamable ; pourquoi donnerai-je sujet , &c. puisque Dieu a fait toutes choses pour les fidelles , afin qu'ils s'en servent avec action-de-graces.

¶. 31. Soit donc que vous mangiez , ou que vous buviez , & quelque chose que vous fassiez , faites tout pour la gloire de Dieu.

Soit donc , &c. L'Apôtre conclut tout ce qu'il vient de dire sur le sujet de l'usage des viandes immolées , par cette sentence generale :

Faites tout pour la gloire de Dieu ; c'est-à-dire , comportez-vous en tout ce que vous ferez de telle maniere que Dieu ne soit pas offensé , & que vous n'ayez point d'autre vûe, ni d'autre fin que celle de lui plaire , & de procurer sa gloire ; ce que vous ne sçauriez faire qu'en lui rapportant toutes vos actions , & sur-tout en vous privant dans l'usage des viandes de tout ce qui peut scandaliser vos freres.

¶. 32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs , ni aux Gentils , ni à l'Eglise de Dieu.

Ne donnez en aucune maniere occasion de scandale ; c'est-à-dire, sujet d'offenser Dieu, ou de tomber dans un plus grand peché , ni aux Juifs , ni aux Gentils , en leur donnant lieu de croire que les Chrétiens ne desapprouvent pas l'idolatrie ; puisqu'ils se trouvent comme eux aux festins qui se font en l'honneur des idoles ; ni à l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire , aux fidelles infirmes , qui font une partie de l'Eglise : leur donnant sujet de croire que vous êtes idolâtres , & que l'idolatrie n'est pas un si grand mal qu'ils ne

ne s'y puissent laisser aller, sur-tout dans le temps de la persecution.

ψ. 33. *Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier; mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés.*

Comme je tâche moi-même de plaire; c'est-à-dire, de profiter & d'être utile à tous les hommes, en toutes choses; c'est-à-dire, dans chacune de mes actions, prenant-garde qu'il n'y en ait pas une qui ne les édifie.

Ne cherchant point, &c. mon intérêt propre ni ma satisfaction particulière, comme font ceux qui préfèrent le plaisir d'assister aux festins des idolâtres, au préjudice du salut de leur prochain, qu'ils scandalisent par leur exemple.



S E N S S P I R I T U E L.

ψ. 1. jusqu'au 12. **O** *Vous ne devez pas ignorer, mes freres, que nos peres ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge..... Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agreables à Dieu, &c.*

Rom. 3.
2.

2. 9. 4.

Les avantages que Dieu a fait aux Juifs préféablement à tous les autres peuples, sont grands en toutes manieres, comme dit saint Paul. Il leur avoit confié ses oracles, il les avoit adoptés pour ses enfans; il les avoit honorés de son alliance, leur avoit donné sa loi, son culte, & ses promesses; ils avoient eu pour peres les Patriarches, & c'est d'eux qu'est sorti selon la chair JESUS-CHRIST même; mais

au-lieu que ces grands avantages devoient les rendre plus humbles & plus reconnoissans à l'égard de Dieu, ils s'en sont tellement élevés, qu'ils ont prétendu que les autres nations ne devoient avoir aucune part aux graces de Dieu, & croyoient qu'en qualité d'enfans d'Abraham ils étoient infiniment au-dessus des autres. Cet orgueil insupportable, & cette ingratitude a attiré sur eux la colere de leur Bienfaicteur, & en ont été punis avec d'autant plus de severité qu'ils ont été plus rebelles & plus desobeissans à ses ordres. Leur temple, leurs ceremonies, leur sacrifices, la qualité de peuple de Dieu, dont ils se prévalaient, ne leur ont servi qu'à les rendre plus incurables & plus incorrigibles.

La vengeance que Dieu a tirée de leur perfidie a été si éclatante, que JESUS-CHRIST dit lui-même, que l'affliction qui devoit les accabler seroit telle *qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en auroit jamais.* En effet Matth. 24. 21. leur temple sur la sainteté duquel ils se confioient a été entièrement démoli, en sorte qu'il n'en est pas demeuré pierre sur pierre; leur ville, cette cité sainte qui faisoit leur force, a été tout-à-fait ruinée; tous les habitans réduits à des extremités presque inconcevables; tout leur pays desolé, & tous les Juifs ou massacrés ou exterminés, de sorte que ceux qui en sont restés sont errans & vagabonds par tout le monde Osee 3. 4., sans demeure fixe, sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel; c'est l'état où ils se trouvent aujourd'hui, & où ils demeureront jusqu'à la fin du monde.

Que si Dieu a traité les Juifs avec tant de severité après leur avoir fait tant de graces; si JESUS-CHRIST declare aux villes au milieu desquelles il a fait tant de miracles sans en être touchées,

qu'elles seront abaissées jusqu'au fond des enfers ; & qu'elles seront traitées avec plus de rigueur au jugement de Dieu que les villes de Sodome & de Gomorrhe ; que doivent attendre les mauvais Chrétiens, à qui Dieu a fait des graces incomparablement plus grandes & plus excellentes que n'ont été celles qu'il a faites aux Juifs ? En effet , il n'est pas aisé de comprendre jusqu'où va la liberalité de Dieu à notre égard , & la magnificence avec laquelle il nous traite ; il n'épargne rien non seulement de ce qu'il a ; mais encore de ce qu'il est , pour faire un Chrétien , & l'élever à un degré de grandeur incomparable. Car si l'on considère la sainteté où le Chrétien est établi par le Batême , on admirera les excellentes qualités qu'elle enferme , & à quel degré de gloire elle l'éleve ; après avoir reçu une pleine & entière remission de ses pechés , il devient membre de JESUS-CHRIST , il entre dans son corps , il vit de son Esprit , & devient son frere & son coheritier dans la possession de l'heritage celeste & des biens éternels , parceque Dieu l'adopte & le reçoit au nombre de ses enfans & de ses heritiers en l'associant à son Fils unique. Peut-on s'imaginer rien de plus grand & de plus éminent que la dignité du Chrétien , qui étant sanctifié & renouvelé en esprit par la grace de son Batême , entre en société avec les trois Personnes divines qui habitent en lui , & y établissent leur demeure comme dans leur temple & leur sanctuaire ?

Après donc que Dieu a répandu sur les Chrétiens une si grande abondance de graces , qui peut douter que ceux qui vivent dans le déreglement ne soient plus criminels devant Dieu que les payens & les Juifs ? Ainsi leur punition doit être incompara-

blement plus grande que celle de tous les autres ennemis de JESUS-CHRIST & de son Eglise. Car si les châtimens rigoureux que Dieu a exercés contre son peuple, lorsqu'il s'est abandonné à ses mauvais desirs, n'ont été que *des figures*, & des images grossieres des punitions qui devoient arriver aux Chrétiens qui en useroient de même, avec quelle severité Dieu traitera-t-il ceux qui auront abusé des faveurs extraordinaires dont il les aura comblés? La rigueur des supplices doit repondre à la grandeur des fautes. *Qui sont les plus méchans*, dit saint Augustin, *ou ceux qui ont fait mourir celui qu'ils ont trouvé en la terre, & qu'ils croyoient seulement homme, ou ceux qui reconnoissent & adorent JESUS-CHRIST comme Seigneur & comme Dieu, & en font néanmoins un sujet d'opprobre & de mépris, en abusant de ses mysteres & de ses Sacremens?* Concluons donc avec notre saint Apôtre écrivant aux Hebreux, *Que c'est une chose terrible de tomber en-*

*August. .
17. 2.
in Jean.*

tre les mains du Dieu vivant qui s'est réservé la vengeance, & qui la sçaura bien faire: Celui, dit-il, qui a violé la loi de Moïse, est condamné à mort sans misericorde sur la déposition de deux ou de trois témoins; combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile & profane le Sang de l'alliance par lequel il aura été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace?

*Hebr. 10.
28. 29.
30. 31.*

v. 12. & 13. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber. Vous n'avez en encore que des tentations humaines & ordinaires, & c.*
Saint Paul sçachant qu'il étoit impossible d'éviter toute sorte de tentations en l'état où la nature

a été reduite par le peché ; il avertit de ne se pas troubler , si l'on tombe en quelques-unes de ces infirmités humaines , & ne douter point pour cela des promesses que Dieu nous a faites, de *ne permettre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces* : car si nous lui sommes fidelles pour ne point commettre de grandes fautes, les petites ne pourront nous nuire , & il nous en fera tirer avantage , n'y ayant que notre infidelité , & le manquement de confiance en Dieu qui le puisse obliger de nous abandonner à la tentation , & nous en laisser surmonter. Pour lui il ne peut manquer aux promesses qu'il nous a faites de nous assister , si nous faisons ce qui est en notre pouvoir : ainsi c'est une marque assurée qu'on ne lui a pas été fidelle , s'il arrive qu'on soit vaincu de la tentation , comme il arriva à saint Pierre , lorsqu'il demanda à J E S U S-C H R I S T , qu'il lui commandât d'aller à lui : *Jube me venire ad te* ; ce que J E S U S-C H R I S T lui ayant accordé , il marcha sur les eaux sans enfoncer : mais voyant qu'un grand vent s'étoit élevé , cela lui fit perdre la confiance qu'il avoit eue auparavant : c'est pourquoi Notre-Seigneur le laissa enfoncer dans les eaux , & y seroit péri , si J E S U S-C H R I S T par un mouvement de sa grace ne lui eût fait implorer son secours ; mais après l'avoir délivré de ce danger , il lui reprocha son manquement de foi ; *Modica fidei, quare dubitasti ?* Jamais ne nous abandonnant que nous ne commencions les premiers à l'abandonner.

Gregor.
Moral. in
Job. l. 9.
cb. 22.

Il est vrai , dit saint Gregoire , que les démons forment des desseins contre tous les gens-de-bien , & ils font tous leurs efforts par la violence des afflictions pour les obliger à se précipiter dans le peché ; mais Dieu renverse les desseins de ces impies ;

parceque temperant les maux & les proportionnant aux forces de ceux qui les souffrent, il fait en sorte que le mal n'est point au-dessus de la vertu, & empêche que la foiblesse de ses élus ne succombe aux violences & aux artifices des méchans. Si Dieu, continue ce saint Docteur, ne gardoit cette moderation dans les maux pour les passer avec nos forces, il n'y auroit personne qui ne succombât sous les efforts de ces esprits de tenebres: Et si ce juste Juge n'imposoit des bornes aux tentations, elles nous accableroient infailliblement, en nous surchargeant au-delà de notre pouvoir.

¶. 14. jusqu'à la fin. *C'est pourquoi, mes très-chers freres, fuyez l'idolatrie. Je vous parle comme à des personnes sages, &c.*

L'Apôtre entreprend ici de détruire la liberté que prenoient quelques esprits forts parmi les Corinthiens, non seulement de manger des viandes immolées aux idoles en présence des foibles, mais encore d'assister aux festins que les payens faisoient de ces mêmes viandes en l'honneur de leurs dieux.

Il n'y a rien de plus fort & de plus pressant, que les moyens qu'il emploie pour les convaincre, que c'est un attentat contre la majesté divine, & une impiété détestable que de prendre part à la table des idoles, quoique d'ailleurs elles ne fissent aucune impression sur les viandes qui leur étoient immolées. La principale raison est l'étroite union que nous avons avec JESUS-CHRIST: car il a voulu que nous fussions si intimement unis, que nous ne fissions tous qu'un même corps en lui & avec lui; c'est ce que l'Apôtre exprime dans l'Épître aux Galates en ces termes: *Vous n'êtes tous qu'un en JESUS-CHRIST; Gal. 3. c'est-à-dire, selon l'explication des Peres, un même* ^{26.}

corps & une même personne avec JESUS-CHRIST, & enfin JESUS-CHRIST même. Cette union intime nous est représentée & se fait par la communion du corps de JESUS-CHRIST : car non seulement nous entrons en union avec lui, mais nous sommes son corps même. Et comme plusieurs grains unis ensemble pour faire un seul pain ne sont plus distingués les uns des autres ; il en est de même de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST, qui est lui-même le pain dont nous sommes nourris, & transformés en lui. Car il y a cette différence entre la nourriture du corps & celle de l'esprit, que celle du corps est changée & rendue conforme au corps qui la reçoit, mais celle de l'esprit, qui est JESUS-CHRIST même, nous change & nous transforme en lui-même, en nous unissant tous ensemble, pour ne faire qu'un tout avec lui & un même corps dont il est le chef. C'est ce qui nous est marqué dans la prière que Notre-Seigneur fait pour nous à Dieu son Pere dans son Evangile : *Pere saint ; dit-il, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous.* Cela veut dire, selon saint Augustin, que comme le *Pere, le Fils, & le Saint-Esprit dans l'éternité ayant une même essence n'ont qu'une même volonté ; ainsi le Sauveur demande à son Pere, que les Chrétiens, qui étant de même nature composent avec lui le corps de son Eglise, soient un entr'eux, par une même société d'amour, PER eandem dilectionis societatem.*

Joan. 17.
11.

August.
l. 4. de
Trin. c. 9.

S'il est vrai que nous soyons aussi étroitement unis aux trois Personnes divines, & à JESUS-CHRIST dans la communion de son Corps & de son Sang, & dans toute la conduite de notre vie, qui doit être une communion en esprit & par une foi

continuelle , fortifiée toujourns de plus en plus par la sacramentelle ; s'il est vrai , dis-je , que cette liaison soit si intime , se peut-il faire , que nous soyons d'intelligence avec les plus grands ennemis. Lorsqu'un Prince invite à sa table quelqu'un de ses sujets , & qu'il lui fait l'honneur de manger avec lui des mêmes viandes qu'on lui sert , ne seroit-ce pas une perfidie détestable de lier amitié avec les ennemis , & de se mettre à table avec eux pour se réjouir ensemble ? JESUS-CHRIST nous invite à sa table pour y manger non pas une viande qui soit distinguée de lui-même , mais son propre corps , pour nous donner une preuve de son ardente charité : après cela , peut-on boire le calice des démons , & peut-on participer à leur table ? Le calice des démons , dit S. Bernard , n'est pas seulement la part que l'on prend à ce qui est offert aux idoles comme faisoient les Corinthiens ; c'est plus particulièrement l'orgueil , c'est l'envie , c'est la médifance entre les Catholiques mêmes : celui qui boit ce calice détestable , ne peut avoir de part au calice de JESUS-CHRIST qu'à sa propre condamnation ; c'est par cette sorte d'idolatrie que le Chrétien , qui doit être un même esprit avec JESUS-CHRIST , devient un même esprit avec le démon , en lui prêtant son consentement & sa volonté.

Mais comme l'Apôtre ne défend pas seulement l'idolatrie formelle , qui consiste à sacrifier aux idoles & à leur offrir de l'encens , mais aussi tout ce qui peut en approcher & s'y rapporter ; il faut aussi avoir soin d'éviter non seulement les pechés griefs , qui tuent notre ame ou celle du prochain par le mauvais exemple , & la séparent du corps de JESUS-CHRIST qui lui donnoit la vie , mais encore tout ce qui pourroit la blesser ou la défigurer le moins du monde , en

1. Theff. 5. 22. nous abstenant de tout ce qui a quelque apparence de mal. Le profond respect que nous devons avoir pour notre divin Chef, & notre reconnoissance pour ses bontés infinies, doivent nous tenir dans une attention continuelle, pour ne causer aucune rupture dans les membres de ce corps sacré : Ainsi toutes les choses qui sont permises d'elles-mêmes, & qui n'édifient point, deviennent illicites, & l'on s'en doit abstenir. Ce n'est pas assez de ne vouloir point de mal à son prochain, il faut avoir pour lui toute la complaisance & tous les égards que l'on peut avoir legitimately pour le satisfaire, *en ne cherchant point ce qui nous est avantageux à nous-mêmes, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut.*

v. 33.

Apprenez donc d'ici, dit S. Chrysostome, que quand vous jeûneriez, quand vous coucheriez sur la dure, quand vous passeriez toute votre vie dans les larmes, vous ne feriez rien en cela qui fût considerable, si en même-temps vous n'étiez utile à personne, & si vous n'aviez soin de vos freres. Il n'y a point de veritable vertu, quand elle n'est pas jointe au bien du prochain. Le serviteur qui rendit tout entier à son maître le talent qu'il avoit reçu de lui, & qui fut si severement puni, parcequ'il ne l'avoit pas fait multiplier, le fait assez voir par son exemple.



CHAPITRE XI.

3. **I**mitatores mei
Iestote, sicut & ego
Christi.

2. Laudo autem vos,
fratres, quòd per om-
nia mei memores estis :
& sicut tradidi vobis,
præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos
scire, quòd omnis viri
caput Christus est : ca-
put autem mulieris,
vir : caput verò Chri-
sti, Deus.

4. Omnis vir orans
aut prophetans velato
capite, deturpat caput
suum.

5. Omnis autem mu-
lier orans aut prophe-
tans non velato capite,
deturpat caput suum :
unum enim est ac si de-
calvetur.

6. Nam si non vela-
tur mulier, tondeatur.
Si verò turpe est mu-
lieri tonderi, aut decal-

1. **S**Oyez mes imitateurs,
comme je le suis moi-
même de JESUS-CHRIST.

2. Je vous loue, mes fre-
res, de ce que vous vous sou-
venez de moi en toutes cho-
ses, & que vous gardez les
traditions & les regles que je
vous ai données.

3. Mais je desire que vous *Ephes.*
sçachiez que JESUS-CHRIST *5. 23.*
est le chef & la tête de tout
homme ; que l'homme est le
chef de la femme ; & que
Dieu est le chef de J E S U S-
C H R I S T.

4. Tout homme qui prie ou
qui prophetise ayant la tête
couverte, deshonne sa tête.

5. Mais toute femme qui
prie ou qui prophetise n'ayant
point la tête couverte *d'un*
voile, deshonne sa tête // ; car
c'est comme si elle étoit ra-
sée.

6. Que si une femme ne se
voile point la tête, elle de-
vroit donc avoir aussi les che-

¶. 5. expl. parceque c'étoit contre la modestie.

veux coupés. Mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête.

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parcequ'il est l'image & la gloire de Dieu, au-lieu que la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme //:

9. & l'homme n'a pas été créé pour la femme; mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges //, la marque de la puissance que l'homme a sur elle.

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en notre Seigneur //.

12. Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme, aussi l'homme maintenant naît de la femme, &

ψ. 8. ainsi elle doit être assujettie.

ψ. 10. expl. du respect qu'elles doivent ou aux Prêtres qui sont les Anges de l'Eglise, ou aux Anges mêmes qui sont présents

vari, velet caput suum;

7. Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam imago & gloria Dei est, mulier autem gloria viri est.

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro:

9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. Ideò debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos.

11. Veruntamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Nam sicut mulier de viro, ita & vir per mulierem: omnia autem ex Deo.

aux assemblées des Chrétiens & qui portent leurs prières à Dieu. August.

ψ. 11. i. e. ils ont besoin l'un de l'autre.

Gen. 1.
26.

Gen. 2.
23.

l'un & l'autre vient de Dieu //

13. Vos ipsi iudicate: decet mulierem non velatam orare Deum?

13. Jugez vous-mêmes, s'il est bien-séant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête?

14. Nec ipsa natura docet vos, quòd vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi:

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas, qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux;

15. mulier verò si comam nutriat, gloria est illi: quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

15. & qu'il est au-contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parcequ'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir?

16. Si quis autem videtur contentiosus esse: nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

16. Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise // de Dieu.

17. Hoc autem precipio: non laudans, quòd non in melius, sed in deterius convectis.

17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au-lieu de vous servir.

18. Primum quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo:

18. Premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le croi en partie:

ψ. 12. *letr.* tout vient de Dieu. | condamne en ce lieu, ou de con-
ψ. 16. *expl.* soit de faire ce qu'il | tester.

19. car il faut qu'il y ait même des heresies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée //.

† Jeudi
Saint.

20. † Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cene du Seigneur;

21. car chacun y mange son souper particulier sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès //.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres //? Que vous dirai-je sur cela? Vous en louerez-vous? Non certes, je ne vous en loue point.

† Le jour
du saint
Sacrem.

23. † Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné; qui est, que le Seigneur Jesus la nuit même qu'il devoit être livré à la mort, prit du pain,

24. & ayant rendu graces,

19. Nam oportet & hereses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam coenam manducare.

21. Unusquisque enim suam coenam praesumat ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Nunquid domos non habetis ad manducandum & bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confunditis eos, qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

23. Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem,

24. & gratias agens

†. 19. *lett.* qui sont bons & est un hebraïsme, qui signifie de mise, métaphore prise de la faire grande chere. monnoie.

†. 21. *lett.* s'enivrent, ce qui n'ont pas le moyen de se traiter comme vous,

fregit & dixit: Acci-
pите, & manducate:
HOC EST CORPUS
MEUM, quod pro vobis
tradetur: hoc facite in
meam commemoratio-
nem.

25. Similiter & ca-
licem, postquam cœ-
navit, dicens: HIC CA-
LIX NOVUM TESTA-
MENTUM EST IN MEO
SANGUINE; hoc facite
quotiescunque bibetis,
in meam commemora-
tionem.

26. Quotiescunque
enim manducabitis pa-
nem hunc, & calicem
bibetis, mortem Do-
mini annuntiabitis do-
nec veniat.

27. Itaque quicun-
que manducaverit pa-
nem hunc, vel biberit
calicem Domini indi-
gnè, reus erit corpo-
ris & sanguinis Do-
mini.

28. Probet autem
seipsum homo: & sic
de pane illo edat & de
calice bibat.

29. Qui enim man-

ψ. 24. Grec. qui est rompu.
ψ. 25. Lettr. le nouveau Testa-
ment.
ψ. 26. Grec. annoncez.

le rompit, & dit à ses disci-
ples: Prenez, & mangez:
CECI EST MON CORPUS,
qui sera livré // pour vous;
faites ceci en memoire de
moi.

25. Il prit de même le ca-
lice après avoir soupé, en di-
sant: CE CALICE EST LA
NOUVELLE ALLIANCE //
EN MON SANG; faites ceci
en memoire de moi toutes les
fois que vous le boirez.

26. Car toutes les fois que
vous mangerez ce pain, &
que vous boirez ce calice,
vous annoncerez // la mort
du Seigneur jusqu'à ce qu'il
vienne.

27. C'est pourquoi quicon-
que mangera ce pain, ou boi-
ra le calice du Seigneur indi-
gnement, il sera coupable du
corps & du sang du Sei-
gneur //.

28. Que l'homme donc s'é-
prouve lui-même //, & qu'il
mange ainsi de ce pain &
boive de ce calice.

29. Car quiconque en man-

ψ. 27. i. e. de l'avoir livré à
à la mort.
ψ. 28. i. e. s'examine soigneu-
sement,

Matth.
26. 26.
Marc. 14.
22.
Luc. 22.
17.

Joan. 6.

1. Cor. 13.

ge & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement *qu'il doit* du corps du Seigneur ¶.

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans, & que plusieurs dorment *du sommeil de la mort*.

31. Que si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés *de Dieu*.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ¶.

33. C'est pourquoi, mes freres, lorsque vous vous assemblez *pour ces repas*, attendez-vous les uns les autres.

34. Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous assemblez pas à votre condamnation. Je reglerai les autres choses lorsque je serai venu.

ducat & bibit indignè, iudicium sibi manducat & bibit: non dijudicans corpus Domini.

30. Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles & dormiunt multi.

31. Quòd si nosmet ipsos dijudicemus, non utique iudicemur.

32. Dum iudicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.

33. Itaque fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.

34. Si quis esurit, domi manducet: ut non in iudicium conveniatis. Cetera autem, cum venero, disponam.

†. 29. expl. avec les autres viandes.

†. 31. i. e. punis, châtiés.
†. 33. expl. dans l'Eglise.



SENS LITTE R A L.

¶. 1. *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST.*

Soyez mes imitateurs, en toutes choses, mais surtout en ce qui regarde l'édification du prochain ; ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire au chapitre précédent.

Comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, puisque j'imite moi-même JESUS-CHRIST pourquoi ne me pourriez-vous pas imiter ? L'Apôtre dit ceci pour montrer qu'il ne propose point d'autre modèle de perfection que JESUS-CHRIST même ; & que s'il demande d'être imité, c'est afin que JESUS-CHRIST le soit à plus forte raison.

¶. 2. *Je vous loue, mes freres, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, & que vous gardez les traditions & les regles que je vous ai données.*

Je vous loue, &c. Quoique cette louange soit generale, elle ne comprend néanmoins que ceux qui en étoient véritablement dignes.

De ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses ; c'est-à-dire, de tout ce que vous avez appris de moi pendant le séjour que j'ai fait à Corinthe pour y établir votre Eglise ; & que vous gardez pour la plupart, les traditions & les regles que je vous ai données de vive voix, ou par écrit ; c'est-à-dire, de la modestie que vous devez avoir dans vos assemblées, sur-tout en ce qui regarde la maniere dont les femmes doivent paroître dans l'Eglise ; c'est de quoi il est ici principalement question.

v. 3. Mais je desire que vous sachiez que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme ; que l'homme est le chef de la femme , & que Dieu est le chef de JESUS - CHRIST.

Mais , afin de vous confirmer dans l'observation de mes reglemens , & sur-tout de ceux que je vous ai laissés touchant la modestie & la bienséance des femmes dans l'Eglise , & pour vous aider à reformer les abus qui se sont glissés sur cette matiere parmi quelques-uns.

Je desire que vous sachiez , comme une verité fondamentale sur laquelle est appuyé le reglement que je vous ai donné , que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme ; c'est-à-dire , que l'homme , selon l'ordre de Dieu , relève immédiatement de JESUS-CHRIST , & lui doit être soumis , comme n'ayant point de supérieur plus grand que lui sur la terre ; & est à son égard ce qu'est la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

Que l'homme est le chef ; c'est-à-dire , le supérieur immédiat , selon l'ordre de la nature & l'institution divine , de la femme ; c'est-à-dire , du sexe féminin ; car il ne s'agit pas ici de la seule superiorité du mari par-dessus la femme , mais même de l'autorité que Dieu a donnée à l'homme sur celles qui ne sont pas mariées.

Et que Dieu est le chef de JESUS-CHRIST , selon la nature humaine ; car à l'égard de la nature divine il est égal à son Pere : Ceci est dit par parenthese , pour faire voir l'ordre de ces diverses dépendances , & pour montrer qu'elles se rapportent toutes à Dieu , qui est le souverain Seigneur de toutes choses.

¶. 4. *Tout homme qui prie ou qui prophétise ayant la tête couverte , deshonne sa tête.*

Tout homme qui prie publiquement dans l'Eglise ; ou qui prophétise ; c'est-à-dire , qui explique aux fidèles les revelations qu'il a reçues de Dieu sur les mysteres de la religion , ou sur les difficultés de l'Ecriture sainte.

Ayant la tête couverte d'un voile , qui est une marque de sujétion , deshonne sa tête ; c'est-à-dire , qu'en se couvrant la tête comme font les femmes, il se deshonne lui-même, & méprise JESUS-CHRIST. Il n'est pas ici question ni du chapeau ni du bonnet , qui n'ont pas été institués pour être des marques de sujétion ; mais seulement pour l'ornement & la commodité de l'homme. Or l'Apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens se fussent avisés de se voiler comme les femmes , ni qu'ils fussent en peine de savoir s'ils devoient prier la tête découverte , puisque c'étoit la coutume de toutes les Eglises ; mais c'est pour répondre à certaines femmes qui s'imaginoient avoir le droit de faire la même chose , & de se pouvoir dispenser de l'obligation que l'Apôtre leur avoit imposée d'être voilées dans l'Eglise. Il montre qu'il y a bien de la difference entre l'un & l'autre sexe , & que le voile ne convient nullement à l'homme qui n'est soumis à personne sur la terre , mais à la femme à cause de l'état d'assujettissement où elle est née , & où elle doit vivre selon l'ordre de Dieu.

¶. 5. *Mais toute femme qui prie , ou qui prophétise , n'ayant point la tête couverte d'un voile , deshonne sa tête ; car c'est comme si elle étoit rasée.*

Mais toute femme , &c. qui expose les revelations. Voyez ci-dessus : Car il y avoit des Prophetesses dans l'ancien Testament , comme Marie sœur

de Moÿse , Exod. 15. 20. Debora , Judic. 5. la femme d'Isaïe , 8. 3. Anne mere de Samuel , 1. Rois 2. Holda , 2. Rois 22. 14. Il y en avoit aussi dans le commencement de l'Eglise, comme Anne la Prophetesse , Luc. 2. 36. les filles de Philippe le Diacre , Act. 21. 9. & d'autres qui parurent dans la suite du temps dans diverses Eglises. Cependant l'Apôtre le défend , voyez 1. Tim. 2. 12. mais cette défense doit s'entendre avec cette limitation, si ce n'est qu'elles en aient une inspiration speciale de la part de Dieu reconnue par l'Eglise.

Deshonore sa tête , parceque c'est contre la modestie ; c'est-à-dire, se deshonore elle-même, se privant de la marque de sa sujettion naturelle envers l'homme , & renonçant par cette conduite à l'honneur qu'elle a de l'avoir pour son chef ; ainsi toute la gloire de la femme consiste à être soumise à l'homme.

Car c'est comme si elle étoit rasée ; c'est-à-dire , que si elle perd la marque naturelle de sa sujettion , quand elle est rasée , elle en perd la marque volontaire lorsqu'elle est dévoilée , & fait voir par cette posture indécente qu'elle renonce , autant qu'il est en elle , à cette soumission qui est toute sa gloire , puisqu'elle n'en veut point porter la marque.

¶. 6. Que si une femme ne se voile point la tête , elle devroit donc avoir aussi les cheveux coupés ; mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés , ou d'être rasée , qu'elle se voile la tête.

Que si une femme , &c. quitte la marque volontaire de sa soumission , qui est le voile , elle en doit aussi quitter la marque naturelle , qui est la longue chevelure.

Mais s'il est honteux à la femme , selon l'aveu de tout le monde , d'avoir les cheveux coupés ; parcequ'ils sont l'ornement naturel de sa beauté , & la marque glorieuse de sa soumission , & de son obéissance , qu'elle se voile la tête , afin de ne point tomber dans une contrariété ridicule , telle que seroit celle de vouloir conserver la marque naturelle de sa soumission en conservant sa chevelure , & de renoncer en même-temps à celle qui est artificielle & volontaire en quittant le voile ; puisqu'il n'y a rien de plus juste que la volonté suive la nature. Tout ce raisonnement de l'Apôtre suppose que le voile est une marque reçue parmi les hommes pour témoigner la soumission de ceux qui le portent ; de sorte que si cette marque venoit une fois à être abrogée , ou changée en quelque autre , alors ce raisonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes , non plus qu'il ne conclut rien contre la pratique des Religieuses à qui l'on coupe les cheveux.

v. 7. Pour ce qui est de l'homme , il ne doit point se couvrir la tête , parcequ'il est l'image & la gloire de Dieu , au-lieu que la femme est la gloire de l'homme.

Pour . . . il ne doit point se couvrir la tête ; c'est-à-dire , porter le voile , si ce n'est par nécessité , ou incommodité ; parcequ'il est l'image & la gloire de Dieu ; c'est-à-dire , le Seigneur immédiat de toutes les creatures visibles , & une émanation glorieuse de la majesté de Dieu , qu'il ne doit point cacher , ni obscurcir par le voile , ni par le signe de sujettion , & de soumission ; mais tenir à découvert , afin qu'il soit honoré & reconnu par ceux qui le voyent : cette maniere de parler est hebraïque. Voyez Exod. 16. 10. & 24. 16. 17. & 33. 18. 22. & 40. 34. & ailleurs.

Au lieu que la femme est la gloire de l'homme, comme un rayon de sa dignité, & le miroir auquel elle est représentée; de sorte qu'elle est envers l'homme ce que la lumière de la lune est envers celle du soleil, ce qui l'oblige à reconnoître qu'elle lui est inferieure, & qu'elle ne peut refuser de porter le voile, qui est la marque extérieure de la soumission.

ψ. 8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.

L'Apôtre prouve que la femme est la gloire de l'homme, & non pas l'homme de la femme; parce que la femme a été tirée de l'homme, & non l'homme de la femme; c'est une nouvelle raison pour montrer que la femme est inferieure à l'homme. Voyez Genes. 1. 26. 27. c. 2. 2. 21. 22.

ψ. 9. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

Et mais la femme pour la compagnie de l'homme, c'est-à-dire; pour lui servir d'aide dans la propagation de sa posterité; ce qui fait voir l'excellence de l'homme au-dessus de la femme, & qu'elle ne doit pas refuser de lui paroître inferieure.

ψ. 10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges, la marque de la puissance que l'homme a sur elle.

C'est pourquoi, &c. Puisqu'il est si clair que les femmes sont inferieures aux hommes, & qu'elles ne doivent jamais refuser de porter la marque de leur sujétion en quelque lieu que ce soit; il est encore plus juste qu'elles la portent dans l'Eglise, à cause du respect qu'elles doivent aux Prêtres, qui en sont les Anges, & auxquels l'immodestie des femmes pourroit être un sujet de chute & de ruine; ou aux Anges mêmes, qui sont présens aux assemblées des

Chrétiens & qui portent leurs prieres à Dieu.

¶ 11. *Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en Notre-Seigneur.*

Toutefois, &c. c'est-à-dire : Quoiqu'à l'égard de la creation il y ait de la difference, & de l'inégalité entre l'homme & la femme, il n'en est pas de même à l'égard de la rédemption, puisque JESUS-CHRIST a souffert indifferemment pour l'homme & pour la femme ; de sorte que l'un & l'autre sexe ont également part au salut. *Non est masculus neque femina, &c.* Ainsi l'homme ne doit point mépriser la femme à cause de l'autorité qu'il a sur elle, ni la femme s'affliger de la soumission qu'elle lui doit, puisque cette inégalité qui est entr'eux est abondamment récompensée par la part qu'ils ont à la grace du salut, qui est également commune à l'un & à l'autre sexe. *Gal. 3. 28.*

En Notre-Seigneur ; c'est-à-dire, ils ont besoin l'un de l'autre, en vivant ensemble selon les regles de l'Evangile. D'autres l'expliquent de la vertu que Dieu leur donne pour la production des enfans.

¶ 12. *Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme ; aussi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu.*

Car comme la femme, &c. C'est une autre raison pour montrer que l'homme ne doit point s'élever avec orgueil au-dessus de la femme, & que la femme ne doit point se fâcher de ce qu'elle est inferieure à l'homme ; c'est-à-dire : Quoique l'homme à l'égard de la creation ait cet avantage au-dessus de la femme, qu'elle a été tirée de lui, la femme a cet avantage au-dessus de lui à l'égard de la propagation, que c'est elle dont il tire son origine & sa naissance.

Et l'un & l'autre vient de Dieu ; c'est-à-dire, l'homme

ne doit point se prévaloir de ce que la femme a été tirée de lui, ni la femme de ce que les hommes naissent d'elle maintenant; mais toute la gloire en est dûe à Dieu, puisque c'est lui qui est la première cause & l'auteur souverain de l'être de l'homme & de la femme.

¶ 13. *Jugez vous-même s'il est bien-seant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête.*

Jugez s'il est bien-seant à une femme de prier, &c. puisque c'est en cette action, où elle doit témoigner plus de modestie & d'humilité.

¶ 14. *La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux.*

La nature même, c'est-à-dire; le jugement que la plupart des hommes raisonnables portent d'une chose, & ce qu'ils autorisent par leur coutume, *ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme, &c.* d'affecter par là de se rendre semblable à la femme, & dégénérer de la dignité qu'il a au-dessus d'elle. L'Apôtre veut tacitement conclure, qu'à plus forte raison il seroit honteux à l'homme de porter un voile artificiel comme la femme, puisqu'il tomberoit dans le même inconvenient, que s'il laissoit croître ses cheveux, & que ce seroit témoigner par cette marque, qu'il cede au droit de l'autorité qu'il a sur la femme. Cet usage regarde le temps où vivoit saint Paul parmi les nations les plus polies.

¶ 15. *Et qu'il est au-contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parcequ'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir.*

Et parcequ'ils, &c. c'est-à-dire, qu'en laissant croître ses cheveux elle suit l'intention de Dieu & de la nature, qui les lui ont donnés pour lui servir

de voile. D'où l'Apôtre laisse à conclure , que si le voile naturel des cheveux est glorieux à la femme , le voile artificiel ne lui est pas moins honorable , parce qu'en le portant elle témoigne qu'elle suit volontairement l'ordre de Dieu & de la nature ; au-lieu qu'en refusant de le porter , c'est renverser cet ordre , puisque Dieu lui ayant donné un voile pour se couvrir , elle fait ce qu'elle peut au-contraire pour se découvrir , & pour s'exposer aux yeux des hommes.

ψ. 16. Que si quelqu'un aime à contester , il nous suffit de répondre , que ce n'est point là notre coutume , ni celle de l'Eglise de Dieu.

Que si quelqu'un aime à contester , &c. Car en une matiere telle que celle-ci , il est aisé de trouver des subtilités pour combattre les raisons de l'Apôtre , qui n'étoient pas des démonstrations évidentes , ni plus que morales.

Que ce n'est point là notre coutume , de souffrir que les femmes soient dévoilées dans l'Eglise ; il parle de la coutume des Apôtres. Voyez 1. Cor. 14. 33.

Ni celle de l'Eglise de Dieu ; Gr. des Eglises ; ce n'est donc pas un nouveau reglement de l'Apôtre , comme quelques-uns croient , puisque cette coutume étoit déjà reçue par toutes les Eglises ; mais c'étoit seulement une confirmation du reglement qu'il avoit déjà fait sur cette matiere , pendant son séjour à Corinthe , comme il a été remarqué ci-dessus. Cette réponse de l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres , & la pratique universelle de l'Eglise sont des regles infaillibles pour servir de réponse à toutes les difficultés qu'on peut faire sur quelque matiere de discipline que ce soit.

ψ. 17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en

vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir.

Mais, &c. quoique je vous loue de ce que vous observez les reglemens que je vous ai laissés, je ne puis vous louer dans vos assemblées Ecclesiastiques. Comme l'Apôtre a loué les Corinthiens en termes generaux, verset 2. sans en exclure aucun de ceux qui n'étoient point louables, il les blâme ici tout de même, sans en excepter aucun de ceux qui ne sont point blâmables: Ce qu'il observe ordinairement dans les louanges & dans les corrections qu'il adresse aux Eglises dans le dessein de les rendre plus utiles, & afin que les imparfaits, voyant d'une part qu'ils ne sont pas si positivement exclus du nombre des plus parfaits, ils s'encouragent par là à les imiter, & à meriter les louanges qui leur sont données; & voyant de l'autre qu'on les épargne, & qu'on rejette en quelque maniere par cette adresse une partie de la faute sur les autres, ils conçoivent moins de confusion de leur état, & en ayent plus de facilité à se corriger.

ψ. 18. *Premierement, j'apprens que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous; & je le croi en partie.*

Premierement. dans l'Eglise, au lieu destiné pour l'assemblée des fidelles, il y a des partialités parmi vous, en ce que les riches affectent de se distinguer d'avec les pauvres, les rebutant, & ne les voulant point souffrir à leur table, ce qui cause de grands murmures & de grandes dissensions parmi vous, & ce qui rompt l'unité de l'Eglise, & ruine l'égalité qu'on y doit observer à l'égard des riches & des pauvres. Voyez ci-dessus 1. 10. & Rom. 16. 17.

Et je le croi en partie ; c'est-à-dire , je n'ai pas grande peine à le croire.

ÿ. 19. Car il faut qu'il y ait même des heresies , afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.

Car il faut qu'il y ait même des heresies ; c'est-à-dire , cela est moralement inévitable , supposé la malice du diable & le vice des hommes , les prédictions & la permission de Dieu , qui ne veut pas empêcher par sa toute-puissance la naissance des heresies , parcequ'elles sont utiles en quelque chose. Voyez Matth. 18. 7. & Luc. 17. 1.

Afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous ; c'est-à-dire , que ceux qui ne sont à lui qu'en apparence , soient reconnus pour tels qu'ils sont , afin qu'ils ne puissent point infecter le corps de l'Eglise , en y demeurant inconnus.

Qui ont une vertu éprouvée , tant à l'égard des mœurs que de la doctrine. Gr. bons & de mise ; metaphore prise de la monnoie.

ÿ. 20. Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites , ce n'est plus manger la Cene du Seigneur.

*Lors ce n'est plus manger la Cene du Seigneur. C'étoit le souper que les premiers fidelles avoient accoutumé de faire tous ensemble avant la celebration du mystere de l'Eucharistie , en memoire du souper que JESUS-CHRIST fit avec ses Apôtres lorsqu'il institua ce Sacrement. Ce souper se nommoit *Agape* , c'est-à-dire , *charité* , parceque les pauvres y étoient sustentés aux dépens des riches , & parceque tous les fidelles s'y assembloient pour témoigner & pour renouveler l'union & la charité qui étoit entr'eux , & même pour imiter en quelque maniere cette communauté de biens qui*

étoit dans l'Eglise de Jerusalem. L'Apôtre reprend ici l'abus qui commençoit à s'y introduire par les riches, qui pour se distinguer d'avec les autres, & ne pouvant souffrir la frugalité qu'on observoit dans ce repas, faisoient des tables à part où ils faisoient grand' chere, sans se mettre en peine des pauvres qui n'avoient que leurs restes. Il dit que d'agir de cette sorte ce n'est pas manger la Cene du Seigneur, puisque cette Cene étoit frugale, & qu'il la rendit commune à tous les fidelles, sans en exclure personne, non pas même celui qui le trahissoit. Voyez Act. 2. 42. 2. Pier. 2. 13. Jud. 12.

¶. 21. *Car chacun y mange son souper particulier, sans attendre les autres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès.*

Car chacun, &c. c'est-à-dire, les riches pour la plûpart font grand-chere, sans attendre les autres, qui sont les pauvres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, ou n'ont que les restes des riches, pendant que les autres, &c. s'enivrent.

¶. 22. *N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ? & voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres ? Que vous dirai-je sur cela ? vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point.*

N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Si vous desirez manger à part, & vous regaler avec vos semblables, pourquoi ne le faites-vous pas dans vos maisons particulieres, plutôt que dans l'Eglise, où on ne doit manger qu'en commun & dans la derniere frugalité ?

Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire, l'assemblée des fidelles qui est consacrée à Dieu, & qu'on ne peut mépriser, que le mépris ne retombe
sur

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 353
sur Dieu même, ou le temple où s'assemblent les
fidèles, qui est consacré à Dieu, vous y compor-
tant avec si peu de respect, & n'en faisant pas diffé-
rence d'avec vos maisons particulières ?

*Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pau-
vres, vous séparant d'avec eux, comme s'ils étoient
indignes de votre compagnie, & faisant remarquer
leur nécessité & leur pauvreté à tout le monde, ce
qui ne peut pas manquer de leur causer de la con-
fusion.*

*Que vous dirai-je ; c'est-à-dire, que vous puis-je
dire sur cela ? Vous en louerai-je ? Non certes, je ne
vous en loue point ; mais au-contraire je vous en blâ-
me, comme d'une action directement contraire à
l'institution du mystère que vous devez célébrer
après ce souper, comme il l'explique dans le verset
suivant.*

*v. 23. Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que
je vous ai aussi enseigné ; qui est, que le Seigneur JESUS
la nuit même qu'il devoit être livré à la mort, prit du
pain.*

*Car ; Je ne sçaurois louer votre procédé ; puis-
qu'au-lieu de vous servir de ce souper mystérieux,
pour vous disposer à la réception de l'Eucharistie,
qui en est comme la fin & la conclusion, vous vous
en servez au-contraire pour la profaner, en rom-
pant l'unité de l'Eglise, & blessant la charité de vos
freres, dont ce Sacrement est le signe, étant institué
pour vous unir tous ensemble à JESUS-CHRIST
par la charité.*

*C'est du Seigneur que j'ai appris, &c. comme
un point de foi des plus importants ;*

*Qui est que le Seigneur JESUS, c'est-à-dire, par
révélation du Seigneur, & non par une simple tra-*

dition. L'Apôtre, exprime cette circonstance pour affermir davantage les Corinthiens dans la foi de ce mystere.

La nuit même qu'il devoit être livré ; c'est-à-dire, dans un temps où il étoit si plein de tristesse, & sur le point d'être livré à la mort volontairement par Judas, Dieu l'ayant ainsi ordonné.

Prit, sur la fin du souper, avant que la table & les viandes mêmes fussent ôtées, du pain sans levain, puisque c'étoit au temps de Pâque, pendant lequel l'usage du levain étoit interdit, selon la loi.

Û. 24. Et ayant rendu grâces, le rompit, & dit à ses disciples : Prenez, & mangez : Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.

Et ayant rendu grâces ; à son Pere, de l'institution qu'il alloit faire de ce Sacrement, qui est ce que vous devriez faire aussi, pour participer dignement à ce mystere, au-lieu de vous abandonner aux excès de bouche & à la dissolution.

Le rompit, en autant de parties qu'il y avoit de personnes à table, après l'avoir consacré.

Et dit à ses disciples : Prenez, dans vos mains : c'est pour cela que les premiers fidèles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier.

Et mangez ; Ceci, c'est-à-dire ; Ce que je vous donne à manger ; est véritablement & proprement mon corps ; cette partie extérieure de moi-même qui est composée d'organes ; il ne veut pas dire que ce qu'il tient soit encore du pain, & que ce pain soit son corps, comme le prétendent les hérétiques, afin de détourner le sens propre & littéral de ces paroles contre le sentiment unanime

AUX CORINTHIENS CHAP. XI. 355
de l'Eglise & le consentement de tous les Pères.

Qui sera livré ; Gr. qui est rompu dès-à-présent, non en soi-même, mais dans son signe, c'est-à-dire, dans les especes du pain qui sont rompues dans ce Sacrement en signe des douleurs extrêmes que je m'en vais endurer : *pour vous*, pour la remission de vos pechés, & pour vous acquérir la grace & le salut.

Faites ceci ; c'est-à-dire, faites ce que vous me voyez faire à-présent, celebrez ce mystere comme vous voyez que je le celebre : consacrez, rompez, mangez, distribuez ce sacrement de mon corps de la même maniere que je le consacre, que je le romps, que je le mange, & que je vous le donne à manger.

En memoire de moi ; c'est-à-dire, en memoire & en reconnoissance de la mort cruelle que je m'en vais volontairement souffrir pour votre salut, & de l'amour extrême qui me porte à la souffrir.

¶. 25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant : *Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en memoire de moi toutes les fois que vous le boirez.*

Il prit de même le calice, &c. & avec les mêmes ceremonies qu'il venoit d'observer sur le pain ; le consacrant après avoir rendu graces, & en buvant, & en donnant à boire à tous ses disciples : il y avoit dans ce calice du vin mêlé d'eau, selon la coutume du pays, ce qui fait que l'Eglise l'observe encore aujourd'hui.

En disant : Ce calice est la nouvelle alliance ; c'est-à-dire, le signe confirmatif de la nouvelle alliance. Voyez Gen. 17. 11. 13. Eccl. 44. 21. *Autr. Nouvelle*, parcequ'elle ne s'est accomplie que dans

la fin des temps, & qu'elle a succédé à l'alliance de la loi, n'étant plus comme la première, fondée sur les œuvres serviles de la loi & sur les seuls efforts de l'homme; mais sur la pure grace de Dieu, qui justifie tous ceux qui sont compris dans cette alliance par la foi vive aux mérites de son Fils; ce qui leur inspire efficacement tous les moyens nécessaires pour parvenir à l'unique fin & à l'unique objet de cette alliance, qui est le salut; parceque le propre effet de cette alliance est de renouveler l'homme par la charité, au-lieu que la première ne lui inspirant que la crainte, est plus capable d'augmenter la corruption que de l'ôter.

En mon sang, &c. qui sera par son effusion la cause méritoire & effective de cette alliance. Voyez Heb. 8. 9.

Toutes les fois que vous le boirez. Il semble que l'Apôtre, par cette expression, laisse à entendre qu'il n'est pas d'une nécessité absolue de boire le calice, & que l'Eglise en peut dispenser pour des causes légitimes; car il ne dit pas absolument: Faites ceci en mémoire de moi, comme il l'a dit du Sacrement de son corps; mais: Faites ceci, &c. *toutes les fois que vous le boirez:* Ce qui marque qu'il y a telle occasion où l'Eglise pourroit en dispenser, ou n'en pas user.

¶. 26. *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.*

Car. Ce sont les paroles de l'Apôtre qui explique le sens de celles de Notre-Seigneur: Vous ferez ceci en mémoire de moi.

Toutes les fois que vous mangerez ce pain, &c. qui est le corps de JESUS-CHRIST, ou le

Sacrement de son corps, qui retient les apparences du pain.

Vous annoncerez, &c. c'est-à-dire : Vous devez célébrer solennellement par cette action la mémoire de la mort de J E S U S - C H R I S T avec toute la foi, tout l'amour & toute la reconnoissance que vous lui devez pour un si grand bienfait. L'Eglise s'acquitte fort exactement de ce précepte dans le sacrifice de la Messe, puisqu'elle y reitere souvent cette mémoire, non seulement dans ses oraisons, & dans les paroles de l'oblation; mais même dans toutes les ceremonies de ce sacrifice, qui n'aboutissent toutes qu'à représenter vivement & sensiblement aux fidelles la mort & la Passion de J E S U S - C H R I S T, jusqu'à ce qu'il vienne, visiblement pour juger le monde : ce qui fait voir que ce sacrifice doit durer jusqu'à la fin des siècles. *Juge sacrificium, &c.*

Dan. 11.
31. cb.
12. 11.

v. 27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur.

C'est pourquoi quiconque mangera ce pain mystique de l'Eucharistie, qui est en verité le corps de Notre-Seigneur par le changement qui en a été fait par la consecration, ou boira le calice du Seigneur indignement; c'est-à-dire, sans se disposer à la digne reception de ce sacrement par une vive ressouvenance de la mort de J E S U S - C H R I S T; ou, se peut prendre ici pour &, comme &, se peut prendre pour ou, dans le verset 26. car les particules conjonctives se confondent quelquefois avec les disjonctives, & les disjonctives avec les conjonctives.

Il sera coupable du corps, &c. c'est-à-dire, d'a-

voir profané , non de simple pain , mais le corps & le sang de J E S U S - C H R I S T , auxquels le pain & le vin ont été changés ; & fera à proportion aussi coupable que s'il avoit tué le Seigneur , qui est un crime semblable à celui que commirent les Juifs en le mettant à mort. Voyez Heb. 6. 6. & 10. 29. Si l'Eucharistie ne contient pas véritablement le corps & le sang de J E S U S - C H R I S T , tout ce raisonnement de l'Apôtre est équivoque , & ne conclut rien de ce qu'il prétend ; ce qui ne se peut dire sans impiété.

¶. 28. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même , & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice.*

Que l'homme donc s'éprouve , s'examine sérieusement pour voir s'il a les dispositions requises , & qu'il travaille à les avoir pour recevoir dignement ce sacrement , s'il ne les a pas ; *lui-même* , sans attendre que l'Eglise procède contre lui , & qu'elle use de la rigueur de sa discipline pour l'obliger à ce devoir ; car il parle ici principalement des desordres extérieurs,

Et qu'il mange ainsi , &c. c'est-à-dire , qu'il se garde-bien d'en manger autrement.

¶. 29. *Car quiconque en mange & en boit indignement , mange & boit sa propre condamnation , ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

Car . . . , mange & boit sa propre condamnation ; c'est-à-dire , attire sur soi la condamnation , en mangeant de ce pain celeste & en buvant de ce calice ; ou , mange & boit le sujet & la cause de sa condamnation.

Ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur d'avec le pain commun , ou traitant le

corps du Seigneur comme une chose commune & impure, dont on ne fait aucun cas; *Et sanguinem testamenti pollutum duxerit.* Hebr. 10.
29.

v. 30. *C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans, & que plusieurs dorment du sommeil de la mort.*

C'est pour cette raison; c'est-à-dire, en punition de cette profanation du corps & du sang du Seigneur; qu'il y a parmi vous beaucoup, &c. de ceux mêmes qui ont reconnu leur faute, & qui ont commencé à s'en corriger: car il est visible par la suite qu'il ne parle pas ici des impénitens;

Et que plusieurs dorment, &c. c'est-à-dire, avant le temps & subitement, comme Ananie & Saphire. L'Écriture se sert de ce mot à cause de la ressemblance qu'il y a entre ceux qui dorment & ceux qui sont morts, & peut-être parce que la mort doit être suivie de la résurrection, comme le dormir est suivi du réveil.

v. 31. *Que si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés de Dieu.*

*Que si nous nous jugeons, &c. c'est-à-dire: Nous nous condamnions nous-mêmes à quelque peine pour les crimes que nous avons commis en recevant indignement le corps & le sang du Fils de Dieu: le Seigneur JESUS-CHRIST ne nous condamneroit pas à des peines aussi rigoureuses que sont celles qu'il nous envoie. *Autr.* Si nous avons soin de nous examiner sérieusement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que JESUS-CHRIST nous envoie en punition de nos communions indignes. L'Apôtre parle ici, selon la coutume, de même que s'il étoit du nombre des coupables, pour donner moins de confusion à ceux qui le sont véritablement, & pour les persua-*

der plus vivement de la charité qu'il a pour eux, & du desir qu'il avoit de les décharger de leur faute, & de porter une partie de leur peine, & aussi pour faire voir ce qu'il seroit lui-même sans la grace de Dieu.

✠. 32. *Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde.*

Mais . . . c'est le Seigneur, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST même, que l'Apôtre appelle ordinairement le Seigneur, qui nous châtie comme un pere châtie ses enfans, selon la force du mot Grec.

Afin que nous ne soyons pas condamnés à la mort éternelle, avec le monde, c'est-à-dire, avec les infidèles.

✠. 33. *C'est pourquoi, mes freres, lorsque vous vous assemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.*

C'est pourquoi, mes freres: Puisque le peché de ceux qui communient indignement est si énorme, & qu'il est suivi de punitions si terribles en ceux-mêmes qui s'en sont corrigés; afin de prévenir tous ces maux: lorsque vous vous assemblez pour ces repas; c'est-à-dire, pour le souper qui précède l'Eucharistie, & qui vous doit servir d'une préparation pour ce Sacrement, attendez-vous les uns les autres; que les riches attendent les pauvres, & que le repas soit commun aux uns & aux autres, sans aucune difference de personnes, de-peur de profaner l'Eucharistie par vos partialités & par vos desordres, & d'attirer sur vous la colere & la vengeance de Dieu.

✠. 34. *Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je reglerai les autres choses, lorsque je serai venu.*

Si quelqu'un est pressé de manger, &c. ne pouvant à cause de son infirmité attendre jusqu'au soir, qui étoit le temps de ce repas; ou bien, c'est une espece de reproche & de raillerie, comme s'il disoit, si quelqu'un est si fort sur la bouche, qu'il ne puisse ou qu'il ne veuille attendre les autres à manger, & qu'il ait peur de n'en point avoir assez pour lui, qu'il mange plutôt chez lui, où il n'aura personne à attendre, & où il mangera à son aise ce qu'il voudra & autant qu'il voudra.

Afin que vous, &c. c'est-à-dire; Afin que ce souper auquel vous vous assemblez, qui est institué pour vous unir dans la charité, ne vous serve pas d'un sujet & d'une matiere de condamnation.

Je reglerai les autres choses, moins essentielles que celles que je vous écris, comme sont les ceremonies, & les autres préparations nécessaires pour célébrer ce mystere avec plus de bienséance & de majesté.

Lorsque je serai venu. Il differe ce reglement jusqu'à son arrivée, afin d'avoir tout le temps & le loisir de prescrire chaque chose en détail; ce qui seroit trop long & trop difficile à faire dans une lettre, & même afin qu'étant sur les lieux il lui soit plus aisé de prescrire des ceremonies conformes aux pratiques & aux usages déjà reçus dans l'Eglise, & de les y introduire par son exemple,

SENS SPIRITUEL.

v. 1. jusqu'au 17. *VOYEZ mes imitateurs.*
 Mais je desire que vous sçachiez que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, &c.

Saint Paul veut ici corriger un abus qui s'étoit introduit dans l'Eglise de Corinthe, qui est que les femmes s'y trouvoient la tête découverte, ce qu'elles faisoient ou bien en suivant la coutume des femmes payennes de cette ville, qui y paroissoient la tête levée & découverte, ou à l'imitation des hommes qui devoient prier & parler dans les assemblées des fidelles sans avoir la tête couverte. Quoi qu'il en soit, l'Apôtre prouve par la soumission où les femmes sont à l'égard des hommes, qu'elles doivent porter sur leur tête le voile, qui est la marque de cet assujettissement.

1. Petr.
3. 7.

Quest.
in Genes.
c. 153.

August.
de bono
conjug.
c. 17.

La nature même suggere aux femmes, qu'elles doivent ceder aux hommes la préférence au-dessus d'elles; mais les hommes doivent les traiter avec beaucoup de déférence & de ménagement, en s'accommodant à leur foiblesse, comme saint Pierre nous l'enseigne; cette sujétion de la femme à l'égard de l'homme est établie par toutes sortes de loix naturelles, divines & humaines. *L'ordre naturel qui se doit garder parmi les hommes*, dit saint Augustin, *demande que les femmes soient soumises à leurs maris, parcequ'il est juste que la raison qui est plus foible cede à celle qui est plus forte.* C'est pour cela que si dans le temps de la loi de Moïse il a été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris: *Ce qui vient*, dit le même Pere, *de ce que ceux qui sont nés pour commander, naturellement aiment la singularité; un maître peut bien avoir plusieurs serviteurs, mais un serviteur ne peut servir plusieurs maîtres.*

Mais la principale raison pour laquelle la femme a été assujettie à l'homme, c'est parcequ'elle a séduit le premier homme, & qu'elle l'a fait consentir au péché & à la désobéissance contre l'ordre de leur

Créateur, ce qui a causé la ruine universelle du genre humain : Ce fut alors que Dieu lui déclara qu'elle seroit sous la puissance & la domination de son mari : *Sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.* Il est vrai que Dieu l'ayant tirée du côté de l'homme elle fut formée pour être sa compagne, comme l'homme le reconnut, en disant qu'elle étoit *l'os de ses os & la chair de sa chair* : mais lorsqu'au-lieu d'aider son mari, comme c'étoit pour ce sujet qu'elle avoit été faite, elle le porta au péché, & fut cause de sa perte, & de tous les maux dont ses descendans se trouvent encore accablés ; ce fut avec justice que la femme a été soumise & assujettie à l'homme. Genes. 3. 16.

Dans l'état où l'homme se trouve maintenant depuis le péché, cet assujettissement de la femme à l'égard du mari est devenu nécessaire, puisque l'égalité en dignité & en honneur causeroit certainement des différends & des disputes entre deux personnes qui doivent être si fort unies. Saint Jean Chrysostome en apporte encore une autre raison : C'est, dit-il, que Dieu prévoyant la suite funeste de ce péché, étouffa par cet arrêt qui assujettissoit la femme au mari, toutes les inimitiés qui seroient arrivées entr'eux dans la suite, par le souvenir que l'homme auroit eu du tort qu'il auroit reçu de sa femme.

La femme ne doit donc point trouver mauvais cet ordre que Dieu a établi dès le commencement du monde, d'autant plus que cet assujettissement est bien adouci par le Sacrement de la loi nouvelle, qui rend cette soumission toute sainte & toute volontaire. *Que les femmes, dit saint Paul, soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme, comme JESUS-CHRIST*

est le chef de l'Eglise, qui est son corps. Comme donc l'Eglise est soumise à JESUS-CHRIST, les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.

L'Apôtre fournit ici aux femmes un grand sujet de consolation dans l'état où elles se trouvent par justice & par punition : car comme dit saint Augustin, cet état ne leur est point naturel, mais c'est par la faute de la première femme qu'elles sont obligées d'être soumises à leurs maris. Dieu a converti cette punition en grace, & cette nécessité en mérite, puisqu'il a voulu se mettre lui-même en la place de leurs maris, & que leur obéissance étant toute volontaire & toute sainte, représentât celle que toute l'Eglise rend à JESUS-CHRIST comme à son chef & à son Epoux. Ainsi, bien-loin de croire que leur condition leur soit pénible & défavorable, elles doivent se tenir heureuses de n'avoir qu'à obéir, sans être exposées aux dangers où engage l'obligation de commander.

1. Petr.
3. 5. 6.
Saint Pierre exhorte aussi les femmes chrétiennes à s'acquitter de ce devoir, à l'égard de leurs maris, par l'exemple des femmes saintes d'autrefois, & en particulier de Sara, qui appelloit Abraham son seigneur & son maître, & le suivit toujours sans se plaindre dans tous les voyages qui étoient pénibles & fâcheux ; & a mérité par la sagesse de sa conduite, d'être proposée pour exemple d'obéissance à toutes celles de son sexe, comme Abraham l'a été à tous les fidèles par la grandeur de sa foi. Comme donc la marque de cet assujettissement de la femme au mari c'est le voile qu'elle doit avoir sur la tête, saint Paul a grande raison d'exiger d'elles qu'elles ne le quittent point. Ce voile qui avertit les femmes d'avoir les yeux baissés en terre, & de se conserver dans la modestie, est, dit saint Chrysostome, un

signe que Dieu a voulu mettre dans le monde pour établir un ordre admirable parmi les hommes , en faisant voir à l'œil , ce qui doit commander , & ce qui doit obéir.

Que la femme se tienne donc dans les bornes de la modestie & de la soumission qui lui sont prescrites par le droit naturel & la loi de Dieu , & qu'elle porte sur sa tête le voile qui marque son assujettissement à l'homme , & son obéissance à l'égard de Dieu.

✠. 17. jusqu'à la fin. *Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire , qui est , que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées , qu'elles vous nuisent plutôt que de vous servir , &c.*

S. Paul combat ici deux très-grands déreglemens dans les Corinthiens ; le mépris qu'ils faisoient des pauvres , & le peu de soin qu'ils avoient de se préparer pour participer à la communion du corps de JESUS-CHRIST. On ne voyoit déjà plus du temps de saint Paul cette ferveur des premiers Chrétiens , soit pour l'assistance des pauvres , soit pour la disposition à recevoir la sainte Eucharistie : ce sont deux choses inséparables ; & c'est communier indignement que de ne pas aimer les pauvres , & de n'être point touché de compassion de leurs nécessités pour les soulager.

Que si dès le temps de l'Apôtre la charité étoit si refroidie , que pouvons-nous dire de ces derniers temps , que l'on peut appeler avec saint Jérôme, la lie des siècles , où l'on ne reconnoît point l'obligation indispensable de faire l'aumône , & où l'on ignore les préparations qu'il faut apporter à la participation des sacrés mystères ? On s'imagine satisfaire à cette première obligation en donnant peu , quoiqu'on vive dans l'abondance de toutes choses ;

mais pour ce qui regarde la préparation à la sainte Eucharistie, il est si rare qu'on s'en approche avec les dispositions nécessaires, que si entre les douze Apôtres il y en eut un qui communia indignement, on se trouveroit heureux de voir maintenant un de douze qui communiât dignement, ou qui fût disposé à le faire.

Il n'y a rien qui soit plus dangereux que de se tromper en ce point, de se croire disposé à recevoir la sainte Eucharistie, il n'y a rien néanmoins en quoi on se trompe plus aisément qu'en cela, parcequ'on veut bien s'y tromper.

La plûpart s'imaginent que pour communier dignement il suffit de se confesser des pechés mortels auxquels on est sujet, sans se mettre en peine de s'en corriger, & de les purifier par la pénitence : cet abus pernicieux est trop commun pour en pouvoir douter. Qui vid jamais plus de confessions & de communions, qu'on en voit maintenant ? Les déreglemens en sont-ils moins frequens pour cela ; & la corruption moins ordinaire ? S'il y a dans quelque Eglise une Indulgence pleniere, ou une solennité, on se presse au-tour des confessionnaux pour se confesser, & au-tour des autels pour communier, sans qu'on croie qu'il soit besoin d'autre préparation pour meriter la grace de l'Indulgence ; n'est-ce pas une profanation visible des Sacremens, & sur-tout de celui de l'Eucharistie, que cette devotion mal entendue que l'on allie avec les desordres secrets & les mauvaises habitudes dont on ne se corrige point ? Est-il rien de plus énorme & de plus déréglé que la conduite de ceux qui reçoivent JESUS-CHRIST dans un cœur impur ?

Ce malheur déplorable ne seroit pas si commun, s'il n'étoit peut-être trop souvent entretenu par

l'ignorance ou la lâche complaisance des Directeurs de conscience, & même des Confesseurs; qui, au lieu de conduire les ames selon les regles de l'Evangile & la tradition de l'Eglise, suivent des pratiques arbitraires & des usages pernicioeux en s'accommodant aux inclinations de ceux qu'ils conduisent. Ainsi l'on croit être en sûreté de conscience, lorsque sans aucun sentiment de ses fautes on a déclaré ses pechés à un Prêtre tel qu'on se l'est choisi à sa bienséance: C'est un abus effroyable qu'un excellent Auteur de ce dernier siècle représente en ces termes: *Pulchrè defunctos se confessione putant, si in Sacerdotis cujuscumque aures, quem sibi vel vite improbitate parem nebulonem, vel beneficiis obstrictum assentatorem, vel alioqui in doctrina ecclesiastica rudem ad id delegerunt, sua scelera turbidè & generatim voceque obscurâ & confusâ mussarunt, & simul atque impositam suo capiti manum sensere, quasi omni reatu soluti sint, ita sibi blandiuntur ipsi.*

*Mafius
in Jos.
c. 7. v.
20.*

Une autre source féconde de communions indignes, c'est l'état de ceux qui croient n'être pas en peché mortel, soit par une ignorance affectée, soit par negligence faite de s'examiner eux-mêmes. En effet, qui pourra se persuader que ce grand nombre de personnes qui ne pensent à autre chose qu'à s'aveugler elles-mêmes, & à trouver des excuses à leurs crimes, soient excusables devant Dieu de toutes leurs communions sacrileges pour ne s'être pas crues en peché mortel? Peut-on croire que tant d'avares qui se croient honnêtes-gens avec un attachement prodigieux à leur bien, communient en bon état? Ne peut-on pas en dire de même de tous ceux qui croient en conscience pouvoir courir après les honneurs & les charges, & faire leur fortune

dans le monde ? Peut-on croire que tant d'Ecclesiastiques qui ne pensent point offenser Dieu , lorsque sans vocation, sans capacité, & sans vertu ils s'ingèrent dans le ministère ecclésiastique , soient bien disposés pour communier ? Qui oseroit soutenir , que tant d'autres personnes qui vivent dans le luxe, la bonne-chère & les autres divertissemens du siècle , & qui se persuadent néanmoins qu'elles ne sont point en péché mortel , évitent la condamnation terrible dont sont menacés ceux qui s'approchent de la sainte Eucharistie avec une conscience impure ?

Pour ce qui est de la négligence à se préparer à la sainte communion par un bon examen de l'état de sa conscience , c'est la cause la plus ordinaire des mauvaises communions. La plupart des gens s'imaginent qu'il n'y a point d'autre épreuve que de rechercher les péchés qu'on a commis , ils ne sondent point le fond de leur conscience , & n'examinent pas s'ils ont un regret sincère de leurs péchés , & une ferme résolution de ne les plus commettre , que tout pénitent doit avoir pour en obtenir la remise ; & cependant faute de cet examen ils s'approchent des redoutables mystères avec confiance , ne s'apercevant pas qu'en les recevant dans cette disposition ils se rendent coupables de la profanation du Corps de JESUS-CHRIST , & sont jugés de Dieu, parcequ'ils ne se jugent pas eux-mêmes.

Pour recevoir donc avec fruit le plus grand & le plus saint de tous nos Sacremens, il faut sur-tout, selon le précepte de l'Apôtre , s'éprouver soi-même , pour voir si nous sommes vraiment convertis, si nous ne retombons plus dans les mêmes fautes , si nous aimons Dieu de tout notre cœur , & si nous avons une volonté effective de lui plaire en tout. Trouvons-

nous en nous-mêmes ces dispositions , appro-
 chons avec confiance de cet auguste Sacrement ;
 que si nous ne les trouvons pas , ne nous en appro-
 chons point sans nous être bien examinés & sans
 nous être purifiés par les exercices de la pénitence.
 Mais ce n'est pas là l'usage de la plûpart des gens
 dans le monde. S. Jean Chrysostome se plaint de ce
 desordre dans son siecle : Notre but, dit-il, n'est pas
 de communier après nous y être bien préparés ,
 après avoir expié nos pechés , ayant le cœur brisé
 de componction ; mais de satisfaire à un jour de
 fête & de suivre la coutume des autres qui appro-
 chent de ces saints mysteres. Ce n'est pas toutefois
 le temps , ni la rencontre d'une fête qui nous donne
 le droit de communier ; la seule pureté du cœur
 nous en rend dignes , avec elle , dit ce Pere , ap-
 prochez-vous-en toujourns ; sans elle ne vous en
 approchez jamais.



CHAPITRE XII.

1. **D**E spiritualibus
 autem , nolo
 vos ignorare , fratres.

2. Scitis quoniam
 cum gentes essetis , ad
 simulacra muta prout
 ducebamini cunctes.

3. Ideò notum vobis
 Tome II.

1. **P**our ce qui est des
 dons spirituels , mes
 freres , je ne veux pas que
 vous ignoriez ce que vous
 devez savoir.

2. † Vous vous souvenez
 bien , qu'étant payens vous
 vous laissiez entraîner , selon
 qu'on vous menoit vers les
 idoles muettes.

3. Je vous déclare donc ,
 A a

† 10. Di-
 manche
 après la
 Pentec.

Marc. 9. que nul homme parlant par
38. l'Esprit de Dieu ne dit anathème à J E S U S ; & que nul ne peut confesser que J E S U S est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit.

4. Or il y a diversité de dons spirituels // ; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et il y a diversité d'opérations *surnaturelles* ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

7. Or les dons // du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Eglise*.

8. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une *haute sagesse* // ; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science :

9. un autre reçoit la foi par le même Esprit : un autre reçoit du même Esprit la grace de guerir les maladies ;

facio, quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

4. Divisiones verò gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministratorum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiae : alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum :

9. alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia sanitarum in uno Spiritu :

✧. 4. *lestr.* graces.

✧. 7. *lestr.* La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune.

✧. 8. *lestr.* à l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre par le même Esprit la parole de science.

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt : ita & Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive Gentiles, sive servi, sive liberi : & omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam & corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum

10. un autre le don de faire des miracles : un autre le don de prophetie : un autre le discernement des esprits : un autre le don de parler diverses langues : un autre l'interpretation des langues.

11. Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît ¶ Rom. 12. 6. Eph. 4. 6.

12. Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps ; il en est de même de JESUS-CHRIST.

13. Car nous avons tous été batisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres : & nous avons tous reçu un divin bruvage pour n'être qu'un même esprit //.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

15. Si le pied disoit : Puisque je ne suis pas la main, je

ne suis pas du corps ; ne seroit-il point pour cela du corps ?

16. Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œuil , je ne suis pas du corps ; ne seroit-elle point pour cela du corps ?

17. Si tout le corps étoit œuil , où seroit l'ouïe ? Et s'il étoit tout ouïe , où seroit l'odorat ?

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres , & il les y a placés comme il lui a plu.

19. Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre , où seroit le corps ?

20. Mais il y a plusieurs membres , & tous ne font qu'un seul corps.

21. Or l'œuil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais au-contre les membres du corps qui paroissent les plus foibles , sont les plus nécessaires.

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtements* , les parties du corps qui pa-

manus , non sum de corpore : num ideò non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus , non sum de corpore : num ideò non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus , ubi auditus ? Si totum auditus , ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra , unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Quòd si essent omnia unum membrum , ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra , unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : operâ tuâ non indigeo ; aut iterùm caput pedibus : Non estis mihi necessarij.

22. Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse , necessariora sunt :

23. & quæ putamus ignobiliora membra esse corporis , his honorem abundantioram

circumdamus : & quæ inhonesta sunt nostra , abundantiore honestatem habent.

24. Honesta autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus ei , cui decerat , abundantiore tribuendo honorem ,

25. ut non sit schisma in corpore , sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum , compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum , congaudent omnia membra.

27. Vos autem estis corpus Christi , & membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia , primùm Apostolos , secundò Prophetas , tertio Doctores ; deinde virtutes ,

roissent les moins honorables : & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté , celles qui sont moins honnêtes.

24. Car pour celles qui sont honnêtes , elles n'en ont pas besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps , qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même :

25. afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

26. Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur , tous les autres s'en réjouissent avec lui.

27. † Or vous êtes le corps de JESUS-CHRIST , & mem- † S. Barthelemi.

bres les uns des autres // 28. Ainsi Dieu a établi Eph. 4. dans son Eglise , premièrement des Apôtres , secondement des Prophetes , & troisièmement des Docteurs ; en-

‡. 24. i. e. qu'on couvre avec plus de soin. Voyez v. 23.

‡. 27. *lett.* membra de membro. *Gr.* membra ex parte, c'est-à-

dire , membre faisant partie du tout , ou , comme on a traduit , membres les uns des autres.

suite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les freres // ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpreter.

exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

29. Tous sont-ils Apôtres ?
Tous sont-ils Prophetes ?
Tous sont-ils Docteurs ?

29. Nunquid omnes Apostoli ? nunquid omnes Prophetæ ? nunquid omnes Doctores ?

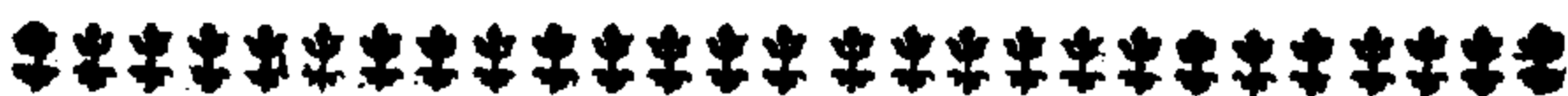
30. Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils la grace de guerir les maladies ? Tous parlent-ils plusieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpreter ?

30. nunquid omnes virtutes ? nunquid omnes gratiam habent curationum ? nunquid omnes linguis loquuntur ? nunquid omnes interpretantur ?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs ¶. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

31. Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

¶. 28. soit dans la maladie ou dans leurs autres necessités.



SENS LITTERAL.

¶. 1. *P*our ce qui est des dons spirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

Pour ce qui est des dons spirituels, mes freres ;

c'est-à-dire, des dons du Saint-Esprit que vous avez reçûs dans votre Batême; ces dons étoient celui des langues, de prophetie, des miracles, & autres semblables, dont Dieu remplissoit les fideles en ces premiers temps, pour l'établissement de son Eglise.

Je ne veux pas que vous ignoriez, &c. c'est-à-dire, que vous demeuriez sans être instruits de l'excellence de ces dons & de l'usage que vous en devez faire.

v. 2. Vous vous souvenez bien, qu'étant payens vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menoit, vers les idoles muettes.

Vous vous souvenez bien, qu'étant payens. Il montre aux Corinthiens par l'expérience de ce qui leur est arrivé par le passé, l'importance qu'il y a de bien discerner ceux qui sont mus par l'esprit du diable, d'avec ceux qui sont inspirés de l'Esprit de Dieu, & le danger qu'il y a pour eux d'être emportés tout de nouveau à l'idolatrie, s'ils n'ont soin de faire ce discernement.

Vous vous laissiez entraîner, comme des bêtes, vous laissant abuser par les fausses merveilles de ceux qui étoient agités par l'esprit du diable, qui vous persuadoient par leurs signes trompeurs d'adorer les idoles.

Selon qu'on vous menoit, c'est-à-dire, sans résistance, & sans discernement de l'imposture d'avec la vérité, vers les idoles muettes. Voyez Habac. 2. 18. Il ajoute cette épithete pour faire voir plus sensiblement aux Corinthiens le prodigieux aveuglement où ces imposteurs les avoient jettés, en leur persuadant d'adorer comme de vrais dieux, des statues qui n'avoient aucun mouvement ni aucun

signe de vie , pour leur faire connoître ainsi l'importance qu'il y a de les bien discerner , afin de ne s'y laisser plus abuser. Ces imposteurs , au rapport d'Eusebe , se mêloient quelquefois dans les assemblées des Chrétiens , & tâchoient , pour les séduire , d'imiter les merveilles qu'ils voyoient parmi ceux qui étoient remplis de l'Esprit de Dieu.

✧. 3. *Je vous declare donc , que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu , ne dit anathème à JESUS ; & que nul ne peut confesser que JESUS est le Seigneur , sinon par le Saint-Esprit.*

Je vous declare donc , que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu , c'est-à-dire , prophetisant , ou parlant les langues ; car il ne parle ici que des Prophetes , & de ceux qui avoient le don des langues ; mais sous ces deux especes , il comprend tous ceux qui avoient quelque don miraculeux.

Ne dit anathème à JESUS , c'est-à-dire , ne profere des blasphêmes contre sa Personne , ou contre son Incarnation , ou contre sa Religion. Voyez 1. Cor. 16. 22. Galat. 1. 8. Ainsi dès que vous voyez quelqu'un contraire à JESUS-CHRIST , regardez-le & traitez-le comme un imposteur , & comme un ministre de l'esprit impur , encore qu'il parle les langues , & qu'il prédise des choses futures , & qu'il fasse beaucoup d'autres merveilles. Cette regle de l'Apôtre , pour discerner les vrais miracles d'avec les faux , & les ministres de Dieu d'avec les ministres du diable , est toute conforme à celle que Moïse donne. Voyez Deut. 13. 1. 2. 3. 4. 5. & 18. 21. 22. 1. Jean. 2. 22. & 4. 2. 3. & 5. 1. & 2. Jean. 7.

Et que nul ne peut confesser de bouche que Jesus

est le Seigneur, ni confirmer cette vérité par ses œuvres, *sinon par le Saint - Esprit*, qui l'inspire, & qui est l'auteur des merveilles qu'il opere; car si celui qui opere des merveilles parmi vous, fait profession de reconnoître JESUS-CHRIST pour son Seigneur, & qu'il continue de lui obeir, c'est une marque certaine que ce n'est pas le démon, qui est l'auteur des merveilles qu'il opere; mais le Saint-Esprit qui agit en lui.

¶. 4. *Or il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit.*

Outre l'instruction que je vous viens de donner pour vous préserver de l'erreur, en voici une autre qui est nécessaire pour vous garantir de l'orgueil & de l'envie, & pour conserver parmi vous l'union & la charité, qui est l'ame & le fondement de la vie chrétienne.

Or il y a parmi vous diversité de dons spirituels, comme ceux de la prophetie, de l'interpretation, &c. dont les uns sont plus excellens que les autres.

Mais il n'y a qu'un même Esprit; c'est-à-dire: Mais si d'un côté il y a diversité de dons dans les fidelles, ce qui semble leur être une matiere de division & de jalousie, considerez de l'autre qu'il n'y a en eux tous qu'un même Esprit, qui anime tout le corps de l'Eglise, & qui est auteur de tous ces dons; & qu'ainsi ils doivent tous n'avoir que les mêmes sentimens d'amour & d'affection les uns pour les autres, quelque diversité de dons & de graces qu'il y ait parmi eux. Les dons des fidelles sont differens en espece & en excellence, mais l'Esprit de charité qui leur est commun à tous, doit unir leurs cœurs, & les empêcher de se prévaloir de ces dons

les uns contre les autres, & de se les envier les uns aux autres.

ψ. 5. Il y a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

Il y a diversité de ministères, comme l'Episcopat, le Sacerdoce, le Diaconat, &c. qui sont des ministères differens subordonnés les uns aux autres.

Mais il n'y a qu'un même Seigneur, qui est JESUS-CHRIST, dont tous les ministres, tant superieurs qu'inferieurs, relevent également, & auquel ils doivent tâcher de plaire & d'obeir chacun dans son ministère ; au-lieu d'y chercher leur propre gloire, & leur intérêt particulier.

ψ. 6. Et il y a diversité d'operations surnaturelles ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

Et il y a diversité d'operations surnaturelles, c'est-à-dire, diverses sortes de pouvoirs & de facultés de faire des miracles ; les uns ayant le pouvoir de ressusciter les morts, les autres n'ayant que celui de guerir les maladies, les autres celui de chasser les diables, &c.

Mais il n'y a qu'un même Dieu. L'Apôtre donne le nom de Dieu au Pere, parcequ'il est la source & le principe de toute divinité, *qui opere tout en tous*, c'est-à-dire, qu'il opere ces miracles aussi-bien en ceux qui en font de moindres, qu'en ceux qui en font de plus grands & de plus éclatans ; de sorte que les uns & les autres ont également l'avantage d'avoir été choisis de Dieu pour être les instrumens de ses merveilles : ainsi quelque diversité de dons & de graces qu'ils ayent reçûs, ils ne doivent point s'en glorifier, & se les envier les uns aux autres ; au-contraire ils doivent tous avoir les mêmes sen-

timens d'amour & d'affection, puisque les uns & les autres n'ont ces dons que par une pure grace, à laquelle ils n'ont pas même cooperé. Il faut remarquer que dans l'énumération que l'Apôtre fait ici, versets 4. 5. & 6. il met le Saint-Esprit le premier, & le Pere le dernier, pour montrer l'égalité parfaite qu'il y a entre les trois Personnes : il attribue les dons gratuits au Saint-Esprit, parcequ'il est personnellement l'amour & la bonté ; le ministère au Fils, parcequ'il est le maître & le seigneur des hommes qu'il a rachetés ; les operations surnaturelles au Pere, à cause de sa toute-puissance.

vs. 7. Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise.

Or les dons, &c. Le Saint-Esprit fait paroître sa grace en chacun de ceux qu'il a gratifiés & comblés de ses dons, pour l'utilité de l'Eglise, c'est-à-dire, pour l'instruction, consolation & confirmation des fidelles dans la foi, & pour la conversion des infidelles, qui sont convaincus de la verité de la Religion, par la vûe des miracles qui s'opèrent par ceux qui sont remplis de ces dons ; & non pas pour leur propre satisfaction, ni pour les en rendre plus vains, & plus insolens contre leurs freres.

vs. 8. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse : un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science.

L'un. L'Apôtre parle principalement des Docteurs, qui sont les dépositaires de la sagesse & de la science divine, & dont la propre fonction est d'instruire les peuples, & de répandre sur eux par leurs instructions les tresors de la sagesse & de la science.

Reçoit du Saint-Esprit. On ne reçoit pas moins ces dons du Pere & du Fils, que du Saint-Esprit; mais on en attribue la communication au Saint-Esprit, parcequ'il est lui-même l'amour, & la bonté du Pere & du Fils.

Le don *de parler*, c'est-à-dire, de discourir des plus saints mysteres de la Religion d'une maniere sublime, & qui surpasse la capacité ordinaire des hommes.

Dans une haute sagesse, c'est-à-dire, de proférer des sentences graves, élevées & mystérieuses, telles que sont celles des Proverbes de Salomon, de l'Ecclesiaste, de la Sagesse, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la sagesse ni de la science acquise par l'étude & par le travail, quoique ce soit aussi un don de Dieu, mais qui n'est pas au-dessus de la nature. La vraie marque de l'infusion de ce don surnaturel, est lorsque ceux qui en sont gratifiés sont d'ailleurs personnes sans lettres & sans études, tels qu'étoient la plûpart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

Un autre reçoit du même Esprit; c'est-à-dire: Encore que les dons soient differens & inégaux, il doit y avoir une union parfaite entre ceux qui les reçoivent, puisqu'ils sont animés d'un même Esprit.

Le don *de parler avec science*: Le don de la science ne differe de la sagesse, que par la maniere de connoître les mysteres de Dieu, étant plus haute & plus sublime dans la sagesse que dans la science.

¶ 9. *Un autre reçoit la foi par le même Esprit: un autre reçoit du même Esprit la grace de guerir les maladies.*

Un autre reçoit la foi, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la foi qui est nécessaire à tous les Chrétiens; mais d'une foi spéciale & toute particulière, par laquelle l'homme qui l'a reçue croit fermement que Dieu se veut servir de lui pour operer quelque miracle prodigieux & extraordinaire, comme de transporter une montagne, ou quelque autre chose semblable: *Si habueris omnem fidem, &c.*

Matth.
17. 19.
1. Cor.

Un autre reçoit du même Esprit la grace de guerir les maladies. Ce don étoit particulièrement accordé aux Prêtres, & il n'a pas tout-à-fait cessé dans l'Eglise, puisque les Prêtres y guerissent encore les malades par l'imposition de leurs mains en l'administration du Sacrement d'Extrême-Onction.

13. 2.

Super egros manus imponent, &c. Inducat Presby-

Marc. 16.
18.

teros, &c. *¶. 10. Un autre le don de faire des miracles: un autre le don de prophetie: un autre le discernement des esprits: un autre le don de parler diverses langues: un autre l'interpretation des langues.*

Jac. 5.
14.

Un autre le don de faire des miracles, par excellence, c'est-à-dire, certains miracles plus signalés que d'autres; comme de ressusciter les morts, rendre la vûe aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le marcher aux boiteux, la parole aux muets, chasser les diables des corps, &c.

Un autre le don de prophetie, c'est-à-dire, le don de prédire les choses à venir, & d'expliquer les mysteres cachés de l'Ecriture & de la Religion.

Magis autem ut prophetetis.

1. Cor.
14. 1.

Un autre le discernement des esprits, c'est-à-dire, le don de connoître quels sont les vrais ou les

faux - prophetes , ceux qui parlent , ou qui agissent par l'Esprit de Dieu , ou par l'esprit du démon.

Un autre le don de parler diverses langues , selon la diversité des nations , & des langues de ceux qu'il faut instruire des mysteres de la foi.

Un autre l'interpretation des langues ; car il arrivoit quelquefois , que celui qui parloit ne pouvoit se faire entendre à tous les assistans , non qu'il parlât sans entendre ce qu'il disoit , comme l'estiment quelques-uns , mais parceque la langue dont il se servoit étant étrangere à plusieurs de ceux qui l'écoutoient ; il falloit necessairement que celui qui avoit le don d'interpretation leur expliquât en une langue vulgaire , ce qui à leur égard avoit été dit en une langue étrangere. Voyez 1. Cor. 14. 27. 28.

ψ. 11. Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses , distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît.

Or , &c. C'est cet Esprit que nous venons de dire être l'unique auteur de tous ces dons differens , & qui est le même dans tous ceux qui en sont remplis , qui opere toutes ces choses dans les fidelles par sa propre vertu , aussi-bien que le Pere ; & non comme un simple ministre qui auroit reçu ces dons de Dieu pour les communiquer aux autres.

Distribuant par lui-même , & comme une Personne distincte de celle du Pere , & du Fils. Car quoiqu'on puisse attribuer l'operation des dons à un simple instrument , on ne sauroit en attribuer la distribution qu'à la cause principale , c'est-à-dire , à la Personne qui en est le premier principe.

A chacun ces dons , c'est-à-dire , aux uns le don

de prophetie, aux autres celui des langues; en sorte que les uns ont un don, les autres un autre, n'y en ayant aucun en particulier qui soit commun à tous. Voyez verset 30. *Nunquid omnes, &c.*

Selon qu'il lui plaît; de sorte qu'il ne faut point trouver à redire par envie ou autrement, à l'inégalité qui paroît dans cette même distribution, puisque sa volonté qui en est la cause, est très-juste: il n'y a pas plus de sujet de se glorifier de l'avantage qu'on peut avoir par-dessus les autres dans cette distribution, puisqu'elle ne vient pas des merites, mais d'une grace toute pure, que de s'attribuer d'en avoir moins reçu que les autres; mais il n'y a rien de plus avantageux pour nous que de nous soumettre avec plaisir à une volonté si juste, qui ordonne de tout pour le mieux & pour notre plus grand bien.

ψ. 12. *Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres; & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont néanmoins qu'un même corps; il en est de même de JESUS-CHRIST.*

Et comme notre corps, &c. C'est la raison du verset précédent. L'Apôtre montre par la comparaison qu'il fait du corps humain avec l'Eglise, qui est le corps mystique de JESUS-CHRIST, qu'il doit y avoir diversité de dons & d'operations, & que l'unité de ce corps ne répugne pas à cette diversité de dons, non plus que la diversité des dons à son unité.

Est composé de plusieurs membres; c'est-à-dire, ne laisse pas, encore qu'il ne soit qu'un corps, d'être composé de plusieurs parties différentes; *ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps*, de sorte que la pluralité des membres ne détruit pas l'unité du

corps, mais contribue au-contraire, & conspire à son unité, par l'union qu'ils ont les uns avec les autres.

Il en est de même de JESUS-CHRIST considéré comme chef de son Eglise, laquelle ne fait avec lui qu'un même corps mystique, composé de plusieurs membres, & qui porte même le nom de JESUS-CHRIST. Voyez Rom. 9. 3.

v. 13. Car nous avons tous été batisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres: & nous avons tous reçu un divin breuvage pour n'être tous qu'un même esprit.

Car. L'Apôtre fait voir pourquoi la diversité des dons & des opérations ne détruit point l'unité de l'Eglise; la raison qu'il en donne est que tous les fidèles, de quelque nation, & de quelle condition qu'ils soient, quoique différens en graces & en fonctions, sont animés d'un même Esprit, qui les unit tous d'affection & de charité, & leur inspire à tous une même volonté.

Nous avons tous, aussi-bien ceux qui ont reçu de moindres dons, que ceux qui en ont reçu de plus excellens; été batisés dans le même Esprit; c'est-à-dire, reçu le même Esprit par le Batême; pour n'être tous qu'un même corps mystique parfaitement uni dans tous ses membres. Car où il n'y a qu'un même esprit, il ne peut y avoir qu'un même corps; & dès lors qu'un membre du corps se divise d'avec les autres, il cesse d'être animé de son esprit.

Soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres. C'est pour montrer que la diversité des dons & des opérations n'est pas incompatible avec l'unité du corps
de

de l'Eglise, puisque la diversité des nations, & l'inégalité des conditions n'y est pas contraire.

Et nous avons tous reçu un divin breuvage au sacrement d'Eucharistie, en y recevant le sang précieux de JESUS-CHRIST, qui communique à ceux qui le reçoivent dignement, la vie & la force, & par conséquent l'Esprit de Dieu qui en est le principe; comme l'ame est le principe de la vie, & de la force que le sang communique au corps humain.

Pour n'être qu'un même esprit; c'est-à-dire, comme il le vient d'exprimer parlant du Batême.

¶. 14. *Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.*

Aussi: C'est la confirmation de ce qui est dit au verset 12.

Le corps, considéré tout entier & renfermant toutes les parties dont il est composé, n'est pas un seul membre, quelque excellent qu'il soit, mais plusieurs; c'est-à-dire, qu'il faut qu'il y en ait plusieurs de différente & d'inégale perfection; & sans cette pluralité & cette diversité, ce seroit plutôt un monstre qu'un corps. Il veut insinuer, que ceux qui sont ornés de dons plus excellens que les autres, ne doivent pas s'attribuer l'honneur de tout le corps de l'Eglise, ni traiter ceux qui leur sont inférieurs comme s'ils n'en étoient pas les membres; puisqu'ils ont cet honneur aussi-bien qu'eux, & que le corps de l'Eglise ne pourroit pas même subsister sans eux.

¶. 15. *Si le pied disoit: Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, ne seroit-il point pour cela du corps.*

Si. L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire au verset précédent, qu'un membre, pour excellent qu'il soit, ne peut pas tout seul faire le corps; parceque ceux qui sont moins excellens contribuent aussi de

leur part à l'intégrité du corps, & que pour être moins excellens, ils ne sont pas pour cela exclus de l'union qu'ils ont avec tout le corps. Il marque tacitement, que les inférieurs n'ont pas sujet de porter envie aux supérieurs; puisqu'ils ont aussi-bien qu'eux l'honneur d'être du corps de l'Eglise, & qu'ils sont aussi nécessaires qu'eux pour le faire subsister.

Le pied, qui est le membre le moins noble, & pour ainsi dire, le plus servile de tout le corps, *disoit*: Il attribue la parole au pied & aux membres, qui n'ont pas l'organe de la parole; de même que Joas fait parler le chardon. Voyez 4. Rois 14. 10.

Puisque je ne suis pas la main; c'est-à-dire, puisque je ne suis pas placé aussi avantageusement que la main, & que je ne fais pas des fonctions aussi nobles que les siennes, *je ne suis pas du corps, &c.* Cette raison, quoiqu'il pût dire, suffiroit-elle pour persuader qu'il ne fût pas du corps? Et n'est-il pas visible au-contraire, qu'étant uni au corps, il en fait une partie, & que cet avantage lui est commun avec tous les autres membres, quelque excellens qu'ils puissent être?

✧. 16. *Et si l'oreille disoit: Puisque je ne suis pas œuil, je ne suis pas du corps; ne seroit-elle point pour cela du corps?*

Ce verset se doit entendre comme le précédent.

✧. 17. *Si tout le corps étoit œuil, où seroit l'oïïe? Et s'il étoit toute oïïe, où seroit l'odorat?*

Si; &c. c'est-à-dire: Si toutes les parties du corps ne faisoient qu'une même fonction, quoique très-excellente, comme la fonction de l'œuil, ou de l'oïïe, qui sont les plus nobles de tout le corps; que seroit-ce que ce corps, & comment pourroit-il subsister, puisqu'il seroit privé de tant d'autres fonc-

tions, qui ne sont pas moins nécessaires pour la subsistance & pour la conservation que celles de la vûe & de l'ouïe ? Le but de l'Apôtre est de montrer à ceux qui ont des dons plus excellens que les autres, que c'est une folle présomption à eux de croire qu'ils sont les seuls considérables & nécessaires dans l'Eglise ; & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur desir est très-mal réglé, puisqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par conséquent à la destruction de tout le corps de l'Eglise, & d'eux-mêmes qui en font partie ; puisque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut subsister sans la diversité des fonctions. *Autr.* S'il n'y avoit qu'un seul membre dans le corps, quelque noble & excellent que fût ce membre, comme s'il n'y avoit que l'organe de la vûe, ou l'organe de l'ouïe, ce corps ne seroit-il pas monstrueux, & seroit-il même un corps, puisqu'il manqueroit de tous les autres organes nécessaires pour la subsistance & pour la conservation ?

v. 18. Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres, & il les y a placés comme il lui a plu.

Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres ; c'est-à-dire : Dieu est l'auteur de la pluralité, & de cette diversité de membres dans le corps de l'homme dont je viens de parler : Ainsi ce n'est pas un effet ni du hazard, ni de la nature, mais de sa sagesse ; de sorte que ce seroit une étrange folie d'y trouver à redire, & de s'imaginer qu'il pût y avoir quelque chose de mieux, & qu'il seroit plus avantageux au corps, que tous les membres fissent la même fonction.

Et il les y a placés comme il lui a plu. Un membre inférieur ne doit pas ambitionner la place de celui qui lui est supérieur, puisque ce seroit avoir une vo-

lonté directement contraire à celle de Dieu; comme aussi le membre qui est supérieur ne doit pas mépriser celui qui lui est inférieur, & se prévaloir du degré de supérieur qui ne vient pas de lui, & qu'il ne tient que de la pure grace de Dieu, & de sa seule volonté.

¶. 19. *Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps ?*

Que. Cette conduite de Dieu dans la disposition du corps paroît bien conforme à la raison; car si tous les membres, &c. étoient réduits à un seul, quelque noble qu'il fût, comme l'œil, l'oreille, le nez, &c. Où seroit le corps; c'est-à-dire, que sans cette diversité de membres unis ensemble qui font le corps, ce seroit une masse sans distinction.

¶. 20. *Mais il y a plusieurs membres, & tous ne font qu'un seul corps.*

Mais, &c. c'est-à-dire: Les choses étant comme elles sont, & telles que Dieu les a disposées; tous ne font qu'un seul corps, composé de tous ses membres; car sans cette pluralité il n'y auroit point de corps: il en est de même à proportion du corps de l'Eglise, qui ne subsiste que dans la diversité des fonctions & des ministeres.

¶. 21. *Or l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Vous ne m'êtes point nécessaires.*

Or. L'Apôtre veut dire, qu'encore qu'il y ait de l'inégalité dans les membres du corps, les uns étant ou plus beaux, ou plus nobles dans leurs fonctions, ou placés dans des degrés plus éminens que les autres, cette inégalité est tempérée par la dépendance mutuelle de tous les membres, qui ont tous besoin les uns des autres quelque degré de prééminence que quelques-uns aient dans le corps; ce qui fait que les

membres superieurs n'ont pas sujet de s'élever avec orgueil par dessus ceux qui leur sont inferieurs, puisqu'ils en dépendent, ni les inferieurs de s'affliger du degré de leur condition, puisque cette dépendance rend leur condition en quelque maniere égale à celle des superieurs : il est aisé d'en faire l'application aux membres du corps mystique de l'Eglise.

L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai, &c. C'est la main qui préserve l'œil de mal s'il est sain, qui le panse s'il est malade, qui le nettoye & le lave s'il est sale : en un mot, c'est elle qui lui conserve la vie, en conservant celle de tout le corps par les alimens qu'elle porte dans la bouche. C'est ainsi que les Docteurs, qui sont les yeux de l'Eglise, parcequ'ils contemplent & qu'ils penetrent les verités sublimes de la religion, ne sçauroient se passer du ministere de ceux qui vacquent aux œuvres de la vie active, qui sont comme les mains de l'Eglise, parcequ'ils dépendent des Docteurs pour la conduite spirituelle ; les Docteurs aussi dépendent d'eux pour les necessités de la vie.

Non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds, &c. Je n'ai pas besoin de vous, puisqu'elle ne peut se transporter avec son corps d'un lieu à l'autre que par le ministere & l'aide des pieds. Ainsi les superieurs dépendent tellement des inferieurs, qu'ils ne sçauroient rien executer que par leur ministere.

v. 22. Mais au-contrainre, les membres du corps qui paroissent les plus foibles sont les plus necessaires.

Mais au-contrainre, &c. L'Apôtre veut dire, que l'inégalité qui se trouve entre les membres du corps, n'est pas seulement temperée par la dépendance qu'il y a des membres superieurs aux inferieurs ; mais qu'elle l'est encore davantage, en ce

que les membres les plus foibles, comme le cerveau, le p^oumon, le foie, le cœur, &c. ont cette prérogative pardessus ceux qui sont les plus forts, qu'ils sont plus nécessaires qu'eux, puisque le corps peut bien vivre sans mains, sans bras, & sans jambes, mais non pas sans foie, sans cœur, &c. Il semble que le but de cette reflexion soit d'insinuer, 1. Que les dons qui paroissent le moins au-dehors, comme la foi, l'esperance, la charité, &c. qui sont des dons purement interieurs, sont beaucoup plus nécessaires à l'Eglise, que les dons extérieurs, qui ne servent qu'à lui donner du lustre, & à lui attirer plus d'admiration; 2. Ces dons interieurs se rencontrent dans les moindres des fidelles, (quoiqu'ils n'aient pas reçu la grace des dons miraculeux), qui sont des membres bien plus nécessaires à l'Eglise, puisqu'ils contribuent de leur part à faire vivre le corps de l'Eglise, au-lieu que les autres ne contribuent qu'à conserver sa beauté & sa forme extérieure: étant visible que le corps de l'Eglise peut bien vivre sans ceux qui ont le don des miracles; mais qu'il ne le peut nullement sans ceux qui sont remplis de foi, d'esperance & de charité.

v. 23. Nous honorons même davantage par nos vêtements les parties du corps qui paroissent les moins honorables, & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté celles qui sont moins honnêtes.

Nous honorons, &c. c'est-à-dire, que cette inégalité de membres est encore partagée, en ce que nous prenons plus de soin de couvrir & d'orner les membres qui sont destitués de beauté, que ceux qui en sont naturellement ornés; car il est visible que nous n'en usons de cette maniere, que pour donner aux uns par le moyen de l'art, ce que les autres ont reçu de la nature, & contrebalancer ainsi

l'avantage que les uns ont au-dessus des autres par quelque sorte d'uniformité.

Qui sont moins honnêtes, telles que sont celles qui nous donnent naturellement de la confusion, à cause du dérèglement que nous sentons, & qui y paroît depuis le péché.

v. 24. *Car pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont pas besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même.*

Car pour celles qui sont honnêtes ; qui n'ont rien qui choque la pudeur, comme le visage, elles n'en ont pas besoin, parquelles portent leur ornement avec elles ; c'est ainsi que les Supérieurs n'ont pas besoin d'autre honneur que de celui qui est attaché à leur dignité, comme un ornement inséparable de leur caractère.

Mais Dieu a mis, c'est-à-dire, a inspiré naturellement à l'homme de mettre un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage, &c. C'est ce qu'on doit faire à proportion dans le corps de l'Eglise à l'égard des inférieurs, des pauvres, & des imparfaits, en leur témoignant en quelque manière dans les occasions plus de déférence & de charité, qu'à ceux qui sont élevés au-dessus d'eux.

v. 25. *Afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirerent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

Afin qu'il n'y ait, &c. c'est-à-dire, qu'en prenant ce soin charitable des moindres membres, toutes les parties du corps demeurent étroitement unies ensemble ; au-lieu que si on en négligeoit quelqu'un, le mal qui lui arriveroit par cette négligence iroit peut-être ou à l'en séparer, ou à troubler l'harmonie & l'union qu'il auroit avec tous

les autres ; ce qui produiroit enfin la destruction de tout le corps. La même chose arrive souvent dans l'Eglise, où les pauvres & les inférieurs se voyant négligés & méprisés des autres, abandonnent la communion, & y causent de grandes divisions.

Conspirent mutuellement, étant ainsi unies, à s'entr'aider, &c. car il n'y a pas de membre, pour fort & pour noble qu'il soit, qui n'ait besoin du secours de l'autre ; comme au-contraire il n'y en a pas un, pour foible & imparfait qu'il soit, dont le secours ne soit nécessaire au plus fort. Il en est de même de la disposition du corps de l'Eglise ; le foible sert au fort pour exercer sa patience ; le pauvre au riche pour exercer sa charité ; l'inférieur au supérieur pour executer ses volontés, &c. & tout ce commerce reciproque ne peut s'entretenir que par l'union étroite des uns avec les autres.

¶. 26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui.

Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui, se mettant en peine de le secourir, & participant à sa douleur par la diminution de leur vigueur, & de leur repos qui est attaché à celui de chaque membre particulier.

Ou si l'un des membres reçoit de l'honneur ; c'est-à-dire, est couvert de quelque vêtement qui serve ou à l'orner ou à le conserver dans sa vigueur, ou reçoit quelque bien, & quelque avantage qui augmente sa santé, & son embonpoint,

Tous les autres s'en réjouissent avec lui ; c'est-à-dire, participent à la gloire & à la force qu'il reçoit ; parcequ'en effet, l'ornement & la vigueur d'un membre contribue à l'ornement & à la force de tout le corps. Le but de ce verset est de montrer

que les membres du corps mystique de JESUS-CHRIST doivent s'entr'aider tendrement les uns les autres de telle sorte , que ceux qui ont plus reçu de graces , condescendent & compatissent aux foibles de ceux qui en ont moins reçu , & que ceux-ci au-contraire se réjouissent des graces que Dieu a faites aux plus forts , comme d'un bien & d'un avantage commun à toute l'Eglise , & dont l'utilité se répand & se communique à chacun de ses membres en particulier.

¶ 27. *Or vous êtes le corps de JESUS-CHRIST , & membres les uns des autres.*

Or vous , &c. c'est-à-dire : Tout ce que je viens de dire du corps naturel , depuis le verset 12 , est pour vous porter à en faire l'application à vous-mêmes , qui êtes le corps mystique de JESUS-CHRIST , & dont chacun de vous en particulier est le membre. Cette application s'est faite sur chaque verset.

De JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire , le corps dont JESUS-CHRIST est la tête , & auquel par conséquent il communique sa vie & son Esprit , pour n'en faire qu'une même chose avec lui.

Et membres les uns des autres , aussi-bien les foibles que les forts , aussi-bien ceux qui n'ont que des dons & des graces communes , que ceux qui en ont d'extraordinaires.

¶ 28. *Ainsi Dieu a établi dans son Eglise : Premièrement des Apôtres ; Secondement des Prophetes Troisièmement des Docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les freres ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpreter ,*

Ainsi Dieu a établi, les membres dans le corps de l'homme; c'est-à-dire: Voici l'ordre que Dieu a mis entre les membres de ce corps mystique, & dont par conséquent ils doivent être contents, sans aspirer aux degrés les uns des autres, puisque c'est Dieu même qui a établi cet ordre *dans son Eglise*, qui est ce corps mystique, dont il vient de parler dans le verset précédent: *Premièrement les Apôtres*, dont le degré surpasse en dignité & en pouvoir celui de tous les autres, parcequ'ils sont après JESUS-CHRIST, les chefs, les colonnes & les fondemens de l'Eglise, & qu'ils possèdent en éminence les perfections de tous les autres.

Secundement les Prophetes, dont le degré est immédiatement après celui des Apôtres. Voyez Ephes. 2. 20. & 4. 11. parcequ'ils sont remplis de l'Esprit de Dieu d'une manière plus excellente que tous les autres ministres, puisque cet esprit les éclaire par lui-même, & leur inspire la prédiction des choses futures, aussi-bien que la connoissance certaine des mysteres les plus cachés, ce qui ne convient, après les Apôtres, qu'à eux seuls, préferablement à tous les autres ministres de l'Eglise.

Troisièmement les Docteurs. Il semble que par les Docteurs, il entende généralement tous les Pasteurs de l'Eglise, tant inférieurs que supérieurs, puisque la propre fonction de tous les Pasteurs est d'enseigner les peuples: *Pastores & Doctores*, &c. Ils sont inférieurs aux Prophetes, & aux Apôtres, parceque leur doctrine est tirée de la revelation faite par le Saint-Esprit aux Apôtres, & aux Prophetes, qui sont les Docteurs des Docteurs, ou les maîtres des Docteurs, & qui n'ont pour maître que le Saint-Esprit même.

Ensuite ceux qui ont la vertu de faire des mira-

cts. Le degré de Docteur est plus relevé que celui de l'opération des miracles, parceque les miracles ne sont que des moyens pour établir la doctrine, au-lieu que la doctrine est la fin dernière où aboutissent les miracles.

Puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies ; c'est-à-dire, surnaturellement & sans art. Ce degré est inférieur à l'opération des miracles, parceque la puissance de Dieu paroît davantage dans les miracles, qui sont toujours des effets purement surnaturels, que dans la guerison des maladies, qui, quoique surnaturelle, peut être néanmoins quelquefois un véritable effet de la nature.

Ceux qui ont le don d'assister les freres dans leurs maladies & dans leurs necessités, comme ceux qui servent aujourd'hui dans les Hôpitaux.

Ceux qui ont le don de gouverner, tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'administration des biens de l'Eglise pour les distribuer aux pauvres, & tels que sont aujourd'hui les Administrateurs des Hôpitaux ; ces deux dernières fonctions, quoique purement naturelles en elles-mêmes, ne laissent pas d'être mises ici au rang des dons gratuits, parcequ'il est besoin d'une grace surnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.

Ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ce don est mis le dernier de tous par l'Apôtre, pour desabuser les Corinthiens qui l'estimoient & qui le prisoient plus que tous les autres, quoiqu'enfin ce fût le moins utile de tous pour les fidelles, puisqu'étant seul il ne leur produisoit rien de soi-même que l'admiration, au-lieu que les autres servent ou à les instruire, ou à leur communiquer quelque bien corporel.

Ceux qui ont le don de les interpreter. Ces paroles ne se trouvent ni dans le Grec vulgaire, ni dans

les plus anciens manuscrits Latins, non plus que dans le Syriaque, l'Arabe, & l'Ethiopien. Il est vrai-semblable que c'est une addition tirée du verset 30. *Nunquid omnes interpretantur, &c.*

v. 29. & 30. *Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils Prophetes? Tous sont-ils Docteurs? Tous font-ils des miracles? Tous ont-ils la grace de guerir les maladies? Tous parlent-ils plusieurs langues? Tous ont-ils le don de les interpreter?*

Tous sont-ils Apôtres, &c. c'est-à-dire : Puisque vous ne pouvez pas être tous Apôtres, ni Prophetes ; pourquoi ambitionner, comme vous faites, toutes sortes de dons, & ne vous pas contenter de ceux qu'il a plu à Dieu de vous accorder ? Tous ces dons appartiennent en commun au corps de JESUS-CHRIST ; mais chaque membre n'a que le don que le Saint-Esprit a mis en lui.

Tous ont-ils le don de les interpreter, quoique le don de l'interpretation soit mis ici après le don des langues, ce n'est pas qu'il ne soit plus éminent dans l'Eglise que celui des langues, qui dépend tellement de l'interprete, que sans son secours il seroit obligé de se taire ; mais l'Apôtre le met après pour suivre l'ordre naturel des choses.

v. 31. *Entre ces dons ayez plus d'empressement pour les meilleurs : mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.*

Entre ces dons ayez plus d'empressement, &c. c'est-à-dire : Puisque vous aspirez encore à de nouveaux dons, aspirez au-moins à ceux qui sont les plus utiles à l'Eglise, & non pas à ceux qui sont les plus éclatans, comme au don des langues que vous ambitionnez si fort, & que vous recherchez avec tant d'empressement, quoiqu'il soit le moindre de tous, & le moins utile à l'Eglise & à vous-mêmes.

Mais je vais vous montrer encore une voie , &c. c'est-à-dire , un moyen très-sûr & incomparable ; (c'est ce qu'il va dire dans le Chapitre suivant) pour montrer qu'aucun de ces dons n'est rien pour celui qui les possède sans la charité ; mais qu'ils sont plus ou moins parfaits , selon qu'on en use avec plus ou moins de charité ; d'où il s'ensuit clairement que c'est la charité qui fait la mesure de leur excellence, & qu'elle est l'unique règle sur laquelle il en faut juger , & non pas précisément sur ce que les dons sont en eux-mêmes , & sur ce qu'ils paroissent au-dehors , comme faisoient les Corinthiens qui n'en jugeoient que par leur éclat & par leur lustre extérieur ; ce qui leur faisoit préférer les moindres dons, comme celui des langues , à ceux qui étoient incomparablement plus solides & plus parfaits, tels qu'étoient ceux du gouvernement & du soin des pauvres , & les autres devoirs qui attachent les Chrétiens aux exercices de la charité.



S E N S S P I R I T U E L.

▼. 1. jusqu'au 12. *P*our ce qui est des dons spirituels , mes freres , je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

Il n'y a rien au monde qui puisse long-temps subsister sans conserver l'ordre & la dépendance mutuelle que Dieu a établie dans tout l'univers. Nous voyons dans la nature que les élemens y tiennent chacun leur rang , & qu'il s'y fait un bouleversement dangereux , si ceux qui doivent être au-dessus se trouvent au-dessous ; c'est ainsi que les tremble-

mens de terre arrivent lorsque les vents sont entrés au-dessous, & qu'ils cherchent quelque ouverture pour en sortir. Ne voit-on pas dans le gouvernement politique, que le trouble & la confusion ne viennent que de ce que les sujets ne se tiennent pas dans le rang & la situation où ils doivent être, & qu'ils veulent occuper la place les uns des autres? Il en est de même dans l'ordre merveilleux que Dieu a établi dans son Eglise, où il veut que chacun y demeure dans son rang, & y fasse les fonctions convenables à l'état, & aux talens qu'il a reçûs. Notre Saint Apôtre reprend ici les Corinthiens de pervertir cet ordre, parcequ'il y en avoit parmi eux quelques-uns, qui n'étant pas biens contents des dons qu'ils avoient reçûs, portoient envie à ceux qui en avoient reçûs de plus excellens ou de plus éclatans: ces dons étoient alors surnaturels, & Dieu les donnoit visiblement pour établir son Eglise: les talens que Dieu donne maintenant aux fidelles pour les rendre propres les uns à un ministere, les autres à un autre, ne sont pas moins réels & effectifs, quoiqu'ils ne soient pas si sensibles; il veut que ceux à qui il les donne en soient contents, & qu'ils les emploient pour l'édification de l'Eglise dans l'ordre de la divine hierarchie que JESUS-CHRIST a établie. Saint Paul se sert fort à propos de la comparaison du corps humain pour montrer la subordination & la dépendance mutuelle qui se doit trouver dans tous les ministres de l'Eglise & dans les autres fidelles pour en conserver l'unité: car comme tous les membres du corps n'ont pas la même fonction; de même aussi dans l'Eglise, qui est le corps dont JESUS-CHRIST est le chef, tous les fidelles qui en sont les membres, n'ont pas tous reçû de

Dieu les mêmes dons pour conspirer ensemble à son édification. Parmi les fidèles il y en a qui sont appelés à la participation du ministère Ecclesiastique ; les autres demeurent dans l'état commun des Chrétiens, pour y vivre dans l'exercice des devoirs communs du christianisme, & doivent demeurer dans cet état, tant que Dieu ne les en tire point pour les appliquer à quelques fonctions publiques dans l'Eglise. Ceux donc qui sans vocation, & souvent sans les talens nécessaires s'ingèrent d'eux-mêmes dans les ministères, troublent par leur présomption l'ordre & l'œconomie de ce corps mystique, & attirent sur eux la colere du pere-de-famille, à qui il appartient de placer dans sa maison ceux qu'il lui plaît d'y appeler, comme JESUS-CHRIST a choisi entre tous les Disciples ceux qu'il a fait Apôtres : *Vocavit ad se quos voluit ipse.* Il en est de même de ceux qui étant placés aspirent à un degré plus élevé, & n'attendent pas, selon l'avis de JESUS-CHRIST, que le pere-de-famille les fasse monter plus haut, & leur donne le rang qu'il jugeroit à propos de leur donner. JESUS-CHRIST ne les reconnoît pas comme ses véritables ministres, ne les ayant pas choisis pour tenir ce rang dans son corps, & ainsi ne sont dans l'Eglise que comme les mauvaises humeurs sont dans le corps, ou comme des parties monstrueuses & des excrescences inutiles qui lui sont à charge, & qui nuisent à la justesse & à la proportion de tous ses membres, dont ils gâtent la beauté & dérangent l'uniformité. Ne seroit-ce pas une chose monstrueuse, dit S. Bernard, d'ôter un doigt de la main & le faire pendre à la tête ? C'est ce qui arrive, ajoute ce Pere, lorsqu'on veut placer dans le corps de JESUS-CHRIST ses membres autrement

Matth.

30 13.

Bern. de
consil.
li. 5. 14.

qu'il ne les a rangés lui-même; & que ceux qui doivent demeurer dans la dépendance, ne gardent point la subordination, mais veulent se mettre à la place de ceux à qui ils doivent obeir: Ainsi leur ambition confondant tout, fait dans le corps de l'Eglise des renversemens qui paroissent monstrueux aux yeux de Dieu & des Anges; & par leur précipitation temeraire, en s'élevant au-dessus de leur rang, ils perdent, dit saint Gregoire, la vertu & le merite qu'ils avoient conservé dans celui où Dieu les avoit placés.

v. 12. jusqu'à la fin. Et comme mon corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps, il en est de même de JESUS-CHRIST.

Rom. 12. 4. Il n'y a point de verité plus importante dans la religion, ni de connoissance plus necessaire aux fideles, que d'être bien persuadés de l'étroite union qui ne fait de tous ensemble qu'un seul corps en JESUS-CHRIST, & qui les rend tous reciproquement les membres les uns des autres. Car comme notre corps n'est qu'une seule chose, quoiqu'il soit composé de plusieurs membres; ainsi dans l'Eglise, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'une même chose: Et comme dans le corps, c'est même cette multitude de parties si différentes qui le compose, & qui en fait l'unité, puisque sans cette difference il n'y auroit point de corps; de même aussi dans cette diversité de tant de personnes, de nation, de sexe, d'état & de condition différentes qui se trouve dans l'Eglise, le Saint-Esprit unit ensemble par l'union la plus étroite un corps, dont les membres, qui sont les ames saintes, dans

dans leur plus grande séparation sont animées de ce même Esprit, & vivent d'une vie toute divine, dont les mouvemens sont bien plus actifs que ceux du corps, & surpassent non seulement tous les sentimens de la nature, mais encore tous les mouvemens de notre esprit.

Si donc tous ces differens membres ne sont qu'une même chose non en idée, mais dans la plus grande unité, & forment ensemble le même corps, ne peut-on pas dire avec saint Jean Chrysostome, qu'en nous regardant comme un corps il n'y a point de difference entre nous, & que c'est même proprement la difference qui se trouve entre nous qui nous rend égaux; car comme dans le corps tous les membres ont reciproquement besoin du secours les uns des autres, il en est de même dans le corps de l'Eglise, les dons des plus foibles sont necessaires. Il y a des personnes retirées & méprisées du monde qui rendent souvent plus de service à l'Eglise par leurs prieres que ceux qui y travaillent avec le plus d'éclat; les pauvres sont plus necessaires aux riches en toute maniere que les riches ne le sont aux pauvres, & l'Eglise a plus grand besoin des pauvres, que des riches pour se maintenir dans l'ordre. Aussi le Fils de Dieu, qui en se faisant homme a choisi cet état, & nous assure dans son Evangelie, que ce qui est grand devant les hommes est abominable devant Dieu, s'est servi, pour former son Eglise, de personnes qui paroissent les plus viles & les plus méprisables selon le monde, & a toujours favorisé de ses graces ceux qui sont le moins estimés des hommes. Ne rend-il pas gloire à son Pere de ce qu'il a caché ses mysteres aux sages & aux prudens, & les a revelés aux simples &

Moral,
11. 25.

aux petits ? N'est-il pas le Pasteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller chercher celle qui est égarée, & qui après l'avoir retrouvée, la porte sur ses épaules sans la contraindre de marcher ? N'a-t-il pas parcouru les villages de la Judée pour y faire du bien à de pauvres peuples, qui étoient comme des troupeaux de brebis abandonnées de leurs pasteurs ? N'a-t-il pas beni les pauvres, & déclaré heureux ceux qui sont affligés & méprisés des hommes ? N'a-t-il pas au contraire maudit les riches & déclaré malheureux ceux qui sont honorés & estimés dans le monde ? Enfin, pour faire voir qu'entre tous les hommes il donne la préférence aux pauvres & aux infirmes, & qu'il a pour eux une prédilection & un penchant qu'il n'a point pour les autres, c'est qu'il a voulu se mettre à leur place, & tenir comme fait à lui-même le bien qu'on leur feroit : *Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes freres, c'est à moi-même que vous les avez rendus.*

Matth.
25. 40.

Si donc JESUS-CHRIST même nous a voulu montrer par son exemple à garder l'ordre que Dieu a mis dans tout le corps, qui est d'honorer davantage ce qui est moins honorable de soi-même, c'est-à-dire, que les foibles reçussent plus d'honneur & de considération que les forts, puisque Dieu a réglé les choses de telle sorte, afin qu'il y eût entre tous les fidèles une union d'amour & de charité : Quelle excuse peuvent avoir ceux qui s'élevent au-dessus des autres, & qui méprisent ceux qui par leur naissance ou leur condition leur sont inférieurs ? Peuvent-ils dire que c'est par le mouvement de cet Esprit saint qui anime tout le corps de l'Eglise, qu'ils en usent ainsi ? Il est rare que ceux qui ont quelque

rang dans le monde, ou quelque avantage singulier qui les relève, ne s'en prévalent, & gardent à l'égard de leurs inférieurs la moderation que demande l'humilité chrétienne. Il est juste à la vérité, & Dieu l'ordonne ainsi, de rendre l'honneur à qui on le doit. Il faut honorer la Majesté divine dans ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de commander aux autres & de les conduire. Il est raisonnable de respecter la vertu des ancêtres dans leurs descendants, sur-tout lorsqu'ils se rendent respectables par leur conduite, & qu'ils ne degenerent pas; on doit considerer le merite particulier de ceux qui sont distingués par leur vertu, leur sagesse, ou leur capacité peu commune : Car pour ce qui est des riches, dont l'orgueil est l'apanage ordinaire, ils ne meritent aucune consideration à cause de leurs richesses; autrement les usuriers & les autres usurpateurs du bien d'autrui en meritoient plus que d'autres. Voyez ce qui est dit, Jac. 2.

Quoiqu'il en soit, tous ceux à qui l'on rend ces devoirs, doivent se considerer comme membres du même corps, *s'accommoder*, comme dit notre Apôtre, *à ce qui est de plus bas & de plus humble, & croire les autres au-dessus de soi*, afin de conserver cette unité si nécessaire, sans laquelle ce qu'il y auroit de plus considerable dans les membres ne pourroit subsister. Ainsi c'est se retrancher soi-même de la communion des fidèles que de s'élever au-dessus des autres, & de s'en distinguer par une vaine présomption, d'insulter à ses freres, de les outrager, de leur porter envie, & de blesser en quelque maniere que ce soit la charité que nous leur devons. La grace de notre Batême nous rend tous égaux devant Dieu, & nous n'avons aucun sujet de nous

Rom. 12.
16.
Philip.
2. 39

élever les uns au-dessus des autres , de quelque condition que nous soyons. C'est la cupidité qui est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes , qui met entr'eux cette séparation & cette inégalité effroyable qu'on y apperçoit : c'est pour remedier à ce grand mal que JESUS - CHRIST s'est fait homme & qu'il a publié la loi de l'Evangile. Il n'est point venu pour troubler ou renverser l'ordre du monde visible, il y a laissé l'inégalité des conditions & des biens ; mais il y établit par la vertu de sa grace une égalité parfaite , non dans les fortunes & dans les conditions des hommes , mais dans les cœurs des fidelles , en leur inspirant la charité qui éteint peu-à-peu dans eux la cupidité.

Considerons donc avec saint Chrysoftome , que l'Apôtre demande de nous trois choses : la premiere, Que nous ne nous séparions point d'avec nos freres, de-peur de nous perdre nous-mêmes; mais que nous soyons parfaitement unis avec eux ; la seconde , Que nous conspirions tous mutuellement à nous entr'aider les uns les autres ; la troisiéme, Que nous regardions les biens & les maux des autres, comme étant les nôtres mêmes : Ce sont-là les marques les plus assurées qu'on est membre vivant du corps de l'Eglise , & de cette heureuse societé qui se forme ici-bas par la charité , & qui se perfectionne pour recevoir son accomplissement dans toute l'éternité.





CHAPITRE XIII.

1. **S**I linguis hominum loquar, & angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam: & si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

4. Caritas patiens est, benigna est: caritas non æmulatur, non agit perperam,

1. **S**I je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurois le don de prophetie; que je pénétrerois tous les mystères, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses: quand j'aurois encore toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien //.

3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

4. La charité est patiente, elle est douce & bien-faisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point teme-

ψ. 2. expl. aux yeux de Dieu qui pese tout au poids de la charité.

raire & précipitée //, elle ne s'enfle point d'orgueil, non inflatur,

5. elle n'est point dédaigneuse //, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien //, elle n'a point de mauvais soupçons,

5. non est ambitiosa, non querit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum,

6. elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité. ;

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati :

7. elle tolere tout, elle croit tout, elle espere tout, elle souffre tout.

7. omnia suffert; omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. La charité ne finira jamais : Les propheties n'auront plus de lieu, les langues cesseront, & la science sera abolie :

8. Caritas nunquam excidit; sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destructur.

9. Car ce que nous avons maintenant de science & de prophetie est très - imparfait //.

9. Ex parte enim cognoscimus, & ex parte prophetamus.

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.

10. Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant; je raison-

11. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut par-

†. 4. *autr.* vaine, inconstante, ou curieuse, ou dissimulée.

†. 5. *expl.* elle ne croit rien de vil ni au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime. *Chryf.*

Ibid. elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait.

†. 9. *lett.* nous connoissons en partie, & nous prophetisons en partie.

ulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

11. Videmus nunc per speculum in ænigmate: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.

13. Nunc autem manent, fides, spes, charitas, tria hæc: major autem horum est charitas.

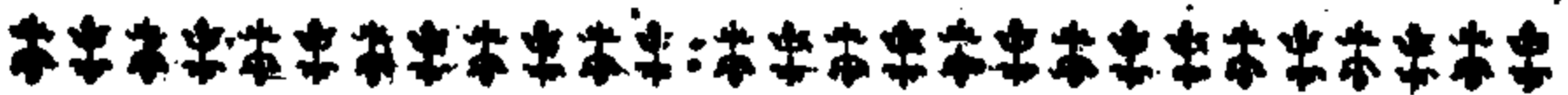
¶ 13. i. e. maintenant, *autr.* en cette vie. Parcequ'elles sont nécessaires à chaque Chrétien, & essentielles à l'Eglise: ce que

nois en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement; mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu de lui.

13. Or ces trois *virtus*, la foi, l'esperance, & la charité, demeurent //; mais la charité est la plus excellente des trois ¶.

ne sont pas les dons gratuits, qui sont donnés pour les autres, & qui peuvent cesser.



SENS LITTERAL.

¶ 1. *S* I je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & comme une cymbale retentissante.

Tout ce chapitre n'aboutit qu'à confirmer ce qu'il vient de dire: Que la charité est plus excellente que tous les dons surnaturels, & gratuits, dont il a parlé, & qu'il la faut préférer à tous ces dons,

& la rechercher sur toutes choses. Il prouve cette vérité par induction, & par l'énumération de chacun de ces dons en particulier, faisant voir en détail, que pas un d'eux n'est rien sans la charité.

Si je parle toutes les langues des hommes, c'est-à-dire, de toutes sortes de nations; ce qui seroit une chose fort extraordinaire, & que Dieu n'accorde pas même à tous ceux qui ont le don des langues, puisqu'ils ne parlent ordinairement que celles de ceux qui les écoutent; ce don étant limité selon les diverses sortes de personnes à qui ils ont à parler.

*Et le langage des Anges, c'est-à-dire, quand j'aurois le don de me faire entendre sans aucun signe extérieur, comme font les Anges, qui se communiquent immédiatement leurs conceptions les uns aux autres; ce qui seroit encore plus admirable, que le don de parler de toutes sortes de langues. *Autr.* Quand je serois le plus éloquent, de tous les hommes, & que je parlerois le langage des Anges mêmes, s'ils parloient comme nous; ce qui n'est pas.*

Et que je n'aye point la charité, c'est-à-dire; si au-lieu de rapporter ce don à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, je n'en ufois que pour me satisfaire moi-même, & pour m'attirer de l'admiration & de la gloire, comme faisoient entr'autres les Corinthiens.

Je ne suis que comme un airain sonnante, c'est-à-dire, une sonnette qu'on sonne par plaisir, & sans dessein de rien signifier; car comme elle ne fait que battre l'air inutilement, aussi celui qui parle les langues sans en rapporter l'usage à la gloire de Dieu à & l'édification de l'Eglise, profere des

paroles en l'air, qui sont inutiles à Dieu, au prochain, & à lui-même. Il appelle une sonnette, *airain sonnant*, parcequ'ordinairement la matiere de cet instrument est d'airain.

Et une cymbale retentissante. L'Apôtre distingue les cymbales, de l'airain sonnant, parcequ'il y avoit dès ce temps-là plusieurs cymbales qui étoient d'argent : il veut dire, qu'au-lieu de rendre un son agreable & mélodieux, étant touchée distinctement & artistement, elle ne faisoit que retentir confusément, & rendre un son desagreable aux oreilles : de même il n'y a rien de moins agreable à Dieu & aux hommes fidelles que de parler les langues, quand on ne les parle que pour les parler, & qu'on ne s'en sert pas pour glorifier Dieu, & pour instruire & édifier le prochain.

v. 2. Et quand j'aurois le don de prophetie ; que je penetrerois tous les mysteres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses ; quand j'aurois encore toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien.

Et quand j'aurois le don de prophetie, comme Balaam & Caïphe, & plusieurs autres reprovés, qui diront à JESUS-CHRIST au jour du jugement : Seigneur n'avons-nous pas prophetisé en votre nom ?

*Que je penetrerois tous les mysteres, tant de l'ancien que du nouveau Testament ; ce qui n'a jamais été accordé a aucun Prophete, ni peut-être à aucun des hommes ; ce don se rapporte à la sagesse, qui est le propre don des premiers Pasteurs : *Alis* 1. Cor. 12. 8. *sermo sapientia.**

Et que j'aurois une parfaite science de toutes choses, c'est-à-dire, de toutes les verités contenues

dans l'Ecriture & dans la tradition ; ce don est propre aux Pasteurs ordinaires , quoique pas un ne le possède en un degré si éminent ; *Alis sermo scientia.*

Quand j'auvois encore toute la foi possible , c'est-à-dire , une foi capable d'operer toute sorte de miracles , même les plus grands prodiges. Voyez Rom. 12. 6. 1. Cor. 12. 9. 30. L'Apôtre parle non de la foi necessaire à tous les Chrétiens , mais de celle des miracles seulement.

Jusqu'à transporter les montagnes : c'est ee qui se rapporte à la foi des miracles ; à-moins que ce ne soit une maniere de parler allegorique & proverbiale usitée parmi les Juifs , qui signifie faire des choses tout-à-fait prodigieuses & surprenantes ; ce qui n'empêche pas neanmoins qu'on ne puisse verifier ce passage à la lettre , aussi-bien que celui de saint Matthieu , *Habete fidem , sicut granum sinapis* , &c. puisqu'il y a eu des saints qui ont en effet transporté les montagnes , & qui ont operé d'autres semblables prodiges.

V. Grec.
in Matth.
17.

Si je n'ai point la charité , c'est-à-dire , si je n'use de tous ces dons par un principe de charité , en les rapportant à la gloire de Dieu , & à l'édification du prochain , je ne suis rien , c'est-à-dire , je ne suis de nulle consideration devant Dieu , qui n'estime pas les hommes pour la grandeur des actions ni des dons gratuits , mais parcequ'il a mis en eux la pureté de leurs intentions , & à proportion de l'amour qui les fait agir.

¶ 3. Et quand j'auvois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres , & que j'auvois livré mon corps pour être brûlé , si je n'ai point la charité , tout cela ne me sert de rien.

Et quand j'aurois distribué tout mon bien, &c. c'est-à-dire, pris le soin de l'employer pour la nourriture des pauvres ; ce qui comprend non seulement le don de les soulager dans leurs nécessités, & celui de les servir, & d'administrer leurs biens ; mais le don de l'administration, dont il est parlé au verset 18. du chapitre précédent.

Et que j'aurois livré mon corps, en considération des pauvres, & plutôt que de manquer à la fidélité du ministère que j'exerce envers eux, pour être brûlé, &c. comme le fut saint Laurent : on entend ordinairement ces paroles du martyre que l'on souffriroit sans la charité, par vanité, & avec la haine du prochain.

Tout cela ne me sert de rien, pour le salut, ni pour obtenir la grace de Dieu.

¶ 4. *La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire & précipitée, elle ne s'enfle point d'orgueil.*

Comme l'Apôtre exhorte les Corinthiens dans le chapitre précédent, à rechercher la charité par-dessus tous les autres dons, qui sont sans elle, de nul prix & de nulle valeur pour ceux qui les ont ; il leur en fait ici maintenant une description très-exacte, pour leur ôter tout sujet de se tromper dans une chose de cette importance ; afin qu'ils ne prennent pas la charité fautive & apparente, pour la véritable. Or toutes les qualités admirables qu'il attribue ici à la charité, sont autant de vertus qu'il oppose tacitement aux vices les plus ordinaires des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe, & particulièrement à ceux de leurs faux-docteurs, qui étoient pleins d'impatience, de murmure, d'aigreur, d'en-

vie, d'entreprises temeraires; & en un mot, de tous les vices opposés à la vraie charité, quoiqu'ils fissent profession d'en être remplis pour le prochain. Cette description est proprement la pierre-de-touche de la charité.

La charité est patiente, dans les maux qu'on lui fait souffrir; elle aime mieux endurer le tort qu'on lui fait, que de se fâcher, ou de rendre le mal pour le mal, parcequ'elle ne sçauroit vouloir à personne que du bien. *Gr.* lente à se fâcher.

Elle est douce & bien faisante, s'accommodant autant qu'elle peut, aux inclinations des autres, & faisant son possible pour ne déplaire jamais à personne; parcequ'elle est pleine d'affection & de bonté pour tout le monde.

La charité n'est point envieuse, parcequ'elle regarde le bien des autres comme le sien propre, & qu'elle n'en possède aucun que pour le communiquer à ses freres.

Elle n'est point temeraire & précipitée, &c. parcequ'elle aime, non par emportement ni avec passion, mais par le mouvement & par la lumiere de l'Esprit de Dieu. *Autr.* Elle n'est point vaine, ni dissimulée dans ses discours, ni dans ses gestes, ni dans ses actions; parcequ'elle ne pense pas à se faire aimer ni estimer elle-même, mais à édifier ses freres: elle n'est ni inconstante, ni curieuse, ni orgueilleuse, parceque Dieu qui est le motif de son amour, est toujours le même à son égard; & que son objet, qui est le prochain, lui paroît toujours aimable, en quelque état qu'il se trouve, n'ayant pour ses freres que de la tendresse & de la bonne volonté, & s'appliquant plutôt à leur faire du bien, qu'à satisfaire sa propre curiosité.

¶ 5. Elle n'est point dédaigneuse, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais soupçons.

Elle n'est point dédaigneuse; c'est-à-dire, elle ne croit rien au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime, parcequ'elle fait consister tout son bonheur à les servir, n'ayant point d'autre ambition que de les rendre véritablement heureux; ou, plutôt elle ne refuse point de s'abaisser aux choses les plus abjectes & les plus viles, pour procurer le salut de ceux qu'elle aime, elle ne dédaigne & ne néglige rien de tout ce qui est capable de le procurer. D'autres traduisent selon le Grec: Elle ne fait rien contre les regles de la bienséance; car comme elle ne pense & n'aspire qu'à édifier le prochain, elle évite avec soin tout ce qui peut être capable de le choquer.

Elle ne cherche point ses propres intérêts, &c. n'en ayant point de plus cher que celui de la gloire de Dieu, qu'elle aime par-dessus toutes choses; & celui de ses frères, qu'elle aime avec autant de tendresse qu'elle-même: & c'est ce desintéressement qui fait toute la matiere de sa gloire & de sa récompense.

Elle n'a point de mauvais soupçons; c'est-à-dire, elle ne juge & ne soupçonne temerairement de personne; elle ne condamne jamais les actions qu'elle peut excuser, & qui se peuvent prendre en bonne part; comme elle aime le prochain, elle aime aussi son honneur & sa reputation, & elle s'abstient de tout ce qui peut la flétrir, ou de ce qui peut la diminuer.

¶ 6. Elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité.

Elle ne se réjouit point de l'injustice; c'est-à-dire,

elle est fort touchée de tout le mal qu'elle voit faire : c'est une manière de parler , qui dit moins pour signifier plus.

Mais elle se réjouit de la vérité, c'est-à-dire , se réjouit de tout le bien qui arrive au prochain, mais particulièrement de son innocence & de son intégrité , ou de ses bonnes actions , les regardant comme le moyen très-assuré de son salut , qui est l'unique objet de ses desirs.

✓. 7. *Elle tolere tout, elle croit tout, elle espere tout, elle souffre tout.*

Elle tolere tout, c'est-à-dire , elle ne se rebute point à cause des imperfections du prochain & de ses foiblesses , telles qu'elles soient , mais elle les tolere pour un temps, dans l'esperance de le gagner à Dieu par une sainte condescendance.

Elle croit tout, c'est-à-dire, elle aime mieux croire le bien dans les choses indifferentes , que de l'accuser temerairement de mensonge , sur-tout quand il ne s'agit pas de la creance à l'égard des mœurs , ou de la doctrine.

Elle espere tout, elle ne desesperere jamais de sa correction, ni de son salut ; mais elle espere toujours que Dieu lui fera misericorde , & qu'elle fléchira sa justice par ses prieres.

Elle souffre tout, rien n'étant capable de la séparer de ceux qu'elle aime ; mais elle s'expose à toute sorte de souffrances pour contribuer à leur salut.

✓. 8. *La charité ne finira jamais. Les propheties n'auront plus de lieu ; les langues cesseront , & la science sera abolie.*

La charité ne finira jamais, non pas même dans le ciel , puisque les Saints ne cesseront jamais d'y aimer Dieu , & de s'entr'aimer les uns les autres.

Les propheties n'auront plus de lieu dans le ciel, parcequ'on y verra clairement la verité de tous les mysteres, & l'accomplissement de toutes les prédictions.

Les langues, le don des langues, cesseront, parcequ'il n'y aura plus de confusion, ni de diversité de langage parmi les Saints.

Et la science, c'est-à-dire, le don de savoir par étude les verités chrétiennes, & d'en instruire les fidelles, sera abolie, ne sera plus d'aucun usage; & Dieu ne les communiquera plus à personne, parcequ'il n'y aura plus personne à instruire, & que tous auront une parfaite connoissance de Dieu; & comme il n'y aura que la charité seule qui subsistera toujours, c'est à elle seule que nous nous devons attacher.

¶ 9. Car ce que nous avons maintenant de science & de prophetie, est très-imparfait.

Car, &c. C'est-à-dire; puisque ceux qui ont le don de science, aussi-bien que ceux qui ont le don de prophetie ne voyent la verité des mysteres que confusément; & qu'ils en ignorent infiniment plus qu'ils n'en savent, ce qui est cause qu'ils ne sauroient éclaircir que fort imparfaitement les fidelles par ces dons; c'est pourquoi comme les lampes & les chandelles sont inutiles en plein midi; ces dons aussi seroient inutiles dans le ciel, où tous les bienheureux auront une très-claire & très-parfaite connoissance de la verité, par la contemplation & la vision bienheureuse de Dieu.

¶ 10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.

Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, c'est-à-dire, dans la beatitude: Il n'est pas ici question

de savoir si les connoissances acquises en ce monde par les dons de science & de prophetie subsisteront, ou, si elles seront abolies en l'autre vie; mais l'Apôtre veut dire seulement que ces dons n'auront plus leur usage parmi les bienheureux, & que Dieu ne continuera plus de les accorder aux fidelles pour en éclairer les autres.

Tout ce qui est imparfait sera aboli, c'est-à-dire, l'usage de ces dons & de tous les autres semblables, cesseront, & Dieu ne les communiquera plus à personne, parcequ'on possedera par la claire vûe qu'on aura de sa Majesté divine toutes les perfections qui conviennent à ces dons.

✧. 11. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raisonnois en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.*

Quand j'étois enfant, &c. Il explique ce qu'il vient de dire par une comparaison: De même, dit-il, qu'il y a une grande difference entre la maniere de parler d'un enfant d'avec celle d'un homme parfait; il y a aussi sans comparaison, bien plus de difference entre la maniere de connoître des fidelles de ce monde, & celle des bienheureux dans le ciel.

Mais lorsque je suis devenu homme, &c. J'ai cessé de parler, de juger, & de raisonner en enfant; c'est-à-dire, que les hommes ayant atteint la plénitude de la perfection, ils expliqueront & connoîtront les choses d'une maniere plus parfaite: Ainsi les bienheureux ne connoissent plus & ne s'expliquent plus d'une maniere imparfaite, comme ils faisoient pendant cette vie, par les dons de prophetie & de science.

v. 12 Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement; mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu de lui.

Nous ne voyons maintenant Dieu, & la vérité de ses mysteres qu'il nous revele, que comme en un miroir, non directement & dans leur propre essence, mais comme par reflexion dans ses Ecritures, dans ses Sacremens, & dans ses ouvrages, qui nous représentent, comme un miroir, l'image des choses que nous ne pouvons voir en ce monde.

Et en des énigmes, c'est-à-dire: Nous ne voyons pas cette image aussi distinctement que celle qui se voit dans un miroir; mais nous la voyons seulement comme envelopée de beaucoup d'obscurités, de paroles, & de signes: cette expression est prise des Nombres, ch 12. v. 8.

Mais alors, c'est-à-dire, après cette vie nous verrons Dieu & la vérité de ses mysteres, face-à-face, c'est-à-dire, clairement, & distinctement & dans leur objet.

Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement. Tout Apôtre que je suis je ne penetre que fort imparfaitement dans la connoissance de Dieu, & dans la vérité de ses mysteres.

Mais alors, &c. Je connoîtrai parfaitement & distinctement en Dieu la vérité & la raison des mysteres les plus cachés, comme de la prédestination, reprobation, &c. de la même maniere que Dieu connoît clairement tout ce qui est de plus caché en moi, quoiqu'en un degré fort different; car il n'y a que Dieu seul qui se connoisse aussi parfaitement qu'il nous connoît.

ψ. 13. Or ces trois vertus, la foi, l'esperance, & la charité demeurent; mais la charité est la plus excellente des trois.

Or ces trois vertus &c. C'est à ces vertus solides qu'il faut s'attacher préferablement à tous les dons spirituels de langues, de science, & de prophetie, parcequ'elles seules nous peuvent meriter le ciel, & non pas ces dons, puisque plusieurs de ceux qui les auront ne laisseront pas d'être damnés. *Nonne in nomine tuo demonia eiecimus, &c.*

Matth 7.
22.

Mais la charité est la plus excellente des trois; parcequ'elle doit subsister éternellement, non seulement à l'égard de son effet qui est la gloire; mais à l'égard même de sa nature & de son action: car les bienheureux aimeront toujours Dieu; parcequ'ils verront & possederont l'objet de leur foi, & de leur esperance. *Quod enim videt quis quid sperat? spes quæ videtur, non est spes.* De plus la foi & l'esperance nous disposent & nous conduisent à la charité, comme à leur dernière fin; mais la charité nous unit à Dieu; & sans la charité, la foi & l'esperance ne servent de rien, & sont devant lui comme des choses mortes. *Fides sine operibus mortua est.*

Rom. 8.
24.

Jac. 2. 26.



SENS SPIRITUEL.

ψ. 1. jusqu'au 12. *Si je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, & une cymbale retentissante, &c.*

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de vouloir se conduire par ses propres lumieres, & de choisir pour se rendre heureux les moyens les moins propres pour y reüssir : Ainsi il arrive assez souvent qu'on aime mieux se tromper dans ce choix, & vivre dans l'illusion, que de s'éclaircir pour se desabuser. Les hommes ne regardent que les apparences, & souvent ne considerent point quand il s'agit de leur salut, si le parti qu'ils prennent est sûr pour eux, & utile aux autres. Saint Paul avoit instruit les Corinthiens ; mais il leur restoit à la plûpart encore bien des defauts ordinaires à ceux qui n'ont pas entierement renoncé au monde : ils en aimoient l'estime & l'approbation, & se laissoient entraîner au torrent de la coutume, & à l'exemple du commun des hommes, qui n'estimoient grand que ce qui paroïssoit tel devant les hommes.

Dieu distribuoit aux fideses des dons spirituels pour l'établissement de son Eglise ; parmi ces dons les Corinthiens affectoient ceux que le monde estimoit le plus, & qui frapportoient davantage les sens, tels qu'étoit celui de parler de langues différentes. Notre saint Apôtre leur montre ici, que ni ce don - là, ni tous les autres qui sont plus excellens, ne sont rien sans la charité. En effet, la prédication de la parole de Dieu, les dons de prophetie & de faire des miracles, la distribution de tous ses biens aux pauvres, & la souffrance du martyre même ne peuvent donner à personne aucune assurance de n'être pas devant Dieu un pur neant vuide de tout merite. Que les hommes ne mettent donc point leur confiance en quoi que ce soit qui les fasse estimer & admirer dans le monde ; les grands talens que l'on emploie pour le salut des ames, & la con-

version des peuples ; les aumônes abondantes , & l'assistance des pauvres ; la regularité dans une compagnie dont on porte l'habit ; les pratiques de pieté réglées ; enfin l'exercice des vertus les plus éclatantes ne peuvent servir qu'à entretenir la vanité , si elles ne procedent *d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincere.*

1. Tim.
2. 5.

Or , qui nous assurera que nous avons dans le cœur ce fond invisible qui rend agreable à Dieu ? Sera - ce nous mêmes qui nous en rendrons témoignage ? Nous sommes les premiers qui nous trompons nous - mêmes ; & nous croyons souvent avoir les sentimens & les bonnes qualités que nous n'avons point. *Il y a* , dit le Sage , *une voie qui paroît droite à l'homme , dont la fin neanmoins conduit à la mort.* Nous en rapporterons-nous au jugement des autres ? Ils peuvent bien estimer & louer les vertus qui paroissent en nous ; mais ils ne peuvent assurer pour cela si nous sommes louables & estimables , parcequ'ils ne savent pas de quel principe elles partent , & si l'arbre qui porte ces fruits est bon ou mauvais ; nous pouvons neanmoins en avoir quelques marques moralement certaines , & l'on peut voir par les caracteres que saint Paul donne à la charité si elle se trouve dans nous ou dans les autres ; si elle se trouve effectivement dans le cœur, elle y produira les qualités que décrit ici saint Paul ; elle rend patient , bienfaisant , desinteressé , & enrichit l'ame de toutes les vertus : si elles sont vives & agissantes , & qu'elles continuent de se faire remarquer par une conduite uniforme & perseverante ; on ne se trompera pas , si on juge que ce sont des fruits qui procedent de la racine de la charité.

Augustin

Soyons donc , dit notre grand Apôtre , *enracinés*

& fondés en la charité ; ayons cette racine dans le cœur. La charité est la racine de tous les biens ,
 comme la cupidité est la racine de tous les maux :
 ces deux racines sont plantées en deux champs par
 deux differens laboureurs. JESUS-CHRIST plante
 la premiere dans le cœur des bons ; le diable plante
 la seconde dans le cœur des méchans. La premiere,
 fait les bons arbres qui portent toujours de bons
 fruits , & n'en sçauroient produire de mauvais ;
 la seconde, fait les mauvais arbres qui portent tou-
 jours de mauvais fruits , & n'en sçauroient porter
 de bons.

C'est par ces deux racines que l'on distingue les
 vrais enfans de Dieu , non seulement des hereti-
 ques & des schismatiques , mais encore des faux-
 catholiques. C'est ce que le même saint Augustin
 declare sur le Pseaume 54. *Nous avons les uns &
 les autres le Batême qui nous est commun. Nous avons
 le même Evangile. Ils celebrent comme nous les fêtes
 des Martyrs. Nous faisons tous la solennité de Pâ-
 que. Mais toutes ces choses leur sont inutiles , une
 seule est necessaire ; & si celle-là manque , tout le reste
 ne sert de rien. C'est la charité qui seule est neces-
 saire , & qui ne finira jamais. Car comme les dons
 n'ont été communiqués d'abord aux fideles que
 pour fortifier la foi , maintenant que la foi est éta-
 blie , ils ne sont plus necessaires , au-lieu qu'on ne
 cessera jamais de s'aimer les uns les autres , & que
 la charité dans le ciel sera bien plus ardente qu'elle
 ne l'est maintenant. Suivons donc l'avis que don-
 ne saint Paul , de la rechercher avec ardeur. *Seқта-
 mini caritatem.**

V. 11. jusqu'à la fin. *Quand j'étois enfant , je par-
 lois en enfant mais lorsque je suis devenu hom-*

me , je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant , &c.

Lorsque Dieu crea l'homme , il grava dans son cœur une loi qui lui donnoit la connoissance du bien & du mal , & lui declaroit interieurement ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Mais il s'est fait connoître plus particulièrement au peuple Juif, en lui donnant une loi écrite qui l'instruisoit de tous les préceptes qu'il falloit pratiquer pour plaire à Dieu , & de toutes les ceremonies qu'il falloit observer pour lui rendre le culte qui lui est dû. Cependant cette loi écrite, quoique pleine de gloire & de majesté, n'étoit qu'un crayon de la loi nouvelle, *n'ayant*, comme dit saint Paul, *que l'ombre des biens à venir , & non la solidité même des choses qui y étoient représentées ;* & les Chrétiens ont le bonheur de posséder les verités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres. C'est pourquoy le même Apôtre, dans sa seconde Epître aux Corinthiens, dit *que cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire , si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile.* Nous voyons maintenant à découvert les mysteres qui étoient cachés sous le voile des ceremonies & des autres pratiques dont l'observance étoit prescrite dans la loi : Et comme le peuple Juif n'agissoit que par le motif d'une crainte servile , & n'avoit en vûe que les biens de la terre , aussi ne connoissoit-il qu'en figure & d'une maniere fort obscure les verités que J E S U S - C H R I S T est venu lui-même découvrir au monde. C'est cette obscurité qui étoit marquée par le voile que Moïse mettoit sur son visage : *Mais*, comme dit notre grand Apôtre, *nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage , & contemplant la gloire du Seigneur,*

Hebr. 10.
1.

2. Cor. 3.
10.

Ibid. 3.
18.

nous avançons de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur, & nous croissons toujours en lumière jusqu'à ce que nous parvenions à ce jour parfait, où JESUS-CHRIST se montrant dans sa gloire nous serons semblables à lui, parceque nous le verrons tel qu'il est. 1. Joani 3. 2.

Mais, quoique la connoissance des mysteres dans la loi nouvelle surpasse celle de l'ancienne loi, autant que la verité l'emporte sur les figures qui la représentent, elle est néanmoins encore fort obscure par rapport à la claire vûe dont jouissent les Bienheureux dans le ciel; puisque, selon la pensée de notre saint Apôtre, il en est de la science dans cette vie comparée avec celle que nous aurons dans le ciel, comme de la connoissance d'un petit enfant, par rapport à celle qu'il aura dans un âge parfait. Car, pendant que nous habitons dans ce corps, dit saint Paul, nous sommes éloignés du Seigneur, & comme hors de notre patrie, parceque nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouissons pas encore par la claire vûe. Il faut donc approcher de lui pour être éclairés, selon le Psalmiste; mais comme on ne peut pas y parvenir tout-d'un-coup, voyons par quels degrés & de quelle maniere on en peut approcher, jusqu'à ce que nous le voyions avec évidence, & le possédions à découvert & sans voile. 2. Cor. 5. 6. 7. Ps. 33 5.

Premierement, il y a une maniere de connoître Dieu, qui est commune à tous les hommes. Il fait éclater dans la beauté de ses creatures des rayons de sa toute-puissance & de sa divinité; & les cieus sont un grand livre ouvert, qui rend visibles ses grandeurs invisibles. Rom. 1. 20.

Secondement, il s'est fait connoître aux Patriarches de l'ancienne loi & aux Prophetes, & les a

honorés de sa présence avec beaucoup de familiarité ; mais il ne s'est pas déclaré à tous de la même manière : car , comme dit saint Paul , *Dieu leur a parlé autrefois en diverses occasions & en diverses manières , & ne s'est manifesté à eux que sous des figures & des images , ou par des voix qui se faisoient entendre au-dehors.* Lors même que J E S U S-CHRIST est venu dans le monde pour donner aux hommes la connoissance de Dieu son Pere , il ne l'a fait connoître à la plûpart de ceux qui l'ont entendu , que sous le voile obscur des paraboles & des discours figurés : Mais Dieu a une autre manière excellente de se manifester , d'autant plus différente des précédentes , qu'elle est plus intérieure & plus intime ; c'est de remplir l'ame de ses fidèles serviteurs des dons de son Saint-Esprit , d'éclairer leur entendement , & d'échauffer leur cœur , & de faire dans eux sa demeure comme dans un temple qui lui est consacré ; c'est de cette sorte de manifestation dont J E S U S-CHRIST parle , quand il dit que *celui qui l'aime sera aimé de son Pere , & qu'il l'aimera aussi , & qu'il se découvrira à lui : Si quelqu'un m'aime , dit-il encore , il gardera ma parole , & mon Pere l'aimera , & nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre demeure.*

Cette manière si tendre & si affectueuse par laquelle Dieu se communique & se découvre en cette vie aux ames saintes , n'est pas égale en tous ; mais elle est d'autant plus vive & plus forte que l'ame est plus pure , & , pour ainsi dire , plus divinifiée & rendue plus semblable à Dieu même. Car il faut remarquer , que pour parvenir à cette union intime dans cette vie , & à la claire vision de Dieu dans l'autre ; il faut , comme dit saint Paul , que nous

soyons transformés en la même image du Seigneur, & que nous soyons revêtus de JESUS-CHRIST même, en représentant dans toute notre conduite son humilité, sa patience, sa charité & toutes les autres divines vertus. C'est alors que Dieu nous reconnoitra pour ses enfans, *qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils.* Rom. 8. 29.

Or le moyen d'aspirer à cette divine ressemblance, & à cette vûe bienheureuse; c'est, dit saint Jean, *de se conserver pur comme JESUS-CHRIST est pur lui-même.* Il faut qu'il y ait de la conformité entre deux sujets qui se ressemblent; JESUS-CHRIST est saint, innocent, sans tache, séparé *des pecheurs*, & la pureté même. 1. Joan. 3. 3. Qui peut donc Hebr. 7. 26. espérer de lui ressembler sans veiller sur soi avec grand soin pour acquérir dès cette vie l'innocence & la pureté nécessaire pour parvenir à ce bonheur? Le Fils de Dieu ne dit-il pas lui-même, que la claire vûe de Dieu est réservée à ceux qui ont Matth. 5. 8. le cœur pur, parcequ'il n'entre rien de souillé dans cette cité glorieuse où nous esperons arriver?

Concluons donc avec l'Apôtre saint Jean en ces termes: *Nous sommes déjà enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paroît pas encore.* 1. Joan. 3. 2. 3. Nous savons que lorsque JESUS-CHRIST se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parceque nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette esperance en lui se conserve pur, comme lui-même est pur. Purifions-nous donc de plus en plus, & soyons fidèles à avancer de clarté en clarté & de vertu en vertu, en croissant toujours en lumière, jusqu'à ce que nous parvenions à cette entiere conformité à l'image de JESUS-CHRIST dans la gloire celeste.



CHAPITRE XIV.

1. **R**Echerchez avec ardeur la charité ; desirez les dons spirituels , & surtout de prophetiser.

2. Car celui qui parle une langue *inconnue* , ne parle pas aux hommes , mais à Dieu ; puisque personne ne l'entend , & qu'il parle en esprit des choses cachées //.

3. Mais celui qui prophetise , parle aux hommes pour les édifier , les exhorter , & les consoler.

4. Celui qui parle une langue *inconnue* , s'édifie lui-même // ; au-lieu que celui qui prophetise édifie l'Eglise de Dieu.

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues , mais encore plus celui de prophetiser ; parceque celui qui prophetise est préférable à celui qui parle une langue *inconnue* , si ce n'est qu'il in-

1. **S**écramini charitatem , æmulamini spiritualia ; magis autem ut prophetetis.

2. Qui enim loquitur linguâ , non hominibus loquitur , sed Deo : nemo enim audit , spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat , hominibus loquitur ad ædificationem , & exhortationem , & consolationem.

4. Qui loquitur linguâ , semetipsum ædificat : qui autem prophetat , Ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui linguis ; magis autem prophetare : nam major est qui prophetat , quàm qui loquitur linguis : nisi fortè interprete-tur , ut Ecclesia ædifi-

ψ. 2. expl. par le mouvement du Saint-Esprit , ou par un mouvement de piété qu'il ressent dans son cœur , sans qu'il com-

prenne ce qu'il dit *autr* sans que les autres y comprennent rien.

ψ. 4. n'est utile qu'à lui-même.

ationem accipiat.

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur?

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. Ita & vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.

10. Tam multa, utputa, genera linguarum sunt in hoc mun-

terprete ce qu'il dit //, afin que l'Eglise en soit édiflée.

6. Aussi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues *inconnues*, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la revelation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine?

7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme les hauts-bois & les harpes, que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les hauts-bois, ou sur la harpe?

8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

9. De même, si la langue que vous parlez n'est intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air.

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde, & il n'y a point de peuple

†. 5. expl. qu'il ait le don d'interpreter; parceque ces deux dons étoient souvent séparés.

qui n'ait la sienne.

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle, & celui qui me parle *¶* me sera barbare.

12. Ainsi, *mes freres*, puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels, desirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise *¶*.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande à Dieu le don de l'interpréter.

14. Car si je prie en une langue que je n'entends pas, mon cœur prie *¶*, mais mon esprit *¶* mon intelligence est sans fruit.

15. Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence: je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

16. Que si vous ne louez Dieu que du cœur, comment

do, & nihil sine voce est.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei, cui loquor, barbarus: & qui loquitur, mihi barbarus.

12. Sic & vos, quoniam æmulatores estis spirituum, ad ædificationem Ecclesiæ quaerite ut abundetis.

13. Et ideò qui loquitur linguâ, oret ut interpretetur.

14. Nam si orem linguâ, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

15. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo & mente: psallam spiritu, psallam & mente.

16. Ceterùm si benedixeris spiritu, qui

¶. 11. Le Grec. Si donc je n'entends pas ce que signifie ce qu'on dit, je serai barbare à celui qui parle, & celui qui parle me sera barbare.

¶. 12. expl. & non pour en

faire ostentation.

¶. 14. lettr. mon esprit, ce que quelques-uns entendent du Saint-Esprit qui prie en nous, Voyez Rom. 8. 26.

supplet locum idiotæ, quomodo dicet, Amen, super tuam benedictionem, quoniam quid dicas, nescit?

17. Nam tu quidem benè gratias agis: sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quòd omnium vestrum linguâ loquor:

19. sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut & alios instruam, quàm decem millia verborum in lingua.

20. Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitiâ parvuli estote: sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis & labiis aliis loquar populo huic; & nec sic exaudient me, dicit Dominus.

celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de votre action-de-graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?

17. Ce n'est pas que votre action-de-graces ne soit bonne; mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez //;

19. mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue *inconnue*,

20. Mes freres, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice //, & soyez sages comme des hommes parfaits.

21. Il est dit dans l'Ecriture: Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères & inconnues //; & après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur..

Isaï. 28

11

†. 18. Gr. J'ai le don des langues plus que vous tous

†. 20. autr. n'ayez non plus de malice que des enfans.

†. 21. expl. comme il a fait par les Apôtres; ce qui n'a pas néanmoins converti les Juifs.

22. Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les fidelles, mais pour les infidelles, & le don de prophétie au-contraire n'est pas pour les infidelles, mais pour les fidelles.

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des infidelles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Mais si tous prophétisent, & qu'un infidelle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent :

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Que faut-il donc, mes freres, que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés, l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour reveler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue inconnue, un au-

22. Itaque linguarum in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus : prophetiarum autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, & omnes linguas loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quod insanitis ?

24. Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus :

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt, & ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuncians quod verè Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est, fratres ? cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet : omnia ad ædificationem fiant.

tre pour l'interpreter, que tout se fasse pour l'édification //.

27. Sive linguâ quis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, & per partes, & unus interpretetur.

27. S'il y en a qui ayent le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue*, & qu'ils parlent l'un après l'autre; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

28. Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, & Deo.

28. Que s'il n'y a point d'interprete, *que celui qui a ce don se taise dans l'Eglise; qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu.*

29. Prophetæ autem duo, aut tres dicant, & ceteri dijudicent.

29. Pour ce qui est aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.

30. Quòd si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

30. Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis *dans l'assemblée*, que le premier se taise //.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare: ut omnes discant, & omnes exhortentur.

31. Car vous pouvez tous prophetiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés //.

32. Et spiritus pro-

32. Et les esprits des Pro-

ψ. 26. *expl.* que tout le monde en puisse tirer quelque fruit.

ψ. 30. *expl.* pour laisser parler l'autre. *autr.* que l'autre attende que le premier se soit tû.

ψ. 31. *autr.* exhortez. *expl.* afin que tous les Prophetes, non seulement enseignent, mais aussi apprennent les uns des autres.

432 I. EPISTRE DE
phetes sont soumis aux Pro-
phetes //;

33. car Dieu est un Dieu
de paix & non de desor-
dre ; & c'est ce que j'ensei-
gne dans toutes les Eglises
des saints //.

1. Tim. 2.
11.

Gen. 3.
16.

34. Que les femmes *parmi*
vous se taisent dans les Egli-
ses , parcequ'il ne leur est
pas permis d'y parler ; mais
elles doivent être soumi-
ses , selon que la loi l'or-
donne.

35. Que si elles veulent
s'instruire de quelque chose ,
qu'elles le demandent à leurs
maris lorsqu'elles seront dans
leurs maisons : car il est hon-
teux aux femmes de parler
dans l'Eglise.

36. Est-ce de vous que la
parole de Dieu est *premiere-
ment* sortie ; ou n'est-elle ve-
nue qu'à vous seuls ?

37. Si quelqu'un croit être
Prophete ou spirituel , qu'il
reconnoisse que les choses
que je vous écris sont des or-
donnances du Seigneur.

38. Que si quelqu'un le

ψ. 32. *expl.* Les Prophetes sont | leur est revelé que quand ils veu-
Juges les uns des autres : ou , l'es- | lent.

prit de prophetie est soumis aux | ψ. 33. Gr. & c. comme on
Prophetes , pour ne dire ce qui | voit dans toutes les Eglises..

S. PAUL
phetarum prophetis
subjecti sunt.

33. Non enim est
dissensionis Deus, sed
paciſ: ſicut & in om-
nibus Eccleſiis ſan-
ctorum doceo.

34. Mulieres in Ec-
cleſiis taceant, non
enim permittitur eis
loqui, ſed ſubditas
eſſe, ſicut & lex dicit.

35. Si quid autem
volunt diſcere, domi
viros ſuos interrogent;
turpe eſt enim mulieri
loqui in Eccleſia.

36. An à vobis ver-
bum Dei proceſſit; aut
in vos ſolos pervenit?

37. Si quis videtur
propheta eſſe, aut ſpi-
ritualis, cognoſcat quæ
ſcribo vobis, quia Do-
mini ſunt mandata.

38. Si quis autem

ignorat

ignorat, ignorabitur. veut ignorer, il sera lui-même ignoré //.

39. Itaque, fratres, emulamini prophetare: & loqui linguis nolite prohibere.

39. Pour conclure donc, mes freres, desirez sur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues :

40. Omnia autem honestè, & secundum ordinem fiant.

40. mais que tout se fasse dans la bienséance, & avec ordre.

ψ. 38. *expl.* il sera ignoré & rejeté de Dieu. *Gr.* qu'il demeure dans son ignorance; *mais à son malheur.*



SENS LITTE R A L.

ψ. 1. *R* Echerchez avec ardeur la charité; desirez les dons spirituels, & sur-tout de prophetiser.

Recherchez, &c. c'est-à-dire: Puisque la charité est si excellente, & qu'elle a de si grands avantages par-dessus tous les dons, & même par-dessus toutes les vertus chrétiennes, recherchez-là de tout votre cœur, & préférez-la à toutes choses. Demandez aussi à Dieu les dons spirituels, puisque vous en pouvez faire un bon usage par le moyen de la charité.

Et sur-tout de prophetiser, c'est-à-dire, le don d'expliquer aux fidèles les mystères de la Religion, & les difficultés de l'Écriture sainte, plutôt que de rechercher avec tant d'empressement, comme vous faites, le don des langues.

ψ. 2. *Car celui qui parle une langue inconnue,*

ne parle pas aux hommes, mais à Dieu ; puisque personne ne l'entend, & qu'il parle en esprit des choses cachées.

Car celui qui parle une langue inconnue, c'est-à-dire, qui n'est point entendue en un lieu où il n'y a point d'étrangers, comme dans votre Eglise, où il n'y en vient que très-rarement, ne parle pas aux hommes ; car ce n'est point parler aux hommes, que de leur proferer des paroles qu'ils n'entendent pas : c'est les amuser, en abusant de leur patience ; c'est parler devant eux, mais ce n'est point parler à eux, mais à Dieu, &c. puisqu'il n'y a que lui seul qui l'entende. Or il est fort inutile de se servir du don des langues pour parler à Dieu, puisque toutes les langues lui sont également connues, & que ce don n'est point institué pour parler à Dieu, mais pour se faire entendre aux hommes, & sur-tout aux étrangers, à qui la langue vulgaire est inconnue

Et qu'il parle en esprit des choses cachées, c'est-à-dire, que par le don des langues qu'il a reçu de Dieu, il leur parle en langue inconnue ; ce qui est abuser de leur patience, & même de ce don, qui n'est accordé que pour se faire entendre, & pour instruire ceux à qui on parle. Le but de l'Apôtre est de faire voir aux Corinthiens, que l'usage fréquent du don des langues, qu'ils estimoient si fort, n'étoit pas de grande utilité dans leur Eglise, parceque les étrangers y abordoient rarement : qu'ainsi l'usage de ce don ne pouvoit servir qu'à produire de l'admiration ; au-lieu que celui de prophétie servoit à édifier tout le monde.

v. 3. Mais celui qui prophétise, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, & les consoler.

Mais celui qui prophétise, c'est-à-dire, qui ex-

plique les mysteres cachés de la Religion, & les difficultés de l'Ecriture, *parle aux hommes*, pour l'utilité desquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Eglise, *pour les édifier*, les instruire & les établir dans la foi, *les exhorter* à s'y avancer & à y perseverer, & *les consoler* dans les afflictions & dans les difficultés qui leur surviennent, qui pourroient troubler leur avancement, & empêcher leur perseverance.

¶ 4. *Celui qui parle une langue inconnue, s'édifie lui-même; au-lieu que celui qui prophetise, édifie l'Eglise de Dieu.*

Celui qui parle une langue inconnue, en un lieu où il n'y a point d'étranger, ni peut-être personne qui l'entende, *s'édifie lui-même*, &c. se confirme dans la foi, & excite sa devotion envers Dieu, par les oraisons, les actions-de-graces, & les louanges qu'il profere en son honneur par le mouvement extraordinaire de l'Esprit saint. Ce n'est pas que le don des langues fit cet effet en tous ceux qui les parloient; mais l'Apôtre parle de l'effet qu'il produit en ceux qui n'y mettent point d'obstacle: car le bon ou le mauvais usage de ces dons dépendoit tellement de la liberté de ceux qui les avoient reçûs, qu'il arrivoit quelquefois qu'au-lieu d'en devenir meilleurs, ils en prenoient occasion de se corrompre, & d'en devenir pires, sur-tout lorsque dans l'usage de ces dons ils se portoient à la recherche de l'interêt, ou à la vanité, comme on le peut voir dans le chapitre précédent.

Edifie l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire, ou l'Eglise particulière qui l'entend parler, ou toutes celles qui ont la communication de ses revelations, comme cela se pratiquoit communément, lorsque les

choses étoient jugées de grande importance. Il veut dire, que le bien qui provient du don de prophétie étant plus étendu que celui qui provient du don des langues, quand il est seul & séparé du don de l'interprétation; il est juste de préférer le don de prophétie au don des langues, & que les Corinthiens avoient tort de préférer, comme ils faisoient, ce don à celui de prophétie, ou à tous les autres dons.

¶. 5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser; parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue, si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée.

Je souhaite que vous ayez tous, &c. c'est-à-dire: Je souhaiterois, autant qu'il est en moi, si cela étoit expedient pour le bien de l'Eglise, & compatible avec la conservation de l'ordre qui y est établi, que tous ceux qui sont parmi vous reçussent ce don, & qu'ils parlassent toutes les langues; puisque vous avez tant d'estime pour ce don, je ne desirerois rien tant que votre satisfaction particulière, pourvû qu'elle ne fût pas contraire au bien commun de l'Eglise.

Est préférable, &c. c'est-à-dire, qu'il est plus utile à l'Eglise, par l'instruction, l'édification, & la consolation qu'elle en reçoit, que celui qui ne parle que les langues, si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit, &c. c'est-à-dire, qu'ayant le don d'interprétation il peut servir à l'Eglise, & expliquer à tous les fidèles ce que le Saint-Esprit lui suggere; au-lieu que celui qui n'a que le don de prophétie, ne peut instruire que ceux dont la langue lui est naturellement commune, ou ceux qui parlent une

même langue que lui. On doit remarquer ici, que le don des langues étoit quelquefois seul, & quelquefois accompagné de celui de l'interprétation.

v. 6. Aussi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues inconnues, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la revelation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine.

Aussi, mes freres, &c. si je ne vous parlois en une langue vulgaire, en vous proposant les mysteres que Dieu m'a revelés par le don de la sagesse, ou les lumieres & les connoissances que j'ai acquises par la science, ou l'explication des difficultés que j'ai apprises par le don de prophetie, ou les verités de la morale que je sai par le don de la doctrine; quelle utilité vous apporterois-je, &c. si je n'ajouïtois au don des langues celui de vous expliquer les difficultés qui se trouvent dans les mysteres, & dans les endroits les plus obscurs de l'Écriture; ou même en vous découvrant les secrets des cœurs, & les choses cachées, présentes & à venir; & en vous enseignant les verités les plus importantes de la Religion?

v. 7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme les haut-bois & les harpes, que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les haut bois, ou sur la harpe.

Ne voyons-nous pas..... comme les haut-bois, &c. c'est-à-dire: Si celui qui joue de ces instrumens n'observe les mesures & les tons differens, il ne fera jamais entendre à ceux qui l'écoutent quel est l'air qu'il joue.

v. 8. *Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat ?*

Que si la trompette , &c. c'est-à-dire : Si celui qui sonne la trompette n'en distingue les sons pour appeler & exciter les soldats ; *qui se préparera au combat* , puisqu'autrement ils demeureroient dans l'inaction ?

v. 9. *De même , si la langue que vous parlez n'est intelligible , comment pourra-t-on savoir ce que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air.*

De même. . . . Vous ne parlerez qu'en l'air ; c'est-à-dire , ce seront toutes paroles vaines & inutiles ; car la fin des paroles est de faire entendre les pensées.

v. 10. *En effet , il y a tant de diverses langues dans le monde , & il n'y a point de peuple qui n'ait la sienne.*

En effet , &c. L'Apôtre prouve par un autre exemple plus connu , plus universel & plus proportionné à son sujet, la nécessité qu'il y a que celui qui parle les langues , se rende intelligible à ses auditeurs.

v. 11. *Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle : & celui qui me parle , me sera barbare.*

Si donc , &c. c'est-à-dire , que celui qui parle une langue étrangère , passe pour barbare auprès de celui qui ne l'entend pas ; de même celui qui ne l'entend pas , passe pour barbare auprès de celui qui la parle. L'intention de l'Apôtre est de conclure par cet exemple , que comme toutes les différentes langues qui sont dans le monde , ont besoin d'explication pour être entendues par ceux qui sont de diverses nations , & que sans cette explication elles

ne produisent point d'autre effet parmi eux, que de se faire passer pour ridicules les uns auprès des autres. Or, l'exercice du don des langues doit être accompagné de l'interprétation; parceque sans cela il n'est propre qu'à exposer celui qui les parle à la risée des auditeurs, & reciproquement à faire passer les auditeurs dans son esprit pour des personnes ignorantes & sans lettres: Ainsi l'usage frequent de ce don, quand il est seul, n'est propre qu'à alterer la charité, de même que la diversité des langages parmi les hommes ne produit ordinairement que de la division & du mépris parmi eux, lorsqu'ils ne s'entendent pas.

ψ. 12. *Ainsi, mes freres, puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels, desirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise.*

Ainsi, mes freres, &c. afin d'éviter les inconveniens qui sont d'ordinaire attachés à l'exercice du don des langues, & pour empêcher que ce ne vous soit une occasion de division & de discorde: desirez d'en être enrichis, &c. pour en édifier les fideles; ne les demandez pas à Dieu pour vous en rendre plus recommandables, ni pour votre satisfaction particuliere.

ψ. 13. *C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande à Dieu le don de l'interpreter.*

C'est pourquoi, &c. Que celui qui a le don surnaturel de parler quelque langue étrangere, demande à Dieu le don de l'interpreter à ses auditeurs, afin que l'Eglise en soit édifiée.

ψ. 14. *Car si je prie en une langue que je n'entens pas, mon cœur prie, mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit.*

Car. L'Apôtre prouve que l'Eglise ne peut être

édifiée par le don des langues, s'il n'est accompagné de l'interprétation.

Si je prie en une langue, dans l'Eglise devant les fidèles par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu, sans concevoir ce que je dis : mon cœur prie, par un sentiment de piété.

Mais mon esprit, &c. ne tire aucun avantage des paroles que je profère; parceque je n'en comprends pas le sens: ainsi ma prière est sans fruit pour moi.

ψ. 15. Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence: je chanterai de cœur des cantiques; mais je les chanterai aussi avec intelligence.

Que ferai-je donc; c'est-à-dire: Que faut-il que je fasse? Je prierai de cœur, &c. par un mouvement de zèle & de dévotion; & je me servirai pour prier & pour louer Dieu, de paroles dont j'aie l'intelligence, afin que mon esprit soit éclairé de la vérité, en même-temps que mon cœur sera dans la ferveur.

ψ. 16. Que si vous ne louez Dieu que du cœur, comment celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de votre action-de-graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?

Que si vous ne louez Dieu que du cœur, &c. c'est-à-dire, sans rien prononcer des lèvres, & sans rien dire d'intelligible. Autr. sans qu'on puisse entendre le sens des paroles dont vous vous servez en vos prières: c'est ici encore une autre preuve de la nécessité du don de l'interprétation des langues.

Répondra-t-il, Amen, &c. Car dès ce temps-là le peuple avoit coutume de répondre, Amen,

à la fin de la priere, & dès qu'il avoit entendu proferer ces paroles : *Per Dominum*, &c. qui étoient la conclusion ordinaire de toutes les oraisons. Ce mot, *Amen*, qui est Hebreu, signifie *verité*, & celui qui le profere, marque qu'il approuve la priere, qu'il y prend part, qu'il desire, & qu'il espere d'en obtenir l'effet par la misericorde de Dieu.

Puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ; c'est-à-dire, que votre langage lui est inconnu. Ce passage ne conclut rien contre la pratique où est aujourd'hui l'Eglise, de celebrer le service public en une langue inconnue au peuple : parceque ce n'est que par accident qu'elle leur est devenue étrangere, & que d'ailleurs les Pasteurs qui font leur devoir, ont soin de lui interpreter, autant qu'il en est capable, le sens des prieres ecclesiastiques; & lorsque ces mêmes Pasteurs y manquent, les fidelles ne laissent pas au-moins de savoir par les termes ordinaires qu'ils entendent prononcer au commencement & à la fin de toutes les oraisons, que c'est l'Eglise qui prie, & qu'ainsi elle demande à Dieu des choses utiles pour son salut; ce qui lui doit suffire pour pouvoir répondre, *Amen*. Il n'en étoit pas de même des prieres qui se faisoient par le don miraculeux des langues ; puisque le peuple non seulement n'y entendoit pas prononcer les termes, qui doivent commencer & finir toutes les oraisons ecclesiastiques; mais qu'ils ne pouvoient pas même savoir si c'étoient des prieres; & il ne savoit pas même en general, si les oraisons de ceux qui prioient en langues étrangères, étoient telles qu'ils y pussent répondre, *Amen*; n'ayant pas encore été approuvées de l'Eglise.

v. 17. *Ce n'est pas que votre action-de-graces ne*

soit bonne ; mais les autres n'en sont pas édifiés.

Ce n'est pas ne soit bonne , pour vous , puisqu'elle se fait par un sentiment de piété.

Mais les autres , &c. que vous devez plutôt regarder que vous-mêmes dans l'usage que vous faites des dons de Dieu , puisqu'ils ne vous sont donnés que pour l'utilité du prochain.

ψ. 18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez.

Je loue , &c. c'est-à-dire ; je rends graces à Dieu. L'Apôtre use de cette expression , non pour témoigner sa joie de ce qu'il parle les langues , mais plutôt pour s'humilier & pour reconnoître que ce don ne vient point de lui , & que ce qu'il en dit ici n'est pas pour se glorifier. Grec. De ce que j'ai le don des langues plus que vous tous ; de sorte qu'il me seroit plus aisé , qu'à vous , d'entretenir tous les jours les fidèles en langue étrangere , si je croyois que cela leur fût utile.

ψ. 19. Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence , pour en instruire aussi les autres , que d'en dire dix mille en une langue inconnue.

Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise, devant l'assemblée des fidèles , qui pour la plûpart n'entendent que leur langue, que cinq paroles ; c'est une maniere de parler hebraïque , comme nous dirions en François, ne dire que trois mots , dont j'aurois l'intelligence , &c. Grec. En me faisant entendre par mon intelligence , c'est-à-dire , l'intelligence de ce que je dis ; que d'en dire dix mille , &c. c'est-à-dire , un très-grand nombre. L'Apôtre ne parle pas de la prolixité des paroles de la priere ; mais de celles qui sont destinées pour l'instruction.

ψ. 20. *Mes freres , ne soyeZ point enfans pour n'avoir point de sagesse ; mais soyeZ enfans pour être sans malice , & soyeZ sages comme des hommes parfaits.*

Mes freres , ne soyeZ point enfans , &c. c'est-à-dire , ne jugez pas des choses comme les enfans , qui font ordinairement plus de cas de celles qui sont extraordinaires & éclatantes , que de celles qui sont nécessaires & solides : ne préferrez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues , à ce qu'il y a de plus solide & de plus nécessaire dans les autres dons spirituels.

Mais soyeZ enfans pour être sans malice ; c'est-à-dire , que si vous imitez les enfans , ce que je n'empêche pas , puisque J E S U S - C H R I S T même l'a commandé , (Voyez Matth. 19. 3.) que ce soit dans leur innocence , en vous exemptant par vertu de toute malice , comme ils en sont parfaitement exempts à cause de leur âge.

Et soyeZ sages comme des hommes parfaits ; c'est-à-dire : Imitez dans vos jugemens ceux qui ont atteint l'état de perfection dans le christianisme , préférant toujours ce qui est solide & utile à l'Eglise , à ce qui est extraordinaire & éclatant.

ψ. 21. *Il est dit dans l'Ecriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères & inconnues ; & après cela même , ils ne m'entendront point , dit le Seigneur.*

Il est dit dans l'Ecriture ; c'est-à-dire , dans l'ancien Testament : Voyez Isa. 28. 11.

Je parlerai , &c. c'est-à-dire : Je ferai que ce peuple conversera parmi les barbares , dont il n'entendra point la langue ; mais nonobstant ce châtiement ils ne se convertiront pas à moi , & ne reconnoîtront pas que je leur envoie cette peine , afin

qu'ils se corrigent de leurs desordres ; ils demeureront dans leur endurcissement. L'Apôtre fait une application mystique de ce passage au don des langues, lorsqu'il est séparé de l'interprétation, & dit que ce don est aussi inutile pour l'édification des auditeurs, que les langues étrangères le furent autrefois pour la correction du peuple Juif. Quelques-uns entendent cette prophétie des Apôtres, qui parloient les langues aux Juifs le jour de la Pentecôte.

ψ. 22. Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les fidelles, mais pour les infidelles ; & le don de prophetie au-contraire n'est pas pour les infidelles, mais pour les fidelles.

Ainsi, &c. c'est-à-dire, que Dieu n'emploie pas l'usage du don des langues étrangères & inconnues, pour servir aux fidelles de signe & de marque de ses volontés, mais seulement aux infidelles, afin de punir leur incredulité par ce signe, qui est incapable de les convertir, & qui ne peut produire en eux qu'un étonnement lorsqu'il n'est pas suivi de l'interprétation. Voyez Matth. 13. 13. 14. 15. *Ant.* Est un signe merveilleux que Dieu donne à son Eglise, plutôt pour convertir des infidelles à la foi, que pour confirmer les fidelles dans leur creance.

Mais pour les infidelles ; qui sont obstinés, tels qu'étoient les Juifs, dont il est parlé dans le passage d'Isaïe, c. 6. v. 9. Car pour les autres que Dieu veut convertir, il les fait instruire par ses ministres en une langue intelligible.

Et le don de prophetie au-contraire, par lequel on explique clairement les mysteres & les verités de la religion ; *n'est pas pour les infidelles,* à qui Dieu

veut cacher la vérité en punition de leurs pechés : *mais pour les fidelles*, à qui il la veut manifester, parcequ'ils sont plus capables d'entendre l'explication de ces mysteres, que les infidelles qui n'en ont pas encore la creance. *Vobis datum est nosse* *Matth*
13. 11.
mysteria regni, &c.

¶. 23. *Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des infidelles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?*

Que si toute une Eglise étant assemblée, &c. C'est pour montrer, que l'usage du don des langues, sans l'interpretation, au-lieu d'être utile à l'Eglise pour la conversion des infidelles & pour l'instruction des ignorans, selon qu'il a été institué de Dieu, l'expose au-contre au mépris des uns & des autres. Ainsi il faut préférer le don de la prophetie, comme étant plus propre à l'instruction des ignorans, à la conversion des infidelles, & à l'édification de toute l'Eglise.

Tous parlent, &c. c'est-à-dire : Si ceux qui sont préposés pour instruire le peuple, ou spécialement inspirés de parler dans l'Eglise, au-lieu de s'exprimer en langue vulgaire, s'avisent de parler en langue étrangere, & qu'il n'y en ait pas un d'eux qui rende son langage intelligible, comme cela arriveroit si vous en étiez crus, & si l'usage du don des langues étrangères étoit aussi commun. & aussi frequent dans l'Eglise que vous le souhaiteriez : *& que des ignorans ou des infidelles* ; c'est-à-dire, de simples fidelles peu instruits des mysteres de la religion, & qui n'entendent que la langue vulgaire, *entrent*, soit par curiosité, ou par un desir de s'instruire, & de s'éclaircir de la vérité, comme cela arrivoit quel-

quefois; parceque l'entrée de l'Eglise (particuliere-
ment à Corinthe où il n'y avoit point de persecu-
tion) étoit libre à tous ceux qui venoient entendre
la parole de Dieu, quoiqu'ils fussent exclus de la
celebration des mysteres; *ne diront-ils pas*, tant à
ceux qui parleront, qu'à ceux qui écouteront parler
un langage inconnu: *que vous êtes des insensés*, de
proferer des paroles inconnues, & que c'est être in-
sensés de les écouter avec attention?

*ψ. 24. Mais si tous prophetisent, & qu'un infi-
delle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous
le convainquent, tous le jugent.*

Mais si tous, ceux qui sont preposés pour l'in-
struction des fidelles, *prophetisent, &c.* non en mê-
me-temps, ce qui seroit une confusion; mais l'un
après l'autre, chacun à son rang, & selon l'ordre
préscrit dans l'Eglise: c'est ainsi que s'entendent les
paroles du verset précédent, *tous parlent les langues
étrangeres, &c.*

Tous ces prophetes le convainquent, &c. c'est-à-
dire, disent des verités capables de convaincre l'in-
fidelle de son infidelité; & celui qui est ignorant, du
mauvais état où il pourroit être; ce qui pourroit
porter l'un & l'autre à reconnoître sa faute, & à en
faire pénitence. Ainsi le don de prophetie ne peut
jamais produire que du bien dans l'Eglise; au-lieu
que si celui des langues n'est suivi de l'interpreta-
tion, il peut être fort préjudiciable, & fort nui-
sible à la conversion des infidelles.

*ψ. 25. Le secret de son cœur est découvert; de sorte
que se prosternant le visage contre terre il adorera
Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritable-
ment parmi vous.*

Le secret de son cœur, &c. c'est-à-dire, qu'il fera

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 445
un aveu sincere & une confession publique de ses pechés , même de ceux qui sont les plus cachés. Voyez Matth. 3. 6. Act. 19. 18.

Il adorera Dieu qu'il ne connoissoit point , & qu'il n'adoroit point encore en esprit dans l'ignorance où il étoit de la veritable religion.

Rendant témoignage que Dieu est , &c. parmi les Chrétiens , & non parmi les idolâtres , confessant publiquement que c'est son Esprit , & non celui du démon , qui vous fait operer toutes ces merveilles : ce qui est contraire au jugement que les infidelles porteroient de vous , s'ils vous entendoient parler les langues inconnues.

vs. 26. Que faut-il donc , mes freres , que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés , l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique , l'autre pour instruire , un autre pour reveler les secrets de Dieu , un autre pour parler une langue inconnue , un autre pour l'interpreter ; que tout se fasse pour l'édification.

Que faut-il donc , mes freres , que vous fassiez , &c. c'est-à-dire : Si vous avez le don de l'Esprit pour instruire & reveler les secrets de Dieu ; & par un mouvement tout divin , composer sur le champ des cantiques , comme firent Simeon , Anne , la sainte Vierge , Moïse , & Marie sa sœur , Isaïe , &c.

Que tout se fasse pour l'édification , & non par aucun interêt particulier , soit de gloire , soit de satisfaction propre ; puisque ces dons n'ont été accordés à l'Eglise que pour l'utilité des fidelles , & que hors cet usage , ils ne lui sont nullement necessaires , & ne servent même qu'à perdre ceux qui les possèdent , par l'abus qu'ils en font.

vs. 27. S'il y en a qui ayent le don des langues ,

qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue inconnue, & qu'ils parlent l'un après l'autre; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

S'il y en a qui parlent une langue inconnue, afin de ne point arrêter trop long-temps les fidelles dans l'Eglise, & qu'il y ait assez de temps pour satisfaire à toutes les autres fonctions.

Et qu'ils parlent l'un après l'autre, &c. pour éviter la confusion qu'il y auroit, s'ils parloient tous ensemble, en même-temps, en même lieu, en divers endroits de l'Eglise, & à diverses bandes de fidelles.

vs. 28. *Que s'il n'y a point d'interprete, que celui qui a ce don, se taise dans l'Eglise; qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu.*

Que s'il n'y a point d'interprete, que celui qui a ce don, se taise, pour ne point occuper les fidelles inutilement dans l'Eglise: car hors de ce lieu, il peut faire ce qu'il lui plaira.

Qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu; c'est-à-dire, à voix basse, en sorte que personne ne l'entende que Dieu, en la présence duquel il parle, & qui est témoin de son action.

vs. 29. *Pour ce qui est aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.*

Pour ce qui est aussi des Prophetes, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que, par quelque juste raison, le nombre de deux ou trois ne puisse excéder.

Et que les autres Prophetes en jugent; c'est-à-dire, que l'Evêque avec les Prêtres, jugent par le don du discernement, & par les regles de l'Ecriture ou de la parole de Dieu, si ce qu'ils disent vient de l'Esprit

l'Esprit de Dieu, ou de l'esprit du démon, de-peur que les fidelles ne soient trompés par les illusions des faux-prophetes, qui s'introduisent quelquefois dans les assemblées ecclesiastiques, ou dans l'Eglise.

¶. 30. *Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis dans l'assemblée, que l'autre se taise.*

Que s'il se fait quelque revelation à un autre, & avant que celui qui parle ait achevé, que le premier se taise pour laisser parler l'autre, ou après avoir achevé ce qu'il a à dire. C'étoit la coutume des anciens Prophetes, de se tenir debout, lorsqu'ils parloient. Voyez Jeremie 7. 2. 17. 19. 26. 2.

¶. 31. *Car vous pouvez tous prophetiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés.*

Car vous pouvez tous prophetiser ; c'est-à-dire : Quel besoin y a-t-il de parler tous à la fois, au lieu de le faire l'un après l'autre, c'est-à-dire, à divers jours, ou à diverses assemblées ? afin que tous apprennent, &c. ce qu'on doit dire : ce qu'il seroit impossible, si plusieurs parloient en même-temps, parceque les auditeurs seroient divisés, ou partagés les uns d'un côté, les autres de l'autre.

¶. 32. *Et les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes.*

Ce verset se peut rapporter au verset 29. ou au 31. Si on le rapporte au verset 29. le sens est : Les Prophetes sont juges les uns des autres, pour discerner ensemble si les revelations d'un particulier sont veritables & conformes à la parole de Dieu, & s'il n'est pas un faux-prophete ; car, supposé qu'il soit reconnu pour vrai Prophete, ses revela-

450 I. EPISTRE DE S. PAUL
tions ne sont soumises au jugement de qui que ce soit. Mais si on le rapporte au verset 31. ce qui est encore plus probable, le sens est : Cet ordre de parler l'un après l'autre, n'est pas impossible à observer, puisque les vrais Prophetes ne disent ce qui leur est revelé que quand ils veulent ; & qu'ils ne sont pas excités comme les faux-prophetes, par des mouvemens violens, à produire leurs revelations au-dehors.

ψ. 33. Car Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.

Car, vous devez éviter cette confusion de prophetiser tous à la fois dans une même Eglise à diverses personnes, & en differens lieux, Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre, & ne peut par consequent souffrir aucune division parmi vous ; ce qui arriveroit neanmoins, si les fidelles venoient à se partager dans une même Eglise pour entendre des differens Prophetes. Si on rapporte ce verset au précédent, le sens est : Car l'Esprit de Dieu n'est pas comme celui du démon, plein de violence, de trouble & de confusion ; mais plein de douceur & de paix, laissant une pleine liberté d'action aux Prophetes qu'il inspire.

Et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints, c'est-à-dire, celles où je prêche, afin que vous ne pensiez pas que je vous prescris des reglemens plus severes qu'aux autres, & que vous n'ayez pas de prétexte de vous dispenser d'y obeir.

ψ. 34. Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.

Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises ; c'est-à-dire , ne s'ingèrent pas d'enseigner publiquement ; & prennent-garde de n'interrompre pas ceux qui enseignent. Il y a apparence que les docteurs de Corinthe souffroient ce desordre dans leur Eglise ; parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler avec autorité , comme doivent parler ceux qui enseignent.

Mais elles doivent être soumises à leurs maris , & generalement aux hommes , & par consequent s'abstenir de toutes les fonctions , qui marquent de la superiorité & de l'indépendance , comme de parler en public , selon que la loi l'ordonne , non seulement la loi de nature , la loi positive , & la pratique universelle des nations , mais la loi de Dieu même qui est indispensable. Voyez Genes. 3. 6. & ci-dessus chapitre 11. verset 7.

¶. 35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles le demandent à leurs maris , lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.

Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles n'aient pas bien compris dans les discours de celui qui enseigne , qu'elles le demandent à leurs maris , qui les en instruiront , ou , qui en consulteront de plus habiles pour le faire : d'où il semble qu'on pourroit conclure , qu'une femme devrait préférer l'instruction de son mari , à celle de tous les autres hommes , & qu'elle ne devrait consulter personne pour sa conduite , lorsque son mari est capable de lui donner des conseils salutaires , & de résoudre ses difficultés.

Lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; parceque dans l'Eglise , elles ne doivent pas même parler à

leurs maris : *car il est honteux aux femmes ; c'est-à-dire , il est contre la pudeur naturelle de leur sexe , de parler dans l'Eglise , en présence de tout le monde ; puisque c'est une action pleine de liberté & de hardiesse : Que s'il lui est honteux d'y parler même des choses de Dieu , combien plus d'y paroître avec effronterie , comme plusieurs d'elles le font aujourd'hui ?*

¶. 36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est premierement sortie : Ou , n'est-elle venue qu'à vous seuls ?

Est-ce de vous , &c. pour croire vous pouvoit dispenser de suivre l'exemple des premieres Eglises , puisque la vôtre n'est ni la premiere , ni la seule ? Pourquoi vous éloigner de la pratique universelle des autres , qui observent toutes ce que je vous préscris & ce que je vous ordonne , en ce qui regarde l'usage des dons , & l'ordre qu'il faut garder dans l'Eglise ?

Ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ? c'est-à-dire : N'y a-t-il pas encore d'autres Eglises , outre la vôtre , auxquelles vous êtes obligés de vous conformer , à - moins de vouloir rompre l'unité , & préférer vos pratiques particulieres à celles de toutes ces Eglises ? L'Apôtre n'a pas seulement égard à ce qu'il vient de régler touchant les femmes , mais à tout ce qu'il a prescrit touchant l'usage des dons spirituels ; & veut dire , que comme les Corinthiens ne sont ni les premiers , ni les seuls Chrétiens , il n'est pas juste qu'ils se conduisent à leur mode ; mais qu'ils se doivent conformer aux premieres Eglises , comme à celles de Jerusalem & de Rome , & qu'ils doivent céder à la pratique universelle des autres , comme une partie le doit à son tout.

¶. 37. *Si quelqu'un croit être Prophete, ou spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris, sont des ordonnances du Seigneur.*

Si quelqu'un croit être Prophete, ou doué de l'Esprit de Dieu, qu'il reconnoisse; c'est-à-dire, faites-lui savoir, que les choses que je vous écris touchant l'usage & l'exercice des dons spirituels, sont des ordonnances du Seigneur, conformes à la loi, faites par son autorité, & soutenues par la conduite infallible de son Esprit, qui est en moi, & pratiquées par son Eglise par l'inspiration de ce même Esprit.

¶. 38. *Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré.*

Que si quelqu'un de ceux qui passent pour Prophetes ou spirituels; après lui avoir fait savoir tout ce que je vous écris; le veut ignorer; c'est-à-dire, doute encore que ce soit des ordonnances du Seigneur qu'il m'ait commandé de publier; il sera lui-même ignoré; c'est-à-dire, rejeté de Dieu, pour avoir sans raison & malicieusement résisté à la vérité; puisqu'on ne scauroit mépriser l'autorité des Apôtres, sans attirer sur soi la colere & la vengeance de Dieu.

¶. 39. *Pour conclure donc, mes freres; desirez sur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues.*

Pour conclure... desirez sur-tout le don de prophetie: c'est-à-dire, préférez ce don à celui des langues, comme étant plus excellent & plus utile: & n'empêchez pas l'usage du don des langues; pourvû qu'on n'en use modestement, & pour l'édification de l'Eglise: car quoique ce don soit moins utile que celui de la prophetie, il n'est pas inutile néanmoins, & ainsi on ne le doit pas abolir, ni le mépriser,

mais en faire un usage legitime.

¶. 40. *Mais que tout se fasse dans la bienveillance & avec ordre.*

Mais, &c. c'est-à-dire, observez dans l'usage de ces dons & de tous les autres, la bienveillance, en bannissant d'entre vous toute sorte d'ostentation, de jalousie, d'immodestie; que ceux qui parlent les langues, n'excedent pas le nombre que j'ai prescrit, & qu'ils ne les parlent pas sans interprete; & que ceux qui prophetisent, le fassent chacun à leur tour. En un mot, que tous ceux qui ont des dons spirituels, en usent selon l'ordre qui est établi dans l'Eglise, & que chacun se renferme dans l'usage du don qu'il a reçu de Dieu, sans entreprendre sur celui des autres.



S E N S S P I R I T U E L.

¶. 1. jusqu'au 20. **R** *Echerchez avec ardeur la charité : desirez les dons spirituels, & sur-tout de prophetiser, &c.*

Saint Paul montre aux Corinthiens de quelle maniere ils devoient recevoir les dons extérieurs du Saint-Esprit, en ne recherchant dans ces dons que leur propre édification & celle du prochain. Les Corinthiens affectoient de parler des langues étrangères & inconnues, quoique ce don fût tout-à-fait inutile sans celui de les interpreter; mais leur vanité les faisoit aspirer à ce qui étoit plus singulier & qui attiroit plus l'estime du monde, qu'à ce qui étoit plus solide & plus édifiant. Nous voyons regner parmi les hommes ce même vice, & c'est le principal déreglement de leur conduite, & la cor-

ruption de l'esprit la plus commune & la moins aperçûe : car comme ils jugent des choses non sur la verité, mais sur l'opinion d'autrui ; leur vanité leur fait souvent rechercher ce qui ne sert de rien à personne & ce qui leur nuit à eux-mêmes, & cela se rencontre dans les occupations qui paroissent même les plus innocentes. Qu'y a-t-il de moins blâmable & même de plus admirable aux yeux du monde, que de s'appliquer à la connoissance des langues, & y consumer la meilleure partie de sa vie ? Si néanmoins ce n'est point pour l'utilité du public & pour l'édification de l'Eglise que l'on travaille, qu'y a-t-il de plus vain & de plus inutile que de se remplir la memoire d'une infinité de mots differens, sans avoir d'autre but qu'une vaine curiosité ou une honteuse vanité, qui tend à se faire estimer des ignorans, qui admirent ordinairement cette sorte de science, qui de soi-même n'est d'aucun prix ni d'aucune utilité ? N'en est-il pas à-peu-près de même de ceux qui passent leur vie à recueillir des faits, & qui ne laissent rien échapper de tout ce qui s'est passé dans les siècles précédens ? Qui ne sçait point quelle est l'incertitude de tous ces événemens, dont on ne sçait ordinairement ni les circonstances, ni les véritables causes ? On peut donc juger quelle est l'inutilité de ces sortes de connoissances, à moins qu'on n'en fasse profession pour le bien public, en rapportant tout à Dieu comme on est obligé de faire. Que sert-il aussi de rechercher par tant de veilles les opinions des Philosophes sur toutes sortes de matieres pour en découvrir la verité ? Après qu'on a usé sa vie & qu'on s'est affoibli le corps & l'esprit dans la recherche de toutes ces connoissances, il se trouve qu'on n'est pas plus

heureux de les savoir que de les ignorer. Car il n'en reste autre chose, comme dit le Sage, que *vanité & affliction d'esprit*, pour ceux qui n'en ont point fait l'usage qu'ils devoient.

2. Tim.
4: 15.

Quel abus ne fait-on pas souvent de l'éloquence, sur-tout de celle de la chaire ? Combien voit-on de Prédicateurs, qui pour vouloir trop travailler à polir leurs discours & à les embellir de figures & d'ornemens recherchés, les rendent inintelligibles au commun du monde ? Est-ce là, selon que l'ordonne notre grand Apôtre, *bien couper le pain de la parole de Dieu* pour en nourrir le peuple, en l'accommodant à son usage ? N'est-ce pas plutôt parler des langues inconnues, qui auroient besoin d'un nouveau don d'interprétation pour être entendues ? Et si c'est un effet de la colere de Dieu sur les Juifs, de les avoir dispersés parmi les peuples dont ils ne devoient point entendre le langage, comme l'assûre saint Paul sur le témoignage du Prophete Isaïe, ne peut-on pas dire que ceux qui annoncent la parole de Dieu avec des discours étudiés & une affectation de paroles que les peuples n'entendent pas, sont des instrumens de vengeance pour punir ces mêmes peuples de l'abus qu'ils ont fait de cette sainte parole ? Il en est de même de tous les autres talens d'esprit, quelque estime que le monde en fasse, ils perdent tout leur prix & leur valeur, si on ne les emploie pour la gloire de Dieu & pour l'édification du prochain : Et pendant que le monde relève par ses éloges ces belles qualités, Dieu les méprise & les déteste par le mauvais usage qu'on en fait.

Ne recherchons donc point dans les emplois de la vie ceux qui paroissent les plus honorables & les plus

avantageux, mais recherchons précisément ceux où Dieu nous engage pour y vivre selon les regles qu'il nous prescrit dans les Ecritures, & non selon les maximes corrompues du monde, qui rapporte tout à son interêt particulier, & non à l'utilité du prochain. Prenons-garde que nos soins & nos veilles ne soient perdues pour nous; mais travaillons pendant que nous en avons le temps, à nous acquérir dans l'autre vie un repos éternel: C'est à quoi nous exhorte le Sage par l'exemple de la fourmi, qui travaille pour avoir de quoi subsister pendant le temps qu'elle ne peut plus travailler. *Vade ad formicam, ô piger: ALLEZ à la fourmi, ô paresseux, considerez sa conduite, & apprenez à devenir sages; elle fait sa provision durant l'été, & amasse pendant la moisson de quoi se nourrir.* Les plus laborieux & les plus empressés sont souvent devant Dieu les plus paresseux; ils ne font rien pour eux-mêmes, en ne pensant qu'à eux-mêmes, & n'ayant point pour but ce qui peut être utile aux autres; & par là ils s'attirent le reproche que leur fait le Prophete en ces termes: *Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui ne peut vous nourrir, & vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier? C'est une imprudence aveugle de rechercher des biens perissables, ou des honneurs qui passent comme la fumée, & negliger des biens qui nous peuvent rendre heureux éternellement, & par cette negligence attirer sur soi des peines qui ne finiront jamais.*

Prov. 6
6.

✽. 20. jusqu'au 34. *Mes freres, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice, & soyez sages comme des hommes parfaits, &c.*

Le Prophete dit, qu'il y a des enfans de cent

Isa. 65
29.

ans : En effet, il y a des gens qui pendant toute leur vie, quelque longue qu'elle soit, non seulement ne vivent pas de la foi, mais non pas même selon la lumière de la raison ; ils admirent souvent de fort petites choses, & n'ont que de l'indifférence pour d'autres bien plus considérables ; & ce défaut se trouve même dans ceux qui paroissent aux yeux des hommes les plus spirituels & les plus sages ; parceque souvent ils ne recherchent que des biens périssables & même pernicious ; ainsi on peut leur appliquer ce que dit le Sage : *Jusqu'à quand, ô enfans, aimerez-vous l'enfance, & rechercherez-vous tout ce qui vous perd ?*

Prov. 1.

Saint Paul recommande aux Corinthiens de n'avoir point des sentimens semblables à ceux des enfans qui ne regardent que ce qui leur paroît beau & agréable aux sens ; mais pour eux, qu'ils devoient faire toutes leurs actions par raison & par la foi, & s'élever au-dessus de tout ce qui est temporel & de peu de durée, pour ne penser qu'aux biens éternels, au-lieu que les enfans ne pensent qu'aux choses qui sont présentes à leurs yeux. Mais si nous évitons de ressembler aux enfans en ce qu'ils ont de défectueux, l'Apôtre veut que nous leur ressemblions en ce qu'ils ont de bon & de louable. Le Fils de Dieu a eu une si grande tendresse pour les enfans, qu'il a voulu que ceux-mêmes qui sont plus avancés en âge les prissent pour modèle de leur conduite, & les a menacés de les exclure du royaume du ciel, s'ils ne devenoient comme de petits enfans : *Car, dit-il, le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent.* JESUS-CHRIST a voulu que ce bas âge fût la figure de l'enfance chrétienne, à cause des vertus dont on voit pa-

Matth.

18. 3. 6.

19. 14.

roître la ressemblance dans les enfans. On y voit une simplicité innocente qui ne s'inquiete de rien, & qui ne s'embarasse nullement du soin de ce qui les regarde; ils se reposent sur l'affection qu'ont pour eux leurs parens, & mettent en eux toute leur confiance; ils leur sont soumis, & leur obeissent en tout, sans examiner les raisons de ce qu'ils leur commandent. C'est ainsi que doivent vivre les Chrétiens, comme des enfans à l'égard de Dieu, *en jettant dans son sein*, comme dit saint Pierre, *toutes leurs inquietudes*, & se reposant sur les soins de sa providence. 1. Pierre
5. 7.

Mais sur-tout l'Apôtre veut, *que nous soyons comme des enfans pour être sans malice*, & *que nous soyons sensés comme des hommes parfaits*: les enfans sont pour l'ordinaire humbles & innocens, mais imprudens & indiscrets; les personnes plus avancées en âge sont ordinairement prudentes & avisées, mais non exemptes de finesse & de fierté. Or quelle est, dit saint Augustin, cette malice qui ne se trouve point dans les enfans, si ce n'est l'orgueil? Il faut donc, ajoute ce saint Docteur, joindre l'enfance avec la vieillesse, & tenir de l'un & de l'autre de ces deux états, afin que notre prudence ne soit pas superbe, & que notre humilité ne soit point imprudente & indiscrete: *Sit senectus vestra puerilis* Aug. in
Ps. 112. *& sit pueritia senilis.*

ψ. 34. jusqu'à la fin. *Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler, mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne, &c.*

Quoique le silence soit une vertu excellente qui convient à tous les Chrétiens, qui veulent vivre dans la retenue & la discretion, cette vertu re-

garde néanmoins particulièrement les femmes, & tous ceux qui sont sous la conduite & la direction des autres. Les femmes par leur état doivent être dans le silence & dans un tremblement semblable à celui d'une servante qui se tient avec respect dans la présence de sa maîtresse, dit saint Chrysostome. La loi de Dieu, qui dès le commencement du monde a assujetti la femme à l'homme, l'oblige de se tenir dans cette réserve & dans cette modestie : la pudeur de leur sexe qui doit les retenir dans l'humilité, les engage à ne rien entreprendre qui resente la domination & la supériorité. D'ailleurs ce sexe n'ayant pas ordinairement l'esprit ni le jugement si solide que celui de l'homme, la légèreté naturelle des femmes & la pente qu'elles ont à parler beaucoup, ne leur permet pas d'exercer des fonctions publiques qui demandent de la prééminence & les obligent à une vie plus retirée : Mais enfin ce qui doit beaucoup humilier la femme & la tenir dans la soumission où Dieu l'a mise, c'est la faute qu'elle a faite de porter l'homme à désobéir à Dieu, & à commettre un péché qui a attiré ce déluge de maux qui sont venu fondre sur le genre humain. Ainsi, c'est avec grande raison, dit saint Anselme, que l'Apôtre ordonne aux femmes de se taire dans les Assemblées ; & bien qu'elles eussent le don de prophétie, de ne point s'ingérer d'y parler pour instruire, mais d'y être dans le respect & le silence qui convient à leur état & à leur sexe ; c'est ce qui doit aussi porter toutes les femmes à se souvenir que si elles sont obligées par leur état à la soumission & à la retenue, elles doivent considérer que ce leur est un avantage d'être moins exposées au danger de se perdre dans l'élevation de la domination.

& de vivre dans la soumission à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a voulu s'y tenir plus de trente ans, & de la sainte Vierge, qui a toujours vécu dans un état humble & caché hors du commerce & de la vûe du monde.



CHAPITRE XV.

1. **N**Otum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod & accepistis, in quo & statis,

2. per quod & salvamini: quâ ratione prædicaverim vobis, si tenetis nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum scripturas:

4. & quia sepultus est, & quia resurrexit

1. † **J**E croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangelium que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,

2. & par lequel vous êtes sauvés; afin que vous voyiez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

3. Car premierement je vous ai enseigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu: sçavoir que JESUS-CHRIST est mort pour nos pechés, selon les Ecritures;

4. qu'il a été enseveli, & qu'il est resuscité le troisième

† II. Dimanche après la Pentec. Gal. I. 119

Isai. 53

Jon. 2. 19

jour, selon les *mêmes* Ecritures.

tertiâ die secundum scripturas :

Joan. 10.
19.

5. qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze // Apôtres :

5. & quia visus est Cephæ, & post hoc undecim :

6. qu'après il a été vû en une seule fois de plus de cinquens freres //, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déjà morts,

6. deinde visus est plusquam quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.

7. qu'en suite il s'est fait voir à Jacque, puis à tous les Apôtres ;

7. Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolis omnibus :

Act. 9. 5.

8. & qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

8. Novissimè autem omnium tanquam abortivo, visus est & mihi.

Ephes.
3. 8.

9. Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parceque j'ai persecuté l'Eglise de Dieu.

9. Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grace // n'a point été sterile en moi ¶ : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi.

10. Gratiâ autem Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit : sed abundantius illis omnibus laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum.

ψ. 5. Le Grec porte douze, qui étoit le nom du College Apostolique. | Anges avoient fait annoncer par les femmes.

ψ. 6. dans l'apparition que les | l'Apostolat.

ψ. 10. Il parle de la grace de

11. Sive enim ego, sive illi; sic prædicamus, & sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quòd resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est: neque Christus resurrexit.

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est & fides vestra:

15. invenimur autem & falsi testes Dei: quoniam testimonium diximus adversus Deum, quòd suscitaverit Christum; quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque

11. Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

12. Puis donc qu'on vous a prêché que JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts //, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point //?

13. Que si les morts ne ressuscitent point, JESUS-CHRIST n'est donc point ressuscité.

14. Et si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité JESUS-CHRIST, qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, JESUS-

†. 12. expl. & que vous avez cru, Voyez le verset précédent, Ibid. letr. qu'il n'y a point de resurreç. ou des morts.

464 I. EPISTRE DE S. PAUL
CHRIST n'est pas non plus
ressuscité. Christus resurrexit.

17. Que si JESUS-CHRIST
n'est point ressuscité, votre
foi est donc vaine; vous êtes
encore engagés dans vos pe-
chés;

17. Quòd si Chri-
stus non resurrexit,
vana est fides vestra;
adhuc enim estis in
peccatis vestris.

18. ceux qui sont morts
en JESUS-CHRIST //,
sont donc peris sans ressour-
ce //.

18. Ergo & qui dor-
mierunt in Christo, pe-
rierunt.

19. Si nous n'avions d'esperance
en JESUS-CHRIST
que pour cette vie, nous se-
rions les plus misérables de
tous les hommes.

19. Si in hac vita tan-
tùm in Christo speran-
tes sumus, miserabi-
liores sumus omnibus
hominibus.

20. Mais maintenant JE-
SUS-CHRIST est ressuscité
d'entre les morts, & il est de-
venu les prémices de ceux
qui dorment.

20. Nunc autem
Christus resurrexit à
mortuis primitiæ dor-
mientium.

21. Ainsi parceque la mort
est venue par un homme, la
résurrection des morts doit
venir aussi par un homme.

21. Quoniam qui-
dem per hominem
mors, & per hominem
resurrectio mortuo-
rum.

22. Car comme tous meur-
rent en Adam //, tous revi-
vront // aussi en JESUS-
CHRIST;

22. Et sicut in Adam
omnes moriuntur, ita
& in Christo omnes
vivificabuntur.

23. & chacun en son rang;

23. unusquisque au-

✧. 18. expl. dans la foi de
JESUS-CHRIST.

Ibid. expl. car s'il n'y a point
de résurrection il n'y a pas de sa-
lut à espérer.

✧. 22. i. e. en conséquence du
péché d'Adam.

Ibid. expl. ressusciteront par
la vertu de JESUS-CHRIST.

rem in suo ordine, primitiæ Christus, deinde ii, qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

JESUS-CHRIST le premier comme les prémices de tous; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avènement.

24. Deinde finis; cum tradiderit regnum Deo & Patri, cum evacuaverit omnem principatum, & potestatem, & virtutem.

24. Et alors viendra la consommation de toutes choses, lorsqu'il aura remis son royaume // à son Dieu & son Pere //, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puissance:

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

25. car JESUS-CHRIST doit regner, jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis // sous les pieds.

*Pf. 109: 1.
Hebr. 1. 13. 10.
130*

26. Novissima autem inimica destruetur mors: Omnia enim subjecit sub pedibus ejus. Cum autem dicat:

26. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit: car l'Écriture dit que Dieu lui a mis tout sous les pieds, & lui a tout assujetti. Et quand elle dit,

*Pf. 8. 8.
Heb. 2. 8.*

27. Omnia subjecta sunt ei; sine dubio præter eum, qui subjecit ei omnia.

27. que tout lui est assujetti; il est indubitable qu'il en faut excepter celui // qui lui a assujetti toutes choses.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia: tunc & ipse Filius subjectus erit ei, qui subjecit sibi omnia, ut sit

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils // sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses,

ψ. 24. i. e. son Eglise.
Ibid. *lestr.* à Dieu & au Pere.

ψ. 27. *expl.* Dieu le Pere.

ψ. 25. i. e. les demons & les reprouvés.

ψ. 28. *expl.* selon son humanité.

afin que Dieu soit tout en tous.

Deus omnia in omnibus.

29. Autrement, que feront ceux qui sont batisés pour les morts //, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils batisés pour les morts ?

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis ; si omnino mortui non resurgunt ? ut quid & baptizantur pro illis ?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute-heure à tant de périls ?

30. ut quid & nos periclitamur omni hora ?

31. Il n'y a point de jour que je ne meure //, je vous en assure, mes freres, par la gloire que je reçois de vous en JESUS-CHRIST notre Seigneur.

31. Quotidie morior per vestram gloriam ; fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches //, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point ? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.

32. Si (secundum hominem) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt ? manducemus & bibamus, cras enim moriemur.

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes-mœurs //.

33. Nolite seduci ; Corruptunt mores bonos colloquia mala.

ψ. 29. expl. pour procurer le salut ou le repos aux morts.

ψ. 31. expl. que je ne sois exposé à la mort.

ψ. 32. i. e. contre des hommes aussi cruels que des bêtes.

ψ. 33. C'est un vers du Poëte Menandre.

Sap. 2. 6.

Isai. 21.

13. &

56. 12.

34. Evigilate, justi, & nolite peccare: ignorantiam enim Dei quidam habent: ad reverentiam vobis loquor.

35. Sed dicet aliquis: Quomodo resurgunt mortui? qualive corpore venient?

36. Insipiens, tu quod feminas non vivificatur, nisi prius moriatur?

37. Et quod feminas, non corpus, quod futurum est, feminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, & unicuique seminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro: sed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrium, alia autem piscium.

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance //, & gardez-vous du peché: car il y en a quelques-uns *parmi vous* qui ne connoissent point Dieu; je vous le dis pour vous faire honte.

35. Mais quelqu'un *me* dira: En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront?

36. Insensé que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant?

37. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps *de la plante* qui doit naître, mais la graine seulement, comme du blé, ou de quelque autre chose.

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

†. 34. *lett.* Eyeillez-vous, justes.

40. Il y a aussi des corps célestes & des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat // que les corps terrestres.

41. Le soleil a son éclat , la lune le sien , & les étoiles le leur ; & entre les étoiles , l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre // plein de corruption , & il ressuscitera incorruptible.

43. Il est mis en terre tout difforme , & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement , & il ressuscitera plein de vigueur.

44. Il est mis en terre *comme* un corps animal // , & il ressuscitera *comme* un corps spirituel // . Comme il y a un corps animal , il y a aussi un corps spirituel , selon qu'il est écrit :

45. Adam le premier homme a été créé avec une ame

40. Et corpora cælestia , & corpora terrestria : sed alia quidem cælestium gloria , alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis , alia claritas lunæ , & alia claritas stellarum. Stella enim à stella differt in claritate :

42. sic & resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione , surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate , surget in gloria : Seminatur in infirmitate , surget in virtute :

44. Seminatur corpus animale , surget corpus spiritale. Si est corpus animale , est & spiritale , sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in

Genes.
2. 7.

†. 40. une autre gloire.
†. 42. *lestr.* est semé plein &c.

†. 44. *i. e.* Mortel.
Ibid. *i. e.* immortel.

animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est, sed quod animale: deinde quod spiritale.

47. Primus homo de terra, terrenus: secundus homo de cælo, cælestis.

48. Qualis terrenus, tales & terreni: & qualis cælestis, tales & cælestes,

49. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem cælestis.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt: neque corruptio incorruptelam possidebit.

51. Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgemus,

vivante; & le second Adam // a été rempli d'un esprit vivifiant.

46. Mais ce n'est pas le corps // spirituel qui a été formé le premier; c'est le corps // animal, & ensuite le spirituel.

47. Le premier homme est le terrestre formé de la terre; & le second homme est le céleste //, qui est du ciel.

48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres; & comme le second homme est céleste, ses enfans sont aussi célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons // aussi l'image de l'homme céleste.

50. Je veux dire, mes frères, que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, & que la corruption ne possèdera point cet héritage incorruptible //.

51. † Voici un mystère que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais

† Le jour des Morts.

ψ. 45. expl. JESUS-CHRIST.
ψ. 46. letr. ce qui est spirituel, c'est-à-dire, le second Adam ou second homme.

Ibid. letr. ce qui est animal,

c'est-à-dire, le premier Adam, ou premier homme.

ψ. 47. Grec. le Seigneur.

ψ. 49. Grec. nous porterons.

ψ. 50. letr. l'incorruptibilité.

470 I. EPISTRE DE
 nous ne ferons pas tous chan-
 gés//.

52. En un moment, en un
 clin d'œil; au son de la der-
 niere trompette//: car la trom-
 pette sonnera, & les morts
 resusciteront en un état in-
 corruptible, & alors nous fe-
 rons changés.

53. Car il faut que ce corps
 corruptible soit revêtu de
 l'incorruptibilité, & que ce
 corps mortel soit revêtu de
 l'immortalité.

54. Et quand ce corps mor-
 tel aura été revêtu de l'im-
 mortalité; alors cette parole
 de l'Ecriture sera accomplie :
 La mort a été absorbée par la
 victoire //.

Isai. 25.
 8.
 Osée 13.
 14.
 selon les
 70.
 Hebr. 2.
 14.

55. O mort, où est ta vi-
 ctoire //? ô mort, où est ton
 éguillon?

56. Or le péché est l'éguil-
 lon de la mort, & la loi est la
 force du péché.

57. C'est pourquoi rendons
 grâces à Dieu qui nous donne
 la victoire par notre Seigneur

1. Joan.
 3. 5.

ψ. 51. expl. Le Grec porte :
 Nous ne tomberons pas tous dans
 le sommeil de la mort, mais nous
 serons tous changés.

ψ. 52. autr. dernier son de la
 trompette.

ψ. 54. lectr. en victoire. autr.

S. PAUL

sed non omnes immu-
 tabimur.

52. In momento;
 in ictu oculi, in novis-
 sima tuba: canet enim
 tuba, & mortui resur-
 gent incorrupti: &
 nos immutabimur.

53. Oportet enim
 corruptibile hoc in-
 duere incorruptionem
 & mortale hoc induere
 immortalitatem.

54. Cum autem mor-
 tale hoc induerit im-
 mortalitatem, tunc
 fiet sermo, qui scriptus
 est: Absorpta est mors
 in victoria.

55. Ubi est, mors;
 victoria tua? ubi est,
 mors, stimulus tuus?

56. Stimulus autem
 mortis peccatum est:
 virtus verò peccati lex.

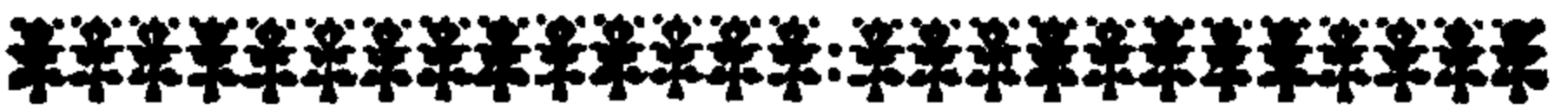
57. Deo autem gra-
 tias, qui dedit nobis
 victoriam per Domi-

pour jamais: car le mot hebreu
 d'Isaie signifie l'un & l'autre, &
 saint Jérôme la traduit à jamais.

ψ. 55. Grec. ton éguillon? O
 enfer, ou tombeau, où est ta vi-
 ctoire?

58. Itaque, fratres, mei dilecti, stabiles estote, & immobiles: abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

58. Ainsi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en *notre* Seigneur.



SENS LITTE R A L.

¶. 1. *Je* croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes.

Je croi maintenant, mes freres, avant que de finir cette Epître, vous devoir faire souvenir, que puisque de vous-mêmes vous faites si peu d'attention aux points principaux de l'Evangile, & sur-tout à celui de la Resurrection, j'ai lieu d'apprehender que les faux docteurs qui sont parmi vous, ne corrompent votre foi, & la pureté de cet Evangile que je vous ai prêché, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, lorsque j'ai fondé votre Eglise, & qui est l'unique par consequent que vous devez croire; & que vous ne vous laissiez aller à leurs persuasions temeraires.

Que vous avez reçu, à la creance duquel vous vous êtes engagés, & que vous ne pourriez quitter sans legereté, à-moins que de manquer à la foi que vous avez promise à Dieu en le recevant. L'Apô-

tre ajoute ceci , pour faire voir l'étroite obligation que les Corinthiens ont de ne point souffrir , après s'être engagés si solennellement à recevoir l'Evangile , & ayant comme ratifié leur engagement par leur perseverance , qu'on en corrompe la verité parmi eux.

Dans lequel vous demeurez fermes , c'est-à-dire , dont vous continuez de faire profession , & auquel vous êtes toujours fermement attachés pour la plûpart. L'Apôtre dit ceci , pour faire voir que ce qu'il écrit n'est que par précaution à l'égard de la plus grande partie des fidelles , dont la foi n'avoit encore reçu aucune atteinte.

ψ. 2. Et par lequel vous êtes sauvés ; afin que vous voyez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé , puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

Et par lequel , par la creance & par l'observation duquel vous êtes sauvés , au-moins par l'esperance. Voyez Rom. 8. 24.

Afin que vous voyez si vous l'avez retenu , &c. sans y rien alterer , ni ajouter , ni diminuer , puisqu'autrement il vous seroit inutile , pour le salut , d'avoir embrassé la foi de JESUS-CHRIST.

Antr. C'est en vain que vous faites profession du Christianisme ; puisqu'on ne peut être sauvé que par une foi pure & integre.

ψ. 3. Car premierement je vous ai enseigné , & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu : sçavoir , que JESUS-CHRIST est mort pour nos pechés , selon les Ecritures.

Car premierement je vous ai enseigné. L'Apôtre par cette expression , insinue visiblement aux Corinthiens , qu'ils doivent avoir un extrême soin de

conserver sa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiquée pour eux seuls, ni pour en faire tout ce qu'il leur plaira, comme d'une chose qui leur est propre, mais pour la transmettre dans toute son étendue & dans toute sa pureté à leurs successeurs; cette transmission de doctrine qui s'est faite par tous les Pasteurs successivement jusqu'à nous, & qui durera jusqu'à la fin du monde, est ce qu'on appelle proprement, Tradition.

Et comme donné en dépôt. Il veut leur faire comprendre qu'il n'est pas l'auteur de cette doctrine; mais que c'est JESUS-CHRIST même, de qui il l'a reçue. *Neque enim ab homine didici illud, sed per revelationem;* ce qu'il faut entendre principalement de la mort de JESUS-CHRIST pour les pechés des hommes, de sa sepulture, & de sa resurrection: car pour ce qui regarde les diverses operations de JESUS-CHRIST ressuscité, comme ce sont des faits purement historiques, il pourroit les avoir appris par les autres Apôtres, sans une revelation speciale. *Gal. 1. 12*

Ce que j'avois moi même reçu d'Ananias, ensuite des autres Apôtres, & de JESUS-CHRIST même. Il veut dire, que ce qu'il leur a enseigné n'est pas une fable, ni une idée de son imagination, & qu'il ne le leur a proposé qu'après en avoir été très-persuadé lui-même, par des témoins irreprochables.

Sçavoir, que JESUS-CHRIST est mort réellement, & non pas seulement en apparence, comme quelques-uns ont osé l'enseigner pour détruire le mystere de la Redemption, pour nos pechés, c'est-à-dire, pour satisfaire à la peine due à nos pechés, pour nous obtenir la grace d'en faire pé-

474 I. EPISTRE DE S. PAUL
nitence & de les éviter à l'avenir, & pour nous en
meriter la remission.

Selon les Ecritures, selon qu'il avoit été pré-
dit par les Prophetes : ce que saint Paul ajoute,
pour montrer que cette verité est incontestable,
puisqu'elle n'est pas seulement appuyée sur le té-
moignage des personnes dignes de foi qui l'assû-
rent, mais qu'elle se trouve encore conforme aux
prédications de l'Ecriture. Voyez Isaïe 53. Luc. 24.
26. 27. Act. 26. 22. 23.

v. 4. *Qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le
troisième jour, selon les mêmes Ecritures.*

Qu'il a été enseveli, &c. Ce que l'Apôtre dit
ici de la mort & de la sepulture de JESUS-
CHRIST, n'est que par rapport au mystere de la
Resurrection, & pour faire voir que comme il est
veritablement mort, & a été veritablement mis
dans le tombeau, il est aussi veritablement ressus-
cité.

Selon les mêmes Ecritures, qui prédisent claire-
ment la sepulture & la resurrection de JESUS-
CHRIST : Voyez Isaïe 53. mais elles ne disent
qu'en un sens mystique & figuré, qu'il dût ressus-
citer le troisième jour. *Autr.* De même que Jonas
après avoir été comme enseveli dans le ventre de
la baleine, en fut délivré le troisième jour par
une espece de resurrection ; ainsi JESUS-CHRIST
après avoir demeuré enseveli dans le tombeau l'es-
pace de trois jours, en ressuscita effectivement le
troisième jour. L'image donc de la Resurrection
se trouve en Jonas, mais la verité n'est qu'en
JESUS-CHRIST. C'est pourquoi il est à propos
de remarquer, que le sens mystique n'est pas moins
certain ni moins assuré pour prouver les verités de

nos mysteres, que le sens litteral même, puisque l'un & l'autre sont également inspirés du Saint-Esprit. Les Rabbins demeurent d'accord, que le sens spirituel de l'Écriture est le plus noble; & que tout ce qui arrive aux peres, n'est qu'une image de ce qui doit arriver spirituellement aux enfans: ce qui se trouve verifié dans le nouveau Testament à l'égard de l'ancien, puisque l'ancien n'est qu'une figure du nouveau, & que ce qui s'est passé dans celui-là à la lettre, se trouve spirituellement accompli dans celui-ci. *Omnes patres nostri sub nube fuerunt, &c.* & ailleurs.

1. Cor.
10. 1.

5. *Qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze Apôtres.*

Qu'il s'est fait voir à Céphas. L'Apôtre ne s'est attaché ni au nombre, ni à l'ordre exact des apparitions de JESUS-CHRIST après sa resurrection: celles qu'il rapporte sont attestées par des personnes dont le témoignage est incontestable, tant à l'égard de leur probité & de leur sagesse, qu'à l'égard de leur multitude. Il produit tous ces témoignages, à cause de l'importance de cette vérité, & de la difficulté qu'il y a de la croire.

Puis aux onze Apôtres; c'est-à-dire, au College des Apôtres, qui portoit le nom d'onze depuis la mort de Judas: mais dans l'apparition dont parle ici saint Paul, il n'y en avoit que dix, Judas étant mort, & saint Thomas étant absent. Son unique dessein dans tout ce chapitre, est de confirmer les Corinthiens dans la foi du mystere de la Resurrection; & il s'arrête pour cela à leur montrer, que si JESUS-CHRIST est ressuscité, la resurrection des morts n'est donc pas impossible, comme

quelques faux-docteurs prétendoient de leur persuader. Or il s'est fait voir non seulement à Céphas, mais encore à tous les Apôtres dans la chambre où ils étoient assemblés. Il ne fait pas mention des apparitions faites aux femmes, craignant peut-être que leur témoignage ne fût suspect, comme il le parut, quoique sans raison, aux Apôtres mêmes au temps de la résurrection : *Mulieres quaedam ex nostris terruerunt nos, &c.*

Luc. 24.
22.

v. 6. *Qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cens freres, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déjà morts.*

Qu'après il a été vu, &c. ce qui ôte tout sujet de croire qu'il y ait eu de l'illusion ou de la tromperie dans cette apparition, ni que ceux qui la rapportent se soient entendus pour rendre un faux témoignage.

Dont il y en a plusieurs, &c. qui peuvent par conséquent rendre un fidelle témoignage de cette vérité, à ceux qui voudroient s'y confirmer davantage, & à ceux mêmes qui en pourroient douter.

Et quelques-uns sont déjà morts. Cette addition, qui paroît d'abord superflue, fait voir que le plus grand nombre de ces témoins étoit encore vivant; autrement il auroit dit: Dont plusieurs sont morts, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui. De sorte que cette preuve de témoins oculaires, devoit être tout au-moins de plus de trois cens personnes, dont la lumiere & le desintéressement étoit connu de tout le monde: & il falloit être dans une opiniâreté & dans un aveuglement

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV, 477
effroyable, pour ne se pas rendre à une telle autorité.

✧. 7. *Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque ; puis à tous les Apôtres.*

Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque, aussi-tôt après la resurrection, selon l'ancienne tradition. Plusieurs estiment que ce Jacque n'est pas le frere de Jean : mais le fils d'Alphée, cousin de notre Seigneur, & Evêque de Jerusalem.

Puis à tous les Apôtres, c'est-à-dire, à tous les disciples, à qui le nom d'Apôtre est quelquefois attribué par saint Paul dans les Epîtres. Quelques-uns croient que cette apparition fut au jour de l'Ascension même de JESUS-CHRIST.

✧. 8. *Et qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.*

Et qu'enfin. . . . il s'est fait voir à moi-même : qui vous écris, & qui en suis le témoin oculaire ; car cette sorte de preuve est ordinairement plus forte & plus touchante que d'autres, qui pourroient être d'ailleurs également véritables.

Qui ne suis qu'un avorton, qu'un homme vil & méprisable, & indigne par conséquent d'une si grande faveur. L'Apôtre s'appelle ainsi par humilité, & pour rapporter à la miséricorde de Dieu & à la grace de JESUS-CHRIST, toute la gloire que cette apparition lui devoit attirer, n'ayant point d'autre vûe que d'affermir par son témoignage une vérité si importante. Quelques-uns veulent qu'il ait égard à la maniere subite de sa conversion, & de son élévation à l'apostolat.

✧. 9. *Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parceque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.*

Car. A considerer ce que je suis de moi-même & ce que j'étois avant ma conversion, je suis la moindre des Apôtres ; puisque je suis le seul de tous qui ait été persecuteur de l'Eglise.

Et je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, &c. c'est-à-dire, d'en avoir la qualité : car quoiqu'il ne fût plus persecuteur, & qu'il eût obtenu la remission de son peché, il ne laissoit pas de le rendre indigne de l'apostolat, si Dieu n'avoit usé envers lui d'une grace & d'une miséricorde extraordinaire.

L'Eglise de Dieu. L'Apôtre l'appelle l'Eglise de Dieu, parcequ'elle est differente de toutes les autres Sociétés, qui quoiqu'elles fassent profession d'adorer un Dieu, ne sont néanmoins que des Eglises, ou plutôt des Synagogues du diable. *Synagoga satana, &c.*

*Apo. 3.
9.*

v. 10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grace n'a point été sterile en moi : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi.

Mais c'est par la grace de Dieu, &c. c'est-à-dire : Comme Dieu m'a fait la grace de m'élever à la dignité d'Apôtre, il m'a accordé celle d'en remplir dignement les fonctions, sans quoi la dignité de l'apostolat seroit demeurée inutile en moi.

Mais j'ai travaillé à l'établissement de la foi, plus que tous les autres, Dieu m'en ayant inspiré la volonté, & donné la force & les moyens efficaces pour y réussir. En effet, on ne voit point qu'aucun des Apôtres ait plus converti de nations, & plus fondé d'Eglises, ni qui ait plus souffert de travaux pour les édifier, que ce saint Apôtre : c'est aussi

celui de tous qui a le plus écrit, & dont les instructions sont plus étendues & plus profondes. Voyez Rom. 15. 19. 20.

Non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi, est la cause principale & operante des bonnes actions; c'est à elle qu'on en doit rapporter toute la gloire; l'homme n'y a rien de lui-même, que ce qu'il reçoit de Dieu; & s'il a le mérite de la coopération, c'est Dieu même qui en est l'auteur, ainsi que des actions de piété; & à plus forte raison de celles qui regardent les principales fonctions de l'apostolat, comme du don de la parole, de l'opération des miracles, de la remission des pechés, & de l'infusion du Saint-Esprit par l'imposition des mains, qui sont de simples instrumens dont Dieu se sert pour operer toutes ces merveilles.

¶ 11. *Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.*

Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, c'est-à-dire, qui vous annoncent l'Evangile, & vous instruisent des mysteres de la Religion; voilà, &c. il parle des articles qu'il vient de proposer.

Et voilà ce que vous avez cru, c'est-à-dire, la foi dont vous avez fait profession quand vous vous êtes convertis: ainsi c'est une chose qui ne doit plus être mise en question parmi vous, & contre laquelle vous ne devez plus écouter personne.

¶ 12. *Puis donc qu'on vous a prêché que JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire, que les morts ne ressuscitent point?*

Puis donc qu'on vous a prêché; c'est-à-dire:

Puisque les Apôtres, que vous reconnoissez pour les vrais docteurs de l'Eglise, & dont vous avez embrassé la doctrine, vous ont annoncé que **JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts**; & que vous l'avez reconnu comme un article fondamental de votre foi, & comme une doctrine incontestable parmi vous & parmi tous les Chrétiens; car ce qui a été déjà fait, ne peut pas être impossible; *comment se trouve-t-il parmi vous*, c'est-à-dire, de ceux mêmes qui font profession de la doctrine chrétienne, *des personnes, &c.* c'étoit des faux-docteurs qui s'étoient glissés dans l'Eglise de Corinthe, disciples d'Hyménée & de Philete, qui n'admettoient point d'autre resurrection que celle du péché à la grace : *Dicentes resurrectionem esse jam factam.* L'Apôtre ne dit pas, quelques-uns d'entre vous; mais, quelques-uns parmi vous; pour faire voir que ce n'étoient pas les Corinthiens mêmes qui enseignoient cette mauvaise doctrine, mais ceux qui s'étoient introduits parmi eux.

2. Tim.
2. 18.

ψ. 13. *Que si les morts ne ressuscitent point, JESUS-CHRIST n'est donc point ressuscité.*

Que si les morts ne ressuscitent point; c'est-à-dire, si, selon eux, la resurrection des corps est impossible, JESUS-CHRIST n'est donc point ressuscité, puisqu'il est certain & de notoriété publique, qu'il est mort, & que c'est la creance certaine de tous les fidelles.

ψ. 14. *Et si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.*

Et si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, tout ce que nous vous avons prêché touchant la resurrection de JESUS-CHRIST, n'est qu'une fable

fable de notre invention ; ce qui est cependant directement opposé à la connoissance que vous avez de notre sincérité & de notre probité ; & ce qui est incompatible avec les miracles & les prodiges par lesquels nous avons appuyé la vérité de notre prédication.

Notre prédication est vaine, puisqu'elle est fondée sur la résurrection de JESUS-CHRIST, qui est cependant la principale preuve dont nous nous servons pour persuader aux hommes de croire à sa doctrine. Voyez Act. 1. 22.

Et votre foi est vaine aussi, c'est-à-dire, que si notre prédication n'est qu'une fable, il s'ensuit aussi que la foi que vous avez de ce mystère n'est fondée que sur une fable ; ce qui est néanmoins très-faux, comme vous en êtes convaincus vous-mêmes après notre témoignage, qui est irréprochable & après tant de miracles visibles dont nous l'avons appuyé : car comme la résurrection de JESUS-CHRIST est la preuve évidente de tous les mystères qu'il a annoncés dans l'Évangile, n'étant pas possible de ne pas croire celui qui appuie la vérité de sa doctrine par un tel miracle ; il est certain aussi que la plus grande preuve de la fausseté de sa doctrine, seroit de montrer qu'il n'est pas ressuscité, après l'avoir promis, & après avoir proposé la Résurrection comme un signe convaincant de la vérité de sa mission & de sa doctrine.

ψ. 15. *Nous sommes même convaincus d'être de faux-témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité JESUS-CHRIST, qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.*

Nous sommes même convaincus, &c. que notre

prédication se trouvera fautive par le défaut de la preuve fondamentale, qui est la Résurrection de JESUS-CHRIST : nous serons encore nous-mêmes convaincus d'impostures & de fausseté, d'avoir abusé du nom de Dieu pour rendre un faux témoignage ; ce qui est un énorme sacrilège, que vous ne voudriez & que vous ne pourriez pas croire de nous, étant persuadés, comme vous l'êtes de l'innocence de notre vie, & de la sincérité de notre conduite.

Contre Dieu même, &c. c'est-à-dire, ayant assuré qu'il a fait ce qu'il n'a pas fait, encore que la chose qu'on assure semble lui être avantageuse, parcequ'il ne peut être honoré que par la vérité ; & ce n'est pas moins offenser sa Majesté, de proposer en son nom un faux miracle, que celle du Roi, en faisant passer une fautive monnoie revêtue de sa marque & de sa figure. Les miracles sont la monnoie de Dieu.

ψ. 16. *Car si les morts ne ressuscitent point, JESUS-CHRIST n'est pas non plus ressuscité.*

Car, &c. comme ci-dessus, versets 13. & 14. L'Apôtre ne repete ce verset, que pour faire voir aux Corinthiens l'importante vérité de la résurrection, & la leur imprimer davantage dans l'esprit.

ψ. 17. *Que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos pechés.*

Que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, &c. c'est-à-dire, s'il n'a pu lui-même se délivrer de la mort du corps, comment pourra-t-il délivrer vos âmes de la mort spirituelle ? Il semble que l'Apôtre veuille dire, qu'il n'y a pas plus de

raison de croire la resurrection spirituelle du peché à la grace, que celle de la mort à la vie corporelle; & que ceux qui entreprennent de nier la corporelle, détruisent par leur principe la spirituelle, qu'ils paroissent confesser exterieurement.

Vous êtes encore engagés dans vos pechés, c'est-à-dire, qu'il n'y a que la vraie foi qui soit capable de purifier l'ame de ses pechés.

¶. 18. Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, sont donc peris sans ressource.

1. Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans la foi, comme les Martyrs, sont donc peris sans ressource, puisqu'ils sont déchûs de leur unique esperance, qui étoit de ressusciter dans la gloire avec JESUS-CHRIST; ce qui n'est pas possible de croire des personnes dont la vie a été si sainte & si agreable à Dieu: ou, peris comme des bêtes, sans esperance d'une meilleure vie; ce qui seroit indigne de la justice & de la bonté de Dieu. Ce raisonnement suppose, que ceux qui nioient la resurrection des corps, nioient aussi l'immortalité de l'ame, comme les Sadducéens. Voyez Matth. 22. 32. Il faut faire la même supposition pour l'intelligence du verset suivant.

¶. 19. Si nous n'avions d'esperance en JESUS-CHRIST que pour cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes.

Si nous n'avions d'esperance, &c. c'est-à-dire: Si nous n'esperions de JESUS-CHRIST d'autres biens que ceux de cette vie pour récompense des services que nous lui rendons, nous serions les plus miserables de tous les hommes, puisque nous serions privés des biens de l'une & de l'autre vie; car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les

plaisirs illicites , pour suivre J E S U S - C H R I S T ; & à souffrir toutes sortes de tourmens , plutôt que de violer la foi de sa resurrection. Or il n'y a nulle apparence que Dieu voulût rendre les Chrétiens fidelles plus malheureux que tous les autres hommes qui s'éloignent de son service ; au-contraire il faut conclure qu'ils doivent esperer de la bonté divine, d'autres biens pour l'autre vie , où la Resurrection de J E S U S - C H R I S T les rendra participans de sa gloire & de son immortalité.

¶. 20. *Mais maintenant J E S U S - C H R I S T est ressuscité d'entre les morts , & il est devenu les prémices de ceux qui dorment.*

Mais maintenant. Il assure qu'il est indubitable que J E S U S - C H R I S T est ressuscité d'entre les morts , & qu'en ressuscitant , il est devenu les prémices , c'est-à-dire , le premier en ordre , & le gage assuré de la resurrection des fidelles , qui sont les membres du corps mystique dont il est le chef ; n'étant pas juste que le chef étant ressuscité , le reste du corps demeure dans la mort. Voyez Rom. 8. 11. L'Apôtre fait allusion aux prémices de la loi , qui étoient une assurance de la benediction de Dieu pour toute l'année. Voyez Rom. 11. 16.

De ceux qui dorment , c'est-à-dire , des morts , ou des fidelles qui sont morts , & qui mourront jusqu'à la fin des siècles. L'Ecriture exprime la mort par le dormir , à cause de la ressemblance qu'il y a entre un mort & un homme qui dort ; & peut-être pour marquer , que comme le dormir est suivi du réveil , la mort sera suivie de la resurrection , qui est dans les fidelles une espèce de réveil.

¶. 21. *Ainsi parceque la mort est venue par un*

homme, la resurrection des morts doit venir aussi par un homme.

Ainsi, &c. c'est-à-dire : Puisque le premier homme a communiqué par son peché la mort à ses descendans, il est bien juste que le second, qui est JESUS-CHRIST, communique la vie à ses fidelles par le merite de sa justice, puisqu'il en est le chef dans l'ordre de la grace, comme Adam étoit le chef des hommes dans l'ordre de la nature.

ψ. 22. *Car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en JESUS-CHRIST.*

Car comme tous les hommes, sans exception ; *meurent en Adam*, c'est-à-dire, à cause du peché d'Adam qui est leur chef, & qui étoit de la même nature mortelle que celle qu'ils ont reçûe de lui ; *tous* les vrais fidelles, sans exception, *revivront aussi en JESUS-CHRIST*, c'est-à-dire, par le merite de JESUS-CHRIST qui est leur chef, & à cause de l'esprit qu'ils ont reçû de lui en qualité de membres, pour ne faire qu'un même corps avec lui, & pour vivre de la même vie que lui.

ψ. 23. *Et chacun en son rang, JESUS-CHRIST le premier comme les prémices de tous, puis ceux qui sont à lui, qui ont cru à son avènement.*

Et chacun en son rang, c'est-à-dire, selon l'ordre & le degré de leurs merites ; en sorte que les plus saints ressusciteront les premiers, quoique tout cela se doive faire en un moment. L'Apôtre ne parle pas ici de la resurrection des méchans ; mais en assûrant que les fidelles doivent ressusciter pour être glorifiés, il suppose par une même consequence, que les reprovés doivent ressusciter pour être condamnés & tourmentés.

ψ. 24. *Et alors viendra la consommation de toutes*

choses, lorsqu'il aura remis son royaume à son Dieu & son Pere, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puissance.

Et alors viendra la consommation, &c. c'est-à-dire, la fin du monde & de toutes les choses temporelles, l'accomplissement des propheties & des promesses de Dieu, & du salut des fidelles : au, la fin du gouvernement & de l'état présent de l'Eglise, qui ne subsistera plus par le ministère extérieur des Pasteurs, ni par le moyen des Sacremens & des Ecritures, mais par la seule communication immédiate & intime qu'elle aura avec Dieu.

Lorsqu'il aura remis son royaume, c'est-à-dire, l'Eglise, dont Dieu l'a établi le chef & le roi même en-tant qu'homme, pour la gouverner, la soutenir, & la défendre en ce monde jusqu'à la fin des siècles.

A son Dieu & son Pere, qui la gouvernera en se communiquant à elle par la gloire, non que le Fils, à l'égard même de son humanité, cesse d'en être le Roi, mais parcequ'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à présent; puisqu'il ne soutiendra plus de combats, & qu'il ne remportera plus de victoire pour elle; qu'il ne l'instruira plus, ne la secourera plus, ne la purifiera plus, ne la reconciliera plus, ne lui pardonnera plus; qu'il ne priera plus pour elle, qu'il ne l'a comblera plus de dons, ni de graces gratuites; ne l'assujétira plus à ses ministres, ni à l'usage des Sacremens, ni aux pratiques, ni aux observations qu'il a ordonnées: toutes ces choses n'étant que des moyens pour la conduire à la fin qu'elle possédera.

Et qu'il aura détruit, &c. toutes les Puissances visibles & invisibles qui s'opposoient à l'avancement

& à la perfection de son regne. Les Puissances visibles sont les empires, les royaumes, les principautés, & les autres magistratures du siècle, qui sont pour l'ordinaire opposée à JESUS-CHRIST. Les invisibles, sont les démons, qui exercent leur tyrannie sur les fidelles, & qui font tous leurs efforts pour empêcher la perfection & l'accomplissement du regne de JESUS-CHRIST. Il détruira toutes ces choses avant que de remettre son royaume à son Pere: *Adversus principes & potestates, &c.* Dan. 7.

¶. 25. Car JESUS-CHRIST doit regner jusqu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds. ^{14.} Ephes. 6. 12.

L'Apôtre rend raison pourquoi JESUS-CHRIST ne remettra son royaume à Dieu son Pere, qu'après avoir détruit tout empire, toute puissance, &c.

Car JESUS-CHRIST doit regner sur son Eglise de la part de son Pere, c'est-à-dire, exercer toutes les fonctions qu'il exerce à present, en qualité de Mediateur; puisque tant que l'Eglise est sujette au peché, elle a toujours besoin de Mediateur, & ne peut être unie immédiatement au Pere, ni regie immédiatement par le Pere.

Jusqu'à ce que le Pere, &c. l'ait fait triompher pleinement de tous ses ennemis; c'est-à-dire, qu'il changera cette maniere de regner en un autre plus sublime & plus spirituelle, cessant d'agir sur ses élus en qualité de Mediateur, pour y agir en tant que Dieu, & pour être conjointement avec son Pere, & le Saint-Esprit l'unique objet de leur bonheur.

¶. 26. Or la mort sera le dernier ennemi, qui sera détruit; car l'Ecriture dit que Dieu lui a mis tout sous les pieds & lui a tout assujetti: Et quand elle dit.

Or la mort, ceci est dit par parenthèse, *sera le dernier ennemi*, &c. parcequ'elle ne sera détruite que par la Resurrection, qui rendra tous les hommes immortels, après quoi il n'y aura plus d'ennemis à combattre: la mort est un des ennemis des fidelles, parcequ'elle empêche la perfection de leur beatitude, qui ne peut être accomplie pendant que leur ame est séparée de leur corps; c'est aussi l'ennemi de JESUS-CHRIST, parcequ'elle empêche la consommation & la perfection de son regne, qui ne peut être accompli que par la felicité parfaite des fidelles; car l'Apôtre prouve par le passage du psaume entendu mystiquement, que le Pere doit assujettir à JESUS-CHRIST tous ses ennemis.

ψ. 27. *Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a assujetti toutes choses.*

Que tout lui est assujetti, &c. L'Apôtre ajoute ceci pour prévenir l'erreur grossiere de ceux qui pourroient douter, si le Pere en soumettant toutes choses à JESUS-CHRIST ne s'y feroit pas soumis lui-même: il dit qu'il est évident que cette maniere de parler ne va pas jusqu'à comprendre le Pere, & que l'exception y est assez sous-entendue par l'intelligence commune, sans qu'il ait été besoin de l'exprimer. Il prévient ce qu'on pourroit lui objecter, que le psaume ne parle pas des ennemis de JESUS-CHRIST, & dit que les termes, de toutes choses, ne peuvent souffrir d'exception qu'à l'égard du Pere.

ψ. 28. *Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.*

Lors donc , &c. Voyez Hebr. 2. 8.

Alors le Fils sera lui-même assujetti , &c. A l'égard de sa nature humaine , de son corps mystique qui est l'Eglise , & de la maniere présente de la gouverner , qui doit céder à une plus sublime & plus spirituelle ; non que le Fils ne soit dès à présent assujetti à Dieu selon tous ces égards , mais cet assujettissement paroîtra davantage , lorsqu'il n'exercera plus les mêmes fonctions de Souverain qu'il exerce à présent sur son Eglise.

Afin que Dieu soit tout en tous ; c'est-à-dire , soit l'objet accompli & unique du bonheur de tous les élus & de JESUS-CHRIST même ; ce qui ne seroit pas , si le regne présent de JESUS-CHRIST subsistoit toujours , puisque les fonctions , les qualités & les conditions de ce regne sont incompatibles avec la beatitude , & ne sont que des moyens pour y parvenir. Autrement. Qu'il agisse & regne immédiatement par lui-même en l'unité du Fils & du Saint-Esprit dans tous les fidèles , sans aucun ministère extérieur ; qu'il les remplisse , les possède , & les gouverne éternellement ; ce qui ne seroit pas si JESUS-CHRIST regnoit toujours sur son Eglise en qualité de Mediateur.

ψ. 29. Autrement , que feront ceux qui sont batisés pour les morts ; s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils batisés pour les morts ?

Autrement , que feront ceux , &c. c'est-à-dire , de quelle utilité sera le Sacrement de Batême à ceux qui le reçoivent à l'heure de la mort , s'il est vrai qu'après cette vie il n'y ait point de resurrection , ni par conséquent d'immortalité à esperer : (car ceux qui nioient la resurrection , nioient aussi l'immortalité , comme il a été observé ci-dessus.) Il faut

supposer cependant, que ce Sacrement est pour votre utilité, puisque vous l'accordez à cette heure-là à ceux qui n'ont pas été batisés. Vous ne sauriez donc sans une manifeste contradiction, vous dispenser de croire l'immortalité, & la resurrection des morts, ou de cesser de batiser les moribonds, & les laisser mourir comme les infidèles, puisque la condition des uns & des autres est égale; & qu'après la mort ils n'ont rien à craindre ni à espérer. Trois sortes de personnes se faisoient batiser à la mort, les Infidèles; les Cathecumenes qui n'avoient pas encore achevé le temps de leur épreuve; & ceux qui l'ayant achevé, differoient leur Batême jusqu'à leur mort, pour n'être pas obligés de vivre avec autant de retenue & d'austerité que les autres Chrétiens qui étoient batisés: car dès le temps de l'Apôtre, c'étoit une pratique & une coutume reçue dans plusieurs Eglises, & sur tout dans celle de Corinthe, même par les heretiques qui nioient la resurrection, que lorsqu'un Catechumene avoit été prévenu inopinément de la mort sans recevoir le Batême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit batisé en son nom, dans la croyance que ce Batême lui seroit imputé, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & qu'il le mettroit en état de profiter des prieres des fidèles, & de parvenir à la bienheureuse resurrection. L'Apôtre, sans approuver ni improuver cette pratique, qui ce semble étoit abusive, en tire un argument qu'on appelle *Ad hominem*, contre les Corinthiens, & sur tout contre les faux-docteurs de cette Eglise, qui nioient le mystere de la Resurrection. S'il est vrai, dit-il, que les morts ne doivent point resusciter, que faites-vous donc, quand vous vous faites batiser pour les

morts, puisque cette pratique n'est fondée, & ne s'est introduite que sur l'esperance de parvenir à la bienheureuse Résurrection? Il est visible, ou que cette ceremonie est vaine, ce que vous ne croyez point; ou que si elle ne l'est pas, vous ne pouvez refuser d'admettre la creance à la resurrection des morts, qui en est le fondement unique.

Pourquoi sont-ils batisés pour les morts? Cette ceremonie n'est-elle pas une pure illusion, & ceux qui en sont les ministres, des trompeurs; puisqu'elle n'aboutit à rien, & qu'elle ne sert de rien à ceux en faveur desquels on la pratique, supposé qu'il n'y ait point d'immortalité, ni de resurrection? Cette addition n'est pas une repetition, mais une nouvelle raison, qui sert à fortifier l'argument de l'Apôtre.

¶. 30. *Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de perils.*

Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous, &c. Pour la défense de la religion chrétienne, s'il n'y a point de resurrection; ce qui est une grande imposture: car vous êtes assez convaincus, tant par notre doctrine que par notre procedé rempli de sagesse, que nous ne sommes pas si foux que de nous exposer temerairement à tant de persecutions, si nous n'étions très-assûrés de la verité de la resurrection.

¶. 31. *Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en assure, mes freres, par la gloire que je reçois de vous, en JESUS-CHRIST notre Seigneur.*

Il n'y a point de jour que je ne meure. C'est l'explication du verset précédent; c'est-à-dire, je suis bien éloigné de douter de la resurrection, puisque tous les jours je n'aspire qu'à la mort, afin de mériter d'y parvenir; car pourquoi desirai-je de mou-

rir s'il n'y a point d'autre vie à esperer.

Je vous en assure, mes freres, par la gloire, &c. c'est-à-dire, que je me glorifie & me réjouis de votre avancement en JESUS-CHRIST dans la pieté. L'Apôtre use de ces termes pleins d'amour pour les toucher plus vivement, & pour les exciter à ne le point affliger par leur incredulité, parmi tant d'afflictions. *Aut.* Par la gloire que j'ai en notre Seigneur JESUS-CHRIST de vous avoir acquis à lui.

v. 32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire & à manger, puis que nous mourrons demain.

Si pour parler, &c. Peut-être que l'Apôtre veut dire, que le combat dont il parle n'étoit pas contre des bêtes farouches, mais contre des hommes cruels, qu'on appelle des bêtes farouches, selon la maniere ordinaire de parler. Voyez Deut. 32. 33. 2. Tim. 4. 17.

J'ai combattu à Ephese. J'ai soutenu au peril de ma vie, & au milieu des plus cruelles persecutions, l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Contre des bêtes farouches, c'est-à-dire, contre les Payens & les Juifs, qui m'ont persecuté avec fureur: peut-être qu'il parle de la sedition qui s'éleva contre lui à Ephese. Voyez Act. 20. 19. 2. Cor. 1. 8. &c.

Quel avantage en tirerai-je, &c. Puisque s'il n'y a point de resurrection, l'Evangile pour lequel j'ai tant combattu n'est qu'une chimere & une fable? Quel avantage peut-on esperer d'avoir combattu pour une chose si vaine, & si mal fondée? Quelques-uns croient que l'Apôtre parle ici d'un veritable combat contre des bêtes farouches, qui fu-

rent lâchées sur lui à l'entrée du theatre d'Ephese, lorsqu'il y voulut entrer ?

Ne pensons, &c. c'est-à-dire, Supposé qu'il n'y ait point d'autre vie à esperer après celle-ci, la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes ne diront-ils pas comme les impies ? Ne pensons qu'à faire grand-chose & à nous donner du bon temps, puisque le temps de cette vie est si court, & si incertain ? Voyez Isaïe 22. 13. L'Apôtre ne prétend pas assurer que cette consequence soit vraie, quand il n'y auroit pas de resurrection, mais seulement que la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes, l'estimeroient vraie ; & qu'ainsi cette doctrine qui nie la resurrection, va à renverser toutes les bonnes mœurs, & à établir la dissolution.

*. 33. *Ne vous laissez pas séduire : Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.*

Ne vous laissez pas séduire par les discours de ceux qui nient la resurrection des morts.

Les mauvais entretiens, &c. c'est-à-dire, les séducteurs qui combattent la resurrection, puisqu'il n'y a rien qui porte plus à la dissolution & au libertinage, que leur doctrine ; comme il n'y en a point qui porte plus à la reformation des mœurs, & à l'intégrité de la vie, que la doctrine contraire à la croyance de cet article. *Cette sentence est un vers de Menandre.*

*. 34. *Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du péché : car il y en a quelques-uns parmi vous qui ne connoissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte.*

Justes, &c. Il s'adresse à ceux qui étant persuadés du mystere de la resurrection, vivoient de la foi dans la pratique des bonnes œuvres, dans la vi-

gilance, dans la retenue & la reserve à l'égard de ces seducteurs qui pourroient vous corrompre.

Et gardez-vous du peché ; c'est-à-dire , des desordres que vous voyez commettre à ces seducteurs, qui vivent & s'abandonnent à tous les plaisirs de la vie , comme des Epicuriens.

Car il y en a quelques-uns parmi vous , &c qui sont des Athées , & qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu , s'abandonnant à toutes sortes de desordres.

Je vous le dis pour vous faire honte ; de ce que vous souffrez de telles pestes parmi vous , & de ce qu'au-moins vous ne fuyez pas leur conversation.

v. 35. Mais quelqu'un me dira : En quelle maniere les morts ressusciteront-ils ; & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ?

Mais quelqu'un me dira : Après avoir établi la doctrine de la Resurrection , il refute les objections que les Philosophes faisoient contre ce mystere.

En quelle maniere les morts ressusciteront-ils ? c'est la premiere objection. Sera-ce dans le même corps, ou dans un autre ? Si c'est dans le même, à quoi bon cela , puisqu'on ne mangera plus , qu'on ne boira plus , qu'on n'engendrera plus ? Si c'est dans un autre , ceux qui ressusciteront , ne seront donc plus les mêmes qu'ils étoient pendant leur vie ? L'Apôtre répond , que le corps en une maniere sera le même , & qu'en l'autre il ne sera pas le même ; qu'il sera le même quant à la substance & à la chair , & qu'il ne sera pas le même quant aux qualités ; ce qu'il montre par une similitude.

Et quel sera le corps , &c. c'est la seconde objection. Sera-t-il tel qu'il est à-présent , ou non ? S'il est tel qu'il est à-présent , il sera donc passible &

mortel, comme il est ; ce qui est incompatible, selon vous, avec la resurrection ; s'il est autre, & qu'il soit impassible & immortel, ce ne sera donc plus le même corps, ni par conséquent une vraie resurrection ; il ne peut donc y avoir de resurrection. L'Apôtre répond, que le corps ne sera pas tel qu'il est à-présent quant aux qualités ; parceque les qualités corruptibles seront changées en incorruptibles ; mais qu'il ne laissera pas pour cela, nonobstant ce changement de qualités, d'être le même quant à la substance ; ce qu'il éclaircit par une comparaison prise de la nature.

v. 36. Insensé que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant ?

Insensé que vous êtes ; c'est être insensé que de ne vouloir pas accorder à la puissance de Dieu à l'égard des corps, ce que l'on voit dans la nature à l'égard de la semence.

Ne voyez-vous pas que *ce que vous semez, &c.* c'est la réponse à la première objection. Le sens : Pourquoi donc ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence, fera-t-il impossible à Dieu à l'égard de l'homme ? La semence ne peut point revivre qu'elle ne soit mise dans la terre, & qu'elle n'y soit corrompue, pourquoi fera-t-il impossible à Dieu de ressusciter l'homme après sa mort, & après avoir été mis dans le tombeau ? L'Apôtre n'apporte pas cet exemple pour prouver que le corps de l'homme ait en soi après la mort une vertu naturelle pour ressusciter, comme il reste au grain après être corrompu, une vertu naturelle pour revivre dans la plante, mais seulement pour montrer que ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence,

ne peut pas être impossible à Dieu à l'égard du corps de l'homme ; & que comme la semence retrouve la vie , & ressuscite en quelque maniere dans la plante par la vertu naturelle qui est en elle , le corps de l'homme à plus forte raison peut bien ressusciter par la vertu & par la puissance de Dieu.

· *ψ. 37. Et quand vous semez , vous ne semez pas le corps de la plante qui doit naître , mais la graine seulement , comme du blé , ou de quelque autre chose.*

· *Et quand vous semez ; c'est la réponse à la seconde objection , verset 35.*

· *Vous ne semez pas le corps de la plante tel qu'il doit naître, &c. car si la plante n'a pas de vertu & de substance , comme la semence , elle a d'autres qualités différentes de la semence , comme la couleur , la figure , le goût , &c. L'Apôtre veut inferer de cet exemple , qu'encore que les corps qui ressusciteront , soient mis en terre dénués de vie , de sentiment , de beauté , d'agilité , &c. il ne s'ensuit pas pour cela , que ces corps demeurans les mêmes quant à la substance , ne ressuscitent tout autres quant aux qualités , & qu'ainsi ils ne ressuscitent pleins de vie , de beauté , de vivacité , d'agilité , &c.*

· *ψ. 38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît , & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.*

· *Mais Dieu lui donne ; car les œuvres de la nature viennent de Dieu qui en est l'auteur , & qui coopere avec elles dans toutes ses productions : Incrementum dat Deus.*

1. Co.
3. 7.

· *Un corps ; c'est-à-dire , la plante produite de la graine , & qui est en substance le corps même de la*

la

la graine ; mais différent de la graine dans ses qualités , dans sa forme , dans sa couleur , & dans la disposition de ses parties , &c.

Tel qu'il lui plaît de le former dans sa première origine , & dans la création ; c'est-à-dire , plus ou moins beau , grand , fort , &c. selon qu'il lui plaît d'y verser sa bénédiction , & d'y donner l'accroissement ; ce qu'il dit , pour insinuer que la différence de gloire qui sera entre les corps glorieux , sera l'effet de la grace de Dieu , & que c'est elle qui fait le différent mérite des saints , comme c'est elle qui fait par sa bénédiction la différence de perfection & de beauté entre les plantes d'une même terre. C'est aussi pour montrer qu'il n'est pas moins puissant pour revêtir ce corps , quoique mort & corrompu pour un temps , de gloire , d'immortalité , & de toutes les qualités qu'il lui plaira.

Et il donne à chaque semence , &c. un corps convenable à l'espece de la semence : de sorte qu'il ne donne pas une plante d'orge à la semence de blé , ni une plante de blé à la semence d'orge : ce qu'il semble ajouter pour restreindre ce qu'il vient de dire , que Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît quant à la perfection , & non quant à l'espece de la plante , qui est toujours proportionnée à celle de la semence , quoiqu'elle soit plus ou moins belle , selon qu'il plaît à Dieu de lui donner l'accroissement.

v. 39. *Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes , autre la chair des bêtes , autre celle des oiseaux , autre celle des poissons.*

Toute chair , &c. L'Apôtre montre par un autre exemple , que cette diversité de qualités dans les corps ressuscités & non ressuscités , n'est pas impossible à Dieu , puisqu'elle se trouve dans la nature ;

car si la chair des animaux ne laisse pas d'être toujours de vraie chair, encore qu'elle ait des qualités différentes; pourquoi le corps de l'homme, conservant toujours la nature de corps, ne pourra-t-il pas être susceptible de qualités différentes?

Autr. Si Dieu a donné des qualités & des perfections différentes aux chairs des animaux, selon la diversité de leur espèce: il a mis d'autres perfections dans les corps celestes, & d'autres dans les corps terrestres, selon la diversité de leur situation; & parmi les celestes, il en a rendu les uns plus & les autres moins parfaits & lumineux, selon la diversité de leur grandeur; il ne faut donc pas trouver étrange qu'il donne des qualités différentes au corps de l'homme, selon la diversité des états où il se trouve: car pendant qu'il est en ce monde, il est mortel & infirme; & après la resurrection étant dans le ciel, il est immortel & impassible: Et de même que toutes les chairs des animaux ne laissent pas d'être de vraie chair, & que tous les corps inanimés, tant celestes que terrestres, ne laissent pas d'être de vrais corps, nonobstant la différence de leurs qualités & de leurs propriétés; ainsi les corps ressuscités ne laisseront pas d'être de vrais corps, quoiqu'ils aient des qualités différentes de celles qu'ils avoient avant leur resurrection. Si Dieu peut d'une même matière faire des chairs différentes en espèce, & des corps de différente nature, & de différente beauté, combien plus pourra-t-il faire qu'une même chair, sans changer de nature, de corruptible, devienne incorruptible; de matérielle, spirituelle; de massive, pénétrable & légère? &c. Cette exposition comprend les deux versets suivans.

¶ 40. *Il y a aussi des corps celestes , & des corps terrestres ; mais les corps celestes ont un autre éclat que les corps terrestres.*

¶ 41. *Le soleil a son éclat , la lune le sien , & les étoiles le leur ; & entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre.*

Il y a aussi , &c. Si Dieu fait d'une même matière des corps de différente nature , tels que sont les corps celestes , & les corps terrestres ; & s'il donne aux celestes , qui sont tous d'une même substance , de différentes beautés ; faut-il trouver étrange , que sans changer la nature des corps des fidèles , il rende ces mêmes corps de corruptibles , incorruptibles ; de matériels , spirituels ; de passibles , impassibles ? En un mot , s'il peut faire qu'une matière soit susceptible de diverses formes , il peut bien faire qu'un même corps soit susceptible de qualités toutes différentes , sans perdre pour cela sa nature de corps.

¶ 42. *Il en arrivera de même dans la resurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre plein de corruption , & il ressuscitera incorruptible.*

Il en arrivera , &c. Les exemples que je viens d'apporter tendent à montrer , que Dieu dans la resurrection , sans changer la nature des corps des fidèles , en changera les qualités , & qu'il n'y aura rien d'impossible en cela.

¶ 43. *Il est mis en terre tout difforme , & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement , & il ressuscitera plein de vigueur.*

¶ 44. *Il est mis en terre comme un corps animal , & il ressuscitera comme un corps spirituel. Comme il y a un corps animal , il y a aussi un corps spirituel , selon qu'il est écrit.*

Il est mis Comme il y a un corps animal , c'est-à-dire , mortel , qui n'a de vie que par son ame , & autant de temps que l'ame y doit demeurer.

Il y a aussi un corps spirituel ; &c. c'est-à-dire , immortel , qui vivra de l'Esprit de Dieu dont il sera rempli , sans avoir besoin de nourriture , ou parfaitement soumis à l'Esprit. Cette distinction de corps animal avant la resurrection , & de corps spirituel après la resurrection , est très-certaine , & fondée sur la difference qu'il y a entre Adam & JESUS-CHRIST ; car comme Adam n'ayant reçu dans sa creation qu'un corps animal , a communiqué par la generation ce même corps à ses descendans ; JESUS-CHRIST au contraire ayant reçu en sa resurrection un corps spirituel , doit d'une maniere surnaturelle communiquer ce même corps à tous les fidelles dont il est le chef.

ψ. 45. Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante ; & le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant.

Adam le premier homme a été créé avec une ame qui communiquoit la vie à son corps par la faculté & l'action de la nutrition : ce qui exprime la vie du corps animal. Ces deux mots , Adam le premier homme , ne sont pas en termes exprès dans la Genese , mais ils y sont sous-entendus. L'Apôtre les exprime ici pour mieux faire l'opposition du premier & du second Adam

Avec une ame vivante ; c'est-à-dire , devint un animal vivant , composé d'un corps & d'une ame qui faisoit vivre ce corps par le moyen des alimens : d'où il s'ensuit que tous ses descendans ont comme lui un corps avec une ame qui le fait vivre par

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 501
le moyen des alimens ; ce que l'Apôtre appelle un
corps animal.

Et le second Adam ; c'est-à-dire , JESUS-CHRIST figuré par Adam ; parcequ'il est le premier principe de la generation spirituelle , comme Adam est le premier principe de la generation naturelle.

A été rempli d'un Esprit vivifiant ; c'est-à-dire , a été fait au jour de sa resurrection un homme tout spirituel , dont le corps ne vit plus par l'action nutritive de l'ame ; mais par la vertu de son esprit qui communique immédiatement la vie à son corps : d'où il s'ensuit que tous les descendans doivent avoir comme lui un corps spirituel , qui ne vive plus dépendamment des alimens , mais par la vertu de l'Esprit , lorsqu'ils seront ressuscités comme lui. Ce n'est pas qu'avant la resurrection l'Esprit de JESUS-CHRIST ne pût communiquer la vie à son corps immédiatement & indépendamment des alimens ; mais cette vertu étoit suspendue , parcequ'il s'étoit revêtu de toutes les miseres & de la fragilité de notre nature , pour operer le mystere de notre Redemption.

v. 46. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier ; c'est le corps animal , & ensuite le spirituel.

Mais ce n'est pas , &c. Comme Dieu a gardé cet ordre du corps animal & du corps spirituel , qu'il a formé le corps animal d'Adam avant le corps spirituel de JESUS-CHRIST ; & qu'il a commencé par ce qui étoit de moins parfait , pour finir par ce qui étoit de plus parfait ; il veut observer le même ordre à notre égard ; il nous donne donc le corps animal en ce monde avant la

résurrection, & nous donnera le spirituel en l'autre au temps de la résurrection.

v. 47. Le premier homme est le terrestre formé de la terre ; & le second homme est le celeste, qui est du ciel.

Le premier homme, qui est Adam, est le terrestre, quant à son corps, c'est-à-dire corruptible, formé de la terre, comme son nom même le fait voir, puisqu'il signifie, formé de terre.

Et le second homme, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST, est le celeste, quant à son corps, dont les qualités sont toutes celestes & spirituelles depuis la résurrection, qui est du ciel, à cause de la nature divine, qui est comme descendue du ciel, en s'unissant par l'Incarnation à la nature humaine de JESUS-CHRIST, & lui communiquant l'incorruptibilité & l'immortalité en vertu de cette union.

v. 48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres ; & comme le second homme est celeste, ses enfans sont aussi celestes.

L'Apôtre montre que la résurrection tirera toute sa vertu de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST incarné.

Comme le premier homme a été terrestre, c'est-à-dire, formé du limon de la terre. Voyez Genes. 2. 7.

Ses enfans, ceux qui sont descendus de lui dans toute la suite des siècles, sont aussi terrestres, étant fortis de la race de celui qui fut le premier formé de terre, dit le Sage, leur corps mortel & corruptible prend sa figure dans le ventre de la mere ; & sont formés d'un sang épaissi. Voyez Sap. 7. verset. 1. 2.

Et comme le second homme est celeste , à cause de son origine ; car quoiqu'il ait un corps formé de sang dans le sein d'une Vierge , neanmoins par l'union hypostatique de la Personne divine à la nature humaine, il est vraiment Fils de Dieu , né du Pere celeste de toute éternité ; & par sa resurrection il est en quelque façon celeste dans son corps , qui est devenu immortel , impassible ; avec toutes les qualités d'un corps glorieux.

Ses enfans , ceux qui lui appartiennent , & qui sont adoptés par le Pere pour lui être conformes , sont aussi celestes , auront aussi par la Resurrection les qualités des corps glorieux , étant immortels & impassibles , &c.

¶. 49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre , portons aussi l'image de l'homme celeste.

Comme donc nous avons porté , &c. c'est-à-dire , comme nous avons imité Adam en pechant , & l'avons exprimé en nous par notre peché ; portons aussi , &c. c'est-à-dire , imitons JESUS-CHRIST , & revêtons-nous de sa ressemblance par une vie nouvelle & exemte de peché ; & comme nous avons porté dans cette vie mortelle l'image de l'homme terrestre , ayant un corps mortel , passible & corruptible comme lui ; nous porterons aussi , si nous perseverons dans la justice , l'image de l'homme celeste , ayant un corps doué des mêmes qualités que celui de JESUS-CHRIST.

¶. 50. Je veux dire , mes freres , que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu , & que la corruption ne possedera point cet heritage incorruptible.

Je veux dire , mes freres ; il explique plus claire-

ment ce qu'il vient de dire touchant l'ordre que Dieu veut garder à l'égard de l'homme avant & après sa resurrection; *que la chair & le sang*; c'est-à-dire, l'état du corps, tel qu'il est en cette vie caduque & mortelle; *ne peuvent posséder le royaume de Dieu, &c.* parcequ'il est incompatible avec l'état de la vie bienheureuse, telle que nous l'aurons après la resurrection.

v. 51. Voici un mystere que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés.

Voici un mystere que je m'en vais vous dire, touchant la maniere de la resurrection; qui est que nous ressusciterons tous, & tous tant que nous sommes de fidelles, passerons de l'état de corruption à l'état d'incorruption; mais nous ne serons pas tous changés; c'est-à-dire, nous ne ressusciterons pas tous de la même maniere, parceque nous ne mourrons pas tous; & quelques-uns de nous passeront, sans mourir, à l'immortalité bien-heureuse. Cette exposition est d'autant plus naturelle, qu'elle concilie parfaitement la contrariété qui paroît être entre le texte Grec & celui de la Vulgate; & qu'elle convient entierement à la suite du discours de l'Apôtre, qui veut declarer un mystere & un secret qui n'a point encore été découvert, lorsqu'il dit, que nous ressusciterons tous, mais que nous ne serons pas tous changés; au-lieu que, selon l'exposition ordinaire de ce passage, qui suppose que l'Apôtre entend parler de la difference qu'il y aura entre la resurrection des prédestinés & celle des reprobés; ce n'est plus un mystere ni un secret caché; puisqu'on savoit déjà avant que l'Apôtre en eût parlé, qu'il y avoit une difference entiere en-

tre la resurrection des reprovés , & celle des prédestinés ; que l'une seroit suivie d'un bonheur , & l'autre d'un malheur éternel. Le Grec porte : *Nous ne dormirons pas tous ; c'est - à - dire : Nous fidelles ne mourrons pas tous ; il y en aura quelques - uns d'exceptés de la loi generale ; mais nous passerons tous de l'état de corruptibilité à celui d'incorruptibilité ; ce qui nous tiendra lieu de mort.*

vs. 52. *En un moment , en un clin d'œil , au son de la derniere trompette : car la trompette sonnera , & les morts ressusciteront en un état incorruptible , & alors nous serons changés.*

En un moment , en un clin d'œil. Ces mots se rapportent à ceux du précédent verset : Nous ressusciterons subitement & imperceptiblement, étant aussi aisé à Dieu de ressusciter les hommes , qu'il lui a été aisé de les créer ; *au son de la derniere trompette* : cette maniere de parler est metaphorique , & prise de la coutume des soldats , qui s'assemblent au même moment que la trompette a sonné pour la derniere fois , sans que pas un ose y manquer , & puisse s'en absenter : *car la trompette sonnera* ; c'est-à-dire , un signe paroîtra , ou une voix se fera entendre par le ministere d'un Archange. Voyez 1. Thess. 4. 16.

Et les morts ressusciteront en un état incorruptible. Il parle principalement de la resurrection des fidelles en cet endroit ; *Et alors nous serons changés* : Ces paroles conviennent fort naturellement au texte Grec du précédent verset , & ne se peuvent accommoder qu'à peine à celui de la Vulgate ; ce qui fait que plusieurs l'abandonnent en cet endroit , trouvant de la contrariété dans ces deux

versets, selon cette version ; on peut toutefois éviter la contrariété en les exposant ainsi : *Et alors, cette resurrection des fidelles étant accomplie de cette maniere, nous serons changés, c'est-à-dire, notre état sera tout different de l'état corruptible auquel nous sommes à présent.*

✧. 53. *Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.*

Car il faut, Dieu l'a ainsi ordonné, que ce corps corruptible, qui est à présent sujet à la corruption, soit revêtu de l'incorruptibilité : Il ne dit pas, soit changé en un autre de diverse nature qui soit incorruptible, mais revêtu : ce qui suppose que le même corps corruptible de sa nature, demeure toujours, mais qu'il deviendra incorruptible, ou exempt de corruption par la grace.

Et que ce corps mortel de sa nature, soit revêtu de l'immortalité, n'y ayant nulle repugnance, qu'un corps mortel devienne exempt de la mort par la puissance de Dieu même.

✧. 54. *Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire.*

Et quand ce corps, &c. Ces mots sont expliqués au verset précédent.

Alors cette parole de l'Ecriture. Voyez Osée, 13. 14. sera accomplie mystiquement & en un sens plus éminent.

La mort a été absorbée par la victoire ; c'est-à-dire, pleinement & parfaitement, la vie ayant surmonté la mort, qui s'étoit emparée de l'homme par le peché. Voyez Isaïe 25. 8. Ce passage porte, selon l'Hebreu : Il précipitera la mort pour

jamais, sçavoir dans les fidelles, puisqu'ils en seront délivrés pour toujours, & qu'ils vivront d'une vie immortelle.

ψ. 55. O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon?

O mort: Ce sont encore les paroles du prophete Osée, que l'Apôtre continue d'expliquer spirituellement en un sens convenable à la matiere dont il traite.

Où est ta victoire? c'est-à-dire, qu'est devenu l'avantage que tu avois remporté sur la vie, en privant l'homme de l'immortalité, & en le rendant mortel d'immortel qu'il avoit été créé?

O mort, où est ton aiguillon? c'est-à-dire, que sont devenus les armes & les instrumens de ta victoire que tu avois remportée sur la vie? N'en as-tu pas été dépouillée par la vie, comme un ennemi qui n'est pas seulement vaincu, mais qui est entièrement defarmé, & à qui on ôte le moyen de revenir jamais au combat?

ψ. 56. Or le peché est l'aiguillon de la mort, & la loi est la force du peché.

Or le peché est l'aiguillon de la mort. Il explique ce qu'il entend par l'aiguillon de la mort, dont il parle dans le verset précédent, & dit que c'est le peché, parceque c'est par lui qu'elle s'est emparée des hommes, & qu'elle les a privés de l'immortalité, & qu'elle a en quelque maniere remporté la victoire sur la vie: de sorte que ce que l'Apôtre veut proprement dire dans le verset précédent, est que le peché étant pleinement banni de l'état de la vie immortelle, il ne reste plus aucun moyen à la mort de rétablir son regne sur l'homme, & qu'elle est vaincue, & pour ainsi dire, précipitée pour jamais.

Et la loi est la force du peché. On pouvoit demander à l'Apôtre, comment le peché a eu la force de causer la mort à l'homme, & de servir ainsi d'aiguillon à la mort; mais il prévient cette demande, qui est fort naturelle, & répond que le peché n'a eu cette force que par le moyen de la loi, qui lui a fait connoître sa malice, & qui l'a rendu prévaricateur, & digne par conséquent du supplice de la mort, qu'il n'auroit jamais méritée ni encourue, s'il n'avoit volontairement transgressé cette loi; de sorte que la loi, quoique bonne & sainte, a servi d'occasion au peché pour nous causer la mort. Tant s'en faut que les hommes y puissent mettre leur confiance, & qu'elle leur puisse servir pour s'en préserver, n'y ayant pas d'autre moyen de remporter la victoire sur elle, que par la grace de Dieu & les mérites de JESUS-CHRIST.

¶. 57. *C'est pourquoi rendons grâces à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur JESUS-CHRIST.*

C'est pourquoi rendons grâces à Dieu, nous autres fidèles, qui aspirons après le bienheureux état de la résurrection; qui nous donne la victoire sur le peché, & par conséquent sur la mort dans l'état de l'Évangile; ce qu'il n'a pas fait aux sectateurs de la loi ancienne; par notre Seigneur JESUS-CHRIST, par ses mérites & par sa grace.

¶. 58. *Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes & inébranlables; & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur.*

Ainsi, mes chers frères; il les appelle ailleurs ses enfans, parcequ'il les avoit engendrés en JESUS-CHRIST, il les appelle ici ses frères, parcequ'il

les regarde tous originaiement engendrés, comme lui, d'un même Pere, qui est JESUS - CHRIST même, dont les Apôtres ne sont que les ministres dans la regeneration.

Demeurez fermes & inébranlables dans la foi, & sur-tout dans celle de la resurrection, malgré toutes les raisons qui paroissent s'opposer à ce mystere, & *travaillez sans cesse de plus en plus*, en sorte que votre foi ne soit point vaine & sterile, à l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire, aux bonnes œuvres qui sont agreables à Dieu, & necessaires à votre salut, qui est son propre ouvrage; *sachant, &c.* de certitude de foi; qu'agissant ainsi, le travail & la peine que vous prenez à exercer les bonnes œuvres, *ne sera pas sans récompense*; puisque par la resurrection en Notre - Seigneur vous obtiendrez la vie incorruptible & éternelle moyennant la grace.



S E N S S P I R I T U E L.

✠. 1. jusqu'au 35. *J E croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, &c.*

Il n'y a point eu de dogme qui ait paru plus incroyable à toute la Philosophie, que celui de la resurrection des morts; car quoique les Philosophes disconvinsent entr'eux ordinairement dans tous les autres points de doctrine, ils convenoient néanmoins tous, de ne point croire celui-ci. C'est pour cela que quand S. Paul fit dans l'Areopage, ce beau discours que S. Luc rapporte dans les Actes: tous ces Philosophes de sectes differentes qui l'en-

tendoient, ne purent souffrir qu'il leur parlât de la resurrection des morts. Il y avoit à Corinthe plusieurs de ces Philosophes, qui corrompoient la pureté de la doctrine, & qui s'opposoient principalement à celle de la resurrection des morts : c'est ce qui a porté l'Apôtre à employer tout ce chapitre pour prouver cet article de la foi chrétienne ; mais sur-tout il établit la resurrection de JESUS-CHRIST, parceque ce fait est de la dernière consequence, & que c'est le fondement sur lequel notre religion est bâtie : de sorte que saint Paul ne craint pas de dire, que *si JESUS-CHRIST n'est pas ressuscité, sa prédication & celle des autres Apôtres étoient vaines, & que la foi des fidèles étoit vaine aussi.* Ce n'est pas grand' chose de croire que JESUS-CHRIST est mort, les payens & les Juifs le croient aussi-bien que nous, dit saint Augustin ; mais le grand point est de croire qu'il est ressuscité, c'est en cela que consiste la foi des Chrétiens.

*Aug. in
Ps. 120.*

C'est pourquoy le Sauveur lui-même, pour en persuader les Apôtres, leur en a souvent parlé dans son Evangile, & quand les Juifs lui demandoient quelque miracle pour prouver sa mission, il leur declare qu'il ne leur en donnera point d'autre que celui de Jonas, qui étoit la figure corporelle de sa resurrection, montrant par-là, que tout dépendoit de la creance de cet article.

Après la resurrection, pour donner des preuves sensibles & indubitables de ce mystere, il s'est fait voir à ses disciples plusieurs fois, & en particulier, & en commun, il a bu & mangé avec eux, il leur a montré ses plaies, & les leur a fait toucher : que s'il a permis qu'ils ayent été incredules, ce n'a été que pour affermir davantage la foi de cette verité fon-

fondamentale de notre religion. S'ils avoient cru sans hésiter, ils n'auroient pas été eux-mêmes si croyables dans le témoignage qu'ils devoient rendre de la résurrection du Sauveur. Un si grand événement devoit être appuyé sur des fondemens inébranlables, & pour cela il falloit des témoins peu credules au rapport d'autrui, & qui n'eussent voulu croire qu'après avoir vû de leurs propres yeux celui qu'ils assûroient être ressuscité: ces témoins qui déposent que ce fait est véritable, ce sont plus de cinq cent personnes, qui ont presque tous souffert la mort pour en attester la vérité; toutes ces personnes qui avoient vû JESUS-CHRIST ressuscité, & qui le rémoignoient hautement, étoient des gens simples & timides, qui n'auroient pas osé former entr'eux une entreprise aussi hardie & aussi dangereuse pour eux, que d'assûrer un fait qui fût faux, & d'exposer leur vie pour l'assûrer contre leur conscience. Il n'y avoit que la force de la vérité qui pût les obliger à publier un événement si incroyable, & qui devoit leur attirer tant de persécutions. Les Apôtres qui avoient toujours été si foibles & si peu credules aux avertissemens que JESUS-CHRIST leur avoit donné pendant sa vie, sont inébranlables après sa mort; ils accusent publiquement les Princes des Prêtres, les Sénateurs & le peuple Juif, d'avoir fait mourir le Messie que Dieu avoit promis à leurs peres, & qu'ils attendoient; & avancent hardiment, que ce JESUS qu'ils avoient crucifié, est ressuscité, qu'ils l'ont vû, qu'ils ont bû & mangé avec lui. Les Princes des Prêtres offensés de cette liberté, en font mettre deux en prison; mais en ayant été délivrés par un Ange, ils recommencent tout-de-nouveau à prêcher que Jesus est ressuscité,

Act. 4.
83.

& déclarent à ceux qui le leur défendent avec menace, qu'il ne leur est pas permis de taire ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Ainsi les Apôtres, comme dit saint Luc, *rendoient témoignage avec grande force à la résurrection de notre Seigneur JESUS-CHRIST.* Et quoiqu'ils aient été persécutés, fouettés, bannis, lapidés, & mis à mort, les uns d'une manière, les autres d'une autre, ils ont tous scellé de leur sang cette vérité importante, sans qu'aucun d'eux se soit démenti. Ajoûtez à cette fermeté & cette constance une conduite irréprochable dans leurs mœurs, une humilité & une patience à tout souffrir; ajoûtez à cela les miracles & les prodiges qu'ils faisoient éclater à la vûe de tout le monde pour obliger à croire un fait qui paroïssoit si incroyable. Qui peut dire le nombre des Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres? N'est-ce pas aussi en prêchant la résurrection de JESUS-CHRIST, qu'ils ont fait renoncer les nations infidèles à leur idolatrie, malgré l'opposition de toutes les puissances de la terre? Toutes ces preuves suffisent pour convaincre les incrédules les plus opiniâtres de la vérité de cet article fondamental de notre foi: Ce seroit sans doute un grand prodige qu'un homme qui refuseroit de croire ce que tout le monde croit par tout l'univers.

Pour nous qui croyons, sans hésiter, que JESUS-CHRIST est vraiment ressuscité, nous n'avons pas besoin de toutes ces preuves; mais nous devons bien prendre-garde s'il est ressuscité pour nous-mêmes, parceque sa résurrection doit operer en nous une vie nouvelle qui la représente. Il doit y avoir entre JESUS-CHRIST & nous une entière ressemblance, aussi-bien dans la résurrection &

& dans la vie, que dans la croix & dans le sepulcre; c'est l'Apôtre qui nous l'enseigne : *Ne savez-vous pas*, dit-il, *que nous qui avons été baptesés en JESUS-CHRIST, nous avons été baptesés en sa mort ? Nous Rom. 6. avons été ensevelis avec lui par le Batême pour mourir 3. 4. au peché ; afin que comme JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.* C'est donc une obligation pour nous de mourir au peché, & de mener une vie nouvelle qui représente la resurrection de JESUS-CHRIST : car comme la mort au peché nous rend semblables à la mort de JESUS-CHRIST, la nouvelle vie des Chrétiens nous représente l'état de JESUS-CHRIST ressuscité, & en est même l'effet & la suite. Mais il faut remarquer que comme JESUS-CHRIST est ressuscité à une vie immortelle, & que la mort n'aura plus d'empire sur *Rom. 6. lui*, il est aussi nécessaire qu'un Chrétien regeneré ^{9.} par la grace du Batême ne meure plus par le peché : car il ne faut pas s'imaginer que la grace chrétienne soit un état si sujet au changement; comme on ne passe pas aisément du peché à la grace, & de la mort à la vie, quand une fois aussi on est vraiment converti, & que l'Esprit de Dieu fait sa demeure dans une ame, il n'y fait pas seulement une visite passagere; mais il y établit sa demeure pour s'en rendre le possesseur & le maître, & pour y regner. Ainsi ceux qui sont morts avec JESUS-CHRIST, & qui ont dans eux la grace de sa resurrection, qui est toute-puissante pour soutenir leur foiblesse, vivront avec lui, sans que le peché les assujettisse de nouveau à sa tyrannie; c'est ce que S. Paul nous apprend en écrivant aux Romains : *car le pe-* *Rom. 6. ché*, dit-il, *ne vous dominera plus, parceque vous 14.*

n'êtes plus sous sa loi, mais sous la grace. Ce n'est pas qu'on ne puisse retomber & perdre la grace après l'avoir reçue ; mais lorsque nous avons acquis par la pratique des commandemens de Dieu & par l'exercice des bonnes œuvres une ferme consistance dans le bien, il n'est pas si aisé de déchoir de cet état. Avant l'Incarnation du Fils de Dieu, dit saint Chrysostome, notre corps étoit très-facile à vaincre ; il n'avoit ni le secours du Saint-Esprit, qui l'animât, ni du Batême qui le rendît comme mort : mais depuis JESUS-CHRIST il nous a été plus aisé de nous défendre ; la loi ne faisoit que défendre le peché, sans donner la force de l'éviter ; mais la grace efface les pechés passés, & nous fortifie contre les autres.

Ainsi il ne se fait pas, comme on se le peut imaginer, un cercle continuel de chûtes par le peché, & de résurrections par les Sacremens : mais la marque d'où nous pouvons reconnoître si nous en profitons, c'est, dit saint Augustin, de considérer, *si le Sauveur demeure en nous, & nous en lui ; s'il habite en nous, & si nous habitons en lui ; s'il se joint à nous de telle sorte qu'il ne s'en sépare point : Si haeret ut non deseratur.* Or cela se reconnoît par la pureté de la vie, par l'innocence des mœurs, par la pratique des bonnes œuvres, par le dégagement de la corruption du monde, & par l'état ferme & persistant dans la vertu chrétienne, c'est par ces marques que l'on doit juger si notre résurrection est stable comme celle de JESUS-CHRIST, & si nous avons lieu d'espérer que nous ressusciterons dans nos corps à une vie glorieuse & immortelle dans toute l'éternité.

¶. 35. jusqu'au 52. *Mais quelqu'un me dira :*

En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ? &c.

Ce n'est pas seulement contre les payens, ni contre ceux qui parmi les Juifs ne croyoient pas la resurrection des morts, que l'Apôtre en prouve la certitude & la verité ; mais c'est aussi contre les libertins qui disent avec les payens : *Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.* Il se trouve encore en ce temps parmi les Chrétiens des impies, dont le cœur plein de corruption leur fait dire la même chose, & qui ne connoissant point Dieu, séduisent par leurs mauvais entretiens ceux qui vivent avec eux.

Notre saint Apôtre qui a prouvé ci-dessus amplement, que J E S U S - C H R I S T est ressuscité, prouve ici par des exemples sensibles, que nos corps ressusciteront, & ôte aux incredules, qui veulent y faire attention, tout lieu d'en douter. Car ceux qui n'ont pas assez d'obeïssance pour se soumettre à la foi de la resurrection, au-moins doivent-ils se laisser persuader aux lumieres de la raison naturelle. En effet, dit saint Gregoire, ne voyons-nous pas une image de notre resurrection dans toutes les choses qui se présentent à nos yeux dans le monde ? La lumiere temporelle ne meurt-elle pas tous les jours lorsque les tenebres de la nuit la viennent dérober à notre vûe ? Et ne ressuscite elle pas tous les jours aussi, lorsque les ombres de la nuit se dissipant elle revient à nous avec un nouvel éclat ? Nous voyons les arbres en de certaines saisons perdre la verdure de leurs feuilles & la fecondité de leurs fruits ; & que dans une autre saison il se fait comme une espece de resurrection dans leurs feuilles, lorsqu'elles repoussent de nouveau des branches qui

*Greg. l.
14. mor.
c. 17.*

paroissent séches ; dans les fruits qui en ressortent ; & qui grossissent peu-à-peu, & dans tout ce renouvellement general de verdure & de vie , qui paroît dans tout cet arbre.

Nous voyons , dit ce Pere , de petits grains jettés dans la terre produire quelque temps après des arbres entiers chargés de branches & de fruits. Concevons , s'il est possible , comment un arbre d'une hauteur & d'une étendue si prodigieuse , a pu être renfermé dans un si petit grain de semence. Apperçoit-on dans cette petite graine la solidité du bois, la rudesse de l'écorce , la verdure des feuilles , la grosseur & le goût des fruits ? Cependant le souverain Auteur de tous les êtres a disposé ses ouvrages d'une maniere si admirable , & que la rudesse de l'écorce est cachée dans la mollesse de la semence , & que la dureté du bois se trouve dans ce grain si tendre , & que la fécondité des fruits est renfermée dans sa sécheresse.

Pourquoi donc , continue ce saint Docteur , s'étonnera-t-on , si Dieu de cette poussiere si déliée , & qui même est retournée en ses premiers élemens , en reforme quand il veut un homme , puisque nous voyons que de très-petits grains de semence il en reproduit de très-grands arbres ? Le souverain Seigneur des creatures , qui a tiré du neant les corps , & qui leur a donné des ames pour les faire vivre , ne sera-t-il pas assez puissant pour ranimer ces mêmes corps , & pour les faire revivre de nouveau , comme il fait reprendre une vie nouvelle au printemps à tout ce qui croît sur la terre ? *Pour moi* , dit saint Augustin , *ce que je voi dans un petit grain de semence , qui contient toutes les parties d'un grand arbre , ne me paroît pas une chose moins*

admirable que cette restitution que fera un jour le vaste sein de la nature de toutes les parties de nos corps, qui se trouveront en leur entier après avoir été dispersées par leur dissolution.

Laissons donc douter de la resurrection de nos corps les incredules, qui doutent que Dieu soit tout-puissant, & qui ne croient point ce qu'il a revelé dans ses Ecritures : Pour nous, pouvons-nous en douter, puisque nous savons qu'il peut tout ce qu'il veut, & qu'ayant promis de nous ressusciter au dernier jour, il ne peut ni tromper, ni mentir ? Cette verité nous est attestée dans l'ancien & le nouveau Testament : *Je sçai*, dit Job, *Job. 19. que mon Redempteur est vivant, & qu'au dernier*²⁷ *jour je ressusciterai de la terre.* Quiconque desesperé que la resurrection s'accomplisse en lui, doit considerer avec beaucoup de confusion la parole d'un homme si plein de foi parmi les Gentils ; & penser quelle punition il merite, s'il doute encore de sa resurrection, après avoir appris celle de JESUS - CHRIST son maître, puisque celui qui ne faisoit alors qu'esperer cette resurrection du Mediateur, a eu une creance si assurée de la sienne.

Daniel, inspiré de l'Esprit de Dieu, a prédit, que *toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussiere de la terre, se réveilleront, les uns pour la*^{Dan. 12. 2. 3.} *vie éternelle, & les autres pour un opprobre éternel ; c'est ce que JESUS-CHRIST dit aussi ; Que le temps viendra que tous ceux qui sont dans les sepul-*^{Jean. 5. 28. 29.} *cres entendront la voix du Fils de Dieu ; que les bons en sortiront pour ressusciter à la vie, & les méchants pour ressusciter à leur condamnation.*

Qu'est-il besoin de rapporter, pour confirmer cette verité, tant d'autres témoignages tirés de l'E-

vangile & des Ecrits des Apôtres? Qu'est-il besoin d'ajouter à ceci les morts ressuscités par les Prophetes, par les Apôtres, & les autres Saints dans la suite des siècles? Ne suffiroit-il pas de savoir que **JESUS-CHRIST**, au temps de sa resurrection glorieuse, a voulu que plusieurs corps des Saints ressuscitassent avec lui, afin que nous ayant montré l'exemple de la resurrection en sa personne, lui qui étoit Dieu & homme, il nous fortifiât dans l'esperance de ressusciter aussi nous-mêmes par la resurrection des autres, qui n'étoient que purement hommes aussi-bien que nous.

Mais outre cela, peut-on croire que Dieu ne soit pas juste pour récompenser les bonnes œuvres, & punir les mauvaises? Combien y a-t-il de méchans qui meurent sans avoir été punis dans leur corps des crimes qu'ils avoient commis par leur corps? Et combien au-contraince y a-t-il de Saints qui meurent après avoir fait toute leur vie une infinité de bonnes œuvres, sans que leurs corps aient reçu de Dieu la récompense qu'ils meritent en vertu de ses promesses? Il faut donc que les corps ressuscitent, pour avoir part au bonheur ou au malheur de l'ame; puisqu'ils ont eu part au bien ou au mal qu'elle avoit fait. Croyons donc, sans hesiter, que nous ressusciterons tous, comme dit l'Apôtre, mais avec une difference qui doit donner beaucoup de consolation aux bons, & doit bien faire trembler les méchans: car les corps des Bienheureux seront tout brillans de gloire, incapables de souffrir, & capables, comme les esprits, d'aller en un instant par-tout où ils voudront, & de penetrer les corps les plus durs; les corps des reprovés au-contraince seront difformes, capables de souffrir, &

très-sensibles aux douleurs, & condamnés à des tourmens inimaginables, & à des peines qui ne finiront jamais.

Ces vérités étant aussi constantes qu'elles sont, quel parti prendrons nous pendant que nous sommes encore dans cette vie ? Disons-nous avec les incrédules : Passons notre vie dans les festins, puisque nous mourrons demain ; vivons dans les délices, puisque la vie est courte & que la mort est inévitable ? Mais plutôt au lieu d'un discours si extravagant & si impie, ne dirons-nous pas avec les Saints : Vivons dans la pratique de l'Évangile ; usons avec modération des biens de ce monde, combattons l'intemperance par le jeûne ; craignons Dieu qui est notre Createur, & qui sera indubitablement notre Juge ; mettons notre gloire à l'aimer, & à le servir, afin que notre misère se termine avec notre vie, & que la mort, qui est si certaine & si proche, soit pour nous un passage à une éternité bienheureuse.

ψ. 51. jusqu'à la fin. Voici un mystere que je m'en vais vous dire : Nous ressusciterons tous ; mais nous ne serons pas tous changés, &c.

C'est un terrible mystere que celui de la resurrection generale & du jugement dernier ! Tous les infidèles & les incrédules, dans quelque religion qu'ils se trouvent, qui ne suivent que les sentimens de la nature, & non les lumieres de la foi, ne reconnoissent rien de plus redoutable que la mort. Mais on peut leur dire ce que JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame ; mais craignez plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer & le corps & l'ame. Il est arrêté que les hommes me-*

*Matth.
10. 28.*

*Hebr.
9. 27.*

rent une fois ; mais il faut qu'ensuite ils soient jugés , dit l'Apôtre ; *Statutum est hominibus semel mori ; post hoc autem judicium* : C'est ce jugement qui doit être infiniment redoutable aux ennemis de Dieu , à qui il ne reste qu'une attente effroyable du jugement de Dieu , & l'ardeur du feu qui doit les dévorer , dit le même Apôtre. Ainsi , si les méchants craignent la mort comme le plus grand de tous les maux , ils se trompent ; ce sont les suites qui sont à craindre.

Durant cette vie les hommes , tout occupés des objets de leurs passions , & de tout ce qui frappe leurs sens , n'entrent point ordinairement dans eux-mêmes , de-peur d'y voir les reproches de leurs consciences : ainsi , quand l'ame n'est point attachée à Dieu , elle s'appuie sur les creatures , s'y repose , & trouve sa consolation & son contentement dans la recherche ou la jouissance de tous ces biens extérieurs qui l'amuse : mais dès lors que par la séparation du corps tous ces liens qui la tenoient attachée à tous ces objets , viennent à se rompre , elle tombe dans un vuide affreux , & un abysme de miseres , se voyant abandonnée des creatures , & reduite au desespoir de se voir entre les mains de Dieu , dont la justice inexorable les précipitera dans le lieu destiné pour jamais à la punition de ses crimes. Quel horrible spectacle sera-ce à un pecheur , lorsqu'au moment de la mort la justice de Dieu lui découvrira cette multitude innombrable de pechés , qui étoient demeurés comme assoupis , & qu'il ne sentoit pas pendant cette vie ? Que de mauvaises pensées ; que de paroles libres & médifantes ; que de mouvemens déreglés ; que de mauvaises actions ; que d'omissions & de negligences ; que de

scandales & d'autres desordres se présenteront alors à ses yeux, & se feront voir à lui malgré qu'il en ait.

Mais ce ne sont pas seulement les pecheurs qui ont à craindre le jugement redoutable de la souveraine Majesté de Dieu, les plus justes mêmes ont grand sujet d'apprehender le rigoureux examen de toute leur conduite. *Si vous examinez, Seigneur, nos iniquités, qui subsistera devant vous ?*

Qui peut s'assurer d'avoir toujours bien usé de toutes les graces qu'il a reçues de Dieu, & d'avoir employé pour sa gloire; tout son temps, ses sens, sa langue, & toutes les puissances de son corps & de son ame ?

Quiconque est aussi soigneux qu'il le doit de son salut, dit saint Gregoire, doit penser sans cesse en lui-même, avec quelle rigueur vien-

dra un jour le Juge éternel; il doit jeter tous les jours les yeux sur son dernier terme, & considerer continuellement quel compte de sa vie il pourra rendre devant le divin tribunal d'une si severe justice. Quoiqu'il ait évité tout le mal qu'il a pu con-

noître, comme il doit comparoître devant un Juge si rigoureux, il ne laisse pas de beaucoup craindre pour les choses les plus secretes qu'il ne voit pas en soi-même. Et en effet, qui peut découvrir combien de mal nous commettons à tous momens par les mouvemens inconstans & déreglés de nos pensées ?

Car encore que l'on puisse facilement éviter les actions criminelles, il est très difficile de purifier entièrement son cœur de toute mauvaise pensée. Et cependant il est écrit dans un Prophete: *Malheur à vous qui pensez à des choses vaines & inutiles.* C'est ce qui fait dire à saint Augustin & à saint Gregoire après lui: *Malheur à la vie des hommes la plus louable, si Dieu la juge sans misericorde; puisque lorsqu'il l'examinera avec rigueur, elle sera peut-*

Ps. 129.

Mor. in Job. l. 24. c. 8.

Mich. 2. 1. August. conf. l. 9. c. 13. Gre go r. moral. in Job. l. 29. c. 9.

être condamnée dans son jugement, par cela même que l'on s'imagine lui devoir être plus agreable. Nous voyons que S. Paul, après avoir été tiré d'entre les persecuteurs de l'Eglise, pour être élevé à la gloire de l'Apostolat d'une maniere si extraordinaire, ne laisse pas d'apprehender tellement les jugemens cachés de son Dieu, qu'il craint encore d'être reprové : *Je traite, dit-il, rudement mon corps, & je le reduis en servitude, de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reprové moi-même.*

Eccl. 9. En effet, comme nous ne savons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous ne savons aussi qu'imparfaitement si nous avons quelques œuvres vraiment bonnes ; ce n'est pas que chacun ne puisse connoître par le témoignage de sa propre conscience le bien & le mal qu'il fait : mais, comme **Prov. 20.** dit le Sage, *il ne peut connoître sa voie, parcequ'encore que nous fassions de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu dans son examen si severe fait de l'intention dans laquelle nous les pratiquons. Car il y a cette difference, dit saint Augustin, entre le jugement de Dieu & ceux des hommes, que les hommes jugent souvent que certaines actions meritent d'être condamnées, lesquelles néanmoins Dieu autorise par son approbation ; & au contraire il y en a plusieurs que les hommes approuvent & relevent par leurs louanges, que Dieu condamne en secret par son juste jugement ; parceque souvent l'intention de celui qui agit, rend une action toute autre qu'elle ne semble être à ceux qui ne la considerent que par l'apparence.*

Quels remedes y a-t-il donc pour nous assurer contre la rigueur d'un jugement si redoutable ? C'est de nous défier extrêmement de nous mêmes, & de toutes nos œuvres, quelques bonnes qu'elles

nous paroissent ; c'est de nous tenir continuellement sur nos gardes , & de faire toutes nos actions en vûe de ce jugement terrible : car comme notre pénitence doit être continuelle , nous devons être continuellement pénétrés de cette crainte salutaire, qui produit la véritable sûreté ; c'est enfin de nous juger nous-mêmes , & de nous examiner sérieusement , selon l'avis de l'Apôtre , afin de n'être point jugés devant Dieu. J'examinerai toutes mes voies , dit saint Bernard , afin que celui qui viendra examiner , non la Babylone du monde qui est déjà jugée, mais la Jerusalem même & qui la jugera à la lumière de ses lampes , ne trouve rien en moi qui n'ait été examiné. Qui me fera la grace de découvrir & de pénétrer maintenant de telle sorte ce grand nombre de dettes dont je suis redevable , que je n'aye plus sujet de craindre les yeux si perçans de Dieu ? Mais, hélas ! il me voit, & moi je ne le vois pas , & je ne me vois pas moi-même. C'est donc ce Juge secret de ce qu'il y a de plus secret dans nos ames , que je dois craindre : c'est ce Juge qui dit lui-même qu'il jugera les justices , & qui voit dès maintenant ce nombre infini de dettes que je ne connois pas.

Notre-Seigneur nous recommande si expressément de veiller & prier , & de nous tenir sur nos gardes dans l'attente de ce jugement , qu'il n'y a point de devoir plus indispensable à un Chrétien qui pense sérieusement à son salut. *Veillez donc , parceque vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Prenez-garde à vous , veillez & priez , parceque vous ne savez pas quand ce temps viendra ; ce que je vous dis , je le dis à tous : veillez, QUOD AUSEM vobis dico , omnibus dico : vigilate.*

In. Cant
serm.
5. n. 30

Matth.
24. 42.

Marc.
13. 33.
v. 37.



CHAPITRE XVI.

1. **Q**UANT aux aumônes qu'on recueille pour les saints //, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.

2. Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine // *ce qu'il voudra*, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem.

4. Que si la chose merite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi //.

5. Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macedoine; car je passerai par cette province;

6. & peut-être que je m'ar-

1. **D**E collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita & vos facite.

2. Per unam sabbati, unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod ei bene placuerit: ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3. Cum autem præsens fuero: quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quòd si dignum fuerit ut & ego eam, mesum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedoniam pertransiero: nam Macedoniam pertransibo.

6. Apud vos autem

†. 1. i. e. pour les pauvres si- | le Dimanche.
delles de la Judée.

†. 2. *expl.*, que nous appelons | une quête abondante.
†. 4. Il les excite par là à faire

forſitan manebo, vel etiam hiemabo : ut vos me deducatis quocunque ero.

7. Nolo enim vos modò in tranſitu videre, ſpero enim me aliquantulum temporis manere apud vos ; ſi Dominus permiferit.

8. Permanebo autem Ephesi uſque ad Pentecosten.

9. Oſtium enim mihi apertum eſt magnum, & evidens : & adverſarii multi.

10. Si autem venerit Timotheus, videte ut ſine timore ſit apud vos : opus enim Domini operatur ſicut & ego.

11. Ne quis ergo illum ſpernat : deducite autem illum in pace, ut veniat ad me : expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam multum rogavi eum ut ve-

rèterai chez vous, & que même j'y paſſerai l'hiver, afin que vous me conduiſiez au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir ſeulement en paſſant, & j'eſpere que je demeurerai aſſez long-temps chez vous, ſi le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai à Ephéſe // juſqu'à la Pentecôte.

9. Car Dieu m'y ouvre viſiblement une grande porte //, & il ſ'y élève contre moi pluſieurs ennemis.

10. Que ſi Timothée vous va trouver, ayez ſoin qu'il ſoit en ſûreté parmi vous, parcequ'il travaille à l'œuvre du Seigneur auſſi-bien que moi.

11. Que perſonne donc ne le mépriſe // ; mais conduiſez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parceque je l'attend avec nos frères.

12. Pour ce qui eſt de mon frère Apollon, je vous aſſûre que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-

ψ. 8. d'ou l'Apôtre écrivoit cette lettre.

ψ. 9. *lett.*, évidente ou efficace.

ψ. 11. *expl.*, à cauſe de ſa jeu-neſſe.

uns de nos freres; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire presentement. Il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.

nitet ad vos cum fratribus: & utique non fuit voluntas ut nunc veniret: veniet autem, cum ei vacuum fuerit.

13. Soyez vigilans //, demeurez fermes dans la foi; agissez courageusement; soyez pleins de force :

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, & confortamini.

14. faites avec amour tout tout ce que vous faites.

14. Omnia vestra in caritate fiant.

15. Vous connoissez, mes freres, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque: Vous savez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe //, & qu'ils se sont consacrés au service des saints //.

15. Obsecro autem vos, fratres, nostis domum Stephanæ, & Fortunati, & Achaïci: quoniam sunt primitiæ Achaïæ, & in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos:

16. C'est pourquoy je vous supplie d'avoir pour eux la deférence due à des personnes de cette sorte; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre de Dieu.

16. ut & vos subditi sitis ejusmodi, & omni cooperanti, & laboranti.

17. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque, parcequ'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes;

17. Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaïci: quoniam id, quod vobis deerat, ipsi suppleverunt:

¶. 13. i. e. veillez sur vous mêmes.
¶. 15. i. e. les premiers convertis à la foi.

Ibid. expl. principalement en exerçant envers les pauvres l'hospitalité.

18. refecerunt enim & meum spiritum, & vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos Ecclesie Asiae. Salutant vos in Domino multum, Aquila & Priscilla, cum domestica sua Ecclesia: apud quos & hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

21. Salutatio, mea manu Pauli.

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema, Maran Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Caritas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.

18. car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez // donc de telles personnes.

19. Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.

20. Tous nos freres vous saluent. Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.

21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.

22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il soit anathême, Maran, Atha //.

23. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité *sincere* en JESUS-CHRIST. // Amen.

†. 18. Connoissez. *Hebraïsm.* | soit avec vous tous en JESUS-CHRIST. *autr.* ayez tous charité pour moi en JESUS-CHRIST.
 †. 22. *expl.* notre Seigneur |
 vient qui sera son juge. *Sirraque.* |
 †. 24. *lestr.* ma charité est, *en* |





S E N S L I T T E R A L .

¶ 1. *Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.*

Quant aux aumônes qu'on recueille dans les Eglises de Corinthe, pour les saints, c'est-à-dire, pour soulager la pauvreté des fidèles de Jerusalem & de la Judée, qui sont un modèle de sainteté pour toutes les autres Eglises.

Faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie, lorsque j'ai passé en ce pays: Voyez Act. 16. 6. afin qu'il y ait une entière uniformité dans les Eglises: car il n'est point fait mention de cette ordonnance dans l'Epître aux Galates.

¶ 2. *Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine ce qu'il voudra, l'amaissant peu-à-peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.*

Que chacun de vous, pauvres & riches: car les pauvres mêmes ne sont pas dispensés de toute aumône, telle qu'elle soit.

Mette à part chez soi, c'est-à-dire, sépare ce qu'il jugera à propos de la masse qui doit servir pour la dépense, consacrant cette portion à Dieu & aux pauvres.

Le premier jour de la semaine, le Dimanche, qui est le jour auquel les Chrétiens s'assemblent pour le service de Dieu.

L'amaissant peu-à-peu, c'est-à-dire, la somme qu'il

qu'il doit donner, *selon sa bonne volonté*; afin que l'aumône d'un côté n'excede pas son pouvoir, & que de l'autre elle ait quelque proportion à la quantité du bien que Dieu lui a donné, ne se contentant pas de faire de petites aumônes, si ses richesses sont abondantes. Vulg. *Selon qu'il l'aura agréable*, à l'égard du plus ou du moins, afin que la charité soit purement volontaire, & non forcée: *Unusquisque prout destinavit in corde suo*. D'autres traduisent sur le Grec: *Selon le bon succès que Dieu aura donné à ses affaires*; c'est-à-dire, selon & à proportion du profit & du gain licite qu'il aura fait par son travail, & par la benediction de Dieu.

Afin qu'on n'attende pas, &c. c'est-à-dire, afin qu'elles soient plus considerables en les recueillant quelque-temps auparavant; & qu'elles ne se fassent pas en ma consideration, ce qui pourroit arriver, si on les recueilloit en ma présence; mais par le pur motif de la charité, & avec toute liberté.

¶ 3. *Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jerusalem.*

Et lorsque je serai arrivé parmi vous, j'enverrai, selon la commission que j'ai reçue d'avoir soin des pauvres de la Judée. Voyez Gal. 2. 10. ceux que vous m'aurez marqués vous-mêmes par vos lettres, qui m'instruiront des noms & des bonnes qualités de ceux que vous aurez chargés du soin de porter vos charités à Jerusalem; & ainsi vous n'aurez aucun sujet de soupçon touchant ma fidelité & mon desinteressement.

¶ 4. *Que si la chose merite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.*

Que si la chose, &c. c'est-à-dire: Si votre cha-

rité & votre aumône est assez considerable, & vaut bien la peine que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi, pour être les témoins de ma fidelité; ou: Je les accompagnerai moi-même, au-lieu de leur donner des lettres de recommandation, afin qu'ils fassent le voyage avec plus d'assurance, lorsqu'ils me verront dans leur compagnie.

¶ 5. Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macedoine; car je passerai par cette province.

Or je vous irai voir, &c. Il les avertit du temps de son arrivée, afin qu'ils tiennent leurs aumônes toutes prêtes pour ce temps-là, & qu'ils ne negligent pas de les recueillir dans cet intervalle.

Car je passerai. Gr. Car je passe par la Macedoine; le présent pour le futur.

¶ 6. Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hiver; afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller.

Et peut-être, si c'est la volonté de Dieu, que je m'arrêterai chez vous; &c. L'Apôtre n'a point executé ce dessein, en ayant été empêché par d'autres affaires plus importantes, comme il paroît par l'excuse qu'il leur en fait. Voyez 2. Cor. 1. 15. &c.

Afin que vous me conduisiez, &c. C'étoit la coutume des Eglises, lorsque les Apôtres en sortoient, de leur donner des personnes pour les accompagner jusqu'au lieu où ils alloient, comme il paroît par plusieurs endroits. Voyez Act. 15. 3. 17. 14. 20. 38. & 21. 5.

¶ 7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant; & j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.

Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant ; ce qui semble supposer qu'il y avoit passé depuis quelque-temps ; sans y séjourner long-temps, & que ce passage si prompt avoit fait peine aux fidèles de Corinthe , qui eussent désiré de le posséder plus long-temps.

*Et j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous , en sorte que vous aurez sujet d'être satisfaits , si le Seigneur JESUS-CHRIST ; car l'Apôtre lui donne ordinairement le nom de Seigneur, comme il donne le nom de Dieu au Pere ; le permet , ce qui est la condition ordinaire de tous les vrais Chrétiens , qui soumettent toutes leurs actions & tous leurs desseins à la conduite de la Providence , comme il est marqué dans saint Jacques : *Si Dominus voluerit : &c.* & en divers autres endroits. 15.*

v. 8. Je demeurerai à Ephese jusqu'à la Pentecôte.

Je demeurerai à Ephese. L'Apôtre fut obligé depuis de changer de résolution , par d'autres raisons qui lui firent presser son voyage pour se trouver à Jerusalem.

Jusqu'à la Pentecôte ; il parle de la fête même célébrée par les Chrétiens , & non seulement du cinquantième jour après Pâque , & moins encore de la fête des Tabernacles , qui étoit la Pentecôte des Juifs.

v. 9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte , & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis.

Car Dieu m'y ouvre , &c. c'est-à-dire : Il y a toutes les apparences possibles que j'aurai occasion de travailler utilement dans cette ville pour l'établissement de l'Evangile.

Et il s'y élève , &c. C'est une autre raison pour

laquelle il croit être obligé d'aller à Ephèse, afin de s'opposer aux ennemis de la vérité, qui sont les siens, & qui tâchent de renverser l'Évangile de JESUS-CHRIST. Ces adversaires étoient les Gnostiques.

¶ 10. *Que si Timothée vous va trouver, ayez soin qu'il soit en sûreté parmi vous, parcequ'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.*

Que si Timothée vous va trouver. Il paroît par le chap. 4. vers. 17. de cette Epître, que saint Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver; mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe, à cause des perils qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin, en visitant les autres Eglises.

Ayez soin qu'il soit en sûreté, &c. c'est-à-dire: Faites votre possible pour qu'il ne lui arrive point de mal de la part de ceux dont il reprendra les vices ou la doctrine, qui sont en grand nombre à Corinthe, & n'ayez pas moins de zèle pour sa conservation que pour la mienne.

A l'œuvre du Seigneur, qui est l'avancement de l'Évangile & l'établissement du Christianisme.
Act. 13. 2. & 14. 26. & 15. 28.

¶ 11. *Que personne donc ne le méprise, mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parceque je l'attends avec nos freres.*

Que personne donc d'entre vous autres fidelles, ne le méprise, sous prétexte qu'il est encore jeune.
Voyez 1. Timoth. 4. 12. *Nemo adolescentiam tuam contemnat.*

Mais conduisez-le en paix, &c. Faites en sorte qu'il s'en revienne avec toute sorte de satisfaction de votre part, lui rendant tous les bons offices qu'un

si fidelle Ministre peut attendre de vous.

Parceque je l'attend de jour en jour, ayant grand besoin de son service dans la prédication de l'Evangile; avec nos freres, c'est-à-dire, non seulement je l'attend, mais il est attendu de toute l'Eglise, ou de tous les disciples qui sont avec moi; ou plutôt je l'attend avec les freres qui sont avec lui, & qui l'accompagnent dans son voyage; car il paroît dans la suite, qu'il n'étoit pas allé seul à Corinthe.

v. 12. Pour ce qui est de mon frere Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos freres; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement; il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.

Pour ce qui est de mon frere Apollon, dont le mérite vous est si connu, pour avoir prêché l'Evangile avec tant de succès dans votre Eglise.

Je vous assure que je l'ai fort prié; il ne dit pas: Je lui ai ordonné, quoiqu'il lui fût inferieur; ce qui fait voir de quelle maniere les Apôtres usoient de leur autorité. De vous aller voir avec quelques-uns de nos freres; c'est - à - dire, avec Timothée, & ceux qui l'accompagnoient, croyant que sa présence seroit necessaire pour les autoriser davantage, à cause du credit qu'il a parmi vous. Mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement. Lettr. il n'en a nullement eu la volonté; c'est-à-dire, il n'a pu s'y résoudre, à cause des autres occupations plus necessaires qui le retiennent. Il vous ira voir, &c. c'est-à-dire, lorsqu'il ne sera plus occupé au travail qui le retient à présent; ce que l'Apôtre ajoute, pour faire voir aux Corinthiens, que ce n'est point qu'il manque d'amitié pour eux, de ce qu'il n'a pu se résoudre à les aller

voir, mais seulement faute de loisir & de commodité, & pour ne point abandonner un travail & une occupation qu'il estimoit plus nécessaire pour la gloire de Dieu, que la visite qu'il auroit pu leur rendre, *Vulg. lorsqu'il en aura le loisir.*

¶ 13. *Soyez vigilans, demeurez fermes dans la foi. Agissez courageusement; soyez pleins de force.*

Soyez vigilans à ne vous laisser point surprendre par les adresses & les subtilités des heretiques qui sont parmi vous.

Demeurez fermes dans la foi, & sur-tout dans celle de la resurrection, malgré toutes les raisons contraires des heretiques & des Philosophes, quelques évidentes qu'elles vous paroissent.

Agissez courageusement contr'eux, les repoussant & les retranchant de votre Eglise, sans rien craindre de leur part, quoi qu'ils puissent faire.

Soyez pleins de force pour n'agir pas foiblement dans cette occasion où il s'agit de la conservation du troupeau de JESUS-CHRIST, & de le préserver de la fureur des loups qui le veulent devorer.

¶ 14. *Faites avec amour tout ce que vous faites. Faites avec amour, &c.* c'est-à-dire, n'agissez pas dans ces rencontres par le motif d'un zele indiscret, ou de partialité, mais par le pur mouvement de la charité; que toutes vos actions ayent pour principe l'amour de Dieu & la charité du prochain, & non celui de l'amour-propre.

¶ 15. *Vous connoissez, mes freres, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque; vous savez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe, & qu'ils se sont consacrés au service des saints.*

Vous connoissez, mes freres, comme étant de vo-

te Eglise & de votre ville, la famille de Stephanas. Voyez 1. Cor. 1. 16. de Fortunat & d'Achaïque, ce sont des noms latins qui étoient en usage parmi les Grecs en ce temps-là.

Vous savez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe, c'est-à-dire, qu'ils ont été des premiers qui se sont convertis au Christianisme dans l'Achaïe, dont étoit la ville de Corinthe; ce qui les doit rendre plus considerables auprès de vous.

Et qu'ils se sont consacrés au service des saints, tant pour les instruire à la pieté, que pour soulager leurs miseres. Il y a apparence que c'étoient des principaux Ministres de l'Eglise de Corinthe, qui s'étoient plaints à saint Paul du peu de déference & de respect que quelques-uns des fidelles de cette Eglise avoient pour leurs avertissemens, & pour leurs personnes; peut-être à cause de la fermeté de leur conduite: c'est ce qui lui fait ajoûter.

v. 16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déference dûe à des personnes de cette sorte; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre de Dieu.

C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire: Il est juste que le mérite de telles personnes soit particulièrement reconnu, honoré & respecté.

v. 17. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque, parcequ'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes.

Je me réjouis..... parcequ'ils ont suppléé par leurs services ce que vous n'étiez pas, &c. c'est-à-dire, en me rapportant au vrai l'état de votre Eglise, ce que vous auriez dû faire vous-mêmes auparavant. Quelques-uns croyent que ce sont les enfans de

Chloé qui firent savoir à saint Paul l'état de l'Eglise de Corinthe, & les divisions qui la partageoient, Voyez 1. Cor. 1. 11.

¶. 18. *Car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.*

Car ils ont consolé mon esprit, c'est une autre raison que l'Apôtre avoit de recommander ces saints personnages aux Corinthiens.

Aussi-bien que le vôtre. Par tous les services temporels & spirituels qu'ils ont rendus jusqu'à présent à votre Eglise.

Honorez donc de telles personnes puisque leurs actions les rendent si dignes d'être honorées, Lettr. Connoissez, qui est une manière de parler hébraïque.

¶. 19. *Les Eglises d'Asie vous saluent, Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.*

Les Eglises d'Asie; il parle de l'Asie mineure, vous saluent. Voyez Rom. 16. 5. vous souhaitent toute sorte de biens. Ceci fait croire que l'Apôtre a plutôt écrit cette lettre à Ephese, selon que portent les Manuscrits Arabes & Syriaques, qu'en Macedoine, comme portent les Manuscrits Grecs.

Aquilas & Priscille; Voyez Rom. 16. 3. chez qui je demeure ordinairement à Corinthe, & avec qui je suis presentement à Ephese; car ils avoient suivi l'Apôtre en cette ville, comme il paroît par les Actes, ch. 18. v. 19.

Et l'Eglise qui est dans leur maison d'Ephese, comme il est vrai-semblable. Voyez l'explication de ces mots, Rom. 16. 3. où leur famille est une vraie Eglise, tant elle est réglée, vous saluent avec beau-

coup d'affection ; c'est-à-dire, très-particulièrement, en notre Seigneur, d'une affection toute spirituelle & chrétienne.

v. 20. Tous nos freres vous saluent ; Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.

Tous nos freres vous saluent ; il parle particulièrement des disciples qui étoient avec lui.

Saluez-vous de ma part les uns & les autres, tous tant que vous êtes sans en oublier aucun ; puisque je vous aime & considere tous sans exception ; & ceux mêmes que je n'ai pas le plaisir de connoître, par le saint baiser, qui soit accompagné d'une ardente charité, & d'un amour chaste & spirituel,

v. 21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.

Moi Paul, &c. c'est-à-dire, M'étant servi du ministère d'un autre pour vous écrire tout ce qui précède ; j'ai ajoûté cette salutation de ma propre main, pour vous être une preuve certaine que cette épître est de moi, & qu'elle n'est pas contrefaite.

v. 22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST qu'il soit anathème ; Maran, Atha.

Si quelqu'un, de quelque condition qu'il soit, n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST, ne le reconnoissant point pour son Seigneur & son Dieu, & ne vivant point selon les maximes de son Evangile ; qu'il soit anathème, & retranché de la communion du corps immortel de JESUS-CHRIST, Maran Atha ; c'est-à-dire que le Seigneur vienne pour être son juge, & pour se venger de lui, selon toute sa rigueur,

ψ. 23. *Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous. Voyez Rom. 16. 24.*

ψ. 24. *Fai pour vous tous une charité sincere en JESUS-CHRIST. Amen.*

Fai pour vous tous, &c. c'est-à-dire: Je sens dans mon cœur une affection très-ardente, que l'éloignement des lieux n'est pas capable de refroidir.

Amen. Voyez Rom. 16. & ailleurs.



S E N S S P I R I T U E L.

ψ. 1. jusqu'au 8. *Quant aux aumônes qu'on recueille pour les Saints de Jerusalem, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie, &c.*

L'assistance des pauvres a été de tout temps dans l'Eglise le principal soin des Pasteurs. Les Apôtres qui étoient trop occupés à la prédication de l'Evangile, ne pouvant se charger du soin de la subsistance des pauvres par eux-mêmes, choisirent des Diacres pour vacquer à cette fonction, & dans la suite des temps cet Ordre sacré a été destiné particulièrement à ce ministère. Lorsque saint Paul alla à Jerusalem pour conférer de sa mission avec les Apôtres qui s'y trouverent, après avoir approuvé sa doctrine ils ne lui recommanderent autre chose que de se ressouvenir des pauvres dans le cours de sa prédication; *Tantum ut pauperum memores essemus*; c'est ce que ce saint Apôtre a eu soin de pratiquer avec beaucoup de tendresse, comme il paroît en plusieurs endroits de ses Epîtres.

Les successeurs des Apôtres, qui ont hérité de leur charité pour les pauvres, ont été si persuadés de l'obligation indispensable de pourvoir à leurs besoins, qu'ils ont établi cette maxime fondamentale : Que tous les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres ; parceque les fidèles les ayant donnés à l'Eglise comme à la mère de tous les pauvres, l'Eglise les a confiés aux Beneficiers pour en être les administrateurs, en prenant pour eux simplement ce qui leur est nécessaire, s'ils sont véritablement pauvres : car si les Ecclesiastiques ont du patrimoine qui leur soit propre, dont ils puissent subsister, ils ne doivent point toucher à celui des pauvres.

Saint Ambroise se croyoit tellement obligé de pourvoir aux besoins des indigens, qu'après avoir distribué dans des nécessités pressantes tous les revenus de l'Eglise, & tout ce qu'elle pouvoit avoir en reserve d'or & d'argent, il brisa les vases sacrés, & ne crut pas que ce fût les profaner, que de les faire servir à la nourriture des pauvres ou au rachat des captifs : voici comme il s'en explique dans ses Offices. L'Eglise, dit ce Pere, n'a pas de l'or pour le garder, mais pour en assister les pauvres dans leur nécessité, & il n'est utile que lorsqu'on l'emploie, ainsi c'est le rendre inutile que de le garder. Les Assyriens pillèrent autrefois tout l'or du temple ; mais les trésors qu'on a mis entre les mains des pauvres, ne sont plus sujets au pillage. Il vaut mieux, quand les autres moyens manquent, fondre tout l'or de l'Eglise pour en secourir les pauvres, que de le laisser exposé à l'avarice & à la profanation des impies. Il ajoute, que saint Laurent avoit fait voir

*De Offic.
L. 2, c.
28.*

au tyran les pauvres de l'Eglise, & l'avoit assuré que
c'étoient-là ses véritables trefors.

Saint Augustin étoit aussi très-persuadé de cette vérité, que tout le bien de l'Eglise est le bien des pauvres; aussi prenoit-il un très-grand soin de les secourir; Possidius, qui a été témoin de la conduite de ce saint Docteur, rapporte, qu'il n'a jamais voulu acheter de maisons ni de terres, pour augmenter les revenus de son Eglise, aimant beaucoup mieux en consumer tous les revenus à nourrir les pauvres, qu'à enrichir le Clergé; & qu'après avoir épuisé tous les trefors de l'Eglise, il faisoit briser & vendre les vases sacrés pour racheter les esclaves & pour secourir les indigens; & tout desintéressé qu'il étoit, il ne laissoit pas de réveiller la charité des fidelles par ses exhortations, pour les faire contribuer à l'assistance & à l'entretien des pauvres.

C'est ainsi qu'en ont usé tous les saints Prélats & Pasteurs de l'Eglise, qui ont cru n'avoir point de devoir plus important que celui de pourvoir aux besoins des pauvres, de quelque maniere que ce puisse être. Avec quelle force saint Jean Chrysostome pressoit-il ses auditeurs de donner de leur bien pour la subsistance des pauvres? Je sai, leur disoit-il, que la plûpart de ceux qui sont ici voudroient me fermer la bouche, & me dire: Je vous prie, ne nous parlez plus sur ce sujet: ne soyez plus à charge à ceux qui vous écoutent, laissez chacun libre sur cela. Je vous declare, leur répondoit-il, que je n'écoute pas même ces remontrances. Saint Paul lui-même ne rougissoit pas de parler continuellement de l'aumône, & de se rendre importun pour les pauvres. . . . Non, je ne cesserai point de le redire, & je me

rendrai importun à ceux qui ne donneront pas l'aumône, je reprendrai sans cesse leur dureté. Il leur prescrit ensuite ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de ce devoir ; il veut que les ouvriers & les artisans, qui gagnent leur vie du travail de leurs mains, détachent une petite partie de ce qu'ils reçoivent de leur travail, pour en offrir à Dieu les prémices ; il donne le même avis à ceux qui reçoivent des rentes & des revenus, ou enfin quelque argent par des voies justes & legitimes ; mais il ne veut pas que l'on en détache moins que la dixième partie, pour ne point céder en ce point aux Juifs, qui étoient, dit ce saint Docteur, les plus méchantes gens du monde.

L'obligation d'assister les pauvres étant d'une nécessité aussi absolue qu'elle l'est en effet ; c'est sans doute une chose bien avantageuse & fort utile pour le salut, de s'accoutumer de bonne heure à donner & à faire l'aumône ; & c'est une pratique très-louable, sur-tout aux personnes riches & accomodées, de donner à leurs enfans quelque somme fixe pour faire leurs aumônes par eux-mêmes, & prendre garde qu'ils s'en acquittent fidèlement ; c'est un moyen d'attirer sur eux la benediction de Dieu, & de leur rendre facile dans tout le cours de leur vie ce devoir indispensable de soulager les pauvres, qui paroît si pénible à ceux qui n'aiment qu'eux-mêmes & s'attachent trop à leurs biens : Cependant *celui* Jac. 22
qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans mi- 13.
sericorde, dit l'Apôtre saint Jacques ; au-contre, Job. 32
ceux avec qui la compassion est crûe dès leur enfance, 18.
 & qui s'étant appliqués dès long-temps au mépris de l'argent, ont arraché peu-à-peu de leurs cœurs

cette racine de tous les maux, passeront ici leur vie dans une paix tranquille, & jouiront ensuite d'une autre qui sera éternelle.

v. 8. jusqu'au 13. Je demeurerai à Ephese jusqu'à la Pentecôte : Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis, &c.

Dieu qui veut que ses élus dépendent continuellement de sa sage providence, entremêle tellement les biens & les maux dans la conduite qu'il tient sur eux, que si d'un côté il les élève par des succès favorables, de l'autre il les humilie par des afflictions & des troubles qu'il leur suscite. Ce ménagement est nécessaire pour conserver en eux les graces qu'il leur fait ; sur-tout les Pasteurs qui travaillent au salut des peuples, ont besoin d'être traversés par des contradictions & des événemens fâcheux, & d'être aussi relevés par des consolations & des secours extraordinaires de la part de Dieu : car si tout leur réussissoit sans peine, ils pourroient s'en attribuer la gloire, & n'auroient pas soin d'avoir recours à Dieu par la priere, pour rompre les obstacles qui s'opposent à leurs bons desseins ; si au contraire ils ne trouvoient aucun adoucissement dans leurs peines & leurs travaux apostoliques, ils pourroient se décourager & s'abattre ; or il est également dangereux de se laisser aller à un excès d'abattement, & de présumer de ses propres forces ; de sorte que le bien & le mal qui se succèdent l'un à l'autre, rend également soigneux de n'avoir confiance qu'en Dieu seul. C'est pour cela qu'en même temps que Dieu ouvroit à saint Paul une entrée favorable pour faire beaucoup de fruit dans la ville d'Ephese,

il lui suscita des ennemis pour l'obliger à implorer continuellement son secours : c'est aussi dans ce dessein qu'après l'avoir élevé jusqu'au troisième ciel pour lui communiquer des secrets ineffables, Dieu l'abassa de la manière la plus humiliante, en lui faisant ressentir une tentation honteuse, que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, pour rabattre par la confusion qu'il en recevoit, les sentimens d'orgueil qu'il auroit pu tirer de la grandeur de ses revelations.

C'est ainsi que Dieu en use à l'égard de tous ses Saints, il les relève & les abaisse pour les conserver dans l'attachement à son service ; mais c'est principalement l'affliction qui les soutient : car plus ils sont affligés, plus aussi leur vertu se fortifie, la grace s'accroît en eux, & la cupidité diminue ; & au-lieu que les consolations spirituelles ne peuvent d'elles-mêmes produire que de mauvais effets, & causer de l'élevation, les afflictions & les tentations rendent plus humbles & plus susceptibles de la grace de Dieu : Ainsi, comme dit l'Apôtre, ils ne sont point plus forts que lorsqu'ils éprouvent des humiliations & des traverses ; c'est un effet propre de la grace de Dieu, de faire trouver de la force dans la foiblesse, & de la joie dans les maux.

ψ. 13. jusqu'au 22. Soyez vigilans ; demeurez fermes dans la foi : Agissez courageusement ; soyez pleins de force, &c.

Toute la conduite de la vie chrétienne est renfermée dans ces paroles, & ceux qui pratiqueront bien les vertus qui sont exprimées dans ce seul verset, s'acquitteront parfaitement de tous les devoirs du christianisme ; au-lieu que sans cela, quelque

544 I. EPISTRE DE S. PAUL
bien qu'ils fissent, ils ne pourroient satisfaire à leurs obligations.

La première de ces quatre vertus que saint Paul recommande aux Corinthiens, qui est la vigilance, est opposée au sommeil, & à ce repos oisif qui nous rend negligens à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Cet assoupissement spirituel peut venir de deux sources, ou du desespoir de pouvoir vaincre les obstacles qui se rencontrent dans notre course, en nous laissant abatre aux difficultés qui nous paroissent insurmontables; ou de la possession tranquille de ce qu'on aime ici-bas, & de l'oubli de Dieu: ainsi il faut prendre-garde de ne jamais desespérer, en quelque état de misere que nous soyons reduits, & ne nous point assurer dans cette vie, quelque bonheur que nous possédions, mais nous tenir toujours sur nos gardes, & veiller.

Reg. fus.
disput.
tms. 5.

Mais si notre veille ne se fait avec une foi qui soit ferme, elle est insuffisante & inutile; cette condition consiste à regarder Dieu en toutes nos actions, & ne rien faire, ni dire que dans la vûe de lui plaire, & en sa présence. *Il faut*, dit saint Basile, *veiller à la garde de son cœur, & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu, qui doit être continuel en nous, s'efface de notre esprit: C'est par ce moyen que l'on acquiert ordinairement la charité, qui nous excite à observer les commandemens, & qui se conserve en les observant.*

De plus, parcequ'il ne suffit pas de veiller, non pas même par une foi vive, si elle n'est agissante, saint Paul veut qu'on *travaille courageusement à faire de bonnes œuvres, & qu'on ne se contente pas de*

de regarder Dieu en esprit , & n'avoir que de belles pensées en speculation sans les mettre en pratique, & qu'on ne se conduise pas lâchement comme des femmes , mais en hommes qui ont accoutumé d'être robustes, & d'agir avec chaleur & avec zèle, parceque si nos bonnes œuvres ne sont pas faites de la sorte , elles ne pourront plaire à Dieu , que nous sommes obligés d'aimer de tout notre cœur & de toutes nos forces. Comme donc toute notre vie n'est pas capable de satisfaire parfaitement à ce précepte , quelque vertu qu'on ait acquise , nous devons travailler à croître toujours en force, comme notre saint Apôtre nous excite à le faire par ces paroles , *soyez pleins de force. Si nous le faisons, nous ne pouvons pas douter que Dieu, qui ne nous commande rien d'impossible, ne soit content de nous, & ne récompense notre fidélité, c'est le même Apôtre qui nous l'assûre : Demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur.*

¶. 22. jusqu'à la fin. *Si quelqu'un n'aime point JESUS-CHRIST, qu'il soit anathème.*

L'obligation d'aimer Dieu, & par conséquent JESUS-CHRIST, qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu, est un devoir si indispensable & si essentiel à l'homme, qu'il faut renoncer aux lumières de la raison & aux sentimens de la nature pour en disconvenir. Mais les Ecritures nous instruisent en tant de manières de cette vérité, qu'on ne peut douter que toute la religion ne soit renfermée dans ce commandement : car *comme toutes les creatures, dit*

Aug. ep. 52. ad Maced. & l. de morib. Eccl. 6. 15.
 fort bien saint Augustin, ne sont qu'une seule & même charité, qui se diversifie en plusieurs manières, & prend divers noms, selon les differens objets où elle s'attache; aussi toutes les bonnes œuvres que font les vrais enfans de Dieu, ne sont qu'un même acte d'amour de Dieu, qui prend diverses formes, & tout cela fondé sur cette parole de l'Apôtre: Que l'amour de Dieu & du prochain est l'accomplissement de la loi. Ainsi ce n'est pas pour nous un simple conseil, mais un commandement absolu; autrement ce seroit en vain que Dieu nous auroit ordonné de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre ame, de toute notre esprit, & de toutes nos forces.

Aug. de sp. & litt. c. ult.
 Et quoique nous ne puissions accomplir parfaitement qu'en l'autre vie ce grand commandement, il nous est néanmoins ordonné absolument, pour nous apprendre à quoi nous oblige la foi d'aspirer, où doit tendre notre esperance, & où nous devons tendre par tous les efforts de notre vie. Ainsi nous devons nous procurer par nos prieres & nos bonnes œuvres l'accroissement de cet amour, & nous y avancer de plus en plus; ce que nous ne pouvons faire, s'il n'est la passion dominante de notre cœur, & s'il ne regle nos pensées, nos paroles, & nos actions, pour les rapporter à ce souverain Bien, dont la possession nous doit rendre heureux. C'est à ce Bien que ceux qui nous aiment doivent nous conduire, & que nous devons nous-mêmes conduire ceux que nous aimons: c'est ainsi qu'on accomplit ces deux commandemens qui renferment toute la loi & les Prophetes. Vous aimez le Seigneur votre Dieu, &c. & votre prochain comme vous-mêmes: car afin que l'homme sçût de quelle maniere il doit s'aimer, Dieu lui a marqué une

fin à laquelle il doit rapporter toutes ses actions pour être heureux.

Qui pourroit donc assez estimer combien nous sommes obligés à Dieu de nous avoir commandé de l'aimer ? *Qu'est-ce que vous m'êtes, ô mon Dieu,* disoit le même saint Docteur, *& moi qui vous suis-je, pour m'honorer d'un commandement aussi doux & aussi agreable qu'est celui de vous aimer, & pour ne pouvoir souffrir que j'y manque, sans vous mettre en colere contre moi, & sans me menacer de grandes miseres ? Helas ! Seigneur, n'en est-ce pas une assez grande, que de ne vous pas aimer, ou plutôt, n'est-ce pas le comble de la misere, comme c'est le comble de la felicité, que de vous aimer de tout notre cœur ?*

Notre saint Apôtre n'a-t-il donc pas raison de frapper d'anathême ceux qui refusent d'aimer JESUS-CHRIST ? Et se peut-il trouver des Theologiens qui puissent avancer qu'on n'est pas obligé de l'aimer ? N'est-ce pas anéantir le dessein de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, lui qui ne s'est fait homme que pour nous donner la grace & la force d'aimer Dieu ? N'est-ce pas ruiner d'un seul coup la loi, les Prophetes & l'Évangile ? La loi n'avoit jamais pu donner aux Juifs un si grand avantage que d'aimer celui qui nous a créés, qui nous a rachetés, qui nous comble tous les jours de ses graces, & qui nous glorifiera dans l'éternité, pourvu seulement que nous l'aimions ; ces Docteurs veulent néanmoins que le privilege de l'Évangile qui élève les Chrétiens au-dessus des Juifs, soit de les dispenser d'aimer Dieu. Comment ose-t-on proferer un tel blasphême ? Je renonce de tout mon cœur à cette dispense : quand un Ange du ciel me

§48 I. EPISTRE DE S. PAUL

l'apporteroit, je l'anathematise, je veux aimer mon Dieu, & JESUS-CHRIST mon Sauveur; anathême à qui veut m'en dispenser. Mais, mon Dieu, je ne puis vous aimer que par vous même, secourez ma foiblesse, & faites-moi accomplir ce que vous me commandez par une loi aussi juste que nécessaire, parceque cette loi est vous-même, c'est la justice essentielle, qui ne peut ne me point ordonner que je l'aime, & que je lui rapporte toutes mes actions.





ARGUMENT

DE LA II. EPISTRE DE S. PAUL

AUX CORINTHIENS.

Saint Paul ayant appris à Macedoine, par le retour de Timothée son disciple qu'il avoit envoyé à Corinthe, le fruit qu'il y avoit fait par ses Prédications, le desir que les peuples avoient de le revoir, la soumission avec laquelle ils avoient séparé de leurs assemblées celui qui les avoit scandalisés par son inceste; qu'ils étoient dans la disposition de contribuer à soulager les Eglises de Jerusalem par leurs aumônes; que cependant sa premiere lettre en avoit attristé & refroidi plusieurs; que d'autres méprisoient la simplicité de ses discours, & élevoient beaucoup le merite, l'éloquence, le desinteressement & les dons des faux apôtres; qu'ils se plaignoient de ce qu'il n'étoit pas venu les voir comme il le leur avoit promis; que ces faux-apôtres en prenoient occasion de le décrier & de le mépriser; qu'ils répandoient par-tout que s'il paroissoit de la hauteur & de la fermeté dans ses lettres, sa présence le rendoit vil, foible, & méprisable; qu'ils se vantoient de leurs revelations, & de l'éclat de leur vocation au ministere apostolique. L'Apôtre se crut obligé d'écrire cette seconde lettre, non seulement aux Corinthiens & à tous les fidelles de l'Achaïe, en son nom, mais aussi au nom de Timothée, par laquelle desirant se concilier leur amitié; il les remercie d'abord du desir qu'ils avoient de le re-

voir, & de l'attache particuliere qu'ils avoient à la doctrine; ensuite il s'excuse de leur avoir écrit une lettre pleine d'amertume, & de ce qu'il étoit venu en Macedoine préferablement à Corinthe, & il leur dit, qu'une des principales raisons étoit, qu'il craignoit de leur causer de la tristesse par sa présence & par les reprimandes qu'il auroit été obligé de faire à quelques-uns d'eux; mais il leur promet qu'il les ira voir incessamment, & les assure de son amitié: Il leur fait part de la persecution qu'il avoit soufferte en Asie; il loue la soumission & le zele qu'ils avoient fait paroître, en retranchant de leur assemblée & de leur société l'incestueux qui étoit parmi eux; mais il les exhorte à user envers lui d'indulgence, & à le reconcilier, de crainte que le démon ne se servît de son humiliation pour le jeter dans une entiere apostasie. Ensuite il fait son apologie, & refute les calomnies que les faux-Apôtres avoient repandues contre lui, il oppose sa vocation, ses dons, ses revelations, ses travaux, ses souffrances, son desinteressement aux fausses vertus de ces prétendus Apôtres, & aux vaines louanges qu'ils se donnoient; & il avoue en même temps qu'il n'y a que la seule necessité de se défendre qui lui ait pu permettre de parler avec tant d'avantage des dons & des graces dont Dieu avoit honoré son ministere, & de crainte de s'être trop élevé, il affecte de s'humilier par le recit de ses foiblesses & de ses miseres. Cette lettre a été écrite de Macedoine, & envoyée par Tite & saint Luc aux fidelles de Corinthe, la 24. année après la mort de JESUS-CHRIST, & l'an 57. de l'Ere vulgaire.



II. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

1. **P**AULUS
Apostolus
Jesu Christi
per vo-
luntatem Dei, & Ti-
motheus frater, Eccle-
siae Dei, quae est Co-
rinthi, cum omnibus
sanctis, qui sunt in
universa Achaia.

2. Gratia vobis &
pax à Deo Patre no-
stro, & Domino Jesu
Christo.

3. Benedictus Deus
& Pater Domini no-

1. **P**AUL Apôtre de
JESUS - CHRIST
par la volonté
de Dieu //, &
Timothée son frere, à l'E-
glise de Dieu qui est à Co-
rinthe, & à tous les saints //
qui sont dans toute l'Achaie.

2. Que Dieu notre Pere, *v. Rom.*
& JESUS-CHRIST NO- *1.7.*
tre Seigneur vous donnent la
grace & la paix.

3. † Beni soit le Dieu & *+ Un S.*
le Pere de notre Seigneur *Martyr*
Pontife.

v. 1. expl. non par mon propre choix.
Ibid. expl. les fidelles.

Ephes.
1. 3.
1. *Petr.*
3. 3.

JESUS-CHRIST, le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation,

4. qui nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation // dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

5. Car à mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par JESUS-CHRIST.

6. Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction & pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation; soit que nous soyons encouragés //, c'est encore pour votre instruction & pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.

7. Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous //, sachant qu'ainsi que vous

stri Jesu Christi, Pater misericordiarum, & Deus totius consolationis,

4. qui consolatur nos in omni tribulatione nostra: ut possimus & ipsi consolari eos, qui in omni pressura sunt, per exhortationem, quâ exhortamur & ipsi à Deo.

5. Quoniam sicut abundant passiones Christi in nobis: ita & per Christum abundat consolatio nostra.

6. Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione & salute, sive consolamur pro vestra consolatione, sive exhortamur pro vestra exhortatione & salute, quæ operatur tolerantiam eorundem passionum, quas & nos patimur:

7. ut spes nostra firma sit pro vobis: scientes quod sicut socii pas-

¶ 4. *let.* par l'exhortation dont Dieu nous exhorte nous mêmes. Le mot Grec signifie également consolation & exhortation.

¶ 6. *lestr.* exhortez.

¶ 7. *lestr.* afin que l'esperance que nous avons de vous soit ferme, ou, en sorte que l'esperance... est ferme. Ce qui revient au Grec,

tionum estis, sic eritis
& consolationis.

avez part aux souffrances,
vous aurez part aussi à la con-
solation ¶.

8. Non enim volu-
mus ignorare vos, fra-
tres, de tribulatione
nostra quæ facta est in
Asia, quoniam supra
modum gravati sumus
supra virtutem, ita ut
tæderet nos etiam vi-
vere.

8. Car je suis bien aise, mes
freres, que vous sachiez l'af-
fliction qui nous est survenue
en Asie, qui a été telle, que
les maux dont nous nous
sommes trouvé accablés ont
été excessifs, & au-dessus de
nos forces, jusqu'à nous ren-
dre même la vie ennuyeuse.

9. Sed ipsi in no-
bismetipsis responsum
mortis habuimus, ut
non simus fidentes in
nobis, sed in Deo, qui
suscitat mortuos:

9. Mais nous avons com-
me entendu prononcer en
nous-mêmes l'arrêt de notre
mort, afin que nous ne met-
tions point notre confiance
en nous, mais en Dieu qui
ressuscite les morts;

10. qui de tantis pe-
riculis nos eripuit, &
eruit: in quem spera-
mus quoniam & ad-
huc eripiet,

10. qui nous a délivrés
d'un si grand peril; qui
nous en délivre encore, &
nous en délivrera à l'avenir,
comme nous l'esperons de sa
bonté.

11. adjuvantibus &
vobis in oratione pro
nobis: ut ex multorum
personis, ejus qui in
nobis est donationis,

11. Et les prieres que vous
faites pour nous, y contri-
bueront aussi; afin que la gra-
ce que nous avons reçue en

¶. 8. Gr. de sorte que nous ne
voiyons plus le moyen de pou-
voir même sauver notre vie.

mort. entr. toutes mes pensées en
cet état ne me representoient que
la mort.

¶. 9. *lestr.* nous avons eu en
nous-mêmes une réponse de

¶. 10. Gr. d'une telle mort.

considération de plusieurs personnes, soit aussi reconnue par les actions-de-graces que plusieurs en rendront pour nous.

12. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & surtout à votre égard, dans la simplicité de cœur, & dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de *la* chair, mais dans la grace de Dieu.

13. Je ne vous écris que des choses dont vous connoissez la vérité en les lisant // . Et j'espère qu'à l'avenir vous connoîtrez entièrement,

14. ainsi que vous l'avez déjà reconnu en partie, que nous sommes votre gloire, comme vous *serez* la nôtre au jour du Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçussiez une seconde grace // .

per multos gratiæ agantur pro nobis.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quòd in simplicitate cordis & sinceritate Dei, & non in sapientia carnali, sed in gratia Dei conversati sumus in hoc mundo: abundantius autem ad vos.

13. Non enim alia scribimus vobis, quàm quæ legistis, & cognovistis. Spero autem quòd usque in finem cognoscetis,

14. sicut & cognovistis nos ex parte, quòd gloria vestra sumus, sicut & vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.

15. Et hac confidentia volui prius venire ad vos, ut secundam gratiam haberetis:

¶. 13. *expl.* dans ma lettre, soit celle-ci, ou la première;
 ¶. 15. *i. e.* des graces plus abondantes.

16. & per vos tran-
sire in Macedoniam, &
iterum à Macedonia
venire ad vos, & à vo-
bis deduci in Judæam.

17. Cum ergo hoc
voluissem, nunquid
levitate usus sum? Aut
quæ cogito secundum
carnem cogito; ut sit
apud me EST & NON?

18. Fidelis autem
Deus, quia sermo no-
ster, qui fuit apud vos,
non est in illo. EST &
NON.

19. Dei enim filius
Jesus Christus, qui in
vobis per nos prædi-
catus est, per me, &
Silvanum, & Timo-
theum, non fuit EST
& NON, sed EST in illo
fuit.

20. Quotquot enim
promissiones Dei sunt,
in illo EST: ideò & per
ipsum Amen Deo ad

16. Je voulois passer par
chez vous en allant en Mace-
doine, revenir ensuite de Ma-
cedoine chez vous, & de là
me faire conduire par vous
en Judée.

17. Ayant donc pour lors
ce dessein, est-ce par incon-
stance que je ne l'ai point exe-
cuté? Ou, quand je prends
une résolution, cette résolu-
tion n'est-elle qu'humaine;
& trouve-t-on ainsi en moi
le ouy & le non //?

18. Mais Dieu, qui est ve-
ritable, m'est témoin qu'il n'y
a point eu de oui & de non
dans la parole que je vous ai
annoncée.

19. Car JESUS-CHRIST
Fils de Dieu, qui vous a été
prêché par nous, c'est-à-dire,
par moi, par Silvain, & par
Timothée, n'est pas tel, que
le oui & le non se trouve en
lui: mais tout ce qui est en lui
est très-ferme //.

20. C'est en lui que toutes
les promesses de Dieu ont leur
vérité, & c'est par lui aussi
que tout s'accomplit // à l'hon-

¶. 17. expl. le vrai & le faux.

¶. 19. lettr. le ouy est en lui,
expl. est toujours le même.

¶. 20. lettr. Amen. expl. qu'el-
les sont stables, & qu'elles s'ac-
complissent.

556 I. EPISTRE DE S. PAUL
neur de Dieu : ce qui fait la
gloire de notre ministère //

21. Or celui qui nous con-
firme & nous affermit avec
JESUS-CHRIST, & qui
nous a oints de son onction,
c'est Dieu même.

22. Et c'est lui aussi qui
nous a marqués de son sceau,
& qui pour arrhes // nous a
donné le Saint-Esprit dans
nos cœurs.

23. Pour moi je prends
Dieu à témoin, & je veux
bien qu'il me punisse //, si je ne
dis la vérité, que ç'a été pour
vous épargner, que je n'ai
point encore voulu aller à
Corinthe. Ce n'est pas que
nous dominions sur votre foi;
mais nous tâchons au-con-
traire de contribuer à votre
joie, puisque vous demeurez
fermes dans la foi //.

ψ. 20. Le Grec porte ce qui s'exe-
cute par notre ministère *Des ad
gloriam per nos*. La prédication
des Apôtres étant le moyen dont
Dieu se sert pour accomplir ses
promesses.

gloriam nostram.

21. Qui autem con-
firmat nos vobiscum in
Christo, & qui unxit
nos Deus :

22. qui & signavit
nos, & dedit pignus
Spiritus in cordibus
nostris.

23. Ego autem te-
stem Deum invoco in
animam meam, quod
parcens vobis, non ve-
ni ultra Corinthum :
non quia dominamur
fidei vestrae, sed adju-
tores sumus gaudii ve-
stri : nam fide statis.

ψ. 22. expl. des biens qu'
nous a promis.

ψ. 23. lettr. contre mon ame.
Ibid. autr. car c'est par la foï
que vous demeurez fermes.



SENS LITTERAL.

¶ 1. *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu, & Timothée son frere, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.*

Paul Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu. Par sa pure volonté, sans aucun mérite de ma part. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 1. Gal. 1. 1. Ephese 1. & ailleurs.

Et Timothée. Voyez Philip. 1. 1. Coloss. 1. 1. 1. & 2. Thess. 1. 1. Philem. 1. *Son frere*, non seulement dans la profession du Christianisme, comme sont tous les autres Chrétiens, mais dans le ministere de l'Evangile qui étoit commun à saint Paul & à Timothée, quoique Timothée lui fût inférieur en autorité.

A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, c'est-à-dire, à tous les Chrétiens, ou, à tous les les fideles. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 2. Ephese 1. 2. Col. 1. 2.

Qui sont dans toute l'Achaïe, Province du Peloponèse, dont Corinthe étoit la capitale.

¶ 2. *Que Dieu notre Pere & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu..... vous donnent, c'est-à-dire, vous augmentent. Voyez 1. Pier. 1. 2. *La grace & la paix.* Voyez Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. Gal. 1. 3. Ephese 1. 2.

¶ 3. *Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation.*

Beni soit le Dieu. C'est une formule solennelle de louanges & d'actions-de-graces. Voyez Rom. 1. 25. & 9. 5. Ephese 1. 3. 1. Pier. 1. 3.

Et le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST. L'Apôtre donne souvent à Dieu cette qualité, pour établir la foi de la divinité de JESUS-CHRIST, pour montrer qu'encore qu'il soit Pere de tous les hommes par la creation, & de tous les fidelles par la grace, il est Pere de JESUS-CHRIST d'une façon qui ne convient qu'à lui seul, c'est-à-dire, qu'il est son Pere par nature.

Le Pere des misericordes, c'est une façon de parler hebraïque, c'est-à-dire, Pere dont la misericorde est infinie. Voyez Exod. 34. Ephese 2. 4. & en plusieurs autres endroits. Il l'appelle plutôt *le Pere des misericordes*, que le Dieu de misericorde; parceque l'inclination naturelle des peres, est de faire misericorde, & d'avoir pitié de leurs enfans.

Pf. 102.
23.

Quomodo miseretur pater filiorum misertus est Dominus timentibus se.

Et le Dieu de toute consolation, c'est-à-dire, qui est l'auteur & l'objet de toute consolation, hors duquel il n'y en a point de veritable, & dont la consolation est ineffable, & au-delà de tout ce qu'on peut penser. Voyez Philip. 4. 7.

v. 4. Qui nous console dans tous nos maux; afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation, dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

Qui nous console; nous Apôtres & ministres de l'Évangile. Il semble qu'il ne parle pas ici en general: car cette sorte d'action-de-graces suppose manifestement, que l'Apôtre avait reçu des nouvelles de la correction des desordres de l'E-

glise de Corinthe, & qu'ayant été ravi de joie de cette nouvelle au milieu de ses persecutions, il commence son Epître par cette insigne louange de Dieu, comme s'il disoit : Benî soit Dieu, de ce qu'il ne nous abandonne jamais dans l'affliction, & de ce que dans celle où je suis, il me comble de consolation par la nouvelle que j'ai reçue de l'heureux état de votre Eglise.

Dans tous nos maux, c'est-à-dire, dans toutes les afflictions que nous souffrons pour la prédication de l'Evangile.

Afin que nous puissions aussi consoler les autres, &c. c'est-à-dire, afin qu'ayant été consolés nous-mêmes dans nos afflictions, nous nous portions plus volontiers en reconnoissance de cette grace à consoler les fidèles dans les leurs; & qu'étant pleins de l'esprit de consolation, qui est le Saint-Esprit même, nous soyons capables de les consoler par nos paroles, qui seroient sans effet, si elles n'étoient animées de cet Esprit. *Autr.* L'Apôtre veut dire, qu'il ne considère pas sa propre satisfaction dans cette consolation, mais seulement l'intérêt de l'Eglise, & le bien de ses freres, particulièrement celui des Corinthiens, à qui il écrit.

ψ. 5. Car à mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par JESUS-CHRIST.

Car. C'est la preuve de ce qu'il dit au verset précédent, que Dieu le console dans tous ses maux.

A mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'augmentent en nous, c'est-à-dire, les maux que nous souffrons à cause de son nom en prêchant l'Evangile. *Nos consolations aussi s'augmentent.* Il entend principalement parler de la consolation qu'il

venoit de recevoir de la nouvelle de l'état de l'Eglise de Corinthe, comme s'il disoit : Nos consolations s'accroissent & se multiplient comme j'en ai l'expérience toute recente par la consolation que je reçois de votre part au milieu de mes afflictions.

Par JESUS-CHRIST, qui est la cause efficiente & meritoire, comme il est l'occasion & le sujet de notre persecution, & de nos souffrances.

v. 6. Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction & pour votre salut ; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation ; soit que nous soyons encouragés, c'est encore pour votre instruction & pour votre salut, qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.

Or soit que nous soyons affligés, c'est-à-dire, qu'en quelque état que nous nous trouvions de souffrances ou de consolations : C'est pour votre instruction & pour votre salut : Pour vous apprendre par notre exemple, à supporter ces états differens, avec la même patience, & avec la même paix que nous les supportons, afin que souffrant comme nous, vous puissiez parvenir au salut éternel, qui n'est promis qu'à ceux qui auront souffert en ce monde.

Soit que nous soyons consolés ; c'est aussi, &c. c'est-à-dire, il le permet encore, afin que vous ayez de quoi vous consoler, voyant que Dieu n'abandonne jamais ses fidelles, & qu'il ne manque jamais de les consoler dans leurs afflictions.

Soit que nous soyons encouragés, c'est-à-dire, excités à souffrir.....

C'est encore pour votre instruction, &c. C'est afin que nous vous y excitions aussi pour procurer votre

tre

tré salut, que vous vous assurerez, en supportant avec patience les maux que nous souffrons.

¶ 7. *Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances vous aurez part aussi à la consolation.*

Ce qui nous donne, &c. c'est-à-dire, ce courage avec lequel vous souffrez me donne une ferme espérance de votre salut.

Sachant qu'ainsi que, &c. Voyez ceci expliqué. Rom. 8. 17. 2. Cor. 4. 10. 1. Pier. 4. 13. Jac. 1. 12.

Vous aurez part aussi à la consolation dans le ciel, par la beatitude éternelle. Voyez Isaïe 25. 8. Matth. 5. 5. Luc. 16. 25. Jean 16. 20. Apoc. 7. 17. & 21. 4.

¶ 8. *Car je suis bien aise, mes freres, que vous sachiez l'affliction qui nous est survenue en Asie, qui a été telle que les maux dont nous nous sommes trouvés accablés, ont été excessifs, & au-dessus de nos forces, jusqu'à nous rendre même la vie ennuyeuse.*

Car, &c. Il rend raison de ce qu'il s'étend sur le sujet de ses souffrances dès l'entrée de cette lettre, comme s'il disoit: Ce n'est pas sans sujet que je vous parle de mes souffrances; car pour ne vous point dissimuler ce qui en est, je veux bien, que vous sachiez, &c. Il semble qu'il parle de ce qu'il lui arriva à Ephese. Voyez Act. 19. 23. &c. au moins il ne paroît pas qu'on puisse rapporter ces paroles à une autre affliction qu'à celle-là.

¶ 9. *Mais nous avons comme entendu prononcer en nous-mêmes l'arrêt de notre mort, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts.*

Mais nous avons, &c. c'est-à-dire, nous étions

au même état, dans les mêmes peines, & dans les mêmes apprehensions que sont ceux qui sont condamnés à la mort, à qui on a prononcé la sentence ou l'arrêt de mort.

Afin que nous ne mettions point notre confiance en nous-mêmes, &c. c'est-à-dire, Dieu a permis que nous soyons tombés dans cet extrême danger, & que nous nous soyons trouvés dépourvûs de tout secours humain, pour en sortir, afin de convaincre les hommes de leur impuissance par cet exemple, & pour leur montrer qu'ils doivent mettre toute leur confiance en Dieu seul, dont la puissance est si grande, qu'il ressuscite même les morts. L'Apôtre ne parle pas ici de la puissance que Dieu a de ressusciter effectivement les morts, parceque cela seroit hors de son sujet.

v. 10. Qui nous a délivrés d'un si grand peril, qui nous en délivre encore, & nous en délivrera à l'avenir, comme nous l'esperons de sa bonté.

Hebr. 11. 19. Qui nous a délivrés, comme par une espece de resurrection, c'est-à-dire, préservés & garantis de la mort, qui étoit toute présente, comme s'il nous avoit ressuscités d'un si grand peril, ayant été en danger d'être tués dans la sédition, s'ils ne s'étoient échappés des mains d'une populace irritée. Voyez Act. 19. 29.

Qui nous en délivre encore, c'est-à-dire, qui nous délivre tous les jours de semblables perils: In mortibus frequenter.

Et qui nous en délivrera à l'avenir, de cette sorte de mort, & même de la mort, telle qu'elle soit; non pas qu'il crût ne devoir pas mourir, ou qu'il craignît la mort, mais parcequ'il savoit qu'il étoit encore nécessaire à l'Eglise. Voyez Philip. 1. 24.

Comme nous l'esperons de sa bonté : de sorte qu'il n'en étoit pas entierement assuré.

v. 11. Et les prieres que vous faites pour nous y contribueront aussi ; afin que la grace que nous avons reçue en consideration de plusieurs personnes , soit aussi reconnue par les actions-de-graces que plusieurs en rendront pour nous.

Et les prieres , &c. Il paroît par la suite de ce verset , qu'il comprend sous le mot de *prieres* , l'action-de-graces, comme en étant la principale partie , & comme en étant inséparable : & en effet , il ne recommande presque jamais la priere sans l'action-de-graces.

Afin que la grace que nous avons reçue , d'avoir été préservé d'une mort si funeste & si présente , soit le motif pour lequel ils doivent tous s'unir dans la priere. C'est comme s'il leur disoit : La demande que je vous fais de prier pour moi , n'est pas tant pour mon interêt & pour la conservation de ma vie , que pour la gloire de Dieu ; afin qu'il soit glorifié pour les bienfaits que j'ai reçûs de lui.

En consideration de plusieurs personnes , c'est-à-dire , en vûe de leur bien , pour leur utilité particulière , & à cause du besoin qu'ils avoient encore de moi. *Autr.* En consideration de leurs prieres ; il entend parler des Corinthiens. Ceci fait voir l'humilité de l'Apôtre , qui étoit bien éloigné d'attribuer sa délivrance à ses propres merites , puisqu'il ne croyoit avoir été délivré que par la seule consideration des autres.

Soit aussi reconnue par les actions-de-graces , &c. c'est-à-dire , nous aide à reconnoître dignement les graces que Dieu nous a faites , qui étant ainsi

multipliées, répondront mieux à la grandeur & à la multitude des bienfaits que nous avons reçûs : car il est bien juste que ceux en considération desquels le bienfait a été accordé, rendent grâces, aussi-bien que celui qui l'a reçû.

ψ. 12. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & sur-tout à votre égard, dans la simplicité de cœur & dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grace de Dieu.

Car. Il rend raison de ce qu'il leur demande leurs prières; & le sens est : Je m'adresse à vous avec cette confiance & cette liberté; parceque je suis assûré par le témoignage de ma propre conscience, d'avoir été très-fidelle dans toutes les fonctions de mon ministère, & qu'ainsi vous ne sçauriez me refuser la grace que je vous demande. L'Apôtre se sert de cette raison, parceque ses adversaires avoient rendu son ministère & sa fidélité suspecte auprès des Corinthiens, l'ayant même fait passer pour un homme double & léger, qui avoit manqué à la parole qu'il leur avoit donnée dans sa première lettre, de venir à Corinthe. Cela se verra encore mieux dans la suite.

Le sujet de notre gloire; c'est-à-dire : Tant s'en faut que nous nous trouvions coupables de quelque faute dans notre ministère, comme on voudroit vous le persuader, qu'au-contraire nous mettons toute notre gloire à y avoir été fidelles.

Est le témoignage que nous rend notre conscience, non pas l'estime que le monde peut avoir conçû de notre fidélité; ce qui seroit une pure vanité, mais

le témoignage de notre conscience, qui n'est fondé *Rom. 9.*
que sur la vérité : *Testimonium mihi perhibente con-*
scientiâ meâ.

De nous être conduits dans ce monde, c'est-à-dire ; dans tous les lieux du monde où nous avons prêché : & sur-tout à votre égard : il s'en rapporte à leur propre jugement, celui des autres pouvant leur être inconnu ou suspect ; dans la simplicité, sans aucun déguisement dans nos paroles, n'ayant jamais rien promis sans le dessein de l'accomplir, quoiqu'en disent nos adversaires. Voyez 1. Thess. 2. 5.

Et dans la sincérité de Dieu, c'est-à-dire, que nos actions & notre conduite ont été sans finesse & sans artifice devant Dieu, ayant parlé & agi avec une simplicité & une sincérité non seulement morale, mais surnaturelle & divine, conformes aux règles du Christianisme : d'autres expliquent ; une simplicité & une sincérité très-grande. C'est la manière de parler des Hebreux, qui pour exprimer la grandeur & l'excellence de quelque chose, disent que c'est une chose de Dieu. Voyez Ps. 35. 7. & 79. 11.

Non avec la sagesse de la chair, c'est-à-dire, la philosophie & l'éloquence humaine. Voyez 1. Cor. 2. 1. 4.

Mais dans la grace de Dieu, c'est-à-dire, dans la lumière & dans la force toute divine qu'il m'a inspirée pour persuader les esprits incredules, & convertir les cœurs rebelles à la vérité. Il taxe ouvertement l'ostentation de ses adversaires, qui faisoient grande montre de leur philosophie & de leur éloquence dans leurs discours, mais qui cependant étoient destitués du don des miracles, & de cette

566 II. EPISTRE DE S. PAUL
vertu divine & nécessaire pour la conversion des
auditeurs.

¶. 13. *Je ne vous écris que des choses dont vous
connoissez la vérité en les lisant. Et j'espère qu'à l'ave-
nir vous connoîtrez entièrement.*

*Je ne vous écris que des choses, touchant la simpli-
cité & la sincérité de ma conduite, & les miracles
que Dieu a opérés dans votre Eglise par mon mi-
nistère, dont vous reconnoissez la vérité, par la lon-
gue expérience que vous avez eu de la droiture
de ma conduite, en les lisant, c'est-à-dire, par les
rapports que vous y trouvés en lisant ma lettre.
Ainsi qu'on ne m'objecte donc plus que je porte
témoignage dans ma propre cause.*

*Et j'espère qu'à l'avenir vous connoîtrez entière-
ment, c'est-à-dire, vous ferez une sérieuse réflexion
sur la sincérité de ma conduite, & sur les merveil-
les que vous m'avez vû opérer parmi vous. *Autr.*
Lorsque je serai parmi vous. L'Apôtre les reprend
tacitement de ce qu'ils avoient prêté l'oreille à ses
adversaires, & qu'ils étoient entrés en quelque
suspçon touchant sa conduite.*

¶. 14. *Ainsi que vous l'avez déjà reconnu en par-
tie, que nous sommes votre gloire, comme vous serez
la nôtre au jour du Seigneur JESUS-CHRIST.*

*Ainsi que vous l'avez déjà reconnu, ensuite de la
lecture de ma première lettre, en partie: il use de
ce terme, pour montrer qu'il restoit encore en
quelques-uns d'eux, quelque levain des fausses im-
pressions que ses adversaires leur avoient données
de sa conduite, que nous sommes votre gloire, c'est-à-
dire, que c'est toute la gloire de votre Eglise de m'a-
voir pour docteur & pour apôtre. Il reprend en-
core tacitement les Corinthiens, de ce qu'ils s'é-*

toient laissé surprendre par l'éclat extérieur de ses adversaires, & qu'ils avoient fait gloire de s'attacher à eux, comme si c'eussent été de véritables Apôtres, & comme s'ils eussent surpassé saint Paul en mérite & en science.

Comme vous serez la nôtre. Le sens : Je vous suis à présent un sujet de gloire ; mais aussi vous serez au jour du jugement le sujet de la mienne, lorsque je vous verrai récompensés du même bonheur que moi pour avoir suivi mes conseils, & vous être rendu obéissans à la doctrine que je vous ai annoncée ; puisque les travaux que je souffre, & les soins que je prends pour votre Eglise seront la cause de ma récompense, & pour ainsi dire, le plus riche & le principal ornement de ma couronne : *Gaudium & corona mea.* Philip.
4. 1.

Au jour du Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, au jour du jugement universel, qui doit être exercé par JESUS-CHRIST.

ψ. 15. *C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçussiez une seconde grace.*

C'est dans cette confiance, c'est-à-dire, dans cette assurance que j'avois, que vous me regardiez comme votre Apôtre, & comme la gloire & l'honneur de votre Eglise ; & qu'ainsi vous vous estimeriez heureux de m'avoir parmi vous.

Que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, lorsque j'écrivis ma première lettre. Voyez 1. Cor. 16. 5. &c.

Afin que vous reçussiez une seconde grace, c'est-à-dire, une nouvelle joie & une nouvelle faveur ; de me voir pour la seconde fois dans votre Eglise ; ce qu'il explique plus clairement au verset suivant.

✓. 16. *Je voulois passer par chez vous en allant en Macedoine, revenir ensuite de Macedoine chez vous, & de là me faire conduire par vous en Judée.*

Je voulois passer par chez vous. Il est vraisemblable que l'Apôtre leur avoit promis par Tite, de les aller voir ayant de passer en Macedoine; mais il changea de dessein, de-peur qu'il ne fût obligé d'agir avec plus de severité qu'il n'eût voulu, contre ceux qui ayant commis des crimes, n'en avoient pas fait pénitence.

En allant en Macedoine, pour y prendre les aumônes qui y étoient préparées.

Revenir ensuite de Macedoine chez vous, pour y prendre aussi les vôtres, & les porter à Jerusalem; après avoir donné les ordres nécessaires pour régler votre Eglise.

Et de là me faire conduire par vous en Judée. C'étoit la coutume des Chrétiens dans ces premiers temps, de conduire les fidelles qu'ils recevoient chez eux, en leur fournissant les choses nécessaires jusqu'au lieu où ils vouloient aller.

✓. 17. *Ayant donc pour lors ce dessein, est-ce par inconstance que je ne l'ai point executé? Ou, quand je prends une resolution, cette resolution n'est-elle qu'humaine; & trouve-t-on ainsi en moi le ouy & le non?*

Ayant donc pour lors ce dessein, de prévenir même le temps auquel j'avois resolu de vous aller voir; ce qui est bien plus qu'une confirmation de mon premier dessein.

Est-ce par inconstance? &c. c'est-à-dire: Vous ai-je promis à l'avanture, sans faire réflexion à ce que je vous promettois, & sans avoir une ferme resolution de l'accomplir, comme vous veulent persuader mes adversaires, pour vous ôter l'estime

que vous avez de ma sincérité, & de la constance de ma conduite ?

Cette résolution n'est-elle qu'humaine ? C'est-à-dire, n'est-elle fondée que sur des motifs de pur intérêt, lequel venant à changer est capable de me faire changer aussi, & de me faire prendre de nouvelles résolutions ?

Et trouve-t-on en moi le ouy & le non ? c'est-à-dire : Trouve-t-on que je promets une chose, & que j'en fais une autre ; ou, que je dis & fais tantôt d'une façon, tantôt d'une autre ?

✓. 18. *Mais Dieu, qui est véritable, m'est témoin, qu'il n'y a point eu de ouy & de non dans la parole que je vous ai annoncée.*

Mais, Quoi que les hommes puissent dire, & quelque sentiment défavantageux qu'ils ayent de la sincérité de mon procédé, Dieu, qui est véritable, m'est témoin ; c'est-à-dire : Je puis dire devant Dieu, sans blesser la vérité. Autr. Ma conscience me rend témoignage devant Dieu, sans craindre d'en être démenti ; qu'il n'y a point eu de ouy & de non ; c'est-à-dire, de fraude, de duplicité, ni d'inconstance, parlant tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, dans la parole que je vous ai annoncée. L'Apôtre leur déclare avec serment, que pour avoir manqué de les aller voir, sa doctrine ne devoit pas leur être suspecte, comme les faux-apôtres tâchoient d'en tirer cette conséquence.

✓. 19. *Car JESUS-CHRIST Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, c'est-à-dire, par moi, par Silvain, & par Timothée, n'est pas tel, que le ouy & le non se trouve en lui, mais tout ce qui est en lui est très-ferme.*

Car JESUS-CHRIST, &c. dont nous sommes

les Disciples, & que nous faisons profession d'imiter, ne nous a pas donné cet exemple, ni enseigné cette doctrine, comme vous le devez savoir vous-mêmes par tout ce que nous vous en avons prêché : *Non ita didicistis Christum.*

Eph. 4.
20.

Par Silvain & par Timothée. On croit que Silvain est le même que Silas.

N'est pas tel, &c. c'est-à-dire, n'a jamais été ni inconstant, ni menteur. Voyez 1. Pierre 2. 22. Il feroit donc bien étrange, que nous, qui sommes ses propres Disciples, fissions profession de tromper & de déguiser.

Mais tout ce qui est en lui, dans sa personne, dans ses paroles, & dans ses actions, *est très-ferme*, c'est-à-dire, stable & permanent. *Autr.* n'est point sujet aux changemens ni aux vicissitudes. Il n'y a point d'alternative, de ouy & de non, mais il est toujours le même.

ψ. 20. *C'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur vérité, & c'est par lui aussi que tout s'accomplit à l'honneur de Dieu; ce qui fait la gloire de notre ministère.*

C'est en lui, &c. que Dieu accomplit par JESUS-CHRIST dans le nouveau Testament toutes les promesses de grace & de gloire qu'il a faites dans l'ancien; c'est pour montrer combien JESUS-CHRIST est véritable, & éloigné de toute légèreté & d'inconstance: *Lex per Moysen data est, gratia & veritas per Jesum-Christum facta est.* *Autr.* C'est en lui. Lettr. *In illo est*, supp. *sunt*; que toutes les promesses sont, Lettr. *Est*, ouy, c'est-à-dire, véritable.

Joan. 1.
17.

Et c'est par lui, &c. Let. *Ideo & per ipsum amen;* qu'elles sont, *amen*, c'est-à-dire, fermes & im-

invariables : car JESUS-CHRIST, dans tout son ministère, n'a point cherché sa propre gloire, mais celle de son Pere. Voyez Jean. 8. 50.

Ce qui fait la gloire de notre ministère ; car c'est par le ministère des Apôtres, selon la promesse de Dieu, que l'Eglise a été fondée, & qu'elle a reçu tous les dons & toutes les graces que Dieu lui avoit promises, & qu'il lui a communiquées par le mérite de JESUS-CHRIST ; de sorte que c'est par eux que Dieu paroît véritable dans ses promesses. Il ajoute ceci, pour faire voir qu'il seroit fort étrange que Dieu voulût se servir des Apôtres pour un ministère de cette nature, s'ils n'étoient eux-mêmes constans & fermes dans la verité, exemts de toute feinte & de toute legereté.

¶. 21. Or celui qui nous confirme & nous affermie avec vous en JESUS-CHRIST, & qui nous a oints de son onction, c'est Dieu même.

Or celui qui nous confirme, &c. dans cet esprit de constance & de verité, & qui nous donne la grace & la force de vous prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST, sans erreur & sans changement, comme à vous d'y croire fermement.

Et qui nous a oints ; c'est-à-dire, qui nous a consacrés à cette haute charge d'Apôtre, & qui nous a remplis de tous les dons nécessaires pour l'exercer. Voyez Ps. 44. 8. Hebr. 1. 2.

C'est Dieu même ; c'est pourquoi toute la gloire lui en est dûe, & non pas à nous. Auz. Il ne se faut donc pas étonner, que nous soyons si fermes & si constans, & que nous exercions notre ministère avec tant de sincerité.

¶. 22. Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, & qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.

Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau ; c'est-à-dire : Il ne nous a pas seulement remplis des dons nécessaires pour exercer notre ministère , mais il l'a extérieurement confirmé & autorisé par des miracles & des signes sensibles , pour convaincre tout le monde de la vérité de notre doctrine , & pour montrer que nous étions ses véritables ministres. Voyez Eph. 1. 13. Il dit tout ceci pour faire voir aux Corinthiens , combien ils étoient obligés d'être persuadés de sa sincérité dans toutes les fonctions & dans toutes les parties de son ministère , & combien ils doivent être éloignés de concevoir le moindre soupçon contre sa conduite , puisque Dieu même l'approuvoit par des marques si authentiques.

Et qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs, avec la plénitude de tous ses dons & de ses graces intérieures pour nous sanctifier nous-mêmes & nous faire vivre de cet Esprit. Il ajoute encore ceci , pour ôter tout prétexte de pouvoir douter le moins du monde de la sincérité de sa conduite , & de la simplicité de son cœur , qui étoit rempli du Saint-Esprit. Voyez Eph. 1. 14.

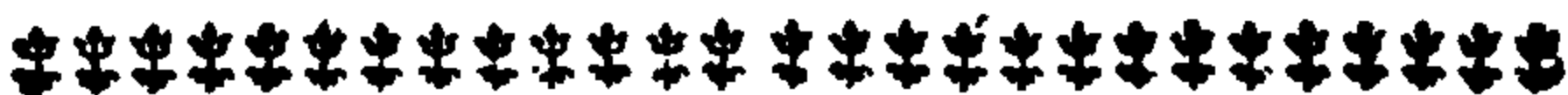
v. 23. Pour moi, je prends Dieu à témoin , & je veux bien qu'il me punisse , si je ne dis la vérité , que ç'a été pour vous épargner , que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi ; mais nous tâchons au-contraire de contribuer à votre joie , puisque vous demeurez fermes dans la foi.

Pour moi , je prends Dieu à témoin. Il emploie le jurement pour se justifier du reproche de légèreté & d'inconstance , de peur que cette atteinte ne fût tort à la vérité de l'Évangile qu'il prêchoit.

Et je veux bien qu'il me punisse ; c'est-à-dire , je consens qu'il me perde ; si je ne dis pas la vérité , que ça été pour vous épargner , &c. c'est-à-dire , pour vous donner le temps de corriger entièrement les desordres qui sont parmi vous , afin de n'être pas obligé d'exercer sur vous une juste rigueur , quand je serai dans votre Eglise.

Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi ; &c. Le sens : Quoique je vous dise que je vous épargne ne pensez pas pour cela que je m'attribue un empire tyrannique sur vos consciences en ce qui regarde les choses de la foi & de la religion , comme si je n'avois point d'autre vûe que d'exercer mon autorité sur vous , & de me faire obeir ; car je suis si éloigné de ce sentiment , que je ne me suis abstenu de vous aller voir , que pour vous donner lieu de prévenir ma correction par votre amendement volontaire , afin que vous eussiez plus de sujet de vous réjouir , & de vous consoler de mon arrivéc , que de craindre ma correction ; & que j'eusse lieu de vous faire plutôt paroître la douceur de mon ministère , que de vous en faire ressentir la rigueur , lorsque je serai parmi vous.

Puisque vous demeurez fermes dans la foi ; c'est-à-dire : Ce qui m'oblige d'user de douceur plutôt que d'autorité & de severité envers vous , c'est qu'encore qu'il y ait des desordres parmi vous , vous êtes cependant demeurés si fermement attachés à la foi , que j'ai sujet d'esperer que vous reviendrez de vous-mêmes de vos égaremens , & que vous ne serez pas rebelles aux avertissemens que je vous donne.



SENS SPIRITUEL.

vs. 1. jusqu'au 12. *P* *Paul Apôtre de JESUS*
CHRIST

Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, le Pere des misericordes & le Dieu de toute consolation, qui nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, &c.

Comme un Prédicateur ne peut mieux persuader les auditeurs, que quand il pratique lui-même les avis qu'il leur donne; ainsi nul ne peut mieux consoler les affligés que ceux, qui étant affligés eux-mêmes, prennent part aux afflictions des autres; & leur apprennent par leur patience à supporter en paix les maux qui leur arrivent. C'est un devoir des Pasteurs qui sont chargés de la conduite des peuples, de faire de leurs propres souffrances un médicament pour adoucir celles des autres: Car les afflictions étant nécessaires pour acquérir la vie éternelle, comme il est dit dans les Actes: *Que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu*, les Pasteurs ne pourroient enseigner à ceux qui sont sous leur charge, comment il y faudroit parvenir, si eux-mêmes ne leur montroient par leur exemple comment il faut endurer les maux qui sont inséparables de cette vie passagere, & les persecutions qui se font aux gens-de-bien. Cette science ne s'apprend pas par de simples discours & des exhortations, mais c'est en imitant la conduite des Superieurs; la

plupart des professions ne s'enseignent point autrement, jamais un maître ne pouvant faire des ouvriers qui soient habiles dans leur profession, s'il ne pratique le premier le métier qu'il veut enseigner, de même qu'une nourrice, pour bien nourrir l'enfant qu'elle allaite, doit être bien nourrie elle-même : C'est pourquoi si les Pasteurs de l'Eglise ne sont remplis de toutes les vertus, ils ne seront pas capables d'en remplir ceux qu'ils conduisent, qui sont leurs enfans, & qui ne doivent recevoir les graces que par leur moyen ; de sorte qu'ils se rendent coupables s'ils en sont privés, comme une nourrice le seroit, si, manque d'avoir assez de lait, elle se chargeoit d'un enfant qui ne recevrait pas la nourriture dont il auroit besoin.

Saint Paul, qui se compare lui-même à une nourrice qui aime tendrement ses propres enfans, avec toutes les autres qualités d'un bon Pasteur, avoit aussi en perfection celle de pouvoir consoler les affligés, & de les soutenir dans leur affoiblissement & leurs peines ; lui-même étoit continuellement affligé de travaux, de fatigues & de persecutions, & tous les jours exposé à la mort : *Quotidie morior*, dit-il ; de plus, il brûloit d'ardeur de soulager ceux qui étoient dans l'oppression ou dans quelque peine que ce fût : *Qui est foible*, disoit-il, *sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle ?* Ajoutez à cela la force & le courage invincible avec lequel il soutenoit le poids de ses afflictions ; puisqu'il dit lui-même, qu'il sentoit de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où il se trouvoit réduit, dans les persecutions, dans les afflictions, pressantes qu'il souffroit pour JESUS-CHRIST, qu'il

1. Theff.

2. 7.

2. Cor.

11. 29.

C. 11. 10.

étoit rempli de consolation & comblé de joie parmi toutes ses souffrances. Ainsi il étoit bien capable de remplir le cœur de ses disciples de la douceur, & comme parle le Prophete, *du lait des consolations qui découloint de son sein* : car, comme il dit ici, Dieu le consolait dans tous ses maux, afin qu'il pût aussi consoler les autres dans tous leurs maux.

En effet, il ne s'agit pas ici des consolations qui viennent de la part des hommes, qui ne sont ordinairement que *des consolateurs ennuyeux & importuns* ; la véritable consolation est celle qui nous vient de Dieu ; or cette consolation n'est point extérieure & sensuelle, mais c'est une joie intérieure, toute spirituelle, telle qu'étoit celle dont l'Apôtre étoit comblé parmi toutes ses souffrances.

Cette consolation & cette joie intérieure se peut remarquer par trois caractères qui la distinguent des consolations sensuelles : Le premier, c'est la paix de l'ame, & le repos de la bonne conscience, lorsqu'elle rend ce témoignage qu'on souffre innocemment : C'est, dit saint Ambroise, *un sujet de consolation pour ceux à qui Dieu permet qu'il arrive de grandes afflictions, d'être exemts de fautes, afin qu'il paroisse que les malheurs qui les accablent, ne sont point des peines qu'ils se soient attirées, mais des épreuves & des sujets de merites.*

La seconde marque qui nous fait connoître que c'est Dieu qui nous console au milieu de nos afflictions, c'est quand nous sommes bien persuadés, que c'est Dieu même, & non point les hommes, qui nous affligent. Car, comme dit saint Gregoire, *ce nous est un grand sujet de consolation dans nos afflictions, de savoir qu'elles n'arrivent que par l'ordre de celui à qui rien ne peut plaire qui ne soit juste* : A
 quoi

c. 7. 4.

Isa. 66.

31.

c. 1. 4.

Job. 16.

19.

Amb.

l. 1. de
interpell.

c. 4.

Greg.

mor. l. 2.

c. 12.

quoï on peut ajoûter ce grand motif de consolation , qui est que Dieu afflige ceux qu'il aime : & que l'affliction que l'on souffre patiemment est une marque de son affection paternelle , & qu'il nous traite en cela comme ses enfans.

Hebr. 12.
6. 7.

La troisiéme marque d'une veritable consolation, qui est la plus agreable de toutes, c'est lorsque l'Esprit de Dieu rend ce témoignage à une ame chrétienne , qu'elle souffre pour JESUS-CHRIST , & comme JESUS-CHRIST même : *Réjouissez-vous* , disoit saint Pierre , *de ce que vous participez aux souffrances de JESUS-CHRIST , afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.* C'étoit par cette même considération que saint Paul se consolait , & avec lui les fidelles que Dieu avoit convertis par son ministere : *Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST* , leur disoit-il par ces belles paroles de notre texte , *qui est le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation qui nous console dans tous nos maux , afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu : car à mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'accroissent & se multiplient en nous , nos consolations s'accroissent & se multiplient par JESUS-CHRIST.*

1. Pierre
4. 13.

L'Apôtre appelle les souffrances des fidelles , les souffrances de JESUS-CHRIST , parceque ceux qui se sont dévoués à JESUS-CHRIST , & qui souffrent, ou pour la verité de sa religion , ou pour la loi de l'Evangile qu'il a établie , souffrent pour JESUS-CHRIST , & JESUS-CHRIST souffre en leurs personnes. Or , qu'y a-t-il de plus glorieux & de plus magnifique , & en même-temps de plus consolant ,

que de mêler ses souffrances avec celles de JESUS-CHRIST, pour avoir part à sa gloire, & être ses coheritiers, puisque si nous souffrons avec lui, nous serons glorifiés avec lui. C'est ce qui doit bien encourager à souffrir & mépriser dans nos afflictions les adoucissements & les consolations que les hommes nous peuvent donner, qui ne sont capables que d'affoiblir la vigueur de l'ame, & la rendre plus sensible aux attraites de la convoitise & à l'amour des creatures.

✽. 12. jusqu'à la fin. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & sur-tout à votre égard, dans la simplicité de cœur, & dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grace de Dieu, &c.

C'est une chose assez surprenante, que saint Paul ait eu besoin de se justifier sur la sincérité, lui qui avoit une candeur d'ame si simple & si sincère, que si elle avoit été exposée aux rayons du soleil, elle auroit paru toute lumineuse, comme lui-même le témoigne, selon la force du texte Grec, où il dit qu'il prêchoit la parole de Dieu avec une entière sincérité. Mais ceux qui ont coutume d'user de finesse & d'artifice, tels qu'étoient les lâches émulateurs de l'Apôtre, ne peuvent s'imaginer que d'autres puissent avoir cette vertu aussi excellente qu'elle est rare: *Rara hac bodie in terris avis*, dit le saint Abbé qui a continué l'ouvrage de saint Bernard sur les Cantiques: C'est une vertu toute mystérieuse que la simplicité de la colombe; quoiqu'elle soit en elle-même agreable & charmante, elle a néanmoins dans son fonds de plus grands tresors cachés qu'elle ne paroît précieuse au-dehors. Si vous me de-

Rom. 8.
17.

2. Cor.
17.

Gilleb.
serm. 22.
in Cant.

mandez ce que c'est, j'avoue, dit cet Auteur, que je n'en fai rien, & j'aime mieux respecter par mon silence les secrets de ce fonds caché, que d'entreprendre de les développer.

Qui donc nous dira ce que c'est que la simplicité chrétienne? C'est le Saint-Esprit par la bouche du Sage: *Ayez, dit-il, des sentimens dignes de Dieu, & cherchez-le avec un cœur simple*; il n'y a donc que ceux qui ont un cœur simple, qui trouvent Dieu: Or le Sage nous les designe par deux caracteres; ce sont ceux *qui ne le tentent point & qui ont confiance en lui*; tenter Dieu, c'est être double, & cacher au fond de notre cœur en présence de Dieu qui voit tout, autre chose que ce que nous faisons paroître au-dehors; ce qui se fait quelquefois sans y penser, par une hypocrisie qui fait que nous sommes déguisés sans avoir dessein de l'être: *Mens ipsa sibi de se mentitur*, dit saint Gregoire.

La seconde marque d'un cœur simple, c'est d'avoir en Dieu une confiance filiale, pour s'approcher de lui, comme un enfant bien-né desire être auprès de son pere. Or tout Chrétien doit tâcher non seulement de s'approcher de Dieu, mais de ressembler à Dieu, selon cette parole de l'Apôtre: *Soyez les imitateurs de Dieu comme étant ses enfans bien aimés*. Ainsi la vraie simplicité consiste à s'approcher, à s'unir, & à s'attacher le plus qu'il se peut à son Createur, & le Chrétien doit faire reluire une simplicité dans ses actions, dans ses pensées & dans ses paroles, conformes à la *sincerité de Dieu*, comme parle l'Apôtre.

La perfection & la simplicité dans les choses naturelles ou artificielles c'est la même chose; un homme qui excelle dans un art, dans la peinture, par exemple, si ses tableaux ont l'air naturel, c'est

à-dire, la simplicité & la ressemblance de ce que la nature lui présente à imiter, on dit qu'il a atteint la perfection de son art. Il en est de même dans la vie chrétienne; lorsqu'un Chrétien est simple intérieurement, & qu'il a obtenu de Dieu la parfaite droiture du cœur, ses actions, ses mouvemens & ses démarches seront d'une simplicité incapable de se démentir; il ne sçauroit avoir la grace intérieure de la droiture & de l'uniformité, qu'il n'en fasse les œuvres. C'est en ce sens qu'il est écrit: *La simplicité des justes les règle & les conduit heureusement*; parcequ'ayant le cœur simple, ils n'ont qu'un desir, qu'ils ne partagent point en diverses affections; ils n'ont qu'une seule intention, qui est de s'unir entièrement à Dieu, & ils ne voyent pour cela qu'un seul moyen, qui est de ne chercher que Dieu seul, à qui ils veulent plaire uniquement, en se dégageant de toute affection terrestre. C'est-là proprement ce que l'on conçoit par la simplicité de cœur & la perfection intérieure: c'est cette simplicité qui nous approche de Dieu, nous rend semblables à lui, élève notre ame jusqu'à participer avec lui la divine essence, si simple, si parfaite, si infinie. Cette vertu excellente est inconnue aux Sages du siècle, qui se moquent de cette simplicité, & appellent sottise la sincérité de ceux qui ne dissimulent jamais rien, qui découvrent leurs sentimens par leurs paroles, & ils estiment que ce n'est pas savoir vivre que d'en user de la sorte: mais Dieu en juge tout autrement, il déclare par la bouche du Sage, que comme *la simplicité des justes les conduira heureusement, les tromperies des méchans seront leur ruine*. Le Saint-Esprit appelle ces Sages du siècle, trompeurs, méchans, malicieux, qui

sont destinés à perir misérablement. *La justice du Prov. 12 simple rendra sa voie heureuse, le méchant perira par sa malice* : cette malice, qui est ici opposée à la justice du simple, marque cette damnable duplicité, qui est voilée du nom d'adresse & de savoir vivre.

Soyons donc simples & sinceres, si nous voulons que notre conduite soit agreable à Dieu, & évitons la malediction qu'il prononce contre le cœur double :

Væ duplici corde, & labiis scelestis ; & imitons le saint Apôtre, dont la conduite irréprochable étoit fort éloignée de toute duplicité ; & la sincerité étoit telle, que le *oui* & le *non* ne s'y trouvoit non plus que dans la parole qu'il annonçoit. Eccli. 23
14.



CHAPITRE II.

1. **S**Tatui autem hoc ipsum apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2. Si enim ego contristo vos : & quis est, qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum

1. **J**E resolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse //

2. Car si je vous avois attristé, qui me pourroit réjouir ; puisque vous, qui le devriez faire, seriez vous-même dans la tristesse que je vous aurois causée //

3. C'est aussi ce que je vous avois écrit ; afin que venant

¶ 1. *expl.* par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire.

¶ 2. *letr.* Car si je vous attri-

ste, qui est celui qui me réjouira, sinon celui qui aura été attristé par moi? *autr.* Sera-ce celui que j'aurai attristé?

vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse //, de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie : ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.

4. Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un serrement de cœur, & avec une grande abondance de larmes; non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connoître la charité toute particulière que j'ai pour vous //.

5. Que si l'un de vous m'a attristé //, il ne m'a pas attristé moi seul, mais vous tous aussi, au-moins en quelque sorte : ce que je dis pour ne le point surcharger dans son affliction.

6. Il suffit pour lui en l'état où il est, qu'il ait subi la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée ;

7. & vous devez plutôt le

venero, tristitiam super tristitiam habeam, de quibus oportuerat me gaudere : confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrum est.

4. Nam ex multa tribulatione & angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas : non ut contristemini, sed ut sciatis, quam charitatem habeam abundantius in vobis.

5. Si quis autem contristavit, non me contristavit : sed ex parte, ut non onerem omnes vos.

6. Sufficit illi, qui ejusmodi est, objurgatio hæc, quæ fit à pluribus :

7. ita ut econtrariò

¶. 3. expl. mais que je trouve tous les abus corrigés.

¶. 4. expl. prenant à cœur tous

ce qui regarde votre salut.

¶. 5. Il parle de l'incestueux.

magis donetis, & con-
solemini, ne fortè a-
bundantiori tristitiâ
absorbeatür qui ejus-
modi est.

8. Propter quod ob-
secro vos, ut confir-
metis in illum chari-
tatem.

9. Ideò enim & scri-
psi, ut cognoscam ex-
perimentum vestrum,
an in omnibus obedien-
tes sitis.

10. Cui autem ali-
quid donastis, & ego:
nam & ego quod do-
navi, si quid donavi,
propter vos in persona
Christi,

11. ut non circum-
veniamur à satana:
non enim ignoramus
cogitationes ejus.

12. Cùm venissem
autem Troadem pro-
pter Evangelium Chri-
sti, & ostium mihi a-
pertum esset in Do-
mino,

13. non habui re-
quiem spiritui meo,

traiter maintenant avec in-
dulgence & le consoler, de-
peur qu'il ne soit accablé par
un excès de tristesse.

8. C'est pourquoi je vous
prie de lui donner des preu-
ves effectives de votre charité.

9. Et c'est pour cela même
que je vous en écris, afin de
vous éprouver, & de recon-
noître si vous êtes obéissans
en toutes choses //.

10. Ce que vous accordez
à quelqu'un par indulgence,
je l'accorde aussi: car si j'use
moi-même d'indulgence,
j'en use à cause de vous; au
nom & en la personne de
JESUS-CHRIST //;

11. afin que satan n'em-
porte rien sur nous //: car nous
n'ignorons pas ses desseins.

12. Or étant venu à Troa-
de pour prêcher l'Évangile
de JESUS-CHRIST, quoique
le Seigneur m'y eût ouvert
une entrée favorable //,

13. je n'ai point eu l'es-
prit en repos, parceque je n'y

ψ. 9. expl. aussi-bien pour le
reconcilier que pour l'excom-
munier.

ψ. 10. expl. comme agissant au
nom & par l'autorité de JESUS-
CHRIST.

ψ. 11. expl. ne vous ravisse
point cette ame, se servant pour
le perdre de la pénitence même
qui la doit guerir. Ambr.

ψ. 12. expl. une grande dispa-
sition à recevoir l'Évangile.

avois point trouvé mon frere Tite : mais ayant pris congé d'eux , je m'en suis allé en Macedoine.

14. Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher en JESUS-CHRIST, & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom //.

15. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de JESUS-CHRIST; soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent;

16. aux uns une odeur de mort, qui les fait mourir //; & aux autres, une odeur de vie, qui les fait vivre //. Et qui est capable d'un tel ministère //?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs //, qui corrompent la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans la personne de JESUS-CHRIST //.

eò quòd non inven-
rim Titum fratrem
meum : sed valefaciens
eis , profectus sum in
Macedoniam.

14. Deo autem gra-
tias , qui semper trium-
phat nos in Christo
Jesu , & odorem noti-
tiæ suæ manifestat per
nos in omni loco :

15. quia Christi bo-
nus odor sumus Deo ,
in iis qui salvi sunt ,
& in iis qui pereunt :

16. aliis quidem odor
mortis in mortem : a-
liis autem odor vitæ in
vitam. Et ad hæc quis
tam idoneus ?

17. Non enim su-
mus sicut plurimi ,
adulterantes verbum
Dei , sed ex sincerita-
te , sed sicut ex Deo ,
coram Deo , in Chri-
sto loquimur.

ψ. 14. *lett.* de la connoissance.

ψ. 16. *lett.* pour la mort.

Ibid. pour la vie.

Ibid. *lett.* de ces choses.

ψ. 17. *gr.* les autres.

Ibid. *autr.* au nom de JESUS-
CHRIST.



SENS LITTÉRAL.

¶ 1. *Je résolu donc en moi-même, de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse.*

Je résolu donc, &c. c'est-à-dire, je n'ai point eu d'autre vûe dans tout mon ministère que de contribuer à votre joie.

¶ 2. *Car si je vous avois attristés, qui me pourroit réjouir, puisque vous qui le devriez faire seriez vous-même dans la tristesse que je vous aurois causée?*

Car si je vous avois attristés, par la severité de mes censures, en vous allant voir plutôt que je n'ai fait. Qui me pourroit réjouir? Car comme il n'auroit usé de severité qu'à regret, il auroit lui-même eu besoin d'être consolé?

Puisque vous, qui le devriez faire, c'est-à-dire, qui devriez m'être un sujet de joie par la satisfaction que je dois attendre de vous; seriez vous-même dans la tristesse, &c. de voir que vous m'aurez donné sujet d'user envers vous de toute ma severité. Le sens. Comment une personne attristée pourroit-elle en réjouir une autre, & sur-tout, si c'est celui-là même qui est cause de la tristesse?

¶ 3. *C'est aussi ce que je vous avois écrit; afin que venant vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie; ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.*

C'est aussi ce que je vous avois écrit dans la lettre précédente. Voyez 1. Cor. 4. 21.

Afin que venant vers vous, & me voyant obligé de punir vos desordres, je ne reçusse pas tristesse sur

tristesse, c'est-à-dire, qu'outre le chagrin que j'aurois d'être obligé d'user de cette rigueur envers vous, jeusse encore celui de ne recevoir aucune consolation dans ma douleur, *de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie*; ce qui me seroit d'autant plus sensible, que de toutes les Eglises il n'y en a pas une qui m'ait plus d'obligation que la vôtre de son avancement dans la piété, par tous les soins & toutes les peines que j'ai prises pour elle.

Ayant cette confiance en vous tous en general, & non pas de chacun en particulier. Le sens: Je suis si persuadé de votre affection pour moi, que je suis sûr que vous entrerez dans tous mes sentimens, & que je trouverai votre Eglise en bon état quand je vous irai voir.

Chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne, c'est-à-dire, que la joie que j'en aurois vous en causeroit à vous-même une très-grande.

v. 4. Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un serrement de cœur, & avec une grande abondance de larmes; non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connaître la charité toute particulière que j'ai pour vous.

Et il est vrai que je vous écrivis alors, &c. L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, sur ce qu'il vient de témoigner qu'il s'est abstenu d'aller à Corinthe, craignant de les attrister. Le sens: Vous pourriez peut-être m'objecter, que je ne crains gueres de vous attrister, puisque je vous ai témoigné si ouvertement dans ma dernière lettre la douleur & l'affliction extrême où j'étois à cause de vos desordres; mais en vérité ce que j'en ai fait n'a point été pour vous causer de chagrin, au-contraire mon dessein a été de vous

consoler, & de vous faire voir la part que je prend à vos maux & à vos disgraces; *mais pour vous faire connoître, &c.* que j'ai plus d'affection pour votre Eglise que pour aucune autre.

ψ. 5. Que si l'un de vous m'a attristé, il ne m'a pas attristé moi seul, mais vous tous aussi, au-moins en quelque sorte: ce que je dis pour ne le point surcharger dans son affliction.

Que si l'un de vous m'a attristé. Le sens: En effet, j'aurois eu grand tort de vouloir chagriner toute votre Eglise, puisqu'il n'y en a qu'un parmi vous de qui j'ai particulièrement à me plaindre, & qui m'ait causé de la douleur, & de la tristesse.

Il ne m'a pas attristé moi seul, mais vous tous, &c. puisque vous y avez pris quelque part, & que vous avez gemi de ce scandale.

Ce que je dis pour ne le point surcharger, &c. L'Apôtre se sert de cet adoucissement, non pour diminuer la faute du coupable, mais pour le consoler dans le repentir & l'abbattement où il étoit.

Lettr. Pour ne vous point charger tous en vous accusant d'avoir souffert avec indifférence le crime de ce particulier.

ψ. 6. Il suffit pour lui, en l'état où il est, qu'il ait subi la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée.

Il suffit pour lui en l'état où il est. L'Apôtre parle de cet incestueux, dont il n'exprime ni le nom, ni le crime, pour ne lui faire plus de confusion; & comme il ne l'avoit excommunié que pour le porter à la pénitence, dès qu'il le fait véritablement contrit, il lève l'excommunication & exhorte les Corinthiens à le traiter avec indulgence.

Qu'il ait subi la correction, &c. c'est-à-dire, les cen-

sures & les reprehensions publiques. Lettr. *par plusieurs*, c'est-à-dire, par l'assemblée des Prêtres ou du Clergé, à qui il appartient de punir de l'excommunication les personnes incorrigibles. Voyez Mat. 18. 17. 1. Tim. 5. 20.

¶ 7. *Et vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence, & le consoler, de-peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse.*

Et vous devez plutôt, &c. c'est-à-dire : Vous devez cesser de le regarder comme un membre séparé de l'Eglise, en lui remettant le reste des peines qui seroient dûes à son peché selon la rigueur de la discipline de l'Eglise; & *le consoler*, en le recevant à la communion des fidelles, & dans votre conversation familiere, avec tous les témoignages, d'amitié, de compassion, & de charité chrétienne.

De-peur qu'en prolongeant, ou en augmentant sa peine, il ne soit accablé par un excès de tristesse, & qu'il ne tombe dans le desespoir.

¶ 8. *C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité.*

C'est pourquoi, &c. Le sens : Faites-lui connoître que vous l'aimez, en levant solennellement, & par un decret public en qualité de juges, l'excommunication dont vous l'avez lié.

¶ 9. *Et c'est pour cela même que je vous en écris, afin de vous éprouver, & de reconnoître si vous êtes obeissans en toutes choses.*

Et c'est pour cela même que je vous en écris, pour vous porter à lui accorder cette grace.

Afin de vous éprouver, & de reconnoître, &c. si vous serez aussi prêts à lever la sentence d'excommunication, que vous l'avez été à la prononcer. *Autr.* Afin de reconnoître par cette epreuve,

si vous êtes disposés à m'obeir en toutes choses, sans exception, comme vous feriez à JESUS-CHRIST même, dont je suis l'Apôtre.

¶. 10. *Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi : car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous, au nom & en la personne de JESUS-CHRIST.*

Ce que vous accordez à quelqu'un, &c. L'Apôtre parle encore en termes vagues & obscurs de cet incestueux Corinthien. Voyez ci-dessus verset 7.

Car si j'use moi-même d'indulgence envers lui, en vous déclarant par cette lettre, que c'étoit assez de lui avoir fait subir la pénitence & la correction publique. Cette particule *si*, n'est pas mise en un sens douteux, mais en un sens affirmatif.

J'en use à cause vous ; c'est-à-dire, ç'a été pour vous donner l'exemple, & pour vous porter à le traiter avec douceur, & ainsi vous ne devez point douter que je ne souscrive à tout ce que vous ferez en sa faveur.

Au nom & en la personne de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, comme ayant pouvoir de JESUS-CHRIST d'user de cette indulgence, & comme représentant sa personne dans l'usage que je fais de ce pouvoir ; & ainsi après ce que j'ai fait de cette manière, vous ne devez pas craindre de m'imiter, & de suivre mon exemple.

¶. 11. *Afin que satan n'emporte rien sur nous : car nous n'ignorons pas ses desseins.*

Afin que satan, &c. Le mot Grec signifie en cet endroit, emporter, ou ravir par surprise & par violence. Le sens : Qu'il ne prenne occasion par notre excessive rigueur, de ravir cette ame, & de la jeter dans le desespoir, faisant le sujet de son

590 II. EPISTRE DE S. PAUL
triomphe, du remede même dont nous nous ser-
vons pour la guerir, comme parle saint Ambroise;

Lib. 1. de
penit. c.
ultim.

ne remedium nostrum fiat ejus triumphus.

Car nous n'ignorons pas, nous autres fidelles, & sur-tout nous qui sommes les Pasteurs de l'Eglise, & préposés pour vous enseigner & vous apprendre à découvrir les artifices du diable.

Ses desseins; c'est-à-dire; Nous savons qu'il se sert de toutes les occasions pour nous surprendre, & que quand il ne peut pas faire tomber les ames dans le relâchement par la trop grande indulgence des Pasteurs, il tâche de les porter au desespoir par leur trop grande severité. Puis donc que nous connoissons les ruses & les finesses, faisons en sorte de ne nous y laisser pas surprendre.

¶. 12. Or étant venu à Troade pour prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée favorable.

Or. C'est une confirmation des assurances qu'il leur a données ci-dessus, chapitre 1. verset 15. qu'il n'avoit point differé son voyage par legereté, & qu'il n'avoit point tenu à lui de les aller voir plutôt; c'est-à-dire, il est si vrai que je ne souhaitois rien tant que de vous aller voir, qu'étant venu à Troade, &c. Voyez Act. 20. 6. 2. Tim. 4. 13.

Quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée favorable; c'est-à-dire, qu'il m'eût donné l'occasion & l'esperance d'y faire beaucoup de fruit, & d'y attirer plusieurs personnes à la foi de JESUS-CHRIST.

¶. 13. Je n'ai point eu l'esprit en repos, parceque je n'y avois point trouvé mon frere Tite: mais ayant pris congé d'eux, je m'en suis allé en Macedoine.

Je n'ai point eu l'esprit en repos. Il rend aussi-tôt raison de son inquietude; parceque je n'y avois point

trouvé mon frere Tite. L'Apôtre l'avoit envoyé à Corinthe, pour savoir quel effet sa premiere lettre avoit produit dans l'esprit des Corinthiens; & il devoit le venir rejoindre à Troade: mais Tite s'étant arrêté plus long-temps que saint Paul ne pensoit, & ne s'étant pas trouvé au rendez-vous qui lui avoit été donné, l'Apôtre n'eut plus de repos, voyant que par ce retardement il perdoit l'occasion d'aller à Corinthe.

Mais ayant pris congé d'eux; c'est-à-dire, de l'Eglise de Troade, après avoir donné tous les ordres necessaires pour le gouvernement de cette Eglise, & pour l'avancement de l'Evangile; car le mot Grec ne signifie pas seulement, prendre congé, mais aussi, ordonner & regler les choses. je m'en suis allé en Macedoine, pour m'approcher davantage de Corinthe, afin de savoir des nouvelles de Tite, & de le faire venir auprès de moi pour m'apprendre des vôtres. Voyez ci-après chapitre 8. versets 6. 16.

¶. 14. Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher en JESUS-CHRIST, & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom.

Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher; c'est-à-dire, de ce qu'ayant perdu l'occasion favorable que j'avois d'avancer l'œuvre de l'Evangile dans la ville de Troade, il me la fait amplement recouvrer par-tout où je me rencontre; puisqu'il continue toujours de rendre ma prédication puissante & efficace par de nouvelles conversions de pecheurs & d'infidelles, nonobstant toutes les oppositions de mes adversaires; & de se servir de mon ministere pour faire connoître sa doctrine de

592 II. EPISTRE DE S. PAUL
plus en plus, & la rendre recommandable à ceux
qui l'ignorent.

En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, par la grace.

*Et qui répond par nous en tous lieux, aussi-bien
en Macedoine qu'à Troade, l'odeur de la connois-
sance de son nom; c'est à-dire, la reputation &
l'estime de la doctrine de l'Evangile ou de la foi
chrétienne, par laquelle nous connoissons Dieu.
Le sens: Je rends graces à Dieu, de ce qu'il nous
fait surmonter courageusement toutes ces contra-
rietés, & de ce qu'en nous transferant ainsi par sa
providence d'un lieu à un autre, il se sert de nous
pour faire connoître par-tout la doctrine de son
Evangile, & faire qu'elle soit en estime & en bonne
odeur auprès de ceux même qui ne l'ont pas encore
reçue; ce qui sert à les disposer à se convertir.*

*¶. 15. Car nous sommes devant Dieu la bonne
odeur de JESUS-CHRIST; soit à l'égard de ceux
qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent.*

*Car nous sommes devant Dieu, &c. c'est-à-dire:
Nous proposons la pure doctrine de JESUS-CHRIST,
sans aucun mélange de fausseté ni d'intention vi-
cieuse, à tous les hommes, tels qu'ils soient, aux
reprochés & aux prédestinés; afin de les attirer tous,
autant qu'il est en nous, par la pureté de cette do-
ctrine, & par notre exemple, à se convertir à lui.*

*¶. 16. Aux uns une odeur de mort, qui les fait
mourir; & aux autres une odeur de vie, qui les fait
vivre. Et qui est capable d'un tel ministère?*

*Aux uns une odeur de mort, &c. c'est-à-dire:
Cette doctrine, que nous proposons également à
tous, ne produit pas le même effet en tous; car elle
est une occasion de mort & de damnation aux ré-
prochés, à cause de leur incredulité & de la rési-
stance*

stance qu'ils y apportent ; & aux prédestinés au-
contraire qui la reçoivent avec soumission & obeis-
sance, elle est la cause de leur vie & de leur salut.
Voyez Luc. 2. 34. Jean. 9. 39. 1. Pier. 2. 7.

Et qui est capable d'un tel ministère ? Grec. Qui est capable de ces choses ? c'est-à-dire : Combien y a-t-il peu de ministres de l'Évangile qui soient capables d'agir de cette manière , & de proposer également à tous les hommes , comme nous faisons , la pure doctrine de l'Évangile , sans alteration , & sans aucune vûe d'intérêt propre ?

✧. 17. *Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui corrompent la parole de Dieu ; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans la personne de JESUS-CHRIST.*

Car nous ne sommes pas comme plusieurs. L'Apôtre fait voir par l'intégrité de sa conduite dans le ministère de l'Évangile , combien il est difficile de trouver des personnes qui soient capables d'en faire les fonctions ; c'est comme s'il disoit : Je sais bien, qu'à exercer ce ministère, comme font la plupart, il n'y a rien de plus aisé ; mais à l'exercer, comme nous faisons, il n'y a rien ni de si rare ni de plus difficile.

Qui corrompent la parole de Dieu. Le mot Grec ne signifie pas seulement, falsifier, ou sophistiquer les denrées, mais le faire par avarice & dans la vûe du gain, comme font les cabaretiers qui falsifient leur vin pour y gagner davantage ; c'est-à-dire, qui ne prêchent pas l'Évangile dans sa pureté, mais qui y mêlent de fausses interpretations pour complaire à leurs auditeurs, dans la vûe de leur propre intérêt.

Mais nous la prêchons , &c. sans aucun mélange de fausseté ; comme de la part de Dieu ; c'est-à-dire , comme de simples ambassadeurs , qui n'ajoutent & ne diminuent rien aux paroles dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres.

En la présence de Dieu ; c'est-à-dire , regardant Dieu présent devant nous comme veillant sur toutes nos actions & nos paroles , pour voir si nous ne proposons aux hommes que ce qu'il nous a ordonné de leur dire : de même qu'un Chancelier qui parle en la présence du Roi , prend bien garde de ne rien dire qui ne soit conforme aux intentions de sa Majesté ; & de préférer ses intérêts aux siens. Et dans la personne de JESUS-CHRIST , tenant sa place & parlant en sa personne. Autr. dans l'Esprit de JESUS-CHRIST , sans nous éloigner jamais de la pureté de sa doctrine , ni de son Esprit , pour suivre le nôtre propre.



SENS SPIRITUEL.

ψ. 1. jusqu'au 14. *Je résolu donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau , de-peur de vous causer de la tristesse , &c.*

Notre grand Apôtre nous donne ici une belle leçon de la moderation qu'il faut garder dans les châtimens , & les reprimendes de ceux qui sont sous notre conduite : car on doit tellement ménager leurs esprits , qu'il faut prendre-garde , ou de les rebutter par une trop grande severité , ou de les relâcher par une trop grande indulgence. Il est vrai qu'entre l'une & l'autre extrémité il faut plu-

tôt choisir le parti de la douceur que celui de la severité, & travailler plutôt à se faire aimer qu'à se faire craindre. Notre-Seigneur nous en a donné l'exemple, en ménageant la foiblesse de ceux qui s'adessoient à lui, & rétablissant ce qu'il a trouvé de foible, tant qu'il est resté quelque esperance de le faire, selon qu'Isaïe l'avoit prédit de lui : *Il ne brisera point le roseau cassé, & n'éteindra point la mèche qui fume encore.* Isa. 4. 24
Matth.
12. 20

Il a recommandé à ses Apôtres & à ses Disciples cet esprit de douceur, & a voulu qu'ils apprissent de lui, sur-tout, à être *doux & humbles de cœur*. C'est à la vérité un excellent avantage que d'avoir de la vigilance pour retenir dans le devoir, & empêcher les desordres; du courage & de la fermeté pour les reprimer; du zele pour les punir; mais ces grandes vertus degenereroient en une severité excessive & immodérée, si elles n'étoient tempérées par la tendresse & la compassion, que doivent avoir ceux qui commandent envers ceux qu'ils conduisent. Et cette moderation est fondée sur l'égalité que Dieu avoit mise d'abord entre les hommes : Car il y a, dit saint Gregoire, naturellement une égalité entre les hommes; mais comme le vice ou la vertu les rendent inégaux, le peché est cause que les uns doivent être soumis aux autres. Ceux donc qui gouvernent ne doivent pas tant considérer la superiorité de leurs charges, qui les distingue des autres, que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux, & ils doivent se réjouir, non de ce qu'ils commandent, mais de ce que leur commandement est utile aux autres. Nous lisons dans l'Ecriture : Que Dieu dit à Noé après le deluge, qu'il se fasse craindre de tous les animaux; il ne dit pas que

Greg.
Pastor.
par. 2.
c. 6.
Genes.
9. 2.

„ l'homme se fasse craindre de l'homme, mais des
 „ animaux; parceque c'est s'élever par un orgueil qui
 „ est contre la nature, que de vouloir se rendre re-
 „ doutable à celui qui nous est égal. Il est néanmoins
 „ nécessaire que ceux qui commandent soient craints
 „ de ceux qui leur obeissent; mais c'est seulement
 „ lorsqu'ils ne craignent point Dieu. Et lorsque ceux
 „ qui commandent se font craindre des méchans,
 „ on peut dire, selon ce premier ordre de Dieu, qu'ils
 „ ne dominant pas tant sur les hommes que sur les
 „ animaux; puisqu'ils ne se rendent redoutables qu'à
 „ ceux qui par le déreglement de leur vie passent en
 „ quelque sorte de la nature & de la condition des
 „ hommes en celles des bêtes. Ainsi, pour garder ce
 „ juste temperament de force & de douceur, lors-
 „ qu'il est besoin d'user quelquefois de severité, elle
 „ doit être accompagnée d'une tendresse vraiment
 „ paternelle; & que si le supérieur s'éleve par un zele
 „ de la justice contre les pechés & les déreglemens de
 „ ceux qu'il conduit, il doit néanmoins les conside-
 „ rer comme égaux, & combattre en même-temps
 „ par le sentiment d'une humilité sincere l'élevation
 „ que lui peut inspirer le pouvoir & l'autorité que sa
 „ charge lui donne.

On voit dans notre saint Apôtre un parfait mo-
 dèle de cette moderation entre la douceur & la se-
 verité. Quand il parle aux fidelles qui craignoient
 Dieu, il semble ignorer qu'il fût au-dessus d'eux :

1. *Theff.* Nous sommes, leur dit-il, devenus comme de petits
 2. 7. enfans au-milieu de vous. Et ailleurs : Nous nous re-
 2. *Cor.* gardons comme vos serviteurs en JESUS-CHRIST.
 4. 5. Mais lorsqu'il trouve un desordre qui avoit besoin
 d'être corrigé; il se souvient qu'il a le gouvernement
 2. *Cor.* 4. & l'autorité, & il le declare, en disant : Que vous-
 2 1.

lez-vous que je fasse ? Voulez-vous que je vienne avec la verge , ou avec un esprit de douceur & de charité ;

C'est ainsi que le même Apôtre en use dans cet endroit. Il ménage de telle sorte la délicatesse des esprits des Corinthiens , qu'il n'oseroit les aller voir de-peur de les attrister par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire ; & après les avoir repris un peu rudement dans sa première lettre, il leur donne ici des marques si sensibles de l'affection toute particulière qu'il avoit pour eux , qu'il auroit fallu qu'ils eussent eu le cœur dur comme le marbre , s'ils ne s'étoient pas rendu obeissans à tous ses avis.

N'en a-t-il pas encore usé de même à l'égard de l'incestueux ? Il l'avoit traité d'une manière proportionnée à son crime avec tant de rigueur , qu'il l'avoit livré au démon pour l'affliger ; mais ici il témoigne à son égard une compassion vraiment paternelle ; & de-peur que ce malheureux ne fût accablé par un excès de tristesse dans son affliction , il le console en lui remettant le reste de sa pénitence , & prie les Corinthiens de le remettre dans leur communion ; & de lui rendre tous les devoirs d'une charité fraternelle.

Le saint Apôtre nous fait voir en cela un exemple des peines canoniques, & des indulgences ; & en nous donnant des preuves de l'autorité qu'a l'Eglise d'appliquer les peines ou les indulgences , selon le besoin des ames , il nous apprend que dans l'imposition de la pénitence il ne faut pas seulement considérer la nature des péchés , mais encore la disposition des pénitens , de-peur que la trop grande rigueur ne les fasse tourner en arriere , & que le démon ne se serve pour les perdre , de la pénitence

qui les doit guerir. Voyez sur le chapitre 13. le même sujet traité.

✱. 14. jusqu'à la fin. Je rends graces à Dieu..... qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connaissance de son nom : Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de JESUS-CHRIST, soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent, &c.

L'odeur de la connaissance du nom de JESUS-CHRIST, s'est répandue dans tout le monde par la prédication de l'Evangile que les Apôtres y ont annoncée, & sa doctrine a été comme un parfum d'une vertu admirable, qui a attiré à son service tous les peuples de l'univers. Le Saint-Esprit, dans le Cantique sacré, dit que son nom est comme un parfum qu'on a répandu. Le nom de JESUS-CHRIST étoit avant son avènement comme renfermé dans les bornes étroites d'un petit peuple comme en un vase où il demeueroit resserré; mais lorsque ce vase a été brisé & ouvert par sa Passion, & que les Apôtres furent remplis de l'odeur de ce parfum excellent, ils coururent de tous côtés, & en remplirent tout l'univers. Le grand saint Paul, ce vaisseau d'élection, étoit vraiment comme un vase rempli de parfum, qui, pour ainsi dire, s'entr'ouvrant de tous côtés, répandoit bien-loin l'odeur admirable de l'onction salutaire dont il regorgeoit.

Mais comment se peut-il faire qu'une vertu si puissante pour operer le bien, produise en même-temps le mal; & qu'une seule & même parole de Dieu donne aux uns la vie & aux autres la mort? C'est que la disposition des uns & des autres n'est pas la même, pour en retirer également le fruit qu'ils devroient. La même lumière du soleil qui

éclaire ceux qui ont la vûe saine , incommode ceux qui ont les yeux malades , & l'on voit dans la nature plusieurs autres divers effets d'une même vertu , selon la qualité des sujets sur lesquels elle fait son impression ; ainsi il faut bien prendre-garde de ne pas recevoir mal le bien qu'on reçoit : car ,

comme dit saint Augustin , les biens nuisent & les maux servent selon la disposition de ceux à qui ils sont appliqués. *La loi , d'elle-même , dit saint Paul , étoit sainte , & le commandement étoit saint , juste & bon. Ce qui étoit bon en soi m'a-t-il donc causé la mort ?*

Aug.
tract.
62. in
Joan.
Rom. 7.
12. 13.

Nullement ; mais c'est le peché & la concupiscence , qui m'ayant causé la mort par une chose qui étoit bonne , a fait paroître sa corruption ; de sorte qu'elle est devenue par le commandement même , une source plus abondante de peché. Ainsi vous voyez , dit ce Pere , que le mal est causé par le bien , lorsqu'on reçoit mal le bien même. Le même Apôtre dit ailleurs : De-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevation , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon , qui est l'ange & le ministre de satan , pour me donner des soufflets ; C'est pour-quoi j'ai prié trois fois le Seigneur , afin que cet ange de satan se retirât de moi ; & il m'a répondu : Ma grace vous suffit , car la vertu se perfectionne dans la foiblesse. Vous voyez , continue ce saint Docteur , que le bien est causé par le mal , lorsqu'on reçoit bien ce même mal.

Le Fils de Dieu , qui est venu au monde pour être une source de salut & de bonheur , ne pouvoit pas par lui-même causer la perte & la ruine des hommes : cependant le saint homme Simeon prédit à la bienheureuse Vierge : *Que ce divin Enfant seroit pour la ruine de plusieurs aussi-bien que pour*

Luc. 2.

34

la resurrection des autres ; parceque les uns ont cru à sa parole , & se sont soumis à la verité de son Evangelie ; au-lieu que les autres s'étant scandalisés de sa bassesse apparente , & n'ayant pas voulu le reconnoître pour leur Sauveur , sont peris dans leur incredulité. C'est ce que saint Pierre a expliqué depuis, lorsqu'en rapportant les paroles d'Isaïe, il disoit aux premiers fidelles : *C'est donc une pierre precieuse pour vous qui croyez ; mais pour les incredules , c'est une pierre contre laquelle ils se heurtent , & une pierre qui les fait tomber , eux qui se heurtent contre la parole de l'Evangelie , par une incredulité à laquelle ils ont été abandonnés.*

1. Petr. 2.
7. 8.
Isa. 28.
16.

2. 29. 11
Moral.
c. 20. 12

Ainsi il arrive par un jugement secret de Dieu, dit S. Gregoire, que cette même parole, qui est aux élus une étoile du point-du-jour , est un soir tenebreux aux réprouvés ; parceque la même exhortation qui porte les bons à entrer dans le chemin de la vie, ne sert que d'occasion aux méchans pour se précipiter plutôt dans la mort. Et après avoir rapporté le passage de S. Paul , qui fait le sujet de ce discours , il ajoute : Ce grand Apôtre a donc bien vû , que sa parole étoit tout-ensemble à ses auditeurs , & *matin* & *soir* ; c'est-à-dire, vie & mort ; puisqu'il remarquoit, qu'elle ressuscitoit les uns de l'iniquité, & qu'elle ne servoit qu'à y faire abyssiner les autres plus profondement. Et parceque cela arrive par des jugemens de Dieu, qui nous sont cachés, & que nous ne pouvons jamais découvrir durant cette vie, l'Apôtre ajoute à ces dernieres paroles, que nous avons rapportées de lui : *Et qui est capable de cela ?* comme s'il disoit : Nous pouvons bien considerer ces choses , lorsqu'elles arrivent ; mais nous sommes incapables de découvrir pourquoi elles arrivent.



CHAPITRE III.

1. **I**ncipimus iterum nosmetipsos commendare? aut nunquid egemus (sicut quidam) commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis?

2. Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, quæ scitur & legitur ab omnibus hominibus:

3. manifestati quòd epistola estis Christi, ministrata à nobis, & scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi: non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum:

1. **C**ommencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez envers les autres?

2. Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation //, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes;

3. vos actions faisant voir que vous êtes la lettre de JESUS-CHRIST //, dont nous n'avons été que les secrétaires; & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.

4. † C'est par JESUS-CHRIST que nous avons une si grande confiance en Dieu;

† 11. Dimanche après la Pentec.

✧ 2. l'Apôtre les avoit convertis à la foi.

✧ 3. lett. administrées par nous.

5. non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune *bonne* pensée comme de nous-mêmes ; mais c'est Dieu qui nous en rend capables //.

6. Et c'est lui aussi qui nous a rendu capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit // : car la lettre tue, & l'esprit donne la vie.

7. Que si le ministère de la lettre gravée sur des pierres, qui étoit un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire, que les enfans d'Israël ne pouvoient regarder le visage de Moïse à cause de la gloire dont il étoit éclairé, qui devoit néanmoins finir ;

8. combien le ministère de l'esprit // doit-il être plus glorieux ?

9. Car si le ministère de la condamnation a été accompagné de gloire, le ministère de la justice *en* aura incomparablement davantage.

5. non quòd sufficientes simus cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis : sed sufficientia nostra ex Deo est :

6. qui & idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non littera, sed spiritu : littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

7. Quòd si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria ; ita ut non possent intendere filii Israel in faciem Moyfi, propter gloriam vultus ejus, quæ evacuatur :

8. quomodo non magis ministratio spiritus erit in gloria ?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est : multò magis abundat ministerium justitiæ in gloria.

✧ 5. *lett.* notre capacité vient de Dieu. | mais par l'esprit.

✧ 6. *lett.* non par la lettre, | l'Évangile.

✧ 8. *expl.* la prédication de

10. Nam nec glorificatum est, quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est: multò magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multà fiducia utimur:

13. & non sicut Moyses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur,

14. sed obtusi sunt sensus eorum. Usque in hodiernum enim diem id ipsum velamen in lectione veteris testamenti, manet non revelatum, (quoniam in Christo evacuatur)

10. Et cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Évangile.

11. Car si le ministère qui devoit finir // a été glorieux, celui qui durera toujours // le doit être beaucoup d'avantage.

12. Ayant donc une telle esperance, nous vous parlons avec toute sorte de liberté;

13. & nous ne faisons pas comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage, *marquant par là* que les enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumière //, figurée par cette lumière passagere //; Exod. 34. 33.

14. & ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent le vieux Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur, sans être levé, parce-

ψ. 10. *lestr.* car même ce qui a été glorifié en cette partie n'a point été glorifié à l'égard d'une plus excellente gloire.

ψ. 11. *expl.* de la loi donnée par Moïse.

Ibid. *lestr.* demeure.

ψ. 13. *grec.* ne pourroient ar-

rêter leur vûe sur celui qui étoit la fin de la loi.

Ibid. *passagere. lestr.* laquelle devoit cesser & disparaître.

Autr. *lestr.* de crainte que les enfans d'Israel, en voyant son visage ne fussent éblouis de sa lumière, quoique passagere.

qu'il ne s'ôte que par JESUS-CHRIST.

15. Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur.

16. Mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur, alors le voile en sera ôté //.

17. Or le Seigneur est cet Esprit-là // : & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.

18. Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur //, nous sommes transformés en la même image //, nous avançant de clarté en clarté // par l'illumination de l'Esprit du Seigneur //.

15. sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.

16. Cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. Dominus autem Spiritus est : ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.

18. Nos verò omnes, revelatâ facie gloriam Domini speculantes, in eandem imaginem transformamur à claritate in claritatem, tanquam à Domini Spiritu.

Joan. 4.
24.

†. 16. *expl.* ils verront par la foi ce que leur aveuglement leur cachait.

†. 17. *autr.* l'Esprit est le Seigneur.

†. 18. *autr.* recevant comme des miroirs la gloire du Seigneur, ou, contemplant comme en un

miroir.
Ibid. *expl.* en la ressemblance de Dieu.
Ibid. *grec.* de gloire en gloire.
Ibid. L'Esprit qui est le Seigneur. *Autr. lett.* comme par l'Esprit du Seigneur.



SENS LITTE R A L.

†. I. **C**ommencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 605
*recommandation envers vous , ou que vous nous en
donniez envers les autres ?*

Commencerons-nous , &c. Let. Commençons-nous :
c'est-à-dire : Mais à quoi bon m'arrêter de nouveau
à relever la pureté & l'intégrité de mon ministère ,
est-ce qu'elle ne vous est pas assez connue ? L'Apô-
tre corrige en quelque façon ce qu'il vient de dire ,
comme malgré lui , à l'avantage de sa personne
dans les versets précédens. Le sens : Mes adver-
saires ne manqueront pas de m'objecter , comme
ils l'ont déjà fait au sujet de ma première Epi-
tre , qu'en parlant moi-même de mon ministère
avec tant d'avantage , je porte témoignage dans
ma propre cause.

*Et avons-nous besoin , comme quelques-uns , &c. Le
sens :* Les faux apôtres ont accoutumé de dire tout ce
qu'ils peuvent à leur propre avantage , afin d'obte-
nir des autres des lettres de recommandation au-
près de vous , & d'en obtenir de vous auprès des
autres ; parcequ'ils manquent de solide vertu , &
qu'ils n'ont rien de recommandable en eux-mêmes
pour se faire estimer : mais pour nous , qui ne cher-
chons pas de ces recommandations , & qui sommes
assez recommandés par notre vertu , & par les mer-
veilles que Dieu opere par nous dans notre mini-
stère , il nous seroit inutile de nous arrêter à vous éta-
blir nos propres louanges. *Autr.* Mais nous n'avons
besoin , nous autres : c'est sa réponse. Le sens est :
Mais je veux bien qu'ils sachent , ces faux-apôtres ,
qu'encore qu'ils aient besoin de mendier le témoi-
gnage des autres , & des lettres de recommenda-
tion pour s'établir dans l'estime & dans la reputa-
tion , je ne le fais pas , comme eux , puisque je ne
dis rien à mon avantage qui ne soit connu de tout
le monde.

¶ 2. *Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes.*

Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation. Le sens : L'état présent de votre Eglise, dont j'ai été l'Apôtre, me rend un témoignage assez fort, & à tout le monde, de la fidélité de mon ministère ; & je n'en sçaurois desirer de recommandation plus forte, que l'estime generale que l'on fait de votre foi & de toutes vos vertus, puisqu'elle retombe necessairement sur moi, qui vous ai formés par mon exemple & par mes travaux : *Opus meum estis in Domino.*

2. Cor.
5. 8.

Qui est écrite dans notre cœur, c'est-à-dire, j'ai dans mon cœur le ressouvenir continuel de vos vertus, que je regarde comme l'ouvrage & la gloire de mon apostolat, & la preuve invincible de ma fidélité dans mon ministère.

Qui est reconnue & lue de tous les hommes, c'est-à-dire, dont les caracteres sont si distinctement exprimés, que ceux mêmes qui en sont les plus éloignés les peuvent lire : il veut dire, que leurs vertus étoient si éclatantes, qu'on les connoissoit par-tout ; & qu'on n'en avoit pas seulement une estime generale & confuse, comme de plusieurs autres Eglises, mais une connoissance speciale & distincte. L'Apôtre ne parle pas de l'Eglise de Corinthe, considerée en toutes ses parties, mais de quelques-unes seulement.

¶ 3. *Vos actions faisant voir que vous êtes la lettre de JESUS-CHRIST, dont nous n'avons été que les secretaires, & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.*

Vos actions *faisant voir*, &c. que JESUS-CHRIST a imprimé en vous les divins caracteres de ses vertus par mon ministere ; & qu'ainsi j'ai part à cet ouvrage : quoiqu'il en soit le principal auteur.

Et qui est écrite non avec de l'encre : Il semble qu'il taxe ouvertement ses adverfaires, qui ne pouvoient produire pour leur recommandation que des lettres materielles écrites avec de l'encre ; au lieu que les siennes étoient toutes spirituelles & divines.

Mais avec l'Esprit, c'est-à-dire, par l'infusion du Saint - Esprit en vos ames, qui a produit en elles efficacement toutes les vertus, & qui l'a ornée de la plénitude de ses dons ; de même que l'encre sert à former les caracteres d'une lettre : *du Dieu vivant*. Il ajoute le mot de *vivant*, pour mieux exprimer la difference qu'il y a de cette lettre avec les lettres communes & materielles, qui sont destituées de tout sentiment & de toute connoissance.

Non sur des tables de pierre. L'Apôtre veut dire, que cette lettre n'est pas seulement préférable aux lettres communes des hommes, mais même à celle que Dieu écrivit autrefois pour son peuple par le ministere de Moïse ; parcequ'alors il ne leur marqua ses volontés que sur la pierre. Voyez Deut. 24. 12. & 31. 18. au lieu qu'à présent il marque sa volonté sur les cœurs de ses fidelles.

Mais sur des tables de chair, &c. qui ne sont pas insensibles, dures & inflexibles, comme étoient celles de pierre ; mais vivantes & animées, traitables, & faciles à recevoir toutes les impressions de l'Esprit de Dieu, selon la prophetie de Jeremie, ch. 31. v. 33. d'Ezechiel, ch. 11. v. 19. & ch. 36. v. 26. *Dabo leges meas*, &c.

¶. 4. *C'est par JESUS-CHRIST que nous avons une si grande confiance en Dieu.*

C'est par JESUS-CHRIST, &c. c'est-à-dire, la ferme confiance que nous avons en Dieu, fondée sur les merites de JESUS-CHRIST, qui nous fait parler si avantageusement de la vertu de notre ministere, ne vous doit pas surprendre; puisque c'est JESUS-CHRIST même qui nous inspire cette liberté, & que nous n'en usons que pour la gloire de Dieu, & pour faire admirer sa toute-puissance dans les merveilles qu'il opere sur vous par notre ministere.

¶. 5. *Non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous-même, mais c'est Dieu qui nous en rend capables.*

Non que nous soyons capables de former, &c. Le sens: Mais encore que nous vous parlions si avantageusement de notre ministere, & des merveilles que Dieu opere par nous, nous ne prétendons pas pour cela en rien attribuer à notre propre vertu; puisque de nous-mêmes nous sommes incapables de faire aucun bien, ni de former une bonne pensée, si Dieu ne nous l'inspire, & ne nous en rend capables par l'assistance de sa grace.

¶. 6. *Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance; non pas de la lettre, mais de l'esprit: car la lettre tue, & l'esprit donne la vie.*

Et c'est lui aussi, &c. c'est-à-dire: C'est Dieu qui nous a élevés à la qualité de ses ministres, & qui nous a donné la grace d'en faire dignement les fonctions, qui consistent à annoncer la parole de Dieu, & à administrer les Sacremens; afin de

de rendre par ce moyen les hommes participans de la nouvelle alliance ; c'est-à-dire, de l'alliance de grace, qu'on appelle nouvelle, parcequ'elle est différente de l'ancienne, qui est le pacte que Dieu fit avec son peuple par le ministère de Moïse, de lui donner la vie, pourvû qu'il observât sa loi : mais comme il ne s'engagea pas de lui donner la grace de l'accomplissement, cette première alliance fut plus préjudiciable à ce peuple par sa mauvaise disposition, quelle ne lui fut avantageuse. Dans la nouvelle au- contraire, Dieu ne se contente pas de promettre aux fidelles par le ministère des Apôtres, de leur donner la vie, pourvû qu'ils observent ses commandemens ; mais en même-temps il leur donne la grace de l'accomplir : ce qui la rend ferme & inébranlable. *Hæc enim sunt duo Testamenta, &c.*

Non pas de la lettre, mais de l'esprit. L'Apôtre explique la différence du ministère de la première & de la nouvelle alliance. Le sens : Notre ministère ne consiste pas, comme celui de Moïse, à proposer simplement au peuple la loi de Dieu avec ses promesses & ses menaces : mais en annonçant l'Evangile aux fidelles, nous leur conférons en même-temps le Saint-Esprit, qui leur donne la grace de l'accomplir, avec une abondance de dons de l'Esprit de Dieu. Ceci se dit contre les Docteurs judaïfians, qui s'efforçoient de rabaisser le ministère de l'Apôtre, & d'introduire le Judaïsme dans l'Eglise.

Car la lettre tue, c'est-à-dire, la loi écrite, toute seule, & destituée de la grace de Dieu, laisse l'homme dans le peché ; n'ayant pas la force de l'en retirer, & lui est une occasion de tomber dans la transgression & d'encourir ensuite la peine de mort.

dont elle menace les transgresseurs. Voyez Rom. 3. 20. 4. 15. & 7. 9. 10. 11.

Et l'Esprit saint, qui est communiqué par notre ministère, donne la vie, en faisant sortir l'homme de la mort du péché, & en lui inspirant l'amour de la loi de Dieu, en quoi consiste la vie de l'ame, & qui lui est un gage assuré de la vie éternelle.

ψ. 3. Que si le ministère de la lettre gravée sur des pierres, qui étoit un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire, que les enfans d'Israel ne pouvoient regarder le visage de Moïse, à cause de la gloire dont il éclatoit, qui devoit néanmoins finir.

L'Apôtre, après avoir fait voir dans les versets précédens, la difference qu'il y a entre le ministère de l'ancien & du nouveau Testament en tire cette consequence: *Que si le ministère, &c. comme s'il disoit: Y a-t-il sujet de s'étonner si Dieu honore & autorise dans nos personnes le ministère du nouveau Testament, & qu'il le rende glorieux par des signes & des miracles tels que nous les operons; mais surtout par cette divine lumière des vérités sublimes & éclatantes de l'Evangile, dont nous sommes les prédicateurs, puisque c'est un ministère tout spirituel, élevé infiniment au-dessus de l'ancien, ayant la vertu d'imprimer la loi de Dieu dans le cœur du fidelle, de lui inspirer la vie de la grace, & de l'assurer de son salut?*

Qui devoit néanmoins finir. Il semble que l'Apôtre ajoute ceci, comme une parenthèse, contre les Juifs, qui pouvoient tirer quelque avantage de ce qu'il disoit de la gloire de Moïse en faveur de l'ancienne loi; comme s'il eût dit: On ne peut rien conclure de ce que je dis ici de la gloire de Moïse & de la lumière de son visage, en faveur du Judaïsme,

pour prétendre que la loi doit encore subsister ; car comme cette lumière de Moïse n'étoit que passagere sur son visage , elle montrait que tout le ministère de l'ancien Testament devoit cesser. Il n'en est pas de même de la lumière divine de l'Evangile ; car comme elle est éternelle , le ministère évangélique est aussi éternel.

¶ 8. *Combien le ministère de l'esprit doit-il être plus glorieux ?*

Combien, &c. Ainsi après avoir comparé les avantages de ces deux Testamens, il laisse à conclure combien le ministère du Nouveau a d'excellence sur le premier.

¶ 9. *Car si le ministère de la condamnation a été accompagné de gloire, le ministère de la justice en aura incomparablement davantage.*

Car si le ministère de la condamnation, &c. c'est-à-dire, le ministère de la loi qui ne servoit qu'à condamner le pecheur, & qui étoit inutile pour le justifier. Autrement. Le ministère de Moïse, dont la principale fonction étoit bien de condamner, mais non pas d'absoudre & de justifier les transgresseurs de la loi.

Le ministère de la justice, c'est-à-dire, le ministère de l'Evangile dont la fonction & la vertu propre, est d'absoudre les pecheurs plutôt que de les condamner.

En aura incomparablement davantage : car il y a bien plus de gloire dans la justification, que dans la condamnation du pecheur.

¶ 10. *Et cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile.*

Et cette gloire même n'est qu'une figure grossiere

de la gloire de l'Evangile; or ce qui n'est que simple figure n'est pas verité, étant comparé avec la chose figurée. L'Apôtre veut dire, que ce petit rayon de gloire passagere & sensible qui parut sur le visage de Moïse, étoit comme rien, si on le compare avec la lumiere spirituelle de l'Evangile, qui est pleine, éternelle & immuable.

ψ. 11. *Car si le ministere qui devoit finir a été glorieux, celui qui durera toujours le doit être beaucoup davantage.*

Car si le ministere, &c. C'est une autre raison pour montrer que le ministere du nouveau Testament surpasse en gloire celui de l'ancien, parce que le salut, qui est le fruit de ce ministere, est éternel.

ψ. 12. *Ayant donc une telle esperance nous vous parlons avec toute sorte de liberté.*

Ayant donc une telle esperance, c'est-à-dire, nous sommes pleinement persuadés de tout ce que nous venons de dire touchant la gloire & la lumiere toute celeste qui accompagne notre ministere; car le mot d'esperance se prend ici par metonymie, pour la chose esperée. Voyez Hebr. 7. 19. Coloss. 1. Le Sens: Comme donc notre ministere est accompagné de cette grande gloire, & de cette lumiere qui avoit été promise & attendue dans l'ancien Testament, figurée par la lumiere passagere, qui parut sur le visage de Moïse. Propter spem qua reposita est vobis in calis.

Coloss.
1. 5.

Nous vous parlons avec toute sorte de liberté. Nous vous découvrons tout à plein les mysteres, sans vous rien cacher; & sans rien craindre.

ψ. 13. *Et nous ne faisons pas comme Moïse qui mettoit un voile sur le visage marquant par là que les*

enfants d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere, figurée par cette lumiere passagere.

Et nous ne faisons pas comme Moïse, &c. c'est-à-dire, nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile, comme il cachoit celle de son visage, en mettant un voile dessus; marquant par là que les enfans, &c. c'est-à-dire, que les Juifs n'étoient pas capables de voir clairement, ni de penetrer à fonds les mysteres qui étoient signifiés par les figures de la loi, & sur tout celui de l'avenement de JESUS-CHRIST, qui est la fin de la loi. Voyez Rom. 10. 4. Mais qu'il les vouloit entretenir sous les ombres & sous l'obscurité des ceremonies, jusqu'au temps de l'Evangile; de même que le Pedagogue n'introduit pas tout-d'un-coup ses disciples dans la connoissance des sciences, mais qu'il les instruit quelque temps auparavant des elemens necessaires pour y parvenir. Voyez Galat. 1.

ψ. 14. Et ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent le vieux Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur sans être levé, parcequ'il ne s'ôte que par JESUS-CHRIST.

Et ainsi leurs esprits sont endurcis & aveuglés. Nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile, puisque nous en publions si ouvertement les mysteres, & cependant les Juifs ne l'apperçoivent pas; parceque leur aveuglement est volontaire, & ne vient que de la mauvaise disposition de leur esprit.

Car, &c. L'Apôtre prouve qu'ils sont véritablement endurcis & aveuglés; parceque depuis le temps que l'Evangile a commencé de leur être annoncé & prêché, le même voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, & qui cachoit aux an-

ciens d'Israel l'intelligence des mysteres contenus sous les figures de la loi, demeure toûjours sur leur propre cœur, & les empêche de connoître ces mêmes mysteres dans la lecture de l'ancien Testament, & parceque JESUS CHRIST seul peut ôter ce voile mystique de Moïse, c'est-à-dire, l'obscurité de la loi, par l'accomplissement de toutes ces figures, comme ils ne veulent pas le reconnoître, l'impuissance dans laquelle ils sont de voir cette divine lumière de l'Evangile, ne vient pas de l'obscurité même des figures, comme celle des anciens Israélites, mais elle vient de leur propre malice. Voyez l'expl. du vers. 3. ch. 4.

vs. 15. *Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur.*

Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, c'est-à-dire, lorsqu'on leur expose, & qu'on leur fait voir l'accomplissement de toutes les figures de la loi Mosaïque. Car il semble qu'il parle ici non de la lecture qui étoit faite par les Juifs mêmes, en chaque sabbat; mais de l'exposition que les Chrétiens, & sur-tout les Apôtres faisoient de la loi; soit dans les synagogues au jour du sabbat, où ils se rencontroient. Voyez Act. 13. 15. Luc. 4. 16. & ailleurs; soit dans les autres lieux, tant en public qu'en particulier. Voyez Act. 28. 23. On croit que ce verset n'est qu'une repetition du précédent, que l'Apôtre fait pour mieux faire voir combien l'aveuglement des Juifs est prodigieux, & digne d'étonnement & de compassion.

vs. 16. *Mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur, alors le voile en sera ôté.*

Mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur, en se convertissant à Dieu par la foi de

JESUS-CHRIST. L'Apôtre fait allusion à ce qui est dit de Moïse, Exod. 34. qu'il ôtoit le voile de dessus son visage quand il retournoit vers Dieu après avoir parlé au peuple. Lettr. *Mais quand il sera converti au Seigneur.* Supp. le peuple.

Alors le voile en sera ôté, c'est-à-dire, ils verront à découvert & contempleront la divine lumière des vérités de l'Évangile, qu'ils ne pouvoient apercevoir à cause de leur infidélité, qui étoit comme un voile sur leur cœur, & connoîtront clairement l'accomplissement des figures de la loi en JESUS-CHRIST.

ψ. 17. *Or le Seigneur est cet Esprit-là : & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.*

Or. Il semble qu'il rend raison de ce qu'il dit dans le verset précédent; le Seigneur est cet Esprit-là, c'est-à-dire, celui qui donne le Saint-Esprit, & qui communique la vertu du Saint-Esprit, dont il est parlé vers. 6. 7. 8. c'est JESUS-CHRIST même.

Et où est l'Esprit, &c. L'Apôtre veut dire, que lorsque les Juifs se convertiront, le Saint-Esprit qui sera résident en eux les délivrera de leurs péchés & de leurs fausses opinions, qui les empêchent à présent de voir la lumière de l'Évangile, comme un voile posé sur leur cœur; parceque c'est le propre effet du Saint-Esprit, de donner cette sorte de liberté à tous ceux dans lesquels il habite.

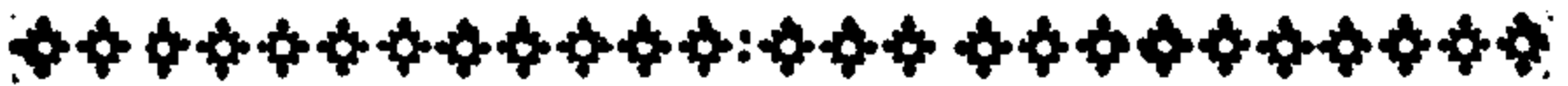
ψ. 18. *Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, nous avançant de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur.*

Ainsi comme l'Esprit de Dieu est en nous, & que nous jouissons de cette liberté qui est inséparable de sa présence, vers. 17. tous, tant que nous sommes de vrais Chrétiens, soit Juifs, soit Gentils, & principalement les Apôtres.

N'ayant point de voile qui nous couvre le visage, c'est-à-dire, n'étant plus empêchés, comme les Juifs, d'appercevoir cette divine lumière par les ombres & par les figures.

Et contemplant la gloire du Seigneur, c'est-à-dire, cette divine lumière des mystères & des vérités de l'Evangile dont JESUS-CHRIST est l'auteur.

Nous sommes transformés en la même image, &c. c'est-à-dire, par cette claire contemplation des vérités évangéliques; d'hommes charnels que nous étions, nous devenons dès à présent tout spirituels, & semblables à JESUS-CHRIST en sainteté de vie, en attendant de lui être rendus tout-à-fait conformes par la gloire celeste, à laquelle nous esperons de parvenir par la vertu & par la lumière de son Saint-Esprit. Voyez Rom. 8. 29. 1. Cor. 15. 48. 49. Col. 3. 10. 2. Tim. 2. 16. Apoc. 5. 10.



SENS SPIRITUEL.

ψ. 1. jusqu'au 6. **C**ommencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez envers les autres? &c.

C'est avec grande raison que le Sage dit : Que le prix de la course n'est point pour ceux qui sont les plus vîtes, ni le pain pour les plus sages, ni les richesses pour les plus habiles, ni la faveur pour les meilleurs ouvriers. N'est-ce pas ce que nous voyons tous les jours par experience ? Quelque habileté qu'ait un homme dans sa profession, s'il ne se produit, & s'il n'a soin de gagner la faveur des grands par des recommandations mandrées, il manquera de pain & sera abandonné. C'est la pensée de saint Jérôme sur cet endroit de l'Ecclesiaste: L'experience nous fait voir tous les jours, dit ce Pere, qu'il y a beaucoup de personnes très-recommandables par leur sagesse, qui manquent néanmoins de ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance. Les richesses, ajoute ce Saint, ne sont pas pour ceux qui en seroient les plus dignes. On voit souvent dans l'Eglise, que les plus ignorans sont les plus estimés, & qu'ayant une facilité de parler soutenue par une grande hardiesse, ils s'acquerent du credit parmi le peuple, qui se laisse aisément éblouir, & qui est souvent plus touché des apparences que de la verité même. Il arrive souvent au-contraire, qu'un homme vraiment habile, est dans l'indigence & dans l'oubli, & qu'il souffre même des persecutions, bien-loin de s'attirer la faveur des hommes.

On ne peut douter que le merite de notre grand Apôtre ne l'emportât infiniment au-dessus de celui des faux-docteurs; & cependant ils trouvoient les moyens de se relever au-dessus de lui par leurs intrigues & leurs ménagemens; mais notre saint Apôtre en appelle à la source de tout merite, comme il a déjà fait dans sa premiere Epître en ces termes :
Je vous irai voir dans peu de temps, & alors je re-

connoîtrai non les paroles de ceux qui sont si enflés de vanité, mais les marques de la vertu de l'Esprit de Dieu en eux : car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la vertu du Saint-Esprit; c'est-à-dire, dans l'efficace de l'Esprit de Dieu qui convertit ceux à qui l'on prêche. Qui doit-on estimer le plus, ou celui qui dans l'exercice de ses fonctions produit des fruits dans les cœurs, & conduit au salut, ou ceux qui se font valoir par leurs talens extérieurs, & qui ne tendent qu'à s'acquérir de la réputation? JESUS-CHRIST n'a-t-il pas maudit le figuier qui n'avoit que des feuilles? C'est par les effets qu'il faut juger des personnes, & le bon arbre se connoit par les fruits qu'il porte. On ne cueille point de figues sur des épines, & on ne coupe point de grappes de raisin sur des ronces; On ne peut connoître le mérite des ministres de JESUS-CHRIST que par leurs travaux apostoliques, par la prédication sincère de la parole de Dieu, par la fermeté de la foi des ames qu'ils lui gagnent, & par la sainteté de leurs disciples. Qu'un homme ait de l'éloquence, de l'esprit, de la conduite dans les affaires, de l'honnêteté, & de la libéralité, qu'il ait enfin toutes les plus belles qualités de corps & d'esprit qui puissent gagner les cœurs; tous ces avantages sont inutiles aux peuples, si ils ne sont soutenus par un zèle véritable pour le salut des ames, par un esprit de prières qui attire la bénédiction de Dieu sur elles, & par de grands sentimens d'humilité, qui ne tendent qu'à les détacher d'eux-mêmes pour les attacher à JESUS-CHRIST.

Ce sont-là les moyens solides & propres pour opérer le salut des ames, & former de bons disciples : c'est par quoi saint Paul se rend recommandable; & il semble qu'il défie les faux-apôtres

Math.
21. 19.

Luc. 6.
44

de produire leurs disciples , & de montrer leur vertu & leur bonne conduite , pour voir qui de lui ou d'eux doit être plus estimé , & merite mieux la qualité de Docteur & d'Apôtre ; la vertu des disciples est une grande preuve de l'excellence du maître : Les grands hommes , dit saint Ambroise , paroissent plus par le courage & la vertu de leurs disciples , que par la leur. Ainsi saint Paul avoit grande raison de dire que les Corinthiens , qui étoient tels par leur vertu qu'ils pouvoient faire voir par leur conduite quelle étoit l'autorité de leur maître , lui tenoient lieu de lettres de recommandation , qu'on n'avoit qu'à les voir & à les entendre , pour lui acquérir de la creance , préféralement à tous ceux qui tâchoient de le décrier.

Ambr.
l. 1. Office.
c. 41.

Les Pasteurs & les Directeurs peuvent tirer de cet endroit de saint Paul une excellente instruction , & apprendre , à l'exemple de ce grand Apôtre , à travailler avec tant de soin à l'édification des personnes qu'ils conduisent , que leur vertu exemplaire soit comme un livre vivant où tout le monde puisse lire la sagesse & l'intégrité de ceux qui les conduisent , afin qu'après que les disciples auront été dans cette vie *la joie & la couronne* de leurs maîtres , ils en soient aussi *la gloire & la joie devant notre* Seigneur JESUS-CHRIST au jour de son avènement.

Philipp.
4. 1.
1. Theff.
2. 19. 20.

vs. 6. jusqu'au 13. *Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance , non pas de la lettre , mais de l'Esprit ; car la lettre tue , & l'Esprit donne la vie , &c.*

Comme l'ancienne loi étoit fort imparfaite , le ministere en étoit aussi moins honorable que celui de la loi nouvelle. Cette premiere loi n'a operé , selon saint Paul , que la connoissance du peché ,

le desir du peché, l'occasion du peché, sans le pouvoir guerir, & par consequent, le châtiment, la condamnation & la mort : car la corruption des hommes étoit venue à un tel excès, que la défense que la loi faisoit de se porter au mal, leur étoit une occasion de s'y porter avec plus d'ardeur ; parcequ'il arrive ordinairement que la défense du mal irrite la convoitise, & augmente le penchant que nous avons à le desirer. Ainsi elle ne faisoit d'elle-même que des esclaves, & tenoit continuellement le peuple Juif dans la crainte du châtiment, en sorte que quiconque commettoit quelque peché contre ses ordres, il étoit aussi-tôt puni de mort.

La loi nouvelle ne fait pas seulement connoître le peché, elle en montre aussi le remede ; elle nous fait voir que JESUS-CHRIST étant mort pour nos pechés, Dieu nous offre en vûe de cette mort precieuse des graces avec lesquelles nous pouvons expier nos pechés & les éviter dans la suite. Ses commandemens ne sont point gravés sur la pierre pour les faire observer par la crainte, mais ils sont écrits dans les cœurs pour les accomplir par amour :

Rom. 8. 15. Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude pour vivre encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans de Dieu, par lequel nous crions : Mon Pere, mon Pere.

Mais quoique le ministere Evangelique ait au-dessus de celui de la loi ancienne une prééminence aussi grande que l'est la loi de JESUS-CHRIST au-dessus de celle de Moïse, l'une étant un ministere de vie, & l'autre un ministere de mort ; néanmoins ceux qui exercent le ministere Evangelique n'en peuvent point tirer avantage, & l'Apôtre ne s'éleve pas pour cela au-dessus de Moïse : Il declare

au-contre , qu'il ne fait que la fonction d'un ministre ; le ministère , pour être excellent , n'augmente point le mérite de celui qui en est revêtu , toute la gloire en appartient à Dieu qui l'a choisi pour cette fonction , toute la part que l'on peut y avoir , c'est d'obéir. Le ministre qui s'acquitte mieux de ce qui lui est commandé par son maître , est le plus digne , quoique son emploi soit beaucoup inférieur : C'est pourquoi , si saint Paul en prêchant l'Évangile donnoit la vie à ceux qui l'entendoient , & Moïse au-contre donnoit la mort , l'un n'étoit pas préférable à l'autre , l'un & l'autre n'étoit que simple exécuteur des ordres de Dieu. Et comme tous les hommes lui sont propres pour mettre à exécution ses commandemens , il y a un égal mérite à lui obéir dans les moindres choses comme dans les plus grandes.

Quelque sainteté qu'ayent ceux qui annoncent l'Évangile , si Dieu ne communique son Esprit à leurs paroles , pour les faire entrer dans les cœurs de ceux qui les écoutent , au-lieu d'en recevoir la vie de l'ame , ils n'en recevront que la mort ; l'Évangile en leur bouche deviendra une loi de mort , & s'il plaît à Dieu de vouloir sauver quelqu'autre par un méchant ministre , sa parole en la bouche de ce mauvais ministre produira la vie. Il n'y a point de différence de la loi ancienne & de la loi nouvelle pour ce qui est de la lettre. Nous avons le même Decalogue que les Juifs avoient ; mais Dieu ne leur a pas donné son Saint-Esprit , parcequ'ils ne croyoient pas en avoir besoin ; ils étoient si orgueilleux , qu'ils estimoient pouvoir accomplir sa loi sans son secours : Ainsi leur loi par leur mauvaise disposition étoit , pour ainsi dire , une loi de mort , & n'étoit

que des lettres & des caracteres qui ne donnoient aux hommes aucun secours ; au-lieu que cette loi accompagnée de l'Esprit de Dieu, qui en est comme l'ame, donne la vie, & rend vivans ceux qui étoient morts.

Tâchons donc d'avoir part à cette vie que l'Esprit donne, & si nous sommes assez heureux pour être nés sous la loi de grace, profitons de cet avantage singulier, & n'abusons point à notre perte des faveurs que nous y avons reçues, pour n'être Chrétiens que de nom, & Juifs en effet. Mais sur-tout, que les Pasteurs évangéliques se rendent dignes de l'honneur d'un si excellent ministere, & qu'ils se souviennent que leur vertu doit avoir du rapport à leur état, & que plus leur ministere est glorieux, plus aussi leur merite doit être éminent, & leur justice plus parfaite.

ψ. 13. jusqu'à la fin. Et nous ne faisons pas comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage, marquant par là que les enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere, figurée par cette lumiere passagere.

Les Ecritures anciennes & nouvelles sont pleines du recit des maux où les Juifs sont tombés pour n'avoir pas voulu reconnoître leur Sauveur, en s'attachant opiniâtrément & à leur loi & à leur Legislatteur, préferablement à JESUS-CHRIST & à son Evangile : Ainsi le zele qu'ils avoient pour l'observation de leur loi ; le soin merveilleux qu'ils avoient d'en pratiquer toutes les ceremonies, ne leur a servi de rien ; leur Ecriture, qu'ils conservoient si religieusement, leur est devenue, comme dit saint Paul après le Prophete, un filet où ils ont été enveloppés, une pierre de scandale & leur juste punition, parcequ'ils n'y ont point cherché celui à

qui se rapporte tout ce qui est écrit dans la loi, & que s'efforçant d'établir leur propre justice, au-lieu ^{c. 10. v.} d'embrasser celle qui vient de Dieu, ils ne se sont ^{3. 4.} point soumis à Dieu pour recevoir cette justice qui vient de lui, & qu'il ne donne que par la foi en JESUS-CHRIST: Car JESUS-CHRIST, qu'ils ont rejeté, continue notre saint Apôtre, est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croiront en lui. La loi n'a été donnée que comme un conducteur pour mener à JESUS-CHRIST, afin ^{Gal. 3. 24.} d'être justifiés par la foi, qui fait accomplir ce que la loi commande, & obtient de Dieu la grâce nécessaire pour cela. Chez les Juifs tout se passoit en figure, leurs ceremonies, leurs sacrifices, leurs actions mêmes, & tout ce qui leur étoit ordonné avoit rapport à JESUS-CHRIST, & trouvoit son accomplissement dans la loi nouvelle: comme donc ils s'arrêtent à la lettre de leur loi, qui n'avoit que l'ombre des biens à venir, & non la solidité même des choses qui y étoient représentées, il ne faut pas s'étonner s'ils ont un voile sur le cœur, lorsqu'ils lisent leurs Ecritures, parcequ'il ne s'ôte que par JESUS-CHRIST.

Ainsi les Juifs qui écoutoient JESUS-CHRIST, étant tout charnels, ne comprenoient rien dans sa doctrine; tantôt ils disoient qu'il étoit possédé, tantôt ils s'étonnoient qu'il fût si savant, sans avoir étudié: Et le Fils de Dieu s'accommodant à leur foiblesse, pour les éclairer peu-à-peu, leur disoit: *Ma doctrine n'est point ma doctrine, mais la doctrine de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connoitra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.* Il y a donc, dit saint Ambroise, une doctrine qui est de Dieu, & une

» doctrine qui est de l'homme ; les Juifs cherchoient
 » en J E S U S - C H R I S T une doctrine humaine ,
 » quand ils disoient : *Comment celui-ci peut-il savoir*
 » *les Ecritures , ne les ayant point étudiées ;* Et JESUS
 » leur répond : *Ma doctrine n'est point ma doctrine ,*
 » voulant dire que , puisqu'il enseignoit sans avoir
 » étudié , ils devoient juger qu'il n'enseignoit pas
 » comme homme , mais comme Dieu ; puisqu'il en-
 » seignoit une doctrine qu'il n'avoit point apprise
 » des hommes , mais qu'il avoit lui-même apportée
 » du ciel , pour en instruire les hommes.

Qu'il y a peu de gens au milieu même du chri-
 stianisme qui goûtent cette sainte doctrine , & qui
 vivent selon les lumieres de la foi , parcequ'ils ont,
 comme les Juifs , *un voile sur le cœur !* Ce cœur
 voilé & cet aveuglement dans les Juifs venoit de
 l'amour des creatures qui les attachoit à la terre.
 C'étoit un peuple grossier & charnel , qui ne respi-
 roit que la jouissance des biens de ce monde. N'est-
 ce pas dans la plûpart des fidelles la même cause de
 leur insensibilité pour le ciel & les biens éternels ?
 Si vous aimez la terre , dit saint Augustin , vous
 devenez terre : *Terram amas , terra es.* Nous de-
 venons semblables aux choses que nous aimons ;
 ainsi , *celui qui demeure attaché au Seigneur , est un*
même esprit avec lui. Otons donc ce voile de dessus
 notre cœur , en le détachant des creatures & le
 tournant vers le Seigneur ; approchons de lui avec
 confiance , afin d'en être éclairés ; & si nous som-
 mes si heureux que d'être parfaitement unis à Dieu
 par une charité sincere , c'est alors que nous ferons
 vraiment libres , & que nous découvrirons avec un
 cœur pur les clartés divines que le monde n'est pas
 capable de connoître.

1. Cor.
 6. 17.

Ps. 33.
 5.



CHAPITRE IV.

1. **I** Deò habentes ad-
 ministrationem ,
 juxta quod misericor-
 diam consecuti sumus,
 non deficimus,

2. sed abdicamus oc-
 culta dedecoris, non
 ambulantes in astutia,
 neque adulterantes ver-
 bum Dei, sed in ma-
 nifestatione veritatis
 commendantes nosmet-
 ipsos ad omnem con-
 scientiam hominum
 coram Deo.

3. Quod si etiam
 opertum est Evange-
 lium nostrum; in iis,
 qui pereunt, est oper-
 tum.

4. in quibus Deus
 hujus sæculi excæcavit

1. **C**'Est pourquoy ayant
 reçu un tel ministe-
 re, selon la misericorde qui
 nous a été faite, nous ne nous
 laissons point abattre;

2. mais nous rejettons
 loin de nous les passions
 qui se cachent, comme étant
 honteuses //, ne nous condui-
 sant point avec artifice, &
 n'alterant point la parole de
 Dieu; mais // n'employant
 pour notre recommandation
 envers tous les hommes qui
 jugeront de nous selon le sen-
 timent de leur conscience,
 que la sincérité avec laquelle
 nous prêchons devant Dieu
 la vérité de son Evangile.

3. Que si l'Evangile que
 nous prêchons, est encore
 voilé //, c'est pour ceux qui
 perissent qu'il est voilé,

4. pour ces infidelles dont
 le Dieu de ce siècle # a aveu-

†. 2. *entr.* ce que la honte fait
 cacher.

Ibid, *letr.* nous rendant re-
 commandables à toute conscience
 des hommes devant Dieu, par la

manifestation de la vérité.

†. 3. *expl.* si quelques-uns ne le
 reçoivent pas

†. 4. *expl.* le démon.

glé les esprits , afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumière de l'Evangile de la gloire de JESUS-CHRIST : qui est l'image de Dieu.

† S. Athanase.

5. † Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons JESUS-CHRIST notre Seigneur ; & quant à nous , nous nous regardons *comme* vos serviteurs pour JESUS :

Gen. 1. 2.

6. parceque le même Dieu qui a commandé que la lumière sortît des tenebres , *est celui qui a fait luire sa clarté dans nos cœurs* ; afin que nous puissions éclairer *les autres* par la connoissance de la gloire de Dieu , selon qu'elle paroît en JESUS-CHRIST.

7. Or nous portons ce trésor // dans des vases de terre // , afin *qu'on reconnoisse* que la grandeur de la puissance *qui est en nous* est de Dieu , & non pas de nous.

8. Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions , mais nous n'en sommes pas

mentes infidelium , ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi , qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus , sed Jesum Christum Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum :

6. quoniam Deus ; qui dixit de tenebris lucem splendescere , ipse illuxit in cordibus nostris , ad illuminationem scientiæ claritatis Dei , in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus : ut sublimitas sit virtutis Dei , & non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur , sed non angustiamur : apo-

† 6. *lett.* pour donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de JESUS-CHRIST , ou , en la personne de JESUS-CHRIST.
 † 7. *expl.* l'Evangile.
 Ibid. *expl.* nous paroissions vils & méprisables.

riamur, sed non destimur :

9. persecutionem patimur, sed non derelinquimur : de jicimur, sed non perimus :

10. semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut & vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut & vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum : & nos credimus propter quod & loquimur :

accablés // : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas :

9. nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés ; nous sommes abattus, mais non pas entièrement perdus :

10. portant toujours en notre corps la mort de JESUS //, afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre corps.

11. Car nous qui vivons, nous sommes à toute-heure livrés à la mort pour JESUS, afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre chair mortelle.

12. Ainsi la mort imprime ses effets en nous, & la vie en vous //

13. Et parceque nous avons un même esprit de foi //, selon qu'il est écrit : J'ai cru //, Ps. 1154 c'est pourquoi j'ai parlé ; nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi nous parlons.

Ÿ. 8. *autr.* resserrés dans le fond du cœur.

Ÿ. 10. *autr.* mortification. Grec. du Seigneur.

Ÿ. 12. *expl.* La mort de JESUS-CHRIST agit en nous, & est re-

présentée en nous par les souffrances, & la vie en vous par les graces qu'il vous donne.

Ÿ. 13. *expl.* que le Prophete.

Ibid. *expl.* J'ai eu confiance en Dieu.

14. sachant que celui qui a ressuscité JESUS, nous ressuscitera aussi avec JESUS, & nous fera comparoître avec vous en sa présence ¶.

15. Car toutes choses sont pour vous, afin que plus la grace se répand avec abondance, il en revienne aussi à Dieu plus de gloire par les témoignages de reconnoissance qui lui en seront rendus par plusieurs.

16. C'est pourquoi nous ne perdons point courage; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour :

17. car le moment si court & si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire :

18. ainsi nous ne considérons point les choses visibles, mais les invisibles; parce que les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.

14. scientes quoniam qui suscitavit Jesum, & nos cum Jesu suscitabit, & constituet vobiscum.

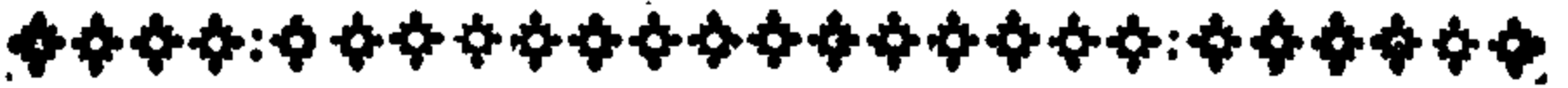
15. Omnia enim propter vos : ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

16. Propter quod non deficimus : sed licet is, qui foris est, noster homo, corrumpatur, tamen is, qui intus est, renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presentia est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,

18. non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.

¶. 18. expl. nous ne nous attachons point aux choses visibles; nous ne les cherchons point.



SENS LITTE R A L.

✧. 1. *C'Est pourquoy ayant reçu un tel ministere , selon la misericorde qui nous a été faite , nous ne nous laissons point abattre.*

C'est pourquoy ayant reçu un tel ministere , un ministere si plein de gloire & de lumiere , & si élevé au-dessus de celui de Moïse , qui étoit tout dans l'obscurité des tenebres , & des figures de la loi.

Selon la misericorde qui nous a été faite. Voyez Rom. 1. 5. 1. Cor. 7. 25. 1. Cor. 15. 3. 7. 8. 9. 1. Tim. 1. 13. 16.

Nous ne nous laissons point abattre ; c'est-à-dire : Nous ne nous rebutons point dans les fonctions de notre ministere par les obstacles & les persecutions que nous y rencontrons ; mais au-contraire nous y apportons toute la diligence , toute la force , & tout le soin qui nous est possible.

✧. 2. *Mais nous rejettons loin de nous les passions qui se cachent , comme étant honteuses , ne nous conduisant point avec artifice , & n'alterant point la parole de Dieu ; mais n'employant pour notre recommandation envers tous les hommes qui jugeront de nous selon le sentiment de leur conscience , que la sincerité avec laquelle nous prêchons devant Dieu la vérité de son Evangile.*

Mais nous rejettons loin de nous , nous tâchons d'éviter tous les vices qui seroient indignes d'un si saint ministere , & qu'il n'est pas même à propos de nommer. Il semble que saint Paul veuille blâmer en passant , ou les vûes d'interêt avec lesquelles les

faux-docteurs de Corinthe agissoient , ou peut-être quelque vices encore plus grossiers qu'ils cachotent sous le voile de l'hypocrisie.

Les passions qui se cachent comme étant honteuses à tout fidelle , qui doit faire profession de sainteté & de sincérité, mais sur-tout aux ministres de l'Evangile, qui exercent un ministere si auguste & si saint, opposé à celui de la loi qui n'en étoit que la figure.

Ne nous conduisant point avec artifice ; c'est-à-dire , ne cachant point sous l'apparence d'un faux zele l'ambition & l'avarice qui font agir ceux qui cherchent leur gloire plutôt que celle de Dieu.

*Et n'alterant point la parole de Dieu par aucun mélange de fausseté , ou en taisant quelque partie de la verité , comme font les faux-docteurs , qui craignent de déplaire aux hommes , & qui n'ont point d'autre vûe que de gagner leurs bonnes - graces. Voyez ci-dessus. *Adulterantes verbum Dei, c. 2. 17.**

*Mais n'employant pour notre recommandation. L'Apôtre ne veut pas dire , que ce fût son dessein de se rendre recommandable par la manifestation de la verité , mais seulement , que la verité qu'il prêchoit le rendoit recommandable auprès des vrais fidelles : *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer , &c.**

Envers tous les hommes. Lettr. A toute conscience des hommes : c'est une maniere de parler hebraïque. Il parle ainsi , parcequ'encore qu'il declare & qu'il annonce la pure verité à tous les hommes , il n'y avoit que les personnes de conscience qui en fussent touchés , & qui conçussent de l'estime pour les ministres de l'Evangile : car pour les autres , ce leur étoit une occasion de mépriser davantage cette doctrine & les ministres qui l'annonçoient,

Que la sincerité avec laquelle nous prêchons, &c. c'est-à-dire : Nous nous rendons recommandables devant les hommes ; mais en cela nous ne cherchons que la seule gloire de Dieu, & non la nôtre.

Autr. Ne cherchant que de plaire à Dieu, & non pas aux hommes, comme font les faux - apôtres, qui falsifient & déguisent la vérité, craignant de leur déplaire. Voyez Galat. 1. 5.

✧. 3. *Que si l'Evangile que nous prêchons est encore voilé, c'est pour ceux qui perissent qu'il est voilé.*

Que si l'Evangile que nous vous prêchons est encore voilé. On pouvoit lui objecter : Comment donc, après une manifestation si claire des vérités de l'Evangile, y en a-t-il encore tant qui n'apperçoivent pas cette divine lumière ? Il répond : Ce n'est pas qu'il soit obscurci & voilé de figures & d'obscurités, comme étoit la loi de Moïse ; ni que la dispensation que nous en faisons ne soit très-claire ; mais les méchans qui se plaisent dans leurs pechés, ferment les yeux par leur propre faute à cette lumière ; de sorte que le voile n'est pas sur l'Evangile, comme il étoit sur la loi de Moïse, mais sur les yeux des infidèles ; ce qu'il explique au verset suivant.

C'est pour ceux qui perissent volontairement, & par leur propre faute, l'ayant ainsi mérité : car il ne parle ici que de ceux auxquels l'Evangile a été prêché, & qui l'ont rejeté ; car pour ceux qui n'en ont jamais oui parler, on ne peut pas proprement dire qu'il leur soit voilé ; comme on ne dit pas que la loi de Moïse fût voilée à d'autres qu'aux Juifs, parce qu'elle n'étoit annoncée qu'aux Juifs.

✧. 4. *Pour ces infidèles, dont le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits, afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumière de l'Evangile, de la gloire de*

JESUS-CHRIST, qui est l'image de Dieu.

Pour ces infidelles, dont le Dieu de ce siècle ; c'est-à-dire, le diable, qui est pris pour le vrai Dieu, & adoré comme tel par les infidelles, & qui exerce son pouvoir sur tous les amateurs du monde, qui suivent en tout ses mouvemens, comme s'il étoit leur Dieu. Voyez Jean 12. 31. 1. Cor. 8. 5. Eph. 6. 12. Philip. 3. 19.

A aveuglé les esprits par leurs propres pechés & par leur convoitise, qui leur a ôté la connoissance des verités de l'Evangile, de sorte qu'ils ne sont dans cet aveuglement que par leur faute : *Excœcavit enim eos malitia eorum* ; ou par ses illusions, leur faisant passer l'erreur pour la vérité, & la vérité de l'Evangile, pour une erreur & une fable ; non que le diable ait ce pouvoir de lui-même, mais Dieu le lui donne sur eux en punition de leurs pechés ; de sorte même qu'il ne les aveugle que par leurs propres pechés.

Afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumière ; c'est-à-dire, qu'ils ne voient pas cette divine lumière de l'Evangile qui leur est annoncé : c'est pourquoi il ne dit pas simplement : Afin que la lumière de l'Evangile ne se leve pas sur eux, mais afin qu'elle ne les éclaire pas ; car cette lumière se leve bien sur plusieurs des infidelles, mais elle ne les éclaire pas tous ; parcequ'ils sont aveuglés par leurs propres tenebres : ainsi, quoique le soleil se leve également sur tous les hommes, cependant les aveugles ne peuvent point voir sa lumière :

De l'Evangile de la gloire de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, la fin duquel Evangile est de répandre le nom & la connoissance de JESUS-CHRIST dans tout le monde ; de porter tous les hommes à le glorifier, en manifestant la majesté de sa person-

ne & de son regne, la splendeur & la sublimité de sa doctrine & de ses préceptes, la vertu toute divine de ses operations, l'excellence & la verité de ses promesses. *Attr.* Lequel Evangile est une émanation; & comme un rayon de la gloire incompréhensible de JESUS-CHRIST; parcequ'il nous y fait connoître, quoiqu'avec obscurité, la majesté de sa personne & de son regne, & qu'il nous y découvre la sublimité de sa doctrine.

Qui est l'image de Dieu. Voyez l'exposition Coloss. 1. 15. L'Apôtre en cet endroit regarde JESUS-CHRIST principalement comme l'image extérieure de Dieu, & considéré par ses actions de dehors & dans un sens mystique, c'est-à-dire, par sa doctrine, par ses œuvres, par ses vertus, par lesquelles Dieu le donne à connoître aux hommes, & c'est par rapport à cette idée que le diable fait tout ce qu'il peut pour empêcher les hommes de faire attention à ces moyens, & de croire à l'Evangile de JESUS-CHRIST, comme à la voie la plus aisée pour y parvenir.

v. 5. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes; mais nous prêchons JESUS-CHRIST notre Seigneur; & quant à nous, nous nous regardons comme vos serviteurs pour JESUS.

Car nous, &c. c'est la suite & la preuve du verset 2. Le sens: Ce qui nous fait prêcher avec tant de sincérité, c'est que nous ne cherchons ni notre gloire, ni notre intérêt dans la prédication de l'Evangile; mais nous cherchons la gloire & l'intérêt de JESUS-CHRIST; dont nous tâchons d'établir le regne, en le faisant reconnoître pour l'unique & le souverain Seigneur, auquel tous les fidèles doivent obéir; car pour nous, tant s'en faut

que nous affectons d'avoir aucun empire sur vous & sur vos consciences; au-contraire nous nous regardons & nous nous conduisons en toutes choses comme vos serviteurs, & comme n'ayant été établis en la charge de ministres que pour vous acquiescer à JESUS-CHRIST, & non pas pour vous attacher à nous, ni pour vous faire dépendre de nous. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, &c.

1. Cor.
3. 22.
9. 29.

Cum essem liber ex omnibus, omnium me servum feci.

¶ 6. Parceque le même Dieu qui a commandé que la lumière sortit des tenebres, est celui qui a fait luire sa clarté dans nos cœurs, afin que nous puissions éclairer les autres par la connoissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en JESUS-CHRIST.

Parceque. Saint Paul montre pourquoi les Apôtres & les Prédicateurs de l'Evangile ne doivent point chercher leur propre gloire dans les fonctions de leur ministere, mais la seule gloire de JESUS-CHRIST. 1. Parceque la lumière de l'Evangile, de laquelle ils sont éclairés, est un pur don de Dieu, dont par conséquent ils ne peuvent s'attribuer la gloire. 2. Parceque ce don ne leur a été conféré de Dieu, qu'afin d'annoncer JESUS-CHRIST aux hommes, & de le leur faire reconnoître pour vrai Dieu, égal à son Pere, & digne de tout honneur & de toute gloire, comme lui; qu'ainsi, en s'attribuant la gloire à eux-mêmes, ce seroit honteusement abuser de leur ministere.

Le même Dieu qui a commandé que la lumière sortit des tenebres, &c. Le sens: De même que Dieu a fait la lumière visible dans le monde, pendant qu'il étoit encore dans les tenebres & la confusion; ainsi il a produit en nos cœurs la lumière invisible de l'Evangile, pendant qu'ils étoient dans,

les tenebres de l'ignorance & de l'infidelité, & dans la confusion du peché ; ce n'a point été par notre merite que nous avons été éclairés de cette lumiere, ainsi nous n'avons aucun sujet de nous en glorifier, puisque nous n'avons de nous-mêmes que les tenebres de l'ignorance & du peché.

Afin que nous puissions éclairer les autres, & leur faisant voir par la lumiere de la foi, que toute la gloire & la majesté de Dieu reside personnellement en JESUS-CHRIST, & leur faisant même appercevoir en lui des rayons visibles de cette gloire, comme sont sa doctrine, ses actions, & ses merveilles qu'il a operées ; & sur-tout sa transfiguration & sa resurrection, qui l'ont fait reconnoître pour vrai Dieu.

ψ. 7. Or nous portons ce tresor dans des vases de terre, afin qu'on reconnoisse que la grandeur de la puissance qui est en nous, est de Dieu, & non pas de nous.

Or ; Le but de l'Apôtre est de montrer, qu'encore que les ministres de l'Evangile fussent assujettis à beaucoup de miseres & d'infirmités, & qu'ils soient exposés à tant de persecutions & de calamités, cela ne doit pas rebuter les fides, ni leur faire concevoir moins d'estime pour l'Evangile ; mais au-contraire, que ce leur doit être un sujet de l'estimer davantage, & de reconnoître que Dieu seul en est l'auteur, puisque les hommes qui l'annoncent, & qui operent tant de merveilles en le prêchant, sont d'eux-mêmes si foibles, si fragiles & si destitués de tous moyens humains.

Nous portons ce tresor de dons & de vertus apostoliques, dont Dieu a honoré notre ministere : Il comprend sous ce mot, tout ce qu'il a dit depuis la

commencement de cette Epître à l'avantage de son ministere, & sur-tout, cette lumiere & cette clarté qu'il a reçue pour éclairer les autres, dont il parle au verset précédent.

Dans des vases de terre ; c'est-à-dire, dans nos personnes foibles, viles & méprisables aux yeux du monde, & sujettes à tant d'infirmités, de miseres & de perils.

Afin qu'on reconnoisse que la grandeur, &c. de cette vertu, par laquelle nous operons tant de merveilles dans la prédication de l'Evangile, soit en convertissant un prodigieux nombre d'infidelles, soit en operant toute sorte de prodiges & de miracles, est de Dieu, & non pas de nous, qui ne sommes que les ministres de ses volontés.

¶. 8. Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions, mais nous n'en sommes pas accablés : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas.

Après que l'Apôtre a relevé la grandeur de son ministere par les merveilles que la toute-puissance de Dieu opere en des vases si foibles & si vils, il entreprend encore de faire voir ici la même chose, par la protection toute visible dont le ciel favorise les vrais ministres, au milieu des dangers & des perils où les expose la prédication de l'Evangile.

Nous sommes pressés par toutes sortes d'afflictions, par ceux qui nous persecutent, ou par les persecuteurs de l'Evangile ; mais nous n'en sommes pas accablés ; parceque Dieu nous soutient & nous fortifie par son Esprit dans les plus fortes afflictions, ou qu'il nous en délivre lorsque tout sembloit desesperé.

Nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, ou de grandes perplexités d'esprit, & prêts,

ce semble, à nous décourager du travail où le ministère de l'apostolat nous engage; *mais nous n'y succombons pas*; parceque Dieu nous fait la grace d'en seoir, & de surmonter ces difficultés. On pouvoit traduire: Mais non pas jusqu'à perdre courage, parceque Dieu nous assiste de ses lumieres, lorsque nous sommes les plus destitués des conseils humains.

✠. 9. *Nous sommes persecutés, mais non pas abandonnés; nous sommes abattus, mais non pas entierement perdus.*

Nous sommes persecutés, &c. L'Apôtre continue de montrer, que les miseres & les calamités des ministres de l'Evangile ne doivent pas rebuter les fidelles; puisque si d'un côté ils sont affligés, Dieu de sa part ne les abandonne point, & les soutient miraculeusement au milieu de leurs plus grandes aduersités; qu'ainsi toutes leurs miseres, bien loin de les rendre méprisables, leur sont au-contraire un sujet de gloire, & aux fidelles une preuve visible de la puissance & de la protection de Dieu sur les ministres de son Evangile.

✠. 10. *Portant toujours en notre corps la mort de JESUS, afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre corps.*

Portant toujours en notre corps. Il dit encore ceci, pour empêcher les fidelles de se rebuter de l'Evangile, à cause des souffrances & des afflictions des Apôtres; comme s'il disoit: Il est vrai d'une part que nos souffrances sont extrêmes; mais considerez de l'autre, combien grande sera notre récompense; car si notre corps participe en ce monde aux afflictions & aux souffrances de JESUS-CHRIST, il participera à sa gloire & à sa vie bienheureuse au jour de la resurrection.

La mort de JESUS. Lettr. *la mortification de JESUS* ; c'est-à-dire , des afflictions & des douleurs semblables aux siennes , & à son exemple , comme de vrais serviteurs & de vrais disciples , qui imitent leur maître en toutes choses.

Afin que la vie de JESUS , une vie semblable à la sienne , bienheureuse , immortelle & celeste , *paroisse aussi dans notre corps* après la resurrection , parcequ'alors ils seront doués de clarté , d'agilité , d'impassibilité , &c.

ψ. 11. *Car nous qui vivons , nous sommes à toute heure livrés à la mort pour JESUS , afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre chair mortelle.*

Car nous. Il explique plus particulièrement quelle est cette mort du Seigneur JESUS , que les Apôtres portent en leur corps.

Qui vivons. Il ajoute ceci , pour faire voir que leur vie étoit plutôt une mort continuelle , qu'une vraie vie.

Nous sommes à toute heure , fort souvent , *livrés à la mort* ; exposés aux perils de la mort pour JESUS , à cause de lui , & de son Evangile que nous prêchons.

Afin que la vie de JESUS paroisse aussi ; c'est-à-dire , afin qu'on reconnoisse par les maux que nous souffrons avec tant de constance , dans cette chair mortelle , infirme , & si destituée de forces naturelles , que JESUS-CHRIST est vivant en nous , & qu'il agit puissamment en nous par la grace.

Dans notre chair mortelle , de sa nature , & selon l'état présent de cette vie ; mais qui sera un jour rendue immortelle par la resurrection. Voyez 1. Cor. 15. 53. 54.

¶. 12. *Ainsi sa mort imprime ses effets en nous, & sa vie en vous.*

Ainsi sa mort, &c. La mort de JESUS-CHRIST est vivement représentée en nous par la part que nous avons en ses souffrances; & sa vie agit en vous par les graces qu'il vous donne. *Autr.* Sa mort se perpetue en nous, par les persecutions qu'on nous fait à cause de son nom; & sa vie se manifeste en vous, par les fruits que son Evangile y produit.

¶. 13. *Et parceque nous avons un même esprit de foi, selon qu'il est écrit: J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi nous parlons.*

Et parceque nous avons; c'est-à-dire: Encore que nous soyons ainsi exposés à tous les perils & à toutes les souffrances de la mort, nous ne laissons pas de prêcher l'Evangile avec toute sorte de liberté; parceque nous sommes remplis de ce même esprit de foi dont le prophete David étoit animé, & qui le faisoit parler avec hardiesse au milieu de ses plus grands perils & des plus violentes persecutions. *Ore* Rom. 10. 10.
autem confessio fit, &c.

Un même esprit de foi, &c. non seulement comme il est dans le commun des fidelles, mais même en un degré de perfection; comme il est dans les Apôtres, & dans ceux à qui il plaît à Dieu de le donner.

¶. 14. *Sachant que celui qui a ressuscité JESUS, nous ressuscitera aussi avec JESUS, & nous fera paroître avec vous en sa présence.*

Sachant. Il explique quelle est cette foi qui fait parler les Apôtres avec tant de liberté, & avec si peu de crainte des persecutions & de la mort même, & dit que c'est la foi du mystere de la Resurrec-

640 II. EPISTRE DE S. PAUL
tion future, & de la gloire éternelle. Le sens :
Nous sommes interieurement persuadés par ce même esprit de foi, que si nous exposons, & si nous perdons cette vie temporelle pour la prédication de l'Evangile, Dieu nous en rendra une éternelle en nous ressuscitant ; & qu'il nous fera jouir avec vous du bonheur ineffable de le contempler éternellement face-à-face ; c'est ce qui nous fait parler sans crainte, & ce qui nous fait mépriser tous les dangers où nous exposons nos propres vies. Voyez 2. Mach. 7. 9. 11. 14. 23. 2. Tim. 2. 9. 10. 11.

Que celui ; c'est-à-dire, Dieu le Pere. Voyez Act. 3. 15. & 13. 30. Rom. 4. 24. & 10. 9. 1. Cor. 6. 14. *qui a ressuscité JESUS.* Voyez Ephes. 1. 20.

Nous ressuscitera aussi, si nous l'imitons dans ses souffrances & dans sa mort. Voyez Rom. 8. 17. 1. Pier. 4. 13. 2. Timot. 2. 11. 12.

Avec JESUS, comme étant les membres du corps mystique dont il est le chef, n'étant pas juste que les membres d'un corps soient de pire condition que leur chef, & qu'ils demeurent dans la mort pendant que le chef jouit de la vie. Voyez 1. Cor. 12. 26. Grec, *Par JESUS ;* c'est-à-dire, par sa puissance, qui est égale à celle du Pere. Voyez Jean 5. 21. & par son merite.

Et nous fera comparoître, pour le contempler face-à-face. Voyez Eph. 15. 27. *Avec vous* en sa présence. Il ajoûte ces paroles, pour faire connoître aux Corinthiens l'excès de l'amour qu'il avoit pour leur Eglise. Le sens : Ce qui nous porte à mépriser ainsi la mort, n'est pas seulement l'esperance de notre propre salut, mais c'est l'assurance que nous avons que vous en serez rendus participans avec nous.

ψ. 15. *Car toutes choses sont pour vous , afin que plus la grace se répand avec abondance , il en revienne aussi à Dieu plus de gloire , par les témoignages de reconnaissance qui lui en seront rendus par plusieurs.*

Car toutes choses sont pour vous ; c'est-à-dire : Car c'est votre salut qui est l'unique objet de notre ministère ; c'est-là où nous rapportons toutes nos actions & toutes nos souffrances.

Afin que plus la grace , &c. c'est-à-dire : La dernière fin que nous nous proposons en tout cela , c'est la plus grande gloire de Dieu , qui sera d'autant plus honoré , qu'il y aura plus de personnes qui seront rendues participantes du salut éternel par notre ministère. Rom. 6.
23.

ψ. 16. *C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise , néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour.*

C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; c'est-à-dire : Comme nous n'avons point d'autre fin ni d'autre objet dans tout notre ministère , que le desir de votre salut & de la gloire de Dieu , & qu'ainsi nous n'agissons que par le motif d'une charité très-ardente , nous ne nous lassons pas de souffrir.

Omnia suffert, omnia sustinet, omnia sustineo propter electos. 1. Cor.
13. 7.
2. Tim.

Mais encore que dans nous l'homme extérieur ; c'est-à-dire , la partie extérieure & animale qui est en nous , composée du corps & de l'ame , entant qu'elle est principe des actions vegetatives & sensitives , se détruise de jour en jour ; c'est-à-dire , se consume par les continuelles souffrances ; car il ne parle pas ici du dechet auquel tous les corps des

hommes sont sujets par la condition de leur nature, qui est corruptible, & qui par consequent se consume peu-à-peu, quelque soin qu'on apporte pour la conservation.

Neanmoins l'homme interieur; c'est-à-dire, l'ame raisonnable, qui est la partie superieure & spirituelle, qui est en nous, parcequ'elle est invisible, & que ses operations ne sont pas sensibles, ne se repandant pas sur les organes du corps, comme celle de la partie inferieure.

Se renouvelle de jour en jour; prend tous les jours de nouvelles forces; & une nouvelle vigueur spirituelle par l'exercice de la patience, & des autres vertus qui en sont inseparables, comme la foi, l'esperance & la charité. Voyez Rom. 5. 4. Jac. 1. 3.

ψ. 17. Car le moment si court & si leger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire.

Car: C'est la raison du verset précédent. Le sens: Ce qui nous empêche de tomber dans le découragement, & qui nous maintient dans cette continuelle vigueur d'esprit, c'est l'assurance que nous avons, que nos souffrances seront suivies d'une récompense éternelle.

Le moment si court & si leger des afflictions, &c. en comparaison de la gloire celeste. Voyez Rom. 8. 18.

Produit en nous dès-à-présent le poids éternel, &c. c'est-à-dire, nous merite une gloire, dont la solidité & l'excellence est infinie, éternelle & incomparable. Or l'Apôtre se sert du mot de poids, par une metaphore fondée sur la pesanteur de l'or, qui est le plus precieux de tous les métaux; & il se sert

de cette expression metaphorique, pour opposer plus sensiblement la solidité de la gloire à la legereté des afflictions de ce monde; de même qu'il oppose l'éternité de cette gloire, au peu de durée de ces mêmes afflictions.

¶. 18. *Ainsi nous ne considerons point les choses visibles, mais les invisibles; parceque les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.*

Ainsi nous ne considerons point, &c. Le sens: Cette ferme esperance que nous avons de la gloire future est telle, que non seulement elle nous empêche de tomber dans le découragement lors de nos plus grandes afflictions; mais elle nous dégage encore de toute estime & de toute affection pour les choses de la vie; en sorte que nous ne faisons pas même de reflexion aux maux que nous y souffrons, pour nous en inquieter le moins du monde; non plus qu'aux biens dont nous sommes privés, pour nous attrister tant-soit-peu de la perte que nous en faisons. Voyez Philip. 3. 7. 8.

Sont temporelles, & par consequent indignes que nous y mettions notre affection, puisque nous ne les pouvons pas toujours posséder, & qu'ainsi nous les perdrons de gré ou de force.

Mais les invisibles, &c. c'est-à-dire, la vie future, qui est toute spirituelle & celeste, & que nous ne voyons à présent que par les yeux de la foi.



S E N S S P I R I T U E L.

W. 1. jusqu'au 7. **C'** Est pourquoy ayant reçu un tel ministère, selon la miséricorde qui nous a été faite, nous ne nous laissons point abattre, &c.

Saint Paul nous montre ici dans sa conduite l'idée d'un vrai Pasteur, & nous fait aussi remarquer dans la conduite des faux-apôtres de Corinthe les vices opposés aux bonnes qualités que doit avoir un fidelle ministre de J E S U S-CHRIST. L'Apôtre qui avoit de grands sentimens de reconnoissance pour la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir élevé à un si haut degré d'honneur, prêchoit la parole de Dieu sans autre vûe que de plaire à Dieu, & sans aucun autre intérêt que celui du salut des ames : Mais les faux-docteurs des Corinthiens qui aimoient plus la gloire des hommes que celle de Dieu, employoient toute leur adresse pour se maintenir dans les bonnes-graces du peuple, & trahissant ainsi leur ministère, cachotent sous l'apparence d'un faux zele les passions dont ils étoient rongés au-dedans, & pour se faire estimer ils alteroient la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens d'une éloquence profane.

D'où vient cette conduite si différente dans un même ministère & dans les mêmes fonctions pastorales ? C'est sur tout parceque les uns s'y engagent sans avoir les qualités nécessaires, par leur propre cupidité & sans l'ordre de Dieu ; & que les autres, après s'être éprouvés, n'y entrent que

quand Dieu les appelle ; ainsi les uns reconnoissent, comme saint Paul, qu'ils sont dans le ministère sacré, *par la miséricorde que Dieu leur a faite*, c'est-à-dire, par une grace toute pure, sans avoir égard à leur indignité ; au-lieu que ceux qui n'y entrent que d'eux-mêmes, n'y sont que par un jugement terrible de la justice. Faut-il donc s'étonner, si Dieu n'ayant aucune part à la vocation de ces derniers, leur vie n'est qu'une suite & un enchaînement continuel de péchés & d'œuvres de tenebres ? Tous les maux de l'Eglise ne viennent principalement que de cette source corrompue, d'entrer sans vocation dans l'état ecclésiastique & dans les charges de l'Eglise. C'est le malheur que S. Bernard déplorait déjà de son temps. On court indiscretement aux ordres sacrés, disoit ce Pere, & les hommes se portent sans reverence & sans consideration dans le ministère spirituel, qui est venerable aux Anges mêmes. Ils ne craignent point de prendre l'enseigne & l'étendart du royaume celeste, ni de porter la couronne de cet empire, quoique l'avarice regne dans leur cœur, que l'ambition leur commande, que l'orgueil les domine, que l'injustice & l'impudicité les tiennent esclaves, & qu'ils commettent peut-être des abominations horribles dans le lieu saint, lesquelles on découvreroit si on perçoit la muraille, comme dit le Prophete Ezechiel. Il semble, dit ailleurs ce saint Docteur, que l'Eglise s'est étendue, & que l'Ordre sacré des Ecclesiastiques s'est multiplié infiniment ; mais, Seigneur, encore que vous ayez multiplié le nombre, vous n'avez pas augmenté la joie, puisqu'il paroît que leur merite est autant diminué, que leur nombre est accru. Combien peu trouve-t-on d'Ecclesiastiques qui imitent saint Paul dans

Bern. de
conv. ad
clericos
c. 20.

Ezech.
8. 7. 8.

la grandeur de son courage, & qui ne se laissant point abaisser par les traverses & les contradictions, annoncent avec une sainte liberté la pureté de l'Evangile, & la soutiennent aux dépens de tout avec une constance & une fermeté vraiment sacerdotale? Combien peu joignent à ce courage une humilité qui les porte à se considérer comme les serviteurs de ceux qu'ils gouvernent ou qu'ils instruisent? Combien y en a-t-il au contraire qui imitent les faux-apôtres de Corinthe, en se prêchant eux-mêmes, & qui par une hypocrisie pleine d'artifice font valoir leurs talens & leur mérite prétendu pour parvenir aux honneurs & aux charges? Qu'il est rare de voir des Ecclesiastiques assez desintéressés pour n'avoir point en vûe dans le ministère sacré leur établissement ou celui de leurs proches?

Que les Pasteurs & les autres Ecclesiastiques apprennent de saint Paul & de ses disciples à ne point rechercher ce qui les regarde, mais ce qui regarde JESUS-CHRIST; & qu'ils se souviennent que s'ils recherchent les biens & les honneurs de cette vie, ils renoncent au sacerdoce de JESUS-CHRIST, qui n'est le Pontife que des biens à venir; *Pontifex futurorum bonorum*: Que les peuples imitent le desintéressement & le courage de leurs Pasteurs, & que tous ensemble, & ceux qui éclairent les autres, & ceux qui sont éclairés par la lumière de l'Evangile, n'aspirent qu'à ce bonheur & cette gloire qui sera un jour découverte en nous.

Rom. 8.
12.

vs. 7. jusqu'au 17. Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin qu'on reconnoisse que la grandeur de la puissance qui est en nous, est de Dieu, & non pas de nous, &c.

Le premier homme a été formé de terre, &

tous les descendans sont créés comme des vases
 d'argile entre les mains d'un potier. *Seigneur*, dit Isa. 64.
 le Prophete, *vous êtes notre Pere, & nous ne sommes* 8.
que de l'argile. Souvenez-vous, je vous prie, dit Job, Job. 10.
que vous m'avez formé comme d'argile. Mais quoique 9.
 tout homme qui vit sur la terre ne soit qu'un abyf- Pf. 38. 5.
 me de vanité, & semblable au neant même, Dieu
 qui est si grand, ne laisse pas de s'en servir comme
 d'un instrument pour executer ses plus grands des-
 seins, & faire éclater sa puissance incomprehenfi-
 ble; & parmi les hommes il se sert ordinairement
 de ceux qui paroissent les plus vils & les plus mépri-
 sables, pour operer ses grands ouvrages. C'est ainsi
 que pour soumettre tout le monde à la foi de J E-
 S U S-C H R I S T, il s'est servi de douze hommes
 ignorans & du commun du peuple, à qui on susci-
 toit de toutes parts des persecutions & des traver-
 ses. Comment donc s'est-il pû faire que des hom-
 mes sans lettres, & d'une condition qui les ren-
 doit naturellement timides, ayent fait taire & ayent
 assujetti les Orateurs & les Philosophes? Comment
 des gens foibles, sans credit & sans autorité, ont-
 ils pu vaincre les Rois & les Princes, & abattre le
 faste des Grands du monde? Si ce n'est que Dieu;
 pour faire paroître qu'il n'a besoin de personne, 1. Cor.
choisi les moins sages selon le monde, pour confondre 1. 27.
les sages; & les foibles selon le monde pour confondre
les puissans.

En effet, ç'a toujourns été la conduite de Dieu
 dans l'établissement de l'Eglise & dans la dispenfa-
 tion de ses graces pour sauver ses élus. Le Fils de
 Dieu est venu lui-même revêtu de foiblesse, & dans
 une bassesse apparente qui a scandalisé les Juifs qui Matth.
 l'ont méconnu en cet état; il est venu annoncer 11. 6. 25.

l'Evangile aux pauvres, & en a caché les mysteres aux sages, pour les découvrir aux simples & aux petits, qui sont persuadés de leur foiblesse & ne présument rien d'eux-mêmes : Car comme nous ne sommes de nous-mêmes que foiblesse, nous n'avons de force qu'autant que nous en donne celui qui s'est rendu foible pour l'amour de nous : Qu'avez-vous, dit l'Apôtre, que vous n'avez pas reçu ? N'est-ce pas Dieu qui produit en nous la volonté & l'action selon son bon plaisir ? Ainsi nous pourrons tout en celui qui nous fortifie, si nous nous dépouillons entierement de nous-mêmes. Tous ceux qui sont forts & puissans dans le monde, dit saint Gregoire, ne paroissent pas manquer de force ; mais ceux qui s'affermissoient dans l'amour de leur Createur, s'affoiblissent d'autant plus en eux-mêmes, qu'ils se fortifient davantage dans cette force & cette vertu divine à laquelle ils tendent : C'est dans cette disposition que le Prophete disoit : *Mon ame est tombée en défaillance dans la recherche de votre salut ;* parceque perdant toute confiance en ses propres forces, il étoit tout embrasé du desir de la vie celeste & du bonheur éternel ; c'est pour cela qu'il dit en un autre Pseaume : *Mon ame a eu d'ardens desirs pour l'entrée de la maison du Seigneur, & en est tombée en défaillance.* C'étoit aussi l'état de cette amante sacrée des Cantiques, lorsqu'elle disoit : *Mon ame s'est fondue, dès que mon bien-aimé a parlé ;* parcequ'aussi-tôt que l'ame est touchée par l'inspiration des paroles interieures de la grace, elle perd ses forces & se fond par l'ardent desir, dont elle est comme absorbée, ainsi quand l'ame s'attache à la force de Dieu, les propres forces de la chair s'abattent & s'évanouissent.

1. Cor. 4.

7.

Philip.

2. 13.

c. 4. 13.

Gregor. moral.

l. 4. c.

12.

Ps. 118.

Ps. 83.

Cant. 5.

Puisque toute notre force vient donc de Dieu, ^{1. Cor.} & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus ^{1. 25.} fort que la force de tous les hommes ; mettons en Dieu toute notre confiance ; renonçons entièrement à nous-mêmes , & soyons persuadés que Dieu peut faire de nous & par nous , quelque foibles que nous soyons , tout ce qu'il aura résolu par son souverain pouvoir. *O heureuse foiblesse* , s'écrie saint Bernard , qui merite d'être soutenue par la vertu même de JESUS-CHRIST.

v. 8. jusqu'au 17. *Nous sommes pressés de toutes sortes d'afflictions , mais nous n'en sommes pas accablés ; nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables , mais nous n'y succombons pas &c.*

La patience chrétienne qui donne le prix & le mérite à toutes nos souffrances , est en nous un des plus excellens effets de la grace de JESUS - CHRIST notre Sauveur. Car le bien qu'elle opere dans les plus vertueux d'entre les fidèles , est de leur donner d'autant plus de patience & de force pour endurer les maux présents , qu'ils servent Dieu avec plus d'amour & de fidélité ; & elle leur fait faire un si bon usage de leurs afflictions , qu'elles leur servent à se purifier de plus en plus , & à leur accroître le mérite de leurs vertus & de leur sainteté.

Mais cette patience ne se soutient que par l'espérance d'avoir part à la gloire & à la résurrection du Sauveur ; qui faisant voir dans les afflictions de ses serviteurs sa mort & sa croix , fait aussi voir dans leur courage au milieu de tant de maux , la force de sa vie nouvelle & de sa Résurrection. Ainsi c'est pour être un jour élevés par la grace de leur Rédempteur aux récompenses de l'Eternité , qu'ils souffrent les maux de la vie présente. Ils méprisent

la mort de leur corps , parcequ'ils envisagent la gloire de la Resurrection ; ce qu'ils souffrent n'est que passager , & ce qu'ils s'attendent de recevoir est éternel. Et ils ne sont nullement en doute de ces biens futurs , en ayant déjà un témoignage aussi assuré qu'est la gloire qui éclate en la personne de leur Redempteur. La vûe de cette Resurrection glorieuse fortifie merveilleusement leur esperance , ne doutant point que ce qui s'est fait dans leur chef ne s'accomplisse aussi un jour dans eux-mêmes qui sont les membres : c'est cette assurance qui soustenoit le saint homme Job parmi cette foule d'afflictions dont il fut attaqué , & qui lui faisoit dire avec confiance : *Je sai que mon Redempteur est vivant , & qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre.*

Job. 19.
25.

Act. 5.
41.

Il n'y a donc pas sujet de s'étonner de la fermeté inébranlable des Apôtres , qui après avoir vû le Sauveur ressuscité avoient été assistés d'un secours extraordinaire de l'Esprit de Dieu : c'est la disposition où se trouve ici saint Paul ; c'est celle où se trouvoient les autres Apôtres , qui *sortirent du conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de JESUS.* Ayons recours dans nos maux à cette même grace , dont l'efficace & la vertu ne paroît point davantage que dans les souffrances & dans la destruction de l'homme extérieur ; & plus nous sommes pressés par le poids de nos afflictions , ayons grand soin de relever notre courage par l'esperance de ces biens que nulle langue ne peut exprimer , & nul entendement ne peut comprendre.

Y. 17. & 18. *Car le moment si court & si léger*

des afflictions que nous souffrons en cette vie , produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire , &c.

L'on ressent d'autant plus vivement les maux présens , que l'on pense moins aux biens à venir ; & l'on trouve les peines de cette vie d'autant plus rudes , que l'on fait moins de reflexion sur l'excellence du prix de la vie future. C'est pourquoi notre esprit aveuglé se plaint de la dureté des fleaux de Dieu , & les considère comme un malheur infini ; mais si nous nous élevons une fois vers l'éternité , & que nous arrêtions fixement les regards de notre cœur sur les choses qui sont d'une immuable durée , nous reconnoîtrons visiblement que tout ce qui court à sa fin doit être compté pour rien. Ainsi en souffrant les adversités de cette vie , nous considérerons comme un neant tout ce qui se passe : Et plus nous nous fortifierons intérieurement dans les joies spirituelles , moins nous sentirons les maux qui ne sont qu'extérieurs.

Puis donc que le moment de cette vie se passe si promptement , & que les afflictions qu'on y endure produisent une récompense éternelle de gloire ; comment peut-on considérer aucune des choses visibles qui sont temporelles , pour s'y arrêter & prendre son plaisir ; puisque les plus grands maux de ce monde ne sont pas même à craindre , quoiqu'ils soient beaucoup plus puissans sur les esprits des hommes que ne sont les plaisirs ? C'est pourquoi si nous devons mépriser les afflictions pour acquérir une si grande récompense qui nous est promise , nous devons encore bien plutôt ne faire point de cas de tout ce qui peut contenter les sens ; les meilleures choses qui ont une fin , ne doivent point être

considérées de telle sorte que nous y mettions notre affection : il est bien permis d'en user, & si l'on en fait un bon usage, elles ne contribueront pas peu pour acquérir les biens éternels, mais il n'est pas permis d'y mettre sa confiance, & de s'y reposer. Souffrons-en donc plutôt la privation avec joie, puisque les peines & les tourmens de cette vie, par rapport à la misère & à la félicité de l'autre, sont très-légères, & ne durent qu'un moment, & acquérons, en les supportant un bonheur, qui est autant incompréhensible dans sa plénitude que dans sa durée.

Hic ure, hic seca, modò in aeternum parcas. Aug.



CHAPITRE V.

1. **A**ussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement.

2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire, qui est cette maison celeste;

3. si toutefois nous som-

1. **S**imus enim, quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cælis.

2. Nam & in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cælo est, superinducipientes :

3. si tamen vestiti ;

¶. 1. *expl.* c'est ainsi qu'il appelle son corps.

Ibid. expl. le même corps, mais devenu tout celeste.

non nudi inveniamur.

mes trouvés vêtus, & non pas nuds. Apoc.
16. 15.

4. Nam & qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati: eo quod nolumus expoliari, sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, à vita.

4. Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur, parceque nous ne désirons pas d'en être dépouillés //, mais d'être revêtus par-dessus, en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.

5. Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus Spiritus.

5. Or c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité //, & qui nous a donné pour arrhes son Esprit //.

6. Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino:

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance: & comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie,

7. (per fidem enim ambulamus, & non per speciem)

7. parceque nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouissons pas encore par la claire vûe;

8. audemus autem, & bonam voluntatem habemus magis peregrinari à corpore, &

8. dans cette confiance que nous avons //, nous aimons mieux sortir de la maison de

¶ 4. expl. de mourir.

¶ 5. lettr. pour cela même.

Ibid. lettr. les arrhes de l'Es-

prit.

¶ 8. expl. de voit Dieu face à face dans le ciel.

654 II. EPISTRE DE
ce corps //, pour aller habiter
avec le Seigneur.

9. C'est pourquoi toute notre ambition est d'être agréables à Dieu, soit que nous habitons dans le corps, ou que nous en sortions pour aller à lui ;

Rom. 14.
10.

10. car nous devons tous comparoître devant le tribunal de JESUS-CHRIST, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il étoit revêtu de son corps.

11. Sachant donc combien le Seigneur est redoutable //, nous nous justifions devant les hommes : mais Dieu connoît qui nous sommes ; & je veux croire que nous sommes aussi connus de vous dans le secret de votre conscience.

12. Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard : mais seulement vous donner occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous

S. PAUL
præsentes esse ad Dominum.

9. Et ideò contendimus, sive absentes, sive præsentes, placere illi.

10. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum.

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus, Deo autem manifesti sumus. Spero autem & in conscientiis vestris manifestos nos esse.

12. Non iterùm commendamus nos vobis, sed occasionem damus vobis gloriandi pro nobis : ut habeatis ad eos, qui in facie gloriantur, & non in corde.

ψ. 8. expl. mourir.

ψ. 11. entr. sachant donc combien le Seigneur est redoutable, ou, étant donc instruits de la ve-

ritable Religion. Les Hebreux expriment la véritable Religion par ces mots : La crainte du Seigneur.

puissiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît, & non dans ce qui est au *fond du cœur*.

13. Sive enim mente excedimus, Deo: sive sobrii sumus, vobis.

13. Car soit que nous soyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu: soit que nous nous tempérons, c'est pour vous //.

14. Caritas enim Christi urget nos: æstimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt.

14. parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse: considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts,

15. & pro omnibus mortuus est Christus: ut, & qui vivunt, jam non sibi vivunt, sed ei, qui pro ipsis mortuus est & resurrexit.

15. & que JESUS-CHRIST est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes; mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

16. C'est pourquoi nous ne connoissons plus désormais personne selon la chair. Et si nous avons connu JESUS-CHRIST selon la chair //, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura: vetera transierunt: ecce facta sunt omnia nova.

17. Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle creature: ce qui étoit de vieux

¶. 13. expl. pour s'accommoder à leur foiblesse.

¶. 16. i. e. si nous nous som-

mes glorifiés autrefois de ce qu'il étoit de notre nation, & qu'il demeureroit parmi nous.

Isai. 43.

19.

Apoc. 21.

5.

est passé, & tout est devenu nouveau.

18. Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par JESUS-CHRIST, & qui nous a confié le ministère de la reconciliation.

19. Car Dieu a reconcilié le monde avec soi en JESUS-CHRIST, // ne leur imputant point leurs pechés; & c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation.

20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche. *Ainsi* nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST, de vous reconcilier avec Dieu;

21. puisque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoissoit point le peché //, comme s'il eût été le peché même, afin qu'en lui // nous devinssions *justes* de la justice de Dieu.

18. Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, & dedit nobis ministerium reconciliationis.

19. Quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum; & posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo;

21. eum, qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

ψ. 19. *autr.* étoit en JESUS-CHRIST, se reconciliant le monde. | connoissoit point le peché une victime pour le peché. *August.*

ψ. 21. *autr.* il a fait celui qui ne

Ibid. que par lui.



SENS LITTÉRAL.

✽. I. *Aussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons, vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement.*

Aussi. L'Apôtre explique & confirme ce qu'il a dit au verset penultième du chapitre précédent, que les afflictions que les fidèles, & sur-tout les ministres de l'Évangile, souffrent en ce monde, leur produisent le poids éternel d'une gloire souveraine & incomparable.

Nous savons avec certitude, par le moyen de la foi, que si cette maison de terre, c'est-à-dire, ce corps mortel & corruptible, qui n'est en effet qu'une maison de boue, & qui est tous les jours prête à se dissoudre & à tomber en ruine:

Où nous habitons. Grec, ajoute, *comme dans une tente*, pour un peu de temps seulement, & sans être assuré de sa durée; de même que les soldats ne demeurent dans leurs tentes que comme en passant, sans être assurés du temps qu'ils y doivent demeurer. Voyez Job. 4. 19.

Vient à se dissoudre, par la mort, causée par la violence des persécutions; car c'est principalement de cette sorte de mort dont il est ici parlé.

Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison: il oppose la maison du ciel à la maison terrestre dont il vient de parler. *Autre* Dieu nous donnera la gloire celeste, figurée par un bâtiment stable & éternel. Voyez Hebr. 11. 10. Apoc. 20. 10. &c.

Qui ne sera point faite de main d'homme, c'est-à-dire, dont la structure ne sera point naturelle, comme est la production du corps humain par la generation; mais qui n'aura que Dieu seul pour auteur & pour architecte. Voyez Hebr. 11. 10.

Et qui durera éternellement; au-lieu que notre corps ne peut durer que fort peu de temps: car il oppose ici l'éternité de la gloire à la breveté de la vie du corps.

ψ. 2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire qui est cette maison celeste.

C'est ce qui nous fait soupirer; c'est-à-dire, c'est là l'unique cause de nos soupirs: car pour les persecutions que nous souffrons, elles nous sont un sujet de très-grande joie, puisqu'elles nous préparent la gloire, & qu'elles nous en approchent.

Dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire, &c. L'Apôtre se sert de ce mot, pour faire voir que chaque bienheureux jouira d'une gloire qui lui sera propre, & proportionnée à ses merites; comme les habits doivent être propres & proportionnés à ceux qui en sont ornés; & parceque cette propriété & cette proportion ne se trouve pas dans une maison, il s'est servi du mot de revêtu, pour exprimer plus fortement sa pensée.

ψ. 3. Si toutefois nous sommes trouvés vêtus, & non pas nus.

Si toutefois nous sommes trouvés vêtus, c'est-à-dire, que pour être revêtus de la gloire, il faut nécessairement que nous soyons trouvés à la mort vêtus & ornés de la justice & de la charité, qui est cette robe nuptiale, sans laquelle on ne peut être introduit aux noces de l'Époux. Voyez

Matth. 22. 11. Ephes. 4. 24. Col. 3. 10. Apoc. 3. 4. 16. 15. & 19. 8.

Et non pas nus, c'est-à-dire, destitués des vertus chrétiennes, & trouvés par conséquent dans l'état du peché mortel, qui nous rend abominables devant Dieu. Voyez Gen. 3. 7.

¶ 4. *Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur ; parceque nous ne désirons pas d'en être dépouillés, mais d'être revêtus par-dessus ; en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.*

Car, &c. L'Apôtre repete & confirme ce qu'il a dit au verset 2. touchant le gemissement des fidèles.

Nous soupirons sous sa pesanteur, c'est-à-dire, sous le poids de la convoitise, qui reside principalement dans le corps, qui y prend son origine & son accroissement, & qui par son poids appesantit l'ame, la détournant de Dieu, & l'attirant vers les creatures. *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Sap. 9. 15.

Parceque nous ne désirons pas d'en être dépouillés, &c. c'est-à-dire : Cet état déplorable où nous sommes à présent, ne nous porte pas à désirer la mort par aucune impatience, ni pour être quittes des peines & des travaux de cette vie, puisque nous les souffrons très-volontiers pour la gloire de Dieu ; mais pour changer cette vie animale & corporelle, qui est sujette par conséquent au peché, en une vie celeste & spirituelle, & exemte de peché. *Autr.* Cet état nous porte à désirer la mort, non que nous voulions être dépouillés pour jamais de notre corps, puisque ce seroit désirer la destruction de no-

tre nature, qui ne peut subsister sans un corps, mais pour être revêtus de la gloire celeste ; afin qu'au jour de la resurrection, ce corps mortel que nous aurons quitté pour un temps par la mort, soit rendu immortel par la vie de l'ame qui s'y reünira, & qui le rendra exempt de toute corruption & de toute convoitise.

¶. 5. Or c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité, & qui nous a donné pour arrhes son Esprit.

Or c'est Dieu. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir la certitude de l'esperance que les fidelles ont de la resurrection glorieuse.

Qui nous a formés, &c. c'est-à-dire, préparés par son election éternelle, & ensuite par la grace de la regeneration & de la perseverance. Voyez Rom. 8. 28. 29. 30. &c.

Et qui nous a donné pour arrhes son Esprit, comme le gage de ses promesses. Voyez 2. Cor. 1. 22. Ephes. 1. 14.

¶. 6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance : & comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie.

Nous sommes donc toujours, c'est-à-dire : Nous sommes très-certains de la fidelité de Dieu, & de l'accomplissement de ses promesses. Ce verset avec le 8. se rapporte au verset 13. du chapitre précédent.

Pleins de confiance dans les fonctions de notre ministere, sans que la crainte des persecutions, ni de la mort même, nous puisse empêcher de parler avec toute sorte de liberté.

Et comme nous savons, &c. c'est-à-dire : Tant

que nous sommes dans cette vie mortelle, nous sommes éloignés du Seigneur, c'est-à-dire, de la possession de la gloire, qui n'est autre que Dieu même.

Et hors de notre patrie, du ciel, qui doit être notre demeure fixe & permanente.

¶ 7. *Parceque nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouissons pas encore par la claire vûe.*

Parceque. L'Apôtre explique & rend raison de ce qu'il vient de dire, que nous sommes éloignés du Seigneur.

Nous marchons vers lui par la foi, &c. c'est-à-dire : Notre vie, qui est comme le chemin par lequel nous allons à Dieu, est encore dans l'obscurité, & couverte des nuages de la foi ; de sorte que nous ne jouissons pas encore de la claire vûe de Dieu.

¶ 8. *Dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur.*

Dans cette confiance que nous avons, de voir Dieu face-à-face dans le ciel, nous parlons & nous agissons avec une entière liberté, sans aucune crainte des persecutions, ni de la mort.

Nous aimons mieux, &c. c'est-à-dire : Tant s'en faut que nous craignions la mort, au-contraire nous ne souhaitons rien tant que de mourir, dans l'assurance que nous avons que la mort nous est un moyen certain d'aller à Dieu.

¶ 9. *C'estpourquoi toute notre ambition est d'être agreables à Dieu, soit que nous habitions dans le corps, ou que nous en sortions pour aller à lui.*

C'estpourquoi, &c. Comme nous n'avons nulle attache à cette vie, nous ne nous attachons uniquement qu'à plaire à Dieu, & à le servir dans les

fonctions de notre ministere : de sorte que ni l'amour de la vie, ni la crainte de la mort, ne sont pas capables de nous détacher de son service.

ψ. 10. Car nous devons tous comparoître devant le tribunal de JESUS-CHRIST, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites, pendant qu'il étoit revêtu de son corps.

Car. Ce qui nous porte à être fidelles à Dieu dans les fonctions de notre ministere, n'est pas seulement l'esperance que nous avons de la resurrection & de la vie bienheureuse, mais c'est la crainte du jugement dernier.

Nous devons tous, aussi-bien nous, Apôtres, que les autres hommes, comparoître, pour être jugés en dernier ressort devant le tribunal de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à la lumiere de sa justice; afin que chacun reçoive ce qui est dû, &c. c'est-à-dire, ou la récompense, ou le châtiment qu'il aura mérité.

ψ. 11. Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous nous justifions devant les hommes, mais Dieu connoît qui nous sommes; & je veux croire que nous sommes aussi connus de vous dans le secret de votre conscience.

*Sachant donc combien le Seigneur est redoutable au jour du jugement à tous les hommes, mais surtout à nous, si nous manquons aux fonctions de notre ministere. *Væ enim mihi si non evangelisa-**

1. Cor. 9. vero,

16.

Nous nous justifions, c'est-à-dire, nous tâchons de nous justifier devant les hommes; il sous-entend: Et si nous ne pouvons y réüssir, nous nous en consolons: 1. Par le témoignage de notre conscience; 2. Parceque Dieu connoît le fond de notre cœur,

Mais Dieu connoît qui nous sommes ; &c. c'est-à-dire , avec combien de zele , de pureté & de sincérité nous agissons dans la prédication de l'Evangile , & dans toutes les fonctions de notre ministère. Il paroît par le verset suivant , qu'il dit ceci pour taxer les adversaires, qui faisoient bien , quant à l'exterieur , les mêmes fonctions que lui , mais qui en effet n'agissoient que par des motifs de cupidité & d'interêt.

Et je veux croire que nous sommes aussi connus de vous , &c. c'est-à-dire , que vous pouvez aussi rendre le même témoignage de nous , ou au-moins , que vous en jugez ainsi dans le fond de votre ame.

vs. 12. *Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard ; mais seulement vous donner occasion de vous glorifier à notre sujet , afin que vous puissiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît , & non dans ce qui est au fond du cœur.*

Nous ne prétendons point nous relever , &c. en appellant Dieu & vous à témoin de notre zele , & de la pureté de notre intention dans la prédication de l'Evangile ; *mais seulement de vous donner occasion de vous réjouir , & de vous glorifier en Dieu à notre sujet , de ce que vous m'avez pour Apôtre.*

Afin que vous puissiez , &c. c'est-à-dire , qu'étant assurés de la solidité de ma vertu , vous ayez de quoi rabattre l'orgueil de mes adversaires, dont le zele & la vertu n'est que dans l'apparence , & qui mettent toute leur gloire dans les avantages purement exterieurs , tels que sont l'éloquence , la philosophie , la profession du Judaïsme , &c.

Et non dans ce qui est au fond du cœur , c'est-à-

dire, dans la pureté de l'esprit qui est toute intérieure. Voyez 1. Pier. 3. 4.

ψ. 13. Car soit que nous soyons enpartés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu; soit que nous nous temperions, c'est pour vous.

Car, &c. L'Apôtre confirme ce qu'il vient de dire, qu'il ne prétend pas se relever auprès des Corinthiens, & qu'il ne cherche en toutes choses que leur utilité. Le Sens : car quoique mes adverfaires s'efforcent de faire croire que je me glorifie de mes revelations, & des autres dons que j'ai reçûs de Dieu, & qu'ainsi je tombe moi-même dans ce que je vous reproche; cependant je vous puis affûrer, que je ne fais point d'autre usage de tous ces dons que pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité du prochain; & que c'est là l'unique vûe, & l'unique motif de toutes mes actions. Voyez 2. Cor. 12. 1. *Autr.* Si nous paroiffons fortir des bornes que la bienfiance a mise au discours qu'on doit faire de foi-même, ce n'est que pour rendre gloire à Dieu du bien qu'il a mis en nous.

C'est pour Dieu : Nous rapportons ces graces extraordinaires à la gloire de Dieu, en honorant par elle notre miniftère, ce qui va à l'honneur de la religion, fans nous en rien attribuer à nous-mêmes.

Soit que nous nous temperions, c'est-à-dire, soit que nous nous rabaiſſions en nous abſtenant de vous parler des dons dont Dieu a relevé notre miniftère, & en nous contentant de vaquer à nos exercices ordinaires & aux fonctions de l'apoftolat. C'est pour vous, c'est-à-dire, c'est pour nous proportionner à votre foibleſſe, ou à l'impreſſion que vous ont donné de nous les faux-docteurs.

Autr. C'est pour votre utilité, & pour l'avancement de votre salut, & non pas pour y trouver notre propre gloire, mais celle de JESUS-CHRIST.

¶ 14. *Parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse; considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts.*

Parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse. Ce qui nous oblige si étroitement à rapporter ainsi toutes nos actions à la gloire de Dieu & au salut du prochain; c'est cette charité infinie & incomprehensible que JESUS-CHRIST a eue pour nous, en s'offrant à la mort pour l'expiation de nos pechés par sa pure miséricorde, & sans y avoir été poussé par d'autre motif, que par celui du pur amour qu'il a eu pour nous.

Considerant que si un seul est mort pour tous, c'est-à-dire, si JESUS-CHRIST a bien voulu porter seul la peine qui étoit dûe à tous les pecheurs, en s'offrant pour eux à la mort. Posuit Dominus in eo *Isa 53*
iniquitatem omnium nostrum. 6.

Donc tous sont morts. L'Apôtre conclud de ce que JESUS-CHRIST est mort pour tous, que tous sont morts, en supposant tacitement ce principe, que JESUS-CHRIST n'est mort que pour les morts, c'est-à-dire, morts de la mort du peché; d'où il faut conclure que tous les pecheurs sont obligés, en reconnoissance d'un si grand bien, de mourir aussi pour lui, en renonçant pour son amour à leur propre volonté, & à tous leurs interêts particuliers, exposant même, s'il est besoin, leur propre vie pour sa gloire, & pour le salut de leur prochain. *Si sic Deus dilexit nos, & nos debemus pro* 1. Joan.
fratribus animas ponere. 3. 16.

¶ 15. *Et que JESUS-CHRIST est mort pour* *Ibid.* 48
11.

tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort, & qui est ressuscité pour eux.

Et que JESUS-CHRIST est mort pour tous, afin que ceux qui vivent d'une vie naturelle, terrestre & charnelle, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui, &c. c'est-à-dire, ne vivent que de son Esprit, en renonçant à eux-mêmes & à leurs propres intérêts, & rapportant toute leur vie & toutes leurs actions à sa gloire. Il conclut que ceux qui profitent du fruit de la mort de JESUS-CHRIST, doivent mourir spirituellement pour lui, en renonçant à leurs propres intérêts, & en consacrant toute leur vie à son honneur. Voyez Rom. 6. 2. & 14. 7.

✧. 16. C'est pourquoi nous ne connoissons plus désormais personne selon la chair : & si nous avons connu JESUS-CHRIST selon la chair, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte.

C'est pourquoi, &c. Comme nous savons l'obligation que nous avons de nous consacrer entièrement à JESUS-CHRIST, & de ne vivre plus que pour lui, nous avons renoncé à toute affection purement humaine & charnelle, & nous n'estimons plus, comme nous faisons autrefois dans les hommes, leurs qualités extérieures, comme le bien, la naissance, la profession extérieure du Judaïsme, & tous les avantages qu'il y a d'être de cette nation. Il taxe ouvertement ses adversaires, qui mettoient toute leur gloire dans les choses extérieures, & qui ne considéroient les hommes que pour les biens, la naissance, l'éloquence, &c. *Si quis alius videtur* *considerare in carne, ego magis, &c.*

Et si nous avons connu JESUS-CHRIST selon

la chair, &c. c'est-à-dire, quoiqu'autrefois nous ayons aimé JESUS-CHRIST d'un amour sensible & humain, fondé sur les qualités extérieures qui étoient en lui, nous ne l'aimons plus à présent que d'un amour spirituel, qui est fondé sur l'excellence infinie de sa personne, & convenable à l'état de sa gloire. Il semble que l'Apôtre parle plutôt de ses collègues que de soi-même, puisqu'il n'avoit jamais aimé JESUS-CHRIST d'un amour purement humain, & sensible, comme ceux qui avoient conversé avec lui, pendant qu'il étoit sur la terre, & qui l'avoient aimé pendant ce temps-là d'un amour purement sensible. Voyez Jean. 20. 17.

ψ. 17. *Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle creature ; ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.*

Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, &c. Comme l'amour que nous avons pour JESUS-CHRIST est tout spirituel, & que nous ne considérons en lui que l'excellence de sa personne, sans nous arrêter à ce qu'il y a en lui de sensible & d'extérieur, nous devons aimer les fidèles, qui sont les membres de son corps mystique, d'un même amour, & nous ne devons plus considérer leurs qualités extérieures, mais seulement le nouvel être, la grace, & la sainteté de vie qui est en eux. *In Gal. 6. Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque preputium, sed nova creatura.*

Ce qui étoit de vieux, est passé, c'est-à-dire, toutes ces qualités extérieures, comme de Juif, de circoncis, de Pharisien, &c, qui étoient considérées dans l'ancien Testament, ne sont plus regardées dans le Christianisme, que comme des choses indifférentes.

Et tout est devenu nouveau, c'est-à-dire, au lieu de considerer dans les hommes leurs qualités extérieures, on n'y estime plus que la sainteté & la nouveauté de vie.

†. 18. *Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par JESUS-CHRIST, & qui nous a confié le ministère de la reconciliation.*

Et le tout vient de Dieu, qui est l'auteur de tout ce changement, qui a aboli l'ancien Testament avec toutes ses ceremonies, & son culte extérieur; & lui fait succéder le Nouveau; qui ne consiste que dans l'intérieur & dans la nouveauté de vie, qui est la seule chose estimable dans le christianisme. Voyez Hebr. 8. 6. 7. 8. &c.

Qui nous a reconciliés avec lui-même, c'est-à-dire, Dieu a fait ce changement en nous reconciliant à lui, & en nous faisant ses amis, d'ennemis que nous étions pendant la loi; faisant de nous des creatures toutes nouvelles, & toutes différentes de ce qu'elles étoient pendant la loi.

Par JESUS-CHRIST: Par le mérite de sa mort, & qui nous a confié le ministère de la reconciliation, c'est-à-dire, l'office d'Apôtre, dont la propre fonction est d'appeler les hommes à la foi & à la grace de Dieu, & de procurer par ce moyen leur reconciliation avec lui.

†. 19. *Car Dieu a reconcilié le monde avec soi, en JESUS-CHRIST, ne leur imputant point leurs pechés; & c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation.*

Car Dieu, c'est une explication plus ample du verset précédent, a reconcilié, non que cette reconciliation soit déjà accomplie, mais parceque Dieu a résolu de l'accomplir. Voyez Rom. 8. 29. 30.

Le monde avec soi en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, des hommes de tout âge, de toute condition, de tout pays, de tout sexe, de tous les temps, &c. sans aucune distinction ni exception de personnes. Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

1. J0AN. 2. 29

Ne leur imputant point leurs pechés. L'Apôtre explique en quoi consiste principalement la reconciliation des hommes avec Dieu, & dit que c'est en ce que Dieu ne leur impute pas leurs pechés, c'est-à-dire, qu'il les leur pardonne & les leur remet; en sorte qu'ils sont entièrement purifiés & délivrés de la damnation éternelle qu'ils avoient meritée par leurs offenses. Beatus vir cui non imputavit, &c.

ROM. 4. 8.

Et c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation; c'est-à-dire; c'est lui qui nous a établis pour prêcher sa parole, & pour assurer les hommes de sa part de leur reconciliation avec lui, pourvu qu'ils ne s'en rendent pas indignes par leur incredulité.

¶. 20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche; ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST de vous reconcilier avec Dieu.

Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs de Dieu envers les hommes; pour JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à la place de JESUS-CHRIST, qui étoit pendant sa vie mortelle le grand Ambassadeur de Dieu envers les hommes, comme il est à présent leur mediateur envers Dieu.

Et c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche: car la parole des Ambassadeurs est réputée la parole des Princes qui les envoient; ainsi vous devez recevoir notre parole comme venant de la

1. *Thess.*
2. 13.
bouche de Dieu même, de qui nous sommes les ministres: *Accepistis illud, non ut verbum hominum, sed sicut est verè verbum Dei.*

Ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST, comme ses lieutenants en la charge d'Ambassadeurs de Dieu, ou pour son amour, de vous reconcilier avec Dieu, c'est-à-dire, de rentrer en grace avec lui par une serieuse conversion.

ψ. 21. *Puisque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoissoit point le peché, comme s'il eût été le peché même, afin qu'en lui nous devinssions justes de la justice de Dieu.*

Puisque pour l'amour de vous. C'est la raison de l'exhortation du verset précédent. Le Sens: Nous ne pouvons pas refuser, sans une extrême ingratitude, de nous reconcilier avec Dieu, après ce qu'il a fait pour nous, puisque c'est lui-même, quoique nous l'eussions offensé, qui nous a recherchés le premier, & pour nous rendre dignes de son amitié, que nous avions perdue par le peché, il a bien voulu exposer son propre Fils à la mort, comme un scelerat, & lui faire porter la peine de tous nos pechés, qui étoient l'obstacle de notre reconciliation avec Dieu.

Il a traité celui qui ne connoissoit point le peché, c'est-à-dire, le Fils qui étoit exempt de tout peché, comme s'il eût été le peché même, c'est-à-dire, un très-grand pecheur.

Afin qu'en lui par son merite nous devinssions justes de la justice de Dieu, c'est - à - dire, de cette justice qu'il opere en nous, & qui seule lui est agreable.



SENS SPIRITUEL.

v. 1. jusqu'au 11. *A*ussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement, &c.

Le saint Apôtre, toujours plein de confiance & de courage au milieu des afflictions, tâche d'inspirer ce sentiment aux Corinthiens, & dans eux à tous les Chrétiens, en leur représentant que c'est un avantage de prodiguer sa vie par les souffrances, & que *la mort est un gain* quand on la souffre pour une bonne cause. On n'est point fâché de voir tomber une maison ruineuse, quand on est assuré qu'elle doit être rétablie tout de nouveau & changée en un palais magnifique; un voyageur qui ne respire que sa patrie, n'est point fâché de quitter la tente où il campoit dans son voyage, pour rentrer dans sa maison où il doit demeurer en repos: Ainsi un Chrétien doit-il être fâché que ce corps, qui est une maison de boue, tombe en ruine, puisqu'il est assuré qu'il en recouvrera un tout autre plein de gloire & immortel?

Il est vrai que la mort est affreuse, & que naturellement on ne la regarde qu'avec horreur; mais depuis que le Fils de Dieu notre divin Libérateur a bien voulu en souffrir toutes les rigueurs pour la vaincre & pour en triompher, il nous l'a rendue douce & agreable, & nous ne devons plus regarder

la dissolution de notre corps que comme un passage de la mort à la vie, & d'un état miserable à un bonheur éternel. C'est le sentiment où doivent être tous les Chrétiens, quelque repugnance qu'ils ressentent d'être dépouillés de leur corps; & à moins de renoncer à leur foi, quelque foibles & imparfaits qu'ils soient, ils ne doivent pas tellement aimer la vie qu'ils ne soient prêts de souffrir la mort, quand Dieu leur redemande la vie qu'il leur a prêtée, pour leur en donner une meilleure. Ainsi quoique la mort soit une chose amere, nous ne devons pas refuser de la goûter, comme parle l'Écriture, si nous voulons assurer notre salut. Quand nous voulons guerir d'une maladie, nous ne prenons, dit saint Gregoire, qu'avec grande peine une médecine amere; & cependant nous la prenons avec joie dans la confiance d'une prochaine santé: car si le corps ne se peut guerir autrement, ce qui nous déplaît dans ce breuvage, ne laisse pas de nous plaire; & voyant que notre vie dépend de cette amertume, nous ressentons de la joie parmi cette peine & ce chagrin.

Eccli. 41.
1.

*Greg.
moral.
l. 31.
c. 16.*

Ne voyons-nous pas, dit le même saint Docteur, qu'un homme courageux qui s'arme pour le combat, sent que le cœur lui bat; il tremble, & semble avoir peur en pâlisant, & cependant il est enflammé de colere: De même lorsque les Saints voyent approcher le temps de leur martyre, ils ne peuvent s'empêcher d'être ébranlés par l'infirmité de leur nature, pendant que leur cœur s'affermie par la solidité de leur esperance: ils tremblent dans la vûe d'une mort prochaine, & en même-temps ils se réjouissent de ce qu'en mourant ils parviennent à une plus véritable vie. Car on ne scauroit arriver

au royaume du ciel sans passer par une mort temporelle : c'est pourquoy ils sont tout-ensemble dans la confiance & dans l'inquietude, dans la joie & dans la crainte; parcequ'ils savent bien qu'ils ne peuvent obtenir le repos qui leur est promis, s'ils ne passent avec peine & avec travail l'intervalle qui sépare cette vie de l'autre.

Mais nul ne pourra jamais soutenir avec fermeté la souffrance, s'il n'a le soin de se fortifier auparavant par une attentive meditation: car il est certain que l'on est d'autant moins surmonté par l'adversité, que l'on a eu plus de soin de s'y préparer par la prévoyance. La mort même, qui nous trouble quand elle survient inopinément, nous réjouit au contraire quand on a soin de s'y préparer par une mûre délibération. Préparons-nous donc à la tenta- Eccles. 2.
 tion, selon l'avis que nous donne le Sage, & con- 1.
 siderons que la maniere dont on se conduit dans les grandes tentations dépend ordinairement de celle dont on se conduit dans les petites. Ceux qui se tiennent dans une vigilance continuelle, & qui tâchent de se fortifier par la priere & la méditation des verités de l'Évangile, se soutiennent dans les grandes épreuves. Dieu ne présente quelquefois qu'une occasion de cette sorte où il veut éprouver notre fidelité, & c'est le plus souvent la maniere dont on s'y conduit, qui décide du salut, tant il est important de s'y bien préparer. Recevons donc de la part des méchans le mal pour le bien, dans le temps que nous jouissons de la paix; & souffrons patiemment les détractions & les injures, afin que lorsque le temps de quelque persécution arrivera, nous soyons d'autant plus forts contre les épreuves violentes, que nous nous serons maintenus avec

plus de patience contre les legeres attaques. Car celui qui ne peut supporter patiemment les mauvaises langues des médifans, se rend témoignage à soi-même, qu'il est incapable de se maintenir contre la violence d'une manifeste persecution. C'est ainsi que l'on pourra *comparoitre* avec assurance *devant* le tribunal de JESUS-CHRIST, pour y recevoir la couronne que nous aurons meritée en combattant selon les regles qui sont prescrites.

ψ. 11. jusqu'au 14. *Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous nous justifions devant les hommes; mais Dieu connoît qui nous sommes, &c.*

Saint Paul qui ne respiroit que le salut de ceux qu'il conduisoit, tâche de prévenir tout ce qui pouvoit empêcher leur avancement dans la vertu. Et comme les faux-apôtres décrioient sa conduite, & formoient dans les esprits des Corinthiens des soupçons defavantageux contre lui, il a soin d'effacer ces mauvaises impressions avec une application qui fait voir le soin qu'il avoit de leur salut, dont l'affermissement dépendoit de l'estime qu'ils devoient avoir pour lui. Car les Pasteurs se doivent conserver leur propre réputation, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour ceux qu'ils ont à conduire, à qui ils deviennent inutiles s'ils n'en sont estimés: & c'est à eux principalement que le Sage adresse ces paroles: *Curam habe de bono nomine*; ayez soin d'avoir bonne réputation: Ainsi quand il arrive que les inferieurs conçoivent de mauvais soupçons contre les superieurs, ceux-ci doivent prendre soin de guerir ces préventions, comme des maladies dangereuses capables de faire perir ceux qui en sont préoccupés. Saint Augustin qui a traité ce sujet, & en a donné des maximes

2. Tim.
3. 5.

Eccli. 41.
4 5.

qu'il a pratiquées lui-même, est d'avis que ceux qui ont des pensées desavantageuses contre l'honneur du prochain, témoignent publiquement ce qu'ils ont dans le cœur, afin que l'on puisse employer toute forte de remèdes, plutôt que de permettre qu'ils périssent sans qu'on le sache, par le poison de ces pernicious soupçons. Aug. 224.

Ce saint Docteur enseigne aussi, que l'on ne doit pas se contenter du témoignage de sa conscience, & que la charité qui ne cherche pas ses intérêts, obligeant à faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes, il faut plutôt tâcher de les persuader de la fausseté de leurs soupçons, que de les reprendre de ce qu'ils les font paroître. *Magis sat agendum est quomodo persuadeatur hominibus falsum esse quod suspicantur, quam quomodo arguendi sunt qui suspiciones suas vocibus verbisque declarant.* ibid.

C'est avec cette moderation que le grand Apôtre, qui voyoit les esprits des Corinthiens prévenus de quelques soupçons, tâche de les persuader de son innocence & de la sincérité de sa conduite, & le motif par lequel il se croit obligé d'effacer dans leurs esprits ces mauvaises impressions, c'est, dit-il, qu'il sçait combien le Seigneur est redoutable, & qu'il nous demandera compte du salut de notre prochain, si nous avons négligé de prévenir sa perte.

Saint Augustin étoit encore bien pénétré de cette crainte, & persuadé de cette obligation; car voulant adoucir l'esprit d'un Evêque qui s'étoit choqué de ce que ce saint Docteur avoit écrit sans nommer personne; il prie un autre Evêque, qu'il prend pour médiateur, de lui ôter la pensée que ce fût par mépris pour lui qu'il avoit écrit de la sorte: *Assurez*

le , dit-il , combien je suis éloigné de le mépriser , combien je crains Dieu en sa personne , & combien je regarde en lui notre chef ; dans le corps duquel nous sommes tous freres. NOVERIT quàm eum non contemnam ; & quantum in illo Deum timeam , & cogitem caput nostrum in cujus corpore fratres sumus. Si nous étions bien persuadés de cette verité capitale de la Religion , qui est que nous sommes tous freres , membres du même corps , appelés à la même gloire , nous aurions bien plus de soin de nous ménager les uns les autres , & de prendre garde de nous choquer en quoi que ce soit par des défiances , des soupçons , des rapports , des paroles de mépris , ou par d'autres inconsiderations ; & si quelqu'un se croyoit offensé en quelque chose , ou qu'il fût frappé de quelque mauvaise impression , nous tâcherions de guerir son esprit au plutôt , de peur que la plaie ne devînt mortelle ; c'est de quoi nous avertit le même saint Augustin , au sujet des mauvais soupçons : *Encore* , dit-il , que celui qui méprise les louanges des hommes , méprise aussi leurs soupçons temeraires , neanmoins s'il est vraiment homme-de-bien , il ne méprise point leur salut ; parcequ'il a tant d'amour pour la justice , qu'il aime même ses envieux , & qu'il desire de les corriger , afin de les avoir pour compagnons de sa félicité.

Aug. de
civ. Dei.
l. 14. c.
29.

Ces maximes , dont la pratique est aussi rare qu'elle est nécessaire , ne sont point des conseils que l'on puisse omettre si l'on veut , la charité nous engage à guerir les blessures que notre prochain se fait , principalement si nous y donnons occasion ; & pour conserver son affection à notre égard , nous devons les prévenir , & dissiper par des témoignages d'estime & de confiance , les om-

brages & les soupçons qu'il pourroient avoir contre nous : & si ceux qui ont souffert quelque injure , sont obligés de prendre les moyens de guerir l'ame de celui qui la leur a faite ; ceux qui ont conçu de nous de mauvais soupçons , ne sont pas plus indignes de notre charité. Ainsi , au-lieu des plaintes & des reproches que l'on fait ordinairement , il faut s'éclaircir avec eux paisiblement , soit en leur rendant compte de notre conduite , soit en les informant de nos veritables intentions ; de cette sorte nous nous acquittons de l'obligation que nous avons d'empêcher notre frere de se perdre.

v. 14. jusqu'au 17. Parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse ; considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ; Et que JESUS-CHRIST est mort pour tous , afin que ceux qui vivent ne vivent plus que pour eux-mêmes , &c.

Rien ne porte davantage à aimer , que de voir qu'on est aimé. Or l'amour que JESUS - CHRIST a eu pour les hommes est si excessif, qu'il n'y a point de paroles qui puissent l'exprimer, ni de pensées qui puissent le concevoir. Il n'y a point de plus grande marque d'amour , dit ce divin Sauveur , que de donner sa vie pour ses amis ; son amour a été encore plus loin , ayant donné sa vie pour ses ennemis :

Et c'est en cela , dit saint Paul , que Dieu fait éclater son amour envers nous , de ce que lorsque nous étions encore pecheurs ; JESUS-CHRIST n'a pas laissé de mourir pour nous ; Et nous a levés de nos pechés dans son sang. Ainsi ce Prince des Rois de la terre , ce Seigneur si grand & si infini en Majesté , quoique par nos infidelités nous eussions attiré sa haine sur nous , il n'a pas laissé néanmoins , sans qu'il eût aucun besoin de nous, mais par les seuls mouvemens

Rom. 5.

8. 10.

Apoc. 4.

5.

de la charité, de se vêtir de notre chair mortelle; de prendre sur soi toutes nos dettes, & pour nous en acquitter, de souffrir les plus horribles tourmens. Et quoiqu'il eût une infinité de moyens de pourvoir à notre salut, puisqu'étant Dieu il ne pouvoit rien faire qui ne fût d'un prix & d'un mérite infini; cependant sa bonté excessive ne s'est pas contenté de ce qui pouvoit suffire, il a voulu donner libéralement pour nous jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Mais ce qui relève encore la grandeur de cet amour de J E S U S - C H R I S T pour nous, c'est que lui qui *est mort seul pour tous*, étoit aussi disposé à souffrir pour un seul homme, s'il en eût été besoin, que pour tous les hommes: Et il n'auroit pas refusé, dit saint Chrysostome, de faire pour un seul ce qu'il a fait pour tous ensemble: Ainsi chacun peut dire ce que dit saint Paul: *Celui qui m'a aimé s'est livré à la mort pour moi*. Peut-on faire attention à tout cela, sans se sentir excité à de grands sentimens de reconnoissance & d'amour envers ce divin Sauveur? Et *cet amour de J E S U S - C H R I S T* ne doit-il pas nous presser de lui donner des preuves du nôtre, *non de paroles & de la langue, mais par œuvres & en vérité*? Qu'est-ce que Dieu demande de nous pour reconnoître un si grand excès de bonté? C'est, dit saint Paul, *que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux*; comme il dit lui-même, qu'il vivoit, ou plutôt, que ce n'étoit plus lui qui vivoit, mais que c'étoit J E S U S - C H R I S T qui vivoit en lui.

C'est une maxime générale reçue par-tout, que la vie, la conduite & les actions d'un homme doi-

Gal. 2.
20.

1. Joan.
3. 18.

Gal. 2.
20.

vent être telles qu'est son être & sa condition : nous sommes enfans de Dieu par la grace ; & par cette onction divine nous sommes devenus non seulement Chrétiens , mais autant de Christs ; JESUS-CHRIST se faisant une même chose avec nous par la communication de sa chair & de son sang. Ainsi il faut nécessairement que n'étant qu'un corps & un esprit avec lui , notre vie soit vraiment semblable à la sienne : *Celui qui dit qu'il demeure en JESUS-CHRIST , doit marcher lui-même comme JESUS-CHRIST a marché ;* & chaque Chrétien doit toujours avoir JESUS-CHRIST présent , comme le parfait modèle sur lequel il doit régler toutes les actions. Il faut donc avoir comme JESUS-CHRIST le cœur pur & dégagé de toute affection terrestre , pour être remplis de son Esprit , & n'être qu'un avec lui. Que si les Apôtres , pour avoir été trop attachés à l'humanité sainte de JESUS-CHRIST , étoient incapables de recevoir le Saint-Esprit , celui dont le cœur est rempli & tout occupé de l'amour du monde & des choses temporelles , sera-t-il capable d'être animé de l'Esprit de JESUS-CHRIST & de vivre comme lui ? Pour être en cet état il faut renoncer au monde , à la chair & à soi-même : *Car ,* Ambr. in Ps. 36. comme dit saint Ambroise , *de même que par l'unité & la plénitude de la divinité , le Pere est tout dans le Fils , & le Fils tout dans le Pere , aussi par l'amour & par la véritable piété , l'homme chrétien est tout en JESUS-CHRIST , puisque celui qui est uni au Seigneur est un même esprit avec lui.* Ainsi notre saint Apôtre dit ici , qu'ils ne connoissoient plus désormais personne selon la chair , & s'il avoient connu JESUS-CHRIST selon la chair , maintenant ils ne le connoissoient plus de cette sorte. Il est telle-

ment vrai que desormais on ne doit plus connoître JESUS-CHRIST selon la chair, que celui-là qui a connu spirituellement le Verbe fait chair, ne connoît pas même la chair du Verbe selon la chair, mais seulement selon l'esprit. Quand donc l'Apôtre dit, que nous ne devons plus connoître ni aimer JESUS-CHRIST selon la chair, il entend que depuis qu'il est entré en sa gloire nous ne devons plus le considerer humainement, mais le regarder comme un Dieu tout-puissant & infini, & l'adorer desormais en esprit & en verité, comme lui-même nous a enseigné que nous devons adorer son Pere, & l'aimer même dans sa chair & dans son humanité toute sainte, du même amour dont nous devons aimer Dieu. Si donc nous voulons connoître JESUS-CHRIST non selon la chair, mais selon l'esprit, ne nous connoissons plus nous-mêmes selon la chair; soyons entierement morts au monde & à toutes les choses du monde, & ne vivons plus que *pour celui qui est mort & ressuscité pour nous*: ne desirons plus rien que d'être délivrés de la prison de ce corps de mort, pour être éternellement avec JESUS-CHRIST.

ψ. 17. jusqu'au 20. *Si donc quelqu'un est à JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle creature, ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.*

Notre sainte religion nous enseigne que nous avons deux naissances, l'une charnelle, & l'autre spirituelle; & que si nous sommes nés de nos parens pour vivre d'une vie temporelle & perissable, nous devons naître une seconde fois pour vivre d'une vie spirituelle & immortelle. La premiere naissance que nous tirons d'Adam nous produit terrestres, impurs, pecheurs, & destinés à une perte

éternelle. La seconde naissance que nous recevons de JESUS-CHRIST, nous rend spirituels, purifie notre ame de toutes ses souillûres, & nous fait devenir enfans de Dieu, & heritiers de la vie éternelle.

C'est le propre du vieil homme, dit saint Gregoire, d'aimer le monde, de s'attacher par affection aux choses passageres, de s'élever par orgueil, d'être impatient, de penser à faire du mal à son prochain par envie, de ne point donner de son bien aux pauvres, de rendre le mal pour le mal, & de se réjouir de l'affliction de son prochain : mais lorsque *le corps du peché est détruit*, & que par une conversion sincere l'homme est devenu *une nouvelle creature*, il méprise ce monde & tous ses attrait, il se soumet avec humilité à Dieu & au prochain, il souffre avec patience les affronts qu'on lui fait, sans en garder aucun ressentiment, il donne volontiers de son bien aux pauvres, il aime ses amis en Dieu, & ses ennemis pour Dieu ; c'est, dit ce saint Docteur, d'une telle personne qu'on peut dire que *tout ce qui étoit de vieux est passé, & que tout est devenu nouveau*. C'est dans le Batême que se fait ce changement admirable, c'est là où le vieil homme est enseveli, & que tous les pechés sont noyés, comme le furent autrefois les Egyptiens dans les eaux de la mer rouge ; ainsi l'homme regeneré devient *une nouvelle creature, & ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau* en JESUS-CHRIST mort & resuscité.

Gregor.
hom 10.
in Ezech.

On donnoit autrefois à chacun des nouveaux baptesés une robe blanche ensuite de leur Batême, laquelle ils portoient durant l'espace de sept jours, pour leur faire entendre qu'après être entierement

renouvellés, ils devoient tellement regler toute la conduite de leur vie, & veiller si exactement sur leurs paroles & sur leurs actions, qu'ils conservassent cette premiere grace par laquelle ils étoient renouvelés, & cette innocence baptismale dont ils étoient revêtus, pure & entiere jusques au jour du Seigneur, devant le tribunal duquel ils étoient obligés de paroître, & de la représenter telle qu'ils l'avoient reçue, afin qu'ayant été fidelles jusqu'à la mort, ils fussent trouvés dignes au jour de leur octave, qui est l'image de l'éternité, d'être revêtus de la nouvelle robe de la gloire & de la bienheureuse immortalité.

¶. 20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche. Ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST de vous reconcilier avec Dieu.

On ne peut considerer qu'avec un étonnement tout-à-fait surprenant avec quelle bonté le souverain Seigneur des creatures, après avoir été offensé par l'homme, ait bien voulu venir à lui le premier, & rechercher son amitié. Car, comme dit saint

1. Joan. 4. 9. *Jean, c'est en cela que consiste cet amour, que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, & qui a envoyé son Fils pour être la victime de propitiation pour nos pechés.* Mais on ne peut considerer avec un moindre étonnement quelle est la dureté d'un miserable pecheur, qui refuse de se reconcilier avec son frere qu'il a offensé : Car s'il arrive que nous ayons quelque different avec notre prochain, nous avons honte de faire la premiere démarche pour nous remettre bien avec lui. Notre orgueil, qui nous fait plus aimer la

gloire des hommes que celle de Dieu & que notre propre salut , nous empêche souvent , quoique nous souhaitions de nous reconcilier, d'aller les premiers rechercher celui qui s'est éloigné de nous. Pour voir donc jusques où va notre insensibilité, nous n'avons qu'à considérer ce que Dieu même a fait pour nous reconcilier à lui : après avoir été outragé de nous , non seulement il ne s'en est point vengé , mais il nous a même envoyé son Fils , afin que nous rentrions en grace avec lui , & quoiqu'il ait été offensé le premier , il est néanmoins le premier à nous prier de nous reconcilier avec lui ; mais parceque l'offense qui lui avoit été faite étoit infinie, & qu'elle ne pouvoit être réparée par aucune créature , quelque excellente qu'elle pût être , l'extrême amour dont il a aimé les hommes , l'a porté à envoyer son propre Fils pour les racheter de la mort ; ainsi *il a traité pour l'amour de nous celui qui ne connoissoit point le péché* , & qui étoit l'innocence même incapable de pecher, *comme s'il eût été le péché même* , c'est-à-dire, comme s'il eût été un insigne pecheur qui se fût noirci de toutes sortes de crimes. Dieu l'avoit envoyé aux hommes comme son ambassadeur & son mediateur pour les exhorter & les conjurer de se reconcilier avec lui : en le livrant pour eux , il semble l'avoir trahi , & avoir pris leur parti contre son Fils même , qu'il avoit envoyé pour être son ambassadeur, dit saint Chrysostome. Que peut-on comparer à une bonté si excessive ? Et qui peut avoir un cœur si endurci , que de refuser de retourner à Dieu , & de rentrer en grace avec lui ? Les Apôtres ont été les ministres de notre reconciliation , & JESUS-CHRIST en a été le Mediateur ; cette reconciliation s'opere encore tous les jours par les Pasteurs &

les autres ministres qu'il a établis, pour continuer d'exhorter les hommes, & c'est lui-même qui les exhorte par ceux qu'il leur envoie. *Celui qui vous écoute m'écoute*, dit-il à ses disciples : si donc nous écoutons *aujourd'hui* leur voix n'endurcissions point nos cœurs, comme il est arrivé aux Juifs, & recevons avec de grands sentimens de reconnoissance les graces que JESUS-CHRIST nous offre, & qu'il nous a méritées.



C H A P I T R E VI.

† 1. Di-
manche
de Carê-
me.

1. **E** Tant donc les coopérateurs *de Dieu*, † nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu.

Isai. 49.
8.

2. Car il dit lui-même : Je vous ai exaucé au temps favorable, & je vous ai aidé au jour du salut // . Voici maintenant le temps *favorable* ; voici maintenant le jour du salut.

1. Cor.
10. 32.

3. Et nous prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale // , afin que

1. **A** Djuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

2. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, & in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

3. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum :

†. 2. *expl.* tel est le temps de l'Évangile.

†. 3. *expl.* on a appliqué cela à saint Paul, parceque la suite fait voir qu'il ne continue pas l'ex-

hortation qu'il avoit faite d'abord, mais qu'il parle de lui-même, quoique sans se nommer expressément.

notre ministère ne soit point deshonoré :

4. sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos, sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis :

4. † mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes, & dans les extrêmes afflictions ;

† Plusieurs Saints Martyrs
1. Cor.

4. 10

5. in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis :

5. dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes :

6. in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta :

6. par la pureté //, par la science, par une douceur perseverante, par la bonté, par les fruits du Saint-Esprit, par une charité sincère :

7. in verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ à dextris, & à sinistris :

7. par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la justice, pour combattre à droit & à gauche // ;

8. per gloriam, & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam : ut seductores & veraces : sicut qui ignoti, & cogniti :

8. parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne réputation ; comme des séducteurs //, quoique sincères & véritables ; comme inconnus, quoique très-connus ;

† 6. expl. en menant une vie pure & sans reproche.

à gauche en ne vous laissant point abattre dans l'adversité Aug.

† 7. expl. à droit en ne vous élevant pas dans la prospérité,

† 8. expl. ils étoient accués de séduire le monde.

9. comme *toûjours* mourans, & vivans neanmoins; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués;

10. comme tristes, & toûjours dans la joie; comme pauvres, & enrichissant plusieurs; comme n'ayant rien, & possédant tout ¶.

11. O Corinthiens; ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte.

12. Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous; mais les vôtres le sont *pour moi*.

13. Rendez - moi donc amour pour amour // Je vous parle comme à mes enfans; étendez aussi *pour moi* votre cœur.

14. Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles: car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité? Quel commerce entre la lumière & les tenebres?

15. Quel accord entre JESUS-CHRIST & Bé-lial? Quelle société entre le

9. quasi morientes; & ecce vivimus: ut castigati, & non mortificati:

10. quasi tristes, semper autem gaudentes: sicut egentes, multos autem locupletantes; tanquam nihil habentes, & omnia possidentes.

11. Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis: angustiamini autem in visceribus vestris:

13. eandem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini & vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? Aut quæ societas luci ad tenebras?

15. Quæ autem conventio Christi ad Bé-lial? Aut quæ pars fi-

¶. 13. *lettr.* nous recompensant de même maniere: ou nous rendant la pareille.

Meli cum infideli?

fidelle & l'infidelle?

16. Qui autem consensus templo Dei cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus: Quoniam inhabitabo in illis, & inambulabo inter eos, & ero illorum Deus; & ipsi erunt mihi populus.

16. Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles? Car vous êtes le temple de Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même: J'habiterai en eux & je m'y promènerai. Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.

17. Propter quod exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis:

17. C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur: séparez-vous d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur;

18. & ego recipiam vos, & ero vobis in patrem, & vos eritis mihi in filios & filias, dicit Dominus omnipotens.

18. & je vous recevrai, je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

ψ. 16. expl. Dieu habite dans le cœur par sa grace, il s'y promène par les divins effets qu'il y opere, après l'avoir étendu par la charité. Aug.



SENS LITTÉRAL.

*. 1. *E* Tant donc les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu.

Etant donc les coopérateurs de Dieu, Timothée & moi, nous travaillons avec Dieu, & sous sa conduite, à l'édification de l'Eglise, comme ambassadeurs envoyés de sa part.

Nous vous exhortons de ne recevoir pas en vain la

grace de Dieu ; c'est-à-dire , qu'étant une fois reconciliés avec Dieu , vous ne rendiez pas inutile le don de la reconciliation , en retournant à vos pechés passés ; ou en negligant de produire des œuvres dignes d'une si grande grace , & telles que les doit produire un fidelle rétabli dans la justice & dans la familiarité avec Dieu. Voyez Hebr. 12. 15.

¶. 2. *Car il dit lui-même ; Je vous ai exaucé au temps favorable, & je vous ai aidé au jour du salut. Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant le jour du salut.*

Car. C'est la raison du verset précédent. Le sens : Ce qui me porte à vous exhorter , & ce qui vous doit porter vous-mêmes à ne pas abuser du don de la reconciliation , mais à vivre d'une vie toute sainte & toute chrétienne ; c'est la conjoncture favorable du temps de la loi de grace où nous sommes , qui est un temps plein de benedictions , & dans lequel il nous est très-aisé de nous sanctifier & d'operer notre salut , après lequel , si nous en abusons maintenant , il ne faut plus esperer de grace de la part de Dieu , ni de salut. *Dum tempus habemus operemur bonum. Dum dies est, venit nox quando nemo potest operari.*

Gal. 6.

10.
Joan. 9.

4.

Il dit lui-même , c'est-à-dire , Dieu dit par Isaïe , ch. 49. v. 8. ou a prédit par ce Prophete : *Je vous ai exaucé au temps favorable, &c.* L'Apôtre applique cette prophetie au temps de JÉSUS-CHRIST & de son Evangile , & il appelle ensuite *le temps favorable* , un *temps de salut* ; parceque l'Evangile est un temps de grace , de misericorde & de reconciliation , qui produit en nous le salut par la grace & la remission des pechés. Ce qu'on n'avoit pu obtenir jusqu'alors par l'observation de la lettre de la loi.

¶ 3. *Et nous prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoique ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit point deshonoré.*

Et nous, qui sommes les ministres de cette réconciliation par l'Évangile de JÉSUS-CHRIST, prenons garde aussi, c'est-à-dire, veillons soigneusement sur nous-mêmes, afin de ne donner en quoique ce soit, dans nos paroles & dans nos actions, aucun sujet de scandale, c'est-à-dire, de s'offenser & de se scandaliser de notre conduite, & de ruiner par des erreurs ou par un mauvais exemple, la bonne odeur de l'Évangile que nous prêchons.

Afin que notre ministère, c'est-à-dire, la prédication de l'Évangile que nous annonçons de la part de Dieu, ne soit point deshonoré, par ceux qui nous écoutent, & sur-tout par les infidèles, qui ont accoutumé de faire retomber les vices des Prédicateurs sur la doctrine qu'ils enseignent.

¶ 4. *Mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes, dans les extrêmes afflictions.*

Mais agissant en toutes choses, non seulement dans la prédication de l'Évangile, mais encore dans tous les événements de cette vie, & dans tous les différens états où la Providence nous met. Ce qu'il explique plus en détail dans ce verset & dans les suivans.

Comme des ministres de Dieu; c'est-à-dire, fidèles & désintéressés, sans autre vûe que de plaire à Dieu, & de nous acquitter saintement du ministère dont il nous a chargé. L'Apôtre semble taxer ici les faux ministres, qui ne cherchoient que leurs propres intérêts, & non l'avancement & le pro-

grès de l'Évangile. *Autr.* Comme des ministres de Dieu. Ce qui peut s'appliquer aux simples fidèles. Le sens : Je vous exhorte de vous conduire en toute chose aussi sagement, que si vous étiez les ministres de l'Évangile.

Nous nous rendons recommandables. Le sens : Il ne suffit pas que notre ministère ne soit pas déshonoré par notre mauvaise conduite, mais il faut encore le rendre recommandable par le bon exemple.

Par une grande patience. Ce n'est donc point par cet éclat extérieur qui attire les yeux du monde, qu'un Pasteur se rend recommandable, mais par la patience dans les soins & les travaux du ministère. *Autr.* En se possédant soi-même dans les traverses & les obstacles qui se rencontrent dans les fonctions de l'apostolat.

Dans les maux. Let. *Dans les tribulations*, c'est-à-dire, dans les persécutions de la part des infidèles & des mauvais pasteurs.

Dans les nécessités pressantes, c'est-à-dire, lorsque les choses les plus nécessaires à la vie semblent nous manquer.

Dans les extrêmes afflictions, c'est-à-dire, dans les périls & les dangers où la prédication de l'Évangile nous expose. Ce qu'il explique dans le verset suivant.

ψ. 5. *Dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes.*

Dans les plaies, &c. L'Apôtre marque dans ce verset, tout ce qui pouvoit être alors l'objet de la patience d'un véritable ministre de l'Évangile, & ce que lui-même avoit appris à supporter par sa pro-

pre experience, comme il le rapporte, ch. 11. v. 23: & suivans de cette même Lettre.

¶ 6. *Par la pureté, par la science, par une douceur perseverante, par la bonté, par les fruits du Saint Esprit, par une charité sincere.*

Dans le verset précédent, l'Apôtre parle des vertus nécessaires pour soutenir les peines & les travaux qui viennent du dehors, & du commerce qu'on peut avoir avec les hommes dans la prédication de l'Evangile: mais dans celui-ci, il s'attache aux vertus qui regardent l'ame, & la disposition intérieure du cœur:

Par la pureté de corps & d'esprit, ou d'intention.

Par la science des mysteres & des verités de la Religion, & par la connoissance des veritables moyens de conduire les ames au salut.

Par une douceur perseverante, envers ceux qui nous offensent.

Par la bonté, envers tous les hommes. ANTR. Par une douceur qui gagne le cœur de ceux à qui nous prêchons, & avec lesquels nous conversons.

Par les fruits du Saint Esprit, avec l'onction du Saint-Esprit, & animés de ce même Esprit.

Par une charité sincere. Let. Non feinte. Le Grec. Non hypocrite; ce que l'Apôtre dit pour taxer l'hypocrisie des faux ministres, qui tâchoient de séduire les fidelles de Corinthe par une charité apparente.

¶ 7. *Par la parole de verité, par la force de Dieu, par les armes de la justice, pour combattre à droit & à gauche.*

Par la parole de verité, en prêchant librement la verité, sans aucun mélange de fausseté.

Par la force de Dieu, par cette vertu toute divine que nous faisons paroître dans notre ministère, soit en operant des miracles, soit en convertissant les infidèles, soit en convainquant & en punissant ceux qui sont rebelles à notre prédication.

Par les armes de la justice, &c. c'est-à-dire, par la pratique des vertus chrétiennes, qui sont les armes dont nous nous servons pour attaquer les méchans, & nous défendre contr'eux. *Autr.* Par la pratique des vertus chrétiennes, qui sont les armes dont nous nous servons à droit & à gauche, c'est-à-dire, dans la prospérité & dans l'adversité, pour nous conserver dans la justice & dans la piété. Ces vertus sont l'humilité dans la prospérité, & la force dans l'adversité; l'humilité pour ne nous pas élever, & la force pour ne nous pas laisser abattre.

¶ 8. *Parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne reputation; comme des séducteurs, quoique sinceres & veritables, comme inconnus, quoique très-connus.*

L'Apôtre décrit les contradictions où lui-même s'est trouvé, & où se trouveront toujours ceux qui seront engagés, comme lui, dans la prédication des verités évangéliques.

Parmi l'honneur, c'est-à-dire, l'estime & la louange des uns; & *l'ignominie*, c'est-à-dire, rejetés & persecutés des autres.

Parmi la mauvaise & la bonne reputation, c'est-à-dire, chargés d'injures & de calomnies d'une part; & de l'autre, comblés de benedictions & de gloire; & estimés des uns comme des anges de paix & des ministres de l'Evangile de Dieu; & traités des autres comme des magiciens & des foux.

Comme des séducteurs, quoique sinceres & veritables, c'est-à-dire, accusés de séduire le monde. Après que l'Apôtre a rapporté en general les reproches qu'on faisoit aux ministres de l'Evangile, il descend dans le détail, & y répond en même-temps.

Comme inconnus, c'est-à-dire : On nous reproche d'être méprisables, vils, & de nulle estime dans le monde ; *quoique très-connus* par les fidelles, qui nous estiment, & qui rendent gloire à notre ministère.

¶ 9. *Comme toujours mourans, & vivans néanmoins ; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués.*

Comme toujours mourans ; c'est comme s'il disoit : On ne nous regarde plus qu'avec mépris, & comme des gens de l'autre monde, qui n'avons plus de part à la vie, étant tous les jours exposés aux supplices les plus cruels, comme les victimes de la mort.

Et vivans néanmoins, c'est-à-dire : Nous ne laissons pas cependant de demeurer en vie, par une protection divine toute visible & miraculeuse ; & quelque mal qu'on nous fasse, nous y demeurerons toujours, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous couronner d'une mort glorieuse.

Comme châtiés, mais non jusqu'à être tués. Le sens : Car quoique Dieu permette que nous soyons affligés des supplices les plus cruels, ce n'est pas pour nous faire mourir, mais seulement pour nous purifier davantage, & pour nous corriger ; comme un pere qui frappe ses enfans, non pour les tuer, mais pour les dresser, & pour les corriger de leurs imperfections. Voyez Ps. 117. 18.

¶ 10. *Comme tristes, & toujours dans la joie ;*

694 II. EPISTRE DE S. PAUL
comme pauvres & enrichissant plusieurs ; comme
n'ayant rien , & possédant tout.

Comme tristes , à cause de tant de persecutions ;
& toujours dans la joie , que nous produit interieurement
notre bonne conscience. *Autr.* Qui nous vient de la bonne conscience , & des consolations
celestes que Dieu nous envoie , & qu'il répand dans nos cœurs.

Comme pauvres , & enrichissant plusieurs , principalement
des dons spirituels de la connoissance de Dieu en JESUS-CHRIST , & de sa grace.

Comme n'ayant rien , non seulement comme pauvres
& misérables , mais comme manquant de toutes choses , & même de celles qui sont absolument
nécessaires ; ce qui n'est pas ordinaire aux plus pauvres.

Et possédant tout , c'est-à-dire , aussi content que
si nous possédions tout. *Autr.* Possédant tout par la foi , dans l'esperance certaine que nous avons
d'être pleinement rétablis dans le droit d'enfans de Dieu , & par conséquent d'être avec JESUS-CHRIST , qui est notre chef & notre aîné , les
héritiers de tous les biens , & Seigneurs de toutes les creatures. *Coheredes autem Christi.* Voyez
1. Cor. 3. 21. 22. 1. Tim. 4. 3. Hebr. 1. 2. & 2. 5.

Rom. 8.
17.

ψ. 11. O Corinthiens , ma bouche s'ouvre , & mon
cœur s'étend par l'affection que je vous porte.

O Corinthiens , ma bouche s'ouvre , c'est-à-dire ,
se laisse emporter à cette liberté , & à cette abondance
& ce torrent de paroles ; & mon cœur s'étend de joie par l'affection que je vous porte. *Gr. pour vous.*
Le sens : Le transport de joie où je suis est si grand ,
qu'après tout ce que je viens de vous dire , je ne
sçaurois encore cesser de vous parler , & de vous

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 695
témoigner les sentimens de tendresse que j'ai pour
VOUS.

¶. 12. *Mes entrailles ne sont point resserrées pour
vous, mais les vôtres le sont pour moi.*

Mes entrailles, &c. Le sens : L'affection que j'ai
pour vous est si grande, que je vous porte tous dans
mon cœur ; mais vous en avez si peu pour moi, que
je n'ai pas même de place dans le vôtre.

¶. 13. *Rendez-moi donc amour pour amour. Je
vous parle comme à mes enfans ; étendez aussi pour
moi votre cœur.*

Rendez-moi donc amour pour amour. Le sens : L'a-
mour que je vous demande, est une récompense
dûe à celui que j'ai pour vous.

*Je vous parle comme à mes enfans, c'est-à-dire,
comme à ceux pour qui j'ai plus de tendresse.*
Autr. Comme à ceux que j'ai engendré à JESUS-
CHRIST, & qui par conséquent me doivent aimer
comme leur pere.

*Étendez aussi pour moi votre cœur, c'est-à-dire,
donnez-moi place dans votre cœur, comme je vous
en donne dans le mien,*

¶. 14. *Ne vous attachez point à un même joug
avec les infidèles : car quelle union peut-il y avoir en-
tre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lu-
mière & les ténèbres ?*

*Ne vous attachez point à un même joug avec les
infidèles.* Le sens : Ne vous attachez point aux in-
fidèles par aucun lien d'étroite amitié, ni de vie
commune, sur-tout par le mariage, puisqu'il y a
une entière disproportion entre eux & vous, & une
société si inégale, qu'elle pourroit vous porter au
mal, & vous détourner du service de Dieu. Cette
façon de parler est toute métaphorique, tirée de

l'accouplement des bêtes de diverses especes à un même joug, comme d'un bœuf & d'un âne. L'Apôtre fait allusion à la défense de Dieu, de faite de ces sortes d'accouplements. Voyez Deut. 22. 10.

Car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité, c'est-à-dire, la vraie & la fausse religion? Quel commerce entre la lumière & les tenebres, c'est-à-dire, entre un Chrétien, qui est dans la lumière de l'Evangile, & qui vit selon ses maximes; & un Payen, qui est plongé dans les erreurs & dans les desordres du Paganisme. Voyez Ephes. 5. 8. 11. & 1. Thess. 5. 5.

¶. 15. Quel accord entre JESUS-CHRIST & Bélial? Quelle société entre le fidelle & l'infidelle?

Quel accord entre JESUS-CHRIST & Bélial, &c. C'est un mot hebreu qui signifie un scelerat, on l'attribue au diable qui est le chef de tous les méchans. *Antr.* L'Apôtre represente ici sous le nom de JESUS-CHRIST celui qui vit sous le joug de l'Evangile, & sous le nom de Bélial celui qui est sans loi: car il parle en cet endroit des Payens, & non pas du diable. Ce nom, Bélial, signifie aussi un homme sans discipline & sans loi; comme s'il disoit: *Quel accord entre les fidelles qui font profession d'obeissance à JESUS-CHRIST, & un Payen qui fait profession de ne se soumettre à aucune loi, qu'à celle de sa cupidité, ou à celle des idoles du démon; & c'est à ce dernier sens que détermine le verset suivant.*

¶. 16. Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles? Car vous êtes le temple de Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même: J'habiterai en eux, & je m'y promenerai; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.

Quel rapport entre le temple de Dieu, c'est-à-dire, les fidèles, qui sont le temple de Dieu, & les idoles? La Version Siriaque porte: Les temples des idoles, c'est-à-dire, les idolâtres, qui sont les temples des diables.

Car vous êtes le temple. Voyez 1. Cor. 3. 16. & 6. 19. Eph. 2. 21. 22. Hebr. 3. 6.

De Dieu vivant, Il l'appelle vivant, à la différence des idoles, qui sont sans vie & sans mouvement, & qui ne représentent que des personnes qui sont mortes, comme Jupiter Saturne, &c. Voyez Matth. 26. 63. Jean. 6. 69. 1. Theff. 1. 9. 1. Tim. 3. 15. & 6. 17.

Comme Dieu dit lui-même, s'adressant aux enfans d'Israël, afin de les encourager à s'attacher à son culte, & à regarder avec abomination les idoles & les superstitions payennes.

J'habiterai en eux par ma grace, & par mon Esprit, qui résidera en eux. C'est l'application mystique du passage du Levit. 26. 11. 12. Rom. 8. 11. 2. Tim. 1. 14. Jean. 14. 23. Zach. 2. 10.

Et je m'y promènerai, c'est-à-dire, j'en ferai le lieu de mes délices; je les visiterai pour les consoler, pour les protéger. Qui ambulat in medio septem candelabrorum. Apoc. 2. 1.

Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple, c'est-à-dire, ils me reconnoîtront & m'adoreront comme leur Dieu, & je les reconnoîtrai & les traiterai comme mon peuple. C'est ce qui s'est accompli parfaitement par JESUS-CHRIST.

v. 17. C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur, séparez-vous d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur.

C'est pourquoi. C'est la conclusion des deux ver-

sets précédens, c'est-à-dire, puisqu'il y a une si grande disproportion entre vous & les infidelles, &c.

Sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur, &c. Ce passage s'entend à la lettre des Juifs, lorsqu'ils étoient captifs en Babilone; & au sens mystique des fidelles qui sont parmi les Idolâtres, c'est-à-dire : Sortez non seulement d'esprit & d'affection, en desapprouvant leur idolatrie, & menant une vie toute contraire à la leur; mais même réellement & effectivement, en vous retirant de leur conversation familiere, de crainte qu'elle ne vous soit préjudiciable, & qu'elle ne vous corrompe; ce n'est pas que l'Apôtre défende de demeurer avec les infidelles, ni de converser civilement avec eux. Voyez 1. Cor. 5. 10.

Ne touchez point à ce qui est impur, c'est-à-dire, ne contractez point d'étroite amitié avec les idolâtres, signifiés par les animaux immondes, dont l'attouchement même est défendu par la loi. Voyez Act. 10. 1. Cor. 7. 14. N'ayez nulle participation avec eux, sur-tout en ce qui regarde leur vie profane & idolâtre. Voyez Jud. 23.

v. 18. Et je vous recevrai, je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

Et je vous recevrai, c'est-à-dire, ne craignez pas qu'en quittant les idolâtres, & en renonçant à leur amitié, il vous en arrive du mal, & qu'ils ne vous abandonnent de leurs secours; car je vous recevrai, & vous prendrai sous ma protection, & vous garantirai de tout le mal qui vous pourroit arriver.

Et je serai votre Pere, &c. Le sens: Quoiqu'en quittant les idolâtres vous perdiez le secours de vos

les guerir ; & que l'homme soit insensible à ce qui le touche de si près ?

Le temps favorable dont parle l'Apôtre est celui de la loi nouvelle que JESUS-CHRIST, a apportée ; c'est un temps où il nous communique abondamment ses graces, au-lieu que ceux qui ont vécu au temps de la loi naturelle & de la loi écrite n'ont pas joui des avantages que nous avons en celui-ci.

Act. 14. 25. Dieu qui dans les siècles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies, nous a ouvert par la venue de notre Sauveur des sources de graces, où nous pouvons obtenir la remission de nos pechés ; & les moyens de parvenir à un bonheur éternel.

Isa. 55. Ces graces sont ces eaux salutaires dont le Prophete nous invite à venir nous defalterer ; c'est ce *vin* & ce *lait* qu'il nous exhorte d'acheter sans argent. La grace du Sauveur qui est marquée par le *vin* à cause de sa force & de sa vertu ; & en même-temps par le *lait* à cause de sa douceur, est gratuite, & néanmoins on l'achete, parcequ'on doit travailler pour l'acquérir. Mais le Prophete ajoute qu'il faut *chercher le Seigneur pendant qu'on le peut trouver, & l'invoquer pendant qu'il est proche.* Dieu a ses temps & ses momens, dont il a mis la disposition en sa puissance ; il offre ses dons avec une liberalité toute gratuite ; mais si on ne les accepte, il n'y a souvent plus de retour. Le Sage dans ses Proverbes nous représente avec des paroles terribles cette vérité importante : *Parceque je vous ai appellés, & que vous n'avez point voulu m'écouter ; que j'ai étendu ma main, & qu'il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardé : parceque vous avez méprisé tous mes conseils, & que vous avez negligé mes reprimendes ; je rirai aussi à votre mort, & je vous insulturai lorsque*

Prov. 1.

24. 25. 26.

ce que vous craigniez vous arrivera. Rien ne paroît si capable d'épouvanter les hommes & de les rendre attentifs à leur salut que ces menaces ; & , comme dit saint Augustin , *il ne faut pas seulement être assoupi , mais il faut être mort , pour n'être pas réveillé* Enchir. 74. *par le bruit de ce tonnerre ;* & cependant peu de personnes se convertissent & rentrent en eux-mêmes par la terreur des jugemens de Dieu : c'est qu'à moins que Dieu ne touche le cœur , & ne fasse sentir intérieurement la grandeur du danger , on ne l'apperçoit point. JESUS-CHRIST prédit aux Juifs , qu'après qu'il se sera retiré , ils le chercheront , & ne le trouveront point : *Je m'en vais , leur dit-il , & vous me chercherez , & vous mourrez* Joan. 8: 21. *dans votre péché ;* ils demeurèrent néanmoins toujours incredules & rebelles à la vérité tant qu'il fut présent , & ce fut inutilement que plusieurs d'entr'eux le chercherent lorsqu'il n'y étoit plus.

Le malheur de ceux qui tâchent en vain de recouvrer les graces qu'ils ont refusé d'accepter dans leur temps , nous est bien représenté par la desobeissance des Israélites dans le desert. Car Moïse leur ayant ordonné de la part de Dieu de marcher contre les ennemis pour conquérir la terre promise , où ils devoient entrer , ils refuserent d'y aller , ayant été intimidés par ceux qui étoient allés reconnoître cette terre , quoique Dieu leur promît son assistance pour exterminer les habitans de ce pays : c'est pourquoi Dieu irrité de leur desobeissance leur déclara que nul d'eux au-dessus de vingt Nomb. 14. ans n'entreroit dans cette terre , & que leurs corps seroient étendus morts dans le desert ; cependant s'étant ensuite repentis de leur faute ils résolurent de marcher pour combattre leurs ennemis ; mais n'étant

point assistés du secours de Dieu, ils furent tous taillés en pieces, & tout ce peuple fut consumé dans le desert pendant quarante ans. Ceci nous fait voir combien il est dangereux de laisser échapper le temps que Dieu nous donne pour gagner le ciel, qui est cette terre promise. Le temps de la vie présente nous est accordé pour operer notre salut ; il le faut ménager avec grand soin ; cependant on le perd, on le prodigue, & l'on ne pense point qu'il n'y a rien de plus précieux. Nous avons mérité par nos offenses contre Dieu des peines éternelles, nous pouvons les racheter par une heure de ce temps & acquerir la jouissance d'un bonheur éternel, qui est d'un prix inestimable ; ménageons les occasions que Dieu nous présente pour y arriver, comme des temps de grace & des jours de salut, qui ne reviendront plus si nous les laissons échapper, & craignons que Dieu ne nous dise comme JESUS-CHRIST a dit à Jerusalem : *Tes ennemis te détruiront entièrement, parceque tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée.* Ne négligeons pas les graces, les instructions, les châtimens par lesquels il nous visite ici-bas, si nous voulons éviter les malheurs par lesquels Dieu punit dans l'autre vie l'ingratitude de ceux qui auront négligé dans celle-ci le jour qui leur étoit donné pour operer leur salut.

Luc. 19
44.

¶. 3. jusqu'au 11. *Et nous prenons-garde aussi nous-mêmes, de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministere ne soit point deshonoré ; mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience, &c.*

Si l'on considère quelle est l'éminence & la

dignité du ministère sacré, on conviendra aisément que ceux qui en sont revêtus doivent le conduire de telle sorte, que le monde les regarde plutôt comme des Anges que comme des hommes. JESUS-CHRIST qui les a établis ses successeurs pour *travailler à la perfection des Saints & à l'édification de l'Eglise*, veut qu'ils soient comme le sel qui assaisonne ; c'est-à-dire , qui regle & qui rectifie les mœurs & la conduite des peuples ; & comme la lumière qui les éclaire & les conduise , non seulement par leurs paroles & leurs instructions , mais encore plus par leurs actions & par l'exemple de leur vie. C'est ce que saint Gregoire le Grand nous enseigne dans son Pastoral : *Il faut, dit ce S. Docteur, qu'un Pasteur excelle au-dessus de tous les autres dans la pratique de toutes les vertus, afin que sa vie toute sainte, soit comme une voix continuelle, qui enseigne à bien vivre ; & que le troupeau qui voit tout ensemble & écoute son Pasteur, soit encore mieux conduit par son exemple & ses actions que par ses instructions & sa parole. Comme il est obligé d'apprendre aux hommes la voie la plus sublime & la plus parfaite, il est obligé de même de leur en représenter un modèle dans la perfection de sa vie : car la parole penetre le cœur bien plus aisément, lorsqu'elle est soutenue par les actions ; & il est bien plus facile d'obéir, lorsqu'on voit que celui qui enseigne ce qu'il faut faire, fait lui-même ce qu'il enseigne.*

En effet, n'est-il pas juste que la pureté de la vie des ministres de JESUS-CHRIST soit proportionnée à l'excellence & à la sainteté de leur ministère ? Car enfin, quel honneur n'est-ce pas d'être associé au sacerdoce du Fils de Dieu, & de tenir sa place sur la terre, pour y exercer le pouvoir qu'il a

Ephes.
4. 12.2. part.
6. 3.

1. 3. de
sacerd
c. 4. c.
5.

reçu de son Pere ? Qui comprendra quelle est la dignité dont le Saint-Esprit a honoré les Prêtres, dit saint Chrysostome, puisque c'est par leur ministère que les sacrés mysteres s'accomplissent ? Ils vivent encore sur la terre, & ont néanmoins la dispensation des choses du ciel ; ils ont reçu une puissance que Dieu n'a pas voulu donner aux Anges ni aux Archanges, puisque Dieu ratifie là-haut tout ce qu'ils font ici-bas, & le Maître confirme la sentence de ses serviteurs : N'est-ce pas là, continue ce Pere, leur avoir donné toute la puissance des cieux ? Le Fils a reçu du Pere tout pouvoir de juger, & ils l'ont reçu du Fils. Ils ont été honorés de cette puissance, comme s'ils étoient rehaussés au-dessus de toute la nature humaine, & affranchis de toutes nos passions.

Notre grand Apôtre étoit bien penetré de l'excellence de son ministère, puisqu'il prenoit-garde de le deshonorer en quoi que ce soit, & qu'il se rendoit recommandable en toutes choses pour en soutenir la dignité. C'est la regle qu'il donne en sa personne à tous les Pasteurs *de se rendre recommandables en toutes choses*, & d'avoir toutes les vertus en un degré éminent : Car si un homme, dit saint Gregoire de Nazianze, n'a purifié son esprit, & ne s'est beaucoup plus avancé vers Dieu que le commun des Chrétiens, il est très-dangereux pour lui de se charger du soin des ames, & de se rendre mediateur entre Dieu & les hommes, ce qui est proprement l'office d'un Prêtre. Il faut s'éprouver soi-même, & voir si l'on a assez de force pour entrer dans la pratique de toutes les vertus que S. Paul propose ici comme nécessaires & essentielles à l'état ecclésiastique ; les peines, les dangers, les traverses & les persecutions

persecutions dont le saint Apôtre fait mention, sont des événemens inévitables à tous les Chrétiens qui ont dans le cœur l'amour de la vérité ; mais surtout à ceux qui sont obligés par leur état de maintenir les intérêts de la religion ou de la justice ; & comme, selon le Sage, *il ne faut pas se faire Jugo qu'on n'ait assez de force pour surmonter les difficultés qui se rencontrent* : aussi est-ce une temerité insupportable de s'engager dans le ministère sacré, sans être dans la résolution de pratiquer toutes les choses que S. Paul rapporte en cet endroit, & sans avoir assez de force pour les soutenir jusqu'à la fin.

¶. 11. jusqu'au 14. *O Corinthiens, ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte : Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, &c.*

Comme un bon Pasteur ne peut s'acquitter bien de son devoir, ni se sauver, s'il n'aime tendrement ses brebis, jusqu'à donner sa vie pour elles, s'il est nécessaire ; il ne peut point aussi procurer leur salut, s'il n'en est aimé réciproquement : c'est pourquoi les Pasteurs doivent tellement temperer leur autorité dans l'administration de leur charge, qu'il paroisse dans leur conduite plus de charité que de pouvoir ; le pouvoir & l'autorité qu'on a sur les autres leur resserre le cœur, comme le témoignage qu'on leur donne par des preuves sensibles d'une charité sincère qu'on les aime tendrement, le leur ouvre : de même que nous voyons qu'un vent froid retarde la production des biens de la terre, & l'empêche de pousser au-dehors les fleurs & les fruits qu'elle retient renfermés dans son sein ; au-lieu que les vents doux & la chaleur les fait éclore. Ainsi bien que le Pasteur soit obligé d'user de severité pour corri-

ger les desordres, il doit faire voir que c'est la charité qu'il a pour ceux qu'il reprend, qui l'y engage, & doit toujours, à l'imitation de saint Paul, avoir le cœur ouvert pour ceux mêmes qui l'ont resserré pour lui. Cet esprit de douceur est le caractère principal du Pasteur, qui veut imiter le bon Pasteur, & l'Évêque de nos ames, de qui le Prophete avoit prédit qu'il ne briseroit point le roseau cassé, & qu'il n'éteindroit point la mèche qui fume encore. Or où a-t-on vû éclatter plus ouvertement cette charité pastorale que dans la conduite de notre saint Apôtre, qui brûloit d'un amour ardent pour gagner des ames à JESUS-CHRIST? Tantôt il se considere comme une mere qui sent les douleurs de l'enfantement, pour ceux qui se sont écartés de la foi en JESUS-CHRIST: *Mes petits enfans*, disoit-il aux Galates, *pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé en vous*: tantôt il se regarde comme une nourrice qui aime tendrement ses propres enfans: *Ainsi*, dit-il aux Thessaloniens, *dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions*; il leur dit encore ensuite: *Vous savez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans, vous exhortant, vous consolant, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu. N'est-ce pas là le modèle d'un vrai Pasteur? & ne pouvoit-il pas dire aux autres: Soyez mes imitateurs, comme je le suis de JESUS-CHRIST? N'avoit-il pas droit d'exiger de ceux qu'il aimoit si tendrement, qu'ils lui rendissent la pareille, &*

Isa. 42.
Matth.
21. 20.

1. Thess.
2. 7. 8.

1. 11. 12.

1. Cor.
U. 1.

qu'ils étendissent aussi leur cœur pour lui ?

Mais si l'Apôtre demandoit des Corinthiens cette affection reciproque, c'étoit pour leur intérêt & non pas pour le sien. Car il est extrêmement important pour ceux qui sont sous la conduite des autres, d'avoir de l'estime & de l'affection pour ceux qui les conduisent : ceux qui aiment se laissent bien plus aisément persuader ; & les avis qu'on leur donne font bien plus d'impression sur leur esprit ; c'est cette même disposition & cet esprit d'obéissance & de soumission affectueuse que JESUS-CHRIST demande dans ses disciples : *Celui*, dit-il, *qui vous écoute, m'écoute*. Il faut donc que les fidèles écoutent avec respect & avec une soumission sincère leurs Supérieurs, qui sont les ambassadeurs de JESUS-CHRIST, comme si c'étoit JESUS-CHRIST même ; c'est aussi en cette qualité qu'il faut considérer ceux qui nous gouvernent, de-peu de s'attacher d'affection à leurs personnes à cause de leurs belles qualités ou de l'affection qu'ils ont pour nous.

vs. 14. jusqu'à la fin. *Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles ; car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumière & les tenebres ? &c.*

Si un Chrétien connoissoit bien l'éminence de sa dignité, & l'estimoit autant qu'il le doit, il prendroit bien garde de ne rien faire qui fût indigne de la noblesse de son état : un Chrétien qui par la grace de JESUS-CHRIST est devenu enfant de Dieu, héritier de son royaume, & participant de sa nature divine, doit s'élever par un saint orgueil, comme parlent les Peres, au-dessus de tout ce qu'il y a dans le monde, en sorte néanmoins que l'hum-

lité nous tienne toujours abaissés au-dessous des moindres de nos freres. Et comme un Prince du sang royal ne voudroit point contracter d'alliance avec des personnes de la lie du peuple, ni lier avec eux une familiarité étroite; de même aussi un Chrétien éclairé de la lumiere de la foi, qui vit dans l'amitié & la société de Dieu même, & qui le possède dans son cœur comme dans un temple, ne doit point avoir de liaison ni de société trop étroite avec ceux, ou, qui ne connoissent pas Dieu, ou qui l'ont renoncé après l'avoir connu; ces personnes se peuvent reduire à trois sortes, qui sont les infidelles, les heretiques, & les mauvais Chrétiens: tous ces gens sont ennemis de Dieu & de son Eglise; mais ces derniers sont pires que les deux autres. Il y a une distance infinie entre un bon & un mauvais Chrétien, entre celui qui sert Dieu avec affection, & qui étant animé de son Esprit, pratique avec soin ses commandemens; & celui qui étant animé de l'esprit du monde, en suit les maximes, & est esclave de ses passions; & quoiqu'ils soient dans le même lieu, à la même table, & qu'ils chantent quelquefois ensemble les louanges de Dieu, ils se trouvent néanmoins aussi opposés que le sont la lumiere & les tenebres; JESUS-CHRIST & Bélial, le paradis & l'enfer.

Que faut-il donc que fassent les bons dans la compagnie des méchans, pour n'être point infectés de leur corruption? Il faut suivre le conseil que nous donne ici saint Paul: *Sortez du milieu de ces personnes, séparez-vous d'eux*; le monde est si contagieux & si corrompu, que c'est vouloir se perdre que d'y demeurer volontairement, & de s'y plaire: C'est pourquoi il n'y a rien si solidement établi, ni

si recommandé dans les Ecritures, que la fuite & la séparation du monde; c'est la première pensée que Dieu inspire à ceux qu'il engage à son service, & c'est la première démarche qu'il a fait faire à tous les Saints, pour se conserver purs de la contagion du siècle. Mais cette séparation ne se peut pas toujours faire corporellement, & nous avons souvent des engagements qui nous empêchent de nous séparer de la compagnie des méchans, avec lesquels nous sommes obligés de vivre: ainsi cette séparation se doit entendre d'une manière morale & spirituelle, lorsqu'on ne peut se retirer du monde; mais il y faut vivre comme Abraham au milieu des Chaldéens, & Lot au milieu des Sodomites, sans prendre part à leurs vices, & sans imiter leurs déreglemens: c'est ainsi qu'en ont usé les Patriarches & les Prophetes parmi ceux de leur temps. Jeremie, dit saint Augustin, demuroit dans son peuple parmi des impies & des scelerats; il entroit avec eux dans le même temple, & avoit part aux mêmes sacrements; il vivoit parmi les pecheurs, & néanmoins il s'en séparoit: Mais comment? En criant contre eux, & en leur reprochant leurs méchancetés. Cela, dit ce Pere, s'appelle sortir de là, & ne point toucher ce qui est impur, s'en éloigner de volonté & d'affection, & ouvrir la bouche pour les reprendre; c'est ainsi qu'en doivent user les gens-de-bien qui sont engagés dans le monde; s'ils ne peuvent rompre les liens qui les y retiennent, il faut qu'ils s'en retirent de cœur & d'affection, & que parmi tous les mauvais exemples qu'ils sont obligés de voir, ils en gemissent, & quoiqu'ils demeurent avec les pecheurs, quant au corps, ils en soient extrêmement éloignés quant à l'esprit & à la disposition intérieure.

*August.
serm. 18
de verb.
Domini.
c. 20.*



CHAPITRE VII.

1. **A**yant donc reçu de Dieu de telles promesses, mes chers frères, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu //

2. Donnez-nous place // dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons corrompu l'esprit de personne, nous n'avons pris le bien de personne.

3. Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner; puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.

4. Je vous parle avec grande liberté: j'ai grand sujet de me glorifier de vous //: je suis rempli de consolation: je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.

1. **H**As ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.

2. Capite nos. Neminem læsimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

3. Non ad condemnationem vestram dico: prædiximus enim quòd in cordibus nostris estis ad commoriendum, & ad convivendum.

4. Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

†. 1. *autr.* travaillant dans la crainte de Dieu à nous sanctifier de plus en plus.

†. 2. *lett.* recevez-nous. *autr.*

que nos paroles entrent dans votre cœur.

†. 4. *expl.* à cause de leur foi & de leur obéissance.

5. Nam & cum venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passi sumus: foris pugnae, intus timores.

6. sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi;

7. non solum autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione, qua consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.

8. Quoniam, etsi contristavi vos in epistola, non me poenitet: etsi poeniteret, videns quod epistola illa (etsi ad horam) vos contristavit;

9. nunc gaudeo: non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad poenitentiam. Contristati enim estis se-

5. Car étant venus en Macédoine, nous n'avons eu aucun relâche selon la chair, mais nous avons toujours eu à souffrir: ce n'a été que combats au-dehors, & que frayeurs au-dedans.

6. Mais Dieu, qui console les humbles & les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite //;

7. & non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez de me revoir, la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez: ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.

8. Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins, quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps.

9. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous

712 II. EPISTRE DE
 a porté à la pénitence. La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu ; & ainsi la peine que nous vous avons causée , ne vous a été nullement désavantageuse.

1. Petr.
 2. 19.

10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable // ; mais la tristesse de ce monde produit la mort.

11. Considérez combien cette tristesse , même selon Dieu , que vous avez ressentie , a produit en vous *non seulement* de soin & de vigilance , mais de satisfaction *envers nous* , d'indignation *contre ces incestueux* , de crainte *de la colere de Dieu* , de desir *de nous revoir* , de zele *pour nous défendre* , d'ardeur à venger *ce crime*. Vous avez fait voir par toute *votre conduite* , que vous étiez purs & irréprochables dans cette affaire.

12. Aussi lorsque nous vous avons écrit , ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure , ni à cause de celui qui l'avoit soufferte // , mais

S. PAUL
 cundum Deum , ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10. Quæ enim secundum Deum tristitia est , poenitentiam in salutem stabilem operatur : sæculi autem tristitia mortem operatur.

11. Ecce enim hoc ipsum , secundum Deum contristari vos , quantum in vobis operatur sollicitudinem , sed defensionem , sed indignationem , sed timorem , sed desiderium , sed emulationem , sed vindictam : in omnibus exhibuistis vos , incontaminatos esse negotio.

12. Igitur , etsi scripsi vobis , non propter eum qui fecit injuriam , nec propter eum qui passus est : sed ad manifestandam sollicitudinem no-

†. 10. Grec. dont on ne se repent point.

†. 12. expl. l'incestueux qui

avoit fait l'injure , ni le pere qui l'avoit soufferte.

stram , quam habemus
pro vobis ,

pour vous faire connoître le
soin que nous avons de vous
devant Dieu.

13. coram Deo : ideò
consolati sumus. In
consolatione autem no-
stra , abundantius ma-
gis gavisi sumus super
gaudio Titi , quia re-
fectus est spiritus ejus
ab omnibus vobis :

13. C'estpourquoi ce que
vous avez fait pour nous con-
soler , nous a en effet conso-
lés // : & ma joie s'est encore
de beaucoup redoublée par
celle de Tite, voyant que vous
avez tous contribué au repos
de son esprit ;

14. & si quid apud
illum de vobis gloria-
tus sum , non sum con-
fusus : sed sicut omnia
vobis in veritate locuti
sumus , ita & gloriatio
nostra , quæ fuit ad Ti-
tum , veritas facta est.

14. & que si je me suis loué
de vous en lui parlant , je n'ai
point eu sujet d'en rougir ;
mais qu'ainsi que nous ne
vous avions rien dit que dans
la verité, aussi le témoignage
avantageux que nous avons
rendu à Tite *de vous* , s'est
trouvé conforme à la ve-
rité.

15. Et viscera ejus
abundantiùs in vobis
sunt : remniscentis om-
nium vestrùm obedièn-
tiam , quomodo cum
timore & tremore ex-
cepistis illum.

15. C'estpourquoi il res-
sent dans ses entrailles un re-
doublement d'affection en-
vers vous , lorsqu'il se sou-
vient de l'obeissance que vous
lui avez tous rendue, & com-
ment vous l'avez reçu avec
crainte & tremblement.

16. Gaudeo quòd in
omnibus confido in vo-
bis.

16. Je me réjouis donc de
ce que je me puis promettre
tout de vous.

✧ 13. *lett.* nous avons été consolés & notre consolation s'est
beaucoup augmentée , &c.



SENS LITTÉRAL.

✓. 1. *A* Tant donc reçu de Dieu de telles promesses, mes chers frères, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu.

Ayant donc reçu de Dieu de telles promesses; ce sont les promesses contenues dans les versets 16. & 18. du chapitre précédent.

Purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, c'est-à-dire, de tous les péchés du corps, comme sont l'intemperance, l'impureté, &c. & de ceux de l'esprit, comme sont l'idolatrie, l'orgueil, la haine, l'hérésie, &c.

Achevant l'œuvre de notre sanctification, c'est-à-dire, travaillons sans cesse à augmenter la grace de la sanctification que nous avons reçue au Batême, & à rendre tous les jours notre vie plus parfaite & plus sainte; jusqu'à ce que nous soyons parvenus au comble & à l'état de la perfection & de la sainteté.

Dans la crainte de Dieu; c'est-à-dire, en observant exactement les commandemens de Dieu, & craignant de lui déplaire en la moindre chose; ce qui est le vrai moyen de parvenir à la perfection. Voyez Philip. 2. 12.

✓. 2. *Donnez-nous place dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne; nous n'avons corrompu l'esprit de personne; nous n'avons pris le bien de personne.*

Donnez-nous place dans votre cœur. L'Apôtre touche tacitement les vices des faux docteurs; comme

s'il disoit : Puisque vous donnez place dans votre cœur aux faux-docteurs, qui usurpent une tyrannie sur vos consciences, qui corrompent vos esprits par leur fausse doctrine, & qui ravissent adroitement vos biens par des moyens indécens & pleins de fraude; n'est-il pas bien plus juste que vous nous y receviez, nous qui sommes vos Apôtres legitimes, & qui n'avons jamais commis aucun de ces crimes, & qui avons même pratiqué à votre égard toutes les vertus contraires. *Nous n'avons fait tort à personne* dans la reputation, ni dans les biens. *Grec.* Nous n'avons maltraité personne. *Nous n'avons corrompu l'esprit de personne* par une fausse doctrine, & de fausses maximes. *Nous n'avons pris le bien de personne* par adresse, ni sous prétexte de piété. *Libenter suffertis insipientes, &c.*

2. Cor. II.
20.

¶ 3. *Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner; puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.*

Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner, c'est-à-dire, par reproche, & par ressentiment de ce que vous en usez si mal envers moi; c'est seulement un avertissement charitable que je vous donne.

Puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur, c'est-à-dire; car l'amour extrême que j'ai pour vous, ne me permet pas d'avoir le moindre sentiment d'aigreur contre vous.

A la mort & à la vie, c'est-à-dire, je vous aime si fort, que je desire non seulement de vivre, mais même de mourir avec vous, pour n'être jamais séparé de vous. Cette exposition est hyperbolique fondée sur l'exemple de ces anciens, qui se faisoient mourir après la mort de leurs amis.

¶ 4. *Je vous parle avec grande liberté; j'ai grand*

Je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.

Je vous parle avec grande liberté, comme un pere parle à ses enfans : que si je vous ai dit quelque chose de fâcheux ce n'est point par un effet de ressentiment contre vous, mais plutôt par l'amour que je vous porte.

J'ai grand sujet de me glorifier de vous, &c. c'est-à-dire, de votre bonne conduite, & de l'amitié que vous avez pour moi. L'Apôtre ne se contredit point, lorsqu'il loue les Corinthiens après les avoir blâmés, parceque ces louanges, & les blâmes tombent sur diverses personnes de la même Eglise, quoiqu'il ne fasse pas cette difference, pour rendre ces exhortations, & ces reprehensions plus efficaces, & ne choquer personne en particulier.

v. 5. Car étant venus en Macedoine, nous n'avons eu aucun relâche selon la chair, mais nous avons toujours eu à souffrir : ce n'a été que combats au-dehors, & que frayeurs au-dedans.

L'Apôtre explique quelles sont ces souffrances dont il vient de parler. *Car étant venus en Macedoine.* C'est de ce voyage dont il a déjà parlé dans cette lettre ch. 2. v. 13. *Nous n'avons eu aucun relâche, selon la chair, c'est-à-dire, selon le corps.* *Autr.* Selon l'homme extérieur, & selon la partie inférieure; car à l'égard de la partie supérieure, & de l'homme intérieur, jamais l'Esprit de paix & de consolation ne nous a abandonné. *Mais nous avons toujours eu à souffrir.* C'est ce qu'on peut voir dans ce qui est rapporté. Act. 16. v. 22. & suiv.

Ce n'a été que *combats* à livrer & à soutenir *au-dehors*, c'est-à-dire, extérieurement contre les ennemis de la foi & de l'Eglise, comme l'Apôtre l'expli-

que, *Qui foris sunt.* Et que *frayeurs au-dedans*, ^{1. Cor. 5. 12. 13.} c'est-à-dire, interieurement par rapport à l'esprit.

Autr. au-dedans de l'Eglise entre les freres, ce n'étoit que crainte & qu'apprehension de nouvelles & de plus grandes persecutions.

¶ 6. *Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite.*

Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, c'est-à-dire, ceux qui pour son nom se soumettent humblement & avec foi aux persecutions qui viennent de la part des ennemis de la religion, & se confient & s'abandonnent à sa protection & à sa bonté paternelle.

Nous a consolés par l'arrivée de Tite, que nous attendions avec beaucoup d'impatience.

¶ 7. *Et non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez de me revoir, la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez : ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.*

Et non seulement par son arrivée. Ce qui ne seroit qu'une consolation fort imparfaite, puisque l'empressement que nous avions de le revoir étoit principalement de savoir la disposition où vous étiez à mon égard, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, en voyant de ses propres yeux les bons effets que ma premiere lettre avoit fait en vous.

M'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez de me revoir, ce qui prouve que ma premiere lettre ne vous avoit point indisposés contre moi.

La douleur que vous avez ressentie, à cause des afflictions que je souffrois dans la Macedoine. Autr.

du scandale qui étoit arrivé dans votre Eglise, ou, de la dureté apparente dont je vous avois traité, au sujet de l'insensibilité que vous paroissiez avoir pour celui qui avoit commis au milieu de vous une action honteuse.

Et l'ardente affection que vous me portez, en me défendant contre mes adversaires, & contre tous ceux qui me calomnient.

Ce qui m'a été un plus grand sujet de joie, c'est-à-dire, ce qui m'a donné une double joie, voyant d'une part combien vous m'aimez, & voyant de l'autre que vous aviez fait ressentir à Tite l'effet de cet amour.

ψ. 8. Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins, quoique je l'aie été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps.

Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, dans laquelle je me plains de votre conduite, & sur-tout de celle de l'incestueux. Je n'en suis plus fâché néanmoins, ayant appris par le retour de Tite les bons effets qu'elle avoit produit en vous.

Quoique je l'aie été auparavant, &c. c'est-à-dire, je n'ai pas laissé d'en être sensiblement touché; parce que l'affection que j'ai pour vous est extrême. Il semble que l'Apôtre adoucisse ici les reprimandes qu'il avoit faites aux Corinthiens en quelques endroits de sa première lettre, dans la crainte quelles ne leur eussent causé quelque chagrin, qui auroit pû nuire à leur avancement dans la foi.

ψ. 9. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence. La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu; & ainsi la peine que

nous vous avons causée, ne vous a été nullement désavantageuse.

Mais maintenant j'ai de la joie, &c. non de la douleur que vous a causé votre tristesse; car je vous aime trop pour ne point compatir à toutes vos peines; mais de l'effet salutaire qu'elle a produit, en vous portant à la pénitence, & à un sérieux amendement pour les pechés de votre vie passée; car le medecin ne se réjouit pas de la douleur que souffre le malade par l'operation de ses remedes, mais de la santé qu'il en reçoit.

La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu, c'est-à-dire, l'unique sujet de votre tristesse a été d'avoir offensé Dieu. Autr. a été conforme à la volonté de Dieu, qui veut que les hommes s'attristent de l'avoir offensé; & c'est lui-même qui vous a inspiré cette tristesse.

Et ainsi la peine que nous vous avons causée, par les reprehensions & les menaces de ma premiere lettre, ne vous a été nullement désavantageuse, mais au contraire elle vous a été très-utile.

¶. 10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable; mais la tristesse de ce monde produit la mort.

Car la tristesse..... produit pour le salut une pénitence stable, c'est-à-dire, solide, & dans laquelle on doit perseverer jusqu'à la mort, sans jamais retourner aux pechés de sa vie passée.

Mais la tristesse de ce monde, &c. qui n'a pour objet que la perte des biens, ou la souffrance des maux sensibles, est la cause de la mort éternelle de l'ame, par les pechés de haine, d'envie, de murmure, de desespoir, &c. où elle précipite ordinairement les gens du monde.

¶ 11. *Considérez combien cette tristesse même, selon Dieu, que vous avez ressentie, a produit en vous non seulement de soin & de vigilance, mais de satisfaction envers nous, d'indignation contre cet incestueux, de crainte de la colère de Dieu, de desir de nous revoir, de zèle pour nous défendre, d'ardeur à venger ce crime: vous avez fait voir par toute votre conduite que vous étiez purs & irréprochables dans cette affaire.*

Considérez, &c. C'est la preuve du verset 9. L'Apôtre montre que la tristesse qu'il leur a causée par sa lettre, bien loin de leur être dommageable, leur a été au-contraire très-utile, par tous les effets qu'elle a produits en eux, & il en fait le dénombrement.

Que vous étiez purs & irréprochables dans cette affaire, c'est-à-dire, que vous n'aviez nulle part dans le crime de cet incestueux. Il parle de la plus saine partie de leur Eglise, qui avoit toujours désapprouvé ce crime: car il paroît 1. Cor. 5. 2. que quelques-uns y avoient eu part.

¶ 12. *Aussi lorsque nous vous avons écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, ni à cause de celui qui l'avoit soufferte; mais pour vous faire connoître le soin que nous avons de vous devant Dieu.*

Aussi lorsque nous vous avons écrit, c'est-à-dire: Ainsi comme vous étiez irréprochables, & que vous n'aviez nulle part au crime de cet incestueux, lorsque je vous ai écrit, ce n'a pas tant été pour me plaindre de ce crime, ni de l'injure que son pere avoit reçue, que pour, &c. Le sens: Au reste je ne suis nullement surpris que ma lettre ait produit de si bons effets parmi vous, puisque ç'a été le dessein principal

principal que je me suis proposé en vous écrivant, & puis que je n'ai pas eu tant d'égard à l'intérêt particulier de ceux dont je vous écrivois, qu'au bien general de toute votre Eglise.

Ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, c'est-à-dire, l'incestueux, ni à cause de celui qui l'avoit soufferte, c'est-à-dire, le propre pere de l'incestueux.

Mais pour vous faire connoître, &c. la sincere & veritable affection que nous avons pour vous, comme Dieu en est témoin. Autr. Pour nous acquitter de notre devoir envers Dieu dont nous sommes les ministres.

¶. 13. C'est pourquoy ce que vous avez fait pour nous consoler, nous a en effet consolés; & ma joie s'est encore beaucoup redoublée par celle de Tite, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit.

C'est pourquoy, c'est-à-dire, Je n'ai point d'autre soin, ni d'autre vûe que celle de votre bien, & de vous faire connoître combien je vous aime.

Ce que vous avez fait, &c. Toutes ces actions & ces vertus que vous avez pratiquées ensuite de ma lettre: Il parle des vertus dont il a fait mention au verset 11.

Voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit. En correspondant à tous les soins, & à toutes les peines qu'il s'est données pour la reformation de votre Eglise.

¶. 14. Et que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir; mais qu'ainsi que nous ne vous avions rien dit que dans la verité; aussi le témoignage avantageux que nous avions rendu à Tite de vous s'est trouvé conforme à la verité.

Et que si je me suis loué de vous en lui parlant de

votre piété, de votre docilité, de votre respect envers Dieu, & envers moi qui suis son ministre.

Je n'ai point eu sujet d'en rougir, &c. c'est-à-dire, je n'ai point été trouvé menteur. *Autr.* Je n'ai point été trompé dans le témoignage que je lui avois rendu de vous.

Aussi le témoignage avantageux, &c. Il veut dire qu'il a sujet de se réjouir de ce qu'il se trouve véritable dans toutes ses paroles, aussi-bien en celles qu'il a prêchées aux Corinthiens en qualité de Ministre de l'Évangile, qu'en celles qu'il a dites à Tite au sujet des Corinthiens.

✠. 15. *C'est pourquoy il ressent dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se souvient de l'obéissance que vous lui avez tous rendue, & comment vous l'avez reçu avec crainte & tremblement.*

C'est pourquoy. vous l'avez reçu avec crainte & tremblement, c'est-à-dire, avec une affection sincère pleine d'un profond respect; car ils avoient aimé Tite comme leur père, & l'avoient respecté comme un Evêque.

✠. 16. *Je me réjouis donc de ce que je me puis promettre tout de vous.*

Je me réjouis donc de ce que je me puis, &c. m'assurer que vous vous avancerez de plus en plus en toutes sortes de vertus, & que vous vous y rendrez parfaits. *Autr.* m'assurer entièrement sur votre amitié, & que vous ne manquerez à rien de ce que je pourrai désirer de vous.





SENS SPIRITUEL.

vs. 1. jusqu'au 4. *A* Tant donc reçu de Dieu de telles promesses, mes chers frères, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu, &c.

Les biens que Dieu nous promet sont si grands & si relevés, que l'on ne peut en exprimer ni comprendre l'excellence; il est donc bien juste de travailler avec grand soin à se rendre digne de les acquérir & les posséder. Ceux qu'on destine aux premières charges d'un Etat, n'omettent ni soin ni peine pour se rendre capables d'en soutenir le poids avec honneur. Or peut-on s'imaginer un rang ou une dignité plus grande & plus illustre que celle d'un Chrétien qui a Dieu pour Pere, & que le Seigneur tout-puissant reçoit pour son fils, & qui en cette qualité est associé à la famille de la sainte Trinité, & à la jouissance de ses biens infinis? Avec quelle ardeur doit-il donc se porter à se rendre digne d'un honneur si relevé? Et quelle précaution ne doit-il pas prendre pour ne rien faire de bas & d'indigne d'une telle élévation? *Reconnois, ô Chrétien, ta dignité*, dit saint Leon, & prends-garde de retomber par une conduite indigne de ta naissance dans l'état vil & méprisable d'où tu as été tiré. C'est pour ce sujet que notre grand Apôtre nous exhorte ici à nous purifier de plus en plus, & de nous sanctifier, afin de vivre d'une manière digne de notre vocation. Le moyen le plus efficace qu'il nous

c. 6. 24

1. Jean;
1. 3.

Leo. ser.
1. de nat.
Domini.

Philip.
2. 12.

donne pour avancer & pour *achever l'œuvre de notre sanctification*, c'est de vivre *dans la crainte de Dieu*; &, comme il dit ailleurs, c'est *d'operer notre salut avec crainte & tremblement*: cette crainte que les enfans de Dieu ont à l'égard de leur Pere celeste, que l'on nomme communément crainte filiale, est l'abregé de toute la vie chrétienne & de toutes les vertus qu'un Chrétien doit pratiquer pour être sauvé. Craindre Dieu, c'est, dit saint Gregoire, ne rien omettre de tout le bien que l'on doit faire, selon ces paroles de Salomon: *Celui qui craint Dieu ne neglige rien*. Craindre Dieu, selon le langage du Saint-Esprit dans les saintes Ecritures, & l'honorer, e'est une même chose. *Craignez le Seigneur*, dit David, *vous qui êtes saints*; c'est-à-dire, ayez pour Dieu un profond respect, & ne craignez rien davantage que de l'offenser & de lui déplaire. Un enfant bien né craint son pere & sa mere, parcequ'il les aime & les honore, & s'il les offense en quelque chose, la douleur qu'il en a lui fait rechercher tous les moyens possibles de reparer sa faute, & de les satisfaire. Lorsqu'un Chrétien est en cette disposition, qu'il a pour Dieu la crainte & le respect que les bons enfans ont pour leurs peres, sa conscience lui rend alors ce témoignage, qu'il est un vrai enfant de Dieu, & qu'il a part à ses promesses.

ψ. 4. jusqu'au 8. *Je vous parle avec grande liberté: j'ai grand sujet de me glorifier de vous: je suis rempli de consolation: je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances, &c.*

Dieu afflige ses serviteurs, de-peur qu'ils ne s'élèvent; il les console, de-peur qu'ils ne s'abattent; & par ce temperament d'afflictions & de consolations qui se suivent, il les retient assujettis à l'ordre de sa

providence, dans la défiance d'eux-mêmes & dans la confiance en sa bonté paternelle. Saint Paul, que Dieu avoit destiné à servir à ses desseins, a éprouvé plus qu'aucun autre les effets de la sagesse divine dans la conduite des ames & le gouvernement de son Eglise; & si nul n'a jamais été plus persecuté, nul n'a jamais été plus consolé; il a été élevé jusqu'au troisième ciel, & a joui de l'entretien de Dieu même dans le paradis; il a été rabaislé jusqu'à souffrir avec une extrême confusion une tentation honteuse que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui; il étoit tous les jours exposé à la mort, & a été quelquefois laissé pour mort accablé de coups; mais JESUS-CHRIST lui a apparu plusieurs fois pour l'encourager. Il a souffert une infinité de peines, de travaux & de fatigues; mais *il étoit rempli de consolation & comblé de joie parmi toutes ses souffrances; & à mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'augmentoient, les consolations s'augmentoient aussi par JESUS-CHRIST.*

2. Cor.
1. 5.

C'est un mystere inconnu au monde, & à tous ceux qui n'en ont point fait l'experience, que l'on puisse être dans les souffrances & en même temps *rempli de consolation & comblé de joie.* Il sembloit que les Martyrs, lorsqu'on les déchiroit de coups, étoient misérables: mais les yeux des hommes charnels qui les plaignoient, ne voyoient pas cette force & cette onction interieure qui affermissoit leur ame & remplissoit leur cœur de joie au milieu des tourmens. C'est un effet de la bonté de Dieu & de sa puissance souveraine, de temperer de la sorte dans ses serviteurs les douleurs avec la joie, afin qu'ils en puissent supporter la rigueur, malgré la foiblesse dont ils sont environnés.

ψ. 8. jusqu'à la fin. Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché neanmoins, quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps, &c.

Comme il n'y a point de passion plus naturelle & plus commune que la tristesse, il n'y en a point aussi de plus dangereuse, & qui puisse nous être plus préjudiciable. La vie présente est si misérable, & les peines qui s'y trouvent sont si fréquentes, qu'elles viennent en foule incessamment nous attaquer; ainsi il y a toujours quelque nouveau sujet de douleur & de tristesse qui nous incommode dans le corps & dans l'esprit; mais la tristesse que ces maux nous causent est une très-mauvaise conseillère, si nous n'avons soin de la repousser & de rejeter ses suggestions malignes, elle nous remplira l'ame de pensées sombres & tenebreuses, qui nous porteront au desespoir; c'est ce qui fait dire à saint Bernard, que *la tristesse du siècle est le plus méchant de tous les malins esprits*, conformément à ce que dit l'Auteur de l'Ecclesiastique: *La tristesse du cœur est une plaie universelle, & toute plaie est supportable plutôt que la plaie du cœur*: car cette tristesse qui s'abandonne aux défiances & aux inquietudes qui l'accablent, cause quelquefois des maladies mortelles, au moins cause-t-elle la ruine des vertus & la mort de l'ame. C'est pourquoi le même Auteur sacré assure, *que la tristesse en tue plusieurs*, & en un autre endroit, *que la tristesse conduit à la mort*; ainsi il est très-important de suivre l'avis qu'il donne: *N'abandonnez point, continue-t-il, votre cœur à la tristesse, mais éloignez-la de vous*; cette tristesse que le Sage nous exhorte de bannir de nous, vient de l'amour de nous-mêmes & des créatures, & nous afflige

Bern. ad
sororem
c. 11.
Eccli. 25.
17.

c. 30. 25.

par l'inquietude & le déreglement des desirs. Il faut donc bannir cette tristesse en détruisant cet amour ; & cet amour ne se détruit que par celui de Dieu , qui est la joie & la vie de l'ame. Celui qui craint Dieu doit nourrir dans son cœur cette joie interieure , & bannir loin de lui la tristesse dont le démon s'est servi souvent pour perdre les ames. Car comme il envie aux hommes cette joie celeste que JESUS-CHRIST a gravée dans leur cœur en les délivrant de son esclavage , il tâche de leur donner quelque chose de cette noire tristesse à laquelle il a été condamné pour jamais , & de former dans leurs ames par les inquietudes dont il les trouble , une espece d'enfer , au-lieu que JESUS-CHRIST y veut former par la joie de son Esprit un avant-goût du paradis.

Mais enfin , si la tristesse est si dangereuse & si nuisible , d'où vient que Salomon dit , que *le cœur des sages est où se trouve la tristesse* , & que *le cœur des fous est où se trouve la joie* ? & que JESUS-CHRIST declare lui-même , que *ceux qui pleurent sont heureux* ? Ecd. 7.

Il faut distinguer avec saint Paul deux sortes de tristesse , l'une qui est *selon Dieu* , & l'autre qu'il appelle *la tristesse de ce monde* ; c'est cette dernière qui *produit la mort* & ces effets funestes dont nous avons parlé : mais la première est une douleur d'avoir offensé Dieu ; cette tristesse salutaire humilie le cœur , & remplit l'ame d'une joie interieure qui fait dire à saint Augustin , que *les larmes d'un pénitent sont plus douces & plus agreables que toutes les joies que donnent les spectacles* ; & comme la tristesse qui nous fait pleurer la perte des biens de ce monde , est très-nuisible ; la tristesse qui est selon Dieu , est

» très-avantageuse : Car , comme dit saint Jean
 » Chrysoſtome , celui qui pleure la perte d'un bien ,
 » ne remédie point par ſes pleurs à cette perte
 » qu'il a faite. Il n'y a que celui qui pleure ſes
 » fautes qui retire de l'avantage de ſes larmes , puis-
 » que ſes larmes effacent les fautes qu'il pleure. Com-
 » me Dieu ne nous a donné ce remède des larmes que
 » pour ce ſujet , ce remède ne montre ſa force que
 » dans cette occaſion ; pour les autres choſes où on
 » l'emploie , non ſeulement il ne ſert de rien , mais il
 » eſt nuifible.

Saint Paul a donc grande raiſon de ſe réjouir
 d'avoir attriſté les Corinthiens de cette triteſſe qui
 les a portés à la pénitence : car c'eſt une charité
 fauſſe & une douceur cruelle de laiſſer dans le de-
 ſordre ceux que l'on conduit , de-peur de les attri-
 ſter : il faut employer pour les redreſſer la ſeverité
 des reprimendes & de la correction , pour leur pro-
 curer par cette douleur paſſagere la guerison de
 leurs maux. Cette conduite , qui paroît dure , eſt
 pleine de douceur , dit ſaint Chryſoſtome , & c'eſt
 la véritable maniere de guerir les ames. C'eſt une
 preuve de la charité particulière que l'on a pour les
 pecheurs , & du ſoin que l'on prend de leur ſalut.
 C'a été le deſſein de l'Egliſe dans l'impoſition des
 peines , dont la douleur & la crainte empêchèt de
 pecher ; parceque cette crainte arrête & retient
 dans le devoir ceux-mêmes qui n'aiment pas la ju-
 ſtice : Mais comme c'eſt toujours une bonne choſe ,
 de ſ'abſtenir du mal ; c'eſt pour ce ſujet que l'Egliſe
 propoſe des peines à ceux qui pecheront , afin que
 la crainte les en empêche , & qu'enſuite ſ'accoutu-
 mant à ne plus pecher , ils viennent à aimer la
 juſtice pour elle-même , ce qui arrive ordinaire-

ment, la justice de soi étant aimable, & il n'y a que l'engagement dans les vices qui soit capable d'en éloigner; c'est pourquoy quand on les a une fois quittés pour goûter les vertus, on vient à avoir un grand amour pour elles, & au - contraire une grande aversion pour les vices.



C H A P I T R E V I I I.

1. **N**Otam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in Ecclesiis Macedoniae:

2. quòd in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit; & altissima paupertas eorum, abundavit in divitias simplicitatis eorum.

3. Quia secundum virtutem, testimonium illis reddo, & supra virtutem voluntarii fuerunt,

4. cum multa exhor-

1. **M**Ais il faut, mes freres, que je vous fasse savoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine:

2. c'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée; qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions; & que leur profonde pauvreté à répandu avec abondance les richesses de leur charité sincere //

3. Car il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à donner autant qu'ils pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient;

4. nous conjurant avec

v. 2. *lett.* qu'en tant d'épreuves d'affliction, l'abondance de leur joie a été plus grande, & que leur profonde pauvreté s'est abondamment repandue dans les richesses de leur simplicité, c'est-à-dire, de leur charité simple & sincere.

beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes //, & de prendre part au soin de les porter aux saints.

5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions esperé d'eux, mais ils se sont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous par la volonté de Dieu //.

6. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que comme il a déjà commencé, il acheve aussi de vous rendre parfaits en cette grace ;

7. & que comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soins, & en l'affection que vous nous portez, vous le soyez aussi en cette sorte de grace //.

8. Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous porter par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincere.

9. † Car vous savez quelle

tatione obsecrantes nos gratiam, & communicationem ministerii, quod fit in sanctos.

5. Et non sicut speravimus, sed semetiplos dederunt primùm Domino, deinde nobis per voluntatem Dei :

6. ita ut rogaremus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita & perficiat in vobis etiam gratiam istam.

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, & sermone, & scientia, & omni sollicitudine, insuper & charitate vestra in nos ; ut & in hac gratia abundetis.

8. Non quasi imperans dico, sed per aliorum sollicitudinem etiam vestræ charitatis ingenium bonum comprobans.

9. Scitis enim gra-

† S. Paulin, Evêq.

ψ. 4. *letr.* la grace.

ψ. 5. *expl.* c'est-à-dire, que Dieu leur inspiroit cette sainte

volonté.

ψ. 7. *expl.* en la liberalité envers vos freres.

tiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis.

10. Et consilium in hoc do : hoc enim vobis utile est, qui non solum facere, sed & velle cœpistis ab anno priore.

11. Nunc verò & factò perficite : ut quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit & perficiendi ex eo quod habetis.

12. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est, non secundum id quod non habet.

13. Non enim ut aliis sit remissio, vobis au-

a été la bonté // de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinsiez riches par sa pauvreté.

10. C'est ici un conseil que je vous donne, parceque cela vous est utile // ; & que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez de vous-mêmes formé le dessein dès l'année passée.

11. Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé dès-lors, afin que comme vous avez une si prompte volonté d'assister vos freres, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez //.

12. Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, Dieu la reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il peut, & non ce qu'il ne peut pas.

13. Ainsi je n'entends pas que les autres soient soula-

ψ. 9. lestr. la grace, la libéralité.

ψ. 10. lestr. puisque non seulement vous avez commencé de la

faire, mais même de le vouloir dès l'année passée.

ψ. 11. expl. selon votre pouvoir.

gés, & que vous soyez surchargés :

14. mais que pour ôter l'inégalité, votre abondance // supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée *un jour* par leur abondance // ; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité,

15. selon ce qui est écrit *Exod. 16. 18.* de la manne : Celui qui *en* recueillit beaucoup, n'en eut pas plus que les autres ; & celui qui *en* recueillit peu, n'en eut pas moins ¶.

¶ S. Luc. 16. Or † je rends grâces à Dieu de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même sollicitude *que j'ai* pour vous.

17. Car non seulement il a bien reçu la prière que je lui ai faite // ; mais s'y étant porté avec encore plus d'affection par lui-même, il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir.

18. Nous avons envoyé aussi avec lui notre frère //, qui est devenu célèbre par l'Evan-

tem tribulatio, sed ex æqualitate.

14. In præsentitempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat : ut & illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est :

15. Qui multum, non abundavit : & qui modicum, non minoravit.

16. Gratias autem Deo, qui dedit eandem sollicitudinem pro vobis in corde Titi.

17. Quoniam exhortationem quidem suscepit ; sed cum sollicitior esset, suâ voluntate profectus est ad vos.

18. Misimus etiam cum illo fratrem, cujus laus est in Evangelio

† 14. expl. temporelle.

Ibid. expl. spirituelle.

† 17. expl. de retourner à Co-

rinthe.

† 18. plusieurs peres attribuent ceci à saint Luc, d'autres à Silas.

per omnes Ecclesias :

19. non solum autem, sed & ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam, quæ ministratur à nobis ad Domini gloriam, & destinatam voluntatem nostram :

20. devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine, quæ ministratur à nobis.

21. Providemus enim bona, non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22. Misimus autem cum illis & fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpè sollicitum esse ; nunc autem multò sollicitiorem : confidentia multa in vos,

gile dans toutes les Eglises ;

19. & qui de plus a été choisi par les Eglises pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance // à nos freres pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre // bonne volonté :

20. & notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante //, dont nous sommes les dispensateurs.

21. Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes. Rom. 12. 17.

22. Nous avons envoyé encore avec eux notre frere //, que nous avons reconnu zélé & très - vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci : & nous avons grande confiance que vous le recevrez bien //,

ψ. 19. expl. de recueillir les aumônes.

Ibid. Grec. votre bonne volonté.

ψ. 20. lestr. plenitude.

ψ. 22. expl. on ne sait point qui est ce frere.

Ibid. autr. à cause de la grande confiance qu'il a en vous, ou qu'il voit que j'ai en vous.

23. & que vous traiterez de même Tite //, qui est uni avec moi, & qui travaille comme moi, pour votre salut, & nos autres freres qui sont les Apôtres // des Eglises, & la gloire de JESUS-CHRIST.

24. Donnez-leur donc devant les Eglises les preuves de votre charité, & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous ¶.

✧. 23. *lett.* soit à cause de Tite.
Ibid. *autr.* députés.

23. sive pro Tite, qui est socius meus, & in vos adjutor, sive fratres nostri, Apostoli Ecclesiarum, gloria Christi.

24. Ostensionem ergo, quæ est charitatis vestræ, & nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.



SENS LITTERAL.

✧. 1. *M*ais il faut, mes freres, que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine.

Dans la confiance que l'Apôtre avoit, qu'il pouvoit tout se promettre de l'amitié des Corinthiens, il entreprend dans ce chapitre de les exhorter de faire des aumônes à l'Eglise de Jerusalem, qui avoit été pillée par les Juifs.

Mais, pour éprouver si vous êtes dans cette disposition; ceci est sous-entendu, & a rapport au verset 16. du chapitre précédent; *il faut, mes freres*, que je vous propose des exemples qui vous y excitent :

Que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faite: Il appelle de ce nom l'aumône que les Macedoniens avoient faite, & il dit que c'est en eux un don de la miséricorde de Dieu, ainsi que la patience qu'ils avoient témoignée dans les épreuves & dans les tribulations qu'ils avoient souffertes.

Aux Eglises de Macedoine, sur-tout à celle de Thessalonique, qui étoit alors la capitale de cette province. Voyez 1. Thess. 2. 14.

¶ 2. *C'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée, qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions; & que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincère.*

C'est. Cette grace a été si abondante & si puissante en eux, que leur joie s'est d'autant plus redoublée, &c. c'est-à-dire, que non seulement leur courage n'a point été ébranlé par la violence de la persécution; mais au-contraire, à mesure que leurs peines se sont accrues, la joie de leur esprit s'est augmentée.

Et que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance, &c. c'est-à-dire, que quoiqu'ils fussent très-pauvres, ils n'ont pas laissé de donner avec joie tout ce qu'ils ont pu, & se sont comportés comme s'ils eussent été fort riches, ayant donné avec libéralité le peu qu'il leur restoit; & s'étant donnés eux-mêmes, comme il dit au verset suivant; parceque la vraie libéralité doit être simple & sincère, & ne regarder que l'honneur de Dieu, & le soulagement du prochain, sans s'arrêter à aucun motif d'intérêt propre, comme de vaine gloire, d'esperance, de récompense, d'obligation, &c.

¶ 3. *Car il est vrai, & il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à*

donner autant qu'ils pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient.

Car il est vrai, & il faut que je leur rende ce témoignage. Let. C'est la force de la vérité qui nous porte à leur rendre ce témoignage; c'est - à - dire: Ce n'est point par exageration que je vous dis, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes, sans y être exhortés, & sans qu'on les y eût obligés, à donner autant qu'ils pouvoient, à proportion de leur bien, & même au-delà; &c. c'est-à-dire, s'étant même ôté une partie de leur nécessaire, pour la subsistance des pauvres; comme cette veuve de l'Evangile. Voyez Luc. 21. 2. 3. 4.

¶. 4. Nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes, & de prendre part au soin de les porter aux saints.

Nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes. Let. La grace; c'est - à - dire, leur présent ou leur libéralité toute gratuite, qui est l'effet de la grace & de la charité que Dieu a répandue en eux, & de prendre part au soin de les porter aux saints. Let. Afin d'entrer de part & de communion au fruit & à l'avancement de la prédication de l'Evangile. Autr. Aux bonnes œuvres, & aux charités qui se font aux saints; c'est-à-dire, aux fidelles de l'Eglise de Jerusalem.

¶. 5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions esperé d'eux; mais ils se sont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous, par la volonté de Dieu.

Et ils n'ont pas fait seulement, &c. les aumônes que nous avions sujet d'esperer de leur libéralité, mais ils se sont donnés, &c. c'est-à-dire, entiere-ment dévoués à JESUS-CHRIST & à moi, qui suis

Tuis son ministre, s'étant offerts d'aller eux-mêmes en personne à Corinthe pour recevoir vos aumônes; au-moins d'en députer d'entr'eux. Voyez 2. Cor. 9. 4.

Par la volonté de Dieu, qui veut qu'on quitte tout pour s'abandonner entièrement à lui. Il a égard au conseil de l'Évangile. *Autr.* Ils se sont donnés à nous, pour les appliquer à tout ce que nous jugerions conforme à la volonté de Dieu; ou, pour en disposer selon la volonté de Dieu.

ψ. 6. *C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que comme il a déjà commencé, il acheve aussi de vous rendre parfaits en cette grace.*

C'est, cet exemple admirable de la charité des Macedoniens, qui m'a porté à supplier Tite de retourner à Corinthe; afin que comme il a déjà commencé, il acheve aussi, &c. c'est-à-dire, de vous encourager à la vertu, & à contribuer de vos libéralités à la charité qu'on a faite à vos frères de Jérusalem. Voyez 1. Cor. 16. 1. parcequ'étant persuadé que vous qui êtes plus riches & plus aisés, vous n'en ferez pas moins qu'eux, qui sont réduits à une si grande pauvreté.

ψ. 7. *Et que comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soins, & en l'affection que vous nous portés, vous le soyez aussi en cette sorte de grace.*

Et que comme vous êtes riches en toutes choses, vous excelliez par-dessus les autres, en foi, soit pour croire les vérités chrétiennes, soit pour operer les miracles. Voyez Rom. 12. 3. 1. Cor. 12. 9.

En paroles d'exhortation, de consolation, d'instruction, &c.

En science des mysteres , & des verités sublimes de la Religion.

En toute sorte de soins , &c. de faire le bien , & de vous appliquer à toutes les parties de votre devoir , sans en rien obmettre.

Vous le soyez aussi en cette sorte de grace , c'est-à-dire, en charité envers vos freres, qui sont dans le besoin.

¶ 8. *Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi , mais seulement pour vous porter, par l'exemple de l'ardeur des autres , à donner des preuves de votre charité sincere.*

Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, &c. puisque vous n'avez pas besoin de commandement pour faire le bien , & qu'il suffit de vous proposer l'exemple des autres , pour vous exciter à la charité.

¶ 9. *Car vous savez quelle a été la bonté de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous , afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.*

Car vous savez quelle a été la bonté de notre Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire : Il n'est pas necessaire que j'exige rien de vous, ou que j'emploie mon autorité pour vous obliger à exercer la charité envers vos freres ; puisque l'exemple de JESUS-CHRIST seul vous doit suffire, & vous doit servir de loi.

Qui étant riche , selon la nature divine qui étoit en lui , & selon laquelle il étoit souverainement heureux , & Seigneur de toutes choses , s'est rendu pauvre , &c. par son Incarnation , en laquelle il s'est revêtu de toutes nos miseres ; afin que vous de-

vinssiez riches par sa pauvreté, c'est-à-dire, pour vous acquérir les trésors de la grace, de la justice, & de la gloire éternelle.

¶ 10. C'est ici un conseil que je vous donne, parceque cela vous est utile; & que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez de vous-mêmes formé le dessein dès l'année passée.

C'est ici un conseil que je vous donne, d'imiter la charité des Macedoniens, parceque cela vous est utile; ce n'est point par aucune vûe de mon intérêt propre, ni pour user d'autorité sur vous; mais parcequ'en exerçant la charité, outre que vous vous acquittez de votre devoir, & que vous méritez de grandes récompenses, vous conservez encore votre réputation; au-lieu qu'après l'avoir commencée, vous passeriez pour des personnes légères si vous n'acheviez pas.

Et que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, c'est-à-dire, des aumônes aux pauvres de la Judée, & cela en présence de Tite, avant que l'Apôtre en eût parlé aux Eglises de Macedoine; mais que vous en avez de vous-mêmes formé le dessein dès l'année passée. *Autr. Let.* Dès la première année de votre conversion.

¶ 11. Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé dès-lors; afin que comme vous avez une si prompte volonté d'assister vos frères, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez.

Achevez donc, &c. *Let.* Par vos œuvres; c'est-à-dire: Ne vous contentez pas des desirs que vous avez de faire des aumônes; car il ne suffit pas de vouloir, mais il faut faire.

Afin que comme vous avez, &c. c'est-à-dire,

afin qu'il paroisse que vous avez autant d'ardeur à secourir vos freres selon votre pouvoir, & à proportion des biens que vous avez, que vous en avez témoigné jusqu'ici de desir.

¶. 12. *Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, Dieu la reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il peut, & non ce qu'il ne peut pas.*

Car, &c. Ce verset explique les derniers mots du verset précédent, & prévient l'objection de ceux qui n'ayant que peu de chose à donner, se croyoient dispensés de contribuer à la charité qu'on leur demandoit.

Dieu la reçoit, ne demandant, &c. autre chose, sinon que l'on donne l'aumône selon son pouvoir, & à proportion des biens qu'on a. L'Apôtre avoit sans doute en vûe ce que JESUS-CHRIST dit. Voyez Marc. 12. 43. 44. Luc. 11. 41.

¶. 13. *Ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés, & que vous soyez surchargés.*

Ainsi je n'entends pas, &c. Lorsque je vous exhorte à exercer la charité envers les saints de Jerusalem, mon dessein n'est pas de vous appauvrir pour les mettre à leur aise, & pour les enrichir de vos aumônes. *Autr.* Je n'entends pas autoriser leur fainéantise, & que vous soyez surchargés. *Let.* Que vous soyez dans la tribulation, c'est - à - dire, surchargés de travail, ou de nécessité & de pauvreté.

¶. 14. *Mais que pour ôter l'inégalité, votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée un jour par leur abondance; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité.*

Mais que pour ôter l'inégalité qu'il y a entre vous qui jouissez avec abondance des biens de

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 742
cette vie; & les fidelles de Jerufalem, aufquels on a
tout enlevé.

*Votre abondance fupplée maintenant à leur pau-
vreté ; c'est-à-dire : Il eft à propos , pour observer
une juſte proportion , que ce que vous avez de trop
fupplée à ce qui leur manque.*

*Afin que votre pauvreté ſoit foulagée , &c. c'est-
à-dire , pour avoir droit d'eſperer un jour à votre
tour, un ſecours reciproque de leur part.*

*Et qu'ainſi tout ſoit réduit à l'égalité, tant par
rapport aux beſoins de la vie , qu'aux devoirs mu-
tuels & reciproques de reconnoiſſance , telle qu'elle
doit être entre les membres d'un même corps, qui
doivent contribuer au foulagement les uns des
autres , lorsqu'ils ſe trouvent affligés. *Antr.* En ce
que les pauvres ayent , auſſi-bien que les riches ,
autant de biens qu'il leur en faut pour vivre cha-
cun dans leur état. Plusieurs entendent cette éga-
lité, d'une retribution ſpirituelle de la part des pau-
vres de Jeruſalem , c'est-à-dire , une participation
ou communication à leurs prieres , & aux merites
de leur foi & de leur pieté.*

*¶. 15. Selon ce qui eſt écrit de la manne : Celui
qui en recueillit beaucoup , n'en eut pas plus que les
autres ; & celui qui en recueillit peu , n'en eut pas
moins.*

*Selon ce qui eſt écrit de la manne. Ces paroles
ſont du verſet précédent , & l'on a jugé à propos
de les lier à celui-ci , qui contient en effet ce qui eſt
rapporté de la manne. Voyez Exod. 16. 18*

*Celui qui en recueillit beaucoup , n'en eut pas plus
que les autres , &c. L'Ecriture au même endroit ,
rend deux raiſons de cette égalité qui ſe trouva
entre ceux mêmes qui en avoient plus ou moins re-*

cueilli. La première, c'est que si après avoir pris ce qui étoit nécessaire pour la nourriture de chaque jour, on vouloit en réserver quelque chose pour le lendemain, à l'exception du jour du sabbat, cette portion de réserve se trouvoit pleine de vers. La seconde, c'est que ce qui avoit été recueilli de trop, se fondoit lorsque la chaleur du soleil étoit venue. Cette exposition convient à l'application que l'Apôtre en veut faire à l'égalité des biens qui doit être entre les fidèles & les membres d'un même corps.

✧. 16. *Or je rends grâces à Dieu, de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même sollicitude que j'ai pour vous.*

Or je rends grâces à Dieu, &c. de ce que Tite a eu la même vue que moi sur les besoins de votre Eglise, & sur la nécessité que vous aviez de sa présence, pour vous porter à achever la charité que vous avez commencée.

✧. 17. *Car non seulement il a bien reçu la prière que je lui ai faite; mais s'y étant porté encore avec plus d'affection par lui-même, il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir.*

Car non seulement il est parti, &c. non que Tite fût encore parti lorsque l'Apôtre écrivoit ceci, puisque ce fut lui qui fut porteur de la lettre; mais saint Paul a égard au temps auquel elle seroit rendue aux Corinthiens.

✧. 18. *Nous avons envoyé aussi avec lui notre frère, qui est devenu célèbre par l'Évangile dans toutes les Eglises.*

Nous avons envoyé aussi avec lui notre frère. Plusieurs Pères estiment que c'est saint Luc; d'autres, que c'est saint Barnabé; d'autres, que c'est Silas.

Qui est devenu celebre par l'Evangile, &c. c'est-à-dire, par la prédication de l'Evangile. L'Apôtre ne peut pas parler ici du livre de l'Evangile de saint Luc, puisqu'il n'étoit pas encore écrit, & qu'il ne l'a été qu'un peu avant le livre des Actes, qui a été écrit long-temps après cette Epître.

ψ. 19. *Et qui de plus a été choisi par les Eglises, pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance à nos freres pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre bonne volonté.*

Et qui de plus a été choisi par les Eglises, &c. S. Paul laissoit la liberté aux Eglises de choisir les ministres, & ceux qu'ils députoient pour recevoir les aumônes des autres Eglises, afin d'ôter de l'esprit des fidelles tout sujet de défiance ou de scrupule. Voyez 1. Cor 16. 3.

Et prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance. Let. Cette grace, c'est-à-dire, cette aumône à nos freres de Jerusalem. *Antr.* Pour exciter votre zele par l'exemple des Macedoniens, & vous porter à seconder le dessein que nous nous sommes proposé, pour seconder notre bonne volonté. Grec. Votre bonne volonté, ou vos bonnes dispositions.

ψ. 20. *Et notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante dont nous sommes les dispensateurs.*

Et notre dessein en cela, en donnant un compagnon à Tite; car c'est la raison du verset 18. de sorte que le verset 19. est une parenthese: a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher; &c. lorsqu'on verra les grandes précautions que nous

apportons dans l'administration des sommes qui nous sont confiées.

ψ. 21. *Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.*

Car nous tâchons de faire le bien, sur-tout dans l'emploi & la distribution des aumônes qu'on nous confie, avec tant de circonspection; ceci est sous-entendu, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, dans le secret de nos consciences, mais aussi des hommes, afin de les édifier, & de leur ôter tout sujet de former de mauvais soupçons de notre conduite, & ne les point scandaliser.

ψ. 22. *Nous avons envoyé encore avec eux notre frere, que nous avons reconnu zelé & très-vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci; & nous avons grande confiance que vous le recevrez bien.*

Nous avons envoyé encore avec eux notre frere, & c. on n'en fait pas le nom, mais on croit que c'est Apollon, qui avoit eu le soin d'instruire les fidèles de Corinthe. Voyez 1. Cor. 3. 6. D'autres prétendent que c'est Silas.

ψ. 23. *Et que vous traiterez de même Tite, qui est uni avec moi, & qui travaille, comme moi, pour votre salut, & nos autres freres qui sont les Apôtres des Eglises, & la gloire de JESUS-CHRIST.*

Et que vous traiterez de même Tite, qui est uni avec moi, & c. Grec. Mon compagnon. C'est-à-dire: Ne le traitez pas comme une personne du commun, & comme un ministre ordinaire; mais regardez-le comme mon égal.

Et nos autres freres qui sont les Apôtres; c'est-à-dire, députés par les Eglises, qui les ont envoyés

vers vous pour recueillir vos charités.

Des Eglises. Il semble qu'il parle des Eglises de Macedoine. Voyez verset 5. D'autres, que c'est des Eglises de Judée. Voyez le verset 19. ci-dessus.

Et la gloire de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, les instrumens dont il se sert pour annoncer sa gloire. *Aut.* Ils sont d'une vie si sainte & si exemplaire, qu'elle est capable de glorifier JESUS-CHRIST qui en est l'auteur.

¶. 24. *Donnez-leur donc devant les Eglises les preuves de votre charité, & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous.*

Donnez-leur donc devant les Eglises, &c. c'est-à-dire, que votre charité soit connue des Eglises voisines, afin de les exciter à faire le même par votre bon exemple.



S E N S S P I R I T U E L.

¶. 1. jusqu'au 9. *M*ais il faut, mes freres, que je vous fasse savoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine, &c.

L'exemple que l'Apôtre nous propose ici de la profusion des Macedoniens dans leur extrême pauvreté, paroît inimitable & tout-à-fait surprenant, on comprend bien que la consolation & la joie peut se redoubler d'autant plus que les souffrances s'augmentent, comme S. Paul le dit de lui-même, & comme 2. Cor. 12. 5. il est arrivé par une grace toute particuliere de Dieu aux plus grands Martyrs, qui nageoient dans la joie au milieu des tourmens: mais il n'est pas aisé de comprendre comment ceux qui sont eux-mêmes dans l'indigence, peuvent être magnifiques dans leurs aumônes. Si neanmoins on considere quels sont

les avantages de la pauvreté au-dessus des richesses, on conviendra que les pauvres sont plus portés à soulager les pauvres, & leur font en effet plus de bien que les riches en bien des manières.

Premièrement, comme la pauvreté & l'affliction humilie l'esprit & le rend plus souple, ceux qui sont dans l'humiliation sont bien plus touchés des maux de leurs semblables, que ceux qui ne les ressentent pas : c'est pourquoi S. Paul dit, qu'il a fallu que JESUS-CHRIST fût homme pour être notre Pontife, afin qu'il fût sensible à nos misères :

Hebr. 2. 17. 18. Car c'est, dit-il, des peines & des souffrances mêmes, par lesquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire le droit de secourir avec force ceux qui sont aussi tentés.

1. 4. 15. Et ailleurs : Le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compâtrer à nos faiblesses, ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations ; c'est-à-dire, toutes les infirmités humaines, ayant voulu être semblable à nous en tout, à l'exclusion du péché.

1. 5. 1. 2. Et le même Apôtre dit encore dans le chapitre suivant, que tout Pontife étant pris d'entre les hommes est établi pour les hommes afin qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour eux étant lui-même environné de faiblesse. Il est donc clair, que pour soulager les misérables il faut avoir part à leurs misères.

1. Theff. 2. 34. Saint Paul parlant des Macedoniens dans la première Epître qu'il leur écrit, remercie Dieu de ce qu'après avoir embrassé avec beaucoup de zèle la foi de JESUS-CHRIST, ils étoient devenus les imitateurs des fidèles de la Judée, ayant souffert les mêmes persécutions de la part de leurs concitoyens, que ces Eglises avoient souffertes de la part des Juifs.

Hebr. 11. 33. 34. Et dans l'Epître aux Hebreux il marque, selon le

sentiment de plusieurs Interpretes, ces mêmes Macedoniens, quand il leur dit, que *d'une part ils avoient servi de spectacle par les opprobres & les mauvais traitemens; & que de l'autre ils s'étoient rendus les compagnons de ceux qui avoient souffert de pareilles indignités, ayant compâti à ceux qui étoient dans les chaînes.* C'est donc cette compassion excitée par la participation des mêmes souffrances, qui porte ici les Macedoniens, quoique pauvres, à donner pour les pauvres de la Judée, *au-delà de ce qu'ils pouvoient.* Tant il est vrai que les pauvres sont bien plus disposés à faire l'aumône que les riches, parcequ'ils sont plus touchés de leurs maux, d'autant qu'ils les ressentent eux-mêmes; les riches au-contraire, dit le Prophete roi, *ne sentent point* Psal. 72. *les miseres humaines comme les autres, & ils n'éprou-* 5. 6. *vent point ces fleaux auxquels les autres hommes sont exposés, c'est ce qui les rend superbes; ainsi ils ne s'abaissent pas volontiers à prendre part aux disgraces des personnes affligées.*

Mais, en second lieu, ce n'est pas assez de dire, que les pauvres sont plus touchés de la misere de ceux qui sont dans l'indigence, & qu'ils sont plus prêts à les soulager, on peut dire aussi qu'ils leur donnent beaucoup plus que les riches: car, selon la doctrine des Peres, on donne beaucoup quand on a le cœur élargi pour donner, & l'on ne juge point de la liberalité des fidelles par la grandeur du present qu'ils font, mais par la mesure de leur bonne volonté: *Aux yeux de Dieu, dit saint Augustin, jamais les mains ne sont vuides, lorsque le tresor du cœur est plein de bonne volonté.* JESUS-CHRIST lui-même nous le fait voir dans son Evangile, en comparant les dons que des Juifs riches faisoient au

Marc.
12. 43.

temple avec le petit present d'une veuve qui étoit fort pauvre : *Je vous dis en verité*, dit JESUS à ses Disciples, *que cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc.* Comment se peut-il faire qu'une seule veuve très pauvre, en faisant une fort petite offrande, ait plus donné qu'un grand nombre de Juifs qui faisoient de riches presens ? C'est néanmoins la Verité même qui l'assûre & qui le confirme par serment. Cette veuve a effectivement plus donné que tous les autres, en deux manieres.

1. Par rapport à Dieu même à qui elle a fait son offrande. Dieu n'a pas besoin de nos biens, il ne demande que notre affection & notre bonne volonté ; ainsi cette pauvre femme, donnant très-peu, donnoit néanmoins beaucoup, parcequ'elle le donnoit avec un cœur plein d'amour & de pieté. Les riches au-contraire ne donnoient point à Dieu, mais à eux-mêmes & à leur vanité, en faisant ostentation de leurs offrandes, ce que l'Evangile semble avoir marqué par ces paroles : *factabant multa.*

2. Par rapport à elle-même ; parcequ'elle donnoit de son indigence même, tout ce qu'elle avoit, & tout ce qui lui restoit pour vivre. Ainsi elle donnoit son nécessaire ; au-lieu que tous ces riches, qui offroient en apparence de grands dons, ne donnoient que ce qui leur étoit superflu, & de leur abondance : ainsi en ce sens ils donnoient peu, en comparaison de ce que donnoit cette pauvre veuve.

Nous voyons par les exemples de cette veuve, & des Macedoniens, dont parle notre saint Apôtre, qu'on peut donner son nécessaire, sans se rien réserver, ou très-peu de chose : c'est ce que suppose saint Bernard, puisqu'il demande ce qu'il faut faire, lorsqu'en assistant son prochain, on manque des choses

nécessaires à la vie ; à quoi il répond , Qu'il faut s'adresser à Dieu avec toute confiance , & les lui demander , puisqu'il donne à tous libéralement sans reprocher ce qu'il donne , & qu'il ouvre sa main , & remplit tous les animaux des effets de sa bonté. S. Chrysostome enseigne par quels degrés on peut parvenir à ce point de perfection : Que celui , dit-il , qui peut vivre avec un peu d'herbages , ne desire point autre chose. Que celui qui est foible & qui a besoin de legumes , en use ; Que si quelqu'un étant encore plus foible a besoin de manger de la chair , on le lui permet , nous ne voulons retrancher que le superflu ; & j'appelle superflu tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Quand vous aurez long-temps travaillé pour vous contenter de cette sage médiocrité , alors , si vous avez assez de courage pour imiter la veuve de l'Évangile , vous vous éleverez plus haut : mais vous n'aurez pas encore atteint sa vertu , pendant que vous vous mettez en peine d'avoir ce qui vous est nécessaire : cette veuve s'étoit élevée plus haut , jettant dans le tronc tout ce qui lui étoit nécessaire.

v. 9. jusqu'au 18. Car vous savez quelle a été la bonté de notre Seigneur JESUS-CHRIST , qui étant riche , s'est rendu pauvre pour l'amour de vous , afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté , &c.

Pour comprendre jusqu'à quel point on peut s'appauvrir pour assister les pauvres , & quelles entrailles de compassion & de libéralité on doit avoir pour eux , saint Paul nous représente l'exemple de l'incomparable charité du Sauveur du monde , lorsqu'encore qu'il pût nous secourir sans mourir lui-même , il a néanmoins voulu le faire en souffrant la mort , parcequ'il nous eût témoigné un moindre amour , & ne nous eût point tant fait pa-

750 II. EPISTRE DE S. PAUL
roître la force de sa divine charité, s'il n'eût lui-même souffert les maux dont il vouloit nous délivrer. Mais pour faire voir quelle devoit être la vertu de la vraie compassion, il a bien voulu, *de rishe qu'il étoit se faire pauvre pour l'amour de nous*, & prendre sur soi les miseres dont il avoit dessein de nous soulager. Que si l'Apôtre dit ensuite : *Ce n'est pas afin que les autres soient soulagés, & que vous soyez surchargés*; ce n'est sans doute que pour s'accommoder à l'infirmité de quelques-uns qu'il use de condescendance; parcequ'à l'égard de ceux qui sont incapables de pouvoir porter la pauvreté, il est moins dangereux pour leur salut de ne pas tant donner aux pauvres, que de murmurer dans leurs besoins, pour avoir fait des aumônes excessives. Mais celui qui a une vraie compassion pour la misere de son prochain, l'assiste quelquefois en des choses où il s'incommode soi-même: & c'est alors qu'il témoigne que son cœur est véritablement touché du malheur de son prochain; puisqu'il ne craint point de s'exposer soi-même à la nécessité pour le délivrer de celle qu'il lui voit souffrir.

Quand bien même la tendresse pour les pauvres ne nous acquereroit pas une infinité de biens & d'avantages tant spirituels que temporels, la seule obligation de reconnoître l'amour excessif que notre divin Sauveur a eu pour nous, ne seroit-il pas plus que suffisant pour nous engager à le secourir largement dans la personne des pauvres par un vrai sentiment de compassion: Car il faut savoir, dit saint Gregoire, que notre aumône n'est point parfaite, si, lorsque nous faisons du bien à celui qui est dans l'affliction, nous ne nous transformons en quelque sorte en son esprit affligé, afin que se met-

tant comme en sa place , & se revêtant de sa nécessité & de ses souffrances , l'on se porte à la soulager par des largesses accompagnées d'un vrai sentiment de compassion. Or peut-on s'imaginer un modèle plus parfait d'une charité tendre & compatissante , que celui qui a éclaté dans JESUS-CHRIST , d'avoir quitté les richesses infinies de sa divinité , *pour se rendre pauvre , afin que nous devinssions riches par sa pauvreté ?* Si donc Dieu s'est rendu pauvre pour l'amour de l'homme , n'est-il pas juste que l'homme se fasse pauvre pour l'amour de Dieu ? Qui pourroit refuser de donner de son bien pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour nous ? Quand même on se sacrifieroit mille fois pour lui , on ne pourroit pas remplir la moindre partie d'un si grand bienfait ; & cependant il se trouve des Chrétiens si peu sensibles à ce bonheur , qu'ils n'ont nulle compassion pour la misère du prochain , qui tient la place de JESUS-CHRIST même.

Saint Cyprien déplorant cette inhumanité dans les riches qui font profession du christianisme , il leur oppose les infidèles esclaves du démon , qui faisoient des dépenses excessives , jusqu'à s'appauvrir pour célébrer des jeux & des spectacles en l'honneur de leurs fausses divinités ; & représente le diable , qui en prend occasion d'insulter au Fils de Dieu en ces termes : Je n'ai point reçu de soufflets , ni enduré les fouets , ni souffert le supplice de la croix , ni versé mon sang pour racheter ceux que tu vois avec moi ; je ne leur promets point non plus un royaume celeste , & je ne les rétablis point dans la jouissance du paradis , en leur rendant l'immortalité ; voi cependant avec quelle profusion ils emploient leurs biens pour me servir ;

Cypr. de opere & elemos.

montre-m'en quelques-uns entre ces riches qui sont dans ton Eglise, qui te rendent de pareils services, & qui fassent quelque chose d'approchant pour te faire honneur. Tu les as instruits, & ils savent ce qu'ils doivent faire pour te plaire; ils n'ignorent pas que c'est toi-même qui es nourri & revêtu dans tes pauvres, tu promets la vie éternelle à ceux qui s'acquitteront de ce devoir; combien peu néanmoins y en a-t-il qui t'obeissent, en comparaison des miens qui ne travaillent qu'à se perdre? Que répondrons-nous à cela, dit ce grand Saint? Quelle excuse pourrons-nous apporter pour nous justifier d'être moins affectionnés pour notre Sauveur que les esclaves du diable le sont pour leur maître? C'est ainsi que ce grand Saint accable de confusion l'inhumanité des Chrétiens, qui après avoir reçu gratuitement du Sauveur les plus riches témoignages de son ineffable miséricorde, sont néanmoins si cruels envers leurs frères.

v. 18. jusqu'à la fin. Nous avons envoyé aussi avec lui Et notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher, &c.

Il n'y a rien de plus odieux dans ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, que l'intérêt & l'attachement au bien, & rien ne détourne plus l'affection des peuples & la confiance qu'ils doivent avoir pour eux; c'est pourquoi tous les sages ministres de JESUS-CHRIST éloignent d'eux, autant qu'ils peuvent, ces soupçons par leur bonne conduite, & par un désintéressement exemplaire. Saint Paul a pratiqué cette vertu d'une manière admirable; car quoiqu'en prêchant il eût le pouvoir d'être nourri aux dépens de ceux qu'il instruisoit, il a mieux aimé travailler de ses propres mains avec
beaucoup

beaucoup de peine, & souffrir toutes sortes d'incommodités, pour n'être à charge à personne, de peur que des gens trop attachés ne refusassent de recevoir l'Évangile, pour n'être point obligés de contribuer à son entretien; ainsi lorsqu'il alla à Jérusalem, où il prévoyoit que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées, en quittant ceux à qui il avoit prêché l'Évangile, croyant qu'ils ne le verraient plus, il les fait souvenir, qu'il n'avoit désiré *Act. 20*
de recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtement; 33. 34
 & vous savez, leur dit-il, vous-mêmes, que ses mains que vous voyez ont fourni à tout ce qui m'étoit nécessaire, & à ceux qui étoient avec moi. Tant il est vrai qu'il faut qu'un Pasteur soit éloigné de tout soupçon d'intérêts, pour rendre ses instructions agréables; c'est pour cela que le même Apôtre prend ici tant de précautions pour éloigner la moindre apparence de soupçon, & ne pas laisser le moindre nuage dans l'esprit des plus défiants; car il relève ceux qu'il avoit envoyés pour recueillir les aumônes des Corinthiens, comme des personnes d'une grande intégrité & d'une probité singulière; mais outre les marques d'estime dans laquelle ils étoient auprès de tout le monde, il fait voir encore aux Corinthiens la tendresse & l'affection que ces députés avoient pour eux, afin que comme ils ne pouvoient douter de leur vertu, ils eussent aussi en eux une entière confiance.

Cette sage conduite de se rendre irréprochable auprès de ceux qu'on doit instruire & gouverner, sur-tout du côté de l'intérêt, a été suivie par tous ceux qui ont voulu se rendre utiles à ceux qu'ils conduisoient. Lorsque Samuel quitta le gouvernement du peuple, il voulut que le peuple lui rendît

témoignage en présence du Roi de l'intégrité & du desintéressement avec lequel il les avoit conduits :

1. Reg. 12. 3. 4. *Declarez*, leur dit-il, *devant le Seigneur, & devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai fait tort à quelqu'un, si j'ai reçu des presens de qui que ce soit; & ils lui répondirent: Vous n'avez rien pris de personne.* Il prend ceux-mêmes qu'il avoit gouvernés pour témoins de l'intégrité de sa conduite, pour apprendre aux Pasteurs que leur réputation doit être si pure, qu'elle soit hors d'atteinte de tout soupçon d'avoir en vûe leur intérêt propre plutôt que le salut de ceux qui leur ont été confiés. Nehemias chef du peuple de Dieu, pour engager ceux qu'il conduisoit à suivre ses avis, leur propose son desintéressement, n'ayant rien pris pendant l'espace de douze ans des revenus qui lui étoient dûs en qualité de gouverneur. *Les Juifs mêmes & les Magistrats, au nombre de cent quarante personnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient toujours à ma table. De dix jours en dix jours je distribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainsi beaucoup de choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui étoit dû à ma charge.* On voit dans ce saint personnage cet esprit apostolique qui doit regner dans les Pasteurs & dans tous ceux qui gouvernent, qui est de relâcher de leurs droits, & d'acquiescer dans l'esprit de ceux qu'ils conduisent une estime particulière en ce point; parceque pour être en état de servir les ames, cette réputation de desintéressement est tout-à-fait nécessaire.

2. Esdr. 5. 14.
v. 17. 18.



CHAPITRE IX.

1. **N**am de ministerio quod fit in sanctos, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2. Scio enim promptum animum vestrum: pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam & Achaia parata est ab anno praeterito, & vestra aemulatio provocavit plurimos.

3. Misi autem fratres: ut ne quod gloriamur de vobis, evacuatur in hac parte, (ut quemadmodum dixi) parati sitis:

4. ne cum venerint Macedones mecum, & invenerint vos imparatos, erubescamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

1. **I**L seroit superflu de vous écrire *davantage* touchant cette assistance, qui se prépare pour les saints de *Jerusalem*.

2. Car je sai avec quelle affection vous vous y portez & c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macedoniens, *leur disant* que la province d'Achaïe est disposée à faire cette *charité* dès l'année passée; & votre exemple a excité le même zele dans l'esprit de plusieurs.

3. C'est pourquoy j'ai envoyé nos freres vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point, & qu'on vous trouve tout prêts, selon l'assurance que j'en ai donnée:

4. de peur que si ceux de Macedoine qui viendront avec moi, trouvoient que vous n'eussiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de

confusion, de nous être loués de vous.

5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos freres de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils aient soin que la charité // que vous avez promis de faire, soit toute prête avant notre arrivée; mais de telle sorte que ce soit un don offert // par la charité, & non arraché à l'avarice.

† S. Laurent.

6. Or je vous avertis, *mes freres*, que † celui qui sème peu, moissonnera peu; & que celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance.

Ecclesi. 35.
21.

7. *Ainsi* que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force: car Dieu aime celui qui donne avec joie.

8. Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grace //; afin qu'ayant en tout temps & en toutes choses tout ce qui suffit pour votre subsistance, vous ayez

5. Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveneriant ad vos, & prævarent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tanquam avaritiam.

6. Hoc autem dico: Qui parvè seminat, parvè & metet: & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet.

7. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate: hilarem enim datorem diligit Deus.

8. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis: ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omni opus

† 5. lectr. que la benediction. | † 8. autr. rendre avec usure
Ibid. lectr. comme une benediction, & non comme une avarice. | toute la charité que vous avez faite aux autres.

bonum,

9. sicut scriptum est: Dispersit, dedit pauperibus: justitia ejus manet in sæculum sæculi.

10. Qui autem administrat semen seminanti, & panem ad manducandum præstabit, & multiplicabit semen vestrum, & auget incrementa frugum justitiæ vestræ:

11. ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea, quæ defunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino:

abondamment de quoi exercer toute sorte de bonnes œuvres //

9. selon ce qui est écrit: *Le juste distribue son bien, il donne aux pauvres, sa justice demeure éternellement.* Ps. 112.

10. Dieu // qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, & multipliera ce que vous aurez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice // ¶;

11. afin que vous soyez riches en tout // pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités: ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions-de-graces qu'elle lui fait rendre;

¶. 8. *autr.* vous exercez de plus en plus toutes sortes de bonnes œuvres.

¶. 10. *Grec.* Je prie Dieu qu'il vous donne, &c.

Ibid. *expl.* de votre aumône.

¶. 11. *expl.* en tout, soit en richesses temporelles, soit en richesses spirituelles.

13. parceque ces saints recevant ces preuves de votre liberalité par notre ministère, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Evangile de JESUS-CHRIST, & de la bonté // avec laquelle vous faites part de vos biens ; soit à eux , soit à tous les autres ;

14. & à témoigner l'amour qu'ils vous portent , par les prieres qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir , à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.

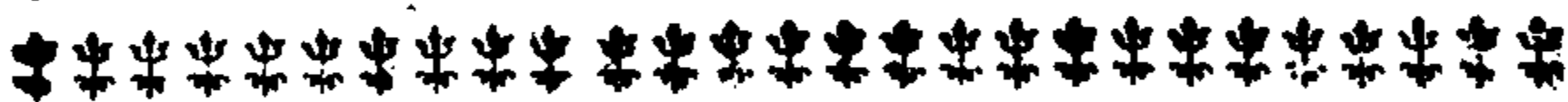
15. Dieu soit loué de son ineffable don.

†. 13. *letr. simplicié.*

13. per probationem ministerii hujus , glorificantes Deum in obedientia confessionis vestræ , in Evangelium Christi , & simplicitate communicationis in istos , & in omnes ,

14. & in ipsorum obsecratione pro vobis , desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.

15. Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.



SENS LITTE R A L.

†. 1. *I*l seroit superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance, qui se prépare pour les saints de Jerusaleem.

Il seroit superflu, &c. C'est comme s'il disoit ; J'insiste plus à vous recommander Tite , & ceux de sa compagnie , qu'à vous exhorter de contribuer pour les pauvres de Jerusaleem , parceque je sai que vous êtes assez portés de vous-mêmes à cette charité , sans que je vous y exhorte davantage.

†. 2. *Car je sai avec quelle affection vous vous y*

portez; & c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macedoniens, leur disant, que la province d'Achaïe, est disposée à faire cette charité dès l'année passée, & votre exemple a excité le même Zele dans l'esprit de plusieurs.

Car je sai avec quelle affection, &c. Il loue les Corinthiens de leur prompt disposition à faire l'aumône, & leur témoigne qu'il les a proposés pour exemple en cela aux Macedoniens; ce qui les avoit porté à donner même au-delà de ce qu'ils pouvoient; Voyez ch. 8. v. 3.

v. 3. C'est pourquoy j'ai envoyé nos freres vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point, & qu'on vous trouve tout prêts, selon l'assurance que j'en ai donnée.

C'est pourquoy, &c. Grec; Mais j'ai envoyé, &c. afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point, c'est-à-dire, lorsque j'ai assuré que vous étiez tout prêts à contribuer, & que votre aumône étoit toute prête: car pour la volonté de contribuer, je suis trop assuré de vous pour en avoir le moindre doute.

v. 4. De peur que si ceux de Macedoine qui viendront avec moi, trouvoient que vous n'eussiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de confusion, de nous être loués de vous.

De peur que si ceux de Macedoine. Voyez 2. Cor. 8. 5. Act. 20. 4. qui viendront avec moi vers vous, trouvoient que vous n'eussiez rien préparé à leur donner, ce ne fût. . . . un sujet de confusion, &c. C'étoit un puissant motif pour les porter à contribuer libéralement, puisqu'ils auroient rougi de ne pas soutenir la bonne opinion que saint Paul avoit donnée d'eux à tous les Macedoniens.

✠. 5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos freres de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils ayent soin que la charité que vous avez promis de faire soit toute prête avant notre arrivée; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité, & non arraché à l'avarice.

C'est..... ce soit un don offert par la charité, c'est-à-dire, par un sentiment de tendresse & de compassion de la misere du prochain, que l'Esprit de Dieu excite dans le cœur: Et non arraché à l'avarice, c'est-à-dire, donné à regret & par consideration humaine, dans la disposition de le retenir, s'il le pouvoit, sans encourir de reproche ou de confusion.

✠. 6. Or je vous avertis, mes freres, que celui qui sème peu, moissonnera peu; & celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance.

Or je vous avertis que celui qui sème peu, c'est-à-dire, que chacun sera recompensé à proportion des aumônes & des charités qu'il aura faites, ou qu'il aura voulu faire; en sorte que celui qui a plus donné, ou qui a eu plus de volonté de donner (car l'intention devant Dieu n'est pas differente de l'effet,) sera plus recompensé que celui qui aura moins donné, & qui aura eu moins de volonté de donner. L'Apôtre fait ici allusion au commun proverbe, que qui sème peu moissonnera peu; & compare la semence & la moisson temporelle à la moisson spirituelle des bonnes œuvres. Moissonnera peu, en comparaison de ceux qui recevront une plus grande recompense; car les uns & les autres moissonneront beaucoup, puisqu'ils auront la vie éternelle, quoiqu'en differens degres.

✠. 7. Ainsi que chacun donne ce qu'il aura resolu

en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Ainsi que chacun donne, &c. Le sens: Je vous exhorte à donner largement: mais je ne prétens pas vous en imposer la nécessité, ou vous faire de loi sur ce que vous avez à donner; je vous laisse la liberté toute entière de donner autant & si peu qu'il vous plaira, pourvû que ce soit de bon cœur, & que vous ne donniez point à regret, ni par force.

✧. 8. *Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grace, afin qu'ayant en tout temps, & en toutes choses tout ce qui suffit pour votre subsistance, vous ayez abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres.*

Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grace, c'est-à-dire, n'apprehendez point de devenir pauvres en donnant avec liberalité: car Dieu pour l'amour duquel vous exercez la charité, saura bien pourvoir à vos besoins.

Afin qu'ayant en tout temps, &c. c'est-à-dire, afin que vous ayez de quoi exercer la charité, aussi-bien que les autres bonnes œuvres.

✧. 9. *Selon ce qui est écrit: Le juste distribue son bien, il donne aux pauvres; sa justice demeure éternellement.*

Selon, afin que vous puissiez pratiquer, ce qui est écrit du juste, &c. c'est-à-dire, de l'homme charitable, qui a de la compassion pour son prochain, en le soulageant de son bien.

Sa justice demeure éternellement, c'est-à-dire, la récompense de sa charité & de ses aumônes sera éternelle.

✧. 10. *Dieu qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vi-*

ure, & multipliera ce que vous avez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice.

Dieu qui donne, &c. Le sens est : Je prie Dieu, qui vous a donné de quoi faire la charité aux pauvres, qu'il vous fournisse non seulement les choses qui sont nécessaires pour votre vie, mais même de quoi donner encore à l'avenir, & de quoi exercer la charité avec plus d'abondance que vous n'avez fait. *Autr.* Dieu benit tellement le travail de celui qui sème qu'il lui fait recueillir de la semence, non seulement pour pourvoir abondamment à sa nourriture, mais encore pour semer la terre une autre fois.

¶ 11. *Afin que vous soyez riches en tout pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités : ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces.*

Afin que vous soyez riches en tout, tant en richesses temporelles que spirituelles, pour exercer. . . . de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces, à cause de la distribution que nous faisons de vos aumônes aux fidèles, en les exhortant de reconnoître quelles sont toutes de Dieu, & que c'est lui qui vous a inspiré la volonté de les leur faire.

¶ 12. *Car cette oblation, dont nous sommes les ministres ne supplée pas seulement aux besoins des saints; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions-de-graces qu'elle lui fait rendre.*

Car cette oblation. . . ne supplée pas seulement, &c. aux nécessités des fidèles, elle produit encore ce fruit envers Dieu même, en lui faisant rendre de grandes actions-de-graces.

¶ 13. *Parceque ces saints recevant ces preuves de*

voire liberalité par notre ministère, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Évangile de JESUS-CHRIST, & de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, soit à eux, soit à tous les autres.

Parceque ces saints recevant. . . . par notre ministère, c'est-à-dire, par le soin que nous en prenons, se portent à glorifier Dieu, &c. de ce que vous étant soumis à la foi de JESUS-CHRIST, vous faites profession de pratiquer son Évangile, qui recommande particulièrement les œuvres de charité.

Et de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, &c. indifferemment à toutes les Églises, & non pas à eux seuls; afin que vous ne les soupçonniez pas de ne penser qu'à leur propre intérêt.

ψ. 14. Et à témoigner l'amour qu'ils vous portent, par les prières qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.

Et à témoigner. . . à cause de l'excellente grace, &c. que Dieu vous a gratuitement donnée, c'est-à-dire, de la foi & de la charité, dont l'Apôtre vient de parler.

ψ. 15. Dieu soit loué de son ineffable don. L'inclination à faire l'aumône est un véritable don, à cause des effets merveilleux qu'il produit pour la gloire de Dieu.



SENS SPIRITUEL.

ψ. 1, jusqu'au 6. *L* seroit superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance qui se prépare pour les Saints de Jerusalem, car je

sai avec quelle affection vous vous y portez, &c.

Quoique saint Paul ait parlé avec étendue sur le sujet des aumônes, il ne laisse pas encore d'en parler dans ce chapitre, parceque c'est une matiere importante, elle a été traitée avec beaucoup de soin par tous les Peres de l'Eglise, & est souvent recommandée dans les Ecritures; mais parcequ'elle est trop vaste pour la comprendre en peu de lignes, nous recueillerons ici en abrégé les maximes incontestables qui regardent un devoir dont la pratique est si necessaire.

1. Quoique les riches soient les maîtres absolus de leurs biens à l'égard des hommes, ils n'en sont toutefois que les œconomes à l'égard de Dieu, qui en est le souverain maître, & qui ne les leur a donnés que pour en assister les pauvres.

2. Après avoir pris sur leurs biens tout ce qui leur est necessaire dans l'état où ils se trouvent, en retranchant toutes les dépenses que la vanité, l'ambition & l'amour des plaisirs peuvent inspirer, tout ce qui reste est dû aux pauvres.

3. L'obligation de faire l'aumône n'est pas de conseil, mais de précepte indispensable, & ceux qui n'y satisfont pas selon leur pouvoir, s'exposent à cette malediction terrible que JESUS - CHRIST fulminera contre eux : *Allez, maudits, au feu éternel, &c.*

Matth.
25. 41.

4. On n'est pas dispensé de faire l'aumône sous prétexte qu'on a des enfans; & en ce cas on ne peut mieux faire que de suivre le conseil que les Peres de l'Eglise donnent, qui est de compter JESUS - CHRIST pour un de leurs enfans mêmes, & de lui laisser une part en la personne des pauvres, comme à l'un de leurs heritiers.

5. C'est du bien legitimately acquis qu'on doit faire l'aumône, après avoir restitué tout le bien mal-acquis.

6. Il est très-dangereux de remettre après sa mort l'accomplissement d'un devoir indispensable à tous les Chrétiens pendant qu'ils vivent, & ce qu'on laisse par des legs testamentaires est de peu de mérite au prix de ce qu'on donne pendant la vie.

7. Enfin, dans les grandes nécessités les riches ne se doivent pas contenter des aumônes communes & ordinaires, mais ils doivent faire des libéralités extraordinaires, & retrancher de leur nécessaire jusqu'à ressentir eux-mêmes la pauvreté & la nécessité avec ceux dont ils soulagent la misère.

Ce sont-là les principales maximes de la doctrine que les Saints nous ont laissées sur l'aumône par une tradition uniforme de tous les siècles.

ψ. 6. jusqu'à la fin. *Or je vous avertis, mes freres, que celui qui sème peu, moissonnera peu, & que celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance, &c.*

L'Apôtre montre ici, qu'il faut donner abondamment & avec joie, & quels sont les avantages que produit l'aumône. La comparaison d'un homme qui sème est fort juste & fort propre pour faire voir quelle est la vertu de l'aumône, & le besoin qu'ont les hommes de la faire avec abondance : ils sont, selon les Ecritures, les œconomes, les vigneronns & les laboureurs de Dieu : *Coloni mei estis*, Levit. 25. 23. dit-il aux Israelites ; mais ce sont des fermiers si pauvres qu'il faut que leur maître leur fournisse de quoi semer. Cette semence, dont parle ici S. Paul, est l'aumône & l'assistance que l'on donne au prochain qui est dans la nécessité ; personne n'a moyen

de la faire s'il ne l'a reçue de Dieu, qui ne la donne qu'afin qu'on la fasse profiter : c'est pourquoy on ne doit pas craindre de la répandre & de la distribuer aux pauvres, de même que des laboureurs, qui n'ayant rien, ne laissent pas d'emprunter de la semence pour mettre en terre, dans l'esperance que par leur travail ils recueilleront assez pour payer le blé qu'ils ont emprunté, & pour se nourrir.

Mais ce seroit peu de chose, si, en travaillant pour Dieu, on ne recevoit que la subsistance temporelle & même en grande abondance : c'est pourquoy saint Paul, pour exciter les Corinthiens à faire l'aumône avec joie, & non à regret, leur promet que *Dieu fera croître les fruits de leur justice* ; c'est-à-dire, qu'il les remplira de tant de biens, qu'ils pourront toujours user de la même liberalité envers les pauvres. En effet, jamais personne n'est devenu pauvre contre sa volonté, en faisant l'aumône avec une volonté libre & de bon cœur. Il s'en est trouvé plusieurs qui ont donné tout leur bien afin d'être pauvres, comme saint Paulin & beaucoup d'autres ; mais on n'en a point vû qui soient devenus pauvres malgré eux en donnant l'aumône avec charité pour leur prochain ; au-lieu que l'on voit tous les jours que la cupidité appauvrit une infinité de gens, sans que ces exemples soient capables de faire craindre la pauvreté. Ceux qui craignent de devenir pauvres pour faire l'aumône, en voulant fuir la pauvreté, ils y tombent ordinairement ; & ceux au-contraire qui font la charité, s'enrichissent en toutes sortes de biens. *Les uns donnent ce qui est à eux, & en deviennent plus riches, dit le Sage, les autres ravissent le bien d'autrui, & sont toujours pauvres.* Car les fruits de cette semence que

Dieu nous promet de faire multiplier, sont nos aumônes, en nous donnant les moyens & la volonté de donner toujours plus libéralement. Et comme le blé qui est mis en une bonne terre en produit davantage, au-lieu que si on le conservoit dans des greniers il diminueroit, & ne pourroit se conserver long-temps; il en est de même des richesses, le grand attachement qu'on y a, est bien souvent cause qu'on les perd, & quelquefois même la vie; au-lieu que le détachement que l'on en a, quand il procède d'une véritable charité, s'il ne les augmente pas toujours, au-moins n'est-il jamais nuisible, de sorte que le seul profit qu'on peut retirer des richesses dont la possession est très-dangereuse, c'est d'en faire un bon usage par le moyen de l'aumône.



CHAPITRE X.

1. **I**psæ autem ego Paulus obsecro vos, per mansuetudinem & modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis.

2. Rogo autem vos ne præsens audeam, per

†. 1. ANTR. bonté, équité.

1. **M**Ais moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie // de JESUS-CHRIST, moi qui, selon quelques-uns, étant présent paroissais bas & méprisable parmi vous; au-lieu qu'étant absent j'agis envers vous avec hardiesse.

2. Je vous prie, dis-je, que quand je serai présent je

ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir // envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair.

3. Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair //.

4. Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur oppose; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains,

5. & tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur contre la science de Dieu; & que nous réduisons en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST;

6. ayant en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous//.

7. Jugez au-moins des choses selon l'apparence//. Si quel-

eam confidentiam qua existimor audere, in quosdam, qui arbitrantur nos tanquam secundum carnem ambulamus.

3. In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

4. Nam arma militiae nostrae non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes,

5. & omnem altitudinem extolentem se adversus scientiam Dei, & in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

6. & in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia.

7. Quae secundum faciem sunt, videte. Si

†. 2. *autr.* qu'on m'attribue.

†. 3. *i. e.* notre conduite n'est pas charnelle.

†. 6. *i. e.* lorsque la plus grande

partie sera réduite à son devoir.

†. 7. *autr.* *Gr.* ne jugez-vous des choses que selon l'apparence humaine?

quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se: quia sicut ipse Christi est, ita & nos.

8. Nam, & si amplius aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem, & non in destructionem vestram: non erubescam.

9. Ut autem non existimer tanquam terrere vos per epistolas:

10. (quoniam quidem epistolæ, inquiunt, graves sunt & fortes: præsentia autem corporis infirma, & sermo contemibilis):

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas absentes, tales & præsentem in factis.

12. Non enim audeamus inferere, aut comparare nos quibusdam, qui seipso commen-

qu'un se persuade en lui-même, qu'il est à JESUS-CHRIST, il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est à JESUS-CHRIST, nous sommes aussi à JESUS-CHRIST.

8. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir.

9. Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres;

10. (parceque les lettres de Paul, disent-ils, sont graves & fortes; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours;)

11. que celui qui est dans ce sentiment, considere qu'étant présent nous nous conduisons // dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.

12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se relevent eux-

ψ. 8. expl. car je le ferois avec raison.

ψ. 11. i. e. que nous avons le pouvoiz de nous conduire.

Ephes.
6. 7.

mêmes, ni nous comparer à eux; mais // nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.

13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; mais nous renfermant // dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, nous nous glorifierons d'être parvenus jusqu'à vous.

14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous; puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous en prêchant l'Évangile de JÉSUS-CHRIST.

15. Nous ne nous relevons *donc* point démesurément, en nous attribuant les travaux des autres; mais nous espérons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus ¹, nous étendrons notre partage // beaucoup plus loin,

†. 12. Le Grec. mais ces personnes ne considèrent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont formés d'eux mêmes, & ne se comparent qu'avec eux-mêmes.

†. 13. *lestr.* selon la mesure de

dant; sed ipsi in nobis nosmetiplos metientes, & comparantes nosmetiplos nobis.

13. Nos autem non in immensum gloria-bimur, sed secundum mensuram regulæ, quæ mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14. Non enim quasi non pertingentes ad vos, superextendimus nos: usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi.

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus: spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundum regulam nostram in abundantiam,

la règle dont Dieu nous a mesurés, qui est la mesure d'atteindre jusqu'à vous.

†. 15 *expl.* en sorte que vous n'aurez plus besoin de nous.

Ibid. lestr. règle.

16. etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangelizare, non in aliena regula in iis, quæ præparata sunt gloriari.

16. en prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre, en nous glorifiant d'avoir bâti sur ce qu'il auroit déjà préparé.

17. Qui autem gloriatur, in Domino gloriatur.

17. † Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

† Une sainte Vierge non Martyre.

18. Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

18. Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même qui est vraiment estimable; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.

Jer. 9. 23. 1. Cor. 1. 31.

†. 16. i. e. sans prêcher en des endroits où l'Evangile a déjà été porté.



SENS LITTE R A L.

†. 1. *M*ais moi, Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST, moi qui, selon quelques-uns, étant présent paroît bas & méprisable parmi vous; au-lieu qu'étant absent, j'agis envers vous avec hardiesse.

Mais moi Paul, moi-même qui vous parle; c'est-à-dire: Tout Apôtre que je suis, & quelque excellence & quelque autorité que j'aie par-dessus le commun des ministres de l'Eglise, & sur-tout à l'égard de ceux de la vôtre, dont je suis le fondateur & le pere: *Multam fiduciam habens in Christo Jesu*

Philom. 8.

imperandi, &c. Je vous conjure par la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire: Je ne prétens pas me servir de mon autorité, ni user d'empire sur vous, pour vous porter à observer les avertissemens que je vous ai donnés, & les règles que je vous ai prescrites dans cette lettre; je vous en prie seulement, & je vous y exhorte par cette douceur & cette moderation dont JESUS-CHRIST a usé en vous donnant sa loi. Venite ad me omnes qui laboratis, &c. Il parle de cette manière, pour faire voir aux Corinthiens la fausseté des calomnies de ses adversaires, qui l'accusoient d'orgueil & de présomption, & de vouloir user d'empire & de tyrannie sur les consciences.

Matth.
28. 29.

Moi qui, selon quelques-uns, étant présent paroissais & méprisable parmi vous, c'est-à-dire, lâche, mol, & foible, n'osant vous reprendre en face avec autorité, mais usant d'une basse condescendance pour gagner vos bonnes graces, & craignant de vous déplaire; quoiqu'au fond je n'en use avec cette modestie & cette retenue envers vous, que pour vous faire voir que c'est à tort que mes adversaires m'accusent de présomption & d'orgueil.

Au lieu qu'étant absent, j'agis envers vous avec hardiesse; c'est-à-dire, que hors de votre présence je ne vous crains plus, & ne vous ménage plus: ce qui s'explique par ces paroles du verset 10. Epistola graves, presentia autem corporis infirma.

v. 2. Je vous prie, dis-je, que quand je serai présent, je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair.

Je vous prie, dis-je, que . . . je ne sois point

obligé, &c. de vous faire connoître par les effets ; que je n'ai pas moins de hardiesse étant présent, que lorsque je suis absent. Voyez 1. Cor. 4. 21. 2. Cor. 13. 2. Ce qui étoit opposé à la lâcheté que lui attribuoient les principaux ministres de l'Eglise de Corinthe, qui étoient ses adversaires, & qui vouloient introduire une doctrine opposée à la sienne.

Qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair, c'est-à-dire, selon les fausses maximes des hommes charnels, qui font profession de ne reprendre jamais les défauts en présence, dans la crainte de déplaire, & qui au-contraire les reprennent hardiment étant absent, pour s'acquérir la réputation d'être sévères & fidèles dans leur ministère. Autr. Qu'il n'y a rien que d'humain & de foible dans notre conduite, & qu'ainsi elle n'est nullement à craindre, & qu'il ne faut rien appréhender de toutes nos menaces.

¶ 3. *Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.*

Car encore que nous vivions dans la chair, c'est-à-dire, dans un corps mortel, & qu'ainsi nos personnes soient d'elles-mêmes foibles & infirmes, Voyez Gal. 4. 13. Hebr. 2. 14. & 5. 7. 1. Jean 4. 2. Nous ne combattons pas selon la chair ; c'est-à-dire : Il n'y a rien néanmoins de foible dans notre conduite, & nous ne laissons pas, nonobstant notre foiblesse naturelle, de combattre fortement nos adversaires : de sorte que nous sommes plus à craindre qu'ils ne s'imaginent.

¶ 4. *Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur oppose ; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains.*

Les armes de notre milice, c'est-à-dire, les moyens dont nous nous servons pour nous opposer aux ennemis de l'Evangile. Voyez Ephese 6. 11. 17. 1. Theff. 5. 8. *ne sont point charnelles*, materielles, & foibles, telles que sont les armes ordinaires des hommes, desquelles on peut se défendre.

Mais puissantes en Dieu, c'est-à-dire, qu'elles ont une vertu toute divine, soit par les miracles, soit par la conviction des erreurs, ou la conyersion des pecheurs, soit par la punition exemplaire de ceux qui entreprennent d'y resister. Voyez Act. 13. 6. & 16. 14. *Pour renverser tout ce qu'on leur oppose*; c'est-à-dire, tous les obstacles que nos adversaires nous opposent pour nous empêcher d'avancer la prédication de l'Evangile.

Et c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains; c'est-à-dire: Nous faisons voir la fausseté & la folie de tous les raisonnemens que l'on oppose à la verité de l'Evangile. L'Apôtre taxe particulièrement ses adversaires, qui faisoient profession d'être grands philosophes, & corrompoient par leur vaine philosophie la pureté du Christianisme.

ψ. 5. *Et tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de Dieu; & que nous reduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST.*

Et tout ce qui s'élève, &c. c'est-à-dire: Nous abattons l'orgueil & le faste de la sagesse humaine, qui s'oppose avec insolence aux maximes de l'Evangile, qui est la vraie science par laquelle on connoît Dieu. Voyez ci-dessus 4. & 6. & Luc. 1. 77.

Et que nous reduisons, &c. c'est-à-dire: Nous contraignons tous les esprits qui entreprennent de

disputer contre nous de la vérité de l'Évangile, d'avouer en eux-mêmes que toutes leurs raisons sont frivoles, & qu'ils n'ont rien de solide pour opposer au-contraire.

Pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST: Notre dessein en cela est de les assujettir à l'obéissance de JESUS-CHRIST, quoique par leur faute ils demeurent quelquefois dans leur infidélité, Dieu ne leur faisant pas toujours la grace de se convertir.

¶ 6. *Ayant en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous.*

Ayant en notre main le pouvoir de punir, non seulement ceux qui sont ennemis déclarés de JESUS-CHRIST, mais ceux mêmes qui faisant profession du Christianisme, corrompent par leurs erreurs & par leur vie relâchée & scandaleuse, la pureté de la Religion.

Lorsque vous aurez satisfait, &c. Le sens: Mais quoique j'aie ce pouvoir de punir les rebelles, je n'en veux pas user, jusqu'à ce que vous soyez tous revenus à votre devoir, & que vous ayez achevé de reformer les désordres qui restent encore dans votre Église; mon dessein n'étant de punir que les incorrigibles, & non pas ceux qu'il y a espérance de ramener à leur devoir. Profitez donc de cet avertissement, & pressez-vous de corriger ce qui reste de mal en vous; afin qu'aucun ne soit enveloppé dans la punition que je dois faire des rebelles & des opiniâtres, & sur-tout des faux-docteurs, s'ils ne rentrent dans leur devoir, comme je les y exhorte par cette menace.

¶ 7. *Jugez au-moins des choses selon l'apparence.*

Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est à JESUS-CHRIST, il doit aussi considérer en lui-même, que comme il est à JESUS-CHRIST, nous sommes aussi à JESUS-CHRIST.

Jugez, au moins des choses selon l'apparence. Gr. Ne jugez pas, & c. c'est-à-dire : S'il faut juger de nos avantages selon l'extérieur, je ne crois pas que vos docteurs en aient qui méritent de la préférence au-dessus de nous. Austr. Jugez-vous de mes adversaires par ce qui paroît extérieurement en eux, comme par l'éloquence, par la philosophie, par leur façon grave & majestueuse, & par ces glorieux titres de Docteurs & d'Apôtres qu'ils se donnent à eux-mêmes ? Et ne savez-vous pas que cette manière de juger est pleine d'erreur, & qu'il ne faut juger des personnes que par ce qu'il y a en eux de solide & de véritable ?

Si quelqu'un, d'entre ces faux-docteurs, se persuade en lui-même, quoique ce soit sans fondement, & par une pure préloption, qu'il est à JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, qu'il est Apôtre de JESUS-CHRIST, il doit aussi considérer en lui-même, sans qu'il soit besoin de l'en avertir ; parceque les marques de mon apostolat sont si visibles d'elles-mêmes, que comme il est à JESUS-CHRIST, selon sa pensée, & la bonne estime qu'il a de lui-même ; car dans la vérité, il n'a point cette qualité ; nous sommes aussi à JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, ses Apôtres ; & qu'ainsi il ne nous doit pas mépriser, ni rejeter, comme si nous lui étions fort inférieurs en dignité & en mérite.

v. 8. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification ; & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir.

Car quand je me glorifierois un peu davantage, &c.
 Le sens : Et quand je me glorifierois un peu plus que je ne fais, lorsque je prends simplement la qualité d'Apôtre ; & que je voudrois parler des merveilles & des prodiges que Dieu a exercés par mon apostolat, en me donnant la puissance de les operer. L'Apôtre taxe ouvertement ses adversaires, qui prenoient bien la qualité d'Apôtres, mais qui n'avoient pas la puissance d'operer les miracles, qui étoient particuliers aux vrais Apôtres : ce qui faisoit voir la fausseté de leur prétention.

Et non pour votre destruction. Ceci est encore dit contre ces faux apôtres, qui ne prenoient cette qualité, & qui n'exerçoient leur pouvoir prétendu, que pour introduire leur fausse doctrine, & détruire ainsi la foi des Corinthiens : au-lieu que l'Apôtre ne se servoit de son pouvoir que pour les édifier, & les confirmer de plus en plus dans la foi & dans toutes les vertus, & non pas pour les précipiter dans le desespoir.

Je n'aurois pas sujet d'en rougir, parceque je ne dirois rien que de vrai.

¶ 9. *Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres.*

Mais que nous voulions vous étonner, c'est-à-dire, vous effrayer par des lettres menaçantes, élevant fort mon autorité par mes lettres ; & n'osant néanmoins en user lorsque je suis présent dans votre Eglise, & au-contre paroissant foible & lâche en votre présence. *Autr.* Voulant me faire considérer par mes lettres comme une personne digne de respect & de veneration.

¶ 10. *(Parceque les lettres de Paul, disent-ils, sont graves & fortes ; mais lorsqu'il il est présent, il*

paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours.)

Parceque les lettres de Paul sont graves en sentences, & fortes en menaces ou en raisonnemens; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, c'est-à-dire, d'un air grossier & rustique, n'ayant rien d'élevé ni dans son regard, ni dans son geste; mais osant à peine paroître devant le monde, sa présence ne doit point être redoutable, comme il le veut persuader par ses lettres.

Et méprisable en son discours, qui est barbare, & qui n'a rien de l'élegance, ni de la politesse du langage de Corinthe; de sorte qu'il ne sçauroit parler sans se faire mépriser: tant s'en faut donc que ses reprehensions & ses corrections soient à craindre, & dignes de respect.

¶. 11. Que celui qui est dans ce sentiment, considère qu'étant présens nous nous conduisons dans nos actions de la même manière que nous parlons dans nos lettres étant absens.

Que celui qui est dans ce sentiment, &c. Le sens: Je n'ai point à présent d'autre réponse à faire à celui qui a ce sentiment de moi, sinon que quand je serai parmi vous, je l'en desabuserai par sa propre expérience, & par la conduite que je tiendrai envers lui, & envers tous ceux qui seront incorrigibles, comme lui; puisque je suis dans la résolution d'exécuter contr'eux toutes les menaces que je leur ai faites par mes lettres, & de leur faire voir par des effets, plutôt que par des paroles, que si je suis hardi à parler & à menacer dans mes lettres, je ne le suis pas moins dans l'exécution de mes menaces.

¶. 12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de

quelques-uns qui se relevent eux-mêmes, ni nous comparer à eux; mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.

Car. L'Apôtre rend raison de ce qu'il ne fait pas d'autre réponse au reproche que lui faisoient ses adversaires, que celle du verset précédent : il dit, qu'il en use ainsi pour ne pas tomber comme eux dans le défaut de se rendre recommandable par des avantages si frivoles, qu'il les leur cede de bon cœur, & qu'il consent volontiers qu'ils passent pour plus polis & plus éloquens que lui; puisqu'ils mettent toute leur gloire dans ces bagatelles & dans ces vanités.

Nous n'osons pas (c'est une ironie) nous mettre au rang de quelques-uns; c'est-à-dire, de ceux qui tâchent de se rendre recommandables, & de se faire estimer par ces avantages de science, d'éloquence, de bonne-grace, &c. dans lesquels ils pensent exceller, & qu'ils croyent être un sujet fort legitime de gloire.

Qui se relevent eux-mêmes; au-lieu que la vraie gloire doit venir des autres, & être fondée sur leur jugement, le témoignage qu'on se rend à soi-même étant toujours suspect, à cause de l'amour-propre qui aveugle les hommes en leur propre cause, comme l'Apôtre l'explique ensuite.

Ni nous comparer à eux, pour ce qui regarde l'éloquence, la philosophie, la politesse, les richesses, l'honneur du monde, &c.

Mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes, &c. Grec. Mais ils ne considerent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont formés d'eux-mêmes; & ils ne se comparent qu'avec eux-mêmes, & ne fondent la bonne estime & les louan-

ges qu'ils se donnent que sur leur propre jugement, qui est l'unique regle dont ils se servent, quoiqu'il n'y en ait point de plus fausse ni de plus trompeuse, puisqu'il n'y en a point d'autre que celle de la verité ; ne jettant les yeux que sur eux-mêmes ou sur leurs semblables, au lieu de les jeter sur les Apôtres qui sont plus parfaits qu'eux, & plus excellens en dignité & en toute sorte de graces ; & de reconnoître, en se comparant avec eux, combien ils leur sont inferieurs en dignité & en perfection.

ψ. 13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes demesurément ; mais nous renfermant dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, nous nous glorifierons d'être parvenus jusqu'à vous.

Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes demesurément, comme font ces faux-docteurs, qui n'ont point d'autre mesure que celle de leur propre jugement ; au lieu que la nôtre n'est que la pure verité.

Mais nous renfermant dans les bornes, &c. nous contentant de la gloire d'avoir travaillé dans les lieux auxquels Dieu nous a spécialement destinés par sa providence, sans entreprendre, comme ces faux-docteurs, de nous glorifier d'avoir travaillé dans les endroits où nous n'avons pas été, ni de nous dire, comme eux, les Apôtres des Eglises que nous n'avons point fondées ; mais nous nous glorifierons seulement d'être parvenus jusqu'à vous ; c'est-à-dire, de ce que notre ministere s'est étendu jusqu'à vous, & de ce que votre Eglise est comprise dans le nombre de celles où j'ai prêché l'Evangile, & de ce qu'ainsi je suis votre Apôtre.

ψ. 14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous, puisque nous sommes arrivés.

jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Car, &c. Lorsque je me glorifie d'être parvenu jusqu'à vous & d'être votre Apôtre, on ne peut pas m'objecter que j'entreprenne sur le droit des autres, & que j'étende ma gloire au-delà des bornes de mon département, & des lieux où j'ai prêché; puisqu'il est de notoriété publique que j'ai porté l'Evangile jusqu'en votre province, & qu'ainsi vous êtes tous mes enfans en JESUS-CHRIST, & autant de témoins irreprochables de ce que je dis.

v. 15. *Nous ne nous relevons donc point de mesurement, en nous attribuant les travaux des autres; mais nous espérons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus, nous étendrons notre partage beaucoup plus loin.*

Nous ne nous relevons donc point de mesurement; c'est-à-dire, au-delà des bornes que Dieu nous a prescrites, en nous attribuant, comme ces faux-apôtres, les travaux des autres; c'est-à-dire, qui s'attribuent l'autorité souveraine d'Apôtres sur les Eglises qui n'ont point été fondées par eux.

Mais nous espérons que votre foi croissant, &c. c'est-à-dire, lorsque nous aurons achevé de fortifier votre foi, qui est ébranlée par ces faux-docteurs. *Autr.* A mesure que votre foi se fortifiera; car je ne vous veux point quitter entièrement jusqu'à ce que vous soyez tout-à-fait confirmés dans la foi, & que par le progrès de votre piété on l'ait vû croître en vous de plus en plus.

Nous étendrons notre partage beaucoup plus loin; c'est-à-dire: Quoique vous soyez assez convaincus par votre propre expérience, que je ne me glorifie point de mesurement, & que je ne m'attribue point

les travaux des autres. *Autr.* Quoique j'aye la gloire d'être parvenu depuis Jerufalem jusqu'à vous dans la prédication de l'Evangile, j'espere de n'en point demeurer là, & d'étendre si loin les limites de mon département, que fans me glorifier, comme ils font, des travaux des autres, j'aurai assez de quoi le faire des miens propres.

v. 16. En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre, en nous glorifiant d'avoir bâti sur ce qu'il aura déjà préparé.

En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous. Quelques-uns croient que saint Paul parle des villes de Grece situées vers le Pont-Euxin, où il a depuis prêché l'Evangile; d'autres, que c'est de l'Italie & de l'Espagne.

Sans entreprendre, comme font ces faux-apôtres, qui s'arrêtent dans des Eglises déjà fondées, & qui se gardent bien d'en aller fonder de nouvelles, comme nous le faisons au peril de notre vie.

Sur le partage d'un autre, aux lieux où les autres Apôtres ont déjà prêché, & fondé des Eglises; & où Dieu les a spécialement appellés & adressés par sa providence. Ce n'est point que les Apôtres n'eussent un pouvoir general & absolu de prêcher partout, mais pour éviter la confusion, ils observoient cet ordre, de n'aller prêcher, sans quelque nécessité extraordinaire, qu'aux lieux où les autres n'avoient pas encore été, & encore pour lors c'étoit sans s'attribuer l'autorité souveraine d'Apôtres sur ces Eglises.

En nous glorifiant, comme ils font; parcequ'ils ne peuvent pas se glorifier d'avoir été les premiers fondateurs d'aucune l'Eglise, comme j'ai la gloire de

l'être. D'avoir bati, &c. c'est-à-dire, d'avoir cultivé des Eglises qui étoient déjà toutes dressées par le ministère des autres Apôtres ; car je mets toute ma gloire à en fonder de nouvelles, & à les dresser au peril de ma vie. Il taxe toujours ces faux-docteurs, qui ne pouvant se glorifier d'être les fondateurs d'aucune Eglise, se glorifioient vainement de les avoir cultivées dans la religion, & s'attribuoient par là une autorité si souveraine sur elles, qu'ils s'élevoient même au-dessus des Apôtres, qui en étoient les fondateurs & les peres.

ψ. 17. Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

Que celui donc qui se glorifie, &c. Le sens : Mais afin que cette gloire par laquelle vous voyez que je m'éleve au-dessus de ces faux-docteurs, ne vous soit point préjudiciable, faute de savoir en quoi elle consiste, & de quelle maniere il est permis de se glorifier ; tenez pour maxime, que celui qui se glorifie, se doit glorifier dans le Seigneur ; c'est-à-dire, qu'il doit reconnoître que tous les avantages qui sont en lui, & qui le rendent recommandable, ne sont pas de lui, mais de la grace de Dieu, qui les lui a donnés par sa pure bonté, & qu'ainsi il lui en doit rapporter toute la gloire, & ne les employer que pour lui plaire.

ψ. 18. Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même, qui est vraiment estimable ; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.

Car ce n'est pas celui, &c. C'est la preuve du verset précédent ; c'est-à-dire : Ce qui rend l'homme vraiment recommandable, n'est pas la bonne estime qu'il a de lui-même, ni les louanges qu'il se donne ; mais c'est l'honneur qu'il a de connoître

la douceur & à la tendresse de ses entrailles ? Il voudroit bien frapper ; mais il se retient ; dans le dessein qu'il a de les épargner. Il use de menace, jusqu'à ce qu'ils fussent en état qu'il n'eût plus besoin de les châtier. Ce saint homme se regardoit comme un medecin plein de douceur, comme un pere commun plein de bonté pour tous les enfans. Sa tendresse étoit sa regle dans toute sa conduite ; mais quand il y avoit des desordres à corriger dans lesquels on persistoit opiniâtrément, il a fait voir un courage & une fermeté inébranlable, qui devoit étonner les plus hardis : *Voulez-vous*, dit-il ailleurs i. Cor. 4. 21. aux Corinthiens, *que je vous aille voir la verge à la main ?* Et il declare ici qu'il a des *armes très-puissantes* capables de *détruire tout ce qu'on leur oppose, & renverser tout ce qui s'élève avec hauteur contre l'Evangile de JESUS-CHRIST*. C'est de JESUS-CHRIST même qu'il avoit appris à allier la douceur & la force qu'il a pratiquées dans son Evangile, & qu'il fait éclater dans la conduite du monde : car *la sagesse atteinnt avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, & elle dispose tout avec douceur.* Sap. 8. 12.

Cette force temperée par la douceur, & cette douceur soutenue par la force ; *suaviter fortis, & fortiter suaviter*, dit saint Bernard, a toujours été une qualité rare & difficile à pratiquer. Car ceux qui sont naturellement forts n'aiment que la force, & ceux qui sont naturellement doux n'aiment que la douceur. Il faut néanmoins que ceux qui sont chargés de la conduite des autres, & sur-tout les Pasteurs, ayent avec une bonté paternelle une fermeté qui ne dissimule point ce qui ne se peut point souffrir, & qui porte ceux qui leur sont assujettis à s'acquitter de tous leurs devoirs. Cette fermeté

Aug. in
Ep. 34.

raisonnable qui soutient selon Dieu la justice & la vérité, est une des plus importantes qualités des ministres de JESUS-CHRIST : Car la douceur de celui qui entretient & nourrit les crimes, n'osant les reprendre de-peur d'attrister ceux qui les commettent, est semblable, dit saint Augustin, à la douceur de celui qui n'ose ôter un couteau à un enfant de-peur qu'il ne pleure, & qui ne craint point qu'il s'en blesse, ou même qu'il ne s'en tue. Ainsi il est tout-à-fait nécessaire pour le salut des âmes, que les Pasteurs soient revêtus de cette force d'en-haut qui ne leur fasse craindre qu'une seule chose, qui est de craindre quelque chose plus que Dieu.

Galat.
6. 14.

C'a été le principal caractère de notre grand Apôtre, que cet esprit de douceur & de force : car quoiqu'il fût méprisé & maltraité en sa personne, & exposé aux fouets & à toutes sortes de mauvais traitemens, il étoit revêtu d'armes puissantes qui le rendoient invincible, & lui faisoient remporter des victoires contre les ennemis de Dieu dans tout le monde. C'étoit la croix de JESUS-CHRIST qui étoit toute sa gloire, sa science & sa confiance, qui lui inspiroit ce courage, & qui l'a rendu plus fort & plus puissant que tous les Orateurs & les Philosophes, que les Princes & que les Rois; & en un mot, que tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre. Que l'on compare maintenant avec ce secours divin les armes charnelles dans lesquelles se confioient les faux-apôtres qui le méprisoient, ces armes étoient les richesses, la gloire, les dignités, l'éloquence, la force de persuader, les caballes, les intrigues, les flateries, les déguisemens, & autres choses semblables, dit saint Chrysostome; n'est-ce pas là encore maintenant la force de ceux qui aiment mieux

mettre leur confiance dans leurs grandes richesses, & se prévaloir de leur vain pouvoir, que d'établir pour toute l'éternité leur espérance dans la miséricorde de Dieu, comme parle le Prophete roi: Le Sauveur a envoyé les hommes pleins de son Esprit, pauvres & humbles comme lui, pour vaincre le monde; & aujourd'hui on croit qu'on se doit servir de la magnificence du monde & de ce qui est conforme à son esprit pour le pouvoir vaincre. Mais comme David n'eut point besoin autrefois des armes de Saül pour vaincre Goliath; de même si nous sommes vrais disciples de JESUS-CHRIST, nous n'aurons point besoin des armes du monde pour vaincre le monde: L'humilité, la priere, la meditation de l'Écriture & la mortification sont des armes bien plus puissantes & plus solides que toute la force & la puissance du secours humain, qui n'est que foiblesse, au lieu que ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus fort que la force de tous les hommes.

v. 8. jusqu'au 17. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir, &c.

Saint Paul dit ailleurs, que JESUS-CHRIST a établi dans son Eglise des ministres pour travailler à la perfection des Saints, à l'édification du corps de JESUS-CHRIST. C'est à quoi tendent toutes leurs fonctions, & tout le pouvoir qu'ils ont reçu ne doit être employé que pour procurer le salut des peuples selon les desseins de Dieu & les regles qu'il a prescrites & laissées à son Eglise. Car comme les medecins ne sont établis que pour entretenir la santé du corps humain par la vertu des medicamens que Dieu a créés pour cet usage; de même aussi les

Ps. 91.
7. 8.1. Cor.
13. 2. 1.Eph. 4.
12.

Pasteurs qui sont chargés de la conduite des âmes, sont obligés par leur état d'employer tout ce qu'ils ont de force & de vertu pour conserver, entretenir, & rétablir la santé de l'ame & la sainteté dans les fidèles qui composent le corps de l'Eglise, *afin qu'il se forme & s'édifie par la charité.*

*Eph. 4.
16.*

*Galat.
1. 8.*

Mais le moyen le plus sûr & le plus efficace pour édifier l'Eglise, c'est-à-dire, pour conserver la pureté de la foi & des mœurs, & le bon ordre dans la discipline, c'est de suivre exactement la doctrine de l'Évangile & les ordonnances de l'Eglise. Saint Paul prononce anathème contre un Ange du ciel qui voudroit annoncer un Évangile différent de celui que les Apôtres ont annoncé, pour montrer que c'est sur la loi de Dieu & sur la vérité de sa parole que nous devons régler notre conduite & celle des autres, pour les retenir dans le devoir & les empêcher de se déregler. Car *l'homme*, dit saint Augustin, *devient juste, fort & prudent, en réglant son cœur sur ces règles immuables*, que JESUS-CHRIST, qui n'abandonne point son Eglise, a transmises & fait passer par la prédication des Apôtres, par les decrets des saints Conciles & par les exemples des Saints. Le modele qui nous doit empêcher de nous corrompre doit être incorruptible; il faut donc que ce soit celui de JESUS-CHRIST, des Apôtres, & des grands Saints; c'est leur doctrine & leurs exemples qu'il faut se proposer pour règle, sans se mettre en peine des opinions & des jugemens des hommes.

*Nilat.
1. 8.*

L'Eglise se regloit autrefois par les décisions de ses Conciles, & cette maxime étoit reçue par-tout : *Ecclesia regitur canone.* Y a-t-il rien, dit saint Hilaire, qui merite plus d'être repris que ce qui se fait

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 789
 contre les decrets des Saints Peres & les ordonnances des Canons ? Saint Gregoire le Grand écrivant à un Evêque lui recommande d'avoir grand soin de ne rien faire que selon les regles des Canons ? *Ita Greg. ep. 77.*
studio vigilantium cum Dei amore secundum Canonum precepta cuncta dispone vel ordina ; c'étoit sur-tout la pratique de l'Eglise de Rome, & les souverains Pontifes faisoient gloire d'être religieux observateurs des Canons, *custodes Canonum* : c'est pourquoy le Pape Gelase dit, qu'il n'y a point de Chrétien qui ne sache qu'il n'y a point d'Eglise qui soit plus obligée que la premiere à executer les ordonnances de tous les Conciles approuvés de l'Eglise universelle : *Nullus veraciter Christianus ignorat uniuscujusque Synodi constitutum, quod universalis Ecclesia probavit assensus, non aliquam magis exequi sedem præ cæteris oportere, quàm primam* ; mais dans la suite des siècles ces Canons que saint Leon appelle *des Canons faits par l'Esprit de Dieu & consacrés par le respect de tout l'univers*, ont été avilis & mis peu-à-peu hors d'usage par les fréquentes dispenses que le relâchement a introduites, & par les interpretations corrompues des Canonistes & de quelques Casuistes. Mais quoique la discipline extérieure de l'Eglise puisse changer avec le temps, son Esprit néanmoins, qui est celui de JESUS-CHRIST, demeure toujours le même, & la sainteté de ses ordonnances n'est point assujettie aux sentimens & aux affections des hommes. L'Eglise ne déteste pas moins aujourd'hui qu'elle détestoit autrefois les déreglemens qu'elle avoit condamnés dans ses Conciles ; elle approuve maintenant ce qu'elle a approuvé autrefois, & fait observer autant qu'il lui est possible ces Canons qui sont la regle de sa

doctrine & de ses mœurs, ou du-moins elle s'afflige & gemit de ce que la difficulté des temps l'empêche de les observer.

Le saint Concile de Trente a tâché de rétablir toutes les traditions apostoliques, témoignant le desir ardent de remettre la discipline Ecclesiastique au même état auquel elle étoit avant que le relâchement des hommes, l'ignorance des Canons & la dépravation des mœurs l'eût altérée; & renouvelle tous les anciens Canons qui regardent les mœurs & le devoir des Ecclesiastiques, sous les mêmes peines, & encore de plus grandes que lorsqu'ils ont été institués; c'est un dernier effort que l'Eglise a fait pour rentrer dans la jouissance de ses droits, & ce n'est qu'à regret qu'elle tolere les relâchemens & les abus qui vont à la destruction & à la ruine du salut des peuples.

Si donc nous sommes vrais enfans de l'Eglise, ayons une vive douleur de voir son autorité méprisée dans l'établissement de ses regles si nécessaires; desirons ardemment de les voir rétablies; & employons tous nos soins & tout notre zele pour faire observer fidèlement celles qui sont encore en vigueur, pour maintenir celles qui s'abolissent, & pour renouveler celles qui sont abolies, en gardant néanmoins toute la moderation que la prudence chrétienne veut qu'on apporte pour ne point troubler la paix & l'union des fidelles. Ce zele est la principale vertu des Pasteurs qui ont reçu de Dieu la conduite des peuples, à l'édification desquels ils doivent travailler de tout leur pouvoir.

ψ. 17. *Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur: Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même, qui est vraiment estima-*

ble ; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.

L'homme qui n'est de lui-même que poussière & que cendre , est néanmoins si vain & si foible , qu'il s'imagine être quelque chose , & tire vanité de tout le bien qu'il a, ou qu'il pense avoir ; car ce bien est souvent plus imaginaire que réel. S'il est riche , il se considère par le moyen de ses richesses comme dans une *ville imprenable* , assuré contre toutes les Prov 10. 15. c. 18. 11. attaques de la fortune & de tous les maux de la vie, S'il est grand & puissant, la suite nombreuse des gens qui l'entourent , ceux qui lui font la cour , ou qui dépendent de lui, sont autant de soutiens & d'appuis qui l'élevent dans son imagination au-dessus du reste des hommes. S'il est industrieux , spirituel ou savant , il se forme en lui-même une idée d'excellence par laquelle il croit mériter l'estime des hommes. Mais il n'est pas même nécessaire d'avoir des qualités réelles & estimables pour croire qu'on doit être considéré : les moins favorisés des avantages de la nature , ou des biens extérieurs , se forment toujours quelque idée de préférence & de distinction qui fait l'objet de leur vanité : bien plus , il s'en trouve , tant est grande & déplorable la misère de l'homme , il s'en trouve , dis-je , qui tirent vanité de leurs desordres , & croient devoir être d'autant plus considérés auprès de leurs semblables , qu'ils sont plus scelerats & plus criminels. Voilà jusqu'où va l'égarement & l'extravagance de l'esprit de l'homme abandonné à lui-même , qui ne trouvant en lui rien de bon dont il puisse se glorifier , *il met sa gloire* , comme dit l'Apôtre , *dans sa propre honte* , & ne se contentant pas de faire le mal , il Phil. 3. 19. s'en glorifie.

Ce n'est pas que ceux qui sont doués des plus

belles qualités s'en puissent glorifier, & se puissent attribuer quoi que ce soit de tout ce qu'il y a de bon en eux, ou de tout le bien qu'ils font; à Dieu ne plaise; s'ils le font, ce sont des voleurs qui ravissent à Dieu tout ce qui lui appartient, & qui méprisent avec orgueil celui de qui ils ont tout reçu: ce qui fait dire à l'Apôtre, *Qu'avez-vous que vous n'ayez pas reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu?* En effet, de quoi pouvons-nous tirer de la vanité?

De quoi peut s'en orgueillir la poussière & la cendre, dit le Sage? Si nous considérons ce que c'est que l'homme, qu'est-ce autre chose qu'une source de corruption? Son corps est un amas de fumier couvert de nége, qui paroît beau au-dehors, mais qui n'est qu'ordure & que pourriture. C'est cette considération qui fait dire à Job: *J'ai dit à la pourriture, vous êtes mon pere; & aux vers, vous êtes ma mere & ma soeur.* Mais de plus qu'étoit l'homme avant que Dieu l'eût tiré de l'abyfme du neant? Il n'étoit rien; ainsi il ne doit pas s'estimer plus que les choses qui ne sont point; c'est à Dieu seul à qui il faut attribuer ce que nous avons de plus qu'elles: *Si quelqu'un,* dit saint Paul, *s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parcequ'il n'est rien.* Et si après avoir reçu l'être Dieu ne nous soutenoit incessamment avec sa main toute-puissante, nous retomberions dans le neant d'où nous sommes sortis. Que si l'on ajoute à ces considerations celle d'homme pecheur, quel sujet n'est-ce point de s'humilier & de se mépriser soi-même? Ainsi nous ne sommes rien de nous-mêmes que corruption & que peché, & nous n'avons rien de bon que nous ne tenions de la bonté de Dieu: Car, comme dit saint Gregoire, les

1. Cor.

4. 7.

Eccli 10.

9.

Job. 17.

4.

Galat.

6. 3.

Saints n'ignorent point qu'après la chute de leur premier père, ils viennent d'une race corrompue, & que si depuis ils ont été changés en mieux, & dans leurs desirs & dans leurs actions, ce n'a pas été l'ouvrage de leur vertu propre, mais de la grace de Dieu qui les a prévenus de ses dons. Ainsi ils reconnoissent qu'ils ont tiré tout le mal qui est en eux, de cette funeste propagation, & que tout le bien qui s'y rencontre, vient de la liberalité de la grace: & ils se reconnoissent redevables à la bonté de leur Sauveur, & de ce qu'il leur a départi par sa grace prévenante le don de vouloir le bien; & de ce que par une grace subséquente il leur a accordé le don de pouvoir executer le bien qu'ils vou-
loient.

Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur, & qu'il lui attribue toute la gloire du bien qu'il fait par sa grace; c'est la seule chose que Dieu se reserve dans nos bonnes œuvres, dont il nous laisse tout le profit. Il proteste par son Prophete, qu'il n'abandonnera point sa gloire à un autre; combien cependant y a-t-il de gens qui la lui dérobent, ou toute entiere, ou en partie? Que si les hommes punissent les voleurs du bien d'autrui, Dieu punira bien plus severement les voleurs de sa gloire, puisque tout honneur & toute gloire lui est dûe; & l'on ne peut s'en rien attribuer, sans faire injure à sa divine Majesté de qui on a tout reçu.





CHAPITRE XI.

1. **P** Lût - à - Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! Et supportez-là, *je vous prie* //

2. Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu //, parceque je vous ai fiancés à cet unique Epoux, qui est J E S U S - C H R I S T, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure // §.

3. Mais j'apprehende qu'ainsi *Gen. 3. 4.* que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne dégènerent de la simplicité chrétienne //

4. Car si celui qui vous vient prêcher, vous annonce un autre C H R I S T // que celui que nous vous avons annoncé; ou s'il vous faisoit recevoir un autre Esprit que celui que vous avez reçu; ou

1. **U** Tinam sustine-
retis modicum
quid insipientiæ meæ ?
Sed & supportate me :

2. Æmulor enim vos
Dei æmulatione; des-
pondi enim vos uni
viro virginem castam
exhibere Christo.

3. Timeo autem, ne
sicut serpens Evam
seduxit astutiâ suâ, ita
corrumpantur sensus
vestri, & excidant à
simplicitate, quæ est in
Christo.

4. Nam si is qui ve-
nit, alium Christum
prædicat, quem non
prædicavimus; aut a-
lium spiritum accipi-
tis, quem non accepti-
stis; aut aliud evange-
lium, quod non rece-

†. 1. *letr.* mais supportez-moi.

†. 2. *expl.* qui est pour la gloire de Dieu.

Ibid. *autr.* préparée pour vous présenter comme une vierge cha-

ste à cet Epoux unique qui est J E S U S - C H R I S T.

†. 3. *letr.* qui est en J E S U S -

C H R I S T.

†. 4. *Grec.* un autre J E S U S,

pistis : rectè patere-
mini.

5. Existimo enim ni-
hil me minus fecisse à
magnis Apostolis.

6. Nam etsi imperi-
tus sermone , sed non
scientiâ : in omnibus
autem manifestati su-
mus vobis.

7. Aut nunquid pec-
catum feci , meipsum
humilians , ut vos exal-
temini , quoniam gra-
tis Evangelium Dei
evangelizavi vobis ?

8. Alias Ecclesias ex-
poliavi , accipiens sti-
pendium ad ministe-
rium vestrum.

9. Et cum essem a-
pud vos , & egerem ,
nulli onerosus fui ; nam
quod mihi deerat , sup-
pleverunt fratres , qui
venērunt à Macedonia ,
& in omnibus sine
onere me vobis ser-
vavi , & servabo.

s'il vous prêchoit un autre
Evangile que celui que vous
avez embrassé , vous auriez
raison de le souffrir :

5. mais je ne pense pas à
avoir été inférieur en rien aux
plus grands d'entre les Apô-
tres.

6. Que si je suis grossier &
peu instruit pour la parole , il
n'en est pas de même pour la
science : mais nous nous som-
mes fait assez connoître parmi
vous en toutes choses.

7. Est-ce que j'ai fait une
faute , lorsqu'afin de vous éle-
ver je me suis rabbaissé moi-
même en vous prêchant gra-
tuitement l'Evangile de Dieu ?

8. J'ai dépouillé les autres
Eglises en recevant d'elles l'as-
sistance dont j'avois besoin
pour vous servir.

9. Et lorsque je demeurois
parmi vous , & que j'étois
dans la nécessité , je n'ai été à
charge à personne ; mais nos
freres qui étoient venus de
Macedoine , ont suppléé aux
besoins que je pouvois avoir ,
& j'ai pris-garde à ne vous
être à charge en quoi que ce

* 5. i. e. vous avoir enseigné un Evangile moins parfait que les
autres. Vulg. fecisse , avoir rien fait de moins. Grec. fuisse.

soit, comme je ferai encore à l'avenir.

10. Je vous assure par la vérité de JESUS-CHRIST qui est en moi[¶], qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.

11. Et pourquoi ? Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le fait.

12. Mais je fais cela, & je le ferai encore, afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent, en voulant paroître tout-à-fait semblables à nous, pour trouver en cela un sujet de gloire.

13. Car ces personnes sont de faux-apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en Apôtres de JESUS-CHRIST.

14. Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme en Ange de lumière.

15. Il n'est donc pas étrange, que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice ; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.

16. Je vous le dis encore

10. Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

11. Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit.

12. Quod autem facio, & faciam, ut amputem occasionem eorum, qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inveniantur sicut & nos.

13. Nam ejusmodi pseudo-apostoli, sunt operarii subdoli, transfigurantes se in Apostolos Christi.

14. Et non mirum ; ipse enim satanas transfiguratur se in Angelum lucis.

15. Non est ergo magnum, si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitiæ ; quorum finis erit secundum opera ipsorum.

16. Iterum dico, (ne

¶. 10. C'est un serment où il prend JESUS-CHRIST à témoin.

quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut & ego modicum quid glorier.)

17. Quod loquor, non loquor secundum Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.

18. Quoniam multi gloriantur secundum carnem, & ego gloria-bor.

19. Libenter enim suffertis insipientes; cum sitis ipsi sapientes.

20. Sustinetis enim si quis vos in servitutum redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit.

21. Secundum ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audet (in insipientia dico) audeo & ego:

une fois: (Que personne ne me juge imprudent //, ou au moins souffrez-moi comme imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu.)

17. Croyez, si vous voulez, que ce que je dis, je ne le dis pas selon le Seigneur; mais que je fais paroître de l'imprudence dans ce que je prends pour un sujet de me glorifier.

18. Puisque plusieurs se glorifient selon la chair //, je puis bien aussi me glorifier *comme eux.*

19. Car † étant sages comme vous êtes, vous souffrez sans peine les imprudens.

† Dim. de la Sagesse.

20. Vous souffrez même qu'on vous asservisse; qu'on vous mange; qu'on prenne *voire bien*; qu'on vous traite avec hauteur; qu'on vous frappe au visage.

21. C'est à ma confusion que je le dis, puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point //. Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes, je

†. 16. expl. si je dis quelque chose à mon avantage.

†. 18. expl. pour des talens excessifs.

†. 21. Ironie qui veut dire qu'il n'avoit pas cru qu'il lui fût permis d'en user ainsi.

veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardi qu'eux.

22. Sont-ils Hebreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.

23. Sont-ils ministres de JESUS-CHRIST ? Quand je devrois passer pour imprudent //, j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai plus souffert de travaux, plus reçu de coups, plus enduré de prisons, je me suis souvent vû tout près de la mort.

24. J'ai reçu des Juifs, cinq différentes fois, trente-neuf coups de fouet.

25. J'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois, j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer //.

26. J'ai été souvent dans les voyages, dans les perils sur les fleuves, dans les perils des voleurs, dans les perils de la part de ceux de ma nation, dans les perils de la part des

22. Hebræi sunt ? Et ego. Israelitæ sunt ? Et ego. Semen Abraham sunt ? Et ego.

23. Ministri Christi sunt ? (ut minùs sapiens dico) Plus ego : in laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.

24. A Judæis quinque quadragenas, una minus, accepi.

25. Ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte & die in profundo maris fui.

26. In itineribus sæpè ; periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in so-

*. 23. *lestr.* Je le dis comme imprudent ; je le suis plus qu'eux. | quelques-uns expliquent d'un profond cachot.

*. 25. Grec. *in profundo.* Ce que

Act. 25.
8.

Act. 16.
22.
Act. 14.
18.
Act. 27.
46.

lieudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus.

27. In labore, & ærumnâ, in vigiliis multis, in fame & siti, in jejuniis multis, in frigore & nuditate.

28. Præter illa, quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum.

29. Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror?

30. Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

31. Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

32. Damasci præpositus gentis Aretæ regis, custodiebat civi-

payens, dans les perils au milieu des villes, dans les perils au milieu des deserts, dans les perils sur mer, dans les perils entre les faux freres.

27. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues; de frequentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, & la nudité.

28. Outre ces maux, qui ne sont qu'exterieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis assiégué tous les jours.

29. Qui est foible & sans que je m'affoiblisse avec lui? Qui est scandalisé sans que je brûle?

30. Que s'il se faut glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances.

31. Dieu qui est le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & qui est benedictus dans tous les siècles, fait que je ne ments point.

32. Etant à Damas celui qui étoit gouverneur de la province pour le roi Aretas,

†. 29. *autr.* affligé sans que je m'afflige.

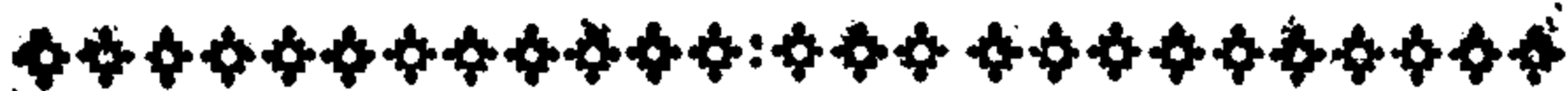
†. 30. *i. e.* de ce que j'ai dû souffrir.

faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier :

33. mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.

tatem Damascenorum; ut me comprehenderet :

33. & per fenestram in sporta dimissus sum per murum, & sic efugi manus ejus.



SENS LITTERAL.

*. 1. *P* *Plût à Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! Et supportez-la, je vous prie.*

Plût à Dieu que vous voulussiez. L'Apôtre ayant déjà beaucoup relevé son ministère au-dessus de celui de ses adversaires en divers endroits de cette Epître, sur-tout dans le chapitre précédent, se voit contraint de continuer encore cette même matière, pour desabuser pleinement les Corinthiens des mauvaises impressions que ces faux-docteurs leur avoient donné de sa conduite. Il leur en fait excuse, en avouant que c'est en effet exercer leur patience, que de les entretenir plus long-temps de cette matière ; mais qu'enfin il est contraint d'en user de la sorte pour leur propre intérêt : qu'ainsi il les prie de ne le pas trouver mauvais, puisque ce n'est que l'excès d'amour qu'il a pour eux qui le porte à le faire.

Un peu supporter mon imprudence, &c. Let. Ma folie ; c'est-à-dire, souffrir que je vous entretienne encore de la gloire & des avantages de mon ministère,

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 801
terre, & des actions par lesquelles j'ai mérité que
vous me préféreriez à mes adversaires : ce qui pas-
sera pour folie auprès d'eux, & ce qui le seroit effe-
ctivement, si je n'y étois contraint pour soutenir
ma réputation auprès de vous, & pour empêcher
que ces faux-docteurs ne vous séduisent en décrivant
ma conduite, & en rabaisant la gloire de mon
apostolat.

*v. 2. Car j'ai pour vous un amour de jalousie, &
d'une jalousie de Dieu ; parceque je vous ai fiancés à
cet unique Epoux, qui est JESUS-CHRIST, pour
vous présenter à lui comme une vierge toute pure.*

*Car j'ai pour vous un amour de jalousie. C'est la
raison de la priere que fait l'Apôtre. C'est-à-dire :
L'excès d'amour que j'ai pour vous, qui va jus-
qu'à la jalousie, vous doit exciter à supporter cette
forte de folie & d'imprudenc, qui n'est qu'un effet
de cet amour. *Antr.* Ce qui me porte à en user de
la sorte, c'est l'amour passionné que j'ai pour vo-
tre bien ; & la crainte que j'ai que ces faux-do-
cteurs ne vous séduisent, & ne corrompent la pu-
reté de votre foi, en vous jettant dans le mépris
de mon ministère.*

*Et d'une jalousie de Dieu, c'est-à-dire, d'une ja-
lousie toute sainte & toute divine, qui n'a pour ob-
jet que votre salut, & la gloire de Dieu, sans au-
cune considération de mon propre intérêt : ce qui
vous doit exciter davantage à m'accorder ce que je
vous demande. Il oppose sa jalousie à celle de ses
adversaires, qui n'avoient pour but que la gloire
& l'intérêt. *Emulantur vos non bene.**

*Parceque je vous ai fiancés ; ayant servi de mini-
stre & d'entremetteur pour vous unir & vous allier*

802 II. EPISTRE DE S. PAUL
dès ce monde par la charité, & par des promesses
de fidélité.

*A cet unique Epoux qui est JESUS-CHRIST, qui ne
peut par conséquent souffrir que vous en aimiez
d'autres, ni que vous en écoutiez d'autres que lui.
Il a égard à ses adversaires, qui n'avoient point
d'autre vûe que de se faire aimer des Corinthiens,
sous prétexte de leur annoncer l'Evangile de JESUS-
CHRIST.*

*Pour vous présenter à lui dans le ciel au jour de
la bienheureuse resurrection, qui sera le jour des
nôces & de la consommation de ce mariage spiri-
tuel. Verbum vita continentis, &c.*

Philip.
2. 16.

*Comme une vierge toute pure. Il parle de l'Eglise
des Corinthiens, comme d'une seule personne,
parcequ'elle ne fait qu'un corps mystique par l'in-
tegrité de sa foi & de ses mœurs. Una est columba
mea.*

*¶ 3. Mais j'apprehende qu'ainsi que le serpent
séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se
corrompent, & ne dégèrent de la simplicité chré-
tienne.*

*Mais j'aprehende qu'ainsi que le serpent, c'est-à-
dire, le diable, sous la figure du serpent, séduisit
Eve par ses artifices, qui étoit toute pure & vierge
de corps & d'esprit, vos esprits aussi, qui sont en-
core purs & vierges par la sincérité & par la simpli-
cité de leur foi, ne se corrompent, &c. par les arti-
fices de ces faux-docteurs, qui sont les ministres de
ce même serpent.*

*¶ 4. Car si celui qui vous vient prêcher, vous an-
nonçoit un autre CHRIST que celui que nous
vous avons annoncé; ou s'il vous faisoit recevoir un au-*

tre esprit que celui que vous avez reçu; ou s'il vous prêchoit un autre Evangile que celui que vous avez embrassé, vous auriez raison de le souffrir.

Car si celui qui vous vient prêcher de Judée, & qui se vante d'avoir été instruit par JESUS-CHRIST même, & d'être envoyé par les premiers des Apôtres; vous annonçoit un autre CHRIST, &c. c'est-à-dire, un autre Sauveur, plus sûr & plus certain que celui que je vous ai annoncé; ou s'il pouvoit vous communiquer par l'imposition de ses mains des dons plus précieux, & en plus grande abondance que je n'ai fait; ou s'il pouvoit vous prêcher un Evangile & une doctrine plus sublime que celle que je vous ai prêchée, & que vous avez reçue de moi, vous auriez raison de le souffrir, c'est-à-dire, qu'il se préférât à moi, comme il fait, & qu'il me traitât auprès de vous avec mépris, & comme une personne qui lui est inférieure en toutes choses.

v. 5. Mais je ne pense pas avoir été inférieur en rien aux plus grands d'entre les Apôtres.

Mais je ne pense pas, &c. c'est-à-dire: Ce nouveau docteur est bien éloigné d'avoir aucun de ces avantages sur moi; puisque les premiers mêmes d'entre les Apôtres, qu'il reconnoît pour ses maîtres, n'ont rien eu, ni pour la prédication, ni pour la communication des dons de l'Esprit de Dieu, qui les ait pu élever au-dessus de moi, & que je n'aie reçu, aussi-bien qu'eux, & en un degré égal à eux. Ainsi vous avez tort de souffrir qu'il s'élève avec tant d'insolence au-dessus de moi.

v. 6. Que si je suis grossier, & peu instruit par la parole, il n'en est pas de même pour la science;

mais nous nous sommes fait assez connoître parmi vous en toutes choses.

Que si je suis grossier, &c. L'Apôtre répond à ce que ses adversaires avoient accoutumé d'objecter contre lui, pour le rendre méprisable. Le sens : Si mes expressions sont moins pures & moins polies que celles de mes adversaires, qui font profession d'une éloquence mondaine & profane, & qui parlent le bon grec, comme l'Atticisme & l'Ellenisme; au-lieu que je ne parle que le Grec vulgaire; *il n'en est pas de même pour la science* des mystères & des vérités de la Religion, que Dieu m'a révélées en un très-éminent degré, & qui surpasse infiniment toute la science de mes adversaires.

Mais nous nous sommes fait assez connoître, &c. c'est-à-dire : Vous savez par une expérience certaine, quoiqu'en disent mes adversaires, que non seulement je ne manque pas de science; mais que j'ai encore une éloquence toute divine, qui consiste plus à persuader & à convertir les cœurs des fidèles, qu'à flatter leurs oreilles par l'ornement & par la pureté du discours.

✧. 7. *Est-ce que j'ai fait une faute, lorsqu'afin de vous élever je me suis rabaisé moi-même, en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu?*

Est-ce que j'ai fait une faute contre vous, qui mérite que vous me traitiez avec mépris, & que vous me rabaisiez si fort au-dessous de mes adversaires; *lorsqu'afin de vous élever, c'est-à-dire, de vous témoigner par effet l'estime & l'affection que j'avois pour votre Eglise par-dessus les autres, qui contribuoient à mon entretien; ou, de vous élever par la*

foi & la participation des dons de l'Esprit de Dieu, qui font exceller votre Eglise par-dessus toutes les autres ; *je me suis rabaisé, &c.* c'est-à-dire, je me suis humilié jusqu'à ce point, que de n'user pas du droit que j'avois d'exiger ma subsistance de vous, en vous prêchant l'Evangile, aussi-bien que des autres Eglises.

v. 8. J'ai déponillé les autres Eglises, en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir.

J'ai déponillé les autres Eglises, sans avoir égard à leur extrême pauvreté ; ce qui est une espece de dureté que j'ai commise contr'elles pour l'amour de vous, en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir dans la prédication de l'Evangile : ou, selon d'autres, pour exercer la charité envers les pauvres de votre Eglise, qui manquoient de secours & d'assistance.

v. 9. Et lorsque je demourois parmi vous, & que j'étois dans la nécessité, je n'ai été à charge à personne ; mais nos freres, qui étoient venus de Macedoine, ont suppléé aux besoins que je pouvois avoir ; & j'ai pris garde à ne vous être à charge en quoique ce soit, comme je ferai encore à l'avenir.

Et lorsque je demourois parmi vous, &c. c'est-à-dire, que je vous prêchois l'Evangile de J E S U S - C H R I S T, je manquois de tout ce qui étoit nécessaire à ma subsistance.

Je n'ai été à charge à personne d'entre vous ; c'est-à-dire : Je n'ai rien voulu exiger de vous pour soulager mes besoins.

Mais nos freres. . . . ont suppléé, &c. ont fourni liberalement ce qui manquoit à ma subsistance, & à celle des pauvres.

Et j'ai pris garde à ne vous être à charge, &c. c'est-à-dire : J'ai tâché, en travaillant jour & nuit de mes propres mains, à n'être incommode & à charge à personne. Voyez 1. Theff. 2. 9.

v. 10. *Je vous assure par la verité de JESUS-CHRIST qui est en moi, qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.*

Je vous assure par la verité de JESUS-CHRIST, &c. C'est une espèce de serment, par lequel il prend à témoin la verité de l'Esprit saint, dont il est rempli.

Autr. Que je suis fidelle ministre de JESUS-CHRIST en son Evangile, & que je m'étudie en toutes choses à dire la verité.

Qu'on ne me ravira point cette gloire, de prêcher l'Evangile gratuitement : ou, selon d'autres, que je me glorifierai de cet avantage dans toute l'Achaïe, province de Grece proconsulaire, fort étendue, & dont Corinthe étoit la capitale.

v. 11. *Et pourquoi ? Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le fait.*

Et pourquoi ? L'Apôtre prévient l'objection qu'on lui pourroit faire, sur ce qu'il n'a rien voulu recevoir des Corinthiens, & qu'il publie pourtant qu'il n'a voulu être à charge à aucun d'eux ; & répond à cette objection en deux manieres. La premiere, en attestant que Dieu lui est témoin qu'il les aime tendrement.

Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le fait ; c'est-à-dire : Dieu qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin au-contraire que je suis plein d'amour pour vous.

v. 12. *Mais je fais cela, & je le ferai encore ; afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent, en voulant paroître tout-à-fait*

semblables à nous , pour trouver en cela un sujet de gloire.

Mais. C'est la seconde réponse à leur objection, où il declare le motif qui l'oblige d'agir & de parler ainsi : *Je fais cela ; c'est-à-dire : Je prêche gratuitement.* *Autr.* Je me glorifie de n'être à charge à aucun de vous ; & je le ferai encore , afin de retrancher aux faux-docteurs une occasion de se glorifier, &c. c'est-à-dire, d'avoir l'avantage sur moi de vous avoir annoncé gratuitement l'Evangile. *Autr.* Je le fais , afin que leur ayant ôté toute occasion de se préférer à moi , je leur sois un sujet de devenir effectivement tels qu'ils se disent , & de se conduire envers vous avec le même desintéressement que moi. Mais quoique ces faux-docteurs ne reçussent point de retribution de la part de l'Eglise , pour paroître desintéressés , ils ne laissoient pas sous main de se procurer des secours très-considerables des fidelles.

v. 13. Car ces personnes sont des faux-apôtres , des ouvriers trompeurs , qui se transforment en Apôtres de JESUS-CHRIST.

Car. L'Apôtre explique plus nettement ce qu'il vient de dire du procédé fourbe , & de la maniere adroite & intéressée de ces faux-docteurs.

Ces personnes sont de faux-apôtres , qui se disent envoyés de JESUS-CHRIST pour prêcher.

Des ouvriers trompeurs ; c'est-à-dire , qui font semblant de travailler gratuitement dans la prédication de l'Evangile , quoiqu'ils reçoivent de grandes sommes d'argent de plusieurs fidelles , qu'ils flattent dans leurs pechés , dans l'assurance trompeuse qu'ils leur donnent de les en délivrer, & d'assurer leur salut en faisant des prieres pour eux. Voyez Matth. 23. 14.

Qui se transforment en Apôtres de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, qui ont en apparence toutes les qualités & les vertus des vrais Apôtres, & sur-tout celle du desintéressement. Car c'est de quoi l'Apôtre parle principalement en cet endroit.

vs. 14. *Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme en Ange de lumière.*

Et on ne doit pas s'en étonner, c'est-à-dire, on ne doit pas être surpris que ces faux-apôtres, qui sont les ministres de satan, contrefassent les vrais Apôtres; *puisque satan,* c'est-à-dire, l'ennemi du genre humain, le démon, l'ange maudit, qui est le maître des faux-apôtres, & qui leur sert d'exemple, se transforme *en ange de lumière,* pour les mieux tromper, n'en étant pas réellement participans, & étant comme les anges apostats relegués aux tenebres éternelles. Voyez 2. Pier. 2. 4. 6.

vs. 15. *Il n'est donc pas étrange, que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.*

Il n'est donc pas étrange que ses ministres, c'est-à-dire, ceux qui lui servent à établir, & à avancer son regne, tels que sont ces faux-apôtres, qui entretiennent les hommes dans leurs pechés, & qui leur inspirent de fausses maximes & des dogmes corrompus; *se transforment en ministres de la justice,* c'est-à-dire, de l'Evangile, qui est la règle de bien vivre, & l'unique moyen par lequel les hommes reçoivent dans leurs ames la grace & la sainteté.

Mais leur fin, &c. c'est-à-dire, mais comme leur vie a été pleine d'avarice & d'hypocrisie, & de toute sorte de corruption, leur mort sera toute conforme à leur vie: ils mourront dans l'impéni-

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 809
tence, & d'une mort miserable, qui sera suivie de
la damnation éternelle.

¶. 16. *Je vous le dis encore une fois : (Que personne
ne me juge imprudent, ou au-moins souffrez-moi com-
me imprudent, & permettez-moi de me glorifier
un peu.)*

*Je vous le dis. . . . Que personne ne me juge impru-
dent, c'est-à-dire, qu'on ne croie pas qu'il y ait une
véritable imprudence dans mon procédé, lorsque
je prend la liberté de me glorifier moi-même; &
qu'on ne s' imagine pas que je me porte à cet excès
faute de reflexion, & pour ne pas savoir que c'est
une folie de se louer soi-même, à moins d'y être
contraint par une nécessité aussi pressante, qu'est
celle qui m'oblige de défendre l'honneur de mon
ministère.*

*Ou au-moins souffrez-moi comme imprudent, & c.
c'est-à-dire, si je ne puis vous persuader que mon
procédé est exempt d'imprudence, souffrez qu'en
cette qualité, j'aye la liberté de vous établir mes
propres louanges, aussi-bien que mes adversaires,
que vous supportez dans cette imprudence.*

¶. 17. *Croyez, si vous voulez, que ce que je dis,
je ne le dis pas selon le Seigneur; mais que je fais pa-
roître de l'imprudense dans ce que je prend pour un
sujet de me glorifier.*

*Croyez, si vous voulez, que ce que je dis, tou-
chant mes propres louanges, je ne le dis pas selon
le Seigneur, c'est-à-dire, ne paroît pas conforme
à l'exemple de l'humilité de JESUS-CHRIST,
ni aux regles de son Evangile, ni aux sentimens
interieurs qu'il inspire à ses fidelles: c'est pourquoi
je souhaiterois fort de pouvoir m'exemter d'étaler
ainsi mes propres louanges.*

Mais que je fais paroître de l'imprudence, quoiqu'il n'y en ait pas, à cause des circonstances qui m'y contraignent, dans ce que je prend pour un sujet de me glorifier; parcequ'au fond ce que je vas dire ne merite aucune louange, & n'est pas capable de me glorifier.

✧. 18. *Puisque plusieurs se glorifient selon la chair, je puis bien aussi me glorifier comme eux.*

Puisque. Le sens: Comme le recit de ses propres louanges a toujours quelque apparence de mal & de folie, je souhaiterois fort de n'être pas obligé à me louer moi-même; mais puisque *plusieurs se glorifient*, en s'élevant au-dessus de moi pour avilir mon ministere auprès de vous; *selon la chair*, c'est-à-dire, des avantages qui sont purement extérieurs, & qui ne meritent pas qu'on s'en glorifie, comme d'être Juifs, de la race d'Abraham, &c.

Je puis bien aussi me glorifier comme eux, c'est-à-dire, je me voi contraint de me glorifier, aussi-bien qu'eux, de mes avantages extérieurs, pour rabattre leur présomption, & pour empêcher qu'ils ne vous inspirent du mépris pour mon ministere, en s'élevant au-dessus de moi. Il est donc visible qu'il n'y a point d'imprudence dans mon procedé, quoiqu'il en paroisse, puisque je ne me loue que par contrainte, & que je n'ai point d'autre motif, en me louant moi-même, que l'amour de votre salut.

✧. 19. *Car étant sages comme vous êtes, vous souffrez sans peine les imprudens.*

Car étant sages comme vous êtes, c'est-à-dire, encore que vous fassiez profession d'être sages, & d'être si éclairés à reconnoître les défauts de conduite dans les autres, & si attentifs pour ne vous pas laisser surprendre.

Vous souffrez sans peine les imprudens, c'est-à-dire, mes adversaires, qui se glorifient de mesurement, & qui commettent toutes sortes d'excès contre vous. *Autr.* Quand il y auroit même quelque imprudence dans cette conduite, je dois esperer qu'étant sages, comme vous êtes, vous la supporterez volontiers; puisque c'est le propre des sages, de souffrir avec patience les défauts de ceux qui sont imprudens. Il dit ceci par ironie.

¶. 20. *Vous souffrez même qu'on vous asservisse, qu'on vous mange, qu'on prenne votre bien, qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous frappe au visage.*

Vous souffrez même. C'est la preuve de l'ironie du verset précédent, *qu'on vous asservisse*, c'est-à-dire, que ces faux-docteurs vous traitent avec la même rigueur & avec le même mépris que des esclaves; ce qu'il fait voir par la suite, *qu'on vous mange*; qu'ils fassent tous les jours grande chere à vos dépens, jusqu'à dissiper tout votre bien par leurs excès, *qu'on prenne votre bien*, c'est-à-dire, qu'ils exigent de vous des sommes d'argent, & qu'ils en attirent sous main des présens considerables, sous prétexte qu'ils ne reçoivent rien de votre Eglise pour leur subsistance, ou, à titre de recompense; *qu'on vous traite avec hauteur, &c.* c'est-à-dire, qu'ils exercent un empire tyrannique sur vous, qu'ils vous outragent non seulement de paroles, mais même d'action, s'emportant quelquefois jusqu'à vous frapper au visage, ce qui est vous traiter avec la dernière indignité. Il y a assez d'apparence que ces faux-docteurs, étant aussi hardis & hautains que l'Apôtre les décrit, pouvoient en user de cette maniere, & qu'ainsi il faut exposer ces mots; *frap-*

per au visage, à la lettre & non par métaphore, comme on l'expose ordinairement.

ψ. 21. *C'est à ma confusion que je le dis, puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point : Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes, je veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardi qu'eux.*

C'est à ma confusion que je le dis, c'est-à-dire, ces emportemens & ces excès des faux-apôtres, que je dis que vous avez soufferts, me reprochent tacitement de n'avoir pas sçû user, comme eux, de toute l'autorité de mon ministère, ni profité de mes avantages.

Puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point, c'est-à-dire, en ce que nous n'avons pas fait assez valoir nos talens, ni assez relevé l'état de notre ministère. Autr. de ce que nous avons souffert, sans nous plaindre, notre misère & notre pauvreté, pendant que vous enrichissiez & que vous faisiez vivre dans l'abondance ces faux-apôtres, qui dominoient sur vous avec empire.

Mais puisqu'il y en a, c'est-à-dire, puisque ces faux-apôtres, qui sans avoir aucun sujet légitime de se glorifier sont si hardis à parler d'eux-mêmes, c'est-à-dire, à se donner eux-mêmes des louanges : Je veux bien faire une imprudence, en me rendant aussi hardi qu'eux, c'est-à-dire, en parlant de moi-même & en me glorifiant, afin qu'ils sachent qu'ils n'ont aucunes des qualités dont ils se vantent, que nous n'ayons aussi-bien qu'eux, & même en un degré plus excellent. Ego magis.

Phil. 3. 4.

ψ. 22. *Sont-ils Hébreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.*

Sont-ils Hebreux ? &c. Tous les vrais Juifs étoient Hebreux d'origine , & venoient d'au-delà du fleuve d'Eufrate ; mais depuis la dispersion de leur nation tous ne parloient pas Hebreu , ni même Syriaque , & la plûpart parloient le Grec corrompu ; d'où vient qu'on les nommoit Ellenistes. *Factum est murmur Græcorum adversus Hebræos.*

Sont-ils Israelites , &c. c'est-à-dire , descendans de Jacob & du corps du peuple d'Israel ? Les Samaritains étoient bien pour la plûpart descendans de Jacob , mais séparés du peuple d'Israel , comme des apostats ; & les Profelytes étoient bien agregés au corps du peuple , mais ils n'étoient pas descendans de Jacob : de sorte que ni les uns ni les autres, n'étoient pas proprement Israelites.

Sont-ils de la race d'Abraham , &c. Ce qui est un titre encore plus glorieux que celui d'Hebreu , & d'Israelite , à cause de la gloire incomparable de ce Patriarche par-dessus tous les autres. Il est à croire que ces faux-docteurs se vouloient préférer à saint Paul par toutes ces qualités d'Hebreu , d'Israelite , & de descendans d'Abraham , sous prétexte qu'il n'étoit point né en Judée , mais à Tharse dans la Cilicie.

¶ 23. *Sont-ils ministres de JESUS-CHRIST ?* Quand je devrois passer pour imprudent , j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai plus souffert de travaux , plus reçu de coups ; plus enduré de prisons , je me suis souvent vu tout près de la mort.

Sont-ils ministres de JESUS-CHRIST , c'est-à-dire , font-ils profession d'être ministres de JESUS-CHRIST ? Car à proprement parler ils ne l'étoient pas , puisque c'étoient des faux-apôtres.

Quand je devrois passer pour imprudent si l'on ne

regarde qu'à mes paroles sans en considerer le motif, ni les circonstances qui m'obligent à maintenir l'honneur de mon ministere contre vos faux-docteurs.

Fose dire que je le suis encore plus qu'eux, puisqu'il ne le sont qu'en apparence, & que je le suis en effet; & puisqu'ils ne cherchent que l'honneur du ministere, au-lieu que j'en fais les fonctions, & en souffre toute la charge & les persecutions; c'est ce qu'il fait voir dans la suite.

Fai plus souffert de travaux, sans comparaison, que ces faux-docteurs: ce n'est pas que l'Apôtre avoue qu'ils eussent en effet souffert quelque chose pour JESUS-CHRIST, puisqu'au-contraire ils vivoient d'une vie toute molle & toute charnelle; mais il a égard à leur hypocrisie, & à la profession extérieure qu'ils faisoient de souffrir pour JESUS-CHRIST. Comme s'il disoit: Supposé même qu'ils eussent autant souffert qu'ils vous le veulent persuader, j'aurois toujours l'avantage sur eux, puisque j'ai incomparablement plus enduré de tourmens que tout ce qu'ils se vantent d'avoir souffert, plus reçu de coups, &c. Voyez Gal. 6.17.

✧. 24. *Fai reçu des Juifs, cinq differentes fois; trente-neuf coups de fouet.*

Fai reçu des Juifs, &c. Les Romains avoient laissé aux Juifs le pouvoir d'exercer toute sorte de châtement contre ceux de leur nation, quoiqu'ils leur eussent ôté le pouvoir de les faire mourir; *trente-neuf coups.* La loi permettoit d'aller jusqu'au nombre de quarante, selon la qualité du crime, & non au-delà: mais pour mieux observer cette loi, & pour ne se mettre pas en danger de passer le nombre de quarante, les Sages d'entre les Juifs ordon-

merent qu'on ne passeroit pas le nombre de trente-neuf. Cette tradition n'étoit pas contre la loi, puisquela loi n'ordonnoit pas d'aller jusqu'à quarante coups, mais seulement de n'en pas excéder le nombre. Voyez Deut. 25. 3. D'autres disent que cette pratique étoit fondée sur la fausse interpretation que les Pharisiens avoient donnée aux paroles de Moïse : car au-lieu de lire, conformément à la vérité du texte hebreu : *Cedere faciet eum secundum sufficientiam impietatis in numero*, c'est-à-dire, avec mesure, *quadraginta percutiet eum, non addet, &c.* ils lisoient sans aucune distinction : *in numero quadraginta percutiet eum*.

De fouet. Ce fouet, selon la tradition des Juifs, étoient de couroies de cuir de bœuf. C'est pourquoy l'Apôtre met de la difference entre ce supplice & celui des verges, dont il parle dans le verset suivant, & qui étoit en usage dans l'Empire Romain.

v. 25. *J'ai été battu de verges par trois fois ; j'ai été lapidé une fois ; j'ai fait naufrage trois fois ; j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer.*

J'ai été battu de verges par trois fois. Voyez ce qui est rapporté, Act. 16. verset 23. à l'occasion d'une servante de la ville de Philippes, qui avoit été délivrée de l'esprit de Python par saint Paul, saint Luc ne parle que de cette fois-ci.

J'ai été lapidé une fois ; ce fut à Lystres, où le peuple le traîna hors de la ville croyant qu'il étoit mort. Voyez Act. 14. 18.

J'ai fait naufrage trois fois. Saint Luc fait mention d'un naufrage que saint Paul fit sur la mer Adriatique, lorsqu'il partit de Crete pour aller comparoître devant Cesar ; mais il est postérieur au temps de cette Epître. Voyez Act. 27. 41.

J'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer ; c'est-à-dire, au milieu des vagues, où j'ai été conservé par un miracle semblable à celui de Jonas.

v. 26. J'ai été souvent dans les voyages, dans les périls sur les fleuves, dans les périls des voleurs, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls de la part des payens, dans les périls au milieu des villes, dans les périls au milieu des deserts, dans les périls sur mer, dans les périls entre les faux-freres.

J'ai été souvent dans les voyages : ce qu'on peut voir par la carte des voyages de saint Paul, & par ce qu'il dit lui-même, Rom. 15. 19. Qu'il avoit prêché l'Evangile depuis Jerusalem, jusqu'à l'Esclavonie.

Dans les périls sur les fleuves, &c. qu'on ne peut éviter de passer dans les saisons mêmes les plus fâcheuses, lorsqu'on fait de si grands voyages.

Dans les périls de la part de ceux de ma nation ; c'est-à-dire, des Juifs, qui étoient les plus grands ennemis de l'Apôtre, parcequ'ils le consideroient comme un apostat, & comme l'ennemi juré de leur loi.

Dans les périls de la part des payens, qui le regardoient aussi comme l'ennemi capital de leurs dieux, & de tout le culte qu'on leur rendoit.

Dans les périls au milieu des villes, dont le peuple se soulevoit contre saint Paul, comme à Ephe-se, à Damas, à Jerusalem, &c.

Dans les périls au milieu des deserts ; ou souvent l'on s'égare de la voie ordinaire, & où l'on manque des choses nécessaires par la longueur du chemin qu'il faut faire avant que de trouver des lieux de retraite.

Dans les périls sur mer, à cause des pirates, & du danger de faire naufrage.

Dans les perils entre les faux-freres ; c'est-à-dire, de ceux qui feignoient d'être Chrétiens, pour avoir la connoissance de mes affaires & de mes desseins ; afin de les découvrir aux ennemis de l'Eglise, & en empêcher par ce moyen le progrès & l'execution. Voyez Galat. 2. 4.

¶. 27. Fai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues ; de frequentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, & la nudité.

Fai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues de corps, pour accomplir exactement toutes les fonctions de mon ministere, tant dans la prédication de l'Evangile, que dans l'exercice continuel des œuvres de charité.

De frequentes veilles, ayant souvent passé les nuits entieres à la priere ; d'autres fois à prêcher. Voyez Act. 20. 7. 11. d'autres fois à travailler des mains pour subvenir à ses necessités. Voyez 2. Thess. 3. 8.

La faim & la soif, par une pure necessité, manquant même de pain & d'eau ; beaucoup de jeûnes, que j'ai pratiqué volontairement, pour exciter en moi l'esprit de pieté, & pour reduire mon corps à une parfaite soumission à l'esprit. Voyez 1. Cor. 9. 27.

Le froid & la nudité, n'étant que très-legerement vêtu dans le plus fort de l'hiver.

¶. 28. Outre ces maux, qui ne sont qu'exterieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis alliéé tous les jours.

Outre. . . . le soin que j'ai, non seulement par charité, mais par un pouvoir & par un commandement exprès de JESUS-CHRIST, de toutes les Eglises, indifferemment & sans distinction, m'attire une foule d'affaires, &c. L'Apôtre explique

818 II. EPISTRE DE S. PAUL
dans les versets suivans , quelle est cette foule d'em-
barras & d'inquietudes qu'il oppose à ses maux ex-
terieurs.

¶. 29. *Qui est foible , sans que je m'affoiblisse avec
lui ? Qui est scandalisé , sans que je brûle ?*

Qui est foible , &c. dans la foi ; sans que je com-
patisse à ses foiblesses , & sans que je prenne part à
à ses peines. *Autr.* sans que je prenne part à son
affliction par la compassion que j'ai de sa misere &
& par le soin que j'ai de faire tous mes efforts pour
le soulager ?

Qui est scandalisé , &c. c'est-à-dire : A qui donne-
t-on quelque sujet de scandale & de chute dans le
peché , que je n'en conçoive un sensible déplaisir ,
& que je ne brûle en même-temps du desir de le
relever de sa chute , s'il est tombé dans le péché ; ou
de le soutenir , s'il est dans le danger d'y tomber.

Autr. Que je ne sois enflammé d'un saint zele &
d'une juste colere contre les auteurs du scandale ;
& que je ne conçoive un déplaisir sensible , & une
douleur cuisante de la chute de celui qui est tombé.

¶. 30. *Que s'il faut se glorifier de quelque chose ,
je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances.*

Que s'il faut se glorifier , &c. c'est-à-dire : Puis-
que je suis contraint , pour soutenir l'honneur de
mon ministere , de vous entretenir de toutes les
peines que j'ai endurées pour JESUS-CHRIST ,
je puis bien passer les bornes de la modestie , &
ajouter encore à ce recit quelques-uns des plus fâ-
cheux accidens de ma vie.

De mes peines & de mes souffrances , puisqu'elles
sont en si grand nombre , & telles que je vous les
viens de décrire , & que je ne dis rien qui ne soit
véritable.

¶ 31. Dieu qui est le Pere de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, & qui est beni dans tous les siècles, fait que je ne mens point.

Dieu qui est le Pere de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, & qui est beni, &c. Cette louange est ajoutée, pour rendre le serment plus solennel & plus respectueux.

Sait que je ne mens point dans le recit que je vous ai fait. *Autr. que je vais vous faire.*

¶ 32. *Etant à Damas, celui qui étoit Gouverneur de la province pour le roi Aretas, faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier.*

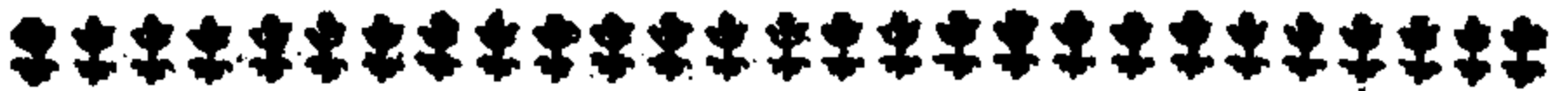
Il semble que l'Apôtre veuille recommencer ici un nouveau recit de ses peines & de ses souffrances; mais il en demeure là, dans l'apprehension qu'en passant plus avant, ce ne lui soit une occasion de tomber dans la vanité, & de se voir engagé à dire des choses trop avantageuses & trop glorieuses pour sa personne: ce qui se verra dans le premier verset du chapitre suivant.

Etant à Damas, &c. C'étoit la ville capitale de la basse Syrie; saint Paul y étant revenu après son voyage d'Arabie, il y prêcha pendant deux ans avec tant de force & de liberté, que les Juifs résolurent de se saisir de lui & de s'en défaire; mais ses disciples le sauverent.

Aretas. C'étoit le nom ordinaire des Rois d'Arabie, & sur-tout de l'Arabie-Petrée, qui étoient devenus souverains de Syrie après la mort des Seleucides: ce Prince qui étoit aussi souverain de Damas, faisoit faire la garde dans la ville, c'est-à-dire, aux portes de la ville, pour arrêter saint Paul au passage, au cas qu'il voulût se sauver. Voyez Act. 9.

✠. 33. *Mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.*

Mais on me descendit, &c. c'est-à-dire, les disciples me descendirent durant la nuit. Voyez Act. 9. 25.



SENS SPIRITUEL.

✠. 1. jusqu'au 7. **P** *Lût-à-Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu, &c.*

Eph. 9.
25. 26.
27.

Il n'y a point de fidelle qui ne doive savoir que le Verbe éternel ayant contracté une sainte alliance avec la nature humaine par son Incarnation, il s'est choisi parmi les hommes une Epouse qu'il a aimée jusqu'à se livrer lui-même à la mort pour elle, afin de la sanctifier pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu'elle soit sainte & irrépréhensible. C'est sous cette idée que le saint Apôtre se représente l'Eglise des Corinthiens; & quoique ce soit J E S U S - C H R I S T, qui est le vrai Epoux de l'Eglise, l'ayant acquise par le prix de son sang, néanmoins comme ses ministres sont ses ambassadeurs qui portent sa parole, ils sont obligés d'entrer dans ses intérêts, & d'avoir cet amour de jalousie pour le salut des ames, pour éloigner d'elles tout ce qui pourroit altérer la pureté de leur foi & de leurs mœurs; car ce divin Epoux les leur a confiées comme à ses amis, pour veiller sur elles & pour les lui conserver sans tache jusqu'au jour des noces.

auquel elles lui doivent être présentées. Les fiançailles se font dans cette vie par la foi, l'esperance & la charité; le mariage se fait dans l'autre par la claire vûe de Dieu. Les ministres de JESUS-CHRIST, qui sont *les amis de l'Epoux*, fiancent les ames, en les retirant de l'erreur; & en les faisant renoncer au démon & à ses pompes, Joan. 3. pour les rendre dignes d'être unies à leur Epoux, 29. qui ne peut souffrir qu'on partage entre lui & la creature un cœur qu'il veut avoir tout entier. C'est pourquoi Dieu declare dans ses Ecritures, qu'il est le *Dieu jaloux*, le Dieu qui veut être aimé uniquement. Exod. 20. 5. La jalousie, qui est un amour ardent & violent, est accompagnée dans l'homme d'indignation & de trouble, mais en Dieu, qui n'est point susceptible de passion, elle est pleine de paix, & marque seulement le grand amour qu'il porte à ceux qu'il a arrachés au démon pour les consacrer à son service. N'est-ce pas par le sentiment de ce même amour que Dieu, qui avoit séparé le peuple Juif des autres nations pour l'attacher particulièrement à son culte, après qu'il se fut abandonné à l'idolatrie, il lui parle par son Prophete comme à une femme Exod. 16. qui abandonne son mari pour se prostituer à d'autres, & la menace de la traiter avec toute la rigueur que peut inspirer *un transport de fureur & de jalousie*? Il lui promet néanmoins de contracter avec elle une nouvelle alliance, & de lui pardonner ce qu'elle a fait contre lui. JESUS-CHRIST, en qui le Pere a mis toute son affection, se sentoit penetré d'un si grand amour pour son Eglise sa chere Epouse, qu'il avoit une impatience incroyable de mourir pour la retirer de ses égaremens & du culte des faux-dieux, que l'Ecriture appelle, *adultere & pro-*

Luc. 12.
50.

stitution: ET quomodo coarctor usque dum perficiamur?

2. Cor.
12. 15.

Le divin Sauveur a rendu ses Apôtres successeurs de sa charité aussi-bien que de son ministère, nous en voyons un excellent modèle dans S. Paul, qui avoit un si grand zèle pour la pureté des ames, qui lui étoient confiées, qu'il étoit prêt de donner non seulement tout ce qu'il avoit, mais encore de se donner lui-même, sa vie, son honneur & sa réputation, pour les pouvoir rendre exemptes de crimes & toutes pures au jour de son avènement. Voilà à quoi s'engagent tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, & qui seront jugés de Dieu sur cette règle. Ils ne sont établis pasteurs des ames & les époux de leurs Eglises, que pour veiller sur la conduite de ceux qui sont sous leur charge, avec le même soin qu'un mari jaloux de la chasteté de son épouse prend garde à tout, & ne souffre point qu'elle aime d'autre personne que lui, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, & ne répondent pas à l'amour excessif que JESUS - CHRIST leur porte.

Il est aisé de conclure de ce principe certain, qu'un Pasteur établi dans une Eglise pour rendre compte à Dieu des ames qui lui sont confiées, ne doit pas la quitter légèrement & sans nécessité; que s'il le fait, pour prendre une Eglise d'un plus grand revenu afin d'y vivre plus commodément & plus à son aise, il fait voir qu'il est mercenaire, & non point pasteur; adultere, & non point époux:

Infeb.
in vita
Constant.

l. 3. c. 61.

Theoder.

f. 1. c. 19.

Ce sont les termes des Conciles, qui prétendent que ce divin mariage doit être indissoluble, & que c'est une espece d'adultere de s'attacher à une autre Eglise qu'à celle qu'on a épousée la première, à moins

que ce ne soit dans la nécessité de l'Eglise même, ou pour une plus grande utilité. En effet, c'est une maxime incontestable, que ce n'est point à la cupidité, ni à l'ambition des particuliers, mais à l'utilité publique de l'Eglise, qu'il faut avoir égard dans les translations. Hincmar fait voir qu'à moins de cela les Conciles n'estiment pas que les changemens d'Evêchés soient de moindres crimes que la réiteration du Batême ou de l'Ordination. *Sed colligendum est quàm grande scelus sit hujusmodi translatio, quæ rebaptisationi & reordinationi comparando conjungitur.*

Conc. Nice.
Conc. Sardic.
Conc. Carthag.
3. & 4.
&c.
Leo Mag. ep. 84. c. 8.
Hincm. 10. 2. p. 744.

Pour ce qui est des Curés, le Concile de Nismes, auquel le Pape Urbain I l. présida, leur défendit de passer d'une Cure à une autre, par la seule vûe du revenu, sous peine de perdre l'une & l'autre. *Quòd si ambitionis vel cupiditatis causâ ad aliam ditiores Ecclesiam migraverint, utramque amittant.*

Conc. Nemaus.
can. 9.
an. 1096.

Que si les Pasteurs sont obligés de conserver avec tant de soin l'intégrité des ames dont ils ont reçû le gouvernement; avec quelle attention les fidelles doivent-ils veiller sur eux-mêmes, pour ne point se laisser corrompre par un amour étranger qui les attache à la creature, en renonçant à JESUS-CHRIST leur Epoux pour se prostituer au démon: Car, *Qui que vous soyz, dit Origene, si vous recevez dans le lit de votre ame le diable pour adultere, votre ame commet un adultere avec lui. Si l'esprit de colere, ou d'envie, si l'esprit d'orgueil, ou d'impudicité entre dans votre ame; & que vous le receviez; si vous prêtez l'oreille à ses discours, & que vous vous plaisiez dans votre cœur à ses suggestions, vous commettez un adultere avec lui. N'est-ce pas une chose horrible à penser, de chasser de notre*

Origen. hom. 12. in Levit. c. 20.

cœur l'Esprit saint qui avoit fait son temple de notre corps ; qui avoit embelli & enrichi notre ame de ses dons & de ses graces ; pour y recevoir l'esprit impur qui la corrompt , la deshonne & la fouille , & l'attire avec lui dans des supplices éternels ?

▼. 7. jusqu'au 13. *Est-ce que j'ai fait une faute , lorsqu'afin de vous élever je me suis rabaisé moi-même en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu ? &c.*

On ne peut assez admirer d'un côté la grandeur d'ame de saint Paul , d'un autre côté sa patience , sa douceur & sa moderation. Il faisoit voir son courage & sa fermeté contre les faux-apôtres qui corrompoient la doctrine qu'il avoit prêchée aux Corinthiens , & sa retenue à l'égard de ce même peuple , dont il supportoit la dureté & l'insensibilité qu'il avoit pour lui. Ce même Apôtre avoit souffert une infinité d'injures & d'outrages dans le cours de sa prédication ; mais tous ces maux qu'il a reçûs de la part de ses ennemis déclarés , ne le touchoient pas tant que ceux qu'il enduroit de la part de ceux avec qui il avoit contracté une union particuliere. Il avoit rendu aux Corinthiens de très-grands services, en les retirant de l'idolatrie , & leur donnant la connoissance du vrai Dieu ; il avoit converti à la foi un très-grand nombre de gens dans cette ville ; & cependant il y souffrit une si grande disette, qu'il manquoit des choses nécessaires sans rien recevoir d'eux. Il travailloit par la prédication de la parole à la conservation de la vie spirituelle de ses disciples , & étoit obligé de travailler de ses mains pour subsister & se conserver la vie du corps. Il recevoit même d'autre part ce qui

lui étoit nécessaire pour les besoins, afin de pouvoir servir gratuitement les Corinthiens.

Qui pourroit donc assez louer la retenue de ce grand Apôtre, qui donnoit la nourriture spirituelle sans recevoir la corporelle ? qui combloit ses disciples de richesses éternelles, & qui manquoit de pain parmi eux au milieu de leur abondance ; qui souffroit la faim parmi des gens rassasiés qui lui étoient si redevables, sans néanmoins se plaindre de ce qu'il souffroit, & sans en rien dire ? Ne falloit-il pas être un saint Paul pour supporter une si grande dureté à son égard, sans cesser néanmoins de leur annoncer la parole de Dieu pendant dix-huit mois continuels ? Que s'il leur en a parlé dans sa lettre quand il n'a point été avec eux, ç'a été pour leur faire connoître leur faute, & pour les avertir de n'en point user de même à l'égard des autres freres ; car il ne cherchoit que le bien des autres, & non point sa propre satisfaction.

Si quelqu'un de nous, dit saint Gregoire, avoit *Hom. 18.
in Ezech.* converti à la foi un riche de ce monde, & qu'il se vît dans la nécessité sans en recevoir aucun secours, n'auroit-il pas aussi-tôt désespéré de son salut ? Ne croiroit-il pas avoir travaillé en vain ? Et ne cesseroit-il pas d'exhorter à la vertu un homme qu'il verroit ne point commencer par lui-même à lui donner des marques de sa conversion par de bonnes œuvres ? Mais ce grand Apôtre qui avoit une charité parfaite & consommée, n'en use pas de la sorte ; il continua toujours d'aimer & de servir ce peuple ingrat, se considérant comme un medecin qui ne cesse point de prendre soin d'un malade jusqu'à ce qu'il soit guéri. En effet Dieu donna sa benediction à la perseverance de son serviteur ; car il vint enfin

à bout de ce qu'il avoit entrepris, il amollit la dureté de leurs cœurs, & les porta à donner des marques de leur charité par les liberalités qu'ils exercent à l'égard des pauvres.

Cette conduite du saint Apôtre peut bien servir d'exemple à plusieurs, qui se rebuttent de l'indocilité ou de l'ingratitude de ceux qu'ils ont à conduire. Ils devroient rougir de leur impatience à la vûe d'une si grande douceur, & d'une si grande tranquillité d'esprit : *Vous voyez, dit saint Jacques, que le laboureur, dans l'esperance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la premiere & de l'arriere saison.* Les ames ne se convertissent pas en un instant, mais peu-à-peu. Dieu a ses temps pour accomplir ses desseins sur les hommes; quand il vient à les toucher, les instructions, qui en apparence leur ont été faites inutilement, produisent leur fruit dans leur cœur, quand ce ne seroit qu'en leur extrême vieillesse. Mais la conversion des pecheurs s'opere en employant plus de temps à prier pour eux qu'à leur parler.

✧. 13. jusqu'au 16. *Car ces personnes sont de faux-apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en Apôtres de JESUS-CHRIST, &c.*

Comment ces Docteurs étoient-ils de faux-apôtres, puisqu'ils annonçoient JESUS-CHRIST; qu'ils ne recevoient point d'argent de la prédication de l'Evangile; & qu'ils ne prêchoient point un autre Evangile que saint Paul? C'est que ces ministres de satan ne le faisoient qu'avec déguisement & hypocrisie, & dans l'intention de tromper; & en cela ils imitoient leur maître. Car cet ennemi du genre humain déguise ses pernicious desseins en plusieurs

manieres pour nous mieux surprendre. Il tente les ames religieuses, dit saint Gregoire, d'une maniere bien differente de celle dont il tente les ames mondaines. Il propose ouvertement aux mechans les choses mauvaises qu'ils desirent ; mais il trompe secrettement les bons en leur presentant le mal couvert du voile de la pieté. Il paroît aux yeux des premiers comme étant de leurs amis familiers, sans prendre soin de déguiser sa malice ; mais à l'égard des autres qui sont étrangers à son égard, il se couvre d'un manteau d'honnêteté, pour insinuer dans leur ame, sous le prétexte de quelque bonne œuvre, le mal qu'il ne pourroit pas leur faire recevoir tout ouvertement. Ainsi lorsque ses membres ne nous peuvent faire du mal par une violence ouverte, ils se cachent comme sous l'habit de quelque bonne action, & ils déguisent par une sainteté apparente le mal qu'ils font en effet.

Si les mechans paroissent manifestement tels qu'ils sont, ils ne pourroient être reçûs parmi les bons ; mais ils se revêtent de quelque extérieur de pieté ; afin que les justes voyant en eux, au moins l'apparence de ce qu'ils aiment, puissent par ce moyen être infectés du venin secret du mal qu'ils ont en horreur : De sorte que sans le secours de la grace il est impossible de découvrir le masque de la dissimulation de satan & de ses ministres, qui se couvrent souvent de l'apparence de la sainteté. Mais Dieu inspire dans les ames de ses serviteurs une grace de discernement, pour connoître toutes les ruses de cet esprit de malice, & voir à nud ce visage trompeur qu'il avoit si artificieusement couvert du voile de la pieté.

Les gens-de-bien savent d'autant mieux faire un

L. 33. c.
18.

vrai discernement des vertus d'avec les vices, qu'ils sont plus intimement unis à la lumière intérieure. Et, comme remarque encore saint Gregoire, y a-t-il lieu de s'étonner que nous fassions spirituellement ce que nous voyons tous les jours faire aux changeurs en des choses matérielles ? Lorsqu'ils reçoivent quelque pièce de monnaie, ils en examinent premièrement la qualité, puis la marque, & enfin le poids ; de crainte ou qu'il n'y ait du cuivre caché sous l'or, ou qu'étant pur or la marque ne soit pas telle que la porte la bonne monnaie ; ou qu'étant de bon or & de bonne marque elle ne se trouve trop légère. Si donc ceux dont nous ne reconnoissons pas le fonds, font quelque bien qui éclate au-dehors, il le faut examiner avec toute la précaution & la circonspection possible, de-peur que si l'on reçoit comme quelque chose de parfait, une chose qui est imparfaite, elle ne tourne à la perte & au desavantage de celui qui la reçoit.

Or comment auroient-ils les qualités d'une monnaie legitime, si leur intention n'est pas droite en tout ce qu'ils font, puisqu'ils n'y recherchent que la gloire temporelle, & non la celeste patrie ? Comment n'auroient-ils pas une marque differente de celle de la vraie monnaie, puisqu'en persecutant les justes, ils sont très-éloignés de la véritable piété ? Et comment pourroient-ils avoir tout le poids qui leur est necessaire, puisque bien loin d'avoir atteint la perfection de l'humilité, ils n'en ont pas seulement le moindre vestige ? Par toutes ces marques les élus, dit le même saint Gregoire, reconnoîtront le peu de cas qu'ils doivent faire des actions miraculeuses de ces personnes, qui choquent tout ce qu'on apprend qu'ont fait les saints Peres.

vs. 16. jusqu'au 28. Je vous le dis encore une fois : Que personne ne me juge imprudent , ou au moins souffrez-moi comme un imprudent , & permettez-moi de me glorifier un peu , &c.

Ce n'est point une chose qui soit selon Dieu , de se glorifier du bien que l'on fait , puisque l'homme n'a rien de bon de lui-même , & que le Fils de Dieu dit dans son Evangile , que *lorsque nous aurons* Luc. 17^e *fait tout ce qui nous est commandé , nous sommes* 10. *des serviteurs inutiles , nous avons fait ce que nous étions obligés de faire : c'est pourquoi les Saints s'étudient d'ordinaire à cacher tout le bien qu'ils font par esprit d'humilité ; d'où vient que JESUS-CHRIST dit à ses disciples : Prenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés , & pour s'attirer leur estime & leurs louanges. Mais ils se trouvent quelquefois obligés de les publier eux-mêmes pour l'édification du prochain : ainsi en cachant leurs bonnes œuvres , ils se conservent dans l'humilité , & lorsqu'ils les publient contre leur gré , le bon exem- Matth. 1^e 19. 6. 11^e ple en passe au prochain. Il faut donc , selon S. Grégoire , que l'amour de l'humilité retienne ces vertus dans le silence , & que la nécessité les publie. Il est écrit dans l'Evangile , *On n'allume point une* Matth. 5. 15. 16. *lampe pour la mettre sous le boisseau ; mais on la met sur un chandelier , afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumière luise de la même sorte devant les hommes , afin qu'ils voient vos bonnes œuvres , & qu'ils glorifient votre Pere qui est dans les cieux.* Ainsi il arrive quelquefois des occasions , où les Saints sont comme forcés de faire de bonnes œuvres devant le monde , ou de raconter eux-mêmes devant les hommes celles qu'ils ont*

faites : mais ils ne le font que dans le desir que leur Pere celeste en tire sa gloire, & non pas eux-mêmes ; car quelque belles choses que l'on prêche , souvent elles sont peu considerables quand on doute de la vertu de celui qui prêche ; c'est pourquoy ils sont quelquefois obligés de faire connoître leur pieté , afin d'avoir plus d'autorité dans l'esprit de leurs auditeurs , & de pouvoir ainsi procurer leur conversion. De sorte qu'ils racontent leurs actions de pieté , afin d'attirer le respect & l'estime de ceux qui les écoutent : & ils en veulent attirer l'estime , afin d'en être écoutés plus favorablement & avec plus de fruit.

C'est pour cela que d'une part les vrais prédicateurs fuient l'honneur & la reputation , de crainte de la vaine gloire , & que de l'autre ils desirent d'être estimés & honorés, afin qu'on les imite. C'est ainsi que notre grand Apôtre fuit d'être honoré , & & en même-temps marque à ses disciples combien il meritoit de l'être : *Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes* , dit-il aux Corinthiens , *mais nous prêchons JESUS-CHRIST notre Seigneur ; & quant à nous , nous nous regardons comme vos serviteurs pour JESUS*. Comme donc il avoit appris que se laissant aller aux persuasions trompeuses des faux-apôtres , ils se détournoient du droit chemin de la vraie foi , il leur marque ici quel respect ils doivent avoir pour lui : *Puisqu'il y en a* , dit-il , *qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes , je veux bien faire une imprudence , en me rendant aussi hardi qu'eux ; sont-ils Hebreux , je le suis aussi , & c.* Il ajoute même , qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel , & qu'ayant été élevé jusqu'au paradis , il y a pénétré des mysteres divins & ineffables. D'abord

2. Cor.
4. 5.

6. 11. 22.

en fuyant d'être honoré, il se dit le serviteur de ses disciples : & peu après recherchant de l'être, pour l'édification de ses disciples, il relève la sainteté de sa vie au-dessus de celle des faux-apôtres : Et en cela ce saint Docteur n'a eu d'autre vûe que de se faire connoître véritablement pour tel qu'il étoit, afin qu'en comparaison de lui, & les paroles & la vie de ces faux docteurs ne parussent dignes que de mépris. S'il se fût caché en cette rencontre, il les eût fait estimer, & eût donné lieu à l'erreur ; le silence en ces occasions est blâmable : mais il en use avec une conduite admirable, lorsqu'en marquant son humilité, il recherche l'avantage spirituel de son prochain ; & qu'en se disant le serviteur de ses disciples, il fait voir combien il est préférable à ses adversaires.

Mor. l. 1.
22. c. 54

On peut donc conclure avec le grand saint Grégoire, que les gens de-bien peuvent quelquefois être bien-aisés d'être estimés du monde ; mais c'est dans la pensée que cette bonne réputation sert à exciter les autres à la piété & à la vertu ; & de cette sorte ce n'est plus de leur propre gloire qu'ils se réjouissent ; mais des avantages qui en reviennent à leur prochain. Il y a grande différence entre courir après les louanges, & se réjouir de l'avancement de ses freres. Aussi quand cette réputation se trouve inutile au bien spirituel de notre prochain, au-lieu de nous élever & de nous flater, elle doit nous être à charge.

v. 28. jusqu'à la fin. *Outre ces maux, qui ne sont qu'extérieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises m'attire une foible d'affaires, &c.*

Plus on considère la vertu de saint Paul, plus elle paroît admirable. Il étoit toujours exposé à

une infinité d'injures, de souffrances & de maux; mais ce nombre effroyable de souffrances ne lui étoit rien en comparaison du *soin qu'il avoit de toutes les Eglises*, & de la part qu'il prenoit à tout ce qui arrivoit aux particuliers; s'il avoit le corps déchiré de coups, il avoit le cœur bien plus déchiré de la douleur & de l'inquietude que lui causoit l'ébranlement & le relâchement de quelqu'un d'entre les fidèles; quel que pût être l'affoiblissement des plus vils & des plus misérables, il lui étoit aussi sensible que celui des plus considérables, & chaque membre de l'Eglise l'inquietoit autant que si toute l'Eglise eût été renfermée en lui seul; tant étoit grande l'ardeur & l'étendue de sa charité. Un homme dans les souffrances est pour l'ordinaire uniquement appliqué à son mal, & n'a d'autre soin que de se procurer quelque repos: mais on peut dire de saint Paul, qu'il n'étoit point comme le reste des hommes; lorsque tant d'ennemis se soulevoient contre lui, lorsque tant de persecuteurs le tourmentoient, & qu'il étoit seul à soutenir une si grande foule de maux, il avoit l'esprit plus inquiet pour les fidèles, que le père le plus tendre ne le peut avoir pour son fils. O charité admirable, s'écrie saint Gregoire Pape, il oublie ce qu'il endure, il ne songe qu'à empêcher que les cœurs de ses disciples ne soient ébranlés par les dangereuses persuasions des méchans: il méprise les plaies que reçoit son corps, & il ne songe qu'à guerir dans les autres les plaies de son cœur.

Mor. 1.

3. c. 13.



CHAPITRE XII.

1. **S** I gloriari oportet
(non expedit quidem) veniam autem
ad visiones & revelationes Domini.

2. Scio hominem in
Christo ante annos
quatuordecim, (sive in
corpore nescio , sive
extra corpus nescio ,
Deus scit) raptum hu-
jusmodi usque ad ter-
tium cælum.

3. Et scio hujusmodi
hominem, (sive in cor-
pore, sive extra corpus,
nescio, Deus scit)

4. quoniam raptus
est in paradysum : &
audivit arcana verba ,
quæ non licet homini
loqui.

5. Pro hujusmodi
gloriabor : pro me au-
tem nihil gloriabor ni-

1. **S** 'il faut se glorifier //,
(quoiqu'il ne soit pas
avantageux de le faire,) je
viendrai maintenant aux vi-
sions & aux revelations du
Seigneur.

2. Je connois un hom- *Act. 9. 36*
me en JESUS-CHRIST //,
qui fut ravi il y a quatorze
ans, (si ce fut avec son corps,
ou sans son corps, je ne sai,
Dieu le fait,) qui fut ravi,
dis - je, jusqu'au troisieme
ciel :

3. & je sai que cet homme
(si ce fut avec son corps, ou
sans son corps, je n'en sai
rien, Dieu le fait ;)

4. que cet homme, *dis-je*,
fut ravi dans le paradis, &
qu'il y entendit des paroles
ineffables, qu'il n'est pas per-
mis // à un homme de rap-
porter.

5. Je pourrois me glorifier
en parlant d'un tel homme ;
mais pour moi je ne veux me

†. 1. *Grec.* il faut que je me
glorifie.

†. 2. *expl.* un Chrétien.

†. 4. *anc.* de dire aux hommes.

834 II. EPISTRE DE
glorifier que dans mes foibles-
bles & dans mes affli-
ctions.

6. Que si je voulois me glorifier, je le pourrois faire sans être imprudent; car je dirois la vérité: mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi; ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Aussi de-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevation, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets //.

8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois // le Seigneur, afin que *cet ange de satan* se retirât de moi.

9. Et il m'a répondu: Ma grace vous suffit; car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse //. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foibles, afin que la puissance de J E S U S-CHRIST reside en moi ¶.

S. PAUL
si in infirmitatibus
meis.

6. Nam & si voluero gloriari, non ero insipiens; veritatem enim dicam: parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae angelus satanae, qui me colaphizat.

8. Propter quod tres Dominum rogavi ut discederet à me:

9. & dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea; nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

¶. 7. Grec. afin que je ne m'éleve point.

¶. 8. expl. souvent.

¶. 9. Lettr. la vertu se perfectionne dans la foiblesse.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo: cum enim infirmor, tunc potens sum.

11. Factus sum infipiens; vos me coëgistis. Ego enim à vobis debui commendari; nihil enim minus fui ab iis, qui sunt supra modum Apostoli, tametsi nihil sum.

12. Signa tamen apostolatûs mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, & prodigiis, & virtutibus.

13. Quid est enim, quod minus habuistis præ ceteris Ecclesiis, nisi quòd ego ipse non gravavi vos? Donate mihi hanc injuriam.

10. Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses; dans les outrages, dans les nécessités où je me trouve réduit, dans les persecutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour JESUS-CHRIST: car lorsque je suis foible, c'est alors que je suis fort //.

11. J'ai été imprudent, c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi //, puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne sois rien.

12. Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de tolérance & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine.

13. Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? Pardonnez-moi ce tort que je vous ai fait //.

ψ. 10. expl. par la grace de JESUS-CHRIST. | de cette sorte.

ψ. 11. expl. en me relevant

ψ. 13. c'est une ironie.

14. Voici la troisième fois // que je me prépare pour vous aller voir, & ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des trésors pour leurs pères, mais aux pères à *amasser* pour leurs enfans.

15. Aussi pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers *tout ce que j'ai*, & je me donnerai encore moi-même pour *le salut de vos ames*; quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.

16. On dira peut-être, qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge; mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.

17. Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous?

18. J'ai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous? N'avons-nous

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos, & non ero gravis vobis. Non enim quero quæ vestra sunt, sed vos, nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentibus filii.

15. Ego autem libentissimè impendam, & superimpendar ipse pro animabus vestris; licet, plus vos diligens, minus diligar.

16. Sed esto: ego vos non gravavi, sed cum essem astutus, dolo vos cepi.

17. Nunquid per aliquem eorum, quos misi ad vos, circumveni vos?

18. Rogavi Titum, & misi cum illo fratrem. Nunquid Titus vos circumvenit? Nonne eodem spiritu ambulavimus? Nonne iis-

†. 14. Saint Luc n'a pas fait mention du second voyage de l'Apôtre.

dem vestigiis ?

pas suivi le même esprit ? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces ?

19. Olim putatis quòd excusemus nos apud vos ? Coram Deo in Christo loquimur : omnia autem , carissimi , propter ædificationem vestram.

19. Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, de nous justifier devant vous ? Nous vous parlons devant Dieu en JESUS-CHRIST //, & tout ce que nous vous disons , *mes chers freres* , est pour votre édification.

20. Timeo enim , ne fortè cùm venero , non quales volo inveniam vos , & ego inveniar à vobis qualem non vultis : ne fortè contentiones , æmulationes , animositates , dissensiones , detractio- nes , susurrations , inflationes , seditiones sint inter vos ;

20. Car j'apprehende qu'arrivant vers vous , je ne vous trouve pas tels que je voudrois ; & que vous ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez //. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions , des jalousies , des animosités , des querelles , des médisances , des faux rapports , des élevezemens d'orgueil , des troubles , & des tumultes ;

21. ne iterùm cùm venero , humiliet me Deus apud vos , & lugeam multos ex iis qui antè peccaverunt , & non egerunt pœnitentiam super immunditia , & fornicatione , &

21. & qu'ainsi Dieu ne m'humilie // lorsque je serai revenu chez vous , & que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs , qui étant déjà tombés en des impuretés , des fornications , & des déregle-

ψ. 19. expl. avec toute sincérité.

gent , mais severe & rigoureux.

ψ. 21. entr. ne me contriste.

ψ. 20. expl. non doux & indul-

mens infames, n'en ont point fait pénitence. *impudicitia, quam gesserunt.*



SENS LITTERAL.

v. 1. *S'* Il faut se glorifier (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire) je viendrai maintenant aux visions & aux révélations du Seigneur.

S' il faut se glorifier ; c'est-à-dire : Puisque je me vois obligé de publier ce qui m'est glorieux. Gr. *Il faut que je me glorifie, quoiqu'il ne soit pas avantageux ;* c'est-à-dire, qu'il ne convienne pas à un homme sage de le faire, ni que cela soit conforme à l'humilité chrétienne ; & qu'il vaudroit mieux pour moi tenir dans le silence ce que j'aurois encore à vous dire sur ce sujet, parceque la continuation de cette matiere m'engageroit à vous parler de mes visions & de mes révélations : ce qui me feroit une occasion de vaine gloire, & aux autres un sujet de trop grande estime dans ma personne ; & ce qui feroit même contre le dessein que j'ai, de ne me glorifier que de mes infirmités & de mes souffrances ; & contre le dessein de Dieu, qui ne m'a communiqué ces graces que pour mon usage particulier : *Quæ non licet homini loqui.*

Je viendrai maintenant aux visions, &c. La vision est une représentation surnaturelle, extérieure ou intérieure de quelqu'objet, ou de quelque mystère ; mais la révélation est l'intelligence & la connoissance parfaite de cette représentation. L'apparition des sept bœufs qui se fit à Pharaon, étoit une pure vision ; mais l'intelligence qui en fut donnée à Joseph, étoit une révélation. Voyez Gen. 41. 2.

• *v. 2. Je connois un homme en JESUS-CHRIST, qui fut ravi il y a quatorze ans, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je ne sai, Dieu le sait,) qui fut ravi, dis-je, jusqu'au troisième ciel.*

Je connois un homme en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, un fidelle, un Chrétien, moi-même, L'Apôtre parle ici en tierce personne, non pas pour se cacher, mais pour marquer qu'il ne parle qu'à regret & que par nécessité, & pour se dérober à lui-même des avantages si glorieux, & n'en attribuer la gloire qu'à Dieu seul, de qui il les tenoit de sa pure grace, & sans les avoir mérités.

Qui fut ravi il y a quatorze ans. Il ne fait cette observation, que pour faire voir qu'ayant été un si long espace de temps sans parler de ce ravissement, il n'y avoit en lui ni legereté, ni vanité de le dire à présent.

*Si ce fut avec son corps, c'est-à-dire, avec transport & élévation de son corps, comme celui d'Habacuc, qui fut transporté de Judée à Babylone par un Ange; ou celui de JESUS-CHRIST, qui le fut par le diable sur une haute montagne. *Autr.* En demeurant en vie, & étant seulement en extase, Dieu produisant surnaturellement dans son ame l'espece des choses qui lui ont été revelées.*

*Ou sans son corps, &c. c'est-à-dire, sans que son corps fût transporté hors de son lieu naturel, le ravissement s'étant seulement passé en esprit; comme celui d'Ezechiel, qui vid en esprit, du fleuve de Chobar, ce qui se passoit au temple de Jerusalem. *Autr.* Son ame ayant été entièrement séparée du corps & transportée dans le ciel pour entendre ces choses de la voix de Dieu même ou de JESUS-CHRIST.*

Qui fut ravi jusqu'au troisième ciel. Les Juifs, conformément à l'Écriture, divisent le ciel en trois régions différentes, dont la première est celle de l'air; la deuxième, le firmament, qui est la partie du ciel où sont les astres; & la troisième est ce qu'ils appellent par excellence: *Cælum cæli*, ou, *Cæli cælorum*, qui est le ciel où est la demeure des Anges & des Bienheureux.

¶ 3. *Et je sais que cet homme, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je n'en sais rien, Dieu le sait.)*

Et je sais que cet homme, si ce fut avec son corps, &c. Cette répétition n'est pas inutile, & c'est comme si l'Apôtre disoit: Je vous annonce encore une fois mon ignorance là-dessus, afin que vous soyez plus persuadés de ma sincérité, & de la vérité des choses que je vous dis avec certitude; puisque je suis si exact à ne vous rien assurer de ce que je ne fais pas.

¶ 4. *Que cet homme, dis-je, fut ravi dans le paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.*

Que cet homme fut ravi dans le paradis, c'est-à-dire, non seulement jusqu'au ciel empyrée, mais en la partie du ciel empyrée où sont les Anges & les Bienheureux: car il y a apparence que ce ciel étant d'une si prodigieuse & si excessive grandeur, toute son étendue n'est pas destinée pour la demeure des Bienheureux; mais qu'il y a un certain lieu déterminé pour cette demeure, qui se nomme *le paradis*, par excellence. *Hodie mecum eris in paradiso:*

Luc. 23.
43.

Et qu'il y entendit des paroles ineffables, c'est-à-dire, qu'on ne peut expliquer à cause de leur sublimité, qui est au-dessus de l'intelligence & de la ca-

pacité ordinaire des hommes les plus éclairés. *Autr.* Qu'il y vid des choses admirables, qu'il n'est pas possible de décrire ni de rapporter; car souvent l'Écriture dit, *entendre, pour, voir; & voir, pour, entendre*: & sans doute que l'Apôtre y vid & y entendit également des choses sublimes.

Qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter, c'est-à-dire, qu'il n'est pas possible d'exprimer. Autr. Qu'il n'est pas permis de découvrir en quelque maniere que ce soit.

¶ 5. *Je pourrois me glorifier en parlant d'un tel homme; mais pour moi, je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses & dans mes afflictions.*

Je pourrois me glorifier en parlant d'un tel homme, puisque cet homme n'est autre chose que moi-même, encore que par modestie j'en parle comme d'un autre homme, à cause de la difference notable de son état, qui est tout celeste & divin, d'avec la condition ordinaire dans laquelle je vis chargé d'infirmités & de miseres, comme tous les autres hommes.

Mais pour moi, dans l'état où je suis, si different de celui de cet homme dont je parle, je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses, &c. ni recevoir d'autre gloire que celle qui me peut humilier, & me représenter mon neant; puisqu'elle m'expose moins à la vanité & à l'envie. D'ailleurs, j'ai sans comparaison plus de part à la gloire de mes souffrances & de mes afflictions, qu'à celle de mes revelations, dont Dieu seul est l'auteur, sans que j'y aie rien cooperé de ma part, & sans que je les aie nullement méritées.

¶ 6. *Que si je voulois me glorifier, je le pourrais faire sans être imprudent; car je dirois la verité:*

mais je me retiens , de-peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi , ou de ce qu'il entend dire de moi.

Que si je voulois me glorifier de quelque'autre chose que de mes souffrances & de mes foiblesses , & me prévaloir contre mes adversaires de tant d'autres graces plus sublimes & plus éclatantes dont Dieu m'a comblé ; je le pourrois faire sans être imprudent , c'est-à-dire , sans que personne pût justement trouver à redire à ma conduite , ni m'accuser de vanité.

Car. Ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire : *Que dans l'état où il se trouvoit, il ne vouloit se glorifier que dans ses foiblesses.* Ce qui suppose qu'il auroit bien pu se glorifier d'autre chose s'il avoit voulu.

Je dirois la verité. Ce qui seroit suffisant dans la necessité presente où je suis de défendre l'honneur de mon ministere , & pour me mettre à couvert du reproche d'imprudencce qu'on pourroit me faire en un autre temps où je ne serois pas contraint de me louer moi-même.

Mais je me retiens , c'est - à - dire : Je m'abstiens de dire des choses plus sublimes de moi , de-peur qu'on n'en conçoive une plus haute estime que celle qu'on en a , à cause de mes actions ordinaires , & de mes prédications ; m'étant plus utile , pour conserver l'humilité , de me contenir dans une juste moderation.

De-peur que quelqu'un ne m'estime , &c. à cause des actions qu'il me voit faire , & des prédications qu'il m'entend prononcer , ce qui arriveroit sans doute , si je passois plus avant dans le recit de mes autres avantages.

¶ 7. Aussi de-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevation, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets.

Aussi de-peur que la grandeur de mes revelations, &c. ne me soient une occasion de tomber dans la vanité, je me sens obligé de m'abstenir moi-même du recit de ces avantages considerables, & de vous faire celui de mes foiblesses & de mes souffrances.

Dieu voulant donc me faire éviter l'orgueil & la présomption que pouvoit me donner la communication qu'il m'avoit fait des rayons de sa gloire, a permis que je ressentisse dans ma chair, c'est-à-dire, le corps ou la partie terrestre ou inferieure de l'homme; ce que l'Apôtre appelle ailleurs la concupiscence de la chair; d'autres l'expliquent des afflictions qu'il recevoit de la part de ses adversaires.

Un éguillon. Grec. *Epine.* Comme s'il disoit un mal très-aigu & une douleur très-picquante, telle que pouvoit être, selon quelques Peres, un grand mal de tête ou d'entrailles; ou, selon la pensée de saint Augustin, quelque tentation violente d'impureté que le diable excitoit en lui. L'Apôtre fait ici allusion aux aiguillons des abeilles, qui demeurent dans la chair de ceux qui en sont piqués, qui en irritent & prolongent la douleur.

Qui est l'ange & le ministre de satan, c'est-à-dire, le nonce, l'envoyé de satan, l'ennemi des hommes & de tout bien; ce qui revient au même sens, que si l'on disoit: envoyé de la part du diable.

Pour me donner des soufflets, c'est-à-dire, pour me tourmenter, me tenter, m'affliger, m'humili-

lier, en se soulevant contre la loi de mon Esprit. Voyez Gal. 5. 17. D'autres l'entendent de coups veritables en la chair.

✧. 8. *C'est pourquoy j'ai prié trois fois le Seigneur, afin que cet ange de satan se retirât de moi.*

C'est pourquoy j'ai prié trois fois le Seigneur en divers temps, afin que, &c. craignant que cette peine ne fût préjudiciable à mon salut, & qu'elle ne fût un obstacle à m'acquitter dignement de mon ministere.

✧. 9. *Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit ; car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foibles, afin que la puissance du JESUS-CHRIST reside en moi.*

Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit, c'est-à-dire, contentez-vous quant à présent de la bienveillance que j'ai pour vous, puisqu'elle est capable de vous mettre à couvert de tout danger ; mais n'attendez pas que je vous acorde l'effet de vos prieres ? C'est la raison que Dieu rend à saint Paul, de ce qu'il ne l'exauce pas, & de ce qu'il ne veut pas le délivrer de sa peine.

Car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse, c'est-à-dire, se fait mieux connoître, lorsque ceux en qui & par qui je fais paroître les effets de ma puissance sont dans la foiblesse & dans l'infirmité, parcequ'alors toute la gloire m'en est attribuée, puisqu'ils sont eux-mêmes si foibles que souvent ils ne peuvent se garantir des maux dont ils préservent & dont ils guerissent les autres. Saint Paul chassoit les diables des corps des autres, & il ne pouvoit l'éloigner de lui-même.

Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes

foiblesses; c'est-à-dire, je préférerai la gloire de JESUS-CHRIST à ma satisfaction & à mon intérêt propre, afin que la puissance de JESUS-CHRIST reside en moi, c'est-à-dire, continue d'habiter en moi, sans s'en retirer, & qu'il se serve toujours de moi pour faire paroître les effets de sa puissance, que je préfère à ma propre satisfaction.

¶. 10. *Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où je me trouve réduit; dans les persécutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour JESUS-CHRIST; car lorsque je suis foible, c'est alors que je suis fort.*

Et ainsi, le desir que j'ai que la vertu de JESUS-CHRIST habite en moi fait que je sens de la satisfaction, &c. de ce que JESUS-CHRIST se sert de moi pour operer de plus grandes merveilles.

¶. 11. *J'ai été imprudent; c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi; puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne sois rien.*

J'ai été imprudent, c'est-à-dire, j'ai agi comme un imprudent, c'est vous qui m'y avez contraint, pour soutenir l'honneur & la gloire de mon ministère contre mes adversaires, qui tâchoient de le rendre méprisable, afin de vous séduire.

Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi, & non pas à moi selon les regles ordinaires de la prudence & de l'humilité chrétienne, qui ne permettent pas de se louer soi-même. Laudes tu Prov. 27 alienus & non os tuum. 2.

Puisque vous connoissiez mieux que personne les

846 II. EPISTRE DE S. PAUL
choses qui peuvent me rendre recommandable, & que vous savez si bien que *je n'ai été en rien inférieur aux plus éminens d'entre les Apôtres*, c'est-à-dire, en grace, en vertu, & dans toutes les fondations de mon ministère. Voyez 1. Cor. 11. 5.

Encore que je ne sois rien de moi-même hors de la pure grace de JESUS-CHRIST laquelle m'a élevé à l'état où je suis.

¶. 12. *Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, dans toute sorte de tolérance & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine.*

Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, comme vous en êtes vous-mêmes les témoins; & qu'ainsi personne ne me peut contester la dignité ni la gloire d'Apôtre non plus qu'aux autres, quelque effort que fassent mes adversaires pour me rabaisser au-dessous d'eux, & me rendre méprisable auprès de vous.

Dans toute sorte de tolérance, &c. c'est-à-dire, d'afflictions & de persecutions, qui est la première & la principale marque d'un homme vraiment apostolique.

¶. 13. *Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? Pardonnez-moi ce tort que je vous ait fait.*

Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises? c'est-à-dire: Avez-vous reçu moins de dons & de graces par l'imposition de mes mains, que les Eglises fondées par les autres Apôtres n'en ont reçu?

Si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? comme eux qui vivoient aux dépens des

Eglises qu'ils avoient fondées. *Nunquid non habemus potestatem, &c.* 1. Cor. 9.
4.

Pardonnez-moi, c'est une ironie, ce tort que je vous ai fait ; si vous prétendez que c'est vous faire tort de ne rien prendre de vous quand on a droit de le faire.

¶ 14. *Voici la troisième fois que je me prépare pour vous aller voir ; & ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien ; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres à amasser pour leurs enfans.*

Voici la troisième fois, &c. Saint Luc ne fait pas mention du second voyage de l'Apôtre, mais seulement du premier & du troisième. Voyez Act. 18. 1. & 20. 2. Quelques-uns l'expliquent, en disant qu'il avoit été empêché par deux fois d'exécuter le dessein qu'il en avoit conçu. Voyez 1. Cor. 15. 5. 2. Cor. 1. 15. 16.

Car c'est vous, c'est-à-dire, votre salut, que je cherche, & non votre bien ; parceque les biens du monde sont indignes d'entrer dans le commerce spirituel qu'un Prédicateur entretient avec les fidèles pour le ciel.

Puisque ce n'est pas aux enfans, selon la loi même, & l'instinct de la nature, à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres, &c. à qui la grace inspire un amour bien plus fort & plus désintéressé à l'égard de leurs enfans.

¶ 15. *Aussi, pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers tout ce que j'ai, & je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos ames, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.*

Aussi..... & je me donnerai encore moi-même, ma propre vie pour le salut de vos âmes, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous &c. c'est-à-dire : Quoique j'aye pour vous toute l'affection possible, vous en avez cependant moins pour moi que pour mes adversaires, auxquels vous prodiguez vos biens libéralement, pendant que je manque de tout.

¶. 16. On dira peut-être, qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge, mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.

On dira, peut-être, &c. que j'ai affecté de ne rien exiger de vous ouvertement pour ma subsistance : mais qu'étant artificieux j'ai usé d'adresse pour vous surprendre, c'est-à-dire, que j'ai scû tirer des secours de vous sans que cela parût, & par des voies indirectes, afin de vous faire croire que j'agissois avec un entier desintéressement.

¶. 17. Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous ?

Mais. C'est la réponse à l'objection du verset précédent, me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, &c. Je vous prends à témoins vous-mêmes, & pouvez-vous dire d'aucun de ceux que je vous ai envoyés qu'ils ont été chargés de tirer de vous quelque chose pour ma subsistance & pour la leur ?

¶. 18. J'ai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous ? N'avons-nous pas suivi le même esprit ? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces ?

J'ai prié Tite de vous aller trouver. C'étoit uniquement pour votre avancement spirituel.

Et j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères, &c.
 On n'en fait pas le nom; mais on croit que c'est le même dont parle saint Paul, ch. 8. v. 22. de cette lettre. D'autres que c'est Apollon, & d'autres que c'est saint Luc. *Autr.* Je ne vous ai envoyé que deux de nos frères, qui très-certainement n'ont rien exigé de vous.

N'avons-nous pas suivi le même esprit de désintéressement? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces, c'est-à-dire, observé soigneusement les mêmes maximes, & les mêmes pratiques?

ψ. 19. Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, de nous justifier devant vous? Nous vous parlons devant Dieu en JESUS-CHRIST, & tout ce que nous vous disons mes chers frères, est pour votre edification.

Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, &c. de nous purger de quelque soupçon que vous pourriez avoir de notre conduite.

Nous vous parlons devant Dieu, qui est témoin de ce que je vous dis, en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, avec la sincérité que JESUS-CHRIST nous a enseignée dans son Evangile, sans aucun rapport à nous-mêmes.

Et tout ce que nous vous disons, &c. est pour vous empêcher de concevoir du mépris pour l'Evangile, ou pour les ministres; & sur-tout pour vous faire revenir à votre devoir, en vous remettant devant les yeux la manière dont j'en ai usé avec vous, & toutes les choses que j'ai faites pour vous.

ψ. 20. Car j'apprehende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrois, & que vous ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions, des

jaloufies, des animofités, des querelles, des médifances, des faux rapports, des éleuemens d'orgueil, des troubles & des tumultes.

Car j'apprehende qu'arrivant vers vous, &c. je ne vous trouve corrompus par ces faux-docteurs, qui flattent les hommes dans leurs vices.

Et que vous ne me trouviez pas auffi tel que vous voudriez, &c. c'est à-dire, que je ne fois contraint d'ufer de feuerité contre vous, quelque instance que vous me faffiez au-contraire.

✠. 21. *Et qu'ainfi Dieu ne m'humilie lorsque je ferai revenu chez vous, & que je ne fois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déjà tombés en des impuretés, des fornications, & des déreglemens infâmes, n'en ont point fait pénitence.*

Et qu'ainfi Dieu ne m'humilie, c'est-à-dire, que je n'aye fujet de m'affliger devant Dieu, voyant que vous avez fi peu profité de mes foins, & de toutes les peines que j'ai prises pour vous établir dans une véritable pieté. Antr. Que Dieu ne m'afflige, en me contraignant de vous punir, malgré l'inclination & la tendrefse que j'ai pour vous, ou, ne m'humilie, en me faifant voir l'état déplorable de votre Eglife, & me faifant en certaine maniere confufion de fon inconstance & de fon peu de fermeté dans le bien; comme il fit autrefois à Moïfe, lorsque le peuple fut tombé dans l'idolatrie du veau d'or. Voyez Exod. 32. 7.

Et que je ne fois obligé d'en pleurer plusieurs, c'est-à-dire, de les punir feuerement, même de la peine la plus rigoureuſe, qui est celle de l'excommunication. Il uſe de ce terme, parceque l'excommunication ne ſe prononçoit jamais qu'après de grands jeûnes, & après de grands gemiffemens de toute

l'Eglise. Et vos inflati estis & non magis luctum habuistis. 1. Cor. 13.
2.



S E N S S P I R I T U E L .

v. 1. jusqu'au 7. S'Il faut se glorifier (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire) je viendrai maintenant aux visions & aux revelations, &c.

La vaine gloire & l'amour de l'estime des hommes est si naturelle, qu'il n'y a rien de plus enraciné dans le cœur de l'homme que cette passion trompeuse, qui nous représente tout autres que nous ne sommes; en faisant paroître au-dehors les vertus que notre ame ne possède point au-dedans, & en cachant les vices dont elle est le plus possédée; & notre amour propre est ingénieux pour éviter tout ce qui peut nous humilier & nous abaisser devant le monde: C'est une inclination malheureuse que nous avons hérité de notre premier pere, qui tâchoit de tacher à Dieu même par de vaines excuses le péché qu'il avoit commis contre le commandement qu'il lui avoit fait.

Mais ceux que Dieu a prévenu de ses graces, & qu'il a favorisés du don excellent de l'humilité chrétienne, ne craignent rien tant que les louanges des hommes, étant persuadés que ceux qui nous louent nous font un très-grand tort, & nous ravissent, autant qu'il est en eux, le tresor des vertus dont Dieu enrichit nos ames. Il faut une vertu sublime pour n'être point blessé des injures, & les recevoir avec generosité & avec joie: mais il faut une sainteté parfaite, dit saint Jean Climaque, pour n'être point blessé des louanges, & ne les

écouter qu'avec humilité & avec regret. Ainsi ceux qui sont vraiment humbles & qui se défient d'eux-mêmes, craignent les louanges comme un vent brûlant capable de dessécher dans eux ce que Dieu y auroit mis de bien; & si ils se trouvent obligés en quelques occasions de se relever eux-mêmes, ils sont si éloignés de vouloir être estimés plus qu'ils ne méritent, qu'ils affectent de l'être moins. C'est pourquoi saint Paul, cet excellent Prédicateur de la vérité, ayant raconté pour l'instruction de ses disciples & la confusion des faux-apôtres, ce que Dieu lui avoit fait souffrir dans son ministère, & ensuite son ravissement jusqu'au troisième ciel, & au paradis, où il avoit appris des choses si relevées qu'il ne les pouvoit exprimer, avoit encore beaucoup d'autres choses admirables qu'il auroit pu dire à son avantage, si l'éloignement des louanges & de la gloire du monde ne l'eût retenu: & sur-tout il ne parle point de ses miracles, quoiqu'il en eût fait une infinité, qui étoient des preuves authentiques de son apostolat & de sa mission.

Si donc les fidèles se trouvent dans un engagement inévitable de découvrir leurs vertus, ils doivent imiter notre grand Apôtre qui se retenoit, & en racontant seulement une partie des choses qu'il avoit faites, tenoit dans le silence des avantages qu'il possédoit, & les cachoit lors même qu'il lui étoit nécessaire de les manifester; & pour persuader aux fidèles de fuir la gloire & l'orgueil, il dit encore en les publiant, que cela ne lui étoit pas avantageux. Si donc nous voulons éviter cet écueil dangereux où tant de gens font naufrage, considérons que J E S U S - C H R I S T maudit ceux que les hommes louent, & qu'il condamne souvent comme cri-

minels ceux que les hommes approuvent comme innocens ; & pour écraser la tête de ce serpent infernal , souvenons-nous du moment redoutable de notre mort ; pensons à ce tremblement & à cette frayeur que nous ressentirons dans l'ame , lorsque nous serons prêts de paroître devant le tribunal du souverain Juge , dont les jugemens sont bien différens de ceux des hommes. Repassons dans notre esprit le nombre innombrable de nos pechés, dont nous devons rendre à Dieu un compte aussi terrible qu'il sera exact ; alors nous reconnoîtrons que nous sommes bien indignes de tout ce qu'on dit ou qu'on fait en notre faveur.

v. 7. jusqu'au 10. Aussi , de-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevation , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon , qui est l'ange & le ministre de satan , pour me donner des soufflets , &c.

Le principal devoir de la creature est de reconnoître sa bassesse & son neant , qui lui ôte toute confiance en soi-même ; & la grandeur de Dieu de qui elle dépend absolument. Dieu seul est grand, & ne regarde que comme bas & petit tout ce qui est dans le ciel & dans la terre ; mais le caractère de sa toute-puissance est de relever quand il lui plaît les choses les plus petites , comme aussi de rabaisser les plus grandes : c'est pour cela que quand il a élevé ceux qu'il veut, & a fait éclater dans leurs personnes des marques de sa puissance souveraine ; de-peur qu'ils ne s'enflent de présomtion , il les rabaisse ensuite pour les retenir dans la dépendance & dans l'humilité.

Elie avoit été élevé jusqu'au comble de la vertu , & avoit fait des prodiges merveilleux qui le ren-

doient admirable aux yeux des hommes. Il avoit fait descendre le feu du ciel plusieurs fois , il avoit par sa parole empêché les pluies de tomber , & par cette même parole, les avoit ensuite procurées avec abondance ; il avoit ressuscité des morts & prédit les choses futures ; & cependant ne voyons-nous pas avec quelle frayeur & quelle foiblesse il est réduit à fuir la colere d'une femme ? Ce grand homme fut alors si saisi de crainte , qu'il demandoit la mort de la main de Dieu sans la pouvoir obtenir ; & s'efforçoit , en fuyant , de l'éviter de la main de cette femme qui le vouloit perdre. Il cherchoit la mort en la fuyant , & il disoit à Dieu : *Otez-moi la vie ; car je ne suis pas meilleur que mes peres.*

3. Reg.
19. D'où vient donc qu'après avoir eu la force de faire tant de grandes choses, il se trouve saisi d'une si prodigieuse foiblesse , qu'il apprehende une simple femme , sinon parceque Dieu veut que les hommes s'humilient sous sa main puissante , & qu'ils reconnoissent qu'ils ne peuvent rien que par son assistance ? De sorte que d'une part les Saints sont très-forts par la grace que Dieu leur donne , & de l'autre ils sont très-foibles par eux-mêmes & par la condition de leur nature. Elie reconnut dans ces merveilles qu'il opera , ce qu'il avoit reçu de la main de Dieu , & il ressentit dans sa foiblesse ce qu'il pouvoit de lui-même. La force d'operer des miracles étoit un effet de sa vertu , & son infirmité & sa crainte en étoit la conservatrice & la gardienne.

Il en est de même de saint Paul : l'on voit ce grand Apôtre essuyer avec courage & avec joie les plus grands perils des fleuves & des voleurs , des villes & des solitudes , de la mer & de la terre ; on le voit châtier son corps par les jeûnes & par les

veilles ; on le voit souffrir le froid & la nudité ; on le voit travailler avec une vigilance admirable & un soin vraiment pastoral à la conservation des Eglises ; on le voit ravi jusqu'au troisième ciel , & au paradis , & y entendre des secrets qu'il n'est pas permis à un homme de reveler ; & après tout cela , il est livré à un ange de satan pour être tenté : il prie Dieu qu'il l'en délivre , & il n'en peut être exaucé. Au commencement de sa conversion merveilleuse , Dieu lui ouvre les cieux , & J E S U S-CHRIST lui-même se montre à lui ; & cependant il est réduit ensuite à se sauver de la même ville où il étoit entré après avoir vû J E S U S-CHRIST , & avoir reçu l'ordre d'y aller. Surquoi saint Gregoire le Grand prend la liberté de s'adresser à ce saint Apôtre, & de lui dire : Grand Paul, vous voyez déjà JESUS dans le ciel, & vous craignez encore un homme sur la terre ? Vous êtes déjà élevé dans le paradis pour y être fait participant des secrets de Dieu, & vous êtes encore exposé aux tentations du démon ? D'où vient que vous êtes si fort , que vous êtes jugé digne de monter au ciel ; & qu'en même-temps vous êtes si foible , que vous fuyez un homme sur la terre , & que vous souffrez les plus indignes persécutions de satan ? Si ce n'est parceque celui qui vous élève jusqu'à une gloire si sublime, veut temperer votre grandeur , & la réduire à une certaine mesure ; afin qu'en faisant éclater par tant de miracles la puissance & la miséricorde de Dieu , vous nous fassiez en même-temps souvenir par votre foiblesse de notre propre infirmité ; & que nous ne nous desespérons point , de ce que nous y sommes toujours assujettis ; voyant que vous n'avez point été exaucé dans la priere que vous avez faite à Dieu ,

*Moral. l.
19. c. 3.*

pour être délivré des vôtres ; mais que vous avez entendu ces paroles qui vous ont été dites pour nous les apprendre : *Ma grace vous suffit , car la vertu se perfectionne dans la foiblesse.*

C'est ainsi , continue ce saint Docteur , que Dieu nous a marqué clairement que l'humilité est la conservatrice de la vertu , & que notre intérieur se maintient en son entier , lorsque par la conduite de la miséricorde divine , nous sommes tentés , tantôt par les persecutions , tantôt par les vices , en telle sorte que nous les puissions supporter sans y succomber. Que si ce grand Apôtre avoit besoin d'un remède si humiliant pour empêcher qu'il ne s'élevât de présomption après les grandes faveurs qu'il avoit reçues de Dieu , qui pourra se croire assuré sans être humilié par l'affliction ? Recevons donc les afflictions avec la même disposition que S. Paul , & reconnoissons combien elles nous sont avantageuses & nécessaires.

ψ. 10. jusqu'au 19. *Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblessees , dans les outrages , dans les necessités où je me trouve réduit , dans les persecutions , &c.*

Le monde s'étonne d'entendre parler de la sorte un homme mortel ; & ne peut comprendre comment on puisse tellement s'oublier soi-même , que d'aimer tous les maux de la terre , & en mépriser tous les biens. C'est que *l'homme animal & charnel* , comme dit ailleurs notre saint Apôtre , *n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; elles lui paroissent une folie , & il ne les peut comprendre , parceque c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger.* Mais quand il a plu à Dieu de dissiper les ténèbres de notre esprit par la lumière de la foi , qui

lui fait discerner ce qui est bon & ce qui est mauvais en ce qui regarde le salut, alors nous comprenons combien il est avantageux de souffrir avec JESUS-CHRIST, pour être glorifié avec lui : car qui peut assez dire tous les avantages que nous recevons des souffrances ? Elles servent pour expier nos pechés, pour satisfaire à la justice de Dieu, pour purifier nos cœurs, pour nous humilier, & bannir l'orgueil de nos ames, pour nous former à la patience, & nous fortifier par une onction toute divine. L'affliction est à l'ame, ce que le feu est à l'or ; elle en ôte l'impureté & lui donne bien plus d'éclat, elle nous fait avancer dans la voie de JESUS-CHRIST, & nous met en état de recevoir ses récompenses. Il a porté la croix le premier, & il y a laissé des bénédictions si efficaces, que si nous la portons après lui ; cette croix qui semble si pesante & si dure aux personnes du monde, se changera toute en onction. Les afflictions les plus fâcheuses semblent douces & agreables à ceux qui sont à Dieu, parcequ'ils savent que, selon la promesse de JESUS-CHRIST, elles seront bien-tôt changées en une joie que personne ne leur pourra ôter. C'est ce qui faisoit que les Apôtres, qui savoient ce secret, ressentoient une si grande joie d'être trouvés dignes de souffrir pour le nom de JESUS-CHRIST.

Mais sur-tout le grand saint Paul, qui avoit plus travaillé & plus souffert que les autres, sentoit dans ses souffrances une satisfaction toute particuliere. Ce saint Apôtre avoit été contraint de se louer pour faire connoître aux Corinthiens qu'il ne cedoit en rien aux faux-apôtres, qui se vantoient des dons extérieurs qu'ils avoient reçûs, & qu'en ces choses mêmes il les surpassoit ; mais il leur declare que ce n'est point en cela qu'il se plaît & se glori-

fié, lui étant beaucoup plus avantageux de parler de ses souffrances & de ses foiblesses, que des dons que Dieu lui avoit faits, dont la seule vûe est fort dangereuse; au-lieu qu'il y a plus de sûreté de se voir dans les afflictions & la pauvreté, qui nous rendent plus retenus, plus humbles, & plus vigilans: c'est pourquoy il s'y plaisoit, se sentant plus fort lorsqu'il étoit plus affoibli.

Cette conduite si humble, mais si opposée à l'esprit du monde, paroïssoit une folie aux mauvais apôtres qui vivoient selon les maximes du siècle, & ils n'auroient eu garde de se deshonorer en publiant leurs foiblesses, & s'exposant à tout pour se rendre utiles à leur prochain. C'est néanmoins une des principales marques de l'apostolat que la tolérance & la patience dans les peines, les fatigues, & les souffrances, en se rendant *recommandables dans les maux, dans les nécessités pressantes, dans les extrêmes afflictions, dans les plaies, dans les prisons parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne réputation*, en se faisant tout à tous: c'est à ces marques que l'on reconnoît les ministres de JESUS-CHRIST, & les disciples d'un Dieu crucifié: toutes les autres choses sont communes aux faux-apôtres comme aux bons; la cupidité est capable de faire toutes les bonnes œuvres que fait la charité. Combien a-t-on vû de gens qui ont donné tout leur bien, & se sont exposés à de grands maux pour contenter leur vanité? Mais on n'en a point vû qui ayent voulu perdre l'estime & la réputation qu'ils avoient dans le monde, & qui ayent *regardé comme des ordures* tous les avantages temporels qu'ils y possédoient pour se sacrifier au salut de leur prochain: c'est-là le caractère des vrais Pasteurs, qui comme de fidelles

f. 6.v. 4
& suiv.

Phil. 3. 8.

serviteurs sont prêts de *donner très-volontiers tout ce* v. 15.
qu'ils ont ; & se donner encore eux-mêmes pour le sa-
lut des ames, sans considerer si ceux qu'ils servent
ont pour eux de la reconnoissance & de l'affection.

✧. 19. jusqu'à la fin. *Pensez-vous que ce soit en-*
core ici notre dessein de nous justifier devant vous ;
&c.

C'est encore ici une marque des plus expressees
pour discerner le bon & fidelle ministre de JESUS-
CHRIST, de ne se mettre point tant en peine de plaire
à ceux qu'il conduit que d'être zelé pour leur salut ;
de même qu'un bon medecin, qui est chargé de
panser un malade, n'a pas tant de soin de lui plaire
& de gagner ses bonnes-graces, que de lui procu-
rer sa santé. Les Pasteurs sont les medecins des ames,
ils trahiroient leur ministere & manqueroient à la
fidelité avec laquelle ils doivent servir JESUS-
CHRIST, s'ils les traitoient avec une douceur
cruelle pour ne point leur déplaire. *Ai-je pour but* Galat.
de plaire aux hommes ; dit notre saint Apôtre ? *Si* 1. 10.
je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas
serviteur de JESUS-CHRIST. Il declare donc ici
aux Corinthiens qu'il ne se met en peine que de
leur salut, pour s'acquitter du ministere que JESUS-
CHRIST lui a confié, ne pensant point à se justifier
auprès d'eux, ni à s'excuser s'il les avoit offensés ;
tout ce qu'il disoit & qu'il faisoit n'étant que pour
leur édification ; & qu'ainsi, par quelque moyen
qu'il y pût contribuer, il accomplissoit le dessein
qu'il avoit de plaire à Dieu uniquement, sans avoir
égard à ses interêts. C'a été la pratique de tous les
Pasteurs qui se sont mis devant les yeux le compte
exact que Dieu devoit leur redemander des ames
qui étoient sous leur conduite,



CHAPITRE XIII.

1. **J**E me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins //.

Deut. 19.

15.

Matth.

18. 16.

Joan. 8.

17.

Hebr. 10.

28.

2. Je vous l'ai déjà dit, & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant, ni à tous les autres //.

3. Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de JESUS-CHRIST qui parle par ma bouche, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous //?

4. Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse de la chair, il vit néanmoins maintenant par la vertu de

1. **E**Cce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testimonium stabit omne verbum.

2. Prædixi, & prædico, ut præsens, & nunc absens, iis qui antè peccaverunt, & ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parciam.

3. An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

4. Nam etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit, ex virtute Dei: nam & nos infirmi sumus in illo, sed

✧. 1. *expl.* où il fait allusion à ses trois voyages, selon les Pères Grecs, où il marque qu'il jugera de tout selon la forme prescrite par la loi.

✧. 2. *ex.* s'ils ne se sont amendés.

✧. 3. *expl.* ou par les miracles, ou par les punitions: comme par la mort de ceux qui commu-
nioient indignement.

vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

Dieu // : nous sommes foibles aussi avec lui , mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu *qui éclate* parmi vous.

5. Vosmetipfos tentate si estis in fide : ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipfos , quia Christus Jesus in vobis est ? Nisi forte reprobi estis.

5. Examinez - vous vous-mêmes , *pour reconnoître* si vous êtes dans la foi : éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnoissez-vous pas vous-mêmes , que JESUS-CHRIST est en vous ? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchûs de ce que vous étiez //

6. Spero autem quod cognoscetis , quia nos non sumus reprobi.

6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous , nous ne sommes point déchûs de ce que nous étions //.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis , non ut nos probati appareamus , sed ut vos quod bonum est faciatis : nos autem ut reprobi simus.

7. Ce que nous demandons à Dieu est , que vous ne commettiez aucun mal , & non pas que nous paroissions // ce que nous sommes ; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir , quand même nous devrions paroître // déchûs de ce que nous sommes.

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem , sed pro veritate.

8. Car nous ne pouvons rien contre la verité ; mais seulement pour la verité.

ψ. 4. *expl.* dont il a été rempli dans son humanité même.

ψ. 5. *autr.* dignes d'être rejetés. *Grec.* sans prix , sans valeur.

ψ. 6. *autr.* dignes d'être rejetés.

ψ. 7. *expl.* exerçant notre puissance. *Autr.* dignes d'être approuvés.

Ibid. *autr.* comme dignes d'être rejetés.

9. Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissions foibles pendant que vous êtes forts : & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.

10. Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec sévérité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier, & non pour détruire.

11. Enfin, mes frères, soyez dans la joie ; rendez-vous parfaits ; consolez-vous ; soyez unis d'esprit & de cœur ; vivez dans la paix ; & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.

12. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST, l'amour de Dieu, & la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmus sumus, vos autem potentes estis. Hoc & oramus vestram consummationem.

10. Ideò hæc absens scribo, ut non præsens durius agam, secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, & non in destructionem.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & dilectionis erit vobiscum.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, & charitas Dei, & communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

†. 9. *letr.* votre perfection.

†. 13. *letr.* la charité.



SENS LITTERAL.

✱. 1. *Je me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins.*

Je me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois. Let. Voilà la troisième fois que je viens à vous. Ce qui a fait croire que saint Paul avoit fait alors trois diverses fois le voyage de Corinthe. Saint Luc ne fait mention que d'un seul voyage. Voyez Act. 18. 1. On a cru devoir expliquer ce que dit ici l'Apôtre, par ce qu'il dit lui-même : *Ecce tertio paratus sum venire ad vos.* Et il paroît qu'il en avoit été jusqu'ici empêché ; & que pour des raisons il n'avoit pas voulu y aller : qu'ainsi ces trois voyages n'avoient été que dans le desir & dans la disposition de son esprit.

1. Cor.
12. 14.
16. 1. 15.
16. v. 23d

Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins. Il fait allusion aux trois diverses fois qu'il avoit résolu d'aller voir les Corinthiens. Le sens : Puisque j'ai résolu & assuré deux ou trois fois de vous aller voir, je ne puis plus me dispenser d'exécuter ma parole ; elle demeurera cette fois inébranlable, sans que rien me puisse empêcher d'y satisfaire ; & cette résolution ainsi réitérée, aura la même force à mon égard, que le témoignage de deux ou trois témoins en doit avoir, selon la loi, à l'égard de celui qui est accusé en Justice : en sorte que si j'y manque cette fois, je consens qu'elle serve d'un témoignage suffisant pour me condamner d'infidélité dans mes paroles, & d'inconstance dans mes résolutions.

¶ 2. Je vous l'ai déjà dit, & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant, ni à tous les autres.

Je vous l'ai déjà dit dans cette lettre que je vous écris, chap. 10. v. 2. & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent; afin que vous n'en doutiez point, & que vous n'ayez rien à me reprocher, ni à vous plaindre que j'aie négligé de vous avertir avant mon arrivée, ou que j'aie voulu vous surprendre.

Mais comme devant être bien-tôt parmi vous, c'est-à-dire, étant à la veille de mon départ pour vous aller voir; ou, me considérant comme si j'étois présent parmi vous, parceque j'y dois être au premier jour: ce qui m'oblige à ne point différer de vous en avertir, afin que vous ne soyez pas surpris, & que vous pensiez tout-de-bon à vous tenir en état pour le temps de mon arrivée.

Que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai, &c. c'est-à-dire, je punirai rigoureusement & exemplairement, selon la qualité des crimes, sans avoir égard aux excuses, ni aux prières, ni à la qualité de qui que ce soit, s'ils ne se sont corrigés de leurs desordres.

¶ 3. Est ce que vous voulez éprouver la puissance de JESUS-CHRIST qui parle par ma bouche, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous?

Est-ce que vous voulez. Grec. Puisque vous voulez, en vivant de la maniere dont vous vivez, & vous abandonnant à des crimes si noirs & si énormes, éprouver la puissance de JESUS-CHRIST

qui parle à vous, dans cette lettre, par ma bouche ? C'est comme s'il disoit : Méprisez-vous les préceptes que je vous fais, pour connoître par expérience si je pourrai, ou si j'oserai executer mes menaces ?

Qui n'a point paru foible, &c. puisqu'il a déjà tant fait paroître d'effets admirables de sa puissance parmi vous, tant par les miracles, que par la punition exemplaire de ceux qui ont vécu dans le désordre ; comme par la possession de cet incestueux, & par la mort de ceux qui communioient indignement.

v. 4. Car encore qu'il ait été crucifié selon la faiblesse de la chair, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu : nous sommes foibles aussi avec lui ; mais nous vivons avec lui par la vertu de Dieu qui éclate parmi vous.

Car encore qu'il ait été crucifié selon la faiblesse de la chair. Les Corinthiens pouvoient répondre : Comment dites-vous que JESUS-CHRIST n'a point paru foible parmi nous, puisque même vous nous avez prêché JESUS crucifié ? Il est vrai, dit-il, qu'il a été crucifié pendant qu'il vivoit sur la terre, parcequ'il s'étoit assujetti volontairement à toutes nos misères, en prenant notre nature ; mais maintenant qu'il est ressuscité, il vit d'une vie glorieuse & immortelle, qui n'est plus sujette à aucune faiblesse.

Il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu son Pere ; qui l'a ressuscité. Voyez Rom. 6. 4. & par la sienne propre, puisqu'il est Dieu comme son Pere. Voyez Jean 10. 18.

Nous sommes foibles aussi avec lui, c'est-à-dire :

Vous nous voyez maintenant chargés d'afflictions & de miseres, aussi-bien que lui :

Mais après cette vie miserable & caduque, nous jouirons d'une vie immortelle & glorieuse, comme lui; *nous vivrons avec lui*, c'est-à-dire : Nous ferons bien connoître que nous participons à la vie toute divine, & qu'il nous a communiqué son Esprit, lorsque nous ferons éclater sa puissance sur vous, & que nous punirons vos desordres d'une maniere qui ne permettra pas d'en douter.

Par la vertu de Dieu qui éclate parmi vous, c'est-à-dire, par les merveilles que Dieu opere au milieu de vous par mon ministère : ainsi vous ne devez pas nous mépriser, pour nous voir dans l'état de misere & de foiblesse où nous sommes, puisqu'il est conforme à celui de JESUS-CHRIST, & qu'il doit être récompensé de la même gloire qu'il possède.

v. 5. Examinez-vous vous-mêmes pour reconnoître si vous êtes dans la foi : *éprovez-vous vous-mêmes. Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que JESUS-CHRIST est en vous ? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez.*

Examinez - vous vous-mêmes si vous êtes dans la foi, c'est-à-dire, si vous croyez bien toutes les verités que je vous ai enseignées. *Eprovez - vous vous - mêmes*, - c'est - à - dire, ne vous flattez point dans cet examen. *Ne connoissez - vous pas vous-mêmes que JESUS-CHRIST est en vous*, par son Esprit & par sa grace, & comme le chef dans ses membres. Ne le traitez donc pas avec indignité.

Autr. Ne connoissez vous pas par la foi, & par tout ce que j'ai enseigné ; car il ne parle pas de la certitude particuliere que les fidelles pouvoient avoir

de la présence de JESUS-CHRIST en eux par la grace, mais seulement de la certitude generale, que JESUS-CHRIST est présent par son Esprit dans les fidelles, c'est-à-dire, dans toute l'Eglise.

Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus, c'est-à-dire, que vous ne fussiez Chrétiens que de nom; car cela étant, JESUS-CHRIST n'habite plus en vous.

ψ. 6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous, nous ne sommes point déchus de ce que nous étions.

Mais j'espere que vous connoîtrez, &c. par les effets, en ne condescendant point à vos desordres, comme font les faux-Apôtres, que nous n'avons point perdu le pouvoir & l'autorité dont nous avons été revêtus.

ψ. 7. Ce que nous demandons à Dieu est que vous ne commettiez aucun mal, & non pas que nous paroissions ce que nous sommes; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir, quand même nous devrions paroître déchus de ce que nous sommes.

Ce que nous demandons à Dieu est, que vous ne commettiez aucun mal. C'est comme s'il disoit: Nous sommes bien éloignés de chercher des occasions d'user de notre autorité & de notre puissance, puisqu'on nous demande à Dieu qu'il en éloigne les sujets, en le priant qu'il ne permette pas que vous commettiez le mal.

Et non pas que nous paroissions ce que nous sommes, c'est-à-dire, sévères & pleins d'autorité, en vous punissant selon vos merites, sans avoir aucun égard à la condition des personnes; mais seulement à l'obligation de notre charge, & à la fidelité & à l'intégrité de notre ministère.

Mais que vous fassiez, &c. Cela se rapporte à ces paroles: *Que vous ne commettiez point de mal.*

Quand même nous devrions paroître déchûs, &c. c'est-à-dire; sans pouvoir, sans autorité, & sans fermeté.

¶ 8. *Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais seulement pour la vérité.*

Car. Le pouvoir que nous avons, ne nous a pas été donné pour en mal user, mais pour nous en servir dans les occasions où il y va de la gloire & des intérêts de Dieu, & pour votre salut. Ainsi à Dieu ne plaise que pour l'étendre, & pour paroître plus rigides, ou pour éviter la confusion de passer pour relâchés dans notre ministère, nous nous en servions pour punir les innocens.

Nous ne pouvons rien contre la vérité, c'est-à-dire, en ce qui est contre la raison & contre la justice.

Mais seulement pour la vérité, c'est-à-dire, en ce qui est conforme à la raison & à la justice.

¶ 9. *Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissions foibles pendant que vous êtes forts; & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.*

Et nous nous réjouissons; &c. de ce que nous n'avons point d'occasion d'exercer notre pouvoir contre vous; ce qui fait croire à quelques-uns, que nous manquons de pouvoir & de force pour punir les pecheurs.

Et nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits, afin de n'être pas obligé d'user de rigueur envers vous, & de ne pas abuser de l'autorité & du pouvoir qu'il nous a donné sur vous.

¶ 10. *Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec*

severité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier, & non pour détruire.

Je vous écris ceci ; &c. C'est une seconde preuve que l'Apôtre leur veut donner, qu'il n'a aucun dessein d'user de toute son autorité à leur égard ; puisqu'il déclare par cette lettre qu'ils peuvent l'en empêcher, en se conduisant de telle sorte, qu'à son arrivée il n'ait pas lieu d'user d'une puissance, qui ne lui a été donnée de Dieu que pour les conduire au salut ; & non pour les perdre : ce qui arriveroit, contre son intention, si ils ne vouloient profiter de ses avertissemens.

¶. 11. Enfin, mes freres, soyez dans la joie ; rendez-vous parfaits ; consolez-vous ; soyez unis d'esprit & de cœur ; vivez dans la paix ; & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.

Enfin, mes freres, soyez dans la joie, qui ne peut être que dans celui qui est à Dieu par la charité.

Rendez-vous parfaits, &c. Grec. Soyez bien d'accord entre vous. . . . & le Dieu d'amour & de paix qui en est l'auteur, & qui vous y exhorte par sa loi, sera avec vous par sa protection & par sa grace. Deus 1. Joan. 4. 16. charitas est, &c.

12. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent.

Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser, c'est à-dire : Soyez sinceres en toutes choses, & n'ayez aucune duplicité dans le cœur.

Tous les saints vous saluent, les Chrétiens de cette Eglise. Voyez Rom. 16. 16.

¶. 13. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST, l'amour de Dieu, & la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST, &c.

L'Apôtre exprime la même chose par trois termes differens, pour faire voir qu'elle procede également des trois Personnes divines, & pour établir par occasion la verité du ministere de la Trinité.

Amen. Ce mot ne se trouve pas dans des manuscrits fort anciens; il semble qu'il a été ajouté par l'Eglise de Corinthe, qui répondoit, *Amen*, toutes les fois qu'on lisoit cette Epître.

S E N S S P I R I T U E L.

v. 1. jusqu'à la fin. *J E me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins, &c.*

Entre les fonctions des Pasteurs & des conducteurs des ames, il n'y en a point qui semble plus difficile que la reprimende & la correction. Il faut tellement ménager l'esprit de ceux que l'on reprend, que la correction qu'on leur fait ne soit ni trop aigre, ni trop douce, afin qu'elle leur soit utile, & ainsi la proportionner à la qualité des fautes, & à la disposition de ceux qui les ont commises. Il faut verser sur la plaie *le vin & l'huile*, mais avec une proportion qui convienne à la qualité du mal & à l'état du malade. Qui peut se vanter d'avoir la pureté d'intention, le dégagement de toute prévention, & les autres vertus nécessaires pour appliquer ce remede avec une juste mesure?

Saint Bernard traitant ce sujet, nous apprend qu'il faut que celui qui est chargé de corriger les autres ait trois qualités principales, sçavoir; *le zele*

de la justice & de la droiture; une compassion tendre Bern.
 qui l'emporte sur le zèle; & un esprit de discretion, Serm. 2.
de refut. Dominici
 qui sache compasser l'un avec l'autre: C'est, dit-il, Dominici
 ce que le Prophete demandoit à Dieu: *Bonitatem,*
& disciplinam, & scientiam doce me. Enseignez- Pf. 118.
 moi la bonté, la discipline, & la science; & ces
 mêmes vertus étoient figurées, dit ailleurs ce saint
 Docteur, par les lions, les bœufs & les Cheru- 3. Regi
2. 29.
 bins, qui étoient appuyés sur les socles que Salomon
 avoit fait travailler pour l'ornement du temple. Bern. ad
foror. ca.
18.
 Quelle autre chose est-ce, dit ce Pere, qui nous
 est marquée par ces socles ou ces bases dans le tem-
 ple que les Prélats dans l'Eglise? Le mot de *Cheru-*
bim signifie, selon qu'on l'interprete, la plénitude
 de la science; on voit les Cherubins représentés sur
 ces bases, pour montrer que les Prélats de l'Eglise
 doivent être pleins d'une science toute spirituelle. Le
 lion nous représente la terreur de la severité; & le
 bœuf, la patience de la douceur; les lions ne sont
 point sur ces bases sans les bœufs, ni les bœufs sans
 les lions, parceque les Pasteurs de l'Eglise doivent
 user quelquefois de la rigueur, quelquefois de la
 douceur, plus ou moins, selon les occasions, mais
 avec un discernement qui ne se trouve que dans
 des ames purifiées & exemptes de toute passion. C'est
 ce qui fait dire à saint Augustin, qu'il n'y a rien
 qui fasse mieux connoître un homme spirituel que
 la lumiere avec laquelle il fait la correction: *Spiri-*
tualium virum nihil magis probat quam correctio.

Comme ce qui s'est passé dans l'ancien Testa-
 ment n'étoit que la figure du nouveau; & sur-tout,
 ce qu'on employoit à la construction du tabernacle
 & du temple signifioit ce qui se passe dans l'Eglise;
 les bonnes qualités que doit avoir celui qui doit

reprendre, nous sont bien marquées par les mouchettes que Dieu ordonna à Moïse de faire : *Vous ferez*, lui dit-il, *des mouchettes d'un or très-pur* ; l'or bien poli signifie une charité douce & compatissante ; la pureté & la solidité de l'or marque la fermeté & la vigueur avec laquelle on exerce la reprimende ; & l'usage que l'on faisoit de ces mouchettes nous représentoit le discernement avec lequel on doit s'acquitter de ce devoir important.

Nous voyons ici un excellent modèle de ces vertus dans notre saint Apôtre, comme le remarque saint Chrysostome : Il y a beaucoup d'endroits, dit ce Père, qui nous font remarquer la sagesse de saint Paul, & son affection paternelle ; mais il n'y en a guères où elle paroisse plus qu'ici : on y voit combien il a de zèle & de force pour menacer & châtier, & en même-temps combien il a de retenue pour le faire. Il allie la tendresse avec la force, selon sa sagesse ordinaire, & lorsqu'il fait de profondes incisions, il adoucit aussi-tôt la plaie qu'il a faite. On voit en lui le soin & la tendresse d'un père ; on y voit la vigilance d'un maître & d'un Pasteur. Il n'épargne point les menaces, mais il ne se hâte point d'aller avant. Il avertit long-temps : il demeure ferme dans ces avertissemens ; mais il n'a point d'empressement pour passer aux châtimens. Après néanmoins qu'il a montré qu'il ne le pourroit faire sans y être bien contraint, & qu'il a marqué que ce seroit-là pour lui un sujet d'humiliation & de deuil, de-peur qu'on ne regardât ce qu'il disoit comme des paroles en l'air qui ne produisoient aucun effet ; il parle à ses disciples avec force, & dit résolument, que s'ils continuent d'être incorrigibles, il ne leur pardonnera pas. Mais après qu'il leur a fait

ses menaces, & qu'il leur a parlé comme étant sur le point de les châtier, il adoucit encore ceux que la crainte avoit effrayés, & non seulement il diffère de les châtier, il fait même des vœux pour n'être jamais obligé d'en venir à une telle extrémité.

Mais ce qui est d'un grand exemple dans ce saint Apôtre, c'est qu'il veut bien être méprisé comme une personne foible, qui ne pouvoit donner aucune preuve de son pouvoir dans la moindre chose: & il aimoit mieux qu'on eût ce sentiment de lui, que d'être obligé d'user de son autorité, & de faire voir sa puissance contre les impénitens. Combien voit-on peu de Supérieurs qui ne soient jaloux de leur autorité; & s'ils la voyent méprisée, qui n'employent aussitôt leur pouvoir pour la venger, sans donner à ceux qu'ils punissent le temps de reconnoître leurs fautes? Et au-lieu d'avoir de la tendresse & de la compassion pour ses frères en considérant leur foiblesse, on aime mieux conserver la réputation d'être fort & puissant, que d'avoir égard à leur salut en attendant qu'ils rentrent dans leur devoir. Le modèle sur lequel saint Paul se regloit, c'est Dieu même, qui menace souvent sans châtier; & que l'Écriture loue de sa longanimité & de sa lenteur à punir: *Miserator & misericors Dominus: longanimis & multum misericors.* Le Seigneur est misericordieux & plein de tendresse; il est patient & rempli de miséricorde: *Quoniam ipse cognovit signum nostrum*; parcequ'il connoît la fragilité de notre nature; il dissimule les péchés des hommes, afin qu'ils fassent pénitence; mais s'il est lent à punir les crimes, sa colère éclatera tout-d'un-coup contre ceux qui auront abusé de sa longue patience. C'est encore ce que nous voyons que JESUS-CHRIST a

Pf. 102.
8.

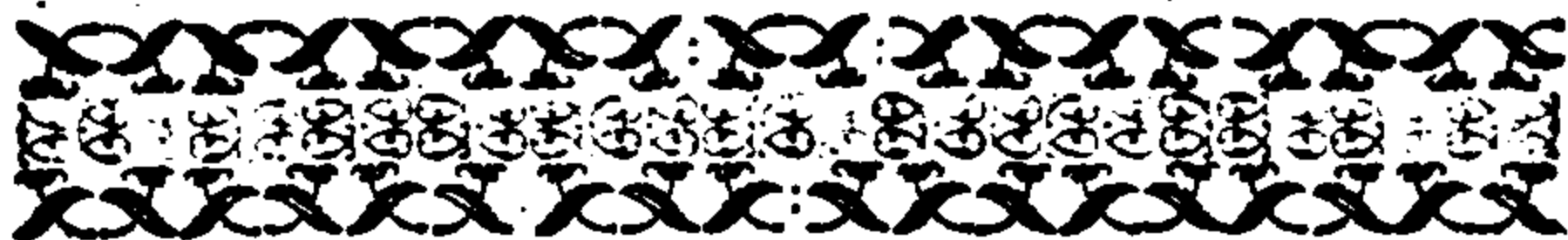
v. 3.
Sap. 11.
24.

Eccli. 5. 4
v. 9.

praticqué ; & saint Paul propose aux Corinthiens ce bel exemple, pour faire voir que si les Apôtres, quoique méprisés & persecutés , n'avoient néanmoins nulle pensée de se venger , ce n'étoit point par foiblesse qu'ils demeuroient paisibles dans les souffrances : mais c'étoit pour imiter leur Maître & leur Seigneur , qui , quoiqu'on le méprisât , & qu'il fût maltraité par les siens , jusqu'à souffrir le supplice de la croix , & tant d'autres ignominies , il enduroit tout sans en témoigner de ressentiment , & sans donner des marques de sa puissance dans la punition de ceux qui lui faisoient ces outrages : mais plus sa patience a été grande , plus aussi leur chatiment a été rigoureux.

Ces exemples doivent bien persuader ceux qui ont la conduite des ames , que s'ils ont du zele pour punir les fautes , ils doivent le temperer d'une si grande douceur , qu'ils soient long-temps à menacer , & qu'ils attendent long-temps l'amendement des pecheurs en priant souvent Dieu pour eux : car il est aisé de se tromper en cela , & de prendre pour zele un mouvement de vengeance. D'ailleurs l'esprit évangélique est un esprit de douceur & de charité , & non pas un esprit de severité & de justice , tel qu'étoit celui dont Elie étoit animé , comme le declare JESUS-CHRIST lui-même à deux de ses disciples qui se laissoient emporter à un zele trop précipité : *Vous ne savez , leur dit-il , quel est l'esprit qui vous fait agir , & à quel esprit vous êtes appellés.*

Luc. 9.
25.



T A B L E

D E S M A T I E R E S

D E L A I. E T I I. E P I S T R E

D E S. PAUL A U X C O R I N T H I E N S.

A

A B R A H A M proposé pour exemple à tous les fidelles à cause de la grandeur de sa foi. *page 364*

A D A M, premier homme, la figure du second, c'est-à-dire, de J E S U S - C. H R I S T, comme Eve l'est de l'Eglise. 231. & 501

Desobeissance du premier homme au commandement que Dieu lui avoit fait, cause de la ruine universelle du genre humain. 362. & 363

Tous les hommes meurent en Adam, comme tous revivront en J E S U S - C. H R I S T. 464. & 485

Adam a été formé de terre, comme son nom le marque. 502

ADULTERE SPIRITUEL. 96.

A F F L I C T I O N. Les afflictions & les tentations rendent les fidelles plus humbles & plus susceptibles de la grace de Dieu. 543.

Affliction, marque de l'amour de Dieu. 577

Dessein de Dieu en affligeant ses serviteurs. 724

L'affliction est à l'ame ce que le feu est à l'or. 857

A G A P E, signification de ce mot. 350

A M E N, mot Hebreu, sa signification, 439

A N N E, mere de Samuel. 344

Anne la Prophetesse, qui se trouva dans le temple, lorsque J E S U S y fut présenté. 344

A P Ô T R E S. Leur grand pouvoir. 128

Dieu, pour soumettre tout le monde à la foi, s'est

servi de douze hommes foibles & ignorans. 647. & 648

Joie des Apôtres d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de J E S U S-CHRIST. 857

A R E T A S, nom ordinaire des Rois d'Arabie. 819

A S S E Z. Nul fidelle, quelque avancement qu'il ait fait dans la pieté, ne doit dire, c'est assez : S'il le dit, dès-là il s'arrête & demeure en chemin au milieu de la course. 300

A V E U G L E M E N T. Souvent nous voyons une paille dans l'œil de notre prochain, & nous ne voyons pas une poutre dans le nôtre. 133

A U M Ô N E d'une pauvre veuve, qui n'avoit donné que deux petites pieces, préférée à celle des plus riches. 747. & 748

Regles sur l'aumône. 764. & 765.

B.

B A L T H A Z A R. Ce Roi, pour s'être servi dans un festin sans respect, des vases sacrés, puni aussi-tôt par la perte du royaume & de la vie. 101

B A T E S M E. Il rend celui qui le reçoit, le temple de Dieu. 98. & 99

Pratique reçue dans plusieurs Eglises, & sur-tout dans celle de Corinthe, que lorsqu'un Catechumene a-

voit été prévenu inopinément de la mort sans avoir reçu le Batême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit batisé en son nom, dans la croyance que ce Batême lui seroit imputé comme s'il l'avoit reçu lui-même. 490

Coutume de donner aux nouveaux Batisés une robe blanche qu'ils portoient durant sept jours. 681

B I E N. Biens ecclesiastiques. Quel usage on en doit faire. 293. 294. 539. & 540.

C.

C A N O N I Q U E. Eloquence propre aux Auteurs Canoniques. 62

C A N T I Q U E. Noms de ceux qui ont composé des Cantiques. 445

C H A N G E M E N T. Funestes effets des moindres changemens & des plus legeres entreprises, si elles se font inconsidérément, & sans avoir consulté la volonté de Dieu. 235. & 236

C H A R I T É, le plus excellent de tous les dons surnaturels. 407. & 408

Tous les plus grands dons ne sont rien sans la charité. 408. & 419. 421. 455 & 456

Qualités que saint Paul attribue à la charité. 411. 412. 413. & 414.

C H R E T I E N. Tout Chrétien appelé de Dieu à la société de son Fils. 3

Tout Chrétien , par sa vocation au Christianisme , engagé à mener une vie sainte. 91

La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement de condition, mais dans le changement de mœurs. 214.

Que ne doivent point craindre les mauvais Chrétiens , en considérant ce qui est arrivé aux Juifs. 328

Si l'espérance des Chrétiens n'étoit que pour cette vie , ils seroient les plus misérables de tous les hommes. 464. 483

Coutume des premiers Chrétiens de conduire ceux qu'ils avoient reçûs chez eux , en leur fournissant les choses nécessaires jusqu'au lieu où ils vouloient aller. 568. 574. & 575.

Peu de gens , qui au milieu même du Christianisme, vivent selon les lumieres de la foi , parcequ'ils ont , comme les Juifs, un voile sur le cœur. 624

Eminence de la dignité de Chrétien. 100. 707. & 723.

CIRCONCIS. Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis : le tout est d'observer les commandemens de Dieu. 215.

CŒUR. Il n'y a que ceux qui ont le cœur simple qui trouvent Dieu. 579

Ce que c'est qu'avoir un cœur simple. , 579. & 580

COMMUNIER. Abus de croire que pour communier il suffit de confesser les péchés , sans se mettre en peine de s'en corriger & d'en faire pénitence. 366

L'ignorance & la complaisance des Confesseurs donne lieu à quantité de communions indignes. 367. & 368

CONNOITRE , selon saint Paul, c'est honorer. 536

CONTESTATION , non aimée dans l'Eglise. 349

CONTINENCE. Tous les hommes ne sont pas capables de cette vertu. 207

CORINTHE , ville d'Achaïe , convertie à la foi par saint Paul. 8. & 806

CORPS. Le corps humain n'étant qu'un , est composé néanmoins de plusieurs membres. 385

Corps animal , & corps spirituel. 500

CROIX. Ce que c'est qu'aneantir la croix de JESUS-CHRIST. 17. & 18

La parole de la croix , une folie pour ceux qui se perdent , la vertu & la puissance de Dieu pour ceux qui se sauvent. 18. 21. & 25

CUPIDITÉ. Elle est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes. 404

D

DAMAS, ville capitale de la basse Syrie. 819

DEBORA, Prophetesse, qui avec Baruch a composé un cantique. 344

DETT E. Estre dans cette disposition interieure, d'être prêt de perdre ce qui nous est dû. 183

DIABLE. Il est appelé par saint Paul, le Dieu de ce siecle. 632

DIACRES. Ils ont été institués pour avoir soin de la subsistance des pauvres. 538

DIU. Le secret des cœurs connu de Dieu seul. 133.

C'est un vol que l'on fait à Dieu que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir des bonnes actions qu'il nous fait faire. 134

Tout ce qui est moins que Dieu, est bien capable d'occuper une ame capable de la jouissance de Dieu; mais ne peut point la contenter. 234.

Explication de ces paroles, afin que Dieu soit tout en tous. 489

Amour de Dieu, devoir indispensable. 545

Amour de Dieu & du prochain, accomplissement de la loi. 646. & 647.

Crainte filiale de Dieu, abrégé de la vie chrétien-

ne.

724

Ne craindre qu'une seule chose, qui est de craindre quelque chose plus que Dieu. 785

DISCIPLINE. La discipline exterieure de l'Eglise peut bien changer avec le temps; mais son esprit, qui est celui de JESUS-CHRIST, demeure toujours le même. 789

DIXMES. Reglemens de l'Eglise sur les dixmes. 292.

DOUCEUR. C'est une douceur cruelle de laisser dans le desordre ceux que l'on conduit, de peur de les attrister. 728

E

ELIE. Enfant ressuscité par ce Prophete. 297

Elie humilié après plusieurs grandes graces qu'il avoit reçues. 853. & 854

ELIZÉ. Enfant ressuscité par ce Prophete. 757

ELLENISTES. Sa signification. 813

S. ESPRIT. Nos corps le temple du Saint - Esprit. 178. & 179.

ETAT Ecclesiastique. Entrée dans l'Etat Ecclesiastique sans vocation, source de tous les maux de l'Eglise. 645

ETERNEL. Ceux qui esperent le ciel & les biens éternels, méprisent aisément les biens de la terre. 185

EVANGILE. La fin de l'Evangile a été de répandre le nom & la connoissance de JESUS-CHRIST par tout le monde, & de porter tous les hommes à le glorifier, en manifestant la Majesté de sa Personne divine. 632

EUCCHARISTIE. Les premiers fidelles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier.

354.

Se disposer à la digne réception de l'Eucharistie par une vive ressouvenance de la mort de JESUS-CHRIST.

357.

EVE séduite par le diable sous la figure du serpent. 812.

EVE SQUE. Pauvreté des premiers Evêques. 139

Canon 16. du Concile 4. de Carthage, qui prescrit aux Evêques, d'avoir des meubles vils, une table pauvre, & de vivre pauvrement.

Ibid.

Le cœur de l'Evêque doit être comme l'arche de la nouvelle alliance. Il doit avoir l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la justice avec la manne & la douceur de la charité. 140

EXCOMMUNICATION.

Elle ne se prononçoit qu'après de grands jeûnes & de grands gemissemens de toute l'Eglise. 850. & 851

EXEMPLE. Il est bien plus facile d'obeir, lorsqu'on voit que celui qui enseigne ce qu'il faut faire, fait lui-même ce qu'il enseigne. 703

EZECHIEL. Transport de ce Prophete. 839

F

FEMME. L'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme. 346

Les cheveux donnés à la femme comme un voile pour la couvrir. *Ibid.* & 348

Le voile que les femmes portent, marque de leur assujettissement. 362. 364. & 365.

La loi de Moïse permettoit bien à un homme d'avoir plusieurs femmes, mais non à une femme d'avoir plusieurs maris. 362

Raison pour laquelle la femme a été soumise à l'homme. 362. & 363

Il ne convient point aux femmes de parler dans les Eglises. 451. 459. & 460

FESTIN, souvent accompagné ou suivi de dissolutions & de desordres. 313

FIDELLES. Le lien de la charité qui les unit, ne fait de tous qu'un corps. 156.

Les fidelles ne sont tous ensemble qu'un même corps avec JESUS-CHRIST, par la participation au pain de l'Eucharistie. 319

L'esprit de charité doit unir les cœurs de tous les fidèles. 377. 392. & 393.

FLATTEUR. Ceux qui pensent plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger, corrompent la parole de Dieu, & changent le vin en eau, au lieu que JESUS-CHRIST a changé l'eau en vin. 97

FORNICATION. Celui qui commet une fornication, devient membre d'une prostituée, & est un même corps avec elle. 178. 188. & 190.

F O I. Peu de sages selon la chair, peu de puissans & peu de nobles appelés à la foi. 6. & 26

F R O M E N T. Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il ne porte point de fruit. 139

G

G L O R I F I E R. Nul sujet en l'homme de se glorifier. 107. 117. 791. 792. & 793.

H

H A B A C U C Prophete, transporté de Judée à Babylone par un Ange. 839

HELIODORE, sa punition pour avoir osé entrer dans le temple de Jerusalem pour en enlever les richesses qui y étoient. 101

H O M M E. Si l'homme fût demeuré fidelle à Dieu,

il fût devenu spirituel même dans sa chair : mais en pechant il est devenu tout charnel, même dans son esprit. 90

L'image de Dieu, à laquelle l'homme a été créé, n'est point dans le corps, mais dans l'ame & dans ce qu'il y a de plus spirituel dans l'ame. 189

L'homme incapable de lui-même de former aucune bonne pensée, c'est Dieu qui l'en rend capable. 602

H U M I L I A T I O N. Nul moyen plus assuré pour entrer dans la gloire, que la voie d'humiliation & des souffrances. 35

Ce que vous avez n'étant point à vous, mais à celui qui vous l'a donné, bien-loin de vous en élever, vous doit rendre plus humble. 135.

I

J E S U S - C H R I S T. Suivre J. C. seul, & ne s'attacher qu'à lui, parce que lui seul est l'auteur du salut, & le seul de qui nous devons attendre les moyens pour y parvenir. 16

Tous les fidèles ne faisant qu'un corps dont J. C. est le chef, chaque fidelle doit prendre part au bien de ses freres, & croire avoir reçu ce que Dieu leur a donné. 35. & 36

Les

Les démons ont été trompés par les abaiffemens joints aux grandeurs qui étoient dans J. C. & ils n'ont pu découvrir s'il étoit véritablement Fils de Dieu. 65

La féparation de J. C. a été néceffaire aux Apôtres pour recevoir le Saint-Efprit. 94.

C'est écouter J. C. que d'écouter ceux qui nous parlent de fa part ; c'est le méprifer que de les méprifer. 131.

J. C. figuré par l'agneau pafchal. 150

J. C. figuré par cette pierre que frappa Moïfe, & d'où fortit un ruiſſeau d'eau qui fûtivit les Ifraélites en quelque lieu qu'ils allaſſent. 312.

Diverſes apparitions de J. C. après la Reſurrection, 462.

La Reſurrection de J. C. une preuve évidente de tous les myſteres qu'il avoit annoncés. 481

Croire que J. C. eſt reſuſcité, c'eſt en quoi conſiſte la foi des Chrétiens. 510

La Reſurrection de J. C. doit operer en nous une vie nouvelle qui la repréſente. 512. & 513.

Au temps de la Reſurrection de J. C. pluſieurs corps des Saints reſuſciterent avec lui. 518

Ce que c'eſt que ne con-

noître plus J. C. ſelon la chair. 680

J. C. étant riche s'eſt rendu pauvre pour nous rendre riches par ſa pauvreté. 749. & ſuiv.

Job. Foi de Job touchant la reſurrection. 517

JONAS. Image de la Reſurrection de J. C. en Jonas. 474. & 510

JOUR du Seigneur où il viendra & produira à la lumière tout ce qui eſt caché dans les tenebres, & découvrir les penſées les plus ſecrettes des cœurs. 114

ISRAÉLITES préſervés du maſſacre de leurs premiers-nés par l'effuſion du ſang de l'agneau pafchal ſur le ſeuil & les poteaux de leurs maifons. 150

Vingt-trois mille Ifraélites tués en un ſeul jour pour le crime de fornication, 305, & 313.

De ſix cent mille Ifraélites qui ſortirent de l'Egypte, deux ſeulement, Joſué & Caleb entrèrent dans la terre promiſe. 312

JUGER. Liberté que l'on ſe donne de juger, vice très commun & très-dangereux. 119

JUIF. L'orgueil des Juifs les a rendus incapables de recevoir un Meſſie, qui n'avoit rien en apparence que de bas & de mépriſable. 66

Avantages que Dieu a faits
aux Juifs , préféablement
aux Gentils 326

Vengeance terrible que les
Juifs se sont attirée par l'abus
qu'ils ont fait des graces qu'
ils avoient reçues 327

L

L O I A N C I E N N E . Elle ne
faisoit que défendre le
peché , elle ne donnoit pas
la force de l'éviter. 514

Difference du ministère
de la loi ancienne & de la
nouvelle. 609, 619. & 620

L O U A N G E . Il faut
une vertu sublime pour n'être
point blessé des injures :
mais il faut une sainteté par-
faite pour n'être point blessé
des louanges. 553

M

M A N G E . Goûts diffé-
rens que Dieu operoit
dans la mâne , selon le desir
de chacun de ceux qui en
mangeoient. 318

M A R I A G E . Regles de
saint Paul sur l'engagement
& sur l'usage du mariage.
193. & suiv.

La vertu du sacrement de
Mariage est de rendre licites
, ou du moins venielles ,
des actions qui hors du ma-
riage seroient mortelles. 208.

Etat du mariage , état
saint ; mais celui du celibat
encore plus saint. 224

Lien du mariage indisso-
luble. 228. & 229

Mariage des Juifs bien

élevé au-dessus de celui des
Payens ; mais beaucoup au-
dessous du mariage chré-
tien. 230

Mariage chrétien , un Sa-
crament qui , par l'union du
mari & de la femme , repré-
sente l'union de **J E S U S**
C H R I S T avec son Egli-
se. 231

M A R I E , sœur de Moï-
se , Prophetesse. 344

M I R A C L E . Ce n'est
pas moins offenser la Maje-
sté divine , de proposer en
son nom un faux miracle ,
que celle du Roi , en faisant
passer une piece de monnoie
fausse. 482

M I S E R I C O R D E . Explica-
tion de ces paroles : Le Pere
des misericordes. 558

S A I N T E M O N I Q U E . Sa
conduite à l'égard de son
mari. 234

M O R T . Elle est appel-
lée un sommeil. 359. 484

Sentimens où doivent être
les Chrétiens à l'égard de la
mort. 672

M O I S E . Les enfans
d'Israel ne pouvoient regar-
der Moïse à cause de la gloi-
re dont son visage éclatoit.
612. & 613.

Ce que figuroit ce voile
que Moïse fut obligé de
mettre sur son visage. 613

N

N A I S S A N C E char-
nelle. 680

Naissance spirituelle. 681

NEHEMIAS. Desintéressement de ce chef du peuple de Dieu. 754

P

PARESSEUX. L'Écriture le renvoie à la fourmi. 457.

PASTEUR. Les Pasteurs doivent conserver leur réputation non seulement pour eux-mêmes ; mais aussi pour ceux qu'ils ont à conduire. 674

La douceur & la force, deux qualités nécessaires à un Pasteur. 785. 786. & 787

S. PAUL, Apôtre de JESUS-CHRIST, par la vocation & la volonté de Dieu. 1. & 7

S. Paul appelé non pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile. 4. & 17

S. Paul ne fait profession de savoir que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié. 44. 45. 49. & 52.

S. Paul, le père des Corinthiens, les ayant engendrés en JESUS-CHRIST par l'Évangile, 109. & 124

Pourquoi saint Paul appelle Timothée son très-cher fils. 125

Lettres de saint Paul perdues. 151. & 152

S. Paul travaille de ses mains, pour n'être point à charge à ceux qu'il instruisoit. 289. 752. & 753

S. Paul, de loup qu'il étoit,

devenu agneau. 297

Humilité de saint Paul, qui se souvenoit toujours, qu'il avoit persécuté l'Église. 462. 477. & 478

Crainte que saint Paul avoit de la justice de Dieu. 522.

Affliction de saint Paul si grande, qu'elle lui rendoit même la vie ennuyeuse. 561

Severité & douceur de S. Paul envers l'incestueux de Corinthe. 597

Idée d'un vrai Pasteur dans la conduite de S. Paul. 644.

Eloge que S. Paul fait de l'Église de Macédoine. 729

S. Paul se sauve de Damas descendu dans une corbeille le long de la muraille. 820.

S. Paul ravi jusqu'au troisième ciel. 839

Dieu permet que saint Paul ressentit dans sa chair un aiguillon, qui est l'ange & le ministre de satan. 843. 854. & 855.

PAUVRE. Les pauvres plus disposés à faire l'aumône que les riches. 747

PAYENS. Ce qui a rendu les payens inexcusables. 64

PECHÉ. Le péché étant le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme, il doit plus exciter notre compassion. 157

PREDICATEUR. La

bonne vie du Prédicateur
donné plus de poids à ses
discours que la plus grande
éloquence. 52

PRE'SOMPTION. Celui
qui présume de lui-même,
merite que Dieu l'abandon-
ne à lui-même. 316

PRE'STRE. Les Prê-
tres sont les Anges de l'Egli-
se. 348

Grandeur de la dignité de
Prêtre. 764

PROCES bien blâmés
par saint Paul. 185. & *suiv.*
& 180. 181. & *suiv.*

Suites funestes des procès.
185. 186. & 187.

PROPHÉTISER. Ce que
saint Paul entend par le don
de prophétiser. 431

R

RECONNOISSANCE. La
reconnoissance & l'ac-
tion-de-graces, un devoir si
important que d'y manquer,
c'est ne pas reconnoître Dieu
pour son Createur, ni JESUS-
CHRIST pour son Redem-
teur. 33

RESURRECTION. Elle se
fera en un moment. 509

Point de dogme qui ait
paru plus incroyable à toute
la philosophie que celui de
la resurrection des morts.
509.

Diverses images de la re-
surrection dans la nature.
515. & 516.

ROME. Point d'Eglise,
selon le Pape Gelase, plus

obligée que la premiere, à
observer les ordonnances de
tous les Conciles approuvés
de l'Eglise universelle. 789

ROYAUME DU CIEL
est pour ceux qui ressem-
blent aux petits enfans.
458. & 459.

S

SACRAMENS. La marque
pour reconnoître si nous
profitons de l'usage des Sa-
cramens. 514

SAGE. Explication de
ces paroles : Si quelqu'un
d'entre vous pense être sage,
qu'il devienne fou pour de-
venir sage. 85. 101. & 103

SAGESSE. Nul des
Princes du monde n'a connu
la sagesse de Dieu. 46. &
51.

SAMARITAIN. Ce que
c'étoit que les Samaritains,
813.

SAMUEL. Son désinte-
ressement en conduisant le
peuple. 734

SARA proposée pour exem-
ple d'obéissance à toutes cel-
les de son sexe, comme Abra-
ham l'a été à tous les fidelles
par la grandeur de sa foi. 364

SCANDALE. Le pé-
ché par lequel on scandalise
son frère plus énorme que
celui de ceux qui ont porté
leurs mains sacrilèges sur le
Seigneur de la gloire. 264.
& 265.

SCIENCE pernicieuse,
si elle n'est réglée par la

charité. 255. 256. & suiv.

SEPARATION du monde. Rien de plus recommandé dans l'Écriture que la séparation & la fuite du monde. 708. & 709.

SEVERITE'. Prendre également garde de rebuter par une trop grande severité, ou de relâcher par une trop grande indulgence. 594. 595. & 596.

S. SIMÉON prédit à la sainte Vierge, que son Fils seroit à la ruine de plusieurs aussi bien que pour la resurrection des autres. 599. & 600

SOLEIL. La même lumière qui éclaire si agréablement les yeux sains, incommode les yeux malades. 598. & 599

SOSTHENES, que S. Paul appelle son frere, avant sa conversion chef d'une synagogue de Juifs à Corinthe. 7. & 8.

SOUFFRANCES. Pour avoir part aux consolations de JESUS-CHRIST, faut avoir part à ses souffrances. 559

Les souffrances des fidelles pourquoi appellées par saint Paul les souffrances de JESUS-CHRIST. 577. & 578

Mystere inconnu au monde, que l'on puisse être dans les souffrances, & en même temps rempli de consolation

& de joie. 725

Avantages que nous recevons des souffrances. 857

T

TEMPERANCE. Règle pour la manière dont on doit user des viandes. 174. & 175

TEMPLE. Nos corps & nos cœurs sont des temples d'un prix infiniment plus grand devant Dieu que nos temples matériels. 100

TESTAMENT ANCIEN. Il n'est qu'une figure du nouveau; & ce qui est arrivé dans celui-là à la lettre, se trouve spirituellement accompli dans celui-ci. 422. & 475

THARSE, ville de Cilicie lieu de la naissance de saint Paul. 813

TREMBLEMENT. Cause des tremblemens de terre. 398

V

VASES sacrés vendus par S. Ambroise, pour en assister les pauvres. 539

VICTOIRE. La victoire est plus à celui qui souffre paisiblement une injure, qu'à celui qui ne peut souffrir qu'on lui fasse tort. 187

VIE présente. Peines & tourmens de cette vie, par rapport à la misere & à la félicité de l'autre, très-legers & de très-peu de durée. 652

886 TABLE DES MATIERES.

Ménager avec grand soin le temps de cette vie qui nous est donné pour operer notre salut. 702

VIGILANCE. Veiller , parceque nous ne savons pas à quelle heure le Seigneur doit venir. 513

Veiller à la garde de notre cœur , & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu , qui doit être continuel en nous , s'efface de notre esprit. 544

VIRGINITE'. Les

peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans en consacrent à Dieu leur virginité , lorsqu'ils jugent en conscience que cet état leur est plus convenable que celui du mariage. 225. & 226

Les vierges , selon saint Cyprien , la plus illustre portion du troupeau de JESUS-CHRIST. 239

L'humilité est la virginité du cœur , & la virginité de la virginité même. 243

Fin de la Table des Matieres.

Fautes à corriger.

- Page 23. l. 11. soient, *lis.* sont.
 1. 26. *lis.* par les miracles & par les raisons teis qu'ils les demandent.
 27. l. 31. & 32. *lis.* & les obligeans.
 42. l. 2. ses. *lis.* les
 43. l. 25. après le mot de scandale , ajoutez selon eux.
 46. verset 7. ôtez la note.
 47. l. 5. hmaine *lis.* humaine.
 57. l. 33. qu'à, *lis.* que
 100. l. 9. prende, *lis.* prendre.
 118. l. 9. qu'ils, *lis.* qu'il
 119. l. 14. des, *lis.* de
 185. l. 5. *lis.* qui en sont comme.
 212. l. 24. sons, *lis.* sont
 314. l. 27. après JESUS CHRIST, aj. qui selon quelques Peres.
 366. l. 5. se trouveroit heureux, *lis.* on se trouveroit peut-être heureux.
 373. verset 24. corpus ei, mettez la virgule après corpus.
 380. l. 14. pas, *lis.* par.
 403. l. 27. cest se, *lis.* c'est en un sens se.
 410. l. 27. n'estime pas les, *lis.* n'estime pas tant les ; l. 28. mais, *lis.* que
 428. verset 15. psalam, *lis.* psallam
 437. l. 3. ôtez or.
 458. l. 17. *lis.* Mais que pour eux ils devoient
 460. l. 18. & les obligent, *lis.* mais les oblige.
 487. l. 16. deruit, *lis.* détruit
 494. l. 2. pourroient vous, *lis.* pouvoient les.
 511. l. 24. donné, *lis.* donnés
 527. à la note du v. 18. aj. lettr.
 607. l. 13. Pa ornée, *lis.* les a ornées
 655. à la note v. 13. leur. *lis.* votre.
 668. l. penult. soit déjà accomplie, *lis.* entierement accomplie.
 670. l. 14. vous, *lis.* nous
 708. l. 15. sont pires, *lis.* sont en un sens.
 754. l. 22. ainsi, *lis.* ainsi
 815. l. 15. étoient, *lis.* étoit



T A B L E

DES EPISTRES ET EVANGILES qui se lisent dans l'Eglise pendant toute l'année.

Le premier chiffre dans cette table marque le chapitre, & les deux autres le premier & le dernier verset de chaque Evangile ou Epistre.

L'on n'a point marqué les Epistres aux jours où celles qu'on lit sont prises de l'ancien Testament.

L' A V E N T.

I. Dimanche.

Epistre. *Scientes quia hora.* Rom. 13. 11. 14.

Evangile. *Erunt signa in sole.* Luc 21. 25. 33.

II. Dimanche.

Ep. *Quaecunque scripta sunt.* Rom. 15. 4. 13.

Evang. *Cum audisset Joannes.* Mat. 11. 2. 10.

III. Dimanche.

Ep. *Gaudete in Domino.* Phillip. 4. 4. 7.

Evang. *Miserunt Judaei.* Jean 1. 19. 28.

Le Mercredi des 4. temps.

Evang. *Missus est Angelus Gabriel.* Luc 1. 26. 38.

Le Vendredy des 4. temps.

Evang. *Exurgens Maria.* Luc 1. 39. 47.

Le Samedi des 4. temps.

6. Ep. *Rogamus vos per adventum.* 2. Thess. 2. 1. 8.

Evang. *Anno quintodecimo.* Luc 3. 1. 6.

I V, Dimanche.

Ep. *Sic nos existimet homo.* 1. Cor. 4. 1. 5.

Evang. *Anno quintodecimo.* Luc 3. 1. 6.

La Veille de Noël. 24. Dec.

Ep. *Paulus servus Jesu Christi.* Rom. 1. 1. 6.

Evang. *Cum esset desponsata.* Mat. 1. 18. 21.

Le jour de Noël. 25. Decembre. A la I. Messe.

Ep. *Apparuit gratia Dei.* Tite 2. 11. 15.

Evang. *Exiit edictum à Casare.* Luc 2. 1. 14.

A la II. Messe.

Ep. *Apparuit benignitas & humanitas.* Tite 3. 4. 7.

Evang. *Pastores loquebantur.* Luc 2. 15. 20.

A la III. Messe.

Ep. *Multifariam, multisque modis.* Hebr. 1. 1. 12.

Evang. *In principio erat Verbum.* Jean 1. 1. 14.

S. Estienne I. Martyr. 26. Dec.

Ep. *Stephanus plenus gratia.* Act. 6. 8. 10. & 7. 54. 59.

Evang. *Ecce ego mitto ad vos.* Matth. 23. 34. 39.

S. Jean l'Evangéliste. 27. Dec.

Evang. *Sequere me.* Jean 21. 19. 24.

Les SS. Innocens. 28. Dec.

Ep. *Vidi supra montem Sion.* Apoc. 14. 1. 5.

Evang. *Angelus Domini apparuit.*

Matth. 2. 13. 18.

S. Thomas de Cantorbery

29. Decembre.

Ep. *Omnis Pontifex.* Hebr. 5. 1. 6.

Evang. *Ego sum pastor bonus.* Jean

10. 11. 16.

Le Dim. dans l'Oct. de Noël.

Ep. *Quanto tempore heres.* Galat.

4. 1. 7.

Evang. *Erant Joseph & Maria.*

LUC 2. 13. 40.

La Circoncision. 1. Janvier.

Ep. *Apparuit gratia Dei.* Titc 2.

11. 15.

Evang. *Postquam consummati sunt.*

LUC 2. 21.

La Veille des Rois. 5. Janvier.

Ep. *Quanto tempore heres.* Galat.

4. 1. 7.

Evang. *Defuncto Herode.* Matth.

2. 19. 23.

Le jour des Rois. 6. Janvier.

Evang. *Cum natus esset Jesus.*

Matth. 2. 1. 12.

Le Dim. dans l'Oct. des Rois.

Ep. *Obsecro vos per misericordiam*

Dei. Rom. 12. 1. 5.

Evang. *Cum factus esset Jesus.*

LUC 2. 42. 52.

L'Octave des Rois.

Evang. *Vidit Joannes Jesum ve-*

nientem. Jean 1. 29. 34.

II. Dim. après les Rois.

Ep. *Habentes donationes.* Rom. 12.

6. 16.

Evang. *Nuptie facte sunt.* Jean

2. 1. 11.

III. Dim. après les Rois.

Ep. *Nolite esse prudentes.* Rom. 12.

16. 21.

Evang. *Cum Descendisset Jesus.*

Matth. 8. 1. 13.

IV. Dim. après les Rois.

Ep. *Nemini quicquam debeatis.*

Rom. 13. 8. 10.

Evang. *Ascendente Jesu in navi-*

culam. Matth. 8. 23. 27.

V. Dim. après les Rois.

Ep. *Induite vos sicut electi Dei.*

Coloss. 3. 12. 17.

Evang. *Simile factum est regnum*

cælorum homini qui seminavit.

Matth. 13. 24. 30.

VI. Dim. après les Rois.

Ep. *Gratias agimus Deo.* 1. Thess.

1. 2. 10.

Evang. *Simile factum est regnum*

cælorum grano sinapi. Matth.

13. 31. 35.

Le Dim. de la Septuag.

Ep. *Nescitis quod hi qui in stadio*

1. Cor. 9. 24. 5. c. 10.

Evang. *Simile est regnum cælorum*

homini patrifamilias. Matt. 20.

1. 16.

Le Dim. de la Sexag.

Ep. *Libenter suffertis.* 2. Cor. 11.

19. 9. c. 12.

Evang. *Cum turba plurima conve-*

niret. Luc 8. 4. 15.

Le Dim. de la Quinquag.

Ep. *Si linguis hominum loqua-*

1. Cor. 13. 1. 13.

Evang. *Assumpsit Jesus duodecim.*

LUC 18. 31. 43.

Le Mercredi des Cendres.

Evang. *Cum jejunatis.* Matth. 6.

16. 21.

1. Jedy de Carême.

Evang. *Cum introisset Jesus.* Marc.

8. 5. 13.

1. Vendredy de Car.

Evang. *Audistis quia dictum est.*

Matth. 5. 43. 4. c. 6.

1. Sam. de Car.

Evang. *Cum sero factum esset.*

Marc. 6. 47. 56.

1. Dim. de Carême.

Ep. *Hortamur vos.* 2. Cor. 6. 1. 10.

Evang. *Ductus est Jesus.* Matth. 4.

1. 11.

1. Lundy de Car.

Evang. *Cum venerit Filius homi-*

nis. Matth. 25. 31. 46.

1. Mardy de Car.

Evang. *Cum intrasset Jesus Jero-*

solyman. Matth. 21. 10. 17.

2. Mécr. de Car.

Evang. *Magister, volumus a te so-*

gnum videre. Matth. 12. 38. 50.

2. Jedy de Car.

Evang. *Egressus Jesus secessit in*

partes Tyri. Matth. 15. 21. 28.

2. Vendredy de Car.

Evang. *Erat dies festus Judæorum.*
Jean 5. 1. 15.

2. Sam. de Car.

6. Ep. *Rogamus vos, corripite inquietos.* 1. Theſſ. 5. 14. 23.Evang. *Assumpsit Jesus Petrum & Jacobum.* Matth. 17. 1. 9.

II. Dim. de Carême.

Ep. *Rogamus vos, & obsecramus.*
1. Theſſ. 4. 1. 7.Evang. *Le même qu'au samedi precedent.*

2. Lundy de Car.

Evang. *Ego vado, & quæretis me.*
Jean 8. 21. 19.

2. Mardy de Car.

Evang. *Super cathedram Moysi.*
Matth. 23. 1. 12.

3. Mécrt. de Car.

Evang. *Ascendens Jesus Jerosoly-
mam assumpsit discipulos.* Matth.
20. 17. 28.

3. Jedy de Car.

Evang. *Homo quidam erat dives.*
Luc 16. 19. 31.

3. Vend. de Car.

Evang. *Homo erat paterfamilias.*
Matth. 21. 33. 45.

3. Sam. de Car.

Evang. *Homo quidam habuit duos
filios.* Luc 15. 11. 32.

III. Dim. de Carême.

Ep. *Estote imitatores Dei.* Ephes.
5. 1. 9.Evang. *Erat Jesus ejiciens demo-
nium.* Luc 11. 14. 26.

3. Lundy de Car.

Evang. *Unique dicatis mihi.* Luc
4. 23. 30.

3. Mardy de Car.

Evang. *Si peccaverit in te frater
tuus.* Matth. 18. 15. 22.

4. Mécrt. de Car.

Evang. *Quare discipuli tui trans-
grediuntur.* Matth. 15. 1. 20.

4. Jedy de Car.

Evang. *Surgens Jesus de Synago-
ga.* Luc 4. 38. 44.

4. Vend. de Car.

Evang. *Venit Jesus in civitatem
Samaria.* Jean 4. 5. 42.

4. Sam. de Car.

Evang. *Perrexit Jesus in montem
Oliveti.* Jean 8. 1. 11.

IV. Dim. de Carême.

Ep. *Scriptum est quoniam Abra-
ham.* Galat. 4. 22. 31.Evang. *Abiit Jesus trans mare
Galilee.* Jean 6. 1. 15.

4. Lundy de Car.

Evang. *Propè erat Pascha Judæo-
rum.* Jean 2. 13. 25.

4. Mardy de Car.

Evang. *Sam die festo mediante.*
Jean 7. 14. 31.

5. Mécrt. de Car.

Evang. *Præteriens Jesus vidit ho-
minem cæcum.* Jean 9. 1. 38.

5. Jedy de Car.

Evang. *Ibat Jesus in civitatem que
vocatur Naim.* Luc 7. 11. 16.

5. Vend. de Car.

Evang. *Erat quidam languens La-
zarus.* Jean 11. 1. 45.

5. Sam. de Car.

Evang. *Ego sum lux mundi.* Jean
8. 12. 20.

Le Dim. de la Passion.

Ep. *Christus assistens Pontifex.*
Hebr. 9. 11. 15.Evang. *Quis ex vobis arguet me
de peccate.* Jean 8. 46. 59.

Lundy de la Passion.

Evang. *Miserunt Principes & Pha-
risæi ministros.* Jean 7. 32. 39.

Mardy de la Passion.

Evang. *Ambulabat Jesus in Ga-
lileam.* Jean 7. 1. 13.

Mécrt. de la Passion.

Evang. *Facta sunt Encenia Jero-
solyms.* Jean 10. 22. 38.

Jedy de la Passion.

Evang. *Rogabat Jesus quidam
Pharisæus.* Luc 7. 36. 50.

Vend. de la Passion.

Evang. *Collegerunt Pontifices &
Pharisæi consilium.* Jean 11.
47. 54.

Sam. de la Passion.

Evang. *Cogitaverunt Principes sa-
cerdotum.* Jean 12. 10. 36.

Le Dim. des Rameaux.

Evangile pour la benediction des

- Palmes. *Cum appropinquasset Jesus Jerosolymis.* Matth. 21. 1. 9.
 À la Messe.
 Ep. *Hoc enim sentite.* Philip. 2. 5. 11.
 Passio D. N. J. C. secundum Matth. Les chap. 26. & 27.
 Lundy Saint.
 Evang. *Ante sex dies Pasche.* Jean 12. 1. 9.
 Mardy Saint.
 Passio D. N. J. C. secundum Marcum. Les chap. 14. & 15.
 Mercredi Saint.
 Passio D. N. J. C. secundum Lucam. Le chap. 22. & v. 53. du chap. 23.
 Jeudy Saint.
 Ep. *Convenientibus vobis in unum.* 1. Cor. 11. 20. 32.
 Evang. *Ante diem festum Pasche sciens Jesus.* Jean 13. 1. 15.
 Vendredy Saint.
 Passio D. N. J. C. secundum Joannem. Les chap. 18. & 19.
 Samedi Saint.
 Ep. *Si consurrexistis cum Christo.* Coloss. 3. 1. 4.
 Evang. *Vespere autem sabbati.* Matth. 28. 1. 7.
 Le jour de Pasque.
 Ep. *Expurgate vetus fermentum.* 1. Cor. 5. 7. 8.
 Evang. *Maria Magdalene & Jacobi & Salome.* Marc 16. 1. 7.
 Lundy.
 Ep. *Stans Petrus in medio plebis dixit: Viri fratres.* Act. 10. 37. 43.
 Evang. *Duo ex discipulis Jesu ibant.* Luc 24. 13. 35.
 Mardy.
 Ep. *Surgens Paulus, & manu silentium indicens.* Act. 13. 16. 33.
 Evang. *Stetit Jesus in medio discipulorum.* Luc 24. 36. 47.
 Mercredi.
 Ep. *Aperiens Petrus os suum dixit: Viri Israël etc.* Act. 3. 13. 19.
 Evang. *Manifestavit se iterum Jesus.* Jean 21. 1. 14.
- Jeudy.
 Ep. *Angelus Domini locutus est ad Philippum.* Act. 8. 26. 40.
 Evang. *Maria stabat ad monumentum.* Jean 20. 11. 18.
 Vendredy.
 Ep. *Christus semel pro peccatis nostris.* 1. Pier. 3. 18. 22.
 Evang. *Undecim discipuli abierunt in Galileam.* Matth. 28. 16. 20.
 Samedi.
 Ep. *Deponentes omnem malitiam.* 1. Pier. 2. 1. 10.
 Evang. *Una sabbati Maria Magdalene venit mane.* Jean 20. 1. 9.
 Le Dim. de Quasimodo.
 Ep. *Omne quod natum est ex Deo vincit.* 1. Jean 5. 4. 10.
 Evang. *Cum esset sero die illa.* Jean 20. 19. 31.
 II. Dim. après Pasque.
 Ep. *Christus passus est pro nobis.* 1. Pier. 2. 21. 25.
 Evang. *Ego sum Pastor bonus.* Jean 10. 11. 16.
 III. Dim. après Pasque.
 Ep. *Obsecro vos tanquam advenas.* 1. Pier. 2. 11. 18.
 Evang. *Modicum & jam non vobis debitis me.* Jean 16. 16. 22.
 IV. Dim. après Pasque.
 Ep. *Omne datum optimum.* Jac. 1. 17. 21.
 Evang. *Vado ad eum qui misit me.* Jean 16. 5. 14.
 V. Dim. après Pasque.
 Ep. *Estote factores verbi.* Jac. 1. 22. 27.
 Evang. *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis.* Jean 16. 23. 30.
 Aux Rogations.
 Ep. *Confitemini alterutrum peccata vestra.* Jac. 5. 16. 20.
 Evang. *Quis vestrum habebis amicum.* Luc 11. 5. 13.
 La Voile de l'Ascension.
 Ep. *Unicuique nostrum data est gratia.* Ephes. 4. 7. 13.
 Evang. *Sublevatis Jesus oculis in caelum dixit.* Jean 17. 1. 11.

Le jour de l'Ascension.

Ep. Primum quidem sermonem feci. Act. 1. 1. 11.

Evang. Recumbentibus undecim discipulis. Marc 16. 14. 20.

Le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

Ep. Estote prudentes. & vigilate in orationibus. 1. Pier. 4. 7. 11.

Evang. Cum venerit Paracletus. Jean 15. 26. 4. c. 16.

La veille de la Pentec.

Ep. Factum est cum Apollo esset Corinthi. Act. 19. 1. 8.

Evang. Si diligitis me mandata mea servate. Jean 14. 15. 21.

Le Dim. de la Pentecoste.

Ep. Cum compleverentur dies Pentecostes. Act. 2. 1. 11.

Evang. Si quis diligit me sermonem meum servabit. Jean 14. 23. 31.

Lundy.

Ep. Aperiens Petrus os suum, dixit: Viri fratres. Act. 10. 42. 48.

Evang. Dixit Jesus Nicodemo: Sic Deus dilexit. Jean 3. 16. 21.

Mardy.

Ep. Cum audissent Apostoli qui erant Jerosolymis. Act. 8. 14. 17.

Evang. Amen, amen dico vobis: Qui non intrat per ostium. Jean 10. 1. 10.

Mécredy des 4. temp.

1. Ep. Stans Petrus cum undecim levavit vocem. Act. 2. 14. 21.

2. Ep. Per manus Apostolorum fiebant signa. Act. 5. 12. 16.

Evang. Nemo potest venire ad me. Jean 6. 44. 52.

Jeudy.

Ep. Philippus descendens in civitatem Samariae. Act. 8. 5. 9.

Evang. Convocatis Jesus duodecim Apostolis. Luc 9. 1. 6.

Vend. des 4. temps.

Evang. Factum est in illis diebus. Luc 5. 17. 26.

Sam. des 4. temps.

6. Ep. Justificati ex fide pacem habeamus. Rom. 5. 1. 5.

Evang. Surgens Jesus de Synagoga. Luc 4. 38. 44.

Le Dim. de la Ste. Trinité.

O altitudo divitiarum. Rom.

Ep. 1. 32. 36.

Evang. Data est mihi omnis potestas. Matth. 28. 18. 20.

I. Dim. après la Pentec.

Ep. Deus charitas est. Jean 4. 8. 21.

Evang. Estote misericordes. Luc 6. 36. 42.

Le jour du S. Sacrement.

Ep. Ego enim accepi à Domino. 1. Cor. 11. 23. 29.

Evang. Caro mea verè est cibus. Jean 6. 55. 59.

II. Dim. après la Pentec. dans l'Oct. du S. Sacrement.

Ep. Nolite mirari si odit vos mundus. 1. Jean 3. 13. 18.

Evang. Homo quidam fecit coenam magnam. Luc 14. 16. 24.

Pour l'Oct. du S. Sacrem.

Comme au jour de la Feste.

III. Dim. après la Pentec.

Ep. Humiliamini sub potenti manu Dei. 1. Pier. 5. 6. 11.

Evang. Erant appropinquantes ad Jesum Publicani. Luc 15. 1. 10.

IV. Dim. après la Pentec.

Ep. Existimo quòd non sunt condigne passionis. Rom. 8. 18. 23.

Evang. Cum turba irruerent in Jesum. Luc 5. 1. 11.

V. Dim. après la Pentec.

Ep. Omnes unanimes in oratione estote. 1. Pier. 3. 8. 15.

Evang. Amen dico vobis, nisi abundaverit. Matth. 5. 20. 24.

VI. Dim. après la Pentec.

Ep. Quicumque baptizati sumus. Rom. 6. 3. 11.

Evang. Cum turba multa esset cum Jesu. Marc 8. 1. 9.

VII. Dim. après la Pentec.

Ep. Humanum dico propter infirmitatem. Rom. 6. 19. 23.

Evang. Attendite à falsis prophetis. Matth. 7. 15. 21.

VIII. Dim. après la Pent.

Ep. Debitorum sumus non carnis. Rom. 8. 12. 17.

Evang. Homo quidam erat dives
 qui habebat. Luc 16. 1. 9.
 IX. Dim. après la Pentec.
 Ep. Non simus concupiscentes ma-
 lorum. 1. Cor. 10. 6. 13.
 Evang. Cum appropinquaret Jesus
 Jerusalem, videns. Luc 19. 41. 47.
 X. Dim. après la Pentec.
 Ep. Scitis quoniam cum gentes
 essetis. 1. Cor. 12. 2. 11.
 Evang. Dixit Jesus ad quosdam.
 Luc 18. 9. 14.
 XI. Dim. après la Pentec.
 Ep. Notum vobis facio Evangelium.
 1. Cor. 15. 1. 10.
 Evang. Exiens Jesus de finibus
 Tyri. Marc 7. 31. 37.
 XII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Fiduciam talem habemus.
 2. Cor. 3. 4. 9.
 Evang. Beati oculi qui vident.
 Luc 10. 23. 37.
 XIII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Abrahæ dictæ sunt promissio-
 nes. Gal. 3. 16. 22.
 Evang. Dum iret Jesus in Jeru-
 salem. Luc 17. 11. 19.
 XIV. Dim. après la Pentec.
 Ep. Spiritu ambulate. Gal. 5. 16.
 24.
 Evang. Nemo potest duobus domi-
 nis servire. Matth. 6. 24. 33.
 XV. Dim. après la Pentec.
 Ep. Si spiritu vivimus. Gal. 5. 25.
 10. c. 6.
 Evang. Ibat Jesus in civitatem qua
 vocatur Naïm. Luc 7. 11. 16.
 XVI. Dim. après la Pentec.
 Ep. Obsecro vos ne deficiatis.
 Ephes. 3. 13. 21.
 Evang. Cum intraret Jesus in do-
 mum cujusdam Principis. Luc
 14. 1. 11.
 XVII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Obsecro vos ego vincit in Do-
 mino. Ephes. 4. 1. 6.
 Evang. Accesserunt ad Jesus Phar-
 isæi, & interrogavit. Matth.
 22. 35. 45.
 Le Méc. des 4. temps. de Sept.
 Evang. Respondens unus de turba.
 Marc 9. 16. 28.

Le Vend. des 4. temps de Sept.
 Evang. Rogabat Jesus quidam
 Phariseus. Luc 7. 36. 50.
 Le Sam. des 4. temps de Sept.
 6. Ep. Tabernaculum factum est
 primum. Heb. 9. 2. 12.
 Evang. Arborem fici habebat qui-
 dam. Luc 13. 6. 17.
 XVIII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Gratias ago Deo meo semper
 pro vobis. 1. Cor. 1. 4. 8.
 Evang. Ascendens Jesus in navicu-
 lam transfretavit. Matth. 9. 1. 8.
 XIX. Dim. après la Pentec.
 Ep. Renovamini spiritu mentis
 vestra. Ephes. 4. 23. 28.
 Evang. Simile factum est regnum
 celorum homini regi qui fecit
 nuptias. Matth. 22. 1. 14.
 XX. Dim. après la Pentec.
 Ep. Videte quomodo cautèambu-
 letis. Ephes. 5. 15. 21.
 Evang. Erat quidam regulus. Jean
 4. 46. 53.
 XXI. Dim. après la Pentec.
 Ep. Consortamini in Domino. Ephes.
 6. 10. 17.
 Evang. Simile est regnum celorum
 homini regi qui voluit ratio-
 nem ponere. Matth. 18. 23. 35.
 XXII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Confidimus in Domino Jesus.
 Philip. 1. 6. 11.
 Evang. Absentes Pharisei consi-
 lium inierunt. Matth. 22. 15. 21.
 XXIII. Dim. après la Pentec.
 Ep. Imitatores mei estote. Philip.
 3. 17. 3. c. 4.
 Evang. Loquente Jesu ad turbas,
 ecce princeps. Matth. 9. 18. 26.
 XXIV. & dernier Dim.
 après la Pentec.
 Ep. Non cessamus pro vobis orantes.
 Coloss. 1. 9. 14.
 Evang. Cum videritis abomin-
 tionem desolationis. Matth. 24.
 15. 35.
PROPRE DES SAINTS.
 Novembre.
 29. Veille de S. André Apost.
 Evang. Stabat Joannes, & ex disci-
 pulis ejus duo. Jean 1. 35. 51.

30. S. André Apôtre.

Ep. Corde enim creditur ad justitiam. Rom. 10. 10. 18.

Evang. Ambulans Jesus juxta mare Galilee. Matth. 4. 18. 22.

Décembre.

8. La Conception de la Vierge.

Evang. Liber generationis Jesu Christi. Matth. 1. 1. 18.

21. S. Thomas Apôtre.

Ep. Jam non estis hospites & advenae. Ephes. 2. 19. 22.

Evang. Thomas ante ex duodecim. Jean 20. 24. 29.

Janvier.

18. La Chaire de S. Pierre à Rome.

Ep. Petrus Apostolus Jesu Christi. 1. Pier. 1. 1. 7.

Evang. Venit Jesus in partes Caesareae. Matth. 16. 13. 19.

25. Conversion de S. Paul Apôtre.

Ep. Saecula adhuc sperans. Act. 9. 1. 22.

Evang. Ecce nos reliquimus omnia. Matth. 19. 27. 29.

Février.

2. La Purification de la Vierge.

Evang. Postquam impleti sunt dies purificationis. Luc 2. 22. 32.

5. Ste. Agathe Vierge & Mart.

Ep. Videte vocationem vestram. 1. Cor. 1. 26. 31.

Evang. Si licet homini dimittere uxorem. Matth. 19. 3. 12.

24. ou 25. S. Mathias, Apôtre.

Ep. Exurgens Petrus in medio fratrum, dixit. Act. 1. 15. 26.

Evang. Respondens Jesus dixit: Confiteor tibi, Pater. Matth. 11. 25. 30.

Mars.

19. S. Joseph.

Evang. Cum esset desponsata. Matth. 1. 18. 21.

25. L'Annonc. de la Vierge.

Evang. Missus est Angelus Gabriel. Luc 1. 26. 38.

Avril.

25. S. Marc Evangéliste.

Evang. Designavit Dominus & alios 721 Luc 10. 1. 9.

Mai.

1. S. Jacques & S. Philippe Apôtres.

Evang. Non turbetur cor vestrum. Jean 14. 1. 13.

2. S. Athanase Evêque.

Ep. Non nosmetipsos predicamus. 2. Cor. 4. 5. 14.

Evang. Cum persequentur vos. Matth. 10. 23. 28.

3. Invention de la Ste. Croix.

Ep. Hoc enim sentite. Philip. 2. 5. 11.

Evang. Erat homo ex Pharisaeis. Jean 3. 1. 15.

Juin.

11. S. Barnabé Apôtre.

Ep. Multus numerus credentium. Act. 11. 21. 27. & 12. 1. 3.

Evang. Ecce ego mitto vos. Matth. 10. 6. 21.

22. S. Paulin Evêque.

Ep. Scitis gratiam Domini nostri Jesu Christi. 2. Cor. 8. 9. 19.

Evang. Nolite timere pusillus grex. Luc 12. 32. 34.

23. La Veille de S. Jean-Bapt.

Evang. Fuit in diebus Herodis. Luc 1. 5. 17.

24. S. Jean-Baptiste.

Evang. Elizabeth implevit tempus partendi. Luc 1. 57. 68.

28. Veille de saint Pierre & saint Paul.

Ep. Petrus & Joannes ascendebant. Act. 3. 1. 10.

Evang. Dixit Jesus Simoni Petro. Jean 21. 15. 19.

29. S. Pierre & S. Paul Apôtres.

Ep. Misit Herodes rex manus. Act. 12. 1. 11.

Evang. Venit Jesus in partes Caesareae. Matth. 16. 13. 19.

30. Commem. de S. Paul Apôtre.

Ep. Notum vobis facio Evangelium. Gal. 2. 11. 20.

Evang. Ecce ego mitto vos. Matth. 10. 15. 22.

Juillet.

2. La Visitation de la Vierge.

Evang. Exurgens Maria abiit. Luc 1. 39. 47.

17. S. Alexis Confesseur.
Ep. *Est questus magnus pietas.* 1. Tim. 6. 6. 12.
Evang. *Ecce nos reliquimus omnia.* Matth. 19. 27. 29.
22. Ste. Madelene.
Evang. *Rogabat Jesum quidam Phariseus.* Luc 7. 36. 50.
25. S. Jacque Apostre.
Ep. *Puto quod Deus nos Apostolos.* 1. Cor. 4. 9. 15.
Evang. *Accessit ad Jesum mater filiorum Zebedai.* Matt. 20. 20. 23.
26. Ste. Anne Mere de la Vierge à Paris 28.
Evang. *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito.* Matth. 13. 44. 52.
29. Ste. Matthe Vierge.
Evang. *Intravit Jesus in quoddam castellum.* Luc 11. 38. 42.
Aoust.
6. La Transfiguration.
Ep. *Non doctas fabulas secuti.* 2. Pier. 1. 16. 19.
Evang. *Assumpsit Jesus Petrum & Jacobum, & Joannem.* Matth. 17. 1. 9.
10. S. Laurent Martyr.
Ep. *Qui parçè seminat.* 2. Cor. 9. 6. 10.
Evang. *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti.* Jean 12. 24. 26.
15. L'Assomption de la Vierge.
Evang. *Intravit Jesus in quoddam castellum.* Luc. 11. 38. 42.
24. S. Barthelemy Apost.
Ep. *Vos estis corpus Christi.* 1. Cor. 12. 27. 31.
Evang. *Exiit Jesus in montem orare.* Luc 6. 12. 10.
25. S. Louis Roy de France.
Evang. *Homo quidam nobilis abiit.* Luc 19. 12. 26.
29. La Decollat. de S. Jean-Bapt.
Evang. *Misit Herodes ac tenuit Joannem.* Marc 6. 17. 29.
Septembre.
8. La Nativité de la Vierge.
Evang. *Liber generationis Jesu Christi.* Matth. 1. 1. 16.
14. L'Exaltat. de la Ste. Croix.
Ep. *Hoc enim sentite in vobis.* Philip. 2. 5. 11.
Evang. *Nunc judicium est mundi.* Jean 12. 31. 36.
20. Veille de S. Matth. Apost.
Evang. *Vidit Jesus Publicanum.* Luc 5. 27. 32.
21. S. Matthieu Apostre.
Evang. *Vidit Jesus hominem sedentem in telonio.* Mat. 9. 9. 13.
29. La Dedicace de S. Michel Archange.
Ep. *Significavit Deus quæ oportet fieri.* Apoc. 1. 1. 5.
Evang. *Accesserunt discipuli ad Jesum.* Matth. 18. 1. 10.
Octobre.
4. S. François Confesseur.
Ep. *Mihi autem absit gloriari.* Gal. 6. 14. 18.
Evang. *Respondens Jesus dixit: Confiteor tibi, Pater.* Matth. 11. 25. 30.
9. S. Denys & ses compagnons Martyrs.
Ep. *Stans Paulus in medio Areopagi.* Act. 17. 22. 34.
Evang. *Attendite à fermento Phariseorum.* Luc 12. 1. 8. A Paris l'Evang. *Descendens Jesus de monte.* Luc 6. 17. 23.
18. S. Luc Evangeliste.
Ep. *Gratias ago Deo qui dedit.* 2. Cor. 8. 16. 24.
Evang. *Designavit Dominus & alios 72.* Luc 10. 1. 9.
27. Veille des SS. Simon & Jude Apostres.
Ep. *Spectaculum facti sumus.* 1. Cor. 4. 9. 14.
Evang. *Dixit Jesus discipulis suis: Ego sum vitis vera.* Jean 15. 1. 17.
28. S. Simon S. Jude. Apost.
Ep. *Unicuique nostrum data est gratia.* Ephes. 4. 7. 13.
Evang. *Hæc mando vobis, ut diligatis.* Jean 15. 17. 25.
31. Veille de tous les SS.
Ep. *Ecce ego Joannes vidi in medio.* Apoc. 5. 6. 12.

Evang. *Descendens Jesus de monte.* Luc 6. 17. 23.

Novembre.

1. Tous les Saints.

Ep. *Ecce ego Joannes vidi alterum Angelum.* Apoc. 7. 2. 12.

Evang. *Videns Jesus turbas.* Matth. 5. 1. 12.

2. Commemoration des Morts.

Ep. *Ecce mysterium vobis dico.* 1. Cor. 15. 51. 57.

Evang. *Amen, amen dico vobis, quia venit hora.* Jean 5. 25. 29.

11. S. Martin Evêque.

Evang. *Nemo lucernam accendit.* Luc 11. 33. 36.

21. La Presentat. de la Vierge.

Evang. *Loquente Jesu ad turbas.* Luc 11. 27. 28.

25. Ste. Catherine Vierge & Martyse.

Evang. *Simile est regnum celorum decens virginibus.* Matth. 25. 1. 13.

COMMUN DES SAINTS.
Veille d'un Martyr.

Evang. *Hoc est praeceptum meum.* Jean 15. 12. 16.

Un Saint Martyr Pontife.

Ep. *Benedictus Deus, & Pater Domini nostri.* 2. Cor. 1. 3. 7.

Autre Ep. *Beatus vir qui suffert.* Jac. 1. 12. 18.

Evang. *Si quis venit ad me, & non odit.* Luc 1. 4. 26. 33.

Autre Evang. *Si quis vult post me venire.* Matth. 16. 24. 27.

Un Saint Martyr non Pontife.

Ep. *Memor esto Dominum Jesum Christum.* 2. Tim. 2. 8. 10. 3. C. 10. 12.

Autre Ep. *Omne gaudium existimate.* Jac. 1. 2. 11.

Autre Ep. *Communicantes Christi passionibus.* 1. Pier. 4. 13. 19.

Evang. *Nihil est opertum quod non revelabitur.* Matth. 10. 26. 32.

Autre Evang. *Nolite arbitrari quia pacem.* Matth. 10. 34. 42.

Autre Evang. *Nisi granum frumenti.* Jean 12. 24. 26.

Un S. Martyr au temps de Pasque.

Evang. *Ego sum vitis vera.* Jean 15. 1. 7.

Plusieurs SS. Martyrs au temps de Pasque.

Ep. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi.* 1. Pier. 1. 3. 7.

Autre Ep. *Post hæc ego Joannes audiui.* Apoc. 19. 1. 9.

Evang. *Ego sum vitis, vos palmites.* Jean 15. 5. 11.

Autre Evang. *Amen, amen dico vobis, quia plorabitis.* Jean 16. 20. 22.

Plusieurs SS. Martyrs hors du temps de Pasque.

Ep. *Justificati ex fide.* Rom. 5. 1. 9.

Autre. *Non sunt condignæ passionis.* Rom. 8. 18. 23.

Autre. *Exhibeamus nosmetipsos.* 2. Cor. 6. 4. 10.

Autre. *Rememoramini pristinos dies.* Heb. 10. 32. 38.

Autre. *Sancti per fidem vicerunt regna.* Hebr. 11. 33. 39.

Autre. *Respondit unus de senioribus.* Apoc. 7. 13. 17.

Evang. *Sedente Jesu super montem Oliveti.* Matth. 24. 3. 13.

Autre. *Videns Jesus turbas.* Matth. 5. 1. 12.

Autre. *Confiteor tibi, Pater.* Matth. 11. 25. 30.

Autre. *Qui vos audit, me audit.* Luc 10. 16. 20.

Autre. *Vae vobis qui edificatis.* Luc 11. 47. 51.

Autre. *Attendite à fermento Pharisæorum.* Luc 12. 1. 8.

Un S. Confesseur Pontife.

Ep. *Omnis Pontifex ex hominibus.* Heb. 5. 1. 4.

Autre. *Plures facti sunt sacerdotes.* Heb. 7. 23. 27.

Autre. *Mementote prepositorum vestrorum.* Hebr. 13. 7. 17.

Evang. *Vigilate, quia nescitis.* Matth. 24. 42. 47.

Autre. *Homo peregrinè proficiscens.* Matth. 25. 14. 23.

896 TABLE DES EPIST. ET EVANG.

Autre. *Videte, vigilate & orate.*
 Marc 13. 33. 37.

Autre. *Nemo lucernam accendit.*
 Luc 11. 33. 36.

Un S. Docteur.

Ep. *Testificor coram Deo.* 2. Tim. 4. 1. 8.

Evang. *Vos estis sal terræ.* Matth. 5. 13. 19.

Un S. Confesseur non Pontife.

Ep. *Spectaculum facti sumus mundo.* 1. Cor. 4. 9. 14.

Autre. *Quæ mihi fuerunt lucra.*
 Philip. 3. 7. 12.

Evang. *Nolite timere pusillus grex.*
 Luc 12. 32. 34.

Autre. *Sint lumbi vestri præcincti.*
 Luc 12. 39. 40.

Autre. *Homo quidam nobilis abiit.*
 Luc 19. 12. 26.

Un Saint Abbé.

Evang. *Ecce nos reliquimus omnia.*
 Matth. 19. 27. 29.

Une Ste. Vierge & Martyre.

Evang. *Simile est regnum caelorum thesauro abscondito.* Matth. 13. 44. 52.

Autre. *Simile est regnum caelorum decem virginibus.* Matth. 25. 1. 13.

Une Ste. Vierge non Martyre.

Ep. *De Virginibus præceptum Domini non habeo.* 1. Cor. 7. 25. 34.

Autre. *Qui gloriatur, in Domino gloriatur.* 2. Cor. 10. 17. 18.

Evang. *Comme pour une Sainte Vierge & Martyre.*

Une Ste. ni Vierge ni Martyre.

Ep. *Viduas honore que vetè viduae sunt.* 1. Tim. 5. 3. 10.

Evang. *Simile est, &c.* Matth. 13. 44. 52. comme cy-dessus.

La Dedicace d'une Eglise.

Ep. *Vidi civitatem sanctam Jerusalem.* Apoc. 21. 2. 5.

Evang. *Ingressus Jesus perambulabat Jerico.* Luc 19. 1. 10.

Pour un Mort.

Ep. *Nolumus vos ignorare.* 1. Theff. 4. 13. 18.

Autre. *Audivi vocem de celo.*
 Apoc. 14. 13.

Evang. *Omne quod dicit mihi Pater.* Jean 6. 37. 40.

Autre. *Ego sum panis vivus.*
 Jean 6. 51. 55.

Autre. *Dixit Martha ad Jesus.*
 Jean 11. 27. 27.

Numérisé par Google.

PDF original :

<http://google.fr/books?id=TmxTAAAcAAJ>

Modifié et publié pour <https://bible.sacy.be/pub/>